



HAL
open science

Territoires en construction : de la géographie sociale à l'acteur-réseau : une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses

Olivier Obin

► **To cite this version:**

Olivier Obin. Territoires en construction : de la géographie sociale à l'acteur-réseau : une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses. Géographie. Université de Grenoble, 2013. Français. NNT : 2013GRENH006 . tel-00973203

HAL Id: tel-00973203

<https://theses.hal.science/tel-00973203>

Submitted on 4 Apr 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Géographie**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Olivier OBIN

Thèse dirigée par **Jean CORNELOUP**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE**
dans **l'École Doctorale Sciences de l'Homme, du Politique et
du territoire (SHPT, ED 454)**

Territoires en construction. De la géographie sociale à l'acteur-réseau. Une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses

Thèse soutenue publiquement le **26 juin 2013**,
devant le jury composé de :

Mme. Valérie NOVEMBER

Directrice de recherche, UMR CNRS LATTIS, Paris, Présidente

M. Olivier BESSY

Professeur des Universités, SET, UMR 5603 CNRS, Pau, Rapporteur

M. Olivier SIROST

Professeur des Universités, CETAPS, Rouen, Rapporteur

M. Dominique VINCK,

Professeur ordinaire, LABSOS, Lausanne, Examineur

M. Jacques LOLIVE

Directeur de recherche, UMR PACTE, Grenoble, Examineur

M. Jean CORNELOUP,

Maître de Conférence - HDR, UMR PACTE, Grenoble, Directeur de thèse



Résumé

Titre :

**Territoires en construction. De la géographie sociale à l'acteur-réseau.
Une lecture des dynamiques sportives de nature dans les Grands Causses**

Mots clefs :

Territoire, territorialisation, sports de nature, acteur réseau, traduction, construction, composition, recomposition, formes de développement, micro-mentalités.

Résumé :

Ce travail s'intéresse à la construction et à la reconfiguration des territoires ruraux. Pour cela, il propose une analyse des dynamiques sportives de nature observées autour du territoire dit des « Grands Causses ». Au départ de ce travail, nous retenons l'expression de « dynamique territoriale » pour qualifier l'objet de notre observation car elle permet de ne pas porter de regard *a priori*. Les Grands Causses sont parcourus, appropriés et marqués par les sportifs au travers de nombreux lieux de pratique, événements ou prestations touristiques. Les sports de nature y sont aussi l'objet de politiques publiques et donnent lieu localement à différents projets, débats et conflits.

La première partie de ce travail propose une lecture s'inscrivant dans une géographie sociale. Un premier terrain s'intéressant aux accords entre prestataires d'activités sportives et à leurs ancrages au territoire nous conduit à reformuler nos questionnements. Il montre que les relations partenariales, concurrentielles ou conflictuelles entre les différents entrepreneurs et les autres acteurs du territoire, ainsi que leurs ancrages locaux, se construisent avec des objets techniques, matériels ou immatériels. La seconde partie de la thèse propose une autre approche, afin de prendre en compte ces objets. Elle s'intéresse à la construction collective des accords. La théorie de l'acteur réseau (ou sociologie de la traduction) est mobilisée pour détailler le processus d'*intéressement*. Trois situations sont observées. Elles concernent les débats autour de la gestion de sites de pratique et la fabrication d'un événementiel innovant. Les résultats montrent que des réseaux sociotechniques se mettent en place autour de ces situations. Ceux-ci permettent l'*enrôlement* d'acteurs variés (collectivités, services de l'Etat,

professionnels, associations...), endogènes et exogènes au territoire. Le processus d'*intéressement* donne lieu à la production de solutions collectives, lesquelles engagent souvent l'*enrôlement* de nouveaux artefacts. Ces *instruments* de l'action collective agissent lorsqu'ils sont mis en œuvre et débordent parfois des missions qui leur ont été confiées. Ces mouvements locaux mettent en jeu l'identité et la territorialité des acteurs engagés. Ils participent aussi à la production de repères territoriaux. Ainsi, nous observons que le territoire se construit avec ces débats localisés. La synthèse générale propose d'observer les dynamiques territoriales comme un *écosystème d'acteurs territoriaux*. Cette proposition souligne les relations d'interdépendance entre acteurs (humains et non-humains), endogènes et exogènes au territoire ainsi que la variété des modes de gouvernance associés. Ce travail enrichit l'approche classique de la géographie sociale en proposant une lecture de la composition progressive et toujours en cours des territoires.

Remerciements

La réalisation d'une thèse est un long parcours, parfois semé d'embûches. Mais il donne aussi lieu à de belles et fructueuses rencontres qui participent toutes à son achèvement. En premier lieu, je tiens à remercier Jean Corneloup pour sa patience à mon égard, sa disponibilité et les nombreuses et enrichissantes discussions que nous avons partagées. Je souhaite aussi remercier l'ensemble des membres du jury, Valérie November, Olivier Bessy, Olivier Sirost, Dominique Vinck et Jacques Lolive pour avoir accepté d'évaluer la pertinence de ce travail.

Cette thèse est aussi le fruit d'un lieu. Je tiens particulièrement à remercier les directeurs successifs du **Cermosem**, Pierre-Antoine Landel et Pascal Mao, pour leur accueil, mais aussi pour avoir partagé mes réflexions quotidiennes. Mes remerciements vont aussi à tous ceux avec qui nous avons cohabité dans ce lieu et qui ont fait et font encore vivre son esprit : Samya, les Nico, Marc, Aurélien, Brice, Noë, Jeff, Carine, Caro, tous les autres et bien sûr Marabé, notre connexion tchadienne.

Mon parcours et mes réflexions ont largement été enrichis par mes camarades doctorants, unis au sein du collectif d'organisation des **séminaires Méthéo** : Claire, Laurence, Coralie, Maud, Libéra, Lisa, Catherine, Marion, Hugues, Benoît, Laurent, Pierre-Olivier et ceux que j'oublie. J'ai aussi une pensée particulière aux collègues de **l'UFR STAPS de Montpellier** qui m'ont accueilli durant mes deux années d'ATER : Nathalie, Anne, Julie, Elodie, les Eric, les Sylvain, Gaël, Gaëlle ou encore Mickaël.

Le réseau **sportnature.org** a aussi été très important dans la construction de ma réflexion. Les riches échanges qui ont eu lieu au travers des colloques et séminaires organisés par ce réseau ont largement contribué à nourrir ma recherche. Merci aux animateurs que sont Philippe Bourdeau, Jean Corneloup, Pascal Mao ou encore Eric Boutroy, Frédérique Roux ou Katja Sontag. Merci aussi à tous les chercheurs avec qui j'ai pu échanger dans ce cadre.

Je souhaite aussi remercier mes camarades de travail qui m'ont souvent vu détourner des réflexions professionnelles en problématiques de recherche, mes **consultants** préférés : François et Valérie ; ainsi que mes collègues et les administrateurs de la **Coordination Montagne** : Niels, Emmanuelle, Lorène, Gilles et Didier ; Denis, Georges, Jeanjean, Christian, Romain, Philippe, Stéphane et les autres. Merci aussi à Benoît mon référent chez Soléus pour sa confiance.

Merci aussi aux **doctorantes millavoises**, Florence, Katia et Delphine, avec qui j'ai toujours pu continuer à échanger des idées lorsque j'étais plus loin de mes camarades ardéchois.

Je me dois surtout de remercier mes amis, grimpeurs et parapentistes notamment, qui ont largement contribué à nourrir mes réflexions : Le frère, les Patrice, les Ivan, les Raph, Fredo, Sophie, Géraud, Jo, Mouka, Thierry, Sammy, Bruno, Rémy, Pinpin, JC, JN, Christine, Jérem, Boris, Juliette, Glou, Vinc, Arno, Bérengé, Laurent, etc. Une pensée particulière est adressée à Luccio, Alain et Isa qui m'ont souvent écouté parler sans toujours savoir où je voulais les emmener.

Enfin, je souhaite particulièrement adresser mes remerciements à deux personnes, sans qui ma trajectoire aurait certainement pris un autre virage et sans qui je ne serais jamais arrivé là : Véronique Siau qui m'a mis le pied à l'étrier professionnellement, a cru en moi alors que je ne connaissais que peu de choses sur le développement local ; et Nicolas Senil, mon ami de longue date, qui m'a fait partager son goût pour la recherche et conduit jusqu'aux portes du Cermosem.

Sommaire

Résumé.....	3
Remerciements	7
Sommaire	11
Introduction Générale.....	13
Première partie : Sports de nature et dynamiques territoriales.....	45
Introduction de la première partie	47
Chapitre I : Les sports de nature, un champ d'étude entre nature et culture.	49
Chapitre II : Les territoires du sport et du tourisme.....	103
Chapitre III : Les prestataires sportifs de nature dans les Grands Causses	141
Conclusion de la première partie.....	189
Deuxième partie : Sports de nature et territoires en actions.....	193
Introduction de la deuxième partie : De l'étude des acteurs à l'observation de l'action	195
Chapitre IV : Comprendre la construction d'un monde commun, observer le territoire en train de se faire.	197
Chapitre V : Le glissement du conflit du canyon du Tapoul	237
Chapitre VI : Le cirque des Baumes : un haut lieu disputé.....	273
Chapitre VII : Fabrique territoriale d'un événementiel en sport de nature	337
Chapitre VIII : Synthèse générale, le territoire et les réseaux.....	367
Conclusion générale	389
Bibliographie.....	399
Table des sigles :	417
Table des illustrations :	419
Table des matières	422

Introduction Générale

Introduction générale

Ce travail s'intéresse à la construction des territoires ruraux, et notamment à l'émergence de dynamiques territorialisées, observables aussi bien d'un point de vue social, économique que politique. Il porte à la fois sur un unique territoire d'étude, les Grands Causses, à travers l'observation d'une dynamique particulière, celle qui s'y est développée autour des sports de nature.

Avant de préciser ces points (1.), il convient de resituer la genèse de ce travail dans le parcours de l'auteur. En effet, les questionnements qui sont détaillés ci-après (2.) sont ceux identifiés au travers d'un parcours associatif et professionnel antérieur à cette recherche. Des engagements associatifs, expériences en tant qu'agent de développement, consultant ou éducateur sportif, ont permis une observation empirique de différents secteurs (associations, collectivités, opérateurs touristiques...) participant à l'animation du territoire. Ces expériences vécues ont pour points communs une thématique, les sports de nature et un territoire unique, les Grands Causses. Mais peu de liens entre elles sont facilement identifiables. Pourtant, l'observation empirique laisse penser que les actions des acteurs engagés participent de la construction d'un tout, d'une dynamique territoriale, du développement d'une culture locale ou de la construction d'un monde commun. Une dynamique semble naître d'un fourmillement d'acteurs, d'une multitude de sites de pratique, d'événements et d'initiatives, sans pour autant qu'il y ait de pilote, de stratégie générale ou de volonté de cohérence. Cette problématique (3.), devenue celle de cette recherche, est donc née d'une observation profane et empirique, ce qui a quelques conséquences épistémologiques et méthodologiques (4.) que nous détaillerons pour clore cette introduction.

1. Sports de nature et territoires ruraux, une problématique complexe

Les sports de nature vecteurs de dynamiques territoriales ?

« Sports de nature » est devenu au fil du temps l'expression générique rassemblant toutes les pratiques sportives, ludiques ou de loisirs se déroulant dans un cadre naturel. L'adoption progressive de cette dénomination, au détriment d'autres, comme « sports de plein air » ou

« activités physiques de pleine nature (APPN) » témoigne de la prise en compte des enjeux contemporains (Bessy, 2007) ou du glissement d'une vision hygiéniste de ces activités, vers une conception éducative et aventurière, puis ludique et hédoniste (Mao, 2003). L'avènement définitif de ce terme viendra avec l'adoption de la loi sur le sport du 6 juillet 2000¹ qui, dans son titre III, précise que « *les sports de nature s'exercent dans des espaces ou sur des sites et itinéraires qui peuvent comprendre des voies, des terrains et des souterrains du domaine public ou privé des collectivités publiques ou appartenant à des propriétaires privés, ainsi que des cours d'eau domaniaux ou non domaniaux* » (Art. 50-1) et instaure « *une commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI), placée sous l'autorité du président du conseil général* » (Art. 50-2). Dès lors, ces activités sportives jouissent d'une existence juridique et sont reconnues d'utilité publique. Conformément à ce texte, nous garderons tout au long de ce travail, la dénomination de « sports de nature » pour désigner l'ensemble de ces pratiques dont on peut citer : la randonnée, le vélo tout terrain (VTT), la course d'orientation, la voile, le kite surf, la course trail, l'escalade, la spéléologie, l'alpinisme, le ski, le vol à voile, le parachutisme, la moto tout terrain, etc.

L'étude des lieux de pratique des sports de nature (Mao, 2003) montre une évolution progressive dans la prise en compte de cette problématique par les acteurs des territoires. Dans un premier temps, jusqu'à la fin des années 80, ces lieux sont appropriés de manière « sauvage » (c'est-à-dire sans concertation ni accord préalable) par les sportifs et auto gérés. Vers le début des années 90, les utilisateurs et leurs représentants (les fédérations sportives) développent des accords locaux avec les collectivités, pour faciliter la gestion et l'entretien des lieux de pratique. Puis, dans les années 2000, la mise en place de processus de régulation comme les CDESI ainsi que la prise en compte de cette problématique dans les démarches de concertation environnementales (SAGE, Natura 2000, etc.) favorisent l'association d'une large palette d'acteurs, liés aux questions foncières, environnementales, touristiques ou encore socio sportives. Les acteurs du sport, auparavant seuls maîtres de la gestion de leurs terrains de jeu, sont aujourd'hui amenés à négocier avec de nombreux partenaires. Dans ce cadre où la concertation locale prime, on observe le déploiement de réseaux nationaux (chargés de mission des PNR, référents départementaux du ministère des sports, Pôle de ressources national sports de nature, réseau d'experts et chercheurs sportsnature.org), participant à

¹ Loi n°2000-627 du 6 juillet 2000 modifiant la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 relative à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives, articles 50-1 et 50-2, retranscrits aujourd'hui dans le code du sport, articles R311-1, 2 et 3.

structurer une filière en émergence (AFIT, 2004, p. 35). De nombreuses collectivités territoriales, notamment les Conseils Généraux, recrutent des « chargés de mission sport de nature », formés à travers une vaste offre de formation universitaire spécialisée. Chaque année, de nombreuses études sont commandées par des collectivités sur la question des sports de nature², concernant leurs impacts environnementaux et économiques ou des stratégies de développement territorial, par exemple. La structuration nationale des sports de nature fait écho à des enjeux territoriaux et il semble qu'« *une véritable dynamique des acteurs organisant les sports de nature s'est engagée, trouvant un soutien renforcé dans les politiques des conseils régionaux, conseils généraux, parcs naturels régionaux, nationaux, pays ou agglomérations* » (DATAR & Ministère des sports, 2003). Depuis le début des années 2000, un vaste mouvement de recomposition du monde des sports de nature, à la fois sur le plan local, mais aussi à des échelles supérieures est en marche. Les enjeux locaux, la prise en compte des sports de nature par les collectivités et la volonté de mettre en œuvre un développement maîtrisé sont accompagnés d'une structuration nationale des acteurs de la filière.

Les questions soulevées à ce stade sont celles de l'interaction entre les différentes échelles territoriales, du local au national. La structuration nationale d'une filière a-t-elle des effets et lesquels dans le processus de développement local ?

Territoires et sports de nature, la difficile appréhension du phénomène :

Un travail sur la territorialisation des politiques sportives en région Rhône Alpes (Mao et Obin, 2007) nous a permis d'observer que, pour les acteurs locaux, la question du sport à l'échelle territoriale peut être abordée sous les angles : du développement économique, du cadre de vie, de l'attractivité ou de l'image des territoires, de l'éducation, de l'intégration sociale, de l'environnement voire des transports. Les collectivités territoriales, de la commune à la Région, prennent en compte la question sportive de différentes manières, en développant une politique spécifique, en traitant la question via d'autres portes d'entrée (tourisme, associations, éducation), à l'échelle des projets ou encore via des processus de régulation. On peut citer parmi ces derniers les CDESI, Schéma des services collectifs du sport, mais aussi les instances concertations environnementales : Natura 2000, SAGE, classements et

² On peut se reporter pour se faire une idée au répertoire proposé par le Pôle National de Ressources Sports de Nature : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/fonds-documentaire.cfm>.

opérations Grand Site, Parcs Naturels, réserves, etc. Le conseil d'administration de l'association « sport et territoires » exprime aussi la difficulté à observer la question sportive dans son ensemble : « *Le sport est à la croisée de multiples enjeux : santé publique, éducation, lien social et développement de la vie associative, aménagement du territoire et préservation de l'environnement, notoriété et rayonnement, politique locale, économique, formation, et enfin emploi* »³. La question du sport à l'échelle territoriale est donc complexe. Et cette difficulté d'appréhension globale est renforcée dans le cas des sports de nature qui obligent à prendre en compte les questions liées aux espaces naturels : gestion, protection ainsi que conciliation des usages. La variété des publics et la multiplicité des acteurs associés à cette problématique rajoutent des difficultés supplémentaires à l'analyse.

Les sports de nature apparaissent comme un levier potentiel du développement territorial, principalement du point de vue d'une économie touristique, mais aussi comme moyen de valoriser un cadre de vie, une image, et d'attirer de nouveaux résidents. Les territoires ruraux, disposant d'espaces naturels propices à ces activités et soucieux de dynamiser la vie locale ou de diversifier une économie territoriale souvent uniquement développée autour de l'agriculture, saisissent ces activités comme une opportunité. Plusieurs modèles ont été proposés afin de comprendre les dynamiques territoriales. Les Systèmes Touristiques Localisés (STL) (Perret, 1994), inspirés de l'économie territoriale permettent, par exemple, de prendre en compte le rôle des publics dans la structuration de l'économie touristique (cf. II.1.2.). La proposition de Système Culturel Localisé (SCL) (Corneloup, Bourdeau et Mao, 2007a) intègre, quant à elle, les dimensions sociales et non-marchandes des sports de nature dans le pilotage des stations touristiques (cf. II.2.3.). Ces travaux, issus du courant de la géographie sociale, proposent de considérer le territoire comme « *un espace social plus ou moins formel et structuré* » (ibid., p. 327) à la construction duquel les sports de nature peuvent participer. Ils introduisent l'idée de culture dans la manière de penser la gestion et la régulation des territoires. Pour certains, le territoire n'existe qu'au travers du projet qui l'anime et des intentionnalités (Lajarge et Roux, 2007), situant les acteurs et leur volonté au centre de l'analyse (Gumuchian et al., 2003). Ces approches géographiques s'intéressent aux territoires administratifs, animés par des projets politiques intentionnels.

Notre travail de recherche explore la relation entre un monde marchand (le tourisme), une sphère non marchande (le milieu associatif) et la gouvernance (entre autres par l'action des collectivités) dans les processus de développement des territoires. Mais le terrain que nous

³ Conseil d'administration de Sport et Territoire, (2007), « Le 5ème scénario, notre contribution au débat présidentiel », N°87 de La Lettre du cadre territorial - Mars 2007 – Mensuel.

avons choisi d'explorer ne bénéficie pas de projet dominant ou d'intentionnalités marquées pouvant expliquer l'émergence et le développement d'une dynamique autour des sports de nature. Notre territoire d'étude est aussi morcelé administrativement. La dynamique de développement semble, à priori, être le fruit d'un fourmillement d'actions et d'intentions désorganisées, un « *enchevêtrement de logiques sociales* »⁴ (Olivier de Sardan, 2001). C'est un des postulats de départ que nous formulons.

La problématique au centre de ce travail de recherche est bien celle-là : comment se construit le monde commun ? Comment des projets, des actions, qui à priori n'interagissent pas, participent ensemble à l'émergence de dynamiques territoriales ?

2. Les Grands Causses, quel territoire ?

Lors d'une arrivée dans la ville de Millau, chacun découvre un panneau « *Millau, capitale des sports de nature* ». Cette petite ville du sud de l'Aveyron, chef-lieu de la communauté de communes Millau Grands Causses, et principale agglomération du Parc Naturel Régional des Grands Causses, se revendique comme une destination privilégiée pour la pratique de ces activités. Mais, en regardant de plus près, le terrain de jeu des sportifs s'étend amplement au-delà des frontières administratives et déborde sur quatre départements (Aveyron, Lozère, dans une moindre mesure Gard et Hérault) et deux régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). Considérer un espace non délimité administrativement comme territoire vécu et approprié ne va pas de soi.

⁴ L'expression « enchevêtrement de logiques sociales variées » est également utilisée par Bernard Kalaora, qui définit ainsi le cœur du processus d'expertise. B. Kalaora, séminaire « Méthéo Géo », domaine Olivier de Serres, Mirabel, juin 2012.

L'invention du territoire et la figure d'E.A. Martel

Les Grands Causses forment un massif karstique⁵, composé de vastes et arides plateaux calcaires (les Causses : Sauveterre, Méjean, Noir et Larzac) séparés par de profondes gorges (Tarn, Jonte et Dourbie). Cette identification toponymique et géographique est due aux travaux de E.A. Martel qui les nomment « Causses Majeurs » (Martel, 1936) puis de Paul Marres qui lui les appelle « Grands Causses » (Marres, 1935 ; Bonniol, 2005) avec les majuscules, afin de les différencier des petits causses du Quercy. Martel, géologue de formation, découvre ces plateaux arides à la fin du XIX^{ème} siècle, à travers les premiers récits (Martel, 1925) descriptifs d'Alphonse Lequeutre (Lequeutre, 2008 (1886)) puis de l'Abbé Solanet (Solanet, 1894 ; Martel, 1925). Tombé amoureux de cette région et de ses paysages, il en fait par la suite son principal terrain d'exploration. Rapidement, sa lecture géologique de l'espace l'incite à différencier les plateaux calcaires des Causses, des montagnes granitiques des Cévennes auxquelles ils étaient auparavant assimilés (Bonniol, 2005 ; Martel, 1936). Puis il devient un des plus fervents porte-parole de l'intérêt touristique de ces montagnes, découvrant, aménageant, popularisant les sites aujourd'hui encore les plus visités (Grotte de Dargilan, Abîme de Bramabiau, Aven Armand, chaos de Montpellier le Vieux, etc.) et relatant régulièrement ses explorations au travers de récits, publiés à l'annuaire du Club Alpin Français ou de bulletins scientifiques. Soucieux de comprendre plus en détail le système géologique karstique, il entreprend dès 1888 la traversée de la rivière souterraine de Bramabiau, depuis considérée comme l'acte d'invention de la spéléologie (Schut, 2007). Il explore ensuite de nombreuses cavités, dans les Causses et en France, améliorant ses techniques d'exploration et la connaissance géologique des massifs karstiques. Cette « *invention du territoire* » (Bonniol, 2005), sa découverte et son exploration s'accompagnent de la création des premières associations à vocation touristique, comme le Club Cévenol (1894), peut être « *le plus ancien « Syndicat d'Initiative » de France, après celui de Grenoble et de Gérardmer* » (Martel, 1925), ainsi que des tout premiers clubs sportifs, tels que l'Alpina (1930) ou la section des Causses du Club Alpin (1885). Martel qui explore le massif essentiellement à pied estime que la « *question des sentiers de promenade doit être résolue à bref délai : elle est vitale pour la prospérité du pays* » (ibid.). Il est aussi un des premiers à

⁵ Le karst est une structure géomorphologique formée de zones calcaires travaillées par l'érosion, dont les formes particulières sont : des gorges, des grottes et avens (gouffres verticaux), et des lapiaz (formes d'érosion de surface du calcaire).

descendre le cours du Tarn à l'aide d' « *un petit canoë américain démontable en toile imperméabilisée, du poids de 25 kilos* » (ibid.) et milite pour la création d'un Parc National. Sous la houlette d'E.A. Martel de ses compagnons ainsi que du géographe P. Marres, le territoire des Grands Causses a été identifié, exploré et Millau est parée du titre de « *capitale des Causses, canyons et cavernes* »⁶. L'invention du territoire est tout de suite accompagnée de l'aménagement de sites touristiques, de sa promotion, ainsi que de l'apparition des sports de nature, tels que la spéléologie, le canoë, l'escalade et la randonnée. Des associations pour défendre le territoire, le promouvoir et populariser les activités de découverte ont aussi vu le jour rapidement, suivies d'associations de défense et de protection. Le territoire est aménagé pour le tourisme (chaos rocheux, grottes et avens⁷) ou la randonnée : création de sentiers, pose d'échelles et de rampes pour accéder à certains points de vue. À ce stade, les questions que l'on peut se poser sont : **est-ce que cette histoire particulière a laissé des traces dans une forme de culture locale, d'une identité ? La naissance du territoire, celle d'activités sportives et la mise en tourisme sont-elles indissociables ?**

L'identité Caussenarde :

De cette différenciation géo-morphologique des Grands Causses à la création d'une communauté des communes « Millau – Grands Causses » ou du Parc Naturel Régional des Grands Causses, de nombreux changements se sont opérés. Pour Bonniol (1995, p.191) « *le territoire, espace circonscrit que l'on s'approprie, mais auquel on appartient, apparaît au premier plan des processus de catégorisation auxquels se livrent les acteurs sociaux : les groupes trouvent là un fondement majeur à leur individualisation ; les frontières du territoire permettent en outre d'objectiver leurs propres limites* ». L'invention du territoire s'accompagnerait d'un processus identitaire et, « *désormais le Caussenard – terme d'utilisation récente – existe véritablement, et son identité est essentiellement paysagère* » (ibid., pp. 200-201). L'espace géographique, approprié à travers les représentations et les usages des populations locales, devient un objet de revendications, à l'instar des mouvements contre l'expansion du camp militaire du Larzac, mués en mouvement alter-mondialiste, en passant par l'aménagement foncier du plateau et le syndicalisme agricole (Terral, 2011). La

⁶ Titre de l'ouvrage de la monographie de Martel (1925).

⁷ Terme d'origine occitane, utilisé pour désigner un gouffre ou un abîme, dont l'usage est devenu courant chez les spéléologues et géologues suite à son utilisation par E.A. Martel.

réalité semble plus complexe et les anthropologues identifient deux modes de vie distincts attachés à des territoires respectifs et des économies différenciées : d'un côté les plateaux où l'agriculture domine et de l'autre les gorges où se concentre le tourisme (Saussol, 1995). Les Grands Causses ont vu au cours des siècles leur tissu social évoluer considérablement, d'une population essentiellement paysanne et relativement dense (6 à 8 habitants au km carré au début du XX^{ème} siècle) à une économie touristique pour les gorges et liée à la production de fromage pour des Causses vidés par l'exode rural. L'économie agricole, principalement dédiée à la production de lait de brebis, induit une dépendance économique des Causses aux fromageries de Roquefort (ibid.). À compter de la structuration accrue de Roquefort, notamment suite à la création de la « confédération de Roquefort », les paysans n'ont cessé de se tourner vers la production de lait, plus rentable que le blé. Les conséquences ont été nombreuses et couplées à l'exode rural. De nombreuses terres agricoles et pâtures (ou parcours) pour les ovins ont été abandonnées, laissant place au reboisement et modifiant ainsi progressivement les paysages caussenards. Les techniques ovines étant devenues très perfectionnées, notamment grâce à la mécanisation de la traite, et les seuils de rentabilité des élevages augmentant considérablement, les troupeaux se sont agrandis, amenant jusqu'à une situation de surproduction de lait. Dès lors les industriels, producteurs de lait et nombreuses laiteries de la région doivent trouver des produits alternatifs, pour éviter un effondrement des cours du lait entre autres. Sont ainsi nés, tommes, pérails, yaourts, flaune et même « féta », appellation qui donna lieu à de longues procédures judiciaires opposant les producteurs locaux à la Grèce. Saussol (1995) décrit la césure qui s'est opérée alors entre une économie caussenarde dominée par l'élevage ovin et celle des gorges qui n'ont eu comme salut que le tourisme. Une forme d'identité caussenarde s'est alors considérablement développée sur le Sauveterre, le Méjean, le Noir et le Larzac, cette dernière étant renforcée par les luttes contre l'Etat dans l'affaire du camp militaire. Ces structurations sous forme de pouvoirs locaux associatifs ont pris des formes différentes, comme la « république du Méjean »⁸, mais se sont inspirées les unes des autres, note l'auteur. Ces mouvements ont toujours comme thème central le « vivre au pays » et le souhait que la terre soit administrée par ceux qui y vivent et la travaillent. Leurs objectifs sont de lutter contre la désertification, favoriser l'installation de jeunes agriculteurs ou le développement de nouveaux métiers. La plus emblématique de ces « *résurgences territoriales* » (ibid.) est sans doute celle du Larzac aveyronnais, cristallisée autour de la lutte contre l'extension du camp militaire. Elle a permis l'installation de

⁸ Militantisme, dans les années 60-70, des habitants du Causse Méjean pour obtenir la création d'une commune unique, dont le découpage serait calqué sur les limites géo-morphologique du plateau.

nouveaux habitants (la population augmentant et rajeunissant sensiblement) et le développement d'une véritable filière artisanale. Les gorges sont donc restées à l'écart de cette structuration économique et de ces phénomènes d'identification territoriale. Le tourisme fut la seule issue de secours, pour permettre de continuer à travailler. Si ces identités ont pu se cristalliser autour d'un paysage et de limites géographiques, d'une économie et de logiques sociales, les sports de nature et le tourisme, apparu avec l'identification du territoire, ne semblent pas constitutifs de ce mouvement.

Existe-t-il une identité locale et les sports de nature participent-ils à celle-ci ? Y a t'il un véritable ancrage local de ces pratiques ou de ceux qui les promeuvent ?

Une construction administrative complexe

Par ailleurs, les Grands Causses sont partagés entre quatre départements, deux Régions, le Parc National des Cévennes, le PNR des Grands Causses ou encore le syndicat mixte « Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des causses », en charge de la mise en oeuvre d'une opération Grand Site sur le plus vaste site classé de France. Seules les associations comme le Club Cévenol ou la Fédération pour la Vie et la Sauvegarde du Pays des Grands Causses ont pour territoire l'ensemble du massif. Elles militent d'ailleurs pour une unité administrative et une cohérence des politiques publiques. Ces associations sollicitent régulièrement des chercheurs en histoire, anthropologie, archéologie ou géologie afin d'approfondir leur savoir érudit, mais aussi de témoigner de l'unité territoriale qu'ils défendent. Le découpage administratif du territoire est ici de deux ordres : d'une part les départements et les régions ainsi que les différentes communautés de communes occupant leurs fonctions régaliennes, et de l'autre, la protection de l'environnement. Sur ce second point, le PNR des Grands Causses se cantonne aux limites du département de l'Aveyron et de la région Midi-Pyrénées, tandis que le Parc National de Cévennes obéit lui à un découpage complexe pour sa zone cœur et propose un vaste périmètre d'adhésion. Avant le renouvellement de la charte de ce dernier et l'extension de son périmètre, les gorges du Tarn et de la Jonte étaient en majeure partie situées entre ces deux structures administratives. Le site classé des gorges du Tarn et de la Jonte a été instauré par décret du Conseil d'Etat le 29 mars 2002. Il s'étend sur 20 000 hectares et 17 communes. Cette mesure est complétée d'une Opération Grand Site (OGS), associant aussi bien des communes des départements de l'Aveyron et de la Lozère, du PNR des Grands Causses et du territoire du PNC, autour d'un projet de protection du paysage. À

cela, se rajoutent un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur tout le périmètre du bassin du Tarn Amont, des sites Natura 2000 ou le plus récent classement par l'UNESCO des Causses et des Cévennes au titre des paysages culturels évolutifs et vivants.

Toutes ces structures sont impliquées dans le développement maîtrisé et la gestion des sports de nature, de diverses manières, en fonction de leurs enjeux, de l'activité et du site traités. Les Conseils Généraux de l'Aveyron et de la Lozère ont par exemple tous deux mis en place une CDESI dans leurs départements respectifs, mais leurs fonctionnements et leurs missions ne sont pas tout à fait les mêmes. En Lozère, cette commission est rattachée au service environnement et s'attache à assurer le respect de l'environnement, de la propriété foncière et de la sécurité des pratiquants pour les espaces, sites itinéraires inscrits au plan⁹. Côté Aveyron, la démarche, pilotée par le service des sports, cherche à « *valoriser le patrimoine naturel aveyronnais* » à travers des lieux de pratique d'accès libre et gratuit et labelliser ceux qui offrent « *les meilleures conditions d'accueil, de pratique et de confort* »¹⁰. Dans le second cas, l'objectif de la commission et du plan qui lui est associé concerne la communication, tandis que dans le département voisin, il s'agit du pilotage d'un développement concerté. De la même manière, les objectifs du Parc National et du Parc Naturel Régional voisins ne sont pas identiques, d'autant plus que leurs moyens d'action diffèrent. Le PNC possède des équipes de terrain qui surveillent les sites sensibles et sont assermentées ainsi qu'un pouvoir réglementaire lui permettant éventuellement d'imposer des restrictions de pratique ou d'accès. Suivant le lieu et la discipline sportive dont il est question, les acteurs qui se réunissent dans le cadre d'une concertation ne sont donc pas toujours les mêmes et ont des enjeux ou un positionnement propres. Les échanges peuvent donc aboutir à des décisions, des mesures de gestion ou de protection très différentes suivant le lieu et les acteurs engagés. Aucun souci d'harmonisation de la gestion des sites ne semble traverser les frontières administratives.

Le pilotage du développement des sports de nature a toutefois été engagé à travers différentes actions durables ou opportunistes. On observe par exemple depuis le début des années 2000 une plus grande facilité des collectivités à agir comme moteur de la création de nouveaux sites, domaine auparavant essentiellement réservé aux acteurs du sport, associatifs et professionnels. La collectivité la plus active sur ce plan est certainement la communauté de communes Millau Grands Causses, qui, après avoir identifié les sports de nature comme un élément clé de sa politique touristique, a soutenu l'aménagement de nombreux sites de

⁹ <http://lozere.fr/la-cdesi-veille-sur-la-pratique-des-sports-nature-en-lozere.html>

¹⁰ http://www.cg12.fr/site/haut/menu_principal/missions/sport_jeune_et_activites_de_pleine_nature/schema_departemental_des_activites_de_pleine_nature

pratique : aires d'envol et d'atterrissage pour le vol libre, sites d'escalade et vias ferratas, stade d'eau vive, voie verte, etc. Ce développement est réalisé à l'aide de financements croisés associant les autres collectivités ainsi que les services de l'état et des fonds européens. Parfois le financement se fait dans le cadre d'appels à projets. Le syndicat mixte grand site (auparavant constitué en SIVOM) a par exemple obtenu en 2006 des financements dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale (PER) qui ont permis quelques aménagements de sites (via ferrata, balisage et entretien de sentiers de randonnée pédestre ou VTT). En 2012, cette même structure ainsi que la communauté de communes de Millau Grands Causses a postulé à l'obtention de financements de la DATAR Massif Central dans le cadre d'un appel à projets « pôles de nature ». Les exemples cités ci-dessus concernent essentiellement les politiques d'aménagement et de gestions des lieux de pratique. Mais, les collectivités travaillent aussi au soutien et à l'encadrement des manifestations sportives de nature ainsi qu'à l'accompagnement du secteur associatif ou la promotion du sport dans le cadre scolaire. Les offices de tourisme oeuvrent à la promotion et à l'accompagnement des acteurs touristiques. Les événements sportifs de nature dans les Grands Causses sont relativement nombreux, avec des manifestations phares comme les Naturals Games (plusieurs disciplines dans une ambiance festive et "free-ride"), le festival des templiers (course trail), la caussenarde (randonnée VTT), le brevet du randonneur caussenard ou le raid nature des gorges du Tarn. Mais en terme d'action publique concernant les sports de nature, l'expérience locale la plus originale est sans doute celle du Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature (CRTPN) qui a existé sous différents statuts et noms de 1998 à 2006. À l'origine, un service de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de Millau s'interroge sur les métiers et les filières à soutenir localement. Une étude, conduite à la fin des années 1990, identifie les sports de nature comme une filière peu structurée et en devenir. Elle révèle, par exemple, que les professionnels ne sont pas regroupés, sont formés en dehors du territoire et ont des difficultés à recruter. Le service de la CCI s'attache alors à accompagner les professionnels, pour la création du « syndicat des activités physiques de pleine nature », ou en développant une offre de formation leur permettant plus facilement de recruter un personnel qualifié qu'ils ont, pour la plupart, eux-mêmes contribué à former. Plus tard, ce service s'autonomise de la CCI en devenant dépendant d'une association regroupant Conseil Général, PNR, mairie, communauté de communes et CCI. Cette évolution permet au CRTPN de prendre en charge des actions de développement et de prospective. Dans ce cadre, plusieurs études sont conduites (voir ci-après) et les premières et secondes « rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature » sont organisées à Millau en 2003 et 2005. Cette manifestation institutionnelle,

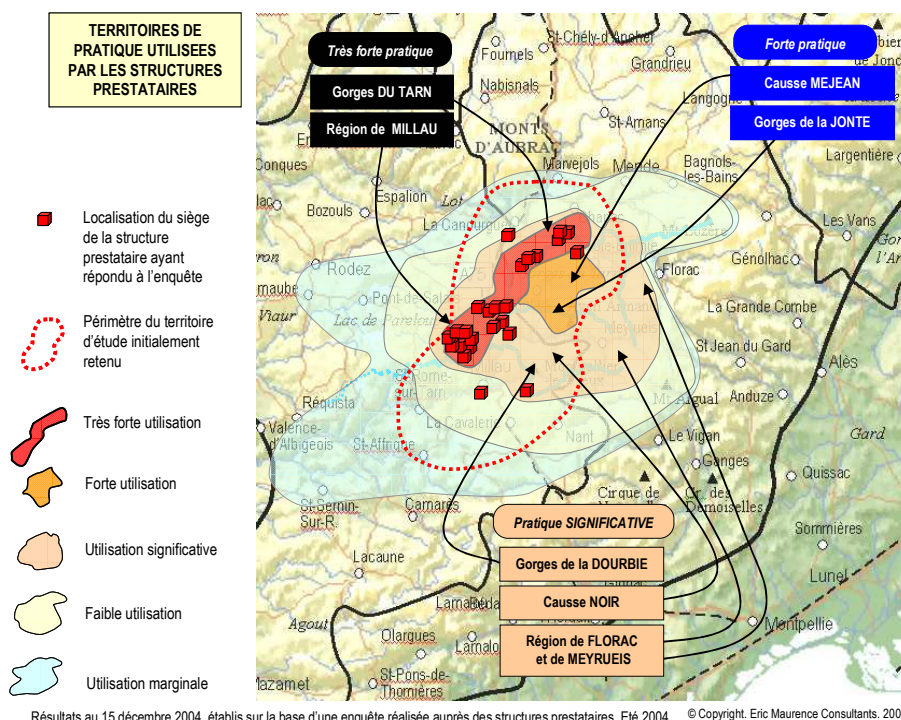
soutenue par le ministère des sports et le secrétariat d'état au tourisme, rassemble des personnels de l'Etat, de collectivités territoriales ainsi que des acteurs du monde du sport autour du partage d'expériences. Cet événement a ensuite perduré dans le temps en se déroulant dans diverses villes (Clermont-Ferrand, Besançon, Nantes) tous les deux ans. Aujourd'hui cette manifestation est devenue européenne et se nomme « Nature & Sports Euro'Meet ». Après des années passées à travailler à l'accompagnement de la filière, le CRTPN est démantelé en 2006, suite à l'impossibilité d'accorder ses financeurs. En dix ans d'existence, cette structure a permis de regrouper les professionnels en syndicat, les accompagner dans la défense de leurs sites de pratique et créer une offre de formation locale. Le CRTPN a aussi contribué à la visibilité nationale de la dynamique qui s'est progressivement développée dans les Grands Causses autour des sports de nature ainsi qu'au développement des premiers réseaux nationaux d'acteurs travaillant sur ces thématiques. **La disparition de cette structure questionne sur la difficulté des élus à travailler de concert sur le développement des sports de nature. Il interroge aussi le souhait des élus soit de conduire une politique de prospective de développement intentionnelle, soit de laisser les acteurs de terrain développer leurs propres expériences, sans donner d'orientations à priori.**

Les politiques publiques engagées jusque-là sur le territoire des Grands Causses concernent principalement l'aménagement et la gestion des lieux de pratique, mais aussi le soutien au milieu associatif, l'accompagnement de la filière professionnelle, le développement d'une offre locale de formation professionnelle (diplômes permettant l'encadrement contre rémunération) ou d'agents de développement, la promotion touristique ou encore l'encadrement et l'appui des manifestations sportives. Toutes ces actions donnent lieu à l'apparition de services, de sites de pratique, d'événements, la mise en place de procédures de concertation locales mais aussi à l'augmentation du personnel qualifié ou au développement des pratiques associatives. Pourtant il est très difficile dans ce jeu d'acteurs de comprendre qui fait quoi ou s'il existe des objectifs à moyen ou long terme. Certaines collectivités ont créé des postes de chargés de missions spécifiques, mais essentiellement dans le cadre de la mise en place des CDESI, à l'échelle départementale. **Si les Grands Causses peuvent apparaître comme un territoire sur le plan géomorphologique, identitaire ou à travers une appropriation des publics (cf. ci-après), leur morcellement administratif ne laisse pas apparaître à priori de pilotage politique clair ou intentionnel des pratiques sportives de nature.** Pourtant les sports de nature semblent inscrits dans une dynamique locale,

permettant à ces disciplines sportives de se développer sur les plans associatif (augmentation des sites de pratique, des manifestations, du nombre de licenciés) ou touristique (promotion, nombre et taille des entreprises prestataires).

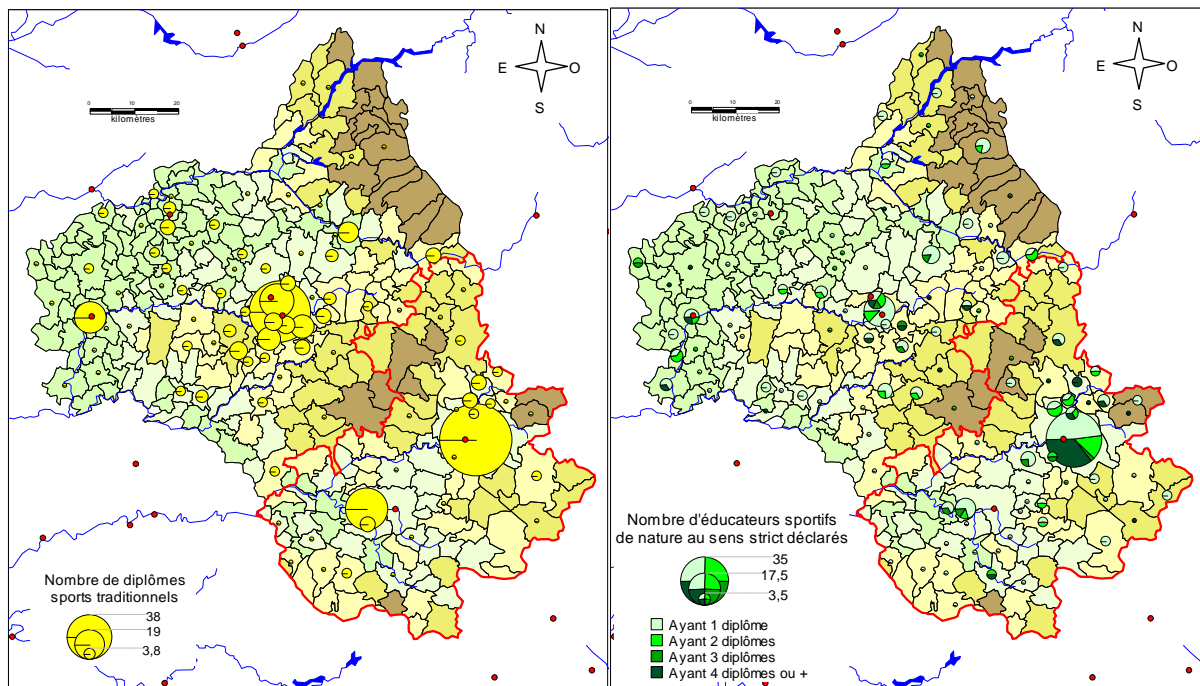
Un territoire approprié

En 2000, le centre de ressources de la CCI de Millau publie une étude (CCI de Millau et CADRE Consultants, 2000) recensant 24,2% des entreprises (et 32 % des sociétés commerciales) de la région Midi-Pyrénées dans le département de l'Aveyron. Une seconde étude, réalisée à l'échelle du Massif central (CRTPN, EMC, Co&Sens et APTES, 2006) permet d'identifier les Grands Causses comme un territoire où la densité de prestataires est plus élevée que dans le reste du massif (échantillon exploitable de l'étude : 428 structures ont répondu sur les 1450 recensées). Les professionnels sont essentiellement concentrés le long du cordon des gorges du Tarn, entre Millau et Florac, et leur territoire de pratique s'étend sur l'ensemble des Grands Causses.



Carte 1 : Localisation des entreprises prestataires d'activités sportives de nature dans les Grands Causses et leurs territoires de pratique. (Source : CRTPN et al., 2006)

De nombreuses activités sont proposées, comme la spéléologie, l'escalade, les vias ferratas, les descentes de canyons, le saut à l'élastique, le canoë, les parcours aventures, le parapente, etc. Concernant certaines activités comme le vol libre, les professionnels sont concentrés autour des sites d'envol de Millau. Dans le cas du canyonisme, une poignée de cours d'eau utilisés, situés sur les versants du Mont Aigoual, attire des professionnels à une heure trente de route à la ronde, certains venant de Nîmes ou Montpellier. La structuration et la logique professionnelle dépendent essentiellement de la proximité des lieux de pratique et des zones de chalandise. Les prestataires des Grands Causses travaillent sous statut associatif (16 % contre 39 % à l'échelle du Massif Central (MaC)), de société (22 % / 19 % MaC), de travailleur agricole (14 % / 21 % MaC), de travailleur indépendant (43 % / 14 % MaC), ou autre (5 % / 5 % MaC) (ibid.). Les entreprises et les travailleurs indépendants sont sur représentés sur ce territoire, au dépend de statuts associatifs ou agricoles ; ce dernier étant surtout utilisé dans la filière équestre. Les prestataires multi activités sont regroupés autour de deux associations, l'une versant lozérien (pro sport nature) et l'autre coté aveyronnais (syndicat APPN Causses et Cévennes). De la même manière, deux associations regroupent les loueurs de canoë des deux départements. Les professionnels du vol libre travaillent ensemble sur certaines thématiques, mais avec le milieu associatif à travers le Comité Départemental de Vol Libre de l'Aveyron (CDVLA). Enfin, plusieurs formations professionnelles donnant accès aux diplômes d'état permettant l'encadrement contre rémunération existent ou ont existé à la Canourge et Millau. Celles-ci rassemblent des pratiquants de toute la France dont certains, une fois le diplôme en poche, choisissent de s'installer dans la région.



Cartes 2 et 3 : Nombre d'éducateurs sportifs diplômés pour l'encadrement de sports traditionnels (en jaune) et de nature au sens strict (en vert), par nombre de diplômes, par commune, en Aveyron en 2008

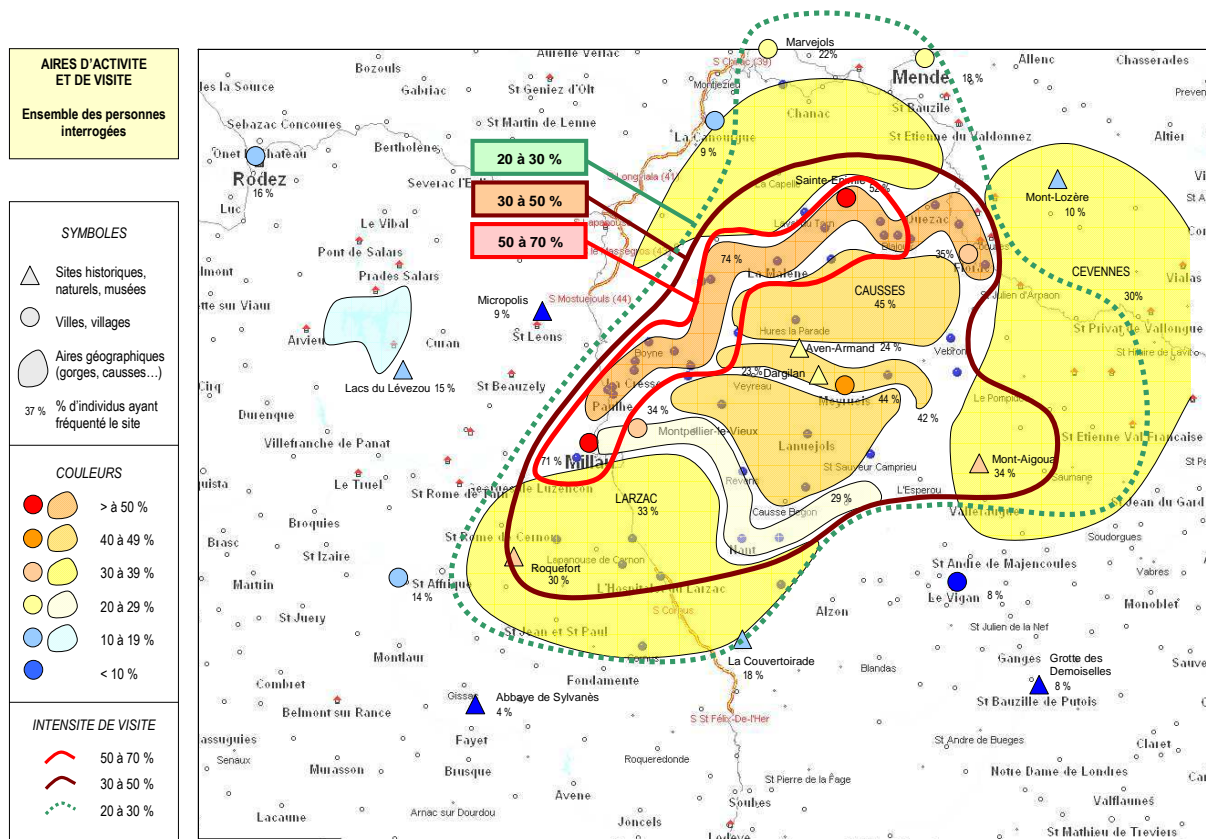
Source : MSJSVA, 2008 et INSEE. Réalisation : Obin, 2009

N.B. : les données représentées ci-contre sont des bases de données du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (2008). Il s'agit des éducateurs sportifs déclarés, c'est-à-dire ayant demandé l'obtention d'une carte professionnelle auprès de leur Direction Départementale. Les diplômes permettant l'encadrement des sports de nature au sens strict sont ceux spécifiques à ces pratiques et ils sont différenciés de diplômes permettant l'encadrement de ces activités sous conditions (diplômes universitaires généraux ou relatifs aux publics en situation de handicap (sport adapté...)).

La carte n°3 montre une importante concentration de professionnels diplômés pour l'encadrement des sports de nature autour de la ville de Millau. Cette concentration est d'autant plus importante que le taux de professionnels multi diplômés est élevé. La carte n°2, présente la répartition spatiale des professionnels déclarés exerçant dans les sports dits traditionnels (tennis, football, gymnastique...). Ceux-ci sont regroupés autour des principales agglomérations (Rodez, Millau, Saint-Affrique et Villefranche de Rouergue). Le rapport entre éducateurs sportifs de nature et éducateurs sportifs travaillant dans les sports traditionnels est bien plus élevé pour le sud-est du département.

Le territoire est marqué par un nombre important d'entreprises (aux statuts variés : associations, sociétés, travailleurs agricoles et travailleurs indépendants), de lieux de pratique utilisés ou encore de centres de formation. À ces acteurs et marqueurs du territoire, on peut ajouter les offices de tourisme qui, pour la plupart, communiquent spécifiquement sur les sports de nature et travaillent étroitement avec les prestataires et les organisateurs d'événements. Mais cette dynamique professionnelle est-elle autonome ou dépendante de volontés politiques ou encore du développement associatif ?

Les sports de nature sont aujourd'hui visibles et valorisés dans tout le territoire. On observe par exemple une mise en scène symbolique au travers de panneaux « Millau capitale des sports de nature » disposés aux entrées de la ville et des espaces d'exposition dédiés. La communication spécifique déployée par les entreprises, organisateurs d'événements et offices de tourisme, participe aussi de cette mise en scène, au-delà de la ville de Millau. L'étendue territoriale de la dynamique reste difficile à cerner. En 2005 et 2006, l'étude concernant les professionnels du Massif Central s'accompagnait de deux autres travaux : le premier, destiné à identifier la destination pratiquée par les publics touristiques et à comprendre la place des sports de nature dans l'attractivité du territoire (CRTPN et EMC, 2005a), le second concernant l'impact économique d'un grand rassemblement de course à pied, les 100 km de Millau (CRTPN et EMC, 2005b). Dans le premier travail, l'enquête, par sondage en vis-à-vis, réalisée auprès de 430 visiteurs séjournant dans différents lieux de la région, montre que les visites et activités se concentrent autour des gorges du Tarn et des Grands Causses.



Carte 4 : Aire d'activité et de visite des publics touristiques séjournant dans la région des Grands Causses. (Source : CRTPN et EMC, 2005a)

Le territoire de destination parcouru par les publics touristiques est proche de celui utilisé par les professionnels des sports de nature et il correspond aux limites des quatre Grands Causses (Sauveterre, Méjean, Noir Larzac), élargies au Mont Aigoual, voire à quelques zones des Cévennes. Ce territoire est parsemé d'une offre touristique abondante, dont les sites naturels aménagés (grottes et avens, point de vue, chaos rocheux) pour la plupart ouverts au début du XIX^{ème} siècle. Se rajoutent à ces lieux des espaces muséographiques (Micropolis, ferme caussenarde...), des villages classés et historiques (villages templiers et hospitaliers du Larzac, villages labellisés), le Viaduc de Millau ou des lieux emblématiques de la gastronomie (Roquefort). Ces lieux disposés sur tout le territoire composent une offre spatialisée à laquelle se rajoutent les prestations et les services : hébergement, restauration et pratiques sportives notamment. L'enquête réalisée montre que trois visiteurs sur quatre pratiquent une activité sportive de nature au moins une fois durant leur séjour (ibid.). Les sports de nature apparaissent comme l'une des trois pratiques touristiques qui caractérisent le plus le séjour avec les visites de villages typiques et les moments de plage et de baignade. Si ces résultats montrent que les sports de nature sont bien un des éléments attracteurs de cette

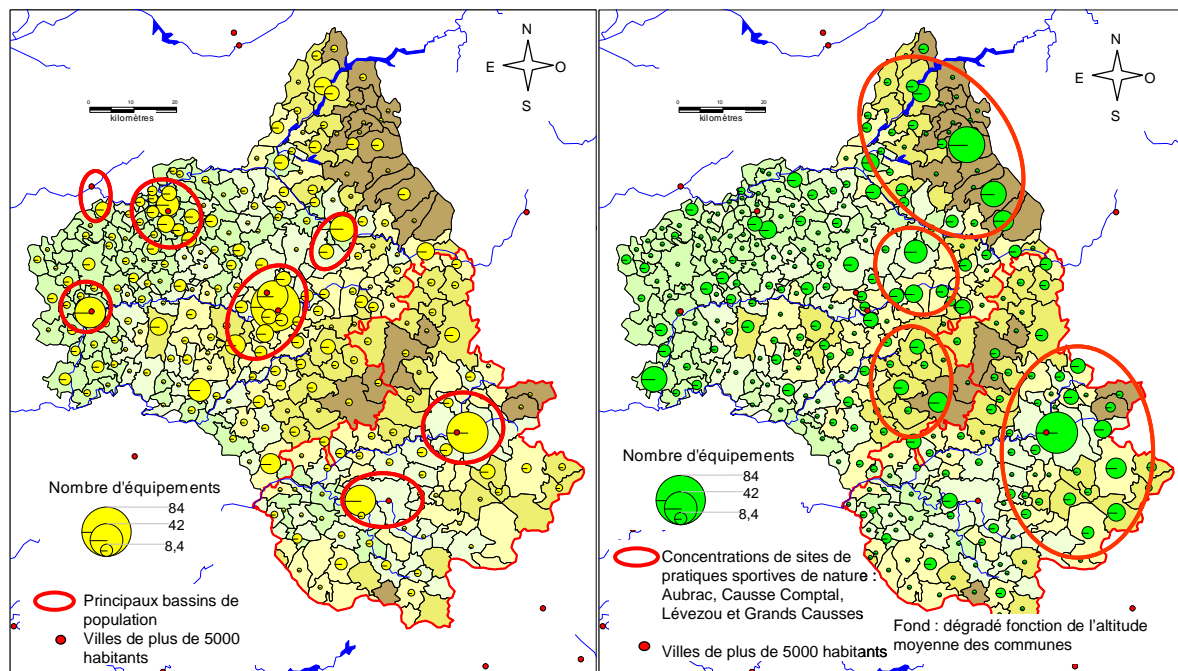
destination touristique, aucun profil de touriste n'est dégagé. Pourtant, on peut s'interroger sur les différentes motivations ou modes de pratique du territoire des publics touristiques. Visitent-ils tous certains sites ou hauts lieux ? Dans cette vaste offre touristique, quels éléments attirent ou font fuir quels visiteurs ? On peut aussi se poser la question de savoir si la construction historique et symbolique des sports de nature sur ce territoire joue un rôle dans l'attractivité ? **Beaucoup de questions demeurent concernant les publics touristiques, leurs pratiques des vacances ou d'une destination, leurs expériences vécues, les éléments qui les attirent et les motivent ou ceux qu'ils saisissent par opportunité. Ces questions sont encore plus difficiles si l'on cherche à comprendre la manière dont se construit la destination touristique, son appropriation par les publics, le rôle des sites touristiques, des acteurs, prestataires, mais aussi des pratiques sportives de nature.**

Les hauts lieux de la pratique sportive, appelés "spots" par les pratiquants, attirent par exemple des clientèles très spécifiques, des touristes spécialisés qui ne font que pratiquer leur activité de prédilection. Ces visiteurs, venus avec un but précis, ne parcourent pas nécessairement le territoire, ne font pas systématiquement de visites ou d'autres activités touristiques. **Les motivations et les pratiques de ces touristes diffèrent-elles vraiment d'autres venus découvrir une destination ? Existe-t-il d'autres profils touristiques identifiables sur la destination des Grands Causses ?**

Sur le plan de la construction et de la structuration du territoire, les interrogations portent sur la place du tourisme et des sports de nature dans l'économie locale, les rapports de force et les jeux d'acteurs. Les sports de nature et le tourisme, en tant qu'utilisateurs de l'environnement, concurrencent-ils d'autres activités économiques, comme l'agriculture ? La construction territoriale du tourisme est elle facilitée ou freinée par des mentalités, une culture locale ? Le modèle existant est-il durable ? **Des questions demeurent aussi concernant les entreprises prestataires, leur ancrage territorial, leurs atouts et freins au développement, leurs liens affectifs et partenariaux avec les acteurs locaux ou extra territoriaux.**

Parallèlement à ce développement touristique, les associations sportives se sont développées. Les plus anciennes comme l'Alpina, le CAF Causses et Cévennes, le spéléo club des Causses, l'Aragonite Caussenarde, les associations de découverte et de randonnée comme los Adralhans, lo Bartas perdurent. Les ont rejoints divers autres clubs de canoë-kayak, de course d'orientation, de course à pied, VTT, ou de vol libre. À une échelle plus large, la Fédération

Française de Spéléologie (FFS) a vu le jour, et fêtera son cinquantenaire en 2013 à Millau. Les structures locales et les membres qui les animent continuent à découvrir, aménager et gérer des lieux de pratique, organisent des cours à l'année, journées découvertes, manifestations et événements, communiquent à travers des publications (topoguides, ouvrages sur le patrimoine et l'histoire caussenarde) et des articles de presse dans les journaux locaux. Si leurs missions et leurs savoir-faire les orientent essentiellement vers des publics locaux, ces associations croisent aussi parfois les enjeux et les publics touristiques à travers la gestion de sites de pratique ("spots") d'intérêt national ou international, ou de manifestations qui attirent des pratiquants extérieurs au territoire. Cette animation locale, ancrée historiquement, participe au développement de lieux ou de moments symboliques et contribue à l'identification du territoire et de la destination sportive de nature. Le terrain de jeu des pratiquants ne s'arrête pas aux frontières administratives, mais s'étend à l'ensemble du massif des Grands Causses dont la géologie et la morphologie sont propices à la pratique de certaines disciplines. Les publications des clubs locaux¹¹ montrent par exemple l'étendue du terrain pratiqué, et des cartes de densité de sites de pratiques sportives de nature soulignent l'intérêt et l'appropriation des Causses calcaires.



Cartes 5 et 6 : Nombres d'équipements sportifs traditionnels (en jaune) et de nature (en vert), par commune, en Aveyron en 2009

Source : RES-MSJSVA, 2009 et INSEE. Réalisation : Obin, 2009

¹¹ Topoguides d'escalades dans les Gorges du Tarn, de la Jonte et de la Dourbie du CAF Causses et Cévennes ; publications sur le patrimoine local (caselles, baumes et abris sous roche, pigeonniers) édités par los Adralhans ; Inventaires spéléologiques du spéléo club des Causses ; etc.

N.B. : les données représentées ci-contre sont issues du Recensement des Equipements Sportif (RES) du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative (2009). Elles ne sont ici représentées qu'à l'échelle du département de l'Aveyron car nous n'avons pu obtenir celles-ci pour les départements voisins.

Les cartes 5 et 6 montrent la différence de répartition spatiale des équipements sportifs dédiés aux sports traditionnels (carte 5, en jaune) et relatifs aux sports de nature (carte 6, en vert). Si, concernant les sports traditionnels, les équipements sont regroupés autour des villes, dans le cas des sports de nature, ils sont diffusés plus largement et des concentrations apparaissent à l'échelle de massifs (Aubrac, Causse Comptal, lacs du Lévezou et Grands Causses dans le cas de l'Aveyron). Les associations sportives trouvent du soutien auprès des collectivités locales concernant l'aménagement et la gestion des lieux de pratiques ou les événements. Certaines associations sont par exemple liées par convention aux collectivités afin d'assumer la bonne gestion d'un site, d'en garantir la responsabilité et l'assurance. Les événements organisés sont autant tournés vers la pratique loisir (la Causse en VTT, brevet du randonneur caussenard, les Naturals Games...) que vers la compétition nationale ou internationale (championnats d'Europe de deltaplane, championnats de France de parapente, plusieurs championnats de France et coupes du monde d'escalade, compétitions inscrites aux calendriers fédéraux en VTT, Kayak, Course trail...). L'ensemble des missions occupées par les associations sportives (enseignement des disciplines, publications, sites de pratiques, événementiels...) participe à dynamiser les sports de nature à l'échelle du territoire. Cependant, aucune donnée et aucun travail ne se sont intéressés ici à ce développement et des questions peuvent être posées. **Quels sont les profils, les motivations des pratiquants locaux ? Comment utilisent-ils ou contribuent-ils au développement des associations sportives ? Quels rôles jouent les associations sportives dans l'attractivité touristique du territoire ? Participent-elles à une attractivité résidentielle ?** L'histoire locale des sports de nature inscrit-elle ces disciplines dans une culture locale, les rend-elle indissociables de l'identité caussenarde ? Les structures associatives, au centre de ces interrogations, soulèvent aussi des questions propres, comme leurs conditions de développement, leurs capacités à s'adapter aux changements, à innover, etc.

3. Synthèse des questionnements : la construction des dynamiques territoriales

Le rôle des dynamiques socio sportives dans la construction des territoires

Nous avons choisi d'observer un territoire (les Grands Causses) et les dynamiques sportives de nature qui l'animent. Nous emploierons tout au long de ce travail l'expression de *dynamiques sportives de nature* pour exprimer l'ensemble des actions engagées autour des sports de nature. Les acteurs identifiés au départ de ce travail sont principalement engagés dans des mouvements touristiques (entreprises prestataires, offices de tourisme), associatifs (clubs, associations sportives) ou politiques (collectivités). Nous avons vu au travers de la présentation du territoire d'étude que les frontières entre ces différents domaines semblent poreuses. Il s'agit pour nous de ne pas dissocier ces domaines, de ne pas sectoriser ou considérer différentes dynamiques d'acteurs comme étant indépendantes à priori. Nous préférons toutefois le terme flou de *dynamique* à des expressions à forte connotation chez les géographes comme celles de *système actancier*, *système localisé* ou de *milieu innovateur*. En effet, nous ne souhaitons pas postuler qu'il existe des relations systémiques entre les acteurs, alors qu'il ne s'agit pour nous que d'une hypothèse, étant donné l'hétérogénéité des acteurs, des enjeux et intérêts pris en compte dans l'étude.

Le territoire d'étude n'est pas délimité par des frontières administratives, mais il correspond à une aire ayant une identité propre pour les populations locales, propice aux activités sportives de nature, appropriée par des pratiquants ainsi que par une fréquentation touristique. C'est pour cela que nous préférons le terme de territoire à celui d'espace, le premier exprimant l'appropriation et la structuration au travers de pratiques sociales, tandis que le second pouvant être entendu comme une aire correspondant à une des dimensions de la société ou à un objet social défini (Jacques Lévy & Lussault, 2003, p. 325). Nous retiendrons au départ de notre travail la définition du territoire comme « *l'agencement de ressources matérielles et symboliques capables de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* » (Debarbieux, 2003, p. 910). Mais nous verrons au fil de nos travaux que cette définition peut être discutée et reformulée en fonction de l'approche théorique adoptée. **La question centrale de notre travail est de comprendre comment émerge et se recompose un territoire à travers l'étude approfondie d'un jeu d'acteurs ou d'une économie des rôles animant le champ des sports de nature.** « *On entendra par acteur territorialisé tout homme ou toute femme qui participe de manière intentionnelle à un processus ayant des implications*

territoriales » (Gumuchian et al., 2003, p. 110). Notre démarche consiste alors à identifier les actions et les acteurs y participant, à comprendre comment ces actions se développent, se mettent en œuvre puis ce qu'elles engendrent comme changement pour le territoire et les diverses parties engagées.

Problématique et hypothèses

La problématique posée ici est celle de la construction d'un territoire et des dynamiques sportives de nature, autant socio sportives, touristiques et économiques, que de leur pilotage, arbitrage ou accompagnement politique. Il s'agit de questionner la construction du monde commun et la place des pratiques sportives de nature dans celle-ci, à travers l'animation locale, l'attractivité touristique ou résidentielle, les opportunités économiques et touristiques ou encore les processus identitaires auxquelles ces disciplines peuvent participer.

À l'échelle du territoire des Grands Causses, les sports de nature sont visibles à travers une construction matérielle (sites de pratiques, publications, événementiels...), humaine (acteurs économiques et associatifs) et symbolique, initiée sous l'impulsion d'E.A. Martel vers la fin du XIX^{ème} siècle. Cette construction permet l'essor d'une économie touristique, de dynamiques socio sportives et engage pouvoirs publics et collectivités. **La première hypothèse que nous chercherons à démontrer est celle d'une co-construction de ces différentes familles d'acteurs et de leurs enjeux et actions.**

L'histoire des Grands Causses, l'invention de ce territoire, sa mise en tourisme et sa découverte associée à l'apparition de pratiques sportives de nature, soulèvent des questionnements quant à la construction d'une identité locale, de dynamiques territoriales ou d'attractivité touristique et résidentielle. Le découpage administratif, la multiplicité et la variété des acteurs engagés dans les sports de nature posent aussi la question du pilotage politique. Existe-t-il des projets fondateurs ? Quelles sont les intentionnalités et quels sont leurs rôles, leurs importances à la fois dans la construction du monde commun et la manière dont il se constitue ? Quels rôles jouent les acteurs extérieurs au territoire ? Toutes ces questions soulèvent celle du politique, du jeu d'acteurs et des formes de gouvernance engagées. **La seconde hypothèse proposée dans ce travail est que la gouvernance des**

sports de nature dans les Grands Causses est multiple, associe des acteurs politiques ou non à travers des partenariats et des projets et que la somme non concertée, pilotée ou intentionnelle de ces multiples associations, concertations et décisions anime le développement territorial. Plus simplement, cette hypothèse exprime qu'il n'existe pas de projet de territoire autour des sports de nature, mais que la construction du monde commun à l'échelle d'un territoire correspond à un « *enchevêtrement de logiques sociales variées* » (Olivier de Sardan, 2001). Les diverses actions entreprises sur le territoire permettent l'aboutissement des projets des acteurs, l'assouvissement de volontés ponctuelles, donnent naissance à de nombreux artefacts, mais sans orientation générale à priori.

L'irruption d'objets liés aux sports de nature sur le territoire, créés ou valorisés par des actions individuelles ou collectives, concertés ou non, contribue aussi à la dynamique territoriale. Les sites de pratiques, événements, publications participent à la construction matérielle, identitaire et symbolique du territoire. Chaque création, modification de l'existant, qu'elle soit une réussite ou un échec, participe à reconfigurer les rapports entre acteurs, leurs identités et le territoire. Si l'on suit Lascousmes et Le Galès (2004), les instruments développés à travers l'action publique participent à créer des liens entre les acteurs, sont porteurs d'une représentation particulière d'un enjeu, participent à problématiser cet enjeu, c'est-à-dire à repérer ce qui unit les acteurs engagés, et sont créateurs de sentiers de dépendance, dans le sens où ils peuvent cristalliser des réseaux d'acteurs ou porter une certaine vision du monde. **La troisième hypothèse de cette thèse est que la dynamique sportive de nature territoriale se construit aussi avec les objets, symboles et artefacts, ceux-ci devenant acteurs de la gouvernance.** Cette hypothèse induit que le territoire, le monde commun est toujours en mouvement, sans cesse reconfiguré à travers les actions, les concertations, l'irruption de nouveaux acteurs humains et non-humains. Notre travail consiste à donner une lecture de la dynamique du territoire, de sa mise en mouvement et pas seulement de dresser le tableau, à un moment donné, de l'état d'un système d'acteurs.

4. Positionnement théorique

Le travail de recherche est un processus qui engage son auteur durant de longues années. Le positionnement épistémologique, les choix méthodologiques ou paradigmatiques peuvent être questionnés et remis en question durant ce processus. Les choix de cadrage de l'étude ont évolué suite aux expériences que les terrains nous ont procurées. Notre démarche générale, les théories mobilisées ou la vision du monde commun que nous avons au départ de ce travail se sont progressivement déplacées. Les deux parties de cette thèse correspondent aux deux approches mobilisées successivement.

Une démarche constructiviste

S'il paraît au départ évident d'inscrire ces travaux dans le champ du constructivisme, il apparaît nécessaire de préciser de quel constructivisme nous parlons. L'ambition première de ce travail est bien de comprendre comment se construit un monde commun. De la présentation du terrain d'étude et des questionnements qui en émergent, nous retenons que les sports de nature semblent engager des acteurs variés à travers des actions et des intentions diverses dans une dynamique territoriale. D'une part nous souhaitons montrer l'interdépendance des acteurs, de leurs actions et leurs inscriptions dans une dynamique collective. D'autre part, il nous faut montrer que cette dynamique, si elle existe, participe à faire émerger un territoire ou à le recomposer. L'idée constructiviste au départ de notre travail est double : analyser la construction collective d'une dynamique et montrer comment cette dynamique collective participe à construire un territoire. C'est à dire comment l'ensemble des acteurs engagés dans la dynamique sportive de nature contribue à développer une réalité territoriale. Comment la mobilisation de ressources matérielles et symboliques et leurs transformations au cours d'action permettent de développer des systèmes, des schémas ou représentations territoriales.

La première partie de cette thèse a été réalisée dans cette perspective constructiviste, celle de la construction collective d'un monde commun territorialisé. Mais, les premiers résultats nous ont poussés à considérer plus le processus au cœur de la dynamique collective que les potentielles structures ou représentations qu'elle permettrait de développer. Comment se construit et s'anime la dynamique ? En ce sens, la théorie de l'acteur réseau mobilisée dans la

seconde partie de notre travail s'inscrit dans une explication de la construction d'un processus et du sens qui lui est accordé (Dubois, 2007). Il ne s'agit plus de s'intéresser à la construction d'objets, d'artefacts ou d'un territoire, mais à celle de la dynamique collective en incluant les non-humains. Dans la première perspective, les acteurs humains construisent un territoire et des objets qui deviennent alors porteurs de sens et de représentations. Un constructivisme s'intéressant aux processus considère pour sa part les objets comme agissants au même titre que les acteurs humains. Dans cette seconde perspective, les intentionnalités humaines donnent une signification aux processus. Les non-humains ne sont pas uniquement les véhicules d'un sens, de valeurs ou de représentation, mais participent à faire agir les humains ou à dessiner les contours de l'action. Ce regard s'inscrit dans ce que certains nomment un compositionnisme (Latour, 2011) qui s'intéresse à la manière dont des acteurs humains *composent avec* leur environnement technique, idéal et naturel pour définir les contours d'un monde commun. Ce glissement d'une perspective constructiviste vers une autre, compositionniste, est dû à la construction empirique de la démarche de recherche. Le terrain est investi une première fois en mobilisant un cadre théorique, mais l'expérience de terrain et les résultats qu'elle apporte nous ont invités à adopter un second cadre théorique, apportant des réponses complémentaires aux questions posées.

Le souhait de comprendre le processus de construction des dynamiques territoriales demande un regard sur un temps long. Les données collectées doivent permettre de retracer l'histoire d'une innovation, d'un conflit ou d'une controverse. Ces histoires se déroulent sur des périodes plus longues que le temps d'une thèse. Il apparaît alors nécessaire de mobiliser des données écrites permettant de retracer ces histoires afin de compléter un recueil de récits qui ne relatent pas à priori les faits tels qu'ils se sont déroulés. Les quatre terrains présentés au cours des chapitres III, V, VI et VII ont été identifiés au travers des expériences vécues par l'auteur, en tant que professionnel, agent de développement ou acteur associatif. Ces terrains présentaient l'avantage d'avoir laissé des traces déjà collectées comme des comptes rendus de réunions, courriers, documents de communication ou articles de presse. Ces données ont été complétées par des enquêtes auprès des acteurs engagés dans les différentes problématiques étudiées et des participations à diverses réunions. Les terrains ont aussi été choisis parce qu'ils semblaient soulever des débats relevant de la définition collective d'un monde commun et nous permettaient d'explorer la mobilisation et la coordination d'acteurs au cours de l'action. La plupart des questionnements évoqués en amont étaient les nôtres avant même de commencer cette recherche. Certaines questions portent sur le processus de décision et de

gouvernance local engagé autour des prestations touristiques (Chapitre III), de sites de pratiques (V et VI) ou d'un événement (VII). D'autres s'intéressent à la participation de ces débats locaux dans la construction de dynamiques territoriales. Nous nous intéressons à la construction de l'action ainsi qu'à l'inscription de ces actions, qui n'ont à priori que peu de liens entre elles, dans la constitution progressive de dynamiques territoriales. Les terrains choisis permettent de s'intéresser en premier lieu à l'expérience de l'action, et ce qu'elle peut induire comme changements pour les acteurs concernés.

Quelle place pour le chercheur ?

Les perspectives d'un constructivisme social puis d'un constructivisme des processus, que nous avons adoptées, soulèvent la question de la place et du rôle accordés au chercheur. Dans la première partie de notre travail, le terrain exploré au chapitre III place le chercheur dans un rôle d'observateur. L'analyse se situe entre une sociologie des professionnels des sports de nature et une géographie portant sur les relations systémiques et territoriales de ces acteurs. Les entretiens réalisés auprès des acteurs ont pour objectif de comprendre la construction des entreprises et de leurs prestations en identifiant ce qui relève du rapport aux autres ainsi qu'au territoire. Dans cette perspective le chercheur interagit peu avec le monde qu'il observe et se contente de porter un regard en cherchant à identifier les clefs et les facteurs participant à la construction de modèles entrepreneuriaux ou des prestations.

Dans la seconde partie de notre travail, l'approche proposée s'inscrit dans une anthropologie de l'action, une sociologie ou une géographie du monde en train de se faire. Le regard du chercheur s'intéresse à la parole des acteurs, au contexte de l'action, aux problèmes techniques auxquels les acteurs sont confrontés et avec lesquels ils composent. Le chercheur doit à la fois comprendre ce qui se cache derrière les récits et les positions de chacun, mais aussi ce qui les fait agir. Envisager à priori ce qui va émerger de débats engagés autour d'une controverse, d'un conflit ou de l'émergence d'une innovation paraît difficile. Le chercheur qui suit l'action en train de se faire se mêle alors aux acteurs pour les écouter et les suivre dans leurs expériences de l'action. L'interaction entre le chercheur et le monde qu'il observe est alors plus grande et son savoir se mélange aux connaissances techniques, érudites ou profanes des acteurs participant aussi à la construction de l'action. Suivre l'action et les acteurs implique des rencontres successives, des échanges réguliers et il est difficile de présupposer que la présence du chercheur ne modifie pas le cours de l'action. Il fait aussi partie de

l'expérience que les acteurs vivent dans l'action, au travers de sa présence, de ses questions et des réponses qu'il peut apporter lorsqu'il est sollicité. Les acteurs composent aussi avec le chercheur qui les suit.

Le rôle que nous nous sommes accordé dans ce travail consiste à expliciter les divergences et les frictions, identifier les pouvoirs respectifs et leurs déplacements afin de détailler le processus de construction ou de composition de l'action collective. Tout au long de la deuxième partie, nous cherchons à identifier les réseaux déployés autour de l'action, mais aussi à comprendre comment ceux-ci se constituent et se recomposent au travers de l'action. Ensuite nous cherchons à montrer que les cas isolés étudiés participent au travers de la recomposition des réseaux aux changements d'une dynamique collective territoriale.

5. Plan de la thèse

Cette thèse est construite autour de deux parties, développées autour d'approches différentes. La première issue de la géographie sociale cherche à mettre en évidence les relations existant entre certains acteurs (les professionnels, Chapitre III) et le territoire. Dans la seconde partie, l'approche au travers de la théorie de l'acteur réseau nous permet d'explorer la construction d'actions collectives.

Les chapitres I et II présentent les travaux portant sur la sociologie des sports de nature puis la géographie des sports de nature, que nous avons en partie mobilisée. Suite à la description de ces ressources théoriques, un premier terrain est exploré au travers du chapitre III. Les professionnels prestataires de sports de nature dans les Grands Causses ont été enquêtés afin de comprendre comment ils ont construit leurs modèles économiques et entrepreneuriaux. Nous mobilisons dans cette étude les micro-mentalités des professionnels du loisir sportif (Bouhaouala, 2008) comme une grille de lecture nous permettant de positionner les divers entrepreneurs, puis nous cherchons à identifier ce qui dans leurs relations aux autres et au territoire diffère.

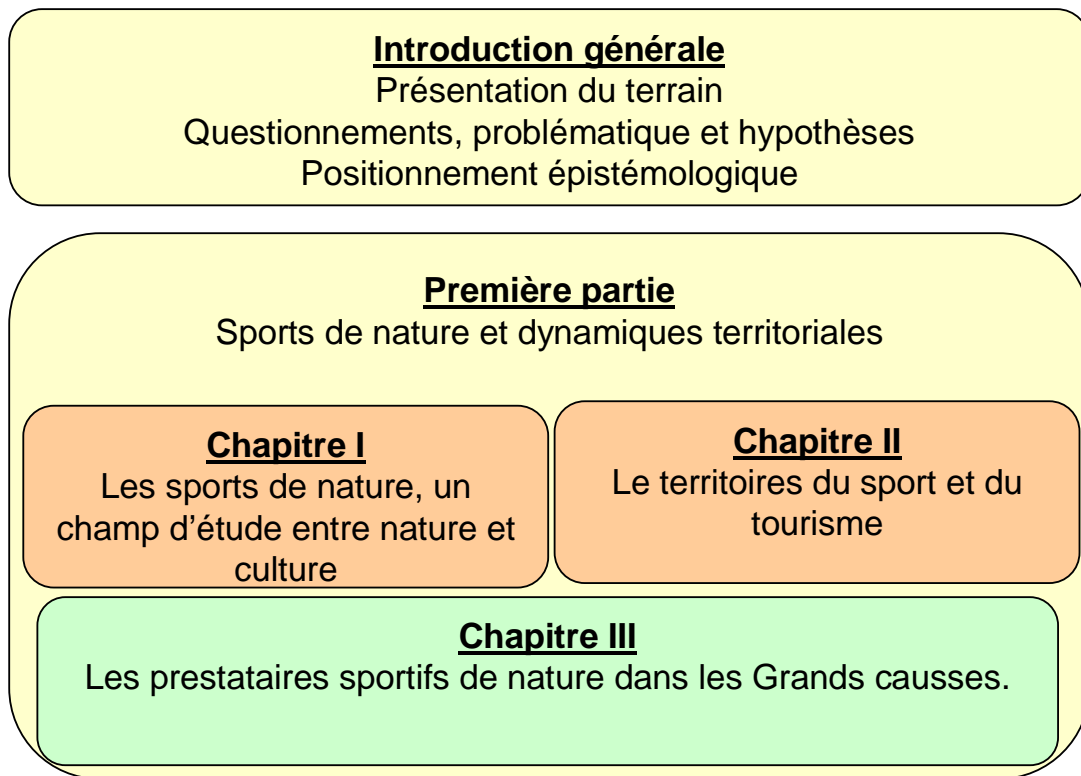


Figure 1 : Schéma représentant le plan de la première partie de cette thèse.

Suite à la présentation de ces références théoriques et leur mobilisation autour d'un premier travail de terrain, les conclusions du chapitre III et de la première partie nous invitent à nous intéresser plus à l'action en train de se faire, aux accords noués entre acteurs et au rôle des non humains dans ceux-ci.

Le chapitre IV expose une nouvelle perspective théorique. Celle-ci est développée autour de la théorie de l'acteur réseau (Callon, 1986 ; Latour, 2006). Les chapitres V, VI et VII présentent trois études de terrain qui s'intéressent à l'action en train de se faire et à la participation de celle-ci à la composition d'un territoire.

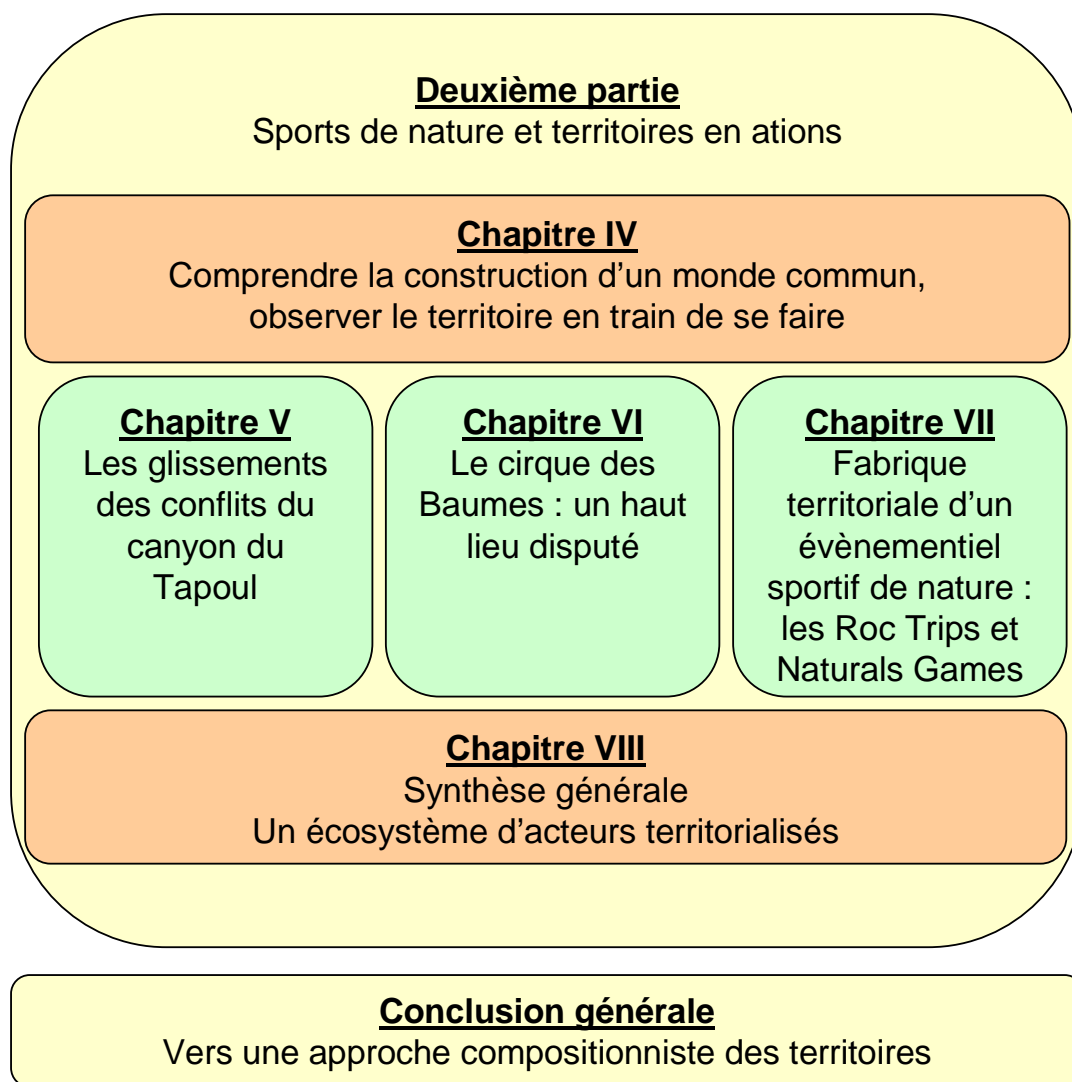


Figure 2 : Schéma représentant le plan de la deuxième partie de cette thèse.

Le chapitre VIII propose une synthèse générale de nos travaux, laquelle propose de faire le lien entre les différents terrains explorés au cours de cette deuxième partie avec la dynamique sportive de nature territoriale qui est au cœur de notre analyse. Cette synthèse conclut sur la proposition de considérer les territoires comme des *écosystèmes d'acteurs territorialisés* composés par de nombreuses relations entre humains et non-humains. Enfin, la conclusion générale identifie des limites et des perspectives à cette recherche.

Première partie :

SPORTS DE NATURE ET DYNAMIQUES TERRITORIALES

Introduction de la première partie

L'objectif de notre recherche est de comprendre comment se construisent les dynamiques sportives de nature à l'échelle des territoires. Dans cette première partie, nous nous positionnerons dans un premier temps au regard des nombreux travaux s'intéressant aux sports de nature. Le chapitre I détaille les approches sociologiques qui seront utiles à notre travail, puis les travaux abordant les acteurs économiques, une première approche sur la gouvernance des sports de nature et le regard porté par les chercheurs sur la relation entre environnement et sports de nature. Dans le deuxième chapitre, notre focale sera plus centrée sur la dynamique territoriale au travers de travaux géographiques s'intéressant au tourisme et aux sports de nature. Ces deux premiers chapitres nous permettront de définir le cadre théorique au travers duquel nous avons mené un premier travail de terrain, centré sur une catégorie d'acteurs particulière, les prestataires du tourisme sportif dans les Grands Causses. Cette première analyse permettra de tirer quelques enseignements sur notre problématique, ainsi que de questionner notre positionnement initial.

Chapitre I : Les sports de nature, un champ d'étude entre nature et culture.

Introduction

Les sports de nature regroupent des disciplines sportives ou de loisirs qui ont pour point commun de se dérouler dans un cadre naturel, aménagé ou non. Si la loi sur le sport du 6 juillet 2000 reconnaît ces activités, la liste n'en est pas définie. Des débats existent pour savoir si le golf, la baignade ou des centres équestres font ou non partie de cette famille. La définition donnée permet en revanche d'intégrer tous les sports de neige et de montagne, les différentes formes de randonnées, les activités d'eau vive, les sports nautiques, qu'ils soient motorisés ou non, du moment qu'ils utilisent comme support le milieu naturel. Mais regrouper toutes ces disciplines sous le sceau d'un terme unique n'implique pas qu'elles soient toutes identiques, dans leurs organisations, leurs spatialités, leurs modes de développement, leurs structurations, ni qu'elles attirent les mêmes publics, ni qu'elles aient les mêmes impacts environnementaux, sociaux ou économiques ou proposent des logiques d'actions identiques. Il nous faut donc, dans un premier temps, à travers la littérature scientifique, faire un état des lieux des connaissances qui serviront de socle à notre travail de recherche. Il ne s'agit pas ici de dresser un état de l'art, mais plutôt de citer les travaux importants autour desquels notre travail s'articulera, soit en s'appuyant sur eux, soit en se situant par rapport à eux, dans le cas où il n'y aurait pas de filiation directe évidente.

Ce chapitre n'a pas pour vocation de traiter des approches géographiques, celles-ci étant abordées au cours du chapitre II. La notion de territoire apparaît donc peu à ce stade, la focale étant fixée sur les approches sociologiques, économiques ou politiques des sports de nature. L'objet de ce chapitre I est de proposer un rapide balayage de travaux concernant les sports de nature que nous pourrions mobiliser ou par rapport auxquels nous devons nous positionner. Dans un premier point, nous nous intéressons à l'entrée culturelle (I.1.), avant de nous poser la question des lectures économiques proposées concernant les sports de nature (I.2.), puis de nous intéresser à la dimension politique (I.3.), avant, pour conclure ce chapitre, de nous intéresser aux travaux portant à la relation des sports de nature avec l'environnement naturel (I.4.).

1.1 Sports et sociétés, l'entrée culturelle

L'entrée culturelle a largement été mobilisée afin de comprendre les dynamiques sociales dont le sport fait partie. Dans la lignée de Bourdieu (1979), la sociologie du sport s'est longtemps attachée à identifier le capital culturel mobilisé par les sportifs, les rapports au corps ou au jeu et les pratiques respectives des différentes classes sociales composant la société. Les auteurs fondateurs de ce courant (Pociello, 1981 ; Vigarello, 2000) ont contribué à développer l'approche culturelle. Nous ne nous donnons pas vocation ici de faire un état de l'art concernant cette entrée, mais souhaitons situer nos travaux par rapport à ces courants de pensée. Nous nous intéressons d'abord à la notion de loisirs (I.1.1.) avant de préciser les apports de la sociologie et de la sociologie du sport (I.1.2.) avant de détailler certains travaux spécifiques aux sports de nature (I.1.3.).

1.1.1. La place du loisir dans les sociétés

Les sports de nature, tout comme les autres sports, sont souvent rattachés à la grande famille des loisirs, champ encore plus vaste, qui regroupe, selon R. de Koninck (De Koninck, 2006), les « *usages du temps laissés à l'appréciation de chacun, qui ont pour effet de transformer une durée disponible en temps libre – temps affranchi des exigences du temps obligé ou contraint* ». Cette première approche rappelle que les sports de nature font partie de ces pratiques qui ont marqué la conquête du temps libre et des vacances par les français, soulignant un besoin d'altérité ou le besoin d'échapper au cadre du travail. Le phénomène des loisirs a été abordé par des auteurs comme Dumazedier (1962) (Corbin, 1995 ; Dumazedier, 1962 ; Elias et Dunning, 1994), Corbin (1995) ou Elias et Dunning (1994). Ces derniers parlent de « *degré de routinisation* » et de « *dé-routinisation* » des pratiques composant la sphère du temps libre et des loisirs. Ils distinguent : « *activités purement ou essentiellement de sociabilité* », « *activités "mimétiques" ou ludiques* », « *activités de loisirs variées, moins hautement spécialisées, souvent multifonctionnelles et ayant en grande partie un caractère dé-routinisant agréable* ». Cette lecture, selon un gradient quotidien / hors quotidien des activités sportives ou de loisirs, ne permet cependant pas d'aborder le niveau de touristicité, le rôle social, ou d'aborder l'expérience en elle-même. Dumazedier (1962) définit les trois fonctions du loisir par les 3D : délasserment, divertissement, développement, qui délivrent

respectivement de la fatigue, de l'ennui et des automatismes de la pensée et de la vie quotidienne (travail, famille). « *Le loisir est un ensemble d'occupations auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation désintéressée, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales et sociales.* » (ibid.). Il précise que ces 3 fonctions sont solidaires, étroitement liées les unes aux autres, peuvent coexister, se succéder, se manifester simultanément ou à tour de rôle. Les loisirs, décrits ici comme des usages du temps, sont vus sous l'angle de ce qu'ils apportent à l'individu, comme échappatoire au quotidien, au travail ou comme perspective de construction personnelle.

Pour insister sur toutes les dimensions que peuvent revêtir les loisirs pour un individu, certains auteurs préfèrent employer le mot de « récréation » (Knafou et al., 1997). Pour cet auteur, « *le loisir ne concerne donc pas seulement la récréation, "détente et délassement après une activité plus sérieuse" [...], mais toute la récréation, "reconstitution du corps et de l'esprit"* » (ibid., p. 198). L'Equipe MIT (2002) (MIT, 2002) précise que le mot de récréation « *s'emploie encore aujourd'hui en tant que synonyme de « relatif au tourisme et aux loisirs » chez des auteurs peu soucieux de différencier celui-là de ceux-ci* », ne revêtant pas le sens que donnent à la « recreation » les chercheurs anglophones. Récréation apporte, selon ces auteurs, plus d'acuité sur le caractère « dé-routinisant » des loisirs ou du tourisme. Cette approche montre surtout que de nombreux chercheurs ont essayé de différencier les loisirs du tourisme, mais sans réellement y parvenir. Les sports de nature permettent cette double perspective, de loisir et de tourisme. La diversité de ces activités, des publics ou des lieux de pratique autorise des usages du temps libre très variés. Des formes de pratique individuelles, collectives, associatives ou encore commerciales sont observables. Si les sports de nature peuvent être observés depuis le point de vue de l'individu pratiquant, ils participent aussi de la reconstruction des modes de vie.

Alain Corbin pose la question de l'usage de ce temps disponible, en se donnant pour objectif de « *suivre l'invention des manières de se représenter, d'utiliser ou simplement de vivre une gamme de temps disponibles, peu à peu insérés au cœur de la charpente temporelle des sociétés occidentales, entre 1850 et 1960* » (Corbin, 1995, p. 9). L'approche historique des loisirs qu'il propose, différencie une première période, à partir de 1850, au cours de laquelle les loisirs sont réservés à une élite, d'une seconde période, après la seconde guerre mondiale,

qu'il qualifie de « *diffusion sociale des loisirs* », notamment grâce à la mise en place des congés payés. Cette conquête du temps, à travers l'apparition de nouvelles formes de loisirs, est profondément liée aux évolutions de la société, aux grands événements, au progrès (transports) et acquis sociaux (congés payés). Pour cet auteur, « *travail et loisir forment un système ; tout bouleversement de l'un affecte l'autre.* » (ibid., p. 17), montrant ainsi qu'au-delà de l'importance qu'il peut revêtir pour un individu, le loisir est un des éléments constitutif et structurant des sociétés. Il en conclut, en forme de perspective de recherche, que « *l'histoire du temps libre ne se résume pas à celle de sa problématique conquête ou à l'invention de ses usages. La saisie du sens de ce qui se joue implique de percevoir l'évolution des représentations de la durée, la distribution des temps sociaux, la subtilité de leur hiérarchie, les modalités de leur agencement et de leur confrontation.* » (ibid., p. 545).

Dans la continuité de cette réflexion, d'autres auteurs situent clairement la problématique des loisirs sur un champ politique, comme Jean Viard, pour qui le loisir joue un rôle important dans l'organisation sociale, les territorialités ou la construction d'une société. « *Les temps vacants me sont ainsi apparus de plus en plus chargés de sens, influençant nos temps de la vie ordinaire, modifiant nos costumes au travail, nos urbains et péri urbains, notre vieille culture sédentaire. La culture des loisirs, celle des vacances, de la retraite, le développement massif des mobilités physiques et virtuelles se sont révélés comme de puissants transformateurs de nos sociétés, modifiant dans la seconde moitié du XX^e siècle les pratiques sociales, les normes et les valeurs. La croissance des temps libres, inséparable d'une société de consommation de masse et du développement d'une économie du temps libre de plus en plus riche en emplois, est venue bousculer le monde du travail lui-même et le modèle familial traditionnel. Nos cultures territoriales, le sacro-saint couple domicile-travail qui sous-tendaient nos vies et nos sociétés en ont été largement affectés* » (Viard, 2002, p. 10). Sa thèse est que le cumul de la diminution de la durée de travail, des retraites, et de l'allongement de la durée de la vie a fait exploser le rapport temps libre / temps de travail, sur la durée de vie d'un individu. Les citoyens se construisent des identités, mais aussi des rapports sociaux ou des territorialités de plus en plus marqués par leurs loisirs, développant de nouveaux phénomènes, conjuguant le loisir avec le travail ou la famille. Ce temps libre recompose l'individu, mais aussi le foyer et les territoires et l'individu et le rapport travail – famille doit aujourd'hui conjuguer avec les loisirs.

L'approche géographique que nous proposons ici est centrée plus essentiellement sur le rôle des loisirs sportifs dans la construction, le développement des territoires, qu'il soient loisirs

sociaux et de proximité ou qu'ils représentent une opportunité touristique, par exemple. Nous privilégions l'étude des liens entre acteurs, lieux de loisirs et territoire de pratique. Nous nous intéresserons aussi aux approches politiques, ainsi qu'aux structurations associatives et professionnelles liées aux sports de nature. Par contre, le rapport entre un individu pratiquant et ses loisirs ou le territoire au sein duquel il vit ou qu'il visite, s'il n'est pas éludé, ne sera pas approfondi au travers de ce travail. C'est là, nous le verrons une des principales limites de cette thèse, mais aussi une perspective d'ouverture.

1.1.2. Les cultures sportives, une entrée privilégiée

Les loisirs participent, nous venons de le voir, à la construction et l'évolution des sociétés. Les approches du rapport loisirs / sociétés permettent d'identifier plusieurs cultures des pratiques sportives.

Les pratiques sportives ont commencé à se développer et s'organiser dans l'Angleterre du XVIII^{ème} siècle. Elias et Dunning (1994) expliquent que, selon eux, ce qui différencie le sport moderne des jeux traditionnels est une nouvelle éthique de la violence. Pour ces auteurs, il existe une rupture dans l'histoire des jeux, marquée par l'apparition d'une « *violence maîtrisée* », encadrée grâce à l'apparition d'une organisation formelle et de règles écrites qui ne sont plus uniquement celles légitimées par la tradition. Ce pas franchi des jeux traditionnels vers le sport moderne s'accompagne aussi d'une démocratisation du sport, qui n'est plus réservé à une élite aristocratique, et se répand dans les classes populaires. La pratique sportive est, selon ces auteurs, un temps où peuvent s'exprimer des tensions, des émotions contenues et de plus en plus importantes. Les pratiquants peuvent ainsi laisser s'exprimer leur plaisir, leur excitation voire leur violence en dehors du cadre du travail. Mais si tout le monde a potentiellement accès au sport vers le début du XIX^{ème} siècle, chacune des classes de la société, n'ayant pas les mêmes rapports au corps ou les mêmes codes sociaux, s'oriente vers des pratiques différentes (Pociello, 1981).

Les sports de nature apparaissent, quant à eux, vers la fin du XIX^{ème} siècle, mais restent pour l'essentiel accessibles uniquement aux classes supérieures de la société. Parmi celles-ci, certains se plaisent à se transformer en explorateurs ou conquérants et parcourent des lieux inaccessibles et inconnus. L'heure est à la conquête, à l'exploration et les sports de nature

(comme l'alpinisme, la randonnée ou la spéléologie) sont plus des moyens que des fins en soi. Ces disciplines se développent dans des espaces non normalisés, sans règles ou arbitres et avec une éthique non écrite (Hoibian, 2000), ce qui n'est pas sans alimenter les débats et querelles concernant la définition de la bonne pratique. Les approches historiques et culturelles de l'alpinisme (Hoibian, 2000, 2008) et de la spéléologie (Schut, 2007) montrent comment se sont succédées, à travers le temps et les groupes sociaux à l'œuvre, différentes conceptions de ces disciplines sportives. Schut (2007) explique par exemple comment « *la science des cavernes* », développée par les premiers explorateurs qui agissaient en tant que scientifiques, s'est progressivement transformée en « *science et loisir souterrain* », puis en « *spéléologie, sport et science* », sous l'impulsion de nouveaux leaders et de nouveaux groupes de pratiquants.

L'histoire du sport évolue dans les années 1980 avec l'arrivée de nouvelles tendances, d'une autre approche du sport, ludique et hédoniste en provenance de Californie. Loret décrit ce mouvement (Loret, 1995) en détaillant le changement dans les motivations principales de la pratique sportive, induisant de nouveaux rapports au corps ou à la nature. Convivialité, plaisir, recherche de sensations, hédonisme sont autant de valeurs qui se développent chez les pratiquants. Ce mouvement, issu de la contre-culture américaine des années soixante, se traduit par l'apparition de disciplines qui échappent aux normes, et se pratiquent dans des espaces ouverts, souvent à travers leur « appropriation sauvage », que ce soit en ville (glisse urbaine) ou dans la nature. L'organisation sociale s'en trouve aussi bouleversée, car les pratiquants attirés par ces nouvelles disciplines ou façons de pratiquer ne se reconnaissent plus dans le modèle fédéral et l'organisation en clubs sportifs. Les sportifs s'auto organisent et privilégient une logique individuelle ou tribale (Maffesoli, 2000). Pigeassou (1997), explique ce mouvement par les profonds changements de la société en cours et écrit qu'« *à partir des années 1980, les effets de l'évolution des enjeux économiques ébranlent l'ensemble des repères de la société. L'augmentation du pouvoir d'achat, la mondialisation des produits, l'explosion de la publicité et des moyens de communication tendent à faire perdre au sport de son substrat moral pour privilégier les objectifs personnels de santé, de loisirs, de plaisir, d'esthétisme, de performance et de distinction sociale* » (ibid., p. 17). Pour Bessy, cette « *mise en loisirs du sport* » (Bessy, 2008) ne vient pas écraser l'ancien modèle sportif, mais apporte une nouvelle offre, complémentaire, qui doit dorénavant cohabiter avec les autres modes de pratique existants.

Concernant le pratique de l'escalade, cette nouvelle approche des pratiques sportives, qualifiée de post moderne, est analysée à travers les liens multiples (organiques, tribaux, circulaires, communicationnels et esthétiques) entre les individus, les supports de la pratique et les symboles (Corneloup, 1995a) et permet l'émergence de styles de pratique différenciés.

L'auteur propose de différencier quatre styles :

- les alpins-cafistes, « *vieille garde de l'escalade* » (ibid.) pour qui la montagne est un lieu sacré où il convient de respecter une tradition montagnarde et une certaine éthique ;
- les hédos-sportifs, marqués par la recherche de performance, de dépassement de soi, attirés par l'esthétisme et la gestuelle de l'activité ;
- les touristes, pratiquants occasionnels, qui ne cherchent pas à se démarquer à travers des codes particuliers ;
- et les néo-aventuriers, qui recherchent l'engagement, la prise de risque ou la solitude.

Cette approche, réalisée à nouveau quelques années plus tard au sujet des pratiques en montagne estivales permet à ce même auteur d'affiner cette grille de lecture. Quatre catégories de pratiquants sont à nouveau identifiées : jeunes branchés, hédonistes, dilettantes et aventuriers. Si trois de ces catégories sont très proches des précédentes, on remarque la disparition des alpins-cafistes, gardiens d'une certaine tradition, au profit de jeunes branchés, adeptes de fêtes, et de fun. Mais au-delà de cette catégorisation, il apparaît que les stations de montagne accueillent en proportions inégales ces différents publics, et laissent chacune apparaître un marquage culturel particulier, qui participe à la construction de l'identité du lieu. D'autres sociologues ont réalisé un travail similaire, comme Lefèvre (2004) qui, à travers une lourde étude sur le massif du Mont Blanc, définit huit socio-styles (l'alpiniste haut de gamme, le client de guide, l'alpiniste classique, l'adepte du libre, l'amateur d'aventure, le puriste, la randonneuse et le professionnel) qui dépendent non seulement des styles de pratique, mais aussi des classes sociales. Il montre ainsi, dans la continuité de Bourdieu (1979) et de Pociello (1981) que, suivant l'origine sociale, les pratiquants n'ont pas nécessairement les mêmes rapports au corps et à la nature. Ces huit catégories de pratiquants sont situées par l'auteur au regard de la typologie développée par Corneloup (Corneloup, 1995b), laquelle propose des catégories englobantes.

Enfin, certains auteurs (Corneloup, Bourdeau et Mao, 2004 ; Corneloup, 2002) remarquent que la postmodernité s'accompagne d'une recomposition progressive des espaces de pratiques des sports de nature, qui passent d'une opposition entre l'ici et l'ailleurs, le domaine du

quotidien (indoor) et celui de l'inconnu (wilderness) à un espace gradué : indoor (dans la ville), aroundoor (autour des villes et des stations), outdoor (espaces éloignés, qui demandent une immersion de plusieurs jours, mais connus et "balisés") et wildoor (la grande nature sauvage et inconnue). Les disciplines hybrides ou naissantes, les nouvelles tendances offrent la possibilité aux pratiquants de s'approprier les espaces intermédiaires, autour des villes et, parallèlement à cela, les montagnes proches basculent d'un statut d'un terrain inconnu vers un espace de pratiques outdoor, pour lesquels les récits, les topoguides ou les aménagements se sont multipliés, amplifiant la médiation entre le sportif et son environnement de pratique.

Maffesoli pose la question d'un réenchantement du monde qui, selon lui, pourrait être en cours (Maffesoli, 2007). Il explique en effet, qu'« *il flotte dans l'esprit du temps une générosité d'être qui relativise les égoïsmes économiques* » (ibid., p. 84) et observe la montée de nouvelles éthiques du partage et du don. Il oppose ensuite le concept de « *participation* », significatif de l'engagement des individus, à celui de « *séparation* », entre sacré et profanes ou entre individus sauvages et domestiques par exemple. Et, selon lui, « *ce processus de "participation magique" à une entité plus vaste, cette transcendance immanente favorisant l'union à l'autre, la communion de l'altérité, l'intégration à soi de l'étranger, l'incorporation de l'étrangeté aboutissant à la réalisation d'un Soi collectif* » (ibid., p. 119). D'autres auteurs abordent aussi cette notion de réenchantement du monde, comme Luyckx (Luyckx Ghisi, 2001, 2002), pour qui un changement de paradigme est en train de s'opérer, à travers la redéfinition du rapport à la science dans les sociétés, elle qui avait, toujours selon lui, pris la place de la religion à l'occasion de l'émergence de la modernité. Et il choisit de nommer ces individus qui optent pour de nouvelles valeurs « *plus féminines, plus respectueuses de l'environnement, plus ouvertes à l'esthétique et à la dimension spirituelle de la vie* », comme transmodernes. Terme repris par Ateljevic (Ateljevic, 2009) dans le cadre du tourisme et Corneloup (Corneloup, 2011; Corneloup, 2006a, 2010) concernant les sports de nature.

Les rapports au monde se sont transformés avec le temps, et les loisirs, parmi lesquels les sports de nature, n'ont pas échappé à ces transformations. Il apparaît à la lecture des ces différents travaux que non seulement différentes conceptions des sports de nature ont émergé, mais aussi que celles-ci ont redéfini l'organisation sociale, économique ou spatiale de ces pratiques. Dimensions affectives, personnelles, codes sociaux, éthiques et valeurs permettent d'identifier différents rapports culturels au monde et à la pratique sportive. Mais comment repérer les différentes visions du monde auxquelles acteurs et pratiquants se réfèrent ? Sont-

elles toujours actives et comment s'articulent-elles, cohabitent-elles au sein d'un même espace ? Pour répondre à ces questions, nous reprenons maintenant ces différentes conceptions du rapport au monde qui, appliquées aux sports de nature, sont présentées par la suite comme une grille de lecture pour situer les pratiques, les lieux (à travers leurs ambiances) ou les pratiquants.

1.1.3. Les formes culturelles des sports de nature

Cette approche culturelle est détaillée par Corneloup (Corneloup, 2011) pour expliquer les différentes formes que peuvent prendre les pratiques sportives de nature de nos jours. Il identifie quatre grandes formes culturelles remarquables dans les sports de nature (traditionnelle, moderne, postmoderne et transmoderne), identifiables sur les lieux de pratique et précise qu'elles sont toutes observables de nos jours. La question est plutôt, selon lui : laquelle de ces formes a été dominante suivant l'époque ? Est-ce qu'aujourd'hui la forme transmoderne émergente peut devenir majoritaire ? Ce questionnement a pour hypothèse que ces diverses formes cohabitent. Elles constituent ainsi une grille de lecture de la société des loisirs, en différenciant le rapport au monde et aux loisirs des individus. La définition de la forme culturelle donnée est la rencontre entre un style de pratique, pour lesquels « *Quatre éléments peuvent ainsi être identifiés : logique sociale [...], logique sportive [...], usages sociaux [...] et représentations [...]* » (ibid.), et un univers de pratique (produits par les acteurs, un jeu d'acteurs, autoproduits par les pratiquants...). Il rajoute qu'une de ces formes, lorsqu'elle est dominante sur un espace de pratique, qu'il s'agisse d'un lieu, un événement ou un territoire, participe à différencier celui-ci et ainsi à sélectionner le public. Une forme culturelle prédominante sur un site de pratique peut se révéler à travers l'action de décideurs, marqueteurs, via le marquage et la construction du lieu, ou encore par les publics qui se sont appropriés l'espace en question. De plus, cette prééminence d'une culture particulière d'un ou plusieurs sports de nature n'est pas immuable et peut évoluer selon les changements d'acteurs, de communication, de publics ou les nouveaux aménagements.

Cette approche sociologique, qualifiée de structurelle par l'auteur, cherche donc à identifier les dynamiques culturelles « *productrices de formes qui émergent à certaines périodes de l'histoire, se structurent et continuent à se développer par la suite* » (ibid.). Sur le plan méthodologique, elle donne une importance majeure au recueil de l'expérience des pratiquants, à l'écoute des mots utilisés, des valeurs recherchées, des bons et mauvais

moments vécus à travers la pratique. Dans le cas des sports de nature, l'expression d'une culture particulière sur un site de pratique, un territoire, dans une station ou à l'occasion d'un événement, par exemple, se traduit particulièrement dans le rapport des pratiquants à leur environnement. Celui-ci est à la fois l'objet de représentations, mais aussi de médiations, à travers des équipements permanents, le matériel utilisé, les sources d'informations, ou encore les récits développés autour des expériences. L'évolution des sports de nature s'est faite à coups d'innovations techniques, technologiques, mais aussi institutionnelles et juridiques, et toutes ces dimensions ont participé à la production de nouvelles médiations avec l'environnement. Il s'agit donc de décrire des situations particulières où se combinent de nombreux éléments, humains et non-humains, spatialisés ou non, de manière structurée ou pas, qui donnent naissance à un univers, une atmosphère particulière qui vont orienter la qualité de la fréquentation.

- **La forme traditionnelle** caractérise les jeux (soule, quilles, cocagne), pratiques utilitaires (chasse, pêche, cueillette) ou activités plus sportives (boxe, jeu de paume...) présents dans la société avant l'arrivée de la période moderne, au début du XIX^{ème} siècle. Si certaines de ces disciplines ont peu été pratiquées durant l'époque moderne et postmoderne, on observe aujourd'hui, des résurgences de ces traditions ici ou là, comme la pratique de la quille de huit par exemple dans bon nombre de fêtes de villages en Rouergue ou un conservatisme à travers d'autres pratiques comme la chasse, la pêche ou la cueillette (qui sont aussi devenues protéiformes).

- **La forme moderne** représente les sports à travers lesquels s'expriment une recherche d'exploit, de performance, de conquête ou de dépassement de soi, par exemple, emblématiques de la première moitié du XX^{ème} siècle. Pour les sports de nature, l'alpinisme, la randonnée, le canoë-kayak, la spéléologie, entre autres, lorsqu'ils mettent la nature en spectacle et donnent au pratiquant la sensation de la dominer s'inscrivent typiquement dans cette forme. Il en résulte l'aménagement de lieux, toujours utilisés, comme les grottes touristiques, les stations de ski, les sentiers spectaculaires balisés et aménagés, les refuges en montagne, etc. On peut citer en exemple sur notre terrain de recherche, le sentier des échelles dans les gorges du Tarn, œuvre du Club Alpin Français au début du XX^{ème} siècle, la grotte de Dargilan ou l'Aven Armand aménagés à la même époque. Les styles de pratique qui prédominent sur ces espaces de pratique sont caractérisés par les dimensions énergétique, technique, ou contemplative.

- **La forme postmoderne** est caractérisée par l'hédonisme, la convivialité, le fun, la recherche de sensations ou encore la fête. Les sportifs de nature postmodernes pratiquent la planche à voile, le surf des neiges, l'escalade sportive, le VTT, le kayak, etc., dans un esprit de liberté (free ride, free style), à la recherche de ludique et à la découverte de leur corps. À travers ce mouvement, les sports deviennent moins techniques, plus accessibles et « consommables », la médiation technologique se développe (GPS, live tracking¹², smartphones, SMS, bornes interactives) et les espaces de pratique changent, devenant moins sauvages et plus proches des lieux de vie (aroundoor), voire urbains (indoor, sports urbains free style). Les prestataires d'activités ont su saisir cette évolution, en orientant leurs produits vers des disciplines moins techniques, ou les sensations sont plus accessibles, par exemple les parcours acrobatiques, via ferrata, canyonisme, biplace en parapente, mais aussi toute une offre indoor comme le canyon-park, les structures artificielles d'escalade (SAE), parcs d'aventure ou de loisirs (aqualand, aventure land, Inquest¹³...). Cette dynamique est encore en pleine progression, comme l'atteste l'éclosion de nouveaux sports, hybrides, comme le base-jump, le kite-surf, le speed-riding, le parcours (sorte de course d'obstacle free ride qui peut se pratiquer en ville comme en pleine nature), la slackline (funambulisme sur sangle molle), etc..

- **La forme transmoderne** se caractérise par une quête de sens à travers la pratique sportive et un métissage de différentes dimensions, plutôt qu'une hybridation (typique de la postmodernité). Des éléments tels que le patrimoine, le bio, l'histoire, l'écologie, la décroissance, l'alter mondialisme, le durable, la culture, l'art, la spiritualité, le handicap, etc. peuvent être associés aux sports de nature. De nouvelles manières de pratiquer voient le jour comme les mobilités douces, les itinérances, les éco produits, ou les prestations de découverte culturelles qui ne se contentent pas d'associer, par exemple musique et randonnée, mais propose de vivre une certaine musique, dans un certain cadre naturel. *« La transmodernité s'engage une approche combinatoire permettant de dépasser les oppositions entre cultures et styles de pratique, de renforcer l'identité territoriale en fonction des orientations choisies, de mieux impliquer les populations locales et régionales autour d'un patrimoine partagé et*

¹² Le live tracking consiste à suivre des athlètes en direct depuis chez soi, durant une aventure ou une compétition. Cette technologie, aussi utilisée pour le suivi des colis, consiste à embarquer un petit appareil qui transmet par satellite ou via le réseau GSM, la position du sportif plusieurs fois par minute. L'évènement le plus emblématique de cette technologie est certainement le red bull X-Alps, durant lequel une trentaine de sportifs traversent l'arc alpin dans sa longueur en marchant ou en volant à l'aide d'un parapente (www.redbullxalps.com), les plus rapides effectuant les 850 km du parcours en 9 jours.

¹³ <http://www.aventureland.fr/> ; <http://www.inquest.fr/>

d'inviter les publics à la marge (handicapés, itinérants, exclus, grands seniors, jeunes) à la pratique de ces activités » (ibid.).

Une même activité sportive peut véhiculer selon les lieux, les ambiances ou les aménagements des cultures différentes. Si l'on prend l'exemple de la randonnée pédestre, la forme traditionnelle est la pratique ancestrale des chemins ruraux pour un usage utilitaire, comme la transhumance, ou les sentiers historiques, anciennes routes commerciales par exemple (sentier des muletiers...), ou les chemins de Saint Jacques de Compostelle. Des médiateurs permettent l'orientation (murs, dallages ou autres repères disposés par les anciens), et les récits concourent à l'imaginaire de l'itinéraire. La forme moderne voit apparaître le balisage et la cartographie, met en jeu des itinéraires spectaculaires, comme le célèbre sentier Martel qui parcourt les gorges du Verdon, par exemple. Les marcheurs veulent « voir » ou « faire » un itinéraire mythique, comme le GR 20 en Corse. Le randonneur postmoderne utilise pour son orientation plus facilement un GPS, peut faire appel à un accompagnateur en montagne, cherche la convivialité et le plaisir immédiat. Comme exemple de randonnée transmoderne, on peut citer le festival Ariégeois des « *spectacles de grand chemin* », qui associent marche, spectacle et découverte d'un territoire, avec pour volonté de permettre la découverte de valeurs, comme en témoigne le maire d'Ax-les-Thermes : « *Le concept original va leur permettre de découvrir que notre territoire n'est pas qu'un terrain de jeu pour des citadins en mal de sensations, de nature et de vérité montagnarde. C'est aussi un fantastique théâtre ou comédie, cirque et arts du spectacle vivant prennent toute leur place. Accueillir ces amateurs cultivés, sympathiques et parfois différents, c'est montrer que la montagne est vivante, cultivée et ouverte à tous et à tout le spectacle vivant* »¹⁴.

¹⁴ Maire d'Ax-les-Thermes, 2011, plaquette de présentation du « spectacle des grands chemins », <http://www.ax-animation.com/IMG/pdf/recto.pdf>

Conclusion I.1.

Ces différentes formes culturelles de la pratique sportive, tout comme les divers styles, cohabitent et constituent pour nous des grilles de lecture permettant de mieux appréhender les dynamiques sportives territoriales. Ces grilles permettent d'identifier différentes visions du monde auxquelles les acteurs se réfèrent lors de conflits ou traduisent ce que les pratiquants peuvent rechercher à travers leurs pratiques touristiques ou sportives. Ces formes permettent d'expliquer certains conflits entre pratiquants (conflits culturels) et de caractériser un lieu en fonction de ses occupants par exemple. Dans notre cas, en s'intéressant à la construction des territoires, elles peuvent permettre de caractériser les états d'esprit, les ambiances qui s'installent ou se succèdent sur un lieu de pratique. Mais les moments de changement, de basculement ou d'émergence des différentes formes restent peu explorés.

Les sports de nature, en tant que loisirs, sont analysés, par les différents auteurs cités ici, comme un phénomène culturel. L'individu se projette dans sa pratique en fonction de son origine sociale, de ses rapports sociaux, de son rapport au corps, de son éthique ou encore de ses valeurs. Ces éléments donnent des pistes quant au rapport qu'un sportif de nature peut entretenir avec un lieu et les acteurs qui l'animent. Mais il est plus difficile de faire le lien avec une politique locale, une gouvernance des lieux et des pratiques. Comment les choses se font, se décident-elles ? Les pratiques, de ce point de vue culturel, marquent les territoires et laissent des traces, mais celles-ci sont-elles acceptées, controversées ? Participent-elles au développement ou à la recomposition des territoires sportifs de nature ?

Si l'entrée culturelle proposée par la sociologie apparaît potentiellement pertinente pour répondre à certaines de nos questions, certains points comme la gouvernance culturelle des territoires restent à préciser (se référer pour cela au II.2.)

1.2. Les lectures économiques des sports de nature

Les sports de nature ont été aussi beaucoup étudiés au travers d'entrées économiques. Nous verrons tout d'abord les travaux portant sur l'économie territoriale, puis nous verrons que les chercheurs évoquent souvent les dimensions touristiques et marchandes des sports de nature pour aborder leur économie. Enfin, les recherches concernant les prestataires sportifs et touristiques nous apporteront un point de vue plus proche des acteurs et de leur conception à la fois de leur métier, mais aussi de leur territoire. La question soulevée au travers de notre problématique, qu'il nous faut ici approfondir est celle de l'ancrage territorial d'une filière économique, le rôle du territoire et des acteurs non-marchands dans le fonctionnement et le développement de ce marché.

1.2.1. Emplois et filière, une première approche

À partir des années 2000, certains acteurs du développement de territoires ruraux ont identifié les sports de nature comme une filière d'emplois. Les premiers travaux sont réalisés sous la forme de diagnostics et d'études destinés à mieux comprendre la réalité et les besoins d'accompagnement des acteurs professionnels, notamment des prestataires de tourisme sportif. La Chambre de Commerce et d'Industrie de Millau réalise en 1999, par exemple, une étude régionale destinée à « *analyser les conditions de développement des entreprises et des emplois* »¹⁵. Cette étude stratégique sera suivie par d'autres¹⁶, sur d'autres territoires, mais le plus souvent centrées autour de l'emploi des éducateurs sportifs, et notamment dans le secteur touristique. Celles-ci ne cherchent que rarement à identifier le secteur associatif et fédéral comme un employeur important ou les équipementiers et centres de formation, par exemple, comme faisant partie d'une filière ou d'un marché. Suite à l'adoption de la loi sur le sport de 2000, qui institue la création de CDESI dans les départements français, se développent des

¹⁵ CCI de Millau, Centre de Ressources pour les métiers du tourisme en espace rural, Cabinet CADRE, 1999, « Les activités de pleine nature en Midi-Pyrénées, analyse et conditions de développement d'une filière d'emplois »

¹⁶ Des études de ce type ont été réalisées en Picardie, Bourgogne, Massif Central, Languedoc-Roussillon, Hautes-Pyrénées, île de la Réunion. On peut se reporter à l'« analyse comparative des études emplois en sports de nature » proposée par le cabinet Versand-Sud en 2005 : <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/page.cfm?id=123&cat=40&dong=0>

études cherchant à identifier l'impact de ces disciplines sportives pour les territoires¹⁷. Certains travaux se penchent sur les questions environnementales, sur la dimension sociale du sport, à travers les dynamiques fédérales (présence de clubs, nombres de licenciés), mais l'approche par les emplois se limite aux prestataires touristiques.

Les études concernant l'impact économique des sports de nature se sont aussi intéressées aux manifestations sportives¹⁸, pour lesquelles les collectivités sont souvent sollicitées sans connaître les retombées potentielles de ces événements. Certains travaux se sont orientés vers des méthodologies issues de l'économétrie, cherchant à évaluer les dépenses des sportifs et de leurs accompagnateurs. La limite de ces travaux est que, s'il est possible d'évaluer les dépenses des pratiquants et de leurs accompagnateurs durant la durée du séjour, il est plus difficile de prendre en compte celles du public (hors accompagnateurs), ainsi que les retombées en termes d'image pour le territoire et donc celles liées à une fréquentation touristique pendant et après un événement. D'autres études se sont tournées vers des méthodologies de type socio-économiques, basées sur la mise en évidence des comportements de consommation des sportifs durant leur séjour. Une méthodologie globale d'évaluation, concernant les événementiels touristiques, qu'ils soient sportifs ou culturels a même été proposée par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services¹⁹ et un guide spécifique aux sports de nature a été édité²⁰. Dans la continuité des études socio-économiques, des travaux se sont intéressés à l'impact d'une discipline particulière en France²¹ ou à l'échelle d'un territoire²². Les recherches universitaires sont plus rares sur cette thématique. Mao, auteur d'un rapport sur cette question pour ODI France (Mao et Langenbach, 2006), apporte l'attention sur le fait qu'il est difficile de prendre en compte tous les types d'impacts économiques. Il liste par exemple la production de matériel, les réseaux de distribution, le tourisme sportif, les manifestations sportives et le secteur non marchands

¹⁷ Le Pôle de Ressources National Sports de Nature recense la plupart de ces travaux dans sa base de donnée bibliographique comme ceux réalisés pour l'Allier, le Limousin, la Haute-Garonne ou l'Ariège. <http://www.sportsdenature.gouv.fr/fr/fonds-documentaire.cfm>

¹⁸ Exemples : 100 km de Millau (2004) ; Rallye de la baie des phoques (2006) ; Rallye des comtes et légendes (2007) ; Les km de la baie des phoques (2007) ; Transbaie (2007) ; Vétiflette (2007) ; Extrême sur Loue (2008) ; Trail des gendarmes et des voleurs (2008) ; Randolimosine (2008, 2009) ; Oxygène Cup (2008) ; Trèfle Lozérien (2008) ; Coupe icare (2008) ; Semaine fédérale cyclotourisme (2008) ; Trophée du jeune vététiste (2008) ; Transjurassienne (2009) ; DéfiWind (2009) ; Coupe du monde de Canoé-Kayak (2009) (Sources PRNSN : <http://www.sportsdenature.gouv.fr>)

¹⁹ « Mesure de l'impact socio-économique du tourisme événementiel sur les territoires », DGCIS, 2010.

²⁰ « Evaluation des retombées économiques d'une manifestation sportive des nature : outils pour la mise en oeuvre », éditions du Pôle ressources national des sports de nature PRNSN, 2010.

²¹ Chauveau M (dir.), 2005 « Etude Socio-economique relative à la plongée subaquatique de loisir en 2004-2005 » SPCCECS, Délégation à l'Emploi et aux Formations.

²² « Territoire du bassin Annécien, retombées socio-économiques du vol libre », DDJS 74, 2008.

(fédéral essentiellement). Cette première approche montre la difficile appréhension de l'impact en terme d'emplois des sports de nature.

1.2.2. Différencier les secteurs marchand et non-marchand ?

Certains auteurs évoquent une montée en puissance de la sphère économique dans le monde du sport, notamment à travers le développement du tourisme sportif et plus généralement le développement des services marchands. Pigeassou explique que « *le sport a rompu avec l'hégémonique conception coubertinienne, fondée sur un échange saturé en valeurs. Les perspectives d'une conception contemporaine se sont ouvertes, définissant l'activité sportive non uniquement comme un objet social à finalités éducatives et culturelles, mais davantage comme une pratique sociale, support d'un service. Plus qu'un simple déplacement du regard, cette révolution copernicienne a tracé de nouveaux horizons pour la perception et la commercialisation des services sportifs et leurs relations avec d'autres domaines, tels que les loisirs et le tourisme* » (Pigeassou, 1997). Cette évolution se traduit par le développement d'une filière complète autour des pratiques sportives, regroupant des équipementiers, entreprises de construction d'équipements sportifs, presse spécialisée, prestataires touristiques, agences de voyages spécialisées, consultants, centres de formations, etc.

Le regard porté sur le monde du sport distingue les acteurs marchands des non marchands (Desbordes, Ohl et Tribou, 2004). Selon ces auteurs, la spécificité des entreprises marchandes est de privilégier trois types d'actions : gestion des coûts, marketing et réduction de la concurrence. Concernant le secteur non-marchands, les auteurs identifient deux types de structures : « *publics et privés* » et « *monopolistique et concurrencé* ». Le non-marchand « *public et privé* » correspond à des associations de droit privé qui proposent des services originaux au public, adoptant un fonctionnement entre gestions publiques et commerciales. Le non-marchand « *monopolistique et concurrencé* » correspond à des associations qui investissent de nouvelles activités, sans concurrence puisqu'ils sont les premiers. Ces structures restent toutefois concurrencées, car leur place dans le système reste à débattre, et leur activité peut être reprise par des entreprises, des collectivités ou d'autres associations. Mais rares sont les études économiques traitant de ces acteurs.

Les sports sont l'objet de politiques publiques nationales, de logiques médiatiques, marketing et entrepreneuriales, mais aussi d'enjeux territoriaux, de stratégies fédérales ou de filières professionnelles. Pour certains auteurs, la question n'est pas d'opposer marchand et non-marchand, public et privé, mais d'observer les déplacements de la frontière public/privé, l'évolution de la répartition des rôles entre l'action publique, l'associatif et le privé (Guibert, Loirand et Slimani, 2009). Pour l'économiste Rotillon (Rotillon, 2007), le développement de la sphère marchande dans les sports de nature a débuté avec la création de nouveaux diplômes permettant l'encadrement. En effet, concernant l'exemple de l'alpinisme et de l'escalade, il précise que « *jusqu'en 1986, les seuls professionnels étaient des guides, selon des modes de formation qui différaient selon les pays, mais dont la qualification était reconnue par l'Union Internationale des Associations d'Alpinisme UIAA* » (ibid, p. 133), et « *si un guide peut encadrer les mêmes activités qu'un breveté d'Etat escalade, l'inverse n'est pas vrai et la définition de leur champ de compétence a donné lieu à d'âpres débats* » (ibid, p. 133). La conséquence est, selon lui, un glissement d'un marché piloté par la demande : « *les clients cherchaient un guide pour réaliser un objectif et dans « l'âge d'or » de l'alpinisme, c'était le client qui attachait son nom à une voie réalisée pour la première fois* » (ibid., p. 133) ; vers un marché piloté par l'offre, dans lequel des professionnels, bien structurés, ont développé une gamme de produits (via ferrata, canyoning...) à l'attention de tous. Au-delà du rôle des professionnels dans cette évolution, l'auteur précise que « *Parmi d'autres pistes possibles, on peut mentionner le rôle économique des alpinistes professionnels, vecteurs d'images et représentants de commerce de produits de nombreux marchés dérivés, l'influence des médias spécialisés sur le développement de ces activités ou l'analyse du comportement des associations qui contribuent à équiper les sites sportifs.* » (ibid, p. 145). Rotillon, dans cette publication et concernant l'exemple de l'escalade, s'interroge aussi sur la place des associations sportives qui équipent et gèrent des sites naturels devenus souvent des lieux touristiques, investissant des moyens financiers et humains. En effet, peu de pratiquants de cette discipline sont licenciés (1.5 à 2% selon l'auteur), la pratique en site naturel est donc majoritairement « sauvage » (hors cadre fédéral) et ne semble pas attirer les sportifs vers leurs fédérations. On peut prolonger cette réflexion en citant les manifestations sportives organisées par le mouvement fédéral, vectrices d'image ou de communication touristique pour les collectivités locales, et objet marketing pour les équipementiers. Dans ce type d'exemple, l'association d'acteurs associatifs, publics et privés, pose la question de pertinence de la segmentation marchand / non-marchand dans certaines approches. Distinguer les dynamiques

professionnelles, marchandes (équipementiers) et associatives apparaît très complexe du point de vue économique.

Par ailleurs, les sports de nature peuvent se pratiquer en autonomie ou encadré, dans le cadre d'un séjour organisé, sur un site d'accès gratuit ou payant, etc. Les différences sont grandes entre la pratique de la randonnée en autonomie, le ski en station, un séjour dans une école de voile ou dans un centre sportif (UCPA, par exemple), les sorties club, les déplacements dans le cadre d'un événement ou d'une compétition. Bourdeau et Corneloup, en détaillant ces diverses pratiques et en leur associant les différentes catégories d'acteurs concernés par chacune d'entre elles, montrent que « *l'approche par le marché est insuffisante à partir du moment où le territoire est un acteur et un régulateur sectoriel qui produit une autre logique de développement* » (Corneloup et Bourdeau, 2004, p. 124). Leur propos ne vise pas à minimiser la place du marché pour comprendre les dynamiques sportives de nature, mais de replacer celles-ci au cœur d'une tension entre local et global, entre marchés nationaux ou internationaux, et cultures sportives locales, action publique, dynamiques associatives et professionnelles territoriales. Pour ces auteurs, les sports de nature se développent au sein des territoires à travers des échanges, arbitrages et compromis entre les acteurs du sport, les élus, mais aussi par exemple, les mondes scolaires ou de la protection de l'environnement. Le système sportif territorial qui voit le jour est donc influencé à la fois par les lois du marché et par les compromis locaux adoptés. Détacher les évolutions globales du marché des dynamiques territoriales apparaît une fois encore très difficile.

Ces travaux nous incitent à ne pas opposer marchand et non-marchand, ne pas détacher l'évolution d'un marché national de dynamiques territoriales, mais plutôt à comprendre les liens qui existent entre acteurs publics, associatifs et privés, nationaux ou locaux, afin de mieux appréhender la place de chacun dans l'économie sportive.

1.2.3. Le tourisme, entrée économique privilégiée

Au-delà de la notion de filière au sens large, l'économie des sports de nature est le plus souvent abordée par leur dimension touristique. « *Le tourisme sportif constitue un ensemble de productions originales qui rendent compte de décalage avec les pratiques habituelles du tourisme et du sport, mais également d'un métissage des activités sportives et touristiques* », (Pigeassou, 2005). Cet auteur précise que les chercheurs anglophones, à leurs

commencements, identifiaient comme « sport tourism » les grands événements sportifs (coupes du monde, jeux olympiques, etc.), tandis que les chercheurs francophones focalisaient leur lecture du tourisme sportif sur les loisirs sportifs des vacanciers. Se rajoute à cela la visite de lieux culturels liés au sport (musés, sites emblématiques), développé par quelques chercheurs. L'auteur propose une typologie du tourisme sportif selon l'engagement du visiteur dans l'action, qui peut être « spectateur », « acteur » (engagement physique et énergétique), « visiteur » (engagement culturel) ou « activiste » (engagement participatif bénévole le plus souvent) (ibid.). Il propose ainsi quatre formes du tourisme sportif : « de spectacle », « d'action », « de culture » et « d'activisme ». Mais avant d'aller plus loin sur cette notion de tourisme sportif, il semble essentiel de revenir sur la notion de tourisme.

I.2.3.1. Retour sur le tourisme

Le tourisme peut être défini comme un « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent de la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien »²³. Le tourisme a été étudié à travers l'offre et la demande, l'économie des stations et destinations, mais peu à travers « ce qui fonde le tourisme en tant qu'activité humaine » (Knafou et al., 1997). Le tourisme est le plus souvent rattaché aux loisirs, dans le sens où il s'agit d'occupations du temps hors travail. Si l'étude du tourisme soulève la question de ce qu'il représente pour les individus, il pose aussi celle de la recomposition des territoires à travers des effets, économiques, mais aussi sociaux et démographiques (ces aspects sont approfondis au II.3.). L'historien Marc Boyer dissèque les différentes méthodes et paradigmes utilisés pour étudier le tourisme. Sa conclusion est que le tourisme agit sur les populations et les territoires et qu'il ne faut pas se limiter à la question de l'impact. « Nos pays développés ne l'ont pas toujours été : il y avait, chez nous, au XVIIIe et début XIXe, des régions très défavorisées. Si le tourisme les a touchées, elles ne sont plus aujourd'hui handicapées et ne se sont pas dépeuplées ; la preuve a contrario est facile à établir » (Boyer, 2002). Mais si le tourisme peut participer à la recomposition des territoires, encore faut-il savoir de quel tourisme il s'agit.

²³ Définition proposée par Knafou R. et Stock M. in Lévy J. et Lussault M., 2006, « Dictionnaire de la géographie, et de l'espace des sociétés », Belin, p.933.

Une distinction est opérée par les sociologues qui sont nombreux à avoir proposé des catégories en fonction des motivations des touristes. Vacancier, touriste, visiteur, voyageur et routard sont autant de mots utilisés pour qualifier celui qui vient d'ailleurs et choisit de passer un moment dans un lieu donné. La distinction entre le touriste et le voyageur existe depuis la fin du XIX^{ème} siècle (Boyer, 1999) et elle traduit la plus ou moins grande profondeur d'immersion dans les territoires traversés. Cette distinction qualifie le regard que porte le visiteur sur les espaces qu'il traverse et les gens qu'il rencontre, entre d'un côté l'enchantement du voyage et de l'autre, le désenchantement du tourisme de masse. Plusieurs auteurs (Christin, 2000 ; Michel, 2004 ; Urbain, 2002) ont travaillé cette différence, alors que d'autres la dénoncent (MIT, 2002). Ces derniers considèrent que ceux qui se disent voyageurs sont très souvent critiques vis-à-vis des touristes, et notamment du tourisme de masse, mais leurs pratiques sont bien souvent très proches. Urbain (1991) propose une autre distinction : « *Le mot touriste est bien antérieur au mot tourisme.* » « *Le mot vacances dans un sens proche de celui qu'il a aujourd'hui est antérieur à touriste. Il faut donc nettement distinguer activité touristique et activité vacancière. La première est une sous catégorie historique de la seconde* » (Urbain, 1991, pp.41 et 46). Cette distinction tient compte des modes de pratique d'une destination : elle peut être sur le mode du « tour », mais aussi sur celui du repos et de la détente. « *Car même pour être inactif, il faut une motivation, sauf à être prisonnier* » (Dewailly, 2006). Urbain propose aussi de reprendre la notion de villégiature : « *il s'agit d'un transfert provisoire de sédentarité, d'un transfert de résidence, pas d'un voyage touristique. Ces vacanciers ne font pas un « Grand Tour », ils se retirent, ils se mettent au vert. [...] Que le villégiateur, le temps d'une journée, se plaise à « rayonner », il ne se transforme pas pour autant en touriste : il se fera excursionniste.* » (Urbain, 1991, p.46). Enfin, ce même auteur souligne qu'un même lieu peut être investi de manières très différentes, qu'il qualifie respectivement « *d'initiale* », « *expérimentale* » ou « *interstitielle* », suivant que l'on visite le lieu dans des conditions habituelles, spéciales ou hors normes (Urbain, 1991, Cousin et Réau, 2010). Il distingue différents temps dans un même lieu qui ne sont pas tous propices aux mêmes expériences. Stock (Stock, 2008) aborde aussi les rapports aux lieux et aux destinations par leur intentionnalité : « *le rapport à l'espace des touristes est différencié selon les intentionnalités : le Monde comme aire de jeux (surf, golf, ski, trekking, parc à thème), le Monde comme aire culturellement différenciée (découvrir les vestiges romains, mayas, khmers, des éléments contemporains urbains « modernes » ou des cultures rurales « traditionnelles »), le Monde comme aire de repos (plage, wellness).* » (ibid.). Cette lecture

cherche à comprendre les différents « *modes de récréation* » contenues dans « *le projet* » des touristes, d'où, disent-ils, découleront les activités (MIT, 2002, p. 108).

I.2.3.2. Le sport dans le tourisme

Pour Augustin, « *le terme « sport » est polysémique et la diversification des pratiques à caractère sportif rend plus complexe encore l'appréhension de la réalité qu'il recouvre.* » (Augustin, 2011). Pour cet auteur, le sport est un assemblage complexe de pratiques, de marchés, d'équipements ou encore d'événements qui, comme le tourisme, forment un système difficile à décrire. La variété des acteurs (privés, associatifs, publics), des lieux de pratique, des styles de pratique et des expériences que chacun peut vivre en un même lieu intensifie encore la complexité. Il propose d'opérer la distinction entre pratiques compétitives et pratiques ludo-sportives, différentes sur bien des aspects. Pour les sports de nature, on peut aussi identifier les pratiques libres (en autonomie) des pratiques payantes qui font appel soit à un prestataire d'encadrement, soit à un service (location de canoë, stations de ski). Pour Bourdeau (Bourdeau, 2003), il convient aussi d'avoir une réflexion concernant les espaces, sites, et itinéraires dédiés aux pratiques qui parfois, bien qu'ils s'adressent à des pratiquants autonomes, sont structurés et reconnus comme de véritables sites touristiques. On peut citer pour exemple les chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle, ou certains spots bien connus des pratiquants et structurés autour d'une discipline : Tarifa, au sud de l'Espagne fait office de village/station/spot de kite-surf et planche à voile ; Ceüse, Fontainebleau, l'île grecque de Kalymnos pour l'escalade, etc. Certains de ces lieux de pratique attirent une population mondiale, dépassant en aire de notoriété la région qui les accueille, développant, au sens de Pigeassou (2005), un tourisme d'action. La communication concernant ces destinations est par contre plus confidentielle, et est diffusée via des médias spécialisés, le bouche à oreille et Internet. Bourdeau (2003) observe deux modèles de développement bien distincts : l'hiver et le modèle de la station, et l'été et un tourisme plus diffus. Pour le premier, l'activité sportive, en l'occurrence le ski, est le principal attracteur du site, tandis que dans le modèle diffus, les activités sportives sont un des éléments parmi d'autres comme le patrimoine, les animations, les visites, etc. Enfin, cet auteur précise que « *La diversification croissante du marché des loisirs sportifs de montagne illustre un phénomène général de segmentation à outrance des disciplines sportives, amorcé dans les années 1980 et sans cesse poursuivi depuis. [...] Dans le cas des sports de montagne, ce phénomène de segmentation concerne aussi bien la saison*

hivernale que l'été et se traduit autant par une spécialisation que par une hybridation (Pociello, 1995, p. 256) sportive, spatiale et saisonnière » (ibid., p. 65). Ce phénomène a abouti à l'investissement de nouveaux espaces de pratique (aroundoor), mais aussi à l'apparition de nouvelles disciplines, dont certaines sont devenues des produits touristiques classiques : canyoning, via-ferrata, parcours acrobatiques en hauteur²⁴.

Les différentes lectures faites du tourisme différencient les visiteurs en fonction de leur lieu de résidence et du temps passé loin de celle-ci (approche géographique), en choisissant de comprendre les besoins et motivations des publics (approche socio-anthropologique), ou en distinguant différentes expériences des lieux. Le sport peut être appréhendé par les cultures sportives, les styles, les lieux de pratique ou le type de prestation. Pigeassou (2005) qualifie le tourisme sportif en fonction de l'engagement des publics dans la pratique ou son organisation. Ces différentes catégorisations permettent de qualifier les visiteurs et de situer la pratique sportive dans leurs motivations touristiques. Le sport peut être le principal attracteur du séjour, que ce soit pour des publics actifs (acteurs, activistes) ou spectateurs (spectateurs, visiteurs (ibid.)), pour des publics locaux, des séjours courts (excursionnisme) ou plus longs (tourisme). Les sports et loisirs de nature peuvent être un des éléments attracteurs du séjour ou la principale motivation. Ils peuvent être pratiqués de manière encadrée, dans le cadre de prestations, ou en autonomie. Les destinations touristiques et sportives proposent une offre composite alliant lieux de pratique, événements et prestations, par exemple, susceptibles de séduire plusieurs de ces publics à la fois. La question de la construction, de la recomposition ou du développement des dynamiques sportives de nature peut être donc lue de différentes manières en essayant de comprendre comment ces différentes formes de pratiques se développent séparément ou comment toutes ces formes de pratiques peuvent interagir, se nourrir les unes les autres et, éventuellement, se co-construire. Si la distinction et une catégorisation des formes de pratiques sportives et touristiques peuvent être opérantes pour qualifier une offre territoriale à un moment donné, celle de la structuration progressive de cette offre ne peut les dissocier. De la même manière, nous nous interrogeons à travers ce travail si les pratiques touristiques sont dissociables des pratiques locales, participant à l'animation des territoires ou à leur attractivité résidentielle. Enfin, la question soulevée par l'identification de différents profils de publics et de motivations est celle de l'intentionnalité des acteurs et de l'action publique. Ces différents visiteurs et sportifs sont-ils identifiés ?

²⁴ Les Parcours Acrobatiques en Hauteur (PAH) sont souvent plus connus sous le nom « d'acrobranches », mais cette expression étant déposée, elle ne peut pas être utilisée commercialement.

Il apparaît encore une fois périlleux de distinguer ce qui relève du tourisme au sein des dynamiques sportives de nature. Les contours des pratiques touristiques sont très flous. Comment distinguer le touriste de celui qui ne le serait pas ? Comment savoir si la pratique sportive est un des éléments de l'attraction touristique ou si elle est centrale dans les motivations des visiteurs ? Nous reviendrons sur la difficile appréhension du tourisme à l'échelle des territoires durant le chapitre II (II.3.). A l'échelle globale, des questionnements sur les motivations touristiques et la place des sports de nature au sein de celles-ci doivent encore être approfondies.

1.2.4. Des acteurs économiques clés : les professionnels

Au sein de l'économie du tourisme sportif, les petites entreprises et professionnels, prestataires d'activités et de séjours, sont l'objet de nombreux travaux. La sociologie des organisations a permis de dresser des typologies des TPE du tourisme sportif. Certains auteurs (Paget, Mounet et Guilhon, 2007) distinguent, par exemple, les entreprises à structure peu développée de celles à structure plus développée. Les premières regroupent les structures de très petite taille (travailleurs indépendants, EURL, associations sans salariés annuels) dont la production est essentiellement sportive et saisonnière. Le second type est lui composé d'entreprises ayant des salariés permanents, une activité annuelle ou quasi-annuelle, et qui proposent pour la plupart aussi des assemblages touristiques. La question de la croissance de ces organisations est abordée par cet auteur soit comme interne (accroissement du potentiel de production), soit à travers le déploiement d'un réseau. Dans le premier cas, l'entrepreneur cherche à améliorer les compétences et les ressources de sa structure, tandis que dans le second, la stratégie est de mobiliser des partenaires à travers des projets, des prestations ou une mutualisation de moyens. La mise en réseau se fait à travers une série de *traductions*²⁵, opérées à partir de la problématisation d'un potentiel objectif commun. L'opération suivante consiste, à travers des *investissements de forme*, à réduire la complexité des choses (nombre d'acteurs, de paramètres...) en substituant à ces nombreuses entités des *intermédiaires*, représentants légitimes, dont la vocation est de solidifier le réseau. La démarche d'intéressement aboutit lorsqu'elle permet un *enrôlement*, c'est-à-dire une mobilisation des acteurs autour du projet. L'objectif global de cette démarche est d'agrandir le réseau pour le

²⁵ Le vocabulaire ici en italique est inspiré par la Théorie de l'Acteur Réseau et notamment par les travaux de Callon (1986). Nous reviendrons plus en détail sur cette approche théorique, au chapitre IV.

rendre plus solide (*rallongement et irréversibilité*). Cette approche s'intéresse à la structuration progressive des acteurs et, à travers le développement de réseaux, à ce qui relie une entreprise avec ses partenaires.

I.2.4.1. Les cultures sportives des professionnels

Sur le plan de l'approche marketing, plusieurs auteurs (Bouchet et Lebrun, 2009 ; Corneloup, 2004) s'accordent pour dire que la pratique des sports de nature s'est généralisée à toutes les couches de la société durant les années 1980 et 1990. Les pratiquants sont devenus des clients, des cibles pour les prestataires, les agences de voyages, ou encore les équipementiers. « *Pour les spécialistes du « néo-marketing », les vacanciers sont devenus des consommateurs plus exigeants, demandeurs de prestations plus diversifiées et individualisées* » précisent certains (Bouchet et Lebrun, 2009, p.178). Pour d'autres auteurs (Corneloup 2004, Corneloup et Bourdeau, 2002), ce changement est aussi marqué par l'émergence d'une nouvelle génération de professionnels des sports de nature. La plus ancienne, marquée par un transfert d'un capital sportif en capital professionnel, voit arriver une nouvelle vague de professionnels privilégiant une approche plus ludique que sportive, managériale et ayant un niveau d'études supérieur. La première génération correspond à la culture moderne des sports de nature, privilégiant l'approche pédagogique, une symbolique sportive qui s'appuie sur les grands noms de la discipline, de grands exploits et récits, un style sportif énergique et technique. La seconde coïncide avec la postmodernité et privilégie animation, plaisir ou encore éthique souple. Ces cultures sportives continuent à co-exister et se développent au grès de l'évolution des liens avec leurs terrains et les autres. « *La culture doit se comprendre dans une perspective dynamique, comme étant liée à l'action réalisée par un acteur dans un espace professionnel particulier* » (Vachée, Corneloup et Soulé, 2005). Ces différences au cœur d'une même profession sont, selon ces auteurs, le fruit à la fois de tendances globales, mais aussi de dynamiques de filières, de disciplines sportives ainsi que de compromis locaux entre professionnels ou avec les autres acteurs. Les cultures sportives professionnelles sont aussi à la croisée de différentes logiques : de pratique, sportive, organisationnelle et sociale (Corneloup et Bourdeau, 2002, Vachée, Corneloup et Soulé, 2005).

Cette lecture par les cultures sportives observe que les approches de professionnels ne sont pas identiques, que le métier peut évoluer et se transformer. Différentes cultures cohabitent,

certaines se développent tandis d'autres sont en perte de vitesse. Les types d'entrepreneurs actifs orientent un marché, lequel est aussi soumis à des tendances ou l'évolution des normes et des réglementations.

I.2.4.2. Les micro-mentalités des TPE du loisir sportif

Une autre approche, issue du management et complémentaire de la précédente, est celle qui consiste à identifier les micro-mentalités au sein des Très Petites Entreprises (TPE) du tourisme sportif. Le constat de départ est que les entrepreneurs ne sont pas nécessairement tournés vers un objectif de maximisation des profits, mais qu'ils peuvent aussi être motivés par d'autres logiques plus sociales ou humanistes (Bouhaouala, 2008). Les modèles managériaux issus de l'analyse de plus grandes entreprises ne sont alors plus adaptés à l'étude de ces professionnels. L'auteur propose alors une autre grille de lecture des stratégies des entrepreneurs intégrant des dimensions comme le besoin d'indépendance, les choix de vie, le poids de la passion pour le sport, ou un rapport particulier au travail. Il identifie ainsi quatre profils d'entrepreneurs :

Le dirigeant Indépendant Passionné (IP)

Pour ces entrepreneurs, « *l'indépendance est une condition fondamentale pour vivre de sa passion selon le style de vie choisi* » (ibid., p. 24). Le choix de travailler seul permet à la fois de fuir les contraintes d'une hiérarchie, mais aussi de vivre (de) sa passion et d'assumer des choix de vie au sein desquels l'argent est un moyen plus qu'une fin en soi. La passion s'exprime à travers un rapport privilégié à la nature, vécu comme salutaire ou nécessaire et elle est élevée au statut d'art de vivre. Cette logique hédoniste induit un management de l'activité professionnelle individualiste valorisant les compétences de l'entrepreneur. Durant la saison touristique, l'offre est constituée de quelques activités sportives uniquement, déterminée par les prérogatives des diplômes sportifs possédés. L'activité hivernale est complémentaire soit grâce à un autre diplôme ou un changement de territoire qui permettent d'exercer toute l'année, soit développée autour d'une autre compétence de l'entrepreneur dans un domaine ni touristique, ni sportif, ou enfin, dans un domaine connexe du tourisme ou du sport, sans changement de lieu de vie. Les réseaux de ces entrepreneurs sont relativement réduits, composés de spécialistes techniques, matériels, d'opérateurs touristiques et territoriaux ou à des clients réguliers. La démarche marketing est quant à elle vécue plus

comme une obligation qu'une stratégie planifiée, ne se fiant pas par exemple à des critères de rationalité économique et privilégiant les rapports amicaux.

Le dirigeant Entrepreneur Indépendant (EI)

« L'objectif de « réalisation de soi » s'inscrit dans une vision sociale individualiste en ce sens que la création de richesse, la rentabilité, le développement, etc., ne sont que des effets économiques engendrés par un projet personnel. De ce fait, les valeurs qui fondent la micro-mentalité de l'EI lui donnent une dimension individuelle forte » (ibid., p. 48). L'action, l'innovation, l'indépendance ou la créativité sont des valeurs chères à ces entrepreneurs, leur faisant privilégier le statut de patron à celui de salarié, vécu comme un frein à l'accomplissement personnel. Pour eux, le sport est un produit, l'argent un outil et un indicateur de réussite, tout comme la croissance de leur entreprise. Le management de la structure privilégie la diversité de l'offre (multi activités), la diversification des services couplés ou non avec une concentration sur une clientèle particulière, ou la spécialisation sur un produit particulier. Ces choix sont réalisés en fonction des compétences en interne ou de la capacité à développer un réseau de partenaires. La commercialisation, la publicité et une partie de la production peuvent être externalisées et ils sont particulièrement travaillés afin de ne pas hypothéquer les objectifs de croissance.

Le dirigeant Conservateur Patrimonial (CP)

« L'objectif de vouloir revivre le passé prospère de la génération antérieure s'inscrit dans une vision rentière et patrimoniale. La volonté de préserver à tout prix l'entreprise et ce qu'elle représente comme capital dans le cercle familial fait partie d'une vision conservatrice » (ibid., p. 80). L'entreprise fait partie d'un patrimoine familial qu'il convient de conserver et de transmettre. La réussite et les profits ne sont pas recherchés à tout prix, mais ils symbolisent la valorisation de la rente et les conséquences d'une gestion correcte. Le sport fait aussi partie des patrimoines familiaux, tout comme le territoire et ses ressources, vécus comme au service de l'entreprise. La taille de ce type d'entreprise peut être très variée et, si elles restent à vocation commerciale, les objectifs de conservation ne favorisent pas la prise de risques, notamment financiers. La stratégie qui n'est pas nécessairement à la croissance est établie sur des critères de confort ou de rentabilité. Les réseaux sont essentiellement locaux, la production est centrée autour du savoir-faire familial et la publicité dénigrée.

Le dirigeant Manager Gestionnaire (MG)

Les valeurs de ce type d'entrepreneurs « *sont des valeurs de dimension sociale qui font référence au partage social et au dévouement : solidarité, responsabilité, honnêteté, engagement, utilité sociale, etc.* » (ibid., p. 106). Le travail est un engagement social et l'argent est aussi vécu comme au service de projets collectifs. Les sports de nature sont présentés comme des atouts commerciaux et la nature est associée à un cadre de vie agréable. Le projet du manager est de maintenir l'entreprise dans sa fonction sociale et la réussite financière ou la recherche de rentabilité doivent être au service de cet objectif. Ce rôle de l'entreprise peut-être de l'ordre du développement local (à travers une diversification de l'offre ou des clientèles) ou du sport pour tous. Les stratégies déployées consistent à cibler socialement certains publics, puis, soit à accroître ces clientèles, soit à en développer une à travers un élargissement de l'offre de services. Les réseaux de partenaires sont très importants, autant sur le plan local, national qu'international et concernent des partenariats commerciaux, techniques, touristiques, etc.

Cette grille de lecture des TPE du tourisme sportif permet de situer les organisations observées à la fois par rapport à une micro mentalité, des valeurs de référence, des objectifs stratégiques ou encore un management particulier. Cette approche propose aussi un premier niveau de description du réseau de partenaires mobilisé par ces TPE. La relation au territoire est abordée à travers le concept d'« *Offre Locale Socialisée (OLS)* » (Bouhaouala, 2008, p. 135). Celui-ci est défini afin de souligner l'importance des relations identitaires dans les relations inter entreprises et accentuer la prise en compte de variables sociologiques et économiques dans la régulation de l'offre locale. Bouhaouala (ibid., p. 144) résume les différentes conceptions du territoire relatives aux micro-mentalités, comme « *le territoire marché* » pour les MG, « *champ d'action* » pour les EI, « *patrimoine familial* » pour les CP et « *espace de pratique* » dans le cas des IP (voir aussi pour cela le II.2.).

Dans le cadre de notre problématique, les interrogations concernent les différents modèles de développement des entreprises. Nous chercherons à identifier les facteurs territoriaux et extraterritoriaux influençant l'évolution des structures. Nos questionnements concernent aussi le rôle du secteur associatif dans le développement des entreprises. Les secteurs marchands et non marchands sont-ils dissociables ? Ces TPE sont-elles essentiellement ancrées dans les secteurs touristiques ou s'appuient-elles, pour se développer, sur d'autres ressources ?

Conclusion I.2.

Nous avons ici souhaité questionner l'entrée économique afin de tirer des enseignements pour aborder notre problématique. Au regard de ce rapide balayage des travaux concernant le sujet, il apparaît que certaines frontières sont difficiles à délimiter. La segmentation de l'approche est alors très difficile à effectuer. Concernant les publics, distinguer le touriste sportif du touriste qui pratique au moins une activité sportive ou de loisir de nature, mais dont ce n'est pas la motivation principale du séjour, semble difficile. Au-delà de l'identification des prestataires, peu de travaux nous renseignent sur la place du secteur dit non-marchand (associatif) dans le développement des entreprises. Hors les clubs et associations semblent aussi liés à l'économie des dynamiques sportives de nature à travers des missions touristiques (gestion de sites, manifestations sportives) ou encore au travers de prestations à destination des publics locaux. L'entrée économique identifie aussi de nombreux acteurs économiques constituant une vaste filière d'emploi : agences de voyages, équipementiers, centres de formation, etc. L'évolution des normes et des règlements participe aussi, selon certains auteurs (Rotillon, 2007), à changer les pratiques professionnelles. Différentes approches culturelles du métier d'encadrant ou de prestataire sont aussi identifiées.

Nos travaux n'ont pas l'ambition d'approfondir les travaux sur l'économie des sports de nature. Cependant les travaux présentés ici nous permettent d'identifier des acteurs, des cultures, modèles de développement des acteurs associatifs et professionnels ou encore des missions distinctes qui pourront servir de grille de lecture de notre terrain. Afin de comprendre comment se construisent et évoluent les dynamiques sportives de nature, l'entrée économique nous permet d'identifier différents acteurs aux enjeux respectifs. Cela nous permet aussi de mettre en évidence la complexité de l'entrelacement des acteurs et des enjeux.

1.3. Gouvernance des sports de nature

Les enjeux sociaux, fonciers, démocratiques, économiques ou écologiques relatifs aux sports de nature placent la gestion et le développement de ces pratiques au cœur de débats publics. Ceux-ci nécessitent parfois un arbitrage, mettent en jeu des processus de régulation spécifiques (CDESI par exemple), plus génériques (parcs naturels, réserves, Natura 2000) ou sont l'objet de mesures de gestion (arrêtés, conventions...). La gouvernance des sports de nature fait appel à des acteurs nombreux et différents ainsi qu'à des instruments variés. Nous proposons dans les paragraphes suivants une lecture en trois temps de ces dynamiques : un premier consacré aux méthodes et outils de la réglementation et de la régulation des sports de nature en France, un deuxième s'intéressant aux formes de gestion et de concertation des pratiques sportives de nature et un troisième proposant une analyse sociologique permettant de comprendre le positionnement de chacun des acteurs dans les débats. Les dynamiques sportives de nature sont abordées ici à travers les mesures et procédures imposées par l'Etat ou les collectivités, l'encadrement des pratiques et du public, les mesures de concertations et autres espaces de débats, ou encore les échanges, conflits et partenariats entre acteurs.

1.3.1. Réglementation et régulation des sports de nature

Les sports de nature sont tout d'abord encadrés par des politiques nationales consignées dans le code du sport. L'organisation et la promotion des pratiques sportives sont confiées aux fédérations sportives qui ont reçu une délégation, placées sous la tutelle de l'Etat. Les autres fédérations, qui n'ont pas reçu cette délégation de service public, sont uniquement agréées (L.131-8 et L.131-14 du code du sport). Parmi leurs missions, les fédérations délégataires édictent des normes fédérales relatives à la sécurité des pratiquants. L'Etat délivre, quant à lui, les diplômes permettant l'encadrement des pratiques à titre rémunéré et assure ses missions régaliennes de sécurité. Les normes fédérales et les diplômes permettent l'encadrement des disciplines. Les diplômes ont aussi pour effet de regrouper les professionnels en syndicats de filière, favorisant un certain protectionnisme. Les actions des fédérations délégataires et affinitaires, à travers les normes par exemple, concernant aussi la gestion des sites de pratique. Les règles et formats de compétition sont le plus souvent discutés au travers d'institutions ou de fédérations internationales.

Un des principaux outils de la politique nationale en faveur des sports de nature est la création des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature (CDESI) et les plans départementaux qui leur sont associés (PDESI). L'article L311-3 du code du sport précise que « *Le département favorise le développement maîtrisé des sports de nature. A cette fin, il élabore un plan départemental des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature* »²⁶. À travers ce texte, l'Etat confie aux présidents des Conseils généraux la responsabilité de l'organisation des sports de nature sur leurs territoires respectifs. Et si la mise en place des CDESI a été réalisée de manières différentes selon les départements²⁷, cette commission réunit « *notamment un représentant du comité départemental olympique et sportif, des représentants des fédérations sportives agréées qui organisent des sports de nature, des représentants des groupements professionnels concernés, des représentants des associations agréées de protection de l'environnement, des élus locaux et des représentants de l'Etat* »²⁸. Ce texte a, par exemple, pour effet de placer le Conseil Général dans une obligation de concertation, même si son application diffère dans chacun des départements. Wipf et Ohl expliquent par exemple, dans le cas du département du Bas-Rhin, qu'« *en créant de nouveaux espaces de publicisation des débats, la puissance publique délègue aux acteurs sociaux une partie de la décision, modifie la nature des épreuves et se base sur la procédure pour prendre des décisions qui seront réputées être justes auprès d'une grande partie des utilisateurs des espaces naturels* » (Wipf et Ohl, 2010, p. 181). Les premiers effets qu'ils observent, dus à la mise en place de la concertation, sont une problématisation par les acteurs en jeu de la situation, une impression de reconnaissance par la collectivité pour les acteurs et une légitimation de l'action de la puissance publique. A cela, on peut ajouter que la mise en place des CDESI a aussi entraîné la multiplication d'autres instruments, comme l'utilisation des conventions d'autorisation d'usage, les réunions de conciliation des usages ou l'utilisation de systèmes d'information géographiques (SIG) basés sur une collecte minutieuse de données de terrains (positions GPS, cadastre...). Les professionnels et clubs sportifs engagés dans l'aménagement et la gestion de lieux de pratique doivent aujourd'hui se référer et parfois rendre des comptes à cette assemblée départementale. Celles-ci participent à redéfinir l'organisation de l'encadrement de ces disciplines sportives et permettent l'apparition d'outils de gestions divers (du panneautage, à la réglementation). Les

²⁶ Articles L311-1 à 311-6 du code du sport.

²⁷ Pour connaître l'état d'avancement des départements dans cette procédure, on peut se reporter au site suivant : <http://www.cdési-sportsdenature.fr/observatoire.cfm>

²⁸ Article R311-1 du code du sport.

CDESI sont appropriées de manière différente selon les départements, leur objectif est la régulation pour un « développement maîtrisé » des sports de nature. Ces commissions permettent le déroulement de débats, l'expression de tous les acteurs, mais au final, l'arbitrage et les objectifs stratégiques reviennent au président du Conseil Général. Par exemple, dans certains départements, ces CDESI sont placées dans le giron du service des sports tandis que d'autres les confèrent aux services tourisme ou environnement. Certains départements, comme l'Ardèche, ont conditionné l'attribution de subventions publiques concernant l'aménagement et la gestion des ESI à leur inscription au PDESI. Dans ce département, la mise en œuvre de cette démarche a aussi permis au service des sports de s'agrandir, changer son statut et son rôle vis-à-vis des autres services du Conseil Général, grâce à l'acquisition de nouvelles compétences (connaissance des acteurs et capacité de concertation, Système d'Information Géographique (SIG))²⁹. La mise en place de la CDESI a aussi considérablement modifié la place du Conseil Général et de son service des sports dans l'organisation des sports de nature à l'échelle départementale et contribué à créer des liens et développer leurs réseaux locaux et nationaux.

L'existence et la mise en œuvre de politiques nationales, d'Etat ou fédérales, créent des contingences (diplômes, normes fédérales...) et participent à structurer les acteurs (syndicats nationaux, fédérations). Ces politiques sont parfois controversées au travers de débats nationaux³⁰, ou de remises en cause locales³¹. Ces mesures mises en place par l'Etat ou les fédérations sont de type « *top down* » (Lascoumes et Le Galès, 2007) et s'appliquent partout. Le modèle de la CDESI associe la réglementation nationale, au travers du code du sport, à une gouvernance locale (pilotage par le Conseil Général) via une instance de concertation locale.

²⁹ Ces observations ont été réalisées à travers un audit du « Schéma Départemental de Développement Maîtrisé des Loisirs Sportifs de Nature 2006 – 2009 » du Conseil Général de l'Ardèche. Association ODDT, Université Joseph Fourier, CERMOSEM, 2009. Sous la direction de P. Mao et O. Obin.

³⁰ La réforme des diplômes permettant l'encadrement de certaines disciplines (escalade, canyoning, via ferrata), mise en œuvre par l'Etat, a par exemple été le théâtre d'âpres débats et conflits entre des syndicats professionnels (cf. <http://www.snapec.org/documents/files/Bulletinmai1.pdf>) et fédération (FFME).

³¹ La politique de gestion et d'aménagement des sites de pratique mise en œuvre par la FFME est aujourd'hui discutée et remise en cause suite à plusieurs « dysfonctionnements » dans les Hautes-Pyrénées ou les Pyrénées Orientales par exemple.

1.3.2. De la régulation à la gestion des lieux de pratique

La régulation des sports de nature, réalisée au travers des CDESI ou d'une autre procédure de concertation (mesure environnementale, conflits d'usage, plans de gestion) se traduit par la mise en place de règles d'utilisation des lieux de pratiques. Ces règles appliquées à une échelle micro-locale (le lieu) ont un fondement juridique et un aspect réglementaire (arrêtés), sont de nature conventionnelles ou encore peuvent se traduire sous la forme d'aménagements destinés à modifier le comportement des visiteurs.

Du point de vue juridique, *« ce qui frappe, est la complexité de l'objet d'étude, qui est au croisement de plusieurs branches du droit : règles spécifiques applicables aux activités de loisirs et aux pratiques sportives, droit foncier, aménagement du territoire, droit du tourisme, droit de l'environnement, droit de la responsabilité, chacun de ces champs du droit obéissant à une rationalité et à une logique propre résultant de la finalité que lui a assignée l'autorité à l'origine de la règle »* (Roux et Sontag, 2010, p. 35). Les sports de nature sont régis par certaines règles de droit commun, dont les principales ont un fondement constitutionnel, comme le droit de la propriété, ou la liberté d'aller et de venir. Mais ils sont aussi l'objet d'enjeux locaux, voire micro locaux, comme la tranquillité publique, la sécurité des pratiquants, ou le respect de l'environnement de pratique. Dans ce cadre, *« une certaine forme « d'ingénierie juridique » se met au service du formidable enjeu, en termes économiques, d'aménagement et de développement local que constituent les loisirs sportifs démocratisés, ce qui favorise l'apparition d'outils juridiques propres »* (ibid., p. 36). Les acteurs associés à la concertation établissent un compromis, et choisissent dans l'arsenal des mesures de gestion, celle qui leur paraît le plus adaptée à leur situation et aux objectifs qu'ils se sont fixés, n'hésitant pas à adapter, modifier les règles utilisées ailleurs, voire à en créer de nouvelles. Deux principales formes de mesures sont utilisées, les premières relevant de la réglementation et à caractère obligatoire (interdictions, arrêtés) et les secondes dépourvues de portée contraignante, formalisées sous la forme de contrats (conventions, plans, chartes, codes). Ces deux formes sont souvent juxtaposées et utilisées de manière complémentaire par les acteurs, l'objectif étant d'établir des règles de « bonne pratique », de s'accorder sur la gestion en commun du lieu. La forme « molle » (sur le plan juridique), contractuelle, engage aussi bien des personnes morales publiques (collectivités, Etat), que des associations ou des entreprises (ou groupements d'entreprises). Elle est la plus grande source d'innovation et d'adaptation de la part des assemblées qui la définissent. La multiplication de ces mesures réglementaires ou

contractuelles traduit une remise en cause du droit de la propriété privée au profit de celui des pratiquants (ibid., p. 53). Le déploiement de mesures de gestion sur un site de pratique dépend aussi des processus de régulation existants à des échelles supérieures (mesures de protection ou gestion de l'environnement, CDESI). Ces deux premières formes de régulation s'accompagnent souvent d'une troisième : la réalisation d'aménagements (panneautage, parkings, stationnement payant...). Ceux-ci traduisent concrètement le consensus défini par les acteurs. Ces aménagements participent à marquer les lieux de pratique. Ils apparaissent comme « *un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 13). L'ensemble des mesures déployées (modalités de gestion, d'accès, aménagements) participe à marquer les lieux de pratique et agit comme médiateur dans la relation entre pratiquants et lieux. Mais si ces aménagements ont reçu une mission de la part de ceux qui les ont créés, rien ne dit qu'ils n'en débordent pas. Ces travaux nous incitent à ne pas limiter notre analyse aux instances de concertations, mais aussi à considérer les modalités de gestion et les aménagements développés qui en découlent.

Pour Haschar-Noé (2009), par exemple, la gestion de sentiers de randonnée peut participer à la création d'une identité locale, en révélant les caractéristiques et le degré de « naturalisation » d'un territoire, et participant à l'émergence d'une idéologie territoriale. Cet outil peut avoir pour effet recherché la légitimation et l'identification d'un territoire administratif : « *l'aménagement et l'animation des chemins de randonnée constitueraient un prétexte et un instrument de territorialisation de l'action publique qui, en autorisant la mise en ordre de l'espace et la mise en scène d'une « identité » intercommunale, faciliteraient l'identification et le positionnement du Sicoval³², et de ses promoteurs, dans l'espace politique « local »* » (ibid., p. 119). L'auteur explique comment la collectivité, soucieuse de promouvoir une gestion de l'environnement de type patrimonial, au sein de laquelle l'agriculture a une place prépondérante, a donné aux chemins ruraux un rôle de « *médiateurs matériels et symboliques de la construction d'une collectivité* ». Mignotte (2006) analyse la gestion d'un réseau de sentiers de randonnée, comme l'encadrement d'un réseau technique, médiateur du rapport entre l'espace naturel et la société. Selon lui, la gestion de ce réseau technique via des concertations permet d'aboutir à des accords formels ou tacites entre les

³² Syndicat intercommunal d'aménagement et de développement des Coteaux et de la Vallée de l'Hers, devenu Communauté d'Agglomération du sud-est toulousain.

acteurs, exprimant une philosophie particulière de l'accès à la nature qui, plus que de marquer un territoire (des espaces naturels protégés dans ce cas), lui confère identité et existence. Cet exemple montre que la concertation peut aboutir à l'affirmation d'une vision particulière des lieux de pratique dont il est question, une problématisation de l'enjeu. Le travail précédent expliquait comment les chemins ruraux avaient été choisis comme emblème d'une vision du territoire décidée en amont. Ces deux exemples illustrent l'intentionnalité des politiques publiques concernant la gestion des chemins de randonnée et certaines conséquences induites. Les procédures de régulations, de concertation, les outils mis en place par les acteurs concernant la gestion des lieux de pratiques sportives de nature sont porteurs d'une vision du monde et produisent des effets variés. L'analyse ne peut donc se contenter d'une description des processus à l'œuvre, mais doit s'intéresser au contenu des échanges et au positionnement de chacun dans une gouvernance, entendue comme l'interaction d'acteurs multiples, dans des cadres formels (CDESI, procédures de gestion) ou informels (accords, partenariats).

1.3.3. Management des lieux de pratique et formes de développement

Si la gouvernance des sports de nature associe des acteurs divers autour du processus de décision, elle peut aussi constituer une série d'épreuves auxquelles sont soumis ces acteurs. *« L'absence de solutions concertées place les acteurs dans un rapport de force qui rend impossible l'établissement d'accords et de conventions. La voie législative est alors parfois utilisée. Elle débouche sur des restrictions d'usage et des interdictions qui exacerbent controverses et transgressions, et diffèrent l'instauration du dialogue »* (Vachée, 2010, p. 183). Dans le cas de la pratique du parapente et des conciliations avec la protection de certaines espèces d'oiseaux en Ariège, le travail cité ici propose d'identifier la ou les figures de justification (Boltanski et Thévenot, 1991) mises en avant par les acteurs. Les principes de la justification permettent d'identifier les *« ordres de grandeur »* (ibid.) auxquels les différents acteurs se réfèrent dans leurs propos, en les situant par rapport à des cités qui représentent des idéaux de mondes communs. Les auteurs distinguent six cités : industrielle, marchande, civique, inspirée, de renom et domestique, associées à des valeurs distinctes. La question d'une cité écologique a aussi été posée (Godard, 2004 ; Lafaye et Thévenot, 1993). Mais les auteurs ont conclu que les différents *ordres de grandeur* proposés permettent de mettre en exergue des rapports à la nature distincts. Il ne leur est pas apparu d'autre vision de la nature qui ne soit pas représentée et se rattache à une autre, d'ordre écologique. Cette

approche permet de comprendre la genèse de l'accord et les formes du monde commun qui peuvent se mettre en place dans le cadre d'une démocratie locale.

Les *formes de développement* (Corneloup et al., 2001) permettent d'identifier les formes d'actions à l'œuvre dans les territoires touristiques. Elles s'appuient sur une vision de la nature, une relation au lieu, des principes éthiques, économiques ou des principes supérieurs communs distincts. Les formes décrites par les auteurs différencient les projets collectifs dominants, à l'œuvre dans le champ du tourisme sportif. Cette approche propose d'observer un espace touristique et sportif comme « *un système au sein duquel des interactions se construisent entre des acteurs et des publics en fonction des finalités poursuivies et des jeux de rôles entre les différentes parties prenantes.* » Et « *Selon les formes de régulation, la présence de forces endogènes et / ou exogènes à ce territoire touristique, les logiques d'action en présence et les jeux de pouvoir dominants, la forme de développement ne sera pas de même nature.* » (ibid. p. 22). Ces principes s'inscrivent au sein de trois processus (écologique, économique et politique), participant aux principes d'actions, au marquage et à la gouvernance des territoires étudiés et favorisant l'apparition d'une de ces formes de développement. Les auteurs proposent neuf formes de développement caractérisant les intentionnalités des managers d'espaces naturels, de sites sportifs et d'entreprises ou d'associations sportives :

La forme républicaine et anthropocentriste

Proche d'une relation urbaine à la nature, elle suppose que cette dernière est au service de la ville et son aménagement est ici « *pensé dans l'optique de répondre aux besoins des urbains et des citoyens* » (ibid. p. 27). Il s'agit d'une nature « *destressante* » et « *déroutinisante* », majoritairement domestiquée. La logique de l'aménageur, l'intérêt général et l'utilité publique s'imposent sur l'écologie et le local.

La forme technocratique et normative

Cette forme exprime une priorité accordée à une approche législative et normative du développement touristique ainsi qu'aux procédures techniques concernant la gestion des espaces. Cette démarche technocratique apparaît lors de l'imposition de normes strictes et règlementaires dans la conception et la gestion de lieux de pratique, par exemple.

La forme de l'éducateur républicain

Cette forme, qui fait référence à la *cité civique* (Boltanski et Thévenot, 1991), propose un management des lieux sportifs de nature citoyen et éducatif. La nature est vécue comme un espace d'égalité propice à l'éducation de ceux qui la parcourent. Ce modèle s'oppose à un usage consommatoire et cette logique souhaite changer le regard des profanes.

La forme du marketing des services

La valeur *marchande* (ibid.) de la nature est ici au centre des préoccupations. Les sports de nature sont appréhendés à travers une logique de marketing valorisant la satisfaction des clientèles avant tout. Pour cela, la nature est mise en scène, aménagée, protégée afin de jouir de plus de notoriété et d'attirer plus de consommateurs. C'est une nature-décor, support des pratiques sportives mais avec laquelle le pratiquant garde une certaine distance.

La forme entrepreneuriale et logique productiviste

La logique principale est ici de type productiviste, l'entreprise étant la préoccupation principale des managers. Cette forme, qui fait référence à la *cité industrielle* (ibid.), place la nature au service de l'action de l'homme et plus particulièrement de ses objectifs industriels et commerciaux, comme un champ de production. « *Pour ces entrepreneurs, les aspects naturel et social du territoire sont conçus comme des ressources externes se caractérisant par des potentialités positives au service de l'action entrepreneuriale* » (Corneloup et al., 2001).

La forme traditionaliste et conservatrice

Ce type d'organisation place les acteurs du lieu au centre de la réflexion, situant l'objectif de pérennité du système en place comme central. Ce conservatisme peut exprimer un souhait de protectionnisme des intérêts des acteurs locaux ou de respect de l'ordre local établi. Le principe supérieur commun est celui de la *cité domestique* (Boltanski et Thévenot, 1991), priorisant les équilibres en place à des logiques autres (éducative, marketing, libertine...). Les dimensions patrimoniales de l'espace en question et familiales des systèmes déployés sont, par exemple, mobilisées dans l'argumentaire des acteurs avec pour objectif de minimiser l'incertitude que proposent d'autres logiques d'action.

La forme du développement local

« *Cette approche globale du local cherche à situer la valorisation de la nature dans une perspective d'aménagement du territoire, de création d'emplois, de sauvegarde de la ruralité,*

de développement d'activités de proximité » (Corneloup et al., 2001). Le projet de développement du loisir et du tourisme sportif défendu peut intégrer d'autres ressources locales (patrimoine, culture) du moment qu'il valorise le territoire et favorise la pérennité d'une économie, l'essor d'un projet collectif partagé et la prise en compte des intérêts de chacun. La référence au développement durable est courante, compte tenu du fait qu'elle croise des objectifs sociaux, économiques et environnementaux.

La forme inspirée de l'écologie des profondeurs

Cette forme décrit un type management cherchant à protéger les espaces naturels des excès de la consommation, les situant comme bien commun à protéger avant tout. La rentabilité financière ou la protection d'un système en place ne sont pas des principes supérieurs communs. La conception dure, mystique et écologique de la nature est dominante, laissant ainsi la place uniquement à des pratiquants puristes, recherchant un contact proximal à leur environnement de pratique. On se rapproche ici de la *cité inspirée* de Boltanski et Thévenot (1991) dans le sens où les valeurs sociales et économiques de la nature s'effacent devant d'autres, éco systémiques ou transcendantales.

Forme libertine

Cette dernière forme s'exprime dans les espaces de nature appropriés de manière « sauvage », c'est à dire incontrôlée, par des individus ou des groupes sociaux. Les lieux échappent alors à toute forme de régulation ou de mode de gestion discutée par l'ensemble des acteurs ou décidée par une instance. Les règles, s'il y en a, sont celles du groupe, de la tribu des pratiquants qui ont investi les lieux. Les « spots » autogérés par les pratiquants en sont un exemple type, privilégiant la forme d'organisation la plus souple possible, loin de toute contrainte ou normalisation. Chacun est ici responsable de ses actes et ne rend de compte qu'aux autres pratiquants du lieu.

	Formes de développement							
	Républicain	Educatif	Marketing	Entrepreneurial	Traditionnel et conservateur	Développement local	Ecologique	Libertin
Dominances	Institutionnelle et civique		Commerciale		Locale			Transgressive
Acteurs	Etat et collectivités territoriales	Enseignants et éducateurs	Organisations commerciales Prestataires	Entreprises de l'outdoor	Familles et acteurs locaux	Organisations associatives et parapubliques	Travailleurs indépendants, prestataires passionnés et Californiens	Pratiquants avertis, tribus, Elite du plein air
Publics a priori concernés	Les citoyens (urbains) et les sportifs	Les groupes d'élèves et de stagiaires	Tous les segments de clientèles	Le client rentable et efficace	Les anciens, la famille locale, le traditionaliste	Eco-touristes	Les pratiquants passionnés, initiés et convertis	La nouvelle vague, les innovateurs, les branchés, le routard,
1° principe sportif (le style)	Le fédéral, le fonctionnaire, le cafiste	« Le pédago »	Le gestionnaire de produit marketing	L'entrepreneur	Le familial	« L'écolo gestionnaire »	Le californien	L'hédo-sportif Le néo-aventurier
Les pratiques identifiables	Sports de compétition et récréatifs	Pratiques éducatives et culturelles	Le produit marketing	Produits express, gestion des flux (piste station)	Activités traditionnelles (chasse, pêche, jeux locaux,...) et anciennes	Pratiques du dvpt local (plan d'eau, randonnées,...)	Pratiques au contact de la nature profonde	Pratiques innovantes, libres, branchées
2° principe de mouvement	La stabilité	Pédagogie interactive	Le changement, le nouveau, la mode	Le progrès, l'innovation rentable	Le repli	L'adaptation locale	Le retour aux sources	La transgression, L'avant-garde
3° principe Relation à la nature	Domestiquée (nature jardin)	Educative pédagogique	Commerciale (nature marché)	Productiviste (nature usine)	Patrimoniaire et conservatrice	Partagée et collective	Sauvage et mystique	Progressiste, support d'action hédoniste
4° principe Relation au lieu	Exogène	Exogène	Exogène	Exogène ou Endogène	Endogène	Endogène	Endogène	Exogène
5° principe Economie dominante	Gratuité Licence Apport public	+ ou – payant Aides publiques	Payant Le client	Payant Le client	+ ou – payant Aides publiques	+ ou – payant	Economie subsidiaire	La recherche du bon plan ; espace libre
Ethique	publique	associative	marchande	entrepreneuriale	patrimoniaire	Art de vivre local	californienne	ludique
6° principe Rationalité et style professionnel	Procédure républicaine ; culture digitale	Transmission d'un savoir, heuristiques	Etude de marché, marketing stratégique	Rationalité instrumentale logique de l'innovation	Savoirs-faire locaux, conserver l'entreprise familiale	Rationalité locale et participative.	Culture analogique. Vivre sa passion	Culture analogique Logique floue
7° principe Principes supérieurs communs	Bien collectif et utilité publique	Educative et formation citoyenne de l'individu	Avantage concurrentiel et parts de marché	Profits financiers, rentabilité et efficacité	Rente familiale, patrimoine et pouvoir	Politique socio-économique équilibrée	Authenticité, passion et fusion avec la nature	Le fun et le free ride, le baroque
Cités touristiques	"Urbaine"	"De la connaissance"	Marchande	Industrielle	Domestique	"Ecologique"	Inspirée	nomade
8° principe Modèle de gestion et décision	Centralisée et structure pyramidale	Le projet éducatif, l'équipe pédagogique	Le plan marketing, Equipe de projets, étude de satisfaction	Le patron, l'organisation performante	Le patriarcat	Scène locale participative, médiation	Communautarisme, logique tribale et anarchique	Non-gestion et éthique tribale
Exemples de lieux emblématiques	Parc national, Réserve naturelle et sites périurbains	Centres et camps de vacances éducatifs, sentiers d'interprétation, scoutisme	Centres d'accueil de vacanciers, parcs à thèmes	Lieu dédié à une prestation professionnelle certains parcs de loisirs	Agri-tourisme, espaces ruraux traditionnels, accueil paysan	Stations « vertes » ou villages.	l'offre artisanale du passionné	Le « spot », les lieux branchés du moment, les sites connus par les initiés

Tableau 1 : Présentation typologique et multicritère des formes de développement. Source : Mao, 2003. Pour la forme « technocratique et normative », voir Corneloup et al., 2001

Cette grille de lecture s'attache à décrire l'idéal porté au travers des stratégies d'acteurs sportifs de nature. La prédominance d'une forme de développement sur un lieu de pratique

peut exprimer un accord entre les différents partenaires, l'adhésion à un projet construit autour de la définition commune d'une ou plusieurs formes de pratique. Les exemples des gorges du Verdon (Mao, Corneloup et Bourdeau, 2004) ou de l'Ardèche (Mao et Corneloup, 2005) montrent comment, à travers le temps, différentes formes de développement se sont succédé en fonction des principaux acteurs présents. Ces changements participent ainsi à la création de hauts lieux du sport et du tourisme, à leurs marquages et contribuent aux recompositions des territoires. Toutefois, ces travaux permettent d'observer les visions communes des lieux qui s'y sont succédé, mais n'abordent pas leurs constructions, la mise en place de ces dynamiques culturelles, les basculements de l'une à l'autre.

Ces travaux nous permettent de situer les forces en présence et la manière dont elles souhaitent orienter la gestion des sports de nature. Cette grille de lecture peut aussi aider à comprendre les échanges, conflits et controverses entre acteurs et les formes des projets qui en découlent. Les collectivités locales, les acteurs professionnels ou associatifs, ne partagent pas nécessairement la même vision du lieu et des sports de nature. Il s'agit pour nous d'identifier les logiques d'actions au cours des conflits et coopérations. Mais cela ne doit pas présupposer qu'il n'existe pas de contingences matérielles, géographiques, règlementaires ou autres. L'observation des formes de développement à l'œuvre doit être réalisée dans le cadre de celle de la construction du monde commun, ces formes pouvant aussi être reconfigurées au travers des changements de rapports de force. Les exemples cités montrent divers états successifs de lieux de pratique, mais n'expliquent pas les passages des uns aux autres. Ce sont ces basculements, ces changements qui nous permettront pourtant de suivre les recompositions territoriales.

Conclusion I.3.

L'action publique participe au développement maîtrisé des sports de nature à différentes échelles (du lieu au national), via plusieurs entrées thématiques (environnement, accès au sport, tourisme...) et au travers de nombreux acteurs. L'Etat assume des fonctions régaliennes, les fédérations édictent des règlements et des normes nationales ou impulsent des politiques sportives associatives. Parcs Naturels, réserves et acteurs de l'environnement s'inscrivent dans les concertations concernant la gestion et la protection des espaces naturels. Les collectivités agissent sur leurs territoires, en fonction de leurs compétences : le sport est par exemple compétence des communes, tandis que le tourisme est le plus souvent délégué aux communautés de communes. Ces acteurs déploient de nombreux instruments - règlements, chartes, conventions, aménagements, contrats d'objectifs, etc. - qui composent le paysage dans lequel évoluent les acteurs du sport, professionnels et associatifs, ainsi que les pratiquants. Comment, dans ce brouillard d'acteurs et de mesures, les décisions sont-elles prises et arbitrées ? Quels effets ont ces décisions ? Et comment le territoire se transforme-t-il ? Pour répondre à ces interrogations, écouter les acteurs, comprendre les formes de développement qui sont mises en oeuvre est un point de départ. Cependant, la prolifération d'artefacts accompagnant les décisions et actions participe aussi à reconfigurer les dynamiques territoriales ainsi que les positions et les discours des acteurs. C'est ce mouvement que nous chercherons à approfondir tout au long de ce travail.

La gouvernance territoriale des sports de nature engage de nombreuses procédures de concertation, des outils et instruments, des associations, accords ou conventions, des choix et projets politiques ou encore différentes visions du monde. Elle associe des décisions locales à des programmes départementaux et des règlements nationaux. Aucun de ces éléments ne peut être éludé à priori et les thématiques abordées semblent difficiles à dissocier les unes des autres.

1.4. Sports et nature

La principale différence entre les sports traditionnels, tels que le tennis, le football ou la gymnastique et les sports de nature réside dans les lieux et le cadre dans lesquels ces pratiques se situent. Les sports de nature soulèvent des questions quant à la perception, la gestion ou l'aménagement d'espaces, sites et itinéraires (ESI) dits « naturels », non dédiés à priori à ces disciplines, pour lesquels il existe d'autres enjeux et usages. La question de la nature, voire de la naturalité est donc soulevée de fait. Nous présentons ici le regard porté à la nature à travers la notion d'impact et les controverses qu'elle suscite (I.4.1.), les représentations (I.4.2.) et la gouvernance des espaces naturels (I.4.3.).

1.4.1. Impacts environnementaux, conflits et controverses

Les pratiques sportives de nature soulèvent des conflits (oppositions entre deux entités ou plus) et des controverses (débat, contestation, polémique autour d'une problématique) qu'il est souvent difficile de démêler. Si le conflit est visible car il est au cœur d'un débat social se déroulant sur une scène publique (réunions, médias...), la controverse n'est pas, elle, toujours révélée. Les motifs peuvent aussi bien être la conciliation d'usages (avec agriculteurs, chasseurs, pêcheurs ou autres sportifs), la tranquillité des riverains, la question foncière (propriété privée), la gestion des lieux de pratiques, la sécurité et la responsabilité, ou encore une question environnementale. Les exemples de controverses ne manquent pas, comme celle autour des sports motorisés (Haye et Mounet, 2011), ou celles relatives au périmètre et à la réglementation des Parcs Nationaux de Guadeloupe (Lahaye, 2010), des Calanques³³ ou de la réserve naturelle de Chastreix-Sancy³⁴. Ces controverses questionnent les études mesurant l'impact environnemental des sportifs ou l'aspect juridique et réglementaire. Certaines

³³ L'association « *des Calanques et des Hommes* » a été créée afin de « *rassembler l'ensemble des usagers des Calanques (terre et mer) visés par ces réserves intégrales. Nous sommes désormais un acteur incontournable dans la mise en place du futur Parc National des Calanques afin que nul ne soit oublié. « Des Calanques et des Hommes » est bien entendu favorable au Parc National respectueux des activités humaines douces.* » ». Source : <http://les-calanques.org/>

³⁴ Un blog fait état de la controverse engagée autour de l'interdiction des sports de montagne dans la réserve naturelle de Chastreix-Sancy : <http://sancyinterdit.over-blog.com/>. Celle-ci oppose les protecteurs de l'environnement et les sportifs autour de la notion d'impact environnemental et des études scientifiques qui lui sont liées.

disciplines comme le canyonisme³⁵ sont particulièrement exposées aux conflits. Les motifs invoqués suivant les sites sont divers et parfois cumulés, comme la propriété privée (Llech (66), Tapoul (48), Besorgue (07)), l'impact environnemental (Llech (66), Bramabiau (30), Verdon (05), Groin, Sémine et Ru de Chaley (01)), la sécurité et les responsabilités (Ecouges (38), Fouge (01)), la gestion de l'eau (le plus souvent avec EDF qui gère les retenues (Argence (12)) ou encore la conciliation des usages, notamment avec les pêcheurs (Sémine (01), Pas de fer (07))³⁶.

La notion d'impact environnemental des sports de nature est souvent soulevée, celle-ci restant pourtant difficile à définir. Certains l'abordent à travers la « *capacité de charge* » du milieu, qui peut être « *biologique (ou biophysique)* », « *sociale ou psychosociale* », ou celle « *des équipements* » (capacité d'accueil ou physique de l'espace naturel à ne pas perdre son intérêt récréatif) (Mounet, 2000). La capacité de charge de nature sociale est, par exemple, celle soulevée par la notion de « sur fréquentation », qui évoque l'aptitude de ceux qui la mobilisent à tolérer un nombre important de personnes en un lieu. Elle pose la question d'une limite socialement ou psychologiquement acceptable qui, une fois dépassée, remettrait en cause l'intérêt sportif, économique du site, sa valeur patrimoniale, environnementale ou augmenterait l'exposition à certains dangers.

De nombreux chercheurs ont analysé les conflits et controverses liés aux sports de nature, sous des angles différents. Certains ont observé le conflit en action, cherchant notamment à identifier la parole, le rôle et le positionnement des acteurs vis-à-vis de celui-ci (Vachée, 2010). Parfois, le conflit est observé dans la durée, au travers de différentes étapes d'une concertation, mettant en exergue les changements de positions des acteurs selon la question débattue (Minier, 2009). D'autres auteurs se sont intéressés aux controverses liées à la mesure de l'impact environnemental des sports de nature (Mounet, 2000, 2007a). Ces derniers travaux mettent en évidence que, lors d'un conflit à caractère environnemental, la mesure de l'impact donne rarement lieu à la conclusion d'un accord collectif, à l'établissement d'un compromis partagé. En effet ces études soulèvent aussi des controverses scientifiques, posent la question de la neutralité de la structure qui la réalise ou la commandite, mais surtout, aboutissent rarement à des résultats probants, soit en raison d'une méthodologie présentant d'importantes lacunes soit de la difficulté à adapter des protocoles hors d'un laboratoire

³⁵ La pratique du canyonisme consiste à descendre des cours d'eau de montagne encaissés, à l'aide de différentes techniques de progression : nage, sauts, toboggans, tyroliennes et rappels.

³⁶ Exemples identifiés lors de la participation de représentants du SNGHM (Syndicat National des Guides de Haute Montagne et du SNAPEC (Syndicat National des Professionnels de l'Escalade et du Canyon) lors des « 5ème Rencontres du réseau « Sportsnature.org » – Accès aux espaces naturels et sports de nature : état des lieux et perspectives » les 2 & 3 décembre 2010.

(ibid.). Ces différents travaux identifient un ensemble d'acteurs à l'œuvre, échangeant sur la gestion des pratiques, et modifiant leurs discours à chaque nouvelle configuration des modalités de gestion. Minier a suivi un conflit concernant la pratique de l'escalade au cœur de l'espace naturel sensible (ENS) du bois de Païolive en tant qu'agent de développement fédéral. Dans son mémoire (Minier, 2009), il observe la mise en place des modalités de gestion de l'espace naturel à travers six différentes phases : « *état initial, études préalables, définition du cahier des charges, diagnostic partagé, définition de solutions et validation du plan* » (ibid.). Il expose comment, à chacune de ces étapes de la concertation les acteurs adoptent des postures différentes situées en fonction de deux gradients : attitude de leadership ou replis, et refus ou recherche de compromis. Cet exemple montre que le conflit évolue, qu'il peut se transformer, ici dans le cadre d'une procédure de concertation, et amener les acteurs à changer d'attitude. Si les argumentaires mobilisés peuvent parfois révéler une motivation réelle, ils peuvent aussi être de l'ordre de la justification (Boltanski et Thévenot, 1991), masquant les intérêts de ceux qui les expriment. Vachée (2010) observe la mobilisation des différents *ordres de grandeur* (Boltanski et Thévenot, 1991) par les acteurs d'un processus de concertation concernant la cohabitation de parapentistes et de vautours sur un même site. Après une longue phase conflictuelle, les acteurs, sous l'impulsion de naturalistes, essayent de construire un compromis acceptable. Si celui-ci apparaît autour d'une vision civique de la nature, ou d'une forme de développement éducative (Corneloup et al., 2001), il n'est pas pour autant stabilisé et reste contesté par certains sportifs et naturalistes.

Ces travaux nous incitent à dépasser la mobilisation par les acteurs des thématiques environnementales dans l'observation des conflits et des controverses. Ils nous montrent aussi l'intérêt d'observer un conflit à travers ses évolutions dans le temps. Les processus de concertation participent à la gouvernance des territoires, en confrontant des visions du monde et en participant à définir les compromis acceptables. Se dégagent de ces processus des modalités de gestions des espaces naturels qui, une fois mis en œuvre, pourront à leur tour permettre de reconfigurer la situation. Les points de vue échangés, les interprétations de modalités de gestions peuvent dépendre d'intérêts particuliers avec le site, de la valeur accordée aux espaces naturels (biodiversité, patrimoniale, utilitaire...), ou de facteurs culturels comme les représentations.

1.4.2. Sports et représentations de la nature

La nature regroupe, au sens commun, les paysages ainsi que les espèces animales et végétales et leurs habitats. Ce mot désigne aussi les règles physiques, biologiques ou géologiques qui animent les écosystèmes, l'atmosphère ou la vie des espèces. A cette première définition, on peut ajouter l'origine de toutes ces choses qui, selon les cultures et les penseurs, peut être transcendante ou n'exister qu'au travers du regard des hommes. La place de l'homme vis-à-vis de la nature est souvent questionnée. Des conceptions de la nature peuvent être anthropocentrée, bio-centrée ou éco-systémique (interaction homme – nature) (Depraz, 2008). Les relations entre sujets et objets sont multiples et les comprendre passe, entre autres, par l'identification du regard que les uns portent sur les autres. La nature convoque chez les individus des sentiments très différents de l'ordre du domestique, du religieux, du marchand, etc., comme l'expriment les ordres de grandeur (Boltanski et Thévenot, 1991). Et les individus peuvent projeter différentes ambitions, idéaux, en fonction de la forme de développement mobilisée (Corneloup et al., 2001). Les représentations de la nature sont très diverses et suivant les époques, les pays ou encore les classes sociales, un même espace naturel peut véhiculer différentes représentations. Martel raconte que « *de 1883 à 1885, dans mes premières courses en pays des Causses, je rencontrai plusieurs de ces bouches noires et béantes qui m'intriguèrent ; les renseignements recueillis sur ces gouffres se réduisirent à des légendes et à des superstitions* » (Martel, 1925, p. 94). Il témoigne ainsi du regard que portaient les habitants sur les lieux inconnus et inexplorés que constituaient les grottes avant le XX^{ème} siècle. De même, Bourdeau explique que « *d'un espace « affreux », chaotique et insignifiant marqué par un syncrétisme religieux complexe et par la prédominance de la culture paysanne, la montagne est devenue en quelques siècles un espace sportif dynamisé par des représentations urbaines de la nature* » (Bourdeau, 2003, p. 47). Cet auteur précise que cette démystification s'est réalisée au fil du temps grâce, en premier lieu, à la médiation réalisée par les philosophes, peintres, écrivains (souvent explorateurs et premiers touristes) ou encore des cartographes. La prolifération de récits, de topos guides, d'images ont contribué à rendre ces lieux si ce n'est plus familiers, à minima moins terrifiants. Bozonnet (1992), dans le cas de la montagne, précise que ce nouveau regard a agi comme un désenchantement, faisant glisser l'imaginaire de la montagne du mythique et légendaire vers le terrain de jeu, support d'exploits sportifs ou de réalisation de soi. Kalaora (2001) propose, quant à lui, l'hypothèse d'un « *culte contemporain de la nature* » succédant à la conception moderne de la société industrielle et favorisant l'émergence du souhait d'une « *nature naturelle* ». Ce culte

traduit selon l'auteur l'envie d'une nature sauvage, préservée des travers de l'humanité, mais à laquelle on revendique l'accès afin de se ressourcer et s'épanouir. Il ne s'agit plus, selon lui, de conquérir le monde, mais plutôt de le protéger, et de se protéger soi-même, des pollutions, dégradations du climat ou catastrophes naturelles. Il souligne aussi la contradiction entre cette recherche du naturel et du sauvage et la volonté de découvrir, de voir et d'avoir accès à cette nature. « *On attend des gestionnaires des sites qu'ils trouvent le point d'équilibre entre nature « sauvage » et nature « arrangée » en fonction des caractéristiques du milieu et du public qui fréquente le lieu. Ces attentes paradoxales obligent à trouver des voies médianes où l'utilisateur serait tout à la fois rassuré, assisté, mais libre et autonome* » (ibid., p. 595). Par ailleurs, la conquête de ces espaces de nature n'as pu se réaliser que grâce à de nombreuses innovations techniques qui ont permis aux pratiques d'évoluer, à d'autres d'apparaître ou aux sportifs d'aller plus vite ou plus loin. Les nombreux engins nautiques, le matériel d'alpinisme, de vol libre ou encore la prolifération de sites de pratique aménagés et publicités participent à une médiation technologique des espaces naturels. La montagne reste toutefois sacrée ou identitaire suivant les pays (Debarbieux, 1995) ou selon les cultures sportives (Corneloup, 2006b). La forêt peut être vécue différemment selon les origines sociales (Kalaora, 1998). L'émergence de nouvelles disciplines sportives, la prolifération des médiateurs humains (les guides par exemple) ou techniques, la diversité des styles et cultures de pratiques, des origines sociales participent à multiplier les représentations et les usages d'un même espace naturel.

Pourtant, il est difficile de qualifier de « naturels » des lieux de pratiques aménagés par l'homme, des paysages transformés et habités. L'interaction entre ces « choses de la nature » et les « êtres humains » se traduit par l'apparition de pratiques et de sites que certains qualifient d'« *hybrides* » (Latour, 2004), à la fois naturels et culturels. Les regards portés à l'environnement naturel peuvent aussi dépendre de l'investissement de chacun, suivant qu'il soit notre source de revenus (l'agriculteur), un lieu de vie ou de vacances, qu'il évoque des souvenirs ou qu'on le découvre pour une première fois ou encore que l'on souhaite le protéger (naturalistes, organismes de gestion et de protection). La nature aura donc une définition différente pour chacun, et l'on pourra chercher à identifier ces différentes conceptions, comme définir l'interaction entre les hommes et l'espace naturel (et ce qui le compose) qu'ils parcourent, utilisent ou au cœur duquel ils vivent ou voyagent.

1.4.3. Statut et gouvernance de la nature

Pour Charles et Kalaora (2003) les politiques publiques en France sont largement dominées par les enjeux techniques et sociaux, ne laissant peu de place à l'environnement, cette dernière thématique étant d'ailleurs principalement abordée via la question des risques (naturels, climatiques, alimentaires...). La difficulté de prendre en compte l'environnement provient en partie de la dilution de cette thématique dans la société qui rend difficile les approches sectorielles, qui se réduisent souvent aux initiatives de protection. En effet, la question environnementale soulève, de fait, celle de l'adéquation entre décision politique, expertise environnementale, technique industrielle et le bien-être ou le bien vivre des individus et des sociétés. *« À travers cette question est posé le problème crucial du politique, de la conduite du collectif soumis à des reconfigurations rapides, massives et largement impensées, appelant des élaborations que l'on peut imaginer fortement renouvelées, mais dont on perçoit cependant mal les prémisses concrètes »* (ibid.). Dans ce contexte, l'émergence de la notion de développement durable ne paraît pas étonnante, mais la prise en compte des questions de gouvernance et de démocratie qu'elle soulève semble être plus problématique (Theys, 2003). Tandis que les médias et l'opinion publique (à travers des controverses, soulevées par des profanes) relayent de plus en plus fréquemment ces questions, les décisions prises paraissent se construire autour d'intérêts. Par exemple, une controverse sur l'impact du canyonisme dans un cours d'eau ne provoquera pas la même décision si l'activité est source de retombées économiques pour le territoire. Pourtant, *« l'environnement a été en effet depuis plusieurs décennies, et reste aujourd'hui encore, un "laboratoire" où s'inventent en permanence de nouvelles formes de gouvernance : procédures démocratiques de consultation, formes flexibles de coordination, modes de gestion décentralisés, utilisation du contrat, de la médiation ou des incitations économiques, gouvernement par l'information et les principes... »* (Theys, 2003, p. 2). Principe de précaution, développement durable, Agenda 21, conventions, études d'impacts, concertations, sont autant de mots ou d'expressions désignant des méthodes destinées à encadrer un rapport entre individus, sociétés et espaces, espèces naturelles. Mais la multiplication de ces expérimentations dans la gouvernance témoigne peut-être aussi de l'incapacité à traiter la question simplement, à s'adapter à des situations toujours originales ou prendre en compte plusieurs paramètres à travers des politiques souvent sectorielles ou thématiques. Et aujourd'hui, *« la prégnance de l'environnement aboutit à une reconfiguration des dispositifs institutionnels et des pratiques collectives du territoire et de sa protection : un remodelage des cadres cognitifs et pratiques de l'action, introduisant la*

fluidité et l'échange, pour assurer cohérence et coordination d'une part, pilotage du long terme d'autre part » (Charles et Kalaora, 2007, p. 131).

La gestion environnementale des sites de pratique de sport de nature dépend avant tout, selon Mounet (2007b), du statut de l'espace au sein duquel l'on se trouve. Cet auteur identifie trois types d'espaces naturels : les premiers à prérogatives réglementaires fortes, tels que les parcs nationaux ou les réserves naturelles, au sein desquels des agents sont habilités à verbaliser en cas de non-respect d'un règlement, et qui ont tendance à gérer les sports de nature de manière autoritaire, à rejeter ces pratiques ; les seconds, comme les Parcs Naturels Régionaux sont avant tout des outils de concertation, au sein desquels dialogues, consensus ou accords gagnants - gagnant sont le plus souvent recherchés, malgré parfois des conflits ou controverses ; enfin, « *dans la nature ordinaire, les sports de nature se sont développés pratiquement sans autres contraintes que celles liées aux conflits d'usages et la prise en compte de l'environnement ne relevait donc que d'une sensibilité des pratiquants sportifs dont les compétences environnementales sont généralement réduites* » (ibid., p. 2). Mais la gestion des sports de nature dans les espaces protégés ne va pas de soi, notamment en raison de l'effet de label induit par la mesure de protection, comme l'exprime Depraz : « *les structures de protection de la nature sont aussi la marque d'un intérêt collectif accru en faveur de l'environnement. Elles suscitent d'ailleurs souvent un essor du tourisme de nature et de l'économie locale. La création d'un espace « naturel » protégé ne signifie donc pas un retrait des hommes ; il s'agit bien plutôt d'une transformation des usages de la nature* » (Depraz, 2008, p. 4). Cet auteur précise aussi qu'il existe différentes philosophies de la gestion du rapport homme - nature, plusieurs éthiques environnementales observées au travers des actions des structures de gestion et de protection : anthropo-centrée, bio-centrée ou éco-centrée. L'éthique anthropo-centrée se caractérise par une séparation entre nature et culture, la nature étant le simple support de l'action de l'homme. L'action est développée soit à des fins utilitaristes, qui réduit la nature à « *un élément matériel du marché* » (ibid., p. 17), soit ressourciste, intégrant, en amont, des mesures de gestion de la ressource naturelle. L'éthique bio-centrée est construite sur des valeurs religieuses, transcendantales ou intrinsèques de la nature, intégrant l'homme. Elle privilégie une logique d'action de type conservatrice, limitant les usages humains. Enfin, l'éthique éco-centrée, propose de dépasser l'opposition entre nature et culture afin de « *penser l'homme dans la nature, en admettant à la fois ses besoins, son action prédatrice et la possibilité d'une forme de respect envers une valeur intrinsèque de la nature* » (ibid., p. 15). Cette dernière approche privilégie une action de type conservationniste, favorisant un usage limité et attentif de la nature.

Dans le cas de sports de nature dans le massif de la Chartreuse, « *une multitude de gestionnaires se partage l'espace dans un enchevêtrement parfois inextricable. En croisant la gestion intentionnelle et la gestion effective du site (Mermet, 1994), les résultats montrent que les prérogatives des gestionnaires d'espaces protégés n'expliquent pas toujours leur mode de gestion (autoritaire, concertée...)* » (Rech et Mounet, 2011). Les mesures de gestion et de protection de l'espace pouvant se superposer, les éthiques et logiques d'actions s'amoncellent parfois. Les actions des structures de gestion et de protection peuvent alors s'avérer contradictoires, donnant naissance à des controverses et conflits. De même, les collectivités territoriales qui développent des projets sportifs ou touristiques sont parfois confrontées au refus de leurs homologues en charge des espaces naturels. L'action publique diffère suivant les lieux et peut aussi être conflictuelle.

Ces recherches nous montrent que tout type d'espace naturel n'est pas traité de la même façon, qu'il s'agisse d'une nature ordinaire, d'espaces de concertation ou règlementés. Au sein de ces espaces naturels règnent différentes philosophies de gestion, anthropo-centrées, bio-centrées ou éco-centrées, associées à des principes d'actions respectifs. Les sports de nature, suivant le type d'espace où ils se déroulent et la philosophie de gestion associée n'auront pas le même traitement. Ces différences dépendent aussi des enjeux liés à la pratique et au site (tranquillité publique, économie touristique, développement des pratiques, accès au sport...). Dans ce contexte, les outils mobilisés sont variés et parfois innovants. Chaque problème a sa propre solution, laquelle est difficilement transférable ou reproductible.

Conclusion I.4.

Tandis que certains espaces naturels ne sont soumis à aucune mesure de gestion ou de protection concernant l'environnement, d'autres les cumulent. Espaces Naturels sensibles (ENS) des Départements, réseau Natura 2000, site classé, parc Naturel Régional ou Parc National sont parfois superposés. Ces mesures impliquent des réglementations ou des accords de gestion concertés relatives à leurs champs d'actions. Ces outils ont pour but la valorisation et la protection des espaces naturels (ENS), la défense des paysages (site classé) ou des habitats d'espèces (Natura 2000). Tous n'impliquent donc pas des modalités de gestion du même ordre. L'action publique est aussi engagée à travers les missions des collectivités territoriales, en matière de développement durable (Agendas 21 par exemple), d'urbanisme et d'aménagement du territoire ou concernant le développement maîtrisé des sports de nature (CDESI). L'ensemble des politiques publiques, spécifiques à l'environnement ou non, participe à la gouvernance des sports de nature. Les actions et projets développés s'avèrent parfois contradictoires ou aux intérêts conflictuels, les uns par rapport aux autres. Parallèlement, la gouvernance des sports de nature inclut aussi les accords formels ou tacites entre différents acteurs, parmi lesquelles les actions du milieu associatif, des professionnels ou encore la promotion territoriale proposée par les Offices de Tourisme. Chacun des acteurs cités ici mobilise une perception de la nature, des représentations qui lui sont propres et relatives aux enjeux qu'il traite. Les discours laissent apparaître des conceptions de l'environnement naturel différentes, comme argumentaire de façade, ou signalant une motivation réelle. Les *ordres de grandeur* (Boltanski et Thévenot, 1991) et les *formes de développement* (Corneloup et al., 2001) offrent des grilles de lecture qui peuvent permettre de situer ces discours les uns par rapport aux autres. Ces outils du chercheur incitent aussi à interroger les conceptions, les représentations que chacun peut avoir de la nature, ou de la gestion des activités humaines dans le milieu naturel. Les liens à l'environnement, la vision écologiste peuvent dépendre de facteurs culturels (la religion, le niveau d'éducation, la classe sociale) (Bozonnet, 2008). Les éthiques environnementales varient selon les structures de protection ou de gestion de l'environnement (Depraz, 2008). Dans ce contexte, aucune règle générale ne semble pouvoir émerger et les modalités de gestion des lieux de pratiques sportives de nature sont proposées et mises en oeuvre en fonction du cas particulier traité, parfois de manière singulière, innovante.

Les conflits et controverses concernant les sports de nature, parfois autour de la question de leur impact environnemental, permettent d'identifier les acteurs à l'œuvre et leurs argumentaires. Cependant, à l'image des périmètres de protection, comme les Parcs Nationaux qui agissent à la fois dans le sens de cette protection mais font aussi office de label et attirent des visiteurs plus nombreux, chaque modalité de gestion et de protection peut être questionnée sur ses effets. Chaque nouvel artefact développé dans un objectif précis peut sortir de ses missions, participer à changer les représentations, les usages de la nature, et à reconfigurer le territoire. L'observation ne doit, par conséquent, pas s'arrêter au traitement d'une problématique, mais continuer afin de comprendre si celui-ci n'a pas participé à un changement de l'état du territoire.

Conclusion du Chapitre I : Les sports de nature, un objet complexe

Les pratiques sportives de nature mobilisent des enjeux sociaux, économiques et environnementaux. Elles soulèvent aussi des questions concernant leur gouvernance qui associe des acteurs et enjeux divers : Etat, protection de l'environnement, collectivités, fédérations... Les questions soulevées tout au long de ce chapitre interrogent sur la place des loisirs dans la société, leur rôle et leur lecture économiques, le rapport entre tourisme sportif et dynamiques socio sportives, ou encore sur les processus de gestion, développement ou régulation de ces activités. La question de la recomposition des territoires sportifs de nature soulève celle de l'évolution la place des loisirs dans les sociétés contemporaines, à la fois sur le plan quantitatif, mais aussi qualitatif (sens de la pratique, valeurs, visions du monde exprimées). L'analyse économique des sports de nature interroge sur les liens entre mondes marchands et non-marchands ou entre dynamiques touristiques et mouvements socio sportifs par exemple. Les acteurs engagés questionnent sur leurs liens au territoire, leur ancrage, leurs réseaux, ainsi que sur leurs conceptions et représentations de la nature. À travers toutes ces questions, divers mouvements peuvent être observés. Chacune des entrées traitées au cours de ce chapitre apporte des clefs de lecture des dynamiques sportives de nature. Mais ces diverses entrées montrent aussi la complexité du phénomène observé. Ces dynamiques apparaissent liées à un fourmillement d'acteurs et d'actions, une multiplicité d'enjeux, à un « *enchevêtrement des logiques sociales* » (Olivier de Sardan, 2001) particulièrement dense. Si ces disciplines sportives sont souvent observées par les chercheurs comme des phénomènes culturels, elles associent aussi de nombreux objets, projets, symboles ou artefacts. La gouvernance à l'œuvre à travers l'action publique (environnementale ou non), les agissements des acteurs associatifs, professionnels ou des simples pratiquants, touristes ou autochtones mobilisent de nombreux objets et artefacts. Ces éléments participent à modifier les usages de la nature, les représentations ou les expériences. S'ils contribuent aussi à marquer le territoire, proposer des opportunités aux publics et acteurs, ils peuvent aussi participer aux contingences qui contraignent leur développement.

Ce premier chapitre avait pour vocation de pouvoir nous positionner au regard de nombreux travaux concernant les sports de nature sans entrée géographique privilégiée. Il nous permet de tirer quelques enseignements sur notre problématique qui, elle, est territoriale :

- Local / global : des facteurs de recompositions des territoires sont identifiés à différentes échelles : celle du lieu, à travers ses modalités de gestion ; et des échelles plus larges au travers de la réglementation, des normes nationales, de la place du loisir dans les sociétés occidentales par exemple.
- L'entrée économique : si les études économiques se sont surtout concentrées sur le secteur marchand, il apparaît que celui-ci est difficile à isoler, que le secteur dit non-marchand peut aussi participer aux dynamiques économiques globales et territoriales.
- La gouvernance des sports de nature n'est pas le fait de quelques institutions dominantes, mais engage une grande variété d'acteurs, aux enjeux, missions et échelles d'action distinctes.
- Si les approches culturelles des sports de nature sont courantes, la multiplicité des grilles de lecture (concernant les entrepreneurs, publics ou acteurs) rend la lecture de l'ensemble de la dynamique très complexe.
- L'entrée environnementale montre la présence et l'intérêt d'autres acteurs ainsi que l'encadrement des pratiques dans le cadre de mesures de gestion ou de réglementation des espaces naturels. La question de la nature est le plus souvent traitée au travers des représentations. Mais elle peut être aussi abordée via différents idéaux portés par les discours et identifiables au travers de principes de justification (Boltanski et Thévenot, 1991) ou de formes de développement (Corneloup et al., 2001).

L'action publique est identifiable à travers les missions de l'Etat, des fédérations sportives, collectivités territoriales ou structures de gestion et protection de l'environnement. Chacune de ces organisations intervient à une échelle différente et selon des prérogatives définies. Dans le cas de l'environnement, la philosophie de l'action peut être différente d'un organisme à un autre (Depraz, 2008) et il arrive qu'ils débordent de leurs missions (Rech et Mounet, 2011). L'action publique apparaît aussi très thématifiée, sectorisée, construite autour d'une prérogative particulière de la structure motrice. Hors l'enchevêtrement des diverses logiques sociales pose la question de la possibilité de dissocier des thématiques comme le tourisme sportif, l'accès au sport, la promotion ou l'accompagnement d'une filière professionnelle. Le prochain chapitre, plus centré sur les approches géographiques, nous permettra au travers de la présentation critique de travaux scientifiques de préciser les dimensions territoriales de l'objet au centre de notre recherche.

Chapitre II : Les territoires du sport et du tourisme

Introduction du Chapitre II

Notre travail se situant entre plusieurs champs explorés et balisés par de nombreuses recherches (géographie du sport, géographie du tourisme, économie territoriale et dynamiques sociales) il convient, à travers ce chapitre, de nous positionner au regard de ces travaux.

Les géographes ont adopté, au fil du temps, diverses postures. Les premières recherches ont tout d'abord porté sur la dimension physique des territoires, donnant lieu à d'amples monographies régionales. Puis, progressivement, les chercheurs ont voulu comprendre la place des hommes sur ces territoires, les déterminants physiques de l'histoire humaine, mais aussi la manière dont les sociétés construisent leur rapport à l'espace. Ils ont ainsi développé une étude spatiale des activités humaines. Ont vu progressivement le jour les courants de la géographie humaine, sociale ou culturelle. Ces évolutions se sont traduites par un passage d'un territoire « tel qu'il est » à un territoire « tel qu'il est perçu », « vécu » ou « tel qu'il est construit ». L'espace n'est plus vu comme une donnée à priori, mais comme une construction humaine développée sur la base de représentations. Dans ce type d'approche, les sociétés marquent leur territoire, se l'approprient et celui-ci renvoie des représentations, un imaginaire et des opportunités de pratiques et d'actions, établissant ainsi une dialectique entre espaces et sociétés. La culture des groupes et individus agissants devient centrale, car, dans ce cadre, elle détermine les pratiques engagées dans la production d'un territoire.

Concernant l'objet de nos travaux, la relation entre sports de nature et territoires, une littérature déjà bien abondante nous invite à nous tourner vers ces courants géographiques. Plusieurs chercheurs ont travaillé la question du rapport entre sports de nature et territoires à travers des entrées culturelles (Bourdeau, 2003), sociales et politiques (Augustin, 1994 ; Guibert, 2006) ou encore spatiales (Mao, 2003). La plupart de ces auteurs identifient les acteurs comme centraux (Gumuchian et al., 2003), engagés à travers des intentionnalités et des projets, valorisant une ressource territoriale (Gumuchian et Pecqueur, 2007) à l'échelle d'un « *espace social* » (Di Méo et Buléon, 2005). Les recherches spatiales identifient des liens affectifs, fonctionnels, économiques, politiques, juridiques ou purement imaginaires que les individus et les groupes

tissent avec les espaces géographiques où ils vivent et qu'ils parcourent (ibid.). Le terme de territoire est défini comme « *l'agencement de ressources matérielles et symboliques capable de structurer les conditions pratiques de l'existence d'un individu ou d'un collectif social et d'informer en retour cet individu et ce collectif sur sa propre identité* » (Lévy et Lussault, 2003). Cette définition sous-entend une dialectique entre le monde des objets (l'espace) et celui des individus (la société). Ce courant de la géographie présuppose que les faits sont produits et issus de constructions sociales, que l'intentionnalité des hommes, abordée à travers la notion d'acteur territorialisé (Gumuchian et al., 2003), est prédominante. L'espace approprié devient territoire et, comme les lieux, notamment les « *hauts lieux* » (Micoud, 1991), il devient porteur d'images, de sens et de représentations. La dialectique entre espaces et sociétés se décrit donc ici par des espaces modelés et construits par l'action qui renvoient un imaginaire et des représentations influençant en retour le monde des humains, développant ainsi des cultures territoriales. On observe un « *effet géographique* », défini comme « *le processus par lequel l'identification d'un objet spatial et son inscription dans une catégorie d'objets similaires rend possible et efficace le déploiement d'un ensemble d'actions concrètes sur la matérialité de cet objet (...), actions qui tendent à conforter l'objet dans son statut* » (Debarbieux et Fourny, 2004, p. 27). Quelle que soit l'approche privilégiée, le terme de territoire implique l'existence de limites ou de frontières, celles-ci pouvant être administratives (politiques), physiques (la montagne, par ex.), économiques (glissicon valley, par ex.), sociales (aire appropriée, aire de vie) ou culturelles. Sur le plan méthodologique, certains auteurs proposent de privilégier, à travers cette géographie, un double objet de recherche : « *Elle procède d'abord au décodage des rapports que les hommes socialisés nouent avec l'espace terrestre. C'est en quelque sorte sa dimension « verticale ». Elle se consacre ensuite à l'identification des formes et des organisations géographiques qui en découlent. Il s'agit de sa composante « horizontale ».* » (Di Méo et Buléon, 2005, p. 11).

La pratique sportive ou le tourisme peuvent être considérés comme des expériences culturelles particulières des lieux et des espaces. Les territoires se situent dans une logique de distinction que l'on observe à travers les codes, les symboles et les signes que véhiculent des groupes sociaux et qu'ils impriment aux objets territoriaux (lieux, événements, prestations...), les marquant de leur empreinte (Bourdeau et al., 2004). Nous présentons tout au long de ce chapitre les approches géographiques autour de la relation sports de nature et territoires, en nous attachant à positionner notre recherche dans ce cadre. Pour cela, ce chapitre se décline en

trois parties, la première explorant différentes approches de la géographie du sport, la seconde se focalisant sur le rapport entre cultures sportives et territoires et la troisième questionnant les lectures géographiques du tourisme.

II.1. Sport de nature, espaces et territoires

En 2003, les services de l'état réalisaient une enquête dont l'objectif était de « *définir la place des sports de nature dans la dynamisation des territoires, la valorisation des spécificités territoriales (identification et attractivité d'un territoire), dans les projets (programmes d'actions, acteurs et partenariats) et dans les enjeux de territoire au regard des différents niveaux territoriaux concernés* » (DATAR et Ministère des sports, 2003). Ces objectifs affichés témoignent des enjeux pour les services de l'état et certaines collectivités autour de la question de la relation entre sports de nature et territoires. Il montre aussi que l'action publique s'est peu à peu saisie de cette question à travers la mise en place de projets, de mesures de gestion ou de régulation de ces pratiques sportives. Lors d'une autre étude, à l'échelle de la Région Rhône-Alpes, nous avons pu questionner de nombreux acteurs du sport sur leur perception des enjeux relatifs à la prise en compte de la thématique sportive dans les politiques territoriales (Mao, Obin, et Robinet, 2007).

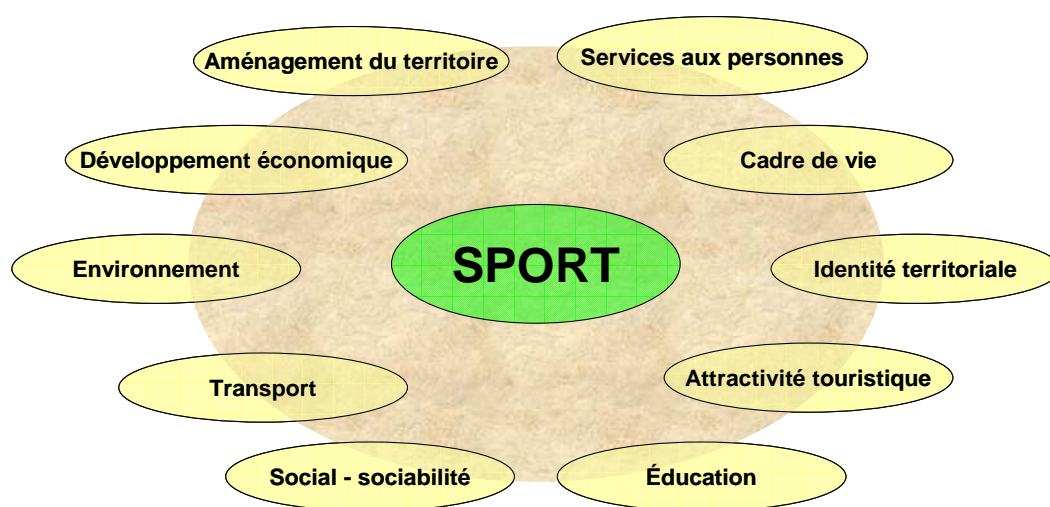


Figure 3 : Thématiques territoriales en lien avec la question sportive, relevées dans le discours des acteurs enquêtés. (Source et réalisation : Mao, Obin et Robinet, 2007)

La diversité des thématiques en lien avec le développement territorial, citée par les acteurs enquêtés (figure 3), témoigne de la complexité des liens que peut avoir le sport, et à fortiori les sports de nature, avec les territoires et les projets qui y sont déployés.

Nous abordons ici cette lecture complexe à travers les travaux de recherche réalisés, afin de pouvoir nous positionner par rapport à ceux-ci et préciser plus tard les apports de notre travail. Pour cela, nous avons identifié trois temps :

- Une première lecture proposée par les géographes pour aborder la relation entre espaces et sociétés,
- Le regard porté sur la construction, l'émergence ou les recompositions territoriales,
- et enfin, nous nous intéresserons plus particulièrement à l'analyse des systèmes territoriaux développée par les économistes.

II.1.1. Une dialectique espaces et sociétés

Les approches géographiques privilégient, nous l'avons vu en introduction de ce chapitre, une lecture dialectique des territoires, développée entre l'espace (physique, technique, organisationnel) de la matérialité des choses et les sociétés humaines. Les hypothèses sous-tendant cette approche sont : que les paysages, les espaces ou les lieux sont des constructions sociales ; que l'action humaine, fruit d'une intentionnalité, et inscrite dans une certaine vision du monde, peut modifier, marquer ces objets ; et que ces derniers sont l'objet de représentations collectives et individuelles. Le processus de développement territorial est décrit en trois temps : diagnostic des ressources, activation de celles-ci à travers la mise en place de projet et reconfiguration du territoire grâce à l'action territorialisée. Les notions de « *ressources territoriales* » (Gumuchian et Pecqueur, 2007) ou « *d'acteur territorialisé* » (Gumuchian et al., 2003) forment des figures essentielles au sein de ce cercle vertueux du développement. Le territoire apparaît dans ce raisonnement comme un cadre de la régulation des échanges entre individus et sociétés. Il est aussi le périmètre au sein duquel se déploient des processus formels ou informels, conventionnels, règlementaires ou empiriques permettant l'agencement dans l'espace et le temps des individus et des objets. Les auteurs cités ici précisent qu' « *il n'y a pas de territoire sans action volontaire qui permette ce choix ; il n'y a pas d'action territorialisante sans intention.* » « *ces deux propositions n'interdisent pas d'autres analyses comme par exemple l'analyse de territoires hérités, construits par les générations précédentes d'acteurs, ou l'analyse des conséquences non-intentionnelles de nos actes produisant des modifications majeures dans le territoire* » (ibid., p. 99). Ils situent ainsi l'action, l'intentionnalité et le projet comme les concepts centraux à leur lecture.

Suivant ce raisonnement, les territoires d'études constituent le plus souvent les territoires de projet. Les périmètres administratifs sont, par exemple, jugés fertiles, car ils correspondent à la rencontre des individus, à travers leurs expériences quotidiennes, avec une infrastructure qui fait lien avec l'espace. « *L'utilisation des entités produites par les découpages administratifs dans le cadre d'une définition du territoire ne signifie pas qu'elles agissent comme une donnée intangible, mais plutôt qu'elles sont une réalité que nous nous représentons selon un ordre subjectif. Utiliser les représentations du territoire juridico-administratif semble être fécond pour une approche de la production discursive et de la construction des territoires* » (ibid., p. 42). L'identité et l'engagement dans l'action sont, pour ces auteurs, liés à l'existence de systèmes locaux et territorialisés (cf. II.1.3).

Dans le cas des sports de nature, les échelles administratives mobilisées peuvent être soit celles des mesures de protection et de gestion de l'espace naturel, soit celles des collectivités productrices de régulation (Conseil Général à travers la CDESI) ou de politiques touristiques (Comité Départemental du Tourisme, Office de Tourisme intercommunal...). L'essentiel des politiques publiques en matière de sport reste toutefois produit à des échelons supérieurs (Région : Schémas des Services Collectifs du Sport, politiques régionales ; Etat), bien que souvent territorialisées via l'action des Départements, Pays ou Communautés de Communes. On peut ajouter à cela les politiques fédérales (Fédération Sportive Nationale) ou certaines politiques commerciales aux échelles territoriales variées.

Les géographes proposent un premier niveau de lecture qui cherche à identifier les relations des individus à l'espace. Pour cela ils étudient et identifient les formes spatiales remarquables développées autour de différents rapports au territoire. Ces différents travaux se traduisent par l'utilisation de différents modèles, et des formations socio-spatiales (ou territoriales) qui leur sont associées : « *espace vécu* » (Frémont, 1976), « *espace social* » (Di Méo et Buléon, 2005), système d'acteurs localisés, sites, réseaux de sites, aire de vie, bassin de vie, etc. L'étape suivante consiste à comprendre la dynamique des formations observées et les processus qui lui permettent de se développer.

Bien que cette voie soit stimulante, nous ne la suivons pas intégralement. En effet, si l'on peut s'attacher à étudier à la gouvernance des sports de nature à l'échelle de territoires administratifs par exemple, nous ne pouvons pas pour autant présupposer qu'il n'existe pas d'émergence de dynamiques sportives de nature correspondant à d'autres échelles. Nous

partirons de l'hypothèse qu'une dynamique n'a pas nécessairement de territoire à priori et que celui-ci peut se dessiner concomitamment avec elle, en fonction des actions locales. « *L'enchevêtrement de logiques sociales variées* » (Olivier de Sardan, 2001) placé au cœur d'une de nos hypothèses de travail peut en effet s'accompagner de la mobilisation d'échelles territoriales diverses. C'est pourquoi notre territoire d'étude n'est pas borné à priori, comme nous l'avons présenté en introduction. Toutefois, ces approches géographiques proposent de nombreux outils que nous pourrions mobiliser.

II.1.2. L'émergence des dynamiques localisées

Une fois les dynamiques créatrices de territoire ou de changements territoriaux identifiées, les géographes nous invitent à comprendre à la fois les processus et les conditions de leur émergence, ainsi que les mécanismes à l'œuvre dans les recompositions des territoires. Les travaux de recherche s'intéressent autant aux lieux, très localisés, qu'aux aires de surfaces plus importantes. La démarche consiste toujours à interroger ces objets socialisés à travers la dialectique espaces / sociétés.

Les travaux concernant les lieux de pratiques sportives de nature montrent que leur apparition peut se faire sous l'impulsion des pratiquants ou d'autres acteurs, de manière concertée et pilotée ou par appropriation, la plupart du temps qualifiée de « sauvage ». L'exemple du site d'escalade de Claret (34) montre comment un groupe de pratiquants s'approprie un site naturel et y instaure des règles et codes s'imposant aux autres pratiquants (De Léséleuc, 2000). Dans ce cas, le lieu est approprié et marqué en dehors de toute procédure de concertation ou de régulation, mais via une certaine intentionnalité. L'appropriation du site va jusqu'à imposer, à travers une violence symbolique, l'imposition d'une bonne pratique de l'escalade, de comportements légitimes. Dans d'autres cas, la construction des lieux et d'une identité collective passent par un processus de patrimonialisation. Cette forme d'appropriation identitaire (Veschambre, 2009) passe par un marquage des lieux qui permet à un groupe social de se construire et de construire son rapport aux autres à travers l'espace. Dans ces deux cas, le triptyque - lieu (ou espace), marquage et identité - révèle, pour ces auteurs, une construction simultanée du groupe social et de l'espace auquel il s'identifie. Certains (Senil, 2011) pensent que ce processus de patrimonialisation est le témoin d'une volonté de

reconstruire autour de soi, de l'espace ou de l'objet patrimonialisé, un projet qui échappe aux codes de la société de consommation, plus en respect avec l'idéologie du développement durable.

D'autres travaux révèlent qu'à ces dynamiques d'émergence d'un lieu et de la construction d'une identité peuvent aussi être associés des acteurs politiques. L'histoire du surf en Aquitaine développée par Augustin (1994) puis Guibert (2009) montre comment les collectivités (de la mairie à la Région) s'intéressent aux dynamiques sportives territoriales en leur associant des enjeux économiques (glissicon-valley), touristiques, sociaux, etc. Cette approche, basée sur le triptyque - territoire, ressources, projet -, ici -Aquitaine, vagues, développement territorial-, évoque des territoires en construction perpétuelle. De nombreux géographes ont travaillé cette approche de l'émergence des territoires, qualifiés parfois « *d'apprenants* » (Jambes, 2001). Les analyses proposées identifient une « *ressource territoriale* » (Gumuchian et Pecqueur, 2007) activée ou territorialisée par les projets. Ces derniers sont aussi l'objet de typologies et sont qualifiés par exemple de projets marketing, fonctionnels, territorialisés ou culturels (Corneloup, Bourdeau et Mao, 2007a) suivant leurs configurations. L'émergence de dynamiques sportives est analysée par ces chercheurs, à travers deux triptyques (- lieu (ou espace), marquage, identité - et - territoires, ressources, projets -) renvoyant aux dialectiques entre espaces et sociétés, ou lieu et groupes sociaux.

Ces travaux proposent de lire la construction des territoires au travers de la mise en œuvre de projets, lesquels permettent de valoriser une ressource et de transformer le territoire. Ces changements induisent alors de nouvelles représentations et une évolution de l'identité territoriale.

Afin d'approfondir les connaissances sur la construction des dynamiques sportives de nature (sociales ou touristiques), certains auteurs introduisent la notion de gouvernance dans leurs approches, cette notion concernant « *les formes de coordination, de pilotage et de direction des secteurs des groupes et de la société, au-delà des organes classiques du gouvernement* » (Le Galès, 2010). Cette gouvernance est associée à un objectif, le plus souvent de développement durable, comme dans les exemples des stations de ski de Bourg Saint Maurice / Les Arcs et de Val d'Isère (Marcelpoil et Boudières, 2006). Ces travaux cherchent à explorer le processus de décisions sur ces terrains et mettre en évidence les divers degrés de mobilisations de chacun des acteurs. Ils s'intéressent à l'économie des rôles active sur le territoire, laquelle est productrice de systèmes territoriaux locaux.

II.1.3. Systèmes économiques, structures des territoires

Cette hypothèse explicative de l'émergence et de la reconfiguration de territoires est approfondie notamment par les économistes qui ont proposé différents modèles d'organisation et de structuration des économies territoriales. Selon eux, l'économie, ou du moins une économie localisée, peut être source d'émergence, de structuration ou de reconfiguration des territoires, sans nécessairement s'inscrire dans un projet politique formalisé. Cette analyse a pour point de départ l'identification d'industries localisées. L'hypothèse alors formulée est qu'il existe un mode d'organisation collective, dépassant la concurrence, traditionnelle loi du marché. La localisation d'une filière entrepreneuriale, la proximité entre les entreprises et les liens au territoire seraient des conditions nécessaires au développement et à la croissance des organisations constitutives de cette filière. Une meilleure coordination des acteurs et une spécification de la production autour des ressources locales, faciliteraient la capacité d'adaptation collective. Cette idée apparaît dans divers concepts de l'économie territoriale, proches les uns des autres : « *clusters industriels* », « *districts industriels* », « *milieux innovateurs* » ou « *systèmes de production localisés (SPL)* » (Courlet, 2002). « *En conclusion, l'exemple des districts industriels a donné lieu à l'affirmation d'un nouveau courant d'analyse, le courant de la spécialisation flexible, de l'industrialisation diffuse qui venait en contrepoint de la toute puissance du modèle des trente-glorieuses...* » (Marcelpoil et Perret, 1999, p. 19). A ce modèle tenant compte essentiellement d'acteurs économiques, la notion de SPL rajoute que l'efficacité du mode de production dépend de l'articulation de ce système économique avec des variables socioculturelles (valeurs, savoir-faire). La proposition est donc qu'une économie, fusse-elle localisée, dépend aussi d'une culture locale, de valeurs sociales, d'identités ou d'un imaginaire particulier relatifs à cette économie et ses métiers. Les systèmes de production ne dépendent aussi, dans ces approches, de facteurs sociaux, des publics ou d'un ancrage des entreprises au territoire. La notion « *d'ancrage territorial* » (Zimmerman, 2000) permet de prendre en compte l'utilisation par les entreprises d'effets de proximité. Ce concept inclut à la fois l'accès à des savoir-faire, les échanges de proximité ainsi que les effets identitaires relatifs à la présence d'une entreprise ou d'un secteur économique. Les exemples les plus classiques qui sont repris sont ceux des grandes firmes industrielles auxquelles est associé l'image d'une région : Michelin à Clermont-Ferrand, Peugeot à Sochaux et Montbéliard, etc.

Concernant les sports de nature, les chercheurs en géographie (Augustin, 2002 ; Bourdeau, 2003), dans la lignée des travaux sur les districts industriels ou les Systèmes de Production Localisés (SPL), proposent une approche large de la notion de filière. Celle-ci inclut, dans leurs analyses, les centres de formation, équipementiers, distributeurs et grossistes, concepteurs d'équipements sportifs, cabinets-conseils, agences de voyages en plus des traditionnels prestataires de tourisme sportif. Ces travaux s'intéressent aux relations étroites entre des acteurs multiples, proches les uns des autres géographiquement. Ils questionnent ainsi l'ancrage territorial d'une filière d'activité (les sports de montagne en Rhône-Alpes, le surf en Aquitaine). La « *glissicon valley* », située sur la côte basque, profite à la fois d'une densité d'acteurs économiques, mais aussi, grâce à la proximité de « spots » de surf de renommée mondiale, de la présence de nombreux sportifs amateurs ou de haut niveau (Augustin, 1994 ; Guibert, 2006). Les principaux manufacturiers se sont regroupés autour des vagues locales. Les discours et l'imaginaire de la vague sont, selon Augustin, repris progressivement par les médias et les agents économiques, entraînant l'apparition d'un processus d'identification territoriale. Cet exemple est caractéristique de ces processus de territorialisation associant économie, pratiques sociales et présence de hauts lieux ou de spots. Dans un second temps, Guibert décrit comment cette thématique est reprise par les collectivités, conscientes à la fois des enjeux économiques relatifs à la filière, et du potentiel touristique véhiculé par cet imaginaire. A l'occasion d'un programme de recherche pour la Région Rhône-Alpes, d'autres auteurs ont étudié la filière économique des sports de montagne (Bourdeau et al., 2006). Leur travail montre la diversité des acteurs économiques (équipementiers, stations de ski, agences de voyages, consultants spécialisés, centres de formation) et leur localisation préférentielle autour d'un triangle Lyon – Grenoble - Chamonix. La proximité de ces acteurs avec la filière touristique hivernale et estivale, ainsi qu'avec des hauts lieux de l'Alpinisme (massif du Mont-Blanc) et nécessairement de nombreux pratiquants, de tous niveaux, est questionnée. L'hypothèse est que les échanges entre les diverses entreprises, les rapports avec le monde associatif, la proximité avec les pratiquants et les hauts lieux de la pratique sportive permettent de développer une atmosphère foisonnante, créative et de générer une culture commune ou des savoir-faire complémentaires. Sur le plan de la régulation, la proximité d'acteurs divers favorise la constitution d'un réseau complexe, au sein duquel chacun tire profit des relations, échanges et collaborations au sein d'une économie des rôles complexe.

A une échelle plus petite, les stations touristiques de montagne ont été étudiées par de nombreux chercheurs se demandant comment elles étaient apparues, s'étaient développées

(Perret, 1994), résistaient aux contraintes contemporaines ou s'approprièrent les règles du développement durable (Marcelpoil, François et Perrin-Bensahel, 2010). Le rapport de la station à son territoire a très rapidement été questionné sous différents angles, résumés par la définition suivante : « *Le territoire est un espace à quatre dimensions. C'est un espace physique, avec ses particularités topographiques, géologiques et climatiques, situé à un endroit donné. C'est un espace social dans lequel des hommes exercent des activités économiques et sont en relation entre eux, formant une société ou une collectivité. C'est aussi un espace culturel, produit d'une histoire longue. C'est enfin un espace vécu, c'est-à-dire interprété par les acteurs à leur façon selon leur schéma de représentation, créant un sentiment d'appartenance à cette collectivité, à cette culture.* » (Perret, 1994, p. 40). Ce même auteur a identifié deux principaux modèles de stations : la station ex-nihilo, créée de toutes pièces et sans rapport à priori avec son territoire d'accueil ; et la station-village développée autour d'un ancien bourg montagnard. L'analyse de la structuration, de la gouvernance et du modèle de développement de ces économies locales permet à l'auteur de décrire deux Systèmes Touristiques Localisés (STL) fonctionnant différemment.

La **station ex-nihilo** est pilotée par une seule entreprise qui en est concessionnaire. Cela engendre un mode de développement très spécialisé autour de l'économie touristique et l'apparition d'une constellation de petites entreprises dépendant de ce modèle. La logique capitaliste à l'œuvre porte une attention particulière à l'hébergement (capacité d'accueil) et aux remontées mécaniques (débits horaires). La préférence donnée au salariat induit une importante migration des travailleurs saisonniers.

Le modèle de la **station-village** ne crée pas de systèmes économiques uniformes en raison des attachements particuliers au territoire ou aux âges différents de ces différents lieux touristiques. L'économie est développée autour « *d'une multitude de petites entreprises autonomes et saisonnières, principalement du secteur tertiaire* » (ibid., p. 138). Même s'il existe des différences de dimensions entre ces entreprises, il n'existe pas de leader. Ces structures peuvent être en situation de concurrence ou de monopole (sur un secteur particulier, par exemple les remontées mécaniques) établissant entre elles une économie le plus souvent informelle (échange de services, mutualisation de moyens), en lien étroit avec la vie du village. Ce système est aussi particulièrement marqué par les économies familiales : entreprises familiales, embauches par relations, activité extra saisonnière dans le cadre des secteurs historiques des familles (agriculture, fromages, hôtellerie...). Le pilotage de ce système dévoile les intentions des natifs, qui prennent souvent les rênes des municipalités, portent les initiatives de développement local (communication, réseaux de transports), installent un protectionnisme,

tout cela au service de la station et des intérêts des familles et du village. Aujourd'hui, ces stations de montagne cherchent à développer le tourisme estival, à se différencier (sur le plan culturel) ou à se diversifier (sur le plan des activités) (Bourdeau, 2003). Le modèle du STL propose de prendre en compte des dimensions sociales pour analyser le fonctionnement de l'économie. Les relations, partenariats et échanges locaux, pas toujours formalisés, facilitent l'essor des entreprises et la réalisation de leurs objectifs. Dans les deux modèles de stations identifiés, l'action publique ne tient pas la même place. Les collectivités peuvent être de simples partenaires ou au cœur du pilotage de la station. Les élus sont aussi parfois, à titre privé, entrepreneurs dépendants de l'économie touristique.

Le modèle du STL proposé à l'échelle de stations de montagne peut-il s'appliquer ou être décliné dans le cas de territoires ruraux ? Langenbach (2012) a par exemple proposé une modélisation du système sportif et touristique à l'échelle du département de l'Ardèche. Celui-ci permet d'identifier, à un moment donné, les relations qui lient les différents acteurs entre eux. Mais comment ce système extrêmement complexe se transforme-t-il ? Les travaux d'identification de différentes *micro-mentalités* (Bouhaouala, 2008, p. 135, cf. I.2.4.2.) chez les prestataires du tourisme sportif sur le massif du Vercors conduisent l'auteur à faire la proposition d'une *Offre Locale Socialisée* (ibid.). Les relations des professionnels au territoire sont abordées à travers les relations inter entreprises, de concurrence ou coopération, de partenariat ou de sous-traitance. La régulation de cette offre locale est questionnée. Une des conclusions de l'auteur est que « *l'espace géographique que représente le territoire ne se limite ni aux aspects économiques ni aux rapports marchands que constitue l'offre des entreprises. Au contraire, il est à la fois caractérisé par un jeu d'identification symbolique et par des enjeux socio-économiques constitutifs de rapports sociaux locaux qu'il faut prendre en compte dans de telles analyses* » (ibid., p. 146). Il nous invite ainsi à prendre en compte les relations sociales, affectives ou identitaires au territoire dans l'étude d'un secteur d'activité économique.

L'étude des lieux de pratique permet de dégager des pistes de réflexion, à la fois grâce à la commodité de travailler sur des territoires de petite taille (une commune) et d'identifier la place du sport dans l'attractivité touristique. Mais notre terrain constitue lui une destination touristique, à l'aire plus large (une centaine de communes), et pour lequel les pratiques sportives ne sont qu'un élément de l'attractivité. Les approches des dynamiques sportives de nature au travers d'une économie des rôles engageant à la fois acteurs marchands, associatifs et

les collectivités apparaissent plus pertinentes pour notre problématique. *L'Offre Locale Socialisée*, développée au travers de la présence de différentes micro-mentalités des entrepreneurs du tourisme sportif, constitue une piste de travail intéressante.

Conclusions II.1.

L'approche géographique présentée ici est développée sur une définition du territoire comme étant un construit social, marqué par des cultures locales, véhiculant des représentations et source d'identités. La dialectique entre un espace (physique, vécu, culturel et porteur de représentations) et les sociétés, permet l'émergence de structures économiques et sociales et est construite autour du projet, des acteurs et de leurs intentionnalités. L'approche de l'économie territoriale propose de prendre en compte les facteurs sociaux, géo-historiques et culturels des terrains explorés pour comprendre le déploiement et l'ancrage d'une économie. Sont identifiés des structures plus ou moins formalisées associant des acteurs variés ainsi que les publics dans une économie des rôles locale. Avant d'aller plus loin, et de nous positionner vis-à-vis de cette approche, nous proposons d'abord d'approfondir cette lecture à travers les liens entre cultures sportives et territoires (II.2.) ainsi que ceux concernant le regard des géographes sur le monde du tourisme (II.3.).

II.2. Cultures sportives et territoires

Les approches géographiques illustrées ici identifient trois mouvements : lieux et espaces sont des constructions sociales ; l'action transforme et marque le territoire ; et les lieux et les territoires sont vecteurs de représentations et d'identités. Cette dialectique entre espaces et sociétés traduit une forme d'accord collectif sur la définition du « bon territoire », des formes de pratiques sportives qui peuvent s'y dérouler. Cet accord, visible à travers les marquages, identités, représentations, formes de développement ou formes culturelles à l'œuvre, est représentatif des cultures sportives dominantes. Certains proposent alors une géographie de « *l'entre-deux* » (Bourdeau, 2003) qui s'intéresserait à cette médiation culturelle du rapport entre espaces et sociétés. Pour explorer cette voie et comprendre quel positionnement nous pouvons adopter au regard de ces travaux, nous les abordons ici en trois temps :

- la notion de médiation,
- les différents registres de lecture des liens entre cultures sportives et territoires,
- La proposition d'une ingénierie économique et culturelle sous la forme d'un Système Culturel Localisé (SCL) (Corneloup et al., 2007a; Corneloup, 2009a).

II.2.1. Une approche par la médiation

L'intérêt pour les facteurs culturels dans l'étude de la relation entre espaces et sociétés naît de la volonté de ne se positionner ni dans un déterminisme géographique (l'espace construit les sociétés) ni dans un constructivisme social pur (les espaces sont des constructions sociales). Le souhait est de ne pas considérer l'espace comme « *un cadre vide à remplir de comportements et de valeurs* », (Bourdeau, 2003) mais aussi comme à l'origine de représentations et d'identités. En cela, ces auteurs suivent Michel Lussault qui considère l'espace comme « *engagé en actions dans l'action* » (Lussault, 2007). Cette « *géographie de l'entre-deux* » s'intéresse à « *une médiation socio-territoriale qui ne serait plus assurée par l'espace ou le territoire, mais qui le serait aussi par des usages et des pratiques sociales et culturelles... Cette heuristique médiationnelle est cohérente avec une conception de la territorialité comme processus relationnel à la fois matériel, culturel et identitaire entre un individu, un groupe social et un territoire* » (Bourdeau, 2007). Pour cet auteur, l'espace agit

dans la constitution des cultures sportives autant que celles-ci participent à reconfigurer le territoire, dans ses registres physiques, fonctionnels, organisationnels ou existentiels. Dans ce cadre, la notion de lieu est retravaillée, à la fois à partir de la localisation de ces lieux, mais aussi à partir de leur sens qu'ils véhiculent pour les pratiques sportives. Sont reprises pour cela les notions de « *non-lieu* »³⁷ (Augé, 1992) ou de « *haut-lieu* » (Micoud, 1991). Des exemples d'appropriation très poussée (De Léséleuc, 2000) montrent que différents lieux ne sont pas identiques et n'ont pas la même signification et la même connotation. « *Cela signifie qu'un territoire n'est pas seulement un rapport à l'espace, mais aussi un rapport à l'autre et un rapport à une vision du monde* » (De Léséleuc, 2002, p. 263). Les marquages des lieux, leurs appropriations traduisent pour ces chercheurs différents rapports au monde, idéaux types ou manières d'être, tout comme peuvent l'exprimer les catégorisations que nous avons déjà présentées : formes culturelles (Corneloup, 2011 ; Corneloup, 2009b), styles de pratique (Corneloup, 1995a ; Corneloup, 2006b) ou formes de développement (Corneloup et al., 2001). L'espace et les lieux deviennent ainsi des emblèmes d'une forme culturelle ou d'un style de pratique. Des travaux de terrain montrent comment différentes stations de sports d'hiver (Corneloup, 2006b) ont cherché à se différencier ainsi, au travers d'un marketing culturel. Mais les espaces ou les lieux ne sont pas pour autant condamnés à véhiculer les mêmes imaginaires et à ne s'adresser aux mêmes cultures sportives et/ou touristiques. Ils peuvent évoluer via l'apparition de projets, de nouveaux médiateurs, d'aménagements ou autres. Les exemples des gorges du Verdon (Mao et al., 2004) et des gorges de l'Ardèche (Mao et Corneloup, 2005), où se sont succédé à travers le temps plusieurs formes de développement dominantes, en témoignent. Les modes de gestion des lieux de pratiques sportives, leur appropriation via de nouvelles disciplines, la diffusion d'informations, d'éléments de communication, etc. peuvent avoir un effet sur les expériences possibles à travers une activité, un site de pratique.

En ce sens, on peut considérer que « *le sport participe au processus de territorialisation et que les pratiques le concernant jouent un rôle de médiateur convertissant l'espace en territoire* » (Augustin, 2007, p. 207). L'espace est alors un « *espace vécu* » (Frémont, 1976) et les pratiques sportives qui s'y déroulent deviennent identitaires. Le rapport à ces territoires du sport permet alors une expérience d'altérité, une rencontre avec l'autre, avec un autre espace, une autre culture. La proposition faite est « *de retenir la notion d'Ailleurs comme apte à désigner un ensemble d'espaces associés à des pratiques récréatives, représentées*

³⁷ « *Si un lieu peut se définir comme identitaire, relationnel et historique, un espace qui ne peut se définir ni comme identitaire, ni comme relationnel, ni comme historique définira un non-lieu.* » Marc Augé, 1992.

positivement et rendus attractifs par des propriétés variables d'éloignement et d'altérité physique et culturelle » (Bourdeau, 2007, p. 55). Cet ailleurs étant à la fois celui du temps (travail / loisirs), de l'espace (lieu de vie / lieu de vacances, de loisirs), des autres (anonymat, individualisme / convivialité, échanges), du corps (travail, stress, surmenage / détente, repos) ou de l'argent (gagner / dépenser).

Les cultures sportives sont, pour ces auteurs, centrales aux processus d'émergence et de reconfiguration des territoires. Pour certains, depuis les années soixante, « *les cultures sportives de loisirs s'approprient les espaces naturels du monde : escalade, randonnées, traversées des mers participent à la culturalisation de la nature qui devient un espace de pratique* » (Augustin, 2007, p. 7). L'évolution du nombre de pratiquants, la segmentation des disciplines ou encore les changements dans les mobilités contemporaines sont des facteurs qui participent à l'émergence et à la recomposition des territoires sportifs de nature. « *La nouveauté consiste plus à la multiplication des échelles territoriales, à l'apparition de nouveaux territoires et à la diversification des rapports aux territoires, celle-ci produisant une multi territorialité des individus* » (ibid., p. 11). Les territoires apparaissent à travers leurs organisations économique, politique ou sociale, la création de lieux de pratique, événements ou outils de communication. Ces divers objets apparaissent autant réels - matériels, localisés, mis en scène - qu'idéels - vecteurs d'images et d'imaginaires -.

Dans ce cadre, la question qui est la nôtre devient, non seulement d'identifier les cultures à l'œuvre mais aussi de comprendre les modalités, les conditions et les processus de basculement d'une culture légitime et majoritaire vers une autre.

II.2.2. Les différentes approches géographiques

L'hypothèse de départ de cette approche est que des cultures sportives se construisent avec les territoires et que, réciproquement, les territoires se développent avec les cultures. Pour les auteurs ayant exploré cette piste dans l'étude des sports de nature, les témoins d'une culture active peuvent être l'utilisation ou non de médiateurs techniques et technologiques, des figures emblématiques d'un espace de pratique, des événements, des ressources locales qui sont mobilisées ou non, des récits, publications, images, etc.³⁸. La gouvernance des lieux de

³⁸ On peut pour cela se référer au numéro 22, 2005, de Montagnes Méditerranéennes : « La culture, vecteur de développement des territoires touristiques et sportifs » qui regroupe de nombreux exemples.

pratique peut aussi jouer un rôle, qu'elle soit formelle, engageant parfois, en plus des acteurs directs du sport, des collectivités ou les services de l'état, ou informelle entre pratiquants, professionnels, clubs ou autres regroupements. La culture partagée s'exprime à travers des innovations, des conflits et controverses. Il en est de même dans le tourisme ou les historiens ont montré que l'avènement d'une destination, d'un nouveau haut lieu touristique est souvent réalisé à travers la mise en scène d'un personnage clé, pionnier ou figure emblématique (Boyer, 1999). L'exemple de Saint-Tropez est typique du développement d'une destination et de l'avènement d'une culture, à travers la figure de Bardot, les fêtes ou la jet-set. Cette culture est venue en remplacer une autre, celle d'une villégiature bourgeoise et romantique qui avait commencé dès la fin du XIX^{ème} siècle (ibid. pp. 27-28), venue cohabiter avec une troisième, plus traditionnelle et développée autour de la pêche.

Afin d'explorer cette thématique, plusieurs approches semblent possibles. Bourdeau propose de situer un corpus de textes géographiques au regard d'une grille de lecture développée autour de « *quatre registres conceptuels (espace, spatialité, territoire, territorialité) et interactionnels (physique, fonctionnel, organisationnel, existentiel), qui mettent en perspective l'orientation thématique et le positionnement théorique des travaux pris en compte.* » (Bourdeau et al., 2004; Bourdeau, 2003, p. 44).

Le **registre spatial**, favorisant une analyse macro, quantitative et structurelle, propose d'étudier les répartitions spatiales des lieux de pratique. A partir de données spatialisées, l'étude cartographique et statistique doit permettre d'identifier des logiques de structuration et de développement des sports de nature. Cette approche quantitative, souvent cartographique, est la plus répandue chez les géographes français. On peut citer par exemple l'identification de plusieurs logiques de spatialisation dans lesquelles s'inscrivent les disciplines sportives de nature (logiques : de milieu, de lecture en négatif du paysage, d'activité banale) (Mao, 2003). Les lieux de pratique montrent parfois des problèmes de saturation ou des phénomènes de changement de rapport à l'environnement. Plus les lieux et espaces de pratiques sont pratiqués, plus ils sont balisés, médiés, connus, démythifiés, favorisant ainsi le glissement vers une nouvelle approche et une nouvelle culture du sport concerné.

Des travaux socio-historiques sur l'évolution de l'alpinisme (Hoibian, 2008) ou de la spéléologie (Schut, 2007) ont montré que les cultures sportives se succèdent et tentent de cohabiter. Les exemples de la succession de différentes formes de développement autour des gorges du Verdon (Mao et al., 2004) et du massif des Calanques (Mao et Corneloup, 2005)

montrent aussi ce phénomène à l'échelle de lieux de pratique. Si ces changements s'opèrent à l'échelle nationale ou à celle du lieu, sont-ils visibles au niveau territorial ? Jouent-ils un rôle dans la recomposition des territoires ruraux ? Et si oui, quels sont les processus de changement ?

Le **registre de la spatialité**, plus centré sur l'étude des individus et de leurs comportements, propose d'analyser les logiques de pratique à partir desquelles les individus investissent un espace. Cette approche se propose d'identifier des modes de pratique d'un espace donné. « *L'approche par la spatialité [...] mène à observer comment se construisent les relations des pratiquants avec les sites naturels comme espaces d'action fonctionnels, en termes d'investissement géo-sportif, de fréquentation, de déplacements et de formes spécifiques d'usages* » (Bourdeau et al., 2004). Les pôles urbains, mobilités, médiateurs technologiques peuvent être au cœur des changements observés à travers ce regard. Les lieux de pratique sont vus comme au centre d'une action, fonctionnelle et médiés par des rapports de distance. Le territoire est alors celui vécu et approprié par les pratiquants et se dessine au travers des lieux de pratiques sportives de nature.

Le **registre territorial** propose de centrer l'étude sur les groupes ou acteurs et la manière avec laquelle ils vont construire leurs périmètres d'action. Cette approche nécessite de se pencher sur des objets de plus petite taille (micro territoires) afin d'analyser la construction d'une dynamique, parfois culturelle. Les lieux sont vus comme façonnés, marqués par des individus et des groupes sociaux. Cela nécessite donc d'aller à la rencontre de ces personnes, afin d'étudier les débats, conflits, processus d'innovations, déterminants de leur pratique. Il s'agit ici de comprendre le territoire en tant qu'objet issu d'une construction sociale. Celle-ci donne lieu à un marquage symbolique des lieux qui peut engendrer des tensions avec d'autres pratiquants ou utilisateurs de l'espace naturel.

Au centre des débats, on peut aussi trouver un idéal du territorial, exprimé à travers des formes de développement (cf. I.3.3.) ou des formes culturelles (cf. I.1.3.) par exemple. La question n'est plus alors de savoir quelle pratique est la plus légitime, mais de s'accorder sur une vision collective de l'avenir du monde commun. Le territoire est vu à travers une économie locale des rôles qui confronte ce que chacun a comme vision économique, sociale, politique ou environnementale de celui-ci.

Le **registre de la territorialité** cherche à tenir compte d'une co-construction sociale et géographique d'une dynamique sportive, traduit par la dialectique espace et sociétés. Il s'agit ici de « *saisir les processus par lesquels les individus construisent leurs relations avec un territoire* » (ibid.). La compréhension de ce processus doit permettre de comprendre la construction d'identités locales, d'attachements au territoire. La relation est ici plus existentielle, identitaire que dans le registre précédent. Une approche plus interactionnelle entre l'individu et son espace de pratique est le plus souvent privilégiée. L'objectif est de comprendre comment se construit l'appropriation (ou la non appropriation) d'un lieu de pratique, à travers la mise en jeu du corps, l'utilisation de techniques, de médiateurs, qui participent à l'expérience du pratiquant, à sa relation intime avec le lieu.

De ce travail de recueil de textes et de déclinaison des paradigmes géographiques, il apparaît, pour les auteurs, que les interactions entre le territoire et différentes cultures de pratique peuvent être abordées suivant des approches variées. Mais quel que soit le regard porté, « *c'est bien la notion d'une co-construction temporalisée des cultures sportives et de leurs espaces d'action qui se dégage d'une vision d'ensemble du corpus de travaux pris en compte* » (Bourdeau, 2003, p. 56). La diversité disciplinaire des travaux recensés montre la complexité des facteurs qui participent à cette construction ou aux recompositions et évolutions du rapport entre espaces et sociétés. Aucune méthode générale embrassant l'ensemble de ces approches ne se dégage pour autant. Et peut être d'autres registres de lecture sont possibles et activables. Concernant notre recherche, comprendre la construction des territoires sportifs peut intégrer ces quatre registres. La compréhension du rôle des cultures sportives de nature peut être aussi abordée selon ces quatre registres. La question que l'on peut se poser à ce stade est de savoir si ces registres, exprimant différents rapports entre espaces et sociétés, sont mis en œuvre concomitamment, s'ils se co-développent.

II.2.3 La proposition de système culturel localisé

Nous l'avons vu précédemment (cf. II.1.3.), les économistes territoriaux ont proposé la notion de SPL pour décrire des dynamiques économiques localisées (Pecqueur, 1989). Sur cette base, les chercheurs travaillant sur les stations de montagne ont formalisé l'idée d'un STL basé non seulement sur les savoir-faire et entreprises, mais aussi sur une prise en compte du rôle des

publics (Perret, 1994). Suite à ces travaux, les recherches concernant les cultures territoriales dans le domaine des sports de nature ont posé la question de la production des ambiances culturelles. Dans un premiers temps, ces travaux ont consisté à identifier des positionnements culturels différenciés dans certaines stations de montagne (Corneloup, 2006b). Certaines d'entre elles apparaissent plus attractives respectivement pour des publics de jeunes, des familles ou d'hédo-montagnard (cf. I.1.3.).

L'idée de départ est qu'une station ne se résume pas à une offre d'hébergements et de services, mais est aussi un lieu anthropologique où les visiteurs peuvent vivre des expériences particulières. En effet, ces lieux sont considérés comme des territoires à même de proposer un « *échange spatial particulier* » (Corneloup, 2009a) que les visiteurs choisissent de saisir ou pas. Cette possibilité se fait selon le capital culturel des pratiquants et en fonction du « *style touristique collectivement partagé* » (ibid.) sur le lieu de la pratique. Un marquage culturel des stations est visible à travers les lieux de fête, les aménagements des pistes, activités annexes, événements et autres. Les stations sont différenciées par les publics en fonction de cette ambiance générale, de cet univers culturel déployé. À ce titre, la culture sportive, le style sportif ou touristique apparaissent bien comme médiateurs du rapport entre visiteur et station, car ils orientent les choix et sont construits pour cela. L'univers culturel de la station de montagne apparaît ici comme un facteur de différenciation, au même titre que ceux de parcs d'attractions (Disneyland, Futuroscope) ou ceux de destinations touristiques (plages tunisiennes, sites archéologiques d'Égypte ou tourisme sexuel d'Asie du sud-est, par exemple). La question posée dans un second temps est de savoir si cette identité des stations, correspondant à un public particulier, est voulue et pilotée ou s'il s'agit du résultat produit par l'économie des rôles locale. Existe-il une forme d'ingénierie culturelle participant à cette construction ? Les stations de montagne ont une identité culturelle qu'elles ont su mettre en œuvre en mobilisant des ressources culturelles locales. Dans certains cas, cet assemblage réussi permet une création de valeur, dans le sens où le public est capable de payer plus cher pour être dans cette station plutôt que dans une autre. La question posée est donc celle du processus de transformation d'un « *capital culturel* » (Corneloup et al., 2004) en valeur, le travail de cette dernière permettant aux destinations de montagne de se différencier, d'augmenter leur attractivité et créer une plus value. L'objectif est d'accroître la valeur en augmentant l'ancrage territorial. C'est la gouvernance d'un territoire qui est questionnée, en cherchant à savoir si celle-ci est pilotée, dirigée par un opérateur ou un réseau d'opérateurs (collectivités, offices de tourisme, société responsable de l'exploitation...). Si, à partir du moment où le territoire fait

preuve d'une adaptation aux difficultés contemporaines, qu'il se comporte comme un « *territoire apprenant* » (Jambes, 2001), la question posée est : l'orientation ou la multi orientation culturelle d'une destination touristique est elle consciente ou inconsciente, pilotée ou auto produite ?

Pour Corneloup (2009a), les stations utilisent un système plus ou moins formalisé qu'il nomme Système Culturel Localisé (SCL). Cet outil de gestion est « *structuré autour de quatre pôles : l'ingénierie opérationnelle, l'économie des rôles, le système d'information culturelle et le régulateur du système* » (ibid., p. 8). Ces quatre pôles sont mobilisés dans l'émergence ou le renforcement d'un univers culturel partagé. L'ingénierie opérationnelle a pour objectif de formaliser le projet, de le rendre concret en mobilisant pour cela les ressources et savoir-faire locaux. Le système d'intelligence culturelle (SIC) concerne la fabrique intellectuelle du projet. L'économie des rôles tient compte de tous les dialogues, arbitrages ou associations, qu'ils soient à l'origine du projet ou associés pour l'occasion. La régulation a pour but d'évaluer la réussite ou non du projet, les objectifs atteints, la plus value qu'il apporte à la destination. Les diverses situations observées (ibid.) montrent une adhésion différente à ce modèle. Certaines stations de montagne ou autres lieux à vocations touristiques (Chamonix par ex.) misent sur un SIC fort, montrant ainsi une intentionnalité, une volonté d'orienter le positionnement culturel. D'autres s'appuient sur les atouts d'une ingénierie pour construire à la fois une image et une ambiance (l'Alpe du Huez), témoignant d'une certaine autorité dans le management du projet. Certains lieux cherchent pour leur part à ancrer le projet dans le territoire, associant pour cela une diversité d'acteurs à la démarche, au premier rang desquels les collectivités (Mur de Barrez et les « sentiers de l'imaginaire » par exemple (ibid.)). Dans ce cas, l'économie des rôles joue un grand rôle dans la genèse de l'univers culturel. Enfin, certains exemples (La Grave (ibid.)) montrent la cohabitation de plusieurs petits SCL développés autour de plusieurs positionnements : alpinisme aventurier, ski free ride branché, école de ski pour dilettantes et hédonistes. Une cohabitation qui ne se fait pas sans heurts et sans conflits dans l'appropriation et le marquage du lieu.

La méthode consiste non pas à identifier les éléments constitutifs de la destination touristique (lieux, hébergements, activités...), mais à qualifier les types d'expériences qu'il est possible de vivre à leur rencontre. Pour cela, il est essentiel d'aller collecter directement le sentiment des visiteurs. Ensuite, des formes ou univers culturels particuliers présents peuvent être identifiés,

puis, il s'agit de comprendre leurs modes de production, en allant à la rencontre des acteurs mobilisés.

Cette approche a pour l'instant été réalisée essentiellement autour de territoires touristiques de petite taille (quelques communes tout au plus), de projets (« les sentiers de l'imaginaire » à Mur de Barrez), ou d'hébergements (VALVVF). Elle permet une approche descriptive et comparative de modes de pilotage et du positionnement culturel de ces lieux. Les caractéristiques marquantes sont l'intentionnalité, la capacité à formaliser et développer l'univers culturel ou à s'accorder sur une vision partagée du monde touristique. Mais peut-on retrouver celles-ci dans des territoires beaucoup plus grands, comme celui que nous étudions (de l'ordre d'une centaine de communes) ? Cette approche questionne la gouvernance culturelle des stations touristiques. Elle tient compte à la fois de l'offre touristique, mais aussi de la mise en scène de la destination. Les exemples montrent des constructions différenciées suivant les lieux étudiés, un engagement des acteurs distinct et des modes de pilotage allant de l'autorité d'un acteur dominant à la construction collective. Dans le cadre de notre recherche, cet outil descriptif de la gouvernance culturelle peut nous permettre de situer les modèles de développement et de construction à l'œuvre sur notre territoire d'étude.

Conclusions II.2.

L'approche géographique via les cultures localisées, médiatrices du rapport entre espaces et sociétés, a été largement explorée dans le domaine des sports de nature. Elle situe au centre de l'analyse des cultures sportives, considérées comme médiatrices du rapport entre espaces et sociétés. Ce rapport est exploré au travers de quatre registres (spatial, spatialité, territoire et territorialité) exprimant les divers liens qui se construisent sur les plans fonctionnels, affectifs, imaginaires ou identitaires, entre des individus, des groupes et des territoires. Le rôle des cultures sportives peut être abordé selon ces quatre registres. La question des modèles de gouvernance propices au développement et à l'ancrage des cultures sportives est abordée à travers la proposition de SCL. Comprendre la construction d'un territoire sportif de nature implique, en suivant cette voie, d'observer de nombreux acteurs, dans leurs pratiques territoriales, leurs dimensions physiques, mais aussi identitaires, imaginaires, politiques ou affectives. Cela implique aussi de comprendre les agencements spatiaux du territoire et ce qu'ils induisent dans les pratiques. Pour être complet, le regard devrait mobiliser successivement les quatre approches. Enfin, ce regard nécessite de comprendre l'économie des rôles locale, les positionnements, leadership des acteurs ou encore d'identifier toutes les intentionnalités et projets qui participent à orienter la construction ou l'ancrage des cultures sportives.

II.3. Géographie du tourisme et de l'habiter, une approche à reconstruire :

Identifier les touristes paraît déjà être une tâche ardue : « *les séquences spatio-temporelles s'emboîtent à des échelles très variées qui rendent difficile la lisibilité des pratiques. Il n'est donc pas simple de débrouiller le touriste du non-touriste, alors que les deux catégories utilisent le même espace que s'efforce de lire le géographe* » (Dewailly et Flament, 2000, p. 11). Classiquement, on distingue les touristes, des excursionnistes et des populations locales en fonction du nombre de nuits hors du domicile et de la distance qui sépare le lieu d'activité ou de visite de la résidence principale. Mais aujourd'hui, ce triptyque géographique (lieu de résidence principale – distance – temps) semble de moins en moins opérant. Les tourisms d'affaires ou scientifiques brouillent la vision d'un temps consacré aux loisirs. Le tourisme industriel donne des vocations nouvelles à certains lieux. Comment considérer les résidences secondaires ? Les lieux de vie sont eux parfois très éloignés de ceux du travail, constituant plus pour l'habitant un lieu de loisirs ou consacré à la famille. Les exemples de changements des sociétés contemporaines sont nombreux, basés sur l'accélération des mobilités, les multi-habitats et des phénomènes de migrations de populations. Ceux-ci tendent à remettre en question la définition géographique du touriste. Comment alors observer ce champ ? Comment se positionner au regard des travaux déjà réalisés ?

Afin de comprendre les mutations contemporaines du tourisme, nous allons poser trois problématiques successives abordées par des géographes : la question de l'habiter (Hoyaux, 2002), la saturation du modèle touristique et la possible émergence d'un post tourisme (Bourdeau, 2009 ; Bourdeau, Mao et Corneloup, 2008) (II.3.1.), les migrations contemporaines, notamment pour des motifs d'agrément (Moss, 2006) (II.3.2.), et le regard économique porté sur les territoires à travers l'économie résidentielle (Davezies, 2008) (II.3.3.).

II.3.1 De l'écoumène à l'habiter

Le touriste est défini comme celui qui séjourne quelque part, s'éloignant de son habitat. Mais nous pourrions aussi le définir comme celui qui habite temporairement un lieu, celui de ses vacances, de ses loisirs ou encore celui où il se déplace dans le cadre de ses activités professionnelles. Encore faut-il éclaircir cette notion d'habiter, l'apostrophe désignant l'action. Les mobilités, les nouveaux moyens de communication, les résidences secondaires,

la pluralité des individus, ou encore l'émergence d'une transmodernité, phénomènes relativement récents participent à changer les relations à l'espace. Ils induisent une recomposition du rapport entre individus, lieux et espaces. Les lieux de vie ne sont plus nécessairement choisis en fonction de la famille et du travail, mais ils peuvent aussi l'être pour les loisirs ou un cadre de vie. Pour éclaircir ces questions, le concept d'habiter est de plus en plus utilisé et travaillé en géographie. On note cependant des différences notables d'interprétation de Heidegger, à qui est attribuée cette notion, donnant de vastes débats épistémologiques (Berque, 2000b ; Hoyaux, 2002 ; Hoyaux, 2003 ; Lazzarotti, 2006 ; Stock, 2004). Parallèlement ce concept est aussi utilisé dans d'autres sciences, comme par exemple l'anthropologie, la sociologie, ou l'architecture (Paquot, Lussault et Younès, 2007). Le terme d'habiter prend ainsi des significations différentes suivant l'auteur qui l'utilise.

Les géographes proposent trois utilisations de ce terme que nous explicitons ici brièvement.

-Pour les premiers, « *le rapport aux lieux n'existe pas en soi, de façon indépendante, mais est toujours relié à la question des pratiques* » (Stock, 2004). Dans cette approche, la question d'habiter est associée à une pratique des lieux, à des distances et des mobilités. La pratique des lieux correspond à la saisie de l'espace faite par les individus en fonction des représentations, symboles et imaginaires que véhiculent pour eux ces lieux géographiques. Ces derniers apparaissent donc comme les référents spatiaux et symboliques des pratiques humaines. Cette approche reprend la dialectique entre individus et lieux et situe la question de l'habiter dans un entre-deux géographique. Dans ce cas, « *l'habiter désigne l'irréductible condition des êtres humains en tant qu'ils pratiquent des lieux. « Habiter » désigne ici la dimension géographique des pratiques en tant que celles-ci s'associent à des lieux* » (ibid.). L'auteur propose ainsi de distinguer trois niveaux de l'habiter : les *pratiques des lieux*, les *modes d'habiter*, qui sont les « *manières dont les individus habitent un ensemble de lieux* » et les *régimes d'habiter*, « *modèles dominants d'être en relation avec les lieux géographiques* » (ibid.).

-Pour sa part, Lazzarotti exprime que la question de l'habiter pose celle de la relation entre le « *qui on est* » et le « *ou et comment on y est* » (Lazzarotti, 2006). Pour répondre à cette question, l'auteur propose de considérer la question de l'habiter comme un projet scientifique distinguant « *trois instances d'analyse, l'espace habité, l'habitant et la cohabitation* » (ibid.). L'habiter deviendrait ainsi le concept central permettant de réunir ces trois pôles auparavant disjoints par l'analyse. Il serait aussi la manière d'exprimer les diverses géographies que chacun peut construire autour de soi, de son monde. La synthèse de ces questions

scientifiques, traduite dans la notion d'habiter, ouvrirait selon l'auteur de nouvelles perspectives : « *Séparer pour articuler : telle semble, en effet, l'inspiration fondamentale d'un tel projet. Et l'habiter, comme possibilité d'une telle synthèse, devient alors l'une des modalités contemporaines de sa mise en oeuvre.* » (ibid.).

-La troisième approche de l'habiter est celle qui le définit comme une ontologie géographique (Berque, 2000a ; Hoyaux, 2002). Cette approche est développée sur le postulat « qu'il faut un lieu pour être ». Partant du constat que « *la modernité a réduit les choses à des objets, négligeant leur chôra, c'est-à-dire le principe de leur existence dans le monde sensible* » (Berque, 2007, p. 330), cet auteur propose de s'intéresser à l'étude des milieux humains, qu'il nomme « *écoumènes* » (Berque, 2000b). Dans la continuité des travaux sur la « *médiance* » (Berque, 2000a), l'auteur souhaite développer une géographie portant les relations au monde des individus et des sociétés. Pour cela, il place l'homme dans le monde, dans un cosmos au sein duquel les choses sont pleinement réhabilitées, car plus définies uniquement par leur *topos* (leur existence physique), mais aussi par leur *chôra* (leur sens). L'étude de la relation entre espaces et sociétés est donc ramenée à celle de l'*écoumène* ou des *relations écouménales*, incluant le temps, le technique et le symbolique. Hoyaux (2002), exprime pour sa part que « *l'être là* » implique une relation éthique à ce qui l'entoure et à soi. En ce sens, « *habiter n'est pas se fondre dans un creuset spatial et y développer des façons de faire et d'être déterminées par celui-ci* ». Mais il s'agit d'une façon de penser « *l'individu comme l'acteur d'une partie au moins de sa réalité géographique, - celle de son monde dont il s'entoure - [...], mais aussi comme l'acteur de sa réalisation en tant qu'être qui fait sens* » (ibid, p. 2). Dans cette acceptation, l'action d'habiter fait sens pour l'individu, car elle lui permet à la fois de se construire et de participer à la construction du monde qui l'entoure en développant son propre univers ou en cherchant sa place dans le cosmos (Berque, 2008).

Avant de revenir à ces trois approches, précisons une caractéristique qui est conférée par certains chercheurs aux individus, celle d'*habiter poly-topique* (Stock, 2006). Cette analyse part du constat que les géographes ont de plus en plus de difficultés à rendre compte des territorialités, dans des sociétés où les mobilités s'accroissent sans cesse, pour le travail, les loisirs, les vacances, la famille ou d'autres motifs. Les cartes de population, par exemple, ne représentent qu'une réalité administrative, celle du lieu de résidence, mais ne reflètent pas là où les gens se trouvent à l'heure du travail ou pendant les congés par exemple. La proposition faite est de considérer les individus comme des habitants *poly-topiques* (ibid.), dans le sens où ils habitent plusieurs lieux à la fois. L'auteur ajoute que, par conséquent, on ne peut plus

postuler une stabilité des structures spatiales, chaque moment de la semaine ou de l'année proposant une nouvelle répartition des habitants. Pour exemple nous citerons nos étudiants, qui pour partie sont partagés entre : le domicile parental, lequel est investi pour des raisons familiales ou pour se rapprocher d'amis, en vacances ou les week-ends ; la résidence étudiante en semaine ; le lieu de travail saisonnier adopté durant les mois d'été ; et à cela nous pourrions rajouter, dans certains cas, des lieux ou mobilités liés aux loisirs. Cet exemple montre que chacun peut habiter plusieurs lieux successivement ou simultanément, mais que chacun d'entre eux est investi pour un motif différent. Il montre aussi comment les pistes peuvent être brouillées en associant la période estivale et une destination touristique au travail d'un jeune saisonnier. Si cette notion d'habiter poly-topique est développée dans le cadre d'une géographie dialectique, elle ne semble pas pour autant entrer en contradiction avec les autres approches de l'habiter, notamment celle de l'ontologie géographique. Dans ce cas, il sera par contre plus difficile de comprendre « l'être là », qui sera peut être différent selon le lieu où l'on l'observe, suivant que l'on se situe pendant son temps de loisir, de travail ou en famille. Si habiter fait sens, plusieurs lieux peuvent avoir des sens différents, engendrer des éthiques différentes pour les mêmes personnes. Cette approche pose la question des régimes d'engagement (Thévenot, 2006) ou des modes d'existence (Latour, 2012) déployés par l'individu.

Ainsi, pour revenir à notre sujet, une destination touristique pourra être vue comme un lieu fréquenté : par les résidents à l'année ; les résidents à l'année travaillant avec le tourisme ; les saisonniers présents uniquement quand il y a du travail ; les propriétaires de résidences secondaires ; les vacanciers classiques ; ceux qui viennent voir leurs parents ; ou d'autres qui sont là chaque année... Chacun est là au même moment, mais pour des raisons différentes, avec des motivations distinctes, des rapports aux lieux respectifs. Il ne suffit donc pas de compter les gens présents, mais plutôt d'identifier pour chacun d'entre eux le type de relation avec le territoire, et dans notre cas, la place des sports de nature dans cette relation. De même, les sites de pratiques sportives de nature seront peut-être habités par différents publics, de manières différentes et cela simultanément ou successivement. Ce regard semble compatible avec la proposition d'un habiter ontologique, le sportif, le touriste ou l'habitant étant ce qu'il est au moment où il fréquente le lieu et avec ce lieu.

II.3.2 Tourisme et recompositions territoriales

Si le tourisme peut être considéré comme un mode d'habiter, il entraîne aussi de profondes mutations dans les villes, stations et territoires. Certaines stations touristiques se peuplent ainsi progressivement à l'année (la Grande Motte par exemple (Rieucan, 2000)), d'autres voient leur foncier passer progressivement en résidences secondaires et certains lieux sont investis par de nouveaux habitants (comme le montre l'exemple de Chamonix ou des Anglais s'installent progressivement (Geoffroy, 2005)). Pour certains, le tourisme apparaît comme « *le marqueur essentiel de la mise en désir des lieux* » (Viard, 2006a) qui expliquerait en partie les reconversions foncières de certaines destinations touristiques. Le désir d'ailleurs entraînerait ainsi, au-delà du séjour temporaire, parfois régulier, des phénomènes de migration ou de multi-résidences (habiter poly-topique). Les chercheurs étudient ces phénomènes à travers différents concepts, comme celui d'« *Amenity migration* » (Moss, 2006), traduit en français par « *migration d'agrément* » (Bourdeau, Mao et Corneloup, 2011 ; Cognard, 2006), ou la notion de « *post-tourisme* » (Bourdeau et al., 2011 ; Viard, 2006b). Bourdeau propose trois définitions de ce que peut représenter le post tourisme : au sens restreint, « *un processus de transition et de reconversion résidentielle des stations et des régions touristiques* », au sens large, « *un tourisme post-fordiste et post-moderne* » et au sens extensif « *le post tourisme rend compte d'un changement de statut des pratiques et lieux touristiques dans le contexte de la globalisation et de la post-modernité* » (Bourdeau et al., 2008). Il paraît en effet difficile de distinguer les phénomènes de changements résidentiels, sans tenir compte d'évolutions des sociétés contemporaines, globales comme la mondialisation, ou à l'échelle des individus comme l'accroissement de la place du loisir et de la récréation dans les modes de vie (Viard, 2002). Il convient alors de comprendre les motivations de ces nouveaux habitants et de les comparer à celles des touristes.

Les phénomènes migratoires contribuent, par exemple, au repeuplement de certaines régions désertées au moment de l'exode rural comme le montrent les exemples des Alpes (Martin et Daller, 2011) ou celui du Diois (Cognard, 2006). Ce dernier exemple montre d'ailleurs que l'arrivée de nouvelles populations, animées par une recherche de « *qualité de vie* », un désir de retour à la nature, n'est pas sans causer de désordres sociaux, culturels ou économiques. « *Des tensions existent ainsi concernant l'accès au foncier bâti et les conflits d'usage entre ruraux de souche et nouveaux arrivants, ayant souvent une « approche urbaine » des espaces ruraux et parfois une sensibilité écologiste affirmée ainsi que dans la sphère politique pour le*

contrôle du territoire » (ibid., p. 11). Pour Moss (2006), deux facteurs apparaissent comme les piliers de la migration d'agrément, les facilitateurs (« *facilitators* ») et les motivations personnelles (« *motivators* »). Les facilitateurs sont des facteurs qui permettent la migration, comme le télétravail, l'amélioration des transports, l'accroissement du temps libre, les nouveaux moyens de communication, etc. Les motivations sont de l'ordre de la place accrue accordée aux loisirs, à la lecture, la contemplation, la spiritualité, une plus grande valeur accordée à la nature et l'environnement, l'envie d'améliorer les conditions de vie, diminuer les temps de transports quotidiens, diminuer les besoins financiers, etc. Ce chercheur américain a aussi mis en évidence plusieurs processus de migration avant d'aboutir à la résidence permanente : la migration directe ; celle passant par la visite touristique et la multi-résidence ; et enfin celle adoptée par les publics qui effectuent plusieurs migrations d'agrément au cours de leur vie.

Dans le cas de notre travail, il semble nécessaire d'interroger la place que peuvent jouer les sports de nature dans les choix de résidence et le type de migration mobilisé. Existe-t-il un agrément sportif capable d'attirer de nouvelles populations ? Cette hypothèse a été questionnée en d'autres lieux, comme Chamonix, par exemple, qui fait figure de haut lieu de l'alpinisme, mais aussi de ville-station (Geoffroy, 2005). Confort familial, contact avec la nature, cadre enchanteur, vie saine, mais aussi proximité des loisirs sont les motivations principales citées par les néo-Chamoniards. D'autres chercheurs formulent l'hypothèse qu'en France, les territoires ruraux les plus attractifs, c'est-à-dire ceux enregistrant les plus importantes variations de la population, sont aussi ceux les mieux dotés en offre de loisirs et notamment en potentiel de pratique de sports de nature. « *Ainsi, l'attractivité récréative d'un territoire semble pouvoir se transformer à terme en attractivité résidentielle. Les aménités qui guident le choix de son lieu de vacances deviennent les mêmes que celles qui guident le choix de son lieu de résidence* » (Talandier, 2007, p. 121). Cet auteur a montré grâce à un travail de corrélation statistique et cartographique, les liens entre flux migratoires, évolution du nombre d'emplois et capacité d'accueil touristique (ibid., p. 217). Les territoires ruraux seraient ainsi plus attracteurs socialement et économiquement s'ils sont touristiques. Un travail du même type a aussi permis à des chercheurs américains de montrer l'impact du tourisme récréatif sur les cantons ruraux (Reeder et Brown, 2005). Ces auteurs, formulent l'hypothèse que les territoires riches en offres de loisirs récréatifs ont des indices de développement plus favorable du fait de l'offre d'emplois variés et peu qualifiés, contrairement aux territoires qui développent des clusters technologiques par exemple. D'autres territoires ont, selon ces

auteurs, des problèmes de développement liés à un immobilier cher, des temps de déplacement quotidiens longs ou des problèmes d'accessibilité à certains services (écoles, administrations...). Les territoires ruraux sont donc plus attractifs par certains côtés, et la présence de sports de nature leur permettrait d'attirer des nouveaux habitants ayant une culture en commun avec certains autochtones. Les effets de la présence d'une offre de loisirs seraient ainsi positifs et négatifs : contribution au développement économique ; au maintien d'une offre de services en milieu rural à la diversification des activités économiques (tourisme) ; mais avec une économie saisonnière et une augmentation du coût de l'immobilier.

Ces travaux montrent que le tourisme peut participer à la recomposition de territoires ruraux à travers le développement d'une économie, les phénomènes migratoires et les impacts sur le coût du foncier. Mais l'analyse de la dynamique économique paraît alors difficilement dissociable de celle de l'évolution des populations, quantitative et qualitative (à travers des habitats ou des cultures particulières). La question du développement de ces territoires peut alors être lue comme celle d'une (ou plusieurs) cultures territoriales valorisant des ressources et participant à créer une valeur territoriale (symbolique et monétaire). Les changements vus comme ceux de l'après-tourisme seraient, dans une telle lecture, les conséquences de l'activation d'une culture avec un territoire. Les sports de nature, à travers leurs liens étroits avec les sphères économiques et sociales, mais aussi le développement de représentations et la structuration du territoire, apparaissent comme de potentiels promoteurs d'une telle culture territoriale. La prise en compte de cette dernière apparaît alors essentielle pour comprendre les liens complexes entre le tourisme et l'économie des territoires (Milne et Ateljevic, 2001).

II.3.3 Une économie à repenser

Le renouvellement du regard des géographes sur l'économie territoriale à travers le travail la notion « *d'économie résidentielle* » (Davezies, 2008) complète l'approche que nous venons de présenter concernant la recomposition des territoires ruraux. Pendant de longues années, les économistes ont considéré, conformément à la théorie de la base économique, que le potentiel de développement d'un territoire était profondément dépendant de sa capacité à capter des capitaux extérieurs, et surtout à travers la production. Pour Davezies, cette approche est aujourd'hui à compléter par la capacité des territoires à fixer des revenus

d'origine extérieure, d'origine privée, mais aussi publique. Il propose pour cela d'identifier ce qu'il nomme une « *économie résidentielle* » (ibid.). Cette approche élargie prend en compte les revenus versés par l'Etat et captés par les territoires via leurs résidents, comme les retraites ou les prestations sociales. Au-delà de la capacité de production et de la productivité, l'aptitude des territoires à attirer des populations et à profiter de revenus disponibles de ses habitants serait aussi un facteur de développement. Suite à ces travaux, la théorie de la base est enrichie et présente quatre types de revenus : base productive privée, base publique, base sanitaire et sociale (prestations sociales et de santé) et la base résidentielle. Cette dernière est évaluée en moyenne, en France et en 2005, à 45 % des revenus du territoire (Pecqueur et Talandier, 2011, p. 126). Les questions d'aménagement ou de « qualité de vie » apparaissent ainsi, à travers ce regard, comme des facteurs de développement, dans le sens où ils participent à attirer de nouveaux résidents et donc, de nouveaux revenus. La présence de sites de pratique sportive, d'activités culturelles ou de paysages remarquables participe aux aménités récréatives et offre de véritables avantages concurrentiels pour les territoires (Talandier, 2009). Ces éléments constituent un levier à la fois pour les dynamiques touristiques et résidentielles (post-touristique). Le développement des territoires ruraux doit alors être mesuré, selon cette lecture, à travers des indicateurs économiques et des indicateurs sociaux (qualité de vie, pauvreté, sécurité, etc.). L'auteur propose ainsi de distinguer des « *territoires de production* » de « *territoires de consommation* » (Davezies, 2005). Ces derniers seraient, selon lui, mieux protégés de la mondialisation, grâce au développement d'une économie de services, non délocalisable. Cette approche permet d'apporter une potentielle explication à un paradoxe de l'économie géographique, le « *désajustement entre croissance et développement* » (Pecqueur et Talandier, 2011, p. 122) : plus fort développement de la pauvreté dans les régions les plus productives (Ile de France) et une meilleure répartition de richesses dans les territoires résidentiels (sud-est de la France, Languedoc Roussillon).

Le tourisme participe à déplacer temporairement un nombre important de personnes, la population de certains départements pouvant doubler en période estivale (Terrier et al., 2005). Il rend complexe la distinction entre les résidents permanents et les touristes (Terrier, 2009). Mais, pour cet auteur, statisticien de formation, le tourisme participe au développement d'une « *économie présentielle* » (Terrier, 2006 ; Davezies, 2009). La distinction est faite ici entre les phénomènes résidentiels et préentiels, ces derniers décrivant mieux la réalité du terrain, en tenant compte de là où se trouvent les individus à un moment donné, y compris pendant leurs

vacances. Ainsi, pour le département de l'Aveyron, la population recensée est de 272 200 habitants (en 2004), mais a varié de 253 000 en février 2005 à 417 100 personnes fin juillet 2005 (Terrier, 2006, p.26).

Si l'économie résidentielle appelle à relativiser le poids de l'économie productive dans le développement des territoires, la notion d'économie présentielle accroît cette précaution pour les destinations touristiques. Ce phénomène est d'autant plus important qu'il est couplé au post-tourisme et aux migrations d'agrément. Cette relecture de l'économie des territoires incite à considérer le tourisme comme un levier de développement social et économique plutôt que comme un simple secteur productif. Les notions de cadre de vie, qualité de vie, attractivité territoriale, ambiance, animation des territoires, dynamiques sociales, imaginaire du territoire, auxquels peuvent participer les dynamiques sportives de nature, sont partie intégrante de l'attractivité résidentielle et présentielle d'une destination. À travers cette lecture, il est difficile de distinguer population résidente et présente, impacts économiques et sociaux, ou encore la part de l'économie touristique dans celle d'un territoire. Cela incite d'autant plus à ne pas opérer de distinction en amont de notre travail, de chercher à étudier séparément dynamiques sociales et économiques ou personnes présentes et résidentes. Il sera pour nous plutôt question de l'habiter des personnes présentes ou résidentes et du processus global d'émergence et de développement d'une culture sportive territoriale, aux effets sociaux et économiques.

Conclusions II.3.

À travers les travaux géographiques et économiques présentés ici, le rapport entre tourisme et territoires apparaît très complexe. Tourisme, post-tourisme et migrations d'agrément sont des phénomènes liés les uns aux autres et indissociables, sous peine d'oublier beaucoup de choses en route. Ces phénomènes peuvent être abordés par la question de l'habiter, associée aux espaces et aux lieux, mais aussi aux individus et aux cultures dont ils sont imprégnés. La frontière entre touristes, excursionnistes et habitants semble très difficile à tracer. Les pratiques du territoire sont aujourd'hui très diverses à la fois d'un point de vue géographique (distance, temps passé) que du point de vue de « l'être là », du rapport affectif à l'espace, de l'imaginaire, et des représentations. Pour ces sujets, la place de l'action publique est encore à questionner. Si des politiques touristiques, économiques ou d'accueil des nouveaux habitants sont menées, existe-t-il des liens, une philosophie commune à celles-ci ? Enfin, ces changements dans les rapports aux territoires coïncident avec les nouvelles mobilités, l'apparition d'outils de communication, mais aussi une conquête du temps libre. Ces éléments participent à l'évolution de la place du loisir dans la vie des individus, non seulement au temps qui y est consacré, mais aussi à son intégration dans les choix de vie. À ce titre, les sports de nature peuvent participer aux phénomènes post touristiques, aux migrations d'agrément et contribuer à changer le lien au territoire et les pratiques du territoire.

Conclusion du Chapitre II

Les travaux géographiques présentés ici montrent que l'économie d'un territoire peut être liée à des facteurs sociaux et culturels. Dans le cas de notre objet d'étude, dissocier tourisme sportif et pratiques socio sportives de nature n'apparaît pas pertinent. Les dynamiques sociales à l'œuvre peuvent non seulement faciliter la structuration de la filière économique, mais aussi participer à l'attractivité résidentielle du territoire. Si les pratiques sportives de nature participent à la médiation entre espaces et sociétés, au-delà des structures du territoire, ce sont les liens profonds entre les individus et les territoires qui peuvent donner des clefs de lecture. Les notions de pratiques du territoire, d'ancrage participent de la manière « d'être là », de vivre le territoire. Les travaux concernant les migrations d'agrément, le post-tourisme ou l'économie résidentielle nous incitent à analyser non pas le tourisme, mais l'habiter, les pratiques, la relation particulière et ontologique que les individus, acteurs ou profanes, résidents permanents ou temporaires, natifs ou immigrés, ont avec le territoire.

L'approche géographique décrite s'appuie sur une lecture dialectique du rapport entre espaces et sociétés. Les cultures participent à cette médiation et se construisent avec les territoires. Dans ce cadre, pour de nombreux auteurs (Berque, 2000b ; Bourdeau, 2003 ; Lussault, 2007), l'espace est agissant, dans le sens où il se construit avec les cultures, ou il les influence. Les personnes en situation d'action doivent alors « *faire avec l'espace* » (Lussault, 2007). Cette construction permet alors le développement de cultures sportives territorialisées. Dans ce cadre, l'action publique est diluée dans la gouvernance des territoires qui concerne aussi d'autres acteurs (entreprises, associations). L'économie des rôles locale se développe autour de nombreux types d'échanges ou d'accords. Le Système Culturel Localisé (SCL) (Corneloup et al., 2007a) permet au travers de quatre piliers (Ingénierie culturelle, économie des rôles, Système d'intelligence culturelle, régulation) d'identifier les différences dans la gouvernance des cultures sportives à l'œuvre.

Comprendre la dynamique de territoires ruraux, engagée autour des sports de nature, sur les plans politique, touristique et socio sportif apparaît très complexe. Du point de vue des publics (habitants à l'année ou pas) l'approche doit privilégier l'étude de leur rapport ontologique au territoire, des liens affectifs, des représentations ou de l'imaginaire qu'ils en ont. À cela il faut alors corréliser les pratiques que chacun a du territoire : les lieux, symboles et objets mobilisés. Les acteurs peuvent eux être observés au travers de l'économie des rôles qui se met en

progressivement en place. À cet effet, il s'agit d'identifier les enjeux de chacun et la manière avec laquelle ils construisent leurs partenariats, collaborations ou comment se développent des conflits. Collectivités, services de l'Etat, acteurs du secteur marchand ou encore clubs et associations peuvent participer à une gouvernance des dynamiques sportives. Les micro-mentalités, les formes culturelles, formes de développement et autres grilles développées par les chercheurs peuvent permettre de situer les acteurs et leurs discours. L'approche à travers les cultures sportives apparaît toutefois délicate. En effet, il s'agit pour nous de comprendre les processus de reconfiguration des dynamiques sportives territoriales. Rien ne nous permet d'affirmer à ce stade que différentes cultures mobilisent des processus de constructions distincts. Les différents systèmes territoriaux présentés au cours de ce chapitre peuvent permettre de qualifier et de décrire des états du territoire, mais la question qui est la nôtre concerne plus la dynamique de l'économie des rôles locale et non, seulement, sa description à un moment donné.

Le chapitre suivant propose un premier travail de terrain, s'intéressant à l'ancrage et au rapport au territoire des professionnels du tourisme sportif. Il se propose de comprendre la place du territoire, du secteur associatif, des décisions politiques ou encore des liens familiaux dans la développement de petites entreprises. À l'issue de ce premier travail de terrain, nous questionnerons notre positionnement afin de réaliser, si nécessaire, des ajustements.

Chapitre III : Les prestataires sportifs de nature dans les Grands Causses

Introduction du chapitre III

Dans le cadre de notre recherche, nous nous intéressons aux relations entre sports de nature et territoires, et plus particulièrement à la construction des dynamiques sportives de nature territorialisée. La problématique abordée ici est celle de l'inscription et du rôle des TPE du tourisme sportif dans la construction d'un territoire marqué par les sports de nature. L'approche propose une lecture des territorialités (Bourdeau, 2003) d'entrepreneurs du tourisme sportif. Nous cherchons ici à identifier les diverses relations au territoire qui peuvent exister chez ces acteurs. Les relations identitaires, fonctionnelles, sociales, affectives, existentielles sont plus particulièrement explorées. L'objectif est de comprendre comment se construisent la dynamique professionnelle, l'appropriation du territoire et les territorialités des entrepreneurs. **L'hypothèse de départ de ce terrain est que les divers entrepreneurs du tourisme sportif développent plusieurs rapports au territoire différents. Ces constructions individuelles, qui permettent de les situer au regard de micro-mentalités (Bouhaouala, 2008), sont développées en fonction de l'histoire familiale, des ancrages au territoire et permettent de développer des réseaux partenariaux distincts.** Nous nous demanderons si l'espace pratiqué par les entrepreneurs agit sur les modèles de développement des entreprises. Si un certain « *capital spatial* » (Lévy, 2003) développé par les entrepreneurs conditionne leurs visions du monde et leurs capacités d'action.

Nous mobilisons ici la typologie des micro-mentalités des prestataires sportifs de nature proposée par Bouhaouala (2008). Celle-ci identifie des différents modes de management selon le besoin d'indépendance, la vision de l'entreprise, la valeur ajoutée recherchée, l'économie de référence, la stratégie, le management ou la logique marketing des gérants. Après avoir positionné les entreprises enquêtées au regard de cette grille de lecture, nous chercherons à l'approfondir en identifiant les liens respectifs que ces structures et leurs gérants ont avec leur territoire de pratique. Au travers ces résultats, nous questionnerons l'apport possible de ces prestataires à une économie des rôles locale et à une gouvernance du territoire. Nous situerons ce travail dans la perspective d'une construction à l'échelle territoriale de dynamiques communes rassemblant des acteurs divers (entreprises, associations, collectivités, mais aussi

touristes et habitants) autour d'éléments variés (prestations touristiques, représentations, sites de pratique, etc.).

III.1. Micro-mentalités et attachements au territoire

III.1.1. Compléments théoriques

L'identification des micro-mentalités des entrepreneurs du tourisme sportif permet de situer les prestataires au regard de leur volonté ou non à maximiser leurs profits ou s'inscrire dans des logiques plus sociales ou humanistes (Bouhaouala, 2008). Cet auteur propose une grille de lecture des stratégies des entrepreneurs construite autour de quatre profils : le dirigeant Indépendant Passionné (IP), l'Entrepreneur Indépendant (EI), le Conservateur Patrimonial (CP) et le Manageur Gestionnaire (MG) (cf. I.2.4.). Après avoir décrit les différentes micro-mentalités à travers les rapports au travail, à l'argent, l'importance accordée à la réussite et la conception du sport, l'auteur décrit leurs modes de management respectifs. Cette analyse managériale s'intéresse aux stratégies de diversification, spécialisation ou concentration, aux réseaux commerciaux des entrepreneurs ou aux techniques marketing (prix, production, publicité, commercialisation). La relation au territoire est abordée à travers le concept d'« *Offre Locale Socialisée (OLS)* » (Ibid., p. 135). Celui-ci est défini afin de souligner l'importance du processus identitaire dans les logiques socio-économiques, de mesurer le rôle de ces relations identitaires dans les liens interentreprises et d'accentuer la prise en compte de variables sociologiques et économiques dans la régulation de l'offre locale. Quel est l'ancrage territorial des entreprises et des entrepreneurs ? Si les économistes territoriaux mobilisent ce concept d'ancrage (Zimmerman, 2000) essentiellement dans le cas d'entreprises ou de filières, nous élargissons ici sa portée aux individus entrepreneurs afin de mieux prendre en compte les liens affectifs, fonctionnels ou identitaires.

La méthode proposée consiste, pour le chercheur, à s'intéresser dans le détail à toutes les associations entre différents acteurs, à la construction de leurs réseaux personnels et professionnels. L'objectif n'est pas ici le développement des structures en elles-mêmes, mais la compréhension de la construction d'une dynamique territoriale associant aussi les collectivités ou le milieu associatif. La relation particulière que les entrepreneurs nouent avec leur territoire peut aussi être construite au travers de la sphère familiale, des loisirs ou d'autres domaines professionnels complémentaires. Ce sont les territorialités de ces acteurs qui sont au centre de l'analyse. **La question posée est celle du lien entre un « *capital spatial* »** (Lévy,

2003) et les stratégies personnelles et professionnelles identifiées au travers de micro-mentalités. Le capital spatial est ici entendu comme l'ensemble des ressources, compétences ou réseaux territoriaux sur lesquels les entrepreneurs peuvent s'appuyer pour développer leurs actions. Dans ce cadre, nous cherchons en mettre en évidence et à décrire l'OLS proposée par Bouhaouala (2008), si celle-ci est présente. Nous travaillons à comprendre comment chacun se positionne au sein de ce système en fonction du capital spatial auquel il a accès.

III.1.2. Méthodologie

Le territoire des Grands Causses est constitué d'une centaine de communes réparties sur quatre départements (Aveyron, Lozère, Hérault et Gard) et deux Régions (Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées). Si ce territoire n'a pas d'unité administrative, il constitue une destination touristique, avec pour élément et attracteur central le cordon des gorges du Tarn. Il est aussi le territoire de pratique des professionnels locaux des sports de nature (cf. Introduction générale). L'enquête a été réalisée sur la base de dix-huit entretiens auprès des TPE du tourisme sportif dans la région des Grands Causses. Une première série a été réalisée auprès de cinq structures de location de canoë et de trois prestataires pratiquant entre autres l'escalade dans le cadre d'un travail sur un haut lieu des gorges du Tarn, le cirque des Baumes (cf. Chap.VI). La seconde série de dix entretiens a été réalisée spécifiquement pour ce travail, auprès d'entreprises et de travailleurs indépendants multi actifs ou spécialistes du parapente. Ces dernières entreprises ont été choisies parmi la cinquantaine de structures existantes en fonction de leur disponibilité, mais aussi dans un objectif de représentativité en terme de statut (travailleurs indépendants, SARL... Cf. tableau ci-après). La grille d'entretien avait pour objectif de situer ces prestataires au regard des micro-mentalités proposées par Bouhaouala (2008), d'identifier la stratégie de ces structures et notamment les partenariats développés. Une attention particulière a été portée à distinguer les thématiques, projets au centre de ces partenariats, mais aussi les liens qui relient l'entreprise et ses gérants au territoire, sur le plan familial, matériel, ou affectif.

Nombre de structures enquêtées	Type de structure	Taille de la structure	Activités produites
5	SARL	4 à 8 salariés en saison	Location de canoë
3	Travailleurs indépendants	1 seule personne	Parapente
6	SARL, et 1 association	6 à 20 salariés en saison	Multi activités, quatre minimum parmi : via ferrata, canyoning, location de canoë, spéléologie, randonnée, parapente, VTT, escalade, parcours acrobatique.
4	Travailleurs indépendants	1 seule personne	Plusieurs activités dans le cadre des prérogatives d'un diplôme, ex, BEES Escalade : Canyoning, Via ferrata, escalade

Tableau 2 : Présentation des entreprises enquêtées.

L'analyse des partenariats que développent ces TPE est réalisée en différenciant les partenaires locaux de ceux extérieurs au territoire. Il s'agit pour nous de comprendre la construction des réseaux d'entrepreneurs afin de la corrélérer avec l'ancrage territorial de ces prestataires. Les réseaux identifiés sont ici nombreux, parfois très réduits, associant seulement quelques entreprises autour d'éléments techniques ou de thématiques particulières.

Les entretiens sont réalisés dans un objectif qualitatif qui consiste à identifier les différents liens existants avec le territoire, mais non à les quantifier. Les discours recueillis ont été étudiés afin de comprendre les actions engagées par les acteurs, leurs motivations et de situer celles-ci dans le cadre du projet personnel de la personne enquêtée. L'enquête a été complétée par une observation participante, lors de réunions syndicales, de pratiques de loisirs et autres moments où les professionnels se rencontrent.

Dans un premier temps (III.2.), nous situons les entreprises enquêtées au regard des micro-mentalités. Celles-ci, mobilisées comme une grille de lecture, permettront de situer nos observations, afin d'identifier des spécificités locales. Dans un deuxième temps (III.3.), nous nous intéresserons aux réseaux professionnels des prestataires du tourisme sportif. Nous aborderons les liens entre différentes structures ainsi qu'avec d'autres partenaires territoriaux ou extra territoriaux. Nous décrirons enfin (III.4.) les autres types de liens que peuvent déployer ces différents managers afin d'identifier les ressources et compétences qu'ils mobilisent et le rôle des paramètres territoriaux dans la construction de l'« *Offre Locale Socialisée (OLS)* » des Grands Causses. En synthèse (III.5.), nous questionnerons le rôle du territoire dans la construction de ce modèle et reviendrons sur l'hypothèse de ce chapitre et le positionnement théorique proposé.

III.2. Les TPE du tourisme sportif dans les Grands Causses

En préambule, plusieurs observations peuvent être signalées concernant les TPE proposant des prestations d'activités sportives dans les Grands Causses :

- le parapente est principalement produit par des travailleurs indépendants, mono-activité. Une seule SARL sur tout le territoire possède les compétences en interne pour encadrer cette activité. Le diplôme permettant l'encadrement de cette discipline est spécifique et la prestation principale est du vol biplace engageant un encadrant par passager.
- Les loueurs de canoë situés sur le cordon des gorges du Tarn sont principalement mono-activité, en SARL, et cette activité ne requiert pas de diplôme tant qu'il s'agit de location de matériel. Les SARL produisant cette prestation parmi d'autres sont toutes situées à proximité de la ville de Millau.
- Les entreprises multi-activités sont développées autour des compétences faisant partie des prérogatives de Brevets d'état d'escalade (escalade, via ferrata, canyionisme, parcours acrobatiques) ou de spéléologie (idem en remplaçant l'escalade par la spéléologie). Au moins un des dirigeants ou des employés à l'année possède ce type de diplôme.

L'activité et le statut de l'entreprise sont donc liés au cœur de métier du ou des dirigeants.

III.2.1. Les Indépendants Passionnés (IP)

Les travailleurs indépendants rencontrés se situent, en grande majorité, dans la logique de l'indépendant passionné. Ils n'ont pas d'objectifs clairs, si ce n'est celui de travailler dehors, de vivre de leur passion ou d'être libre, « *la stratégie c'est faire un boulot intéressant et qui paie bien* » exprime un moniteur de parapente par exemple. Certains vivent à l'année de leurs prestations sportives en variant les publics (tourismes l'été, clubs le reste de l'année), tandis que d'autres allient ce travail avec une autre de leur compétence (informatique, travaux acrobatiques, charpente...) ou bien exercent l'hiver à l'étranger ou en station. Ils n'ont pas d'objectifs stratégiques en terme de diversification d'activités. Certains expriment même le désir d'arrêter un jour, pour changer de métier, lorsqu'ils seront lassés. Plusieurs IP sont par

ailleurs engagés dans le milieu associatif et participent au développement de leurs disciplines favorites, localement.

Leur fonctionnement est conditionné par plusieurs choix : la volonté de travailler seul et donc de n'avoir à vendre que ses propres compétences, limitées par les prérogatives du ou des diplôme(s) possédés ; la volonté de faire le plus possible de choses par soi même, soit pour des raisons budgétaires (site Internet par exemple), soit dans une volonté d'indépendance ; le choix de travailler principalement avec des amis et de ne pas avoir de rapport purement commercial avec ses partenaires et ses clients. Un moniteur de parapente résume ses choix comme ceci, par exemple : *«Après, moi, je sais que j'ai choisi de faire ça parce que je m'éclate à faire ça, parce qu'en faisant ça je travaille pour moi, j'ai toujours travaillé pour d'autres avant et maintenant je le fais pour moi. C'est aussi le luxe d'avoir du temps, tous les matins j'emmène ma fille à l'école tranquille, j'ai du temps pour moi et ça c'est un luxe, bon je roule pas sur l'or, mais c'est une autre richesse, ça dépend des priorités que tu te donnes aussi.»*

Les quelques travailleurs indépendants qui ne sont pas clairement dans cette logique manifestent le désir de changer d'échelle, prémices du passage dans une autre micro-mentalité. Même si à l'heure actuelle ils n'ont pas su ou pu adapter leur management et continuent à fonctionner à investissement humain et financier minimum. Mais ce changement d'échelle lié au statut de l'entreprise semble brusque, comme le résume un moniteur d'escalade : *«de toute façon on a un chiffre imposé (note : avec le statut fiscal de profession libérale). Je ne peux pas dépasser 34 000 € par an pour ne pas payer la TVA. Soit tu es énorme soit tu es tout petit. Donc je ne serai jamais au milieu.»*

Sur les Grands Causses, les IP travaillent autour des compétences conférées par l'obtention d'un diplôme (principalement en parapente et escalade). Ils développent une activité professionnelle sur des relations amicales essentiellement et exercent tous une activité complémentaire ou changent de territoire en fonction de la saison.

III.2.2. Les Entrepreneurs Indépendants (EI)

Quatre des SARL rencontrées, proposant plusieurs activités, sont représentatives de cette micro-mentalité. Le management de ces structures et la stratégie mise en œuvre favorisent des objectifs économiques. Les dirigeants n'hésitent pas à parler de produit d'appel, de calcul de rentabilité, d'adaptation à la demande, à l'offre et au contexte économique par exemple. Ils

expriment aussi clairement leur passion et leur plaisir de travailler dans ce domaine. Et ils disent ne pas chercher à s'enrichir, ne pas être non plus philanthropes, mais avoir pour objectif premier une certaine qualité de vie. « *Travailler moins pour gagner plus* » exprime par exemple un gérant, tandis qu'un autre explique ses choix sur le long terme : « *on essaie de diversifier, mais forcément les petites structures on se dit qu'à un moment donné il nous faut placer nos billes, alors soit on se rémunère plus, soit on achète de l'immobilier, et voilà c'est que l'on a fait, ce que l'on a mis en place. C'est notre petite retraite.* » L'entreprise est rationalisée, mais cela au service d'objectifs personnels des gérants, dans une logique individualiste, sur le long terme.

Les quatre structures proposent toute une panoplie d'activités différentes, certaines produites grâce aux compétences internes, d'autres étant sous-traitées ou l'objet de partenariat avec des structures spécialisées (dans le parapente, la location de canoë, le saut à l'élastique par exemple). Une offre large permet aux clients individuels de choisir des activités à la carte, mais surtout de proposer plusieurs activités à des groupes comme les centres de vacances, les scolaires, les comités d'entreprises et d'organiser des produits multi-activité dans le cadre de séminaires d'entreprise par exemple. La diversité de l'offre est ici un choix commercial, qui permet d'atteindre des clientèles qui veulent plus qu'une seule activité. Mais ce choix implique aussi beaucoup plus de partenaires, que ce soit concernant l'accès aux sites, la production des activités, mais aussi la commercialisation. Ces entreprises ne vivent que des sports de nature et aucun autre domaine n'est investi. Hors saison, les gérants s'investissent dans la commercialisation de leurs produits et la communication. Ceux qui choisissent de compléter leurs revenus s'investissent dans l'aménagement de sites de pratique ou bien organisent des séminaires d'entreprises, essentiellement.

III.2.3. Les Managers Gestionnaires (MG)

Deux des structures rencontrées correspondent à cette micro-mentalité. La première est une association proposant de l'hébergement, du séjour et des activités sportives de nature, principalement à destination des scolaires et des centres de vacances. « *L'objet de l'association est le développement des activités de pleine nature au niveau du canton ou alors au moins de la commune* », nous témoigne le directeur. Son territoire est administratif et la présidence est assurée par un élu. La seconde est une SARL, spécialisée dans les sports de nature et proposant toutes les activités classiques ainsi que la descente du Tarn en barque. Un

de ses gérants déclare, par exemple, que « *l'objectif premier, de l'entreprise c'est de devenir un incontournable du plein air à Millau. C'est pour ça qu'on l'a écrit en gros dans le bureau.* » Dans ces deux structures, le management est rationalisé et la stratégie est réfléchie sur le long terme, mais tout cela au service d'un projet d'entreprise. Dans le premier cas, il s'agit de contribuer au développement local et dans le second de faire peser l'entreprise dans le contexte touristique local. Les dirigeants ont un langage économique, ils parlent de court, moyen, long terme, d'investissement et de projet. Ils développent une stratégie et tout ce qu'ils entreprennent est réfléchi. Mais l'enrichissement, les bénéfices ou une logique individuelle ne sont pas au premier plan, comme l'exprime le co-gérant de la SARL : « *la qualité de vie ça c'est à titre personnel, on essaye surtout de survivre, d'arriver chez le banquier à peu près la tête haute et voilà* ». Ces structures parlent de savoir-faire, et recrutent d'abord des profils aux compétences multiples, afin que chacun ait un rôle en saison et hors saison. Ils se considèrent comme acteur du territoire sur le plan économique, mais aussi à travers l'insertion de jeunes dans le monde du travail. Les partenariats représentent aussi une chose importante en terme de développement car, pour le même co-gérant, il s'agit d'échanges de « *compétences et d'expériences* » entre les structures.

III.2.4. Les Conservateurs Patrimoniaux (CP)

Les Conservateurs Patrimoniaux rencontrés sont cinq SARL spécialisées dans la location de canoë. Pour cette activité, aucun diplôme n'est requis et les gérants ne sont d'ailleurs pas pratiquants réguliers et encore moins passionnés par l'activité. Ils sont par contre tous originaires des villages où ils travaillent. Ce sont eux ou leurs parents qui ont créé l'entreprise. Deux structures ont été transmises des parents vers les enfants, elles constituent le patrimoine familial, qu'il convient de préserver et développer. Les prestations sont développées autour d'un autre patrimoine : le foncier familial. En effet, la location de canoë ne peut avoir lieu qu'avec des autorisations d'accès à la rivière. Dans cette zone rurale, les loueurs ont donc installé embarcadères et débarcadères (6 à 8 différents utilisés par structure) soit sur leurs propres terrains, soit sur ceux de la famille, seuls quelques-uns étant publics. Ils s'échangent entre eux les droits d'accès ou payent à un propriétaire un droit de passage. Certains débarcadères sont ainsi utilisés par plus d'une dizaine de loueurs tandis que d'autres sont à l'usage privé d'une seule structure. Les relations entre loueurs sont parfois très tendues et concurrentielles, notamment entre loueurs du même village. Pourtant ceux-ci parviennent à

un accord lorsqu'ils souhaitent bloquer l'accès à la rivière à un autre entrepreneur. En effet, pour protéger leur entreprise, les loueurs n'hésitent pas à mettre en place un protectionnisme par le foncier (Cf. Chap. VI). Ils sont tous opposés aux prestataires extérieurs et militent dans les conseils municipaux soit directement, soit via un membre de la famille. La location de canoë n'est pas toujours leur principal métier et certains sont parallèlement commerçant, maçon ou entrepreneur dans les travaux publics. Le choix de l'activité et du modèle d'entreprise est le fruit d'un opportunisme touristique de ces habitants locaux et ils doivent servir leur intérêt principal : vivre au pays, le mieux possible. Aucun de ces entrepreneurs ne parle de rapport passionnel à la pratique ou ne dit pratiquer régulièrement. Le canoë est pour eux une source de revenus, développée grâce à des accès privilégiés à la rivière. Dans ce cadre, le territoire est vu comme une ressource domestique, au service de leur projet et de la vie des habitants.

III.2.5. Les spécificités des Grands Causses

A ce stade, nous remarquons que les quatre micro-mentalités repérées par Bouhaouala (2008) dans le Vercors sont présentes dans les entreprises des Grands Causses, mais réparties sur des secteurs d'activités et aux statuts juridiques spécifiques. Les activités produites dépendent des compétences en interne, mais certains en proposent d'autres, vendues grâce à la mise en place de sous-traitance ou de partenariats. Pour les EI et MG, les sports de nature sont le seul domaine économique d'intervention, tandis que les CP et IP développent des activités complémentaires. Le choix du modèle économique (taille de la structure, nombre de salariés) dépend aussi du type d'activité proposée. Si travailler seul est possible pour les parapentistes, grimpeurs et spéléologues, cela paraît plus compliqué dans le cas de la location de canoë par exemple, qui nécessite un point de vente et d'accueil, des embarcadères, débarcadères, ainsi qu'un système de navettes pour remonter bateaux et passagers. Nous présentons dans le tableau ci-après les dimensions fonctionnelles et organisationnelles des entreprises enquêtées, leurs statuts juridiques, compétences sportives internes (diplômes), les prestations produites et celles commercialisées ou encore l'investissement sur un autre territoire ou dans un autre domaine d'activité.

Paramètres organisationnels et fonctionnels				
	Indépendant Passionné	Entrepreneur Individuel	Manager Gestionnaire	Conservateur Patrimonial
Type de structure, de statut	Travailleurs indépendants	SARL	SARL, Associations	SARL
Compétences sportives	Prérogatives du diplôme obtenu	Prérogatives des diplômes présents en interne	Prérogatives des diplômes présents en interne	Aucunes
Activités encadrées	Parapente ou escalade	Toutes potentiellement	Toutes potentiellement	Location de canoë
Prestations commercialisées	Ne vendent que ce qui est produit en interne	Vendent tout type d'activités, produites, sous traitées ou qui font l'objet d'un partenariat. Produisent des packs multi-activité, des séjours, séminaires...		Ne vendent que ce qui est produit en interne
Autres activités professionnelles	Changent de territoire hors saison ou exercent un autre métier autour des compétences de cordiste, ou tout autre comme l'informatique par ex.	Activité unique. Investissement pour élargir la saison dans les aménagements des sites de pratique ou l'organisation de séjours, de séminaires,		Le sport n'est que rarement l'unique activité commerciale. Certains travaillent le reste du temps dans les travaux publics, la maçonnerie, ont un commerce, font du transport scolaire.
Foncier	Aucun	Propriété de locaux, points d'accueil et de vente, de sites de pratique, parfois d'hébergements	Location de points d'accueil et de vente, d'accès à l'eau	Propriété de locaux, points d'accueil et de vente, d'accès aux sites de pratique, parfois d'hébergements
Recrutement du personnel	Aucun	Sous-traitance à des amis, recrutement par cooptation dans les cercles amicaux	Sous-traitance à partenaires fiables, recrutement de personnes compétentes	Recrutement familial ou dans les cercles de proximité

Tableau 3 : Principales caractéristiques techniques des entreprises du tourisme sportif dans les Grands Causses en fonction des Micro-mentalités repérées chez les entrepreneurs.

Ce tableau résume les caractéristiques des entreprises enquêtées au regard de la grille des micro-mentalités. Quelques spécificités de ce terrain d'étude peuvent être dégagées. La différence entre les EI et MG réside essentiellement dans les objectifs, la stratégie et le management des entrepreneurs. Leurs statuts juridiques et structurations technique et commerciale sont par contre très proches. Ces deux types de managers ne travaillent que dans le domaine des sports de nature et ont développé une offre diversifiée grâce à la mise en œuvre de sous-traitances et de partenariats. Leurs offres sont développées pour répondre à une demande, contrairement à celle des IP et CP qui se concentrent sur leurs savoir-faire, issus de compétences sportives pour les uns et d'accès privilégiés au foncier pour les autres. Les CP sont présents essentiellement dans la location de canoë. Les IP changent de territoire ou de clientèle hors saison (touristes en été, clubs en hiver par exemple), et comme les CP travaillent parallèlement dans un autre domaine.

Ces spécificités sont en partie dues au profil du territoire. Le massif du Vercors, choisi comme terrain d'étude par Bouhaouala (2008) présente les différences d'avoir une altitude plus élevée, induisant la présence de sports de neige et l'opportunité d'une double saisonnalité. Les CP observés sur ce terrain sont, par exemple, essentiellement concentrés sur les activités de ski ou de randonnée pédestre, développées autour d'une prestation d'hébergement (ibid., pp. 87-89). La double saisonnalité permet, dans le massif du Vercors, à quelques IP de ne travailler que dans le domaine du sport, même si certains préfèrent avoir une activité complémentaire. Les différences entre les micro-mentalités observées dans le massif du Vercors et dans les Grands Causses résident plus dans le champ d'action (quels sports) et la saisonnalité que dans le management ou la stratégie des entreprises. Les différents entrepreneurs mobilisent des éléments fonctionnels et organisationnels tels que le foncier, les compétences sportives ou des statuts juridiques distincts. Ces paramètres forment un capital sportif et entrepreneurial qui peut évoluer au fil du temps.

III.3. Partenariats et réseaux professionnels

Ces divers entrepreneurs cohabitent à l'échelle du territoire, et nous allons maintenant nous poser la question de leurs relations, de leurs échanges, partenariats ainsi que des conflits qui peuvent les opposer. Nous nous intéresserons aussi aux autres partenaires professionnels, endogènes ou exogènes, afin de comprendre s'il existe un système territorial unissant ces structures et les reliant avec les échelles supra territoriales. Tout d'abord, il est nécessaire de préciser que de nombreux prestataires rencontrés disent ne pas être en concurrence entre eux. Le gérant MG d'une structure explique par exemple qu'ils ont « *vu que ce n'est pas parce que des entreprises se montaient et d'autres arrivaient que cela nous a fait baisser notre chiffre, ce n'est pas comme un gâteau que l'on se partage de plus en plus. On est plus nombreux, le gâteau grossit. La part reste à peu près la même. [...] Après on n'a pas beaucoup de concurrents, c'est plutôt des partenaires, des amis. Il y a de la concurrence c'est sûr, mais on reste solidaire.* » Un indépendant ainsi qu'un co-gérant EI expliquent aussi qu'ils partagent beaucoup de temps avec leurs collègues durant l'hiver, à travers leurs passions respectives. « *Une culture, je ne sais pas, mais en tout cas beaucoup de relations humaines ; nous on est passionné donc le rapport est plus facile parce qu'on partage les mêmes valeurs et les mêmes passions. Moi, pour ma part, personnellement, toutes mes vacances je pars, je vais grimper, je fais les mêmes choses. On est une bande de passionnés avec qui on peut partager les mêmes choses, donc si j'ai envie de travailler avec eux, je travaille, c'est souvent des rapports comme ça* ». Mais nous avons pu remarquer qu'il persiste pourtant des conflits, des sujets tabous, et que la concurrence existe sur certains fronts. « *Le fait de faire travailler des gens et de se faire travailler mutuellement ça ne pose pas de problème. Après dans la concurrence pure à savoir les relations avec les campings c'est une autre histoire ça se passe pas forcément de manière toujours réglo* » exprime par exemple un indépendant. Les relations entre les différentes structures ne peuvent donc pas être décrites simplement, et il nous faut décortiquer tout ce qui fait accord et ce qui, au contraire, pose des problèmes ou bien est sujet de conflits. Les relations peuvent être professionnelles, ce que nous explorons dans ce paragraphe, ou hors contexte du travail, abordé ensuite (III.4.).

III.3.1. IP / IP : l'entre aide et la mutualisation

Les Indépendants Passionnés ont peu de matériel et n'ont pas de point d'accueil du public ouvert en permanence. Leurs réservations passent par trois méthodes : soit la prestation est vendue par une autre structure (autres prestataires complémentaires ou hébergeurs) et ils rétrocèdent un pourcentage du montant ; soit ils s'associent à plusieurs pour monter un point d'accueil saisonnier, partager le salaire de la personne qui s'en occupe et les autres frais ; soit, ils gèrent leurs réservations, le soir en rappelant les clients qui ont essayé de les joindre. La taille de la structure ne permet pas de faire toutes les tâches nécessaires à la fois durant la saison. Ces partenariats concernent donc une mutualisation de moyens. Un point d'accueil, des factures de téléphones, la location du terrain, la mise en place de navettes (pour remonter les parapentistes aux décollages) lient les indépendants. Ces relations partenariales permettent à chacun une économie d'énergie, monétaire ou plus de confort de travail. Par contre, la communication est rarement mise en commun. Chacun produit ses dépliants, possède son propre site web. Cependant, durant la haute saison, c'est la même personne qui répond au téléphone. Il s'agit de s'allier, mais non de se "marier" comme le font les co-gérants d'une société. L'intéressement de ces Indépendants Passionnés concerne uniquement le volet économique et non pas le volet stratégique. *« Ben c'est par rapport à la satisfaction des gens et de réduire les coûts aussi parce que du coup dans un véhicule normal, ben c'est 5 places donc ça veut dire une personne qui redescend la voiture, 2 pilotes et 2 passagers. Parce que les années d'avant, c'est arrivé plusieurs fois où la plupart du temps moi je montais de mon côté, lui du sien, on utilisait deux voitures alors que si on se mettait ensemble forcément... »* explique un moniteur de parapente. L'accord est engageant en terme de management, le point d'accueil véhiculant une image commune, le salarié ne devant pas privilégier tel indépendant, ou telle activité et les prestations étant harmonisées (horaires, durée, discours...). A ce titre l'objet du partenariat (le point d'accueil, la navette, le salarié en commun) induit une adaptation des comportements des entrepreneurs. Cependant, les exemples d'échecs de travail en commun entre plusieurs indépendants passionnés qui nous ont été confiés, sont argumentés sur un désaccord concernant les choix stratégiques. Pour les entrepreneurs qui s'inscrivent dans cette micro-mentalité, la volonté de rester libre de ses choix stratégiques reste plus importante que celle de maîtriser tous les paramètres organisationnels. Les partenariats entre

IP sont facilités par une passion en commun et les temps passés ensemble hors cadre du travail sont importants.

III.3.2. IP des liens forts avec le milieu fédéral

Les indépendants ont peu de partenaires. Ils délèguent par exemple rarement la commercialisation de leurs produits contre un pourcentage du montant de la prestation. Par contre, il leur arrive de réaliser de la sous-traitance, et plus particulièrement pour d'autres structures, plus importantes ou inscrites dans une autre micro-mentalité (voir ci-après, EI, MG et CP / IP). Par ailleurs, le milieu associatif engage aussi régulièrement ces travailleurs indépendants pour l'encadrement de groupes, la formation, la direction et l'organisation de compétitions ou des travaux d'aménagements de sites de pratiques, extérieurs ou indoor. Pour certains indépendants, le travail avec les clubs et comités départementaux permet d'apporter une activité complémentaire hors saison, sans changer de métier. Mais c'est aussi un moyen de vivre sa passion et de sa passion. Les associations trouvent en eux un personnel compétent, disponible et qui les dégage de la prise en charge d'un salarié à l'année (coûts et RH). Chacun a intérêt à travailler ensemble, cela permettant de stabiliser un poste saisonnier. Les prestations dessinent le cadre de l'accord. Elles demandent au moniteur de s'adapter au public associatif et de rester disponible à l'année.

Concernant la pratique du parapente, la Fédération Française de Vol Libre (FFVL) propose une labellisation « Ecole Française de Vol Libre » (EFVL) concernant l'apprentissage et la formation, que certains indépendants ont obtenus. Ils peuvent ainsi gagner en visibilité sur le marché du stage de parapente, et ainsi travailler plus en matinée, lorsque les conditions sont calmes, tandis que l'après-midi est consacrée aux vols biplaces. Cette labellisation fédérale, malgré un cahier des charges très complet, laisse une grande marge de liberté en termes de discours, de format de la prestation, de tarif ou d'organisation. Enfin, il faut noter que les IP sont souvent très proches du milieu fédéral et s'y investissent bénévolement pour la plupart.

III.3.3. EI, CP ou MG / IP : les sous-traitants fiables et flexibles

Les SARL et l'association que nous avons rencontrés, bien que de tailles modestes, sont des structures plus importantes, au regard du statut de travailleur indépendant, car proposant plus

de prestations et ayant plus de salariés à l'année. Ces structures font régulièrement appel à des travailleurs indépendants, dans deux cas : soit pour leur prêter main-forte lorsque la demande est importante ; soit, de manière régulière, à plein temps, afin de contourner les difficultés de la gestion d'un salarié et de ne pas s'engager au regard d'incertitudes météorologiques ou liées à l'affluence des touristes.

Dans le premier cas, il s'agit d'une sous-traitance au coup par coup, selon la demande. Les plus grandes entreprises peuvent par ce biais accueillir de grands groupes qu'ils n'auraient pu encadrer avec leurs propres moyens, ou ne pas refuser de clients lors de périodes d'affluences. Leur intérêt est économique, tout comme celui du sous-traitant qui trouve là un bon complément à son activité. Le second cas de sous-traitance confiée à des IP est expliqué par le co-gérant EI d'une SARL : *« nous cela nous permet d'être plutôt souple, on a de la souplesse, c'est vrai que s'il fait une mauvaise météo et que l'on salarie quelqu'un sur 6 mois, bah, on est pénalisé. Donc nous cela nous permet (les partenariats avec les indépendants) d'avoir un petit staff de moniteurs minimum pour pallier aux sorties. »* Un travailleur indépendant explique qu'au départ, il a choisi ce statut, car la structure qui le salariait auparavant chaque été le lui avait demandé. Pour les SARL (ou association, EI, MG ou CP), ce fonctionnement permet de diminuer les risques économiques liés à la météo et aux faibles affluences, mais aussi de gérer plus facilement le personnel. Un gérant raconte qu'il avait des difficultés à encadrer ses salariés et que, selon lui, un indépendant est plus autonome et plus motivé, car il travaille avant tout pour lui-même. *« On fait appel à des collègues avec qui on a de bonnes relations. Donc je préfère faire travailler le copain quand cela est nécessaire que d'avoir plus de salariés. Ils sont spécialisés dans l'activité et avec de bons rapports cela ne me pose pas de problème de leur demander un coup de main. S'ils sont bons, je les garde et on peut travailler ensemble sur des projets assez lourds ; s'ils ne sont pas bons, je m'en sépare et ça s'arrête là »*. Le directeur d'association exprime, lui, *« qu'on se rend compte qu'un salarié, même dans le plein air³⁹, ne vit plus son activité comme une passion. »* Le statut de travailleur indépendant permettrait de flexibiliser le travail, mais aussi de sélectionner les plus motivés et passionnés. Ici, l'accord entre les parties est engageant, dans le sens où il demande au sous-traitant de s'inscrire en profession libérale (ou auto entrepreneur⁴⁰). Les associations sont différentes selon les cas, la prestation (lieu, durée, discours, nombre de clients) définit le cadre

³⁹ L'expression « plein air » a progressivement été remplacée par celle d'APPN (Activité Physiques de Pleine Nature), puis Sports de Nature, plus courante aujourd'hui. Son utilisation ici témoigne de l'approche des sports de nature de cette structure, vus comme au service de projets éducatifs.

⁴⁰ Le statut d'auto entrepreneur existe depuis janvier 2009. Il offre une alternative à celui de profession libérale, avec une fiscalité différente et des formalités allégées. Souvent, ces deux statuts sont encore confondus. Dans le cas de notre travail, nous avons rencontré une large majorité de professions libérales.

du partenariat, elle peut inclure le véhicule du moniteur, son propre matériel d'encadrement, ou non. Les tarifs changent en fonction de ces paramètres, mais aussi de la saison. Il faut aussi préciser que certains de ces IP acceptent de travailler pour ces structures plus importantes, bien qu'ils les accusent de proposer des prestations de moins bonne qualité. Un indépendant explique par exemple que lorsqu'il travaillait pour une SARL, « *souvent j'avais 10 personnes le matin. Moi, voilà je n'étais pas d'accord, pour moi une bonne prestation c'est à 8, à 8 tu parles avec tout le monde, tu vois tout le monde, tu prends plus le temps... Moi je trouve que prendre 12 ou 13 clients c'est du "foutage de gueule". C'est vraiment pour se faire du fric.* » Les indépendants (et les salariés) sont en effet payés à la prestation et non au nombre de personnes accompagnées. De leur point de vue, prendre plus de clients, c'est augmenter les risques et diminuer la qualité de la prestation, sans pour autant gagner plus. Du point de vue des SARL, les risques sont que l'IP donne sa carte ou ses coordonnées au client, espérant travailler avec lui en direct à l'avenir, ou que la prestation ne corresponde pas aux exigences fixées. Les gérants citent comme clé d'un partenariat réussi, « *la loyauté* » ou « *l'honnêteté* » du travailleur indépendant. Précisons aussi que, si les SARL sollicitent régulièrement des indépendants, elles travaillent plus rarement entre elles.

III.3.4. EI et MG entre eux : des partenariats commerciaux

Les structures les plus importantes peuvent toutefois être amenées à travailler ensemble. S'il reste rare qu'elles s'associent pour répondre à un appel d'offres et / ou s'échangent des services (matériel, journées moniteurs), elles mutualisent par contre plus facilement la commercialisation. « *C'est surtout un échange, eux ils proposent certaines activités que nous nous ne proposons pas et vice versa. On leur amène de la clientèle et en contrepartie ils nous amènent de la clientèle, c'est le cas avec un loueur qui a uniquement des bateaux. [...] on fonctionne sur un système de pourcentage de rétrocession* » explique un co-gérant. Le partenariat a lieu avec des structures complémentaires, ce qui permet à chacun d'élargir son catalogue et de profiter du point de vente de son partenaire. Un loueur de canoë travaillera ainsi facilement avec des structures proposant du parapente ou d'autres activités. Mais ce type de partenariat n'est pas systématique, certaines structures rencontrées (deux des SARL, l'une dirigée par des MG et l'autre par des EI) se situent plus dans une logique d'intégration horizontale, en essayant d'être le plus possible maîtres de la production des produits qu'ils vendent, en sous-traitant, si nécessaire à des IP. Lorsque le partenariat est mis en place, il

oblige chacune des structures à valoriser les produits de l'autre dans ses points de vente et à les commercialiser. Il existe ainsi sur le territoire plusieurs réseaux de partenaires concurrents, assemblés autour de points de vente (et vendeurs), d'affichages, et de « retours » du partenaire, c'est-à-dire des chiffres de vente. Si ces derniers ne sont pas suffisamment bons, des décisions sont prises : changer une personne à l'accueil, mieux valoriser des activités sur un point d'accueil, mettre fin au partenariat, etc. Si ce type de partenariat peut engager des EI, MG, il associe plus rarement des IP qui n'ont pas de point d'accueil à proposer. Ces lieux centraux de la commercialisation sont l'objet d'une concurrence féroce, chacun cherchant à être mieux placé que le voisin. Leur détention représente une partie importante du capital des entreprises. Il est aussi très difficile de faire travailler ensemble des entreprises qui ont des produits identiques à leurs catalogues, la concurrence reprenant alors le dessus.

Les CP que nous avons rencontrés ne sont pas engagés dans le type de partenariat que nous venons de décrire, préférant rester centrés sur leur activité propre dans leurs points d'accueil. Seul un loueur CP vend aussi du saut à l'élastique, mais les deux structures sont gérées par des frères et sœurs, le partenariat est dans ce cas, en famille. Les conflits concurrentiels sont plus exacerbés chez les CP et s'expriment sous la forme de guerres de territoire, chacun essayant d'avoir un point de vente mieux placé que l'autre.

III.3.5. Les hébergeurs et autres partenaires locaux : chacun pour soi

Quelle que soit la micro-mentalité, la quasi-intégralité des personnes rencontrées nous a déclaré travailler avec des hébergeurs (hôtels, gîtes, villages vacances, campings...). Ces structures qui accueillent les visiteurs sont particulièrement convoitées, car elles donnent accès en direct aux futurs clients. Certains campings et villages vacances proposent par exemple des « pots d'accueil » à leurs clients, durant lesquels sont présentés un panel de prestataires sportifs. Dans certains cas, tout prestataire a le droit de se présenter, mais dans d'autres ils sont choisis par le gérant de l'hébergement selon des critères affectifs (amis, famille, relation de confiance) ou économiques (partenariats financiers). Certains hébergeurs vendent directement des prestations et sont commissionnés pour cela. Pour chaque prestataire sportif, être présent dans un minimum de ces hébergements est vécu comme primordial afin de participer à une « cueillette » touristique. Certains disent qu'il s'agit là de leur principale clientèle tandis que d'autres profitent d'une communication nationale (internet, coffrets-cadeaux) et de leurs autres outils de communication pour ne pas dépendre uniquement du

passage de touristes qui choisissent leurs activités et prestataires, une fois sur place. *« Et ça, ça fonctionne bien, les pots d'accueil, moi je pense que c'est la clef pour nous. Finalement le dimanche je passe dans un camping et deux villages vacances et le soir j'ai quasiment ma semaine de complète. Et voilà mon collègue, mon copain, il répond au téléphone et ma semaine, j'ai fini de la remplir. Ça c'est que juillet-août »*, témoigne un IP. Une entreprise a par ailleurs choisi une stratégie différente, puisqu'elle ne participe pas aux pots d'accueil et n'a aucun partenariat avec les hébergeurs. Les gérants EI de celle-ci ont choisi un modèle d'intégration verticale en créant leur propre hébergement, afin d'accueillir leur clientèle. Un concurrent défend le choix inverse *« c'est une stratégie parmi tant d'autres, on aurait pu avoir des gîtes, mais on a voulu travailler avec des partenaires qui sont spécialisés dans leur domaine. »*

Ces partenariats locaux, non formalisés, donnent accès aux pots d'accueil, à un affichage dans l'hébergement ou à la vente au guichet. Ces différents moments et lieux sont des intermédiaires entre l'hébergeur, le client et les prestataires, mais ils ne modifient pas le comportement des parties engagées. Au plus, ce type de partenariat peut laisser des traces comptables et des réservations sur un planning, lesquelles servent à échanger sur l'efficacité de cet accord. Ce type de service participe au souhait de certains hébergeurs de fournir le plus de choses possibles sur place et ainsi d'améliorer la satisfaction des clientèles. Ce secteur de la commercialisation des prestations sportives est le lieu d'une concurrence acérée entre tous types de structures, quel que soit leur management. L'accès à certains campings ou pots d'accueil est l'objet de conflits, certains étant accusés de monopoliser l'accès à une clientèle.

III.3.6. EI et MG : une communication régionale

Au-delà de l'office de tourisme de leur circonscription, avec lequel tous travaillent, et de la diffusion de dépliants aux alentours, certaines entreprises ont choisi d'élargir leurs aires de commercialisation. Avec la diffusion de prospectus, l'information passe par le support papier, et demande du temps pour être distribuée. Cette diffusion a aussi des coûts comme l'adhésion aux différents offices de tourisme ou l'embauche d'un commercial chargé de visiter les lieux touristiques, points d'accueil et d'hébergement d'une grande région. Ce recrutement est réalisé à plusieurs afin de minimiser les dépenses et de mutualiser les moyens. Les coûts de

diffusion, d'impression, de conception et les adhésions aux OTSI⁴¹ sont des freins à cette pratique commerciale. « *On adhère à beaucoup d'offices de tourisme limitrophes à notre région, jusqu'à Montpellier. Ça coûte cher déjà, c'est une autre forme de partenariat, c'est des services publics et je déplore qu'ils fassent payer aussi cher maintenant les adhésions* » témoigne un co-gérant EI. Là encore, les structures capables de travailler ensemble sont complémentaires, mais non directement concurrentes. L'objectif recherché est de toucher une clientèle d'excursionnistes, susceptibles de venir visiter les Grands Causses et pratiquer une activité à la journée, depuis leur résidence, ou leur lieu de vacances. Le littoral méditerranéen, distant de une à deux heures par la route des lieux de pratique sportive est particulièrement ciblé. Le commercial, les prospectus diffusés et les différents points d'accueil mobilisés dans ce réseau sont des intermédiaires entre les clients et les prestataires. Ces derniers ne changent pas pour autant de fonctionnement, une fois ces frais engagés. Les entrepreneurs gèrent leurs réservations depuis leurs points d'accueil respectifs comme avec une clientèle de proximité, le téléphone remplaçant le vis-à-vis.

III.3.7. EI et MG : une stratégie nationale

Certains prestataires sportifs de nature ont aussi développé des outils et partenariats leur permettant de toucher une clientèle nationale. Ils témoignent par exemple avoir régulièrement des clients se déplaçant au week-end, depuis leur domicile, quelle que soit la distance (plus de 1000 km aller-retour sur deux jours est chose courante d'après les prestataires). Ces outils sont de plusieurs types : le propre site Internet des entreprises, un portail web sport aventure, ou des coffrets-cadeaux. L'Internet a contribué à faire évoluer la commercialisation des activités grâce au développement de nouveaux partenaires, comme en témoigne un co-gérant EI : « *Il peut y avoir des partenariats avec des boîtes qui te vendent uniquement : boîte qui te vend sur Internet comme des coffrets-cadeaux. Cela fait partie d'une grosse partie du chiffre d'affaires. Au début la promotion de l'entreprise se faisait uniquement par des papiers, plaquettes, avec la venue d'Internet maintenant c'est quelque chose qui a explosé.* » Deux types de propositions sont faites aux prestataires. La première consiste à présenter ses produits sur un portail Internet⁴² lequel vend en ligne et prélève un pourcentage. La seconde proposition est d'être inscrit au catalogue d'un des nombreux coffrets-cadeaux existants

⁴¹ OTSI : Offices de Tourismes et Syndicats d'initiatives.

⁴² Voir par exemple : <http://www.sport-decouverte.com/>, <http://www.guide-sensations.com/>.

(souvent appelés « box » par les prestataires)⁴³. Dans ce cas aussi un important pourcentage est prélevé (autour de 30 % du montant de la prestation). Ces médias permettent d'atteindre directement la clientèle sur son lieu de résidence. « *A l'époque la communication était locale à l'aide des hébergeurs et des OT, il n'existait par les partenaires commerciaux, les box n'existaient pas* » témoigne un co-gérant, exprimant le changement d'échelle auquel ils ont eu accès. Avec ce type de produit, le client choisit d'abord l'activité et ensuite la destination, créant ainsi une inversion dans le processus de décision. Le fait que ces coffrets soient offerts modifie aussi ce processus puisque le consommateur final n'a pas été maître de toute la décision. Ces ventes en ligne, sites Internet et coffrets-cadeaux participent à créer de nouveaux comportements de consommation et de nouvelles manières de vendre l'activité. Les entrepreneurs acceptant ces partenariats sont des Entrepreneurs Indépendants et des Manageurs Gestionnaires principalement, ainsi que quelques moniteurs de parapente Indépendants Passionnés. La difficulté est à la fois d'aligner les prix sur ceux du coffret (celui-ci ne devant pas coûter plus que la prestation vendue en direct) et d'accepter une commission élevée. « *Je travaille pas mal avec Internet, avec wonderbox qui me ramène pas mal de monde, j'ai trouvé un arrangement pour ne pas trop y perdre. Ça amène des gens de partout en France, pas une clientèle locale, et ça peut donc être à l'année* » exprime un moniteur de parapente IP. Il poursuit : « *après le problème c'est que Wonderbox prend 30% donc quasi un tiers du prix. Moi j'ai trouvé la solution, ils vendent des trucs soit à 50 soit à 100 €, leur box en gros. Donc mes vols sont à 75, on est censé vendre le même produit au même prix que sur place. Pour jouer le jeu quand même, je leur vends un vol à 75, et soit on fait des photos et vidéos en l'air soit on propose de la voltige en plus [...] Donc en gros vu qu'ils prennent 30%, ça me fait toucher 70 donc presque le prix d'un vol normal. Donc tant que ça reste comme ça, je m'y retrouve à peu près.* »

A ces partenaires exogènes, il faut ajouter quelques autres, au coup par coup, comme des équipementiers ou des clients réguliers. Nous pouvons aussi mentionner les syndicats de filière. Ils regroupent les professionnels par diplômes, mais nominativement, pas via leurs entreprises. Si les indépendants adhèrent souvent pour obtenir des contrats d'assurance en responsabilité civile professionnelle à moindre coût, les gérants de SARL eux sont moins souvent adhérents, car couverts par l'assurance de leur entreprise. Les deux structures MG rencontrées sont aussi membres de réseaux nationaux. L'association communique ainsi au travers du catalogue des structures nationales spécialisées dans l'offre de séjour d'éducation

⁴³ Voir les exemples les plus connus : <http://www.weekendesk.fr/>, <http://www.wonderbox.fr/>, <http://www.smartbox.com/fr/>, <http://www.happytime.com/>.

populaire, tandis que la SARL organise une partie de ses activités dans le cadre d'une franchise nationale.

III.3.8. Synthèse : chacun à sa place

Les stratégies des entrepreneurs du tourisme sportif dans les Grands Causses se distinguent par leurs choix d'intégration des compétences et des prestations (verticale ou horizontale, sous-traitance ou intégration des compétences). Les différents partenariats développés entre eux et avec les autres structures touristiques ou les outils de communications mobilisés changent aussi en fonction des choix de management de l'entreprise. Si les IP et CP travaillent et développent des relations essentiellement à l'échelon territorial, les entrepreneurs EI et MG ont eux des stratégies régionales et nationales de promotion et communication. Celles-ci sont développées via des opérateurs nationaux (coffrets-cadeaux, sites Internet portail ou réseaux nationaux) ou l'embauche mutualisée de commerciaux à vocation régionale. Par contre, tous mobilisent les offices de tourisme locaux ou créent des sites Internet propres à leurs structures. Certains espaces de commercialisation, comme les hébergements, donnant un accès direct à une clientèle de proximité, sont des lieux de conflits concurrentiels. Le tableau ci-contre présente les différents partenariats entre structures touristiques et les stratégies de communication adoptées.

Micro-mentalités (MM)	Indépendant Passionné	Entrepreneur Individuel	Manager Gestionnaire	Conservateur Patrimonial
Partenariats commerciaux territoriaux				
Entre même MM	Mutualisation	Partenariats	Partenariats	Concurrence
Avec les autres MM	Sous-traitants	Partenariats et sous-traitance	Partenariats et sous-traitance	Échanges de communication
Autres partenariats territoriaux	Associations sportives	Partenariats avec hôteliers, restaurateurs	Partenariats avec hôteliers, restaurateurs, agences de voyage	Commerciaux, échanges de communications
Médias de promotion et de commercialisation				
Offices de Tourisme	Présence	Présence	Présence	Présence
Site Internet propre	Oui	Oui	Oui	Oui
Pots d'accueil, campings	Accès concurrencé	Accès concurrencé	Accès concurrencé	Accès concurrencé
Engagement de personnel commercial à vocation régionale	Non	Partenariat entre structures complémentaires	Partenariat entre structures complémentaires	Non
Médias nationaux de commercialisation	Rare	Sites Internets nationaux, coffrets cadeaux	Sites Internets nationaux, coffrets cadeaux, réseaux de commercialisation nationaux	Rare

Tableau 4 : Types de relation entre entreprises et paramètres stratégiques commerciaux en fonction des micro-mentalités.

Tous ces partenariats lient les entreprises entre elles ainsi qu'avec d'autres opérateurs touristiques. Les partenariats présentés ici sont développés autour des prestations et de leurs commercialisations. Ils sont développés grâce aux intérêts de chacun, qui bien que différents, se complètent. L'adoption d'un accord partenarial engage les structures, dans le sens où elles doivent adapter leur fonctionnement en fonction des règles communes. Ces adaptations concernent la disponibilité, les tarifs, les marges, la commercialisation, les horaires des prestations, la gestion des salariés ou même le choix du statut juridique. Beaucoup des accords vus jusqu'ici ont peu de liens avec le territoire, dans le sens où ils ne semblent pas dépendre de paramètres territoriaux et pourraient très bien être les mêmes ailleurs. C'est par exemple le cas des relations partenariales avec des structures de commercialisation nationales, ou des liens avec les hébergeurs ou OTSI. Seuls la proximité des entreprises, leur nombre et leur variété sur le territoire peut constituer un effet territorial influençant les stratégies managériales. La sous-traitance et les partenariats commerciaux ou techniques sont favorisés par la présence d'autres structures. Enfin, ces relations sont éphémères, remises en cause et

discutées chaque année et si des entreprises arrivent à travailler ensemble sur certaines thématiques, elles aussi peuvent être en conflit dans d'autres domaines.

L'ensemble des acteurs touristiques et les types de relations qu'ils développent constituent l'ossature d'un Offre Locale Spécialisée proche de celle décrite par Bouhaouala (2008). Celle-ci dépend aussi bien d'acteurs endogènes au territoire que des structures exogènes, notamment de promotion et commercialisation. Elle intègre aussi des structures non commerciales comme les associations sportives et d'autres domaines économiques qui participent à diversifier l'activité professionnelle. Les collectivités territoriales sont engagées à travers leurs missions touristiques et plus particulièrement celles concernant la promotion, à la charge des offices de tourisme. Elles mobilisent aussi certains prestataires dans le cadre de l'aménagement et de l'entretien de sites de pratique, thématique sur laquelle les associations sportives sont aussi mobilisées comme gestionnaires (via des conventionnements et assurances types proposées par les fédérations). Les collectivités s'engagent aussi dans le soutien à la pratique événementielle, laquelle est développée par le milieu associatif, mais a aussi une vocation de promotion touristique (cf. Chap. VII). Le système productif qui lie des entreprises entre elles n'est pas stabilisé, car les accords sont renégociés chaque année, en fonction de leur efficacité, mais aussi de l'évolution des relations entre les individus. Les responsables d'entreprises parlent sur ce point aussi bien d'amis, fiables et honnêtes, que de partenaires ou de concurrents. La place de chacun dans ce système dépend des choix stratégiques, mais aussi des outils de commercialisation mobilisés et de la capacité de chacun à développer des partenariats, en fonction de ses relations avec les autres, amicales et/ou conflictuelles.

Les entreprises prestataires d'activités sportives de nature dans les Grands Causses se construisent et se développent grâce à l'existence d'autres structures commerciales, associatives ou publiques, exogènes et endogènes au territoire. Nous constatons que certains entrepreneurs ont des liens partenariaux entre eux, avec le milieu associatif, les offices de tourisme et d'autres prestataires touristiques du territoire. Certains font aussi appel à des relais nationaux de communication (réseaux de commercialisation, coffrets-cadeaux, sites Internet). L'ensemble des acteurs du territoire se rapproche d'un Système Récréatif Localisé (Corneloup, 2011). Celui-ci mobilise aussi bien des acteurs privés, publics et associatifs dans une dynamique commune autour des sports de nature, mais qui dépasse le cadre touristique (gestion des sites de pratique, événementiel, pratiques associatives locales). Ce système est construit autour de liens faibles, d'accords formels et informels, de conventions passées et de négociations entre les différentes parties prenantes. Ces liens sont développés autour

d'accords concernant l'accès à un lieu de pratique, la commercialisation, des prestations ou une mutualisation de moyen par exemple. Le territoire apparaît ici comme un espace d'échange, mais aussi comme le support de différents objets (sites de pratique, sites touristiques, lieux d'accueil) qui participent à la construction d'accords. Dans le paragraphe suivant, nous cherchons à mieux détailler la nature de ces relations au territoire, notamment à travers l'ancrage local des divers entrepreneurs. Nous avons ici étudié la partie organisationnelle d'un système d'acteurs et nous souhaitons approfondir ensuite la lecture des logiques socio spatiales en jeu.

III.4. Ancrages au territoire

Les TPE des Grands Causses ont, nous venons de le voir, développé de nombreux partenariats, formels ou informels, locaux ou supra territoriaux. Au-delà de ces liens commerciaux et professionnels, les managers ont aussi des relations amicales, familiales ou un engagement dans la vie associative ou politique. Nous nous intéressons ici à ces liens qui participent à l'ancrage local des individus et de leurs entreprises. Pour cela nous questionnerons les liens géographiques, familiaux, les rapports aux sports de nature, l'engagement dans la vie associative ou politique et les représentations du territoire de ces entrepreneurs. Nous situerons les projets des entrepreneurs au regard des *formes de développement* (Corneloup et al., 2001) afin de prendre en compte leurs visions respectives du monde commun. Dans un deuxième temps, nous décrirons certains moments particuliers qui participent à la construction des relations entre les prestataires. Certains cadres territoriaux proposent des moments de partage, de coopération ou engagent des conflits que nous avons souhaité approfondir afin d'obtenir une vision plus large sur les rapports au territoire

III.4.1. Des visions du territoire différenciées

III.4.1.1. Indépendants Passionnés, le territoire terrain de jeu et d'expression

Sur les sept travailleurs indépendants rencontrés, un seul est natif de la région. Le choix du territoire est, pour les autres, lié à une rencontre amoureuse ou à la volonté de résider près de sites de pratique afin de mieux vivre sa passion. Se rajoutent à cela la possibilité d'exercer leur activité professionnelle, grâce au tourisme local, mais aussi la présence de clubs pour lesquels certains travaillent hors saison. La découverte de ce territoire est souvent due à la pratique sportive. La proximité de sites de pratiques, la présence de nombreux pratiquants, d'une émulation et de dynamiques associatives sont des points importants dans le choix de vivre là. Les managers IP sont presque tous très engagés dans la vie des associations sportives locales. Si ces dernières fournissent à certains du travail, les IP donnent aussi beaucoup en tant que bénévoles. Cet engagement leur permet de partager leur passion. Par contre, les entrepreneurs IP s'intéressent peu à la vie politique locale et n'essayent pas de peser sur la gouvernance politique.

La relation au territoire est construite avec les lieux de pratique, les « spots », dont la proximité est essentielle, tout comme les dynamiques sportives qui animent ces lieux. Mais elle est aussi liée au volet économique et à l'opportunité de vivre de sa passion, grâce au tourisme sportif. « *J'ai pratiqué 4-5 ans avant de venir aménager ici pour le parapente* » dit un moniteur, tandis qu'un autre précise qu'« *ici on peut travailler de sa passion, vivre à peu près décemment avec.* » Le travail, le statut juridique et fiscal, le territoire et parfois une rencontre sont parties intégrantes d'un choix de vie. Pour ces entrepreneurs le territoire n'est pas qu'un « *espace de pratique* » (Bouhaouala, 2008, p. 144) sportives et professionnelles, il est aussi un lieu de socialisation, de rencontre et de partage, et l'endroit où l'on s'investit sur le plan associatif. Le rapport au territoire est éco-systémique dans le sens où les entrepreneurs composent avec différentes organisations marchandes et non marchandes, de nombreux individus, des lieux et des projets qui participent à l'expression d'un état d'esprit, d'une vision du monde.

III.4.1.2. Entrepreneurs Indépendants, le territoire ressource

Dans chacune des structures rencontrées, un des gérants au moins était natif de la région. Par ailleurs, les EI sont tous possesseurs d'une partie du foncier qu'ils utilisent : bureaux, points d'accueil, sites de pratique voire hébergements. Les liens familiaux et les relations locales favorisent le développement de la structure et motivent les entrepreneurs à rester dans la région. Le territoire est défini par un gérant comme « *limité par les sites de pratiques* », les plus lointains utilisés se trouvant à une heure et demie de route du siège social de l'entreprise. Cette aire de pratique ne correspond pas à la zone de chalandise qui, elle, est soit locale, régionale, nationale ou plusieurs à la fois, selon les outils de communication déployés. Si les sports de nature sont une passion pour ces chefs d'entreprises, leurs pratiques de loisir sont individuelles, en dehors du cadre fédéral. La relation aux associations sportives est respectueuse et quelques échanges commerciaux ont parfois lieu, mais l'engagement dans la vie associative reste faible. Les collectivités sont sollicitées pour la création, l'aménagement et l'entretien des sites de pratique. Ces missions offrent aux entrepreneurs locaux un marché complémentaire à l'encadrement. Plusieurs se sont spécialisés hors-saison dans l'aménagement et l'entretien de sites de pratique. Le rapport est à la fois celui de lobbyistes, dans le souci de contribuer au développement touristique et celui de prestataires de maîtrise d'œuvre. L'économie liée aux sites de pratique est ainsi plurielle, à la fois parce qu'ils

permettent la pratique des professionnels, mais aussi, parce qu'ils peuvent être des sources de revenus complémentaires à travers les missions d'aménagement. Les entrepreneurs EI n'ont pas d'autres relations aux collectivités ni à la gouvernance politique. Le territoire est perçu comme un ensemble de ressources à saisir, dans un objectif d'accomplissement de soi, à travers l'entreprise et la passion sportive.

Les liens avec le politique ou l'associatif ont lieu dans le cadre de discussions, d'échanges, de concertations. Les gérants défendent leurs projets personnels et professionnels en essayant d'influencer les décisions. Les ressources peuvent être matérielles, sociales, ou politiques, et l'entrepreneur compose avec ces ressources, fait avec, même si elle ne lui permet pas toujours d'agir comme il le souhaite. Les tarifs se calquent sur la concurrence, les prestations s'adaptent aux sites de pratique, tenant compte d'accords collectifs tacites ou contractuels. La pratique sportive personnelle est autonome et de type aventurière. Le territoire est une aire de ressources, avec lesquelles il faut composer, celles-ci participant à définir les pratiques professionnelles et personnelles.

III.4.1.3. Conservateurs Patrimoniaux, le territoire domestique

Les entrepreneurs CP rencontrés sont tous natifs du village où ils travaillent. Leurs entreprises se sont développées grâce à des propriétés familiales qui permettent d'avoir des accès aux sites de pratique privilégiés ou des emplacements de points de vente bien situés. La famille est au centre du modèle. Les oncles et tantes, cousins, plus ou moins éloignés, sont sollicités, car ils possèdent des terrains, ont une autre activité touristique, donnent un coup de main les jours d'affluence ou sont élus municipaux et peuvent défendre les intérêts de l'entreprise. Un maire témoigne par exemple qu'il ne peut pas créer d'embarcadère public sur sa commune, car cela serait mal vécu par les deux loueurs locaux. En effet, il légaliserait l'accès à la rivière pour d'autres prestataires. Les professionnels parlent peu du territoire environnant leur lieu de vie, ils ne l'évoquent qu'au travers de souvenirs de chasse ou de pêche datant de l'adolescence, ou comme un cadre magnifique qu'il faut entretenir. Leur souhait est que le cadre naturel ne perde pas de son intérêt touristique (paysages) et sportif (navigation). Ils participent ainsi dans le cadre de leurs syndicats à l'entretien du cours d'eau et des berges. Cela consiste en un nettoyage de la rivière ainsi qu'au creusement du lit ou la construction de petits barrages pour faciliter le passage des embarcations à certains endroits. La préservation ou la protection sont moins évoquées, car elles passent par des mesures de protection ou de gestion de la nature

auxquelles les habitants locaux sont confrontés⁴⁴, et souvent opposés. Par exemple, dans le cadre de l'Opération Grand Site, les panneaux publicitaires sauvages sont supprimés et remplacés par des panneaux routiers aux normes et répondant à une certaine charte graphique. Les professionnels contestent pour la plupart cette mise en œuvre qui, selon eux, n'est pas appliquée de manière équitable et impartiale, favorisant ceux dont l'emplacement est le mieux situé sur un plan commercial. Ces entrepreneurs signalent souvent qu'« *ici, la nature, elle appartient toujours à quelqu'un* » pour rappeler qu'ici, c'est chez eux. L'un d'eux rajoute qu'« *on n'a pas besoin que l'on nous dise comment protéger l'environnement ; s'il a de qualités aujourd'hui, c'est bien parce qu'on en a pris soin* ». Les mesures de protection et de gestion de l'environnement sont vécues localement comme de l'ingérence de la part de l'Etat. Les professionnels tiennent à rappeler qu'au-delà du droit de l'environnement, il y existe un droit de la propriété privée. Les loueurs de canoë ne sont pas des sportifs passionnés. Ils ont développé cette activité afin de profiter de l'opportunité touristique ou bien ont repris l'entreprise familiale. Les relations avec le milieu fédéral sont source de conflit, toujours au sujet des accès à la rivière. Un prestataire nous signale que « *les clubs, ils croient qu'ils peuvent embarquer et débarquer où ils veulent, que les accès appartiennent à tout le monde* » et nous témoigne des conflits réguliers.

Leur territoire est de trois ordres : le territoire de leur prestation réduit à quelques kilomètres de rivière en amont et en aval de leur siège social ; leur village, dans lequel ils ont un ou plusieurs points de vente, certains étant de petites cahutes, situées sur les lieux de plus grande affluence touristique, tout comme celles du concurrent direct ; et enfin, la zone de chalandise, correspondant à la destination touristique, vécue comme au service de l'entreprise. L'accès à la rivière est l'objet d'accords entre loueurs qui s'échangent les droits d'accès, mais aussi le terrain de conflits avec ceux qui ne veulent pas payer (associations sportives et organismes étrangers par exemple). Concernant les points de vente, la guerre fait rage entre loueurs du même village qui se disputent le territoire, sollicitant les gendarmes pour arbitrer dans certains cas. Par contre si un autre loueur menace de s'installer dans un des villages en question, les loueurs CP historiques savent s'allier pour faire front, faisant alors jouer toutes leurs relations familiales respectives. Enfin, à l'échelle de la destination, les loueurs de canoë sont conscients qu'ils sont l'un des principaux éléments attracteurs du tourisme dans les Grands Causses, « *le cœur des gorges du Tarn* », selon leurs mots à tous. Dans tous les cas, le territoire est marqué

⁴⁴ Les loueurs rencontrés sont installés dans les Gorges du Tarn, entre les villages des Vignes et de la Malène, zone la plus fréquentée par les canoës. Cet zone est sous le coup de plusieurs mesures de gestion et de protection de l'environnement et des paysages : Natura 2000, zone d'adhésion du Parc National des Cévennes, site Classé, objet d'une Opération Grand Site, Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, classement UNESCO, etc. Cf. chap. VI.

et domestiqué (la rivière aménagée, les accès à la rivière, la cahute dans le village, les prospectus dans la région) et vécu comme au service de l'entreprise. Cette dernière est chargée de préserver et faire fructifier un patrimoine familial. Les rapports entre professionnels sont souvent des rapports de force afin de préserver une position dominante et plus rarement de coopération, pour entretenir le cours d'eau par exemple. L'ancrage territorial est fort dans le sens où il est ancien et il est développé autour du foncier familial et des membres de la famille.

III.4.1.4. Managers Gestionnaires, le territoire politique

Les entrepreneurs MG rencontrés ne sont pas natifs de la région. Ils n'ont de relations locales que celles qu'ils ont pu développer et leur ancrage semble être au centre de leurs préoccupations. Les entrepreneurs MG développent une « *entreprise citoyenne à vocation sociale ou économique* » (ibid., p. 114). Le projet d'entreprise lie la structure au territoire, souhaite l'intégrer durablement dans l'économie et l'image de la région. Pour l'une d'entre elles, associative, mais non subventionnée, le développement local est au cœur du projet. Le schéma proposé par ces managers est « aide le territoire et le territoire t'aidera ». La structure doit alors s'intégrer à la construction de la destination touristique et sportive afin de devenir indissociable de celle-ci. Ces managers rencontrent facilement les élus locaux, auxquels ils essaient de faire partager cette vision, comme un programme politique commun. S'ils parlent d'une passion pour leur sport d'origine, ils dissocient celle-ci du management de leur structure. Ils pratiquent quand ils en ont le temps, pour le loisir, et de manière hédoniste. Leurs liens avec le milieu fédéral sont faibles, leurs actions s'inscrivant plus dans le cadre de projets politiques.

Le territoire représente un marché (ibid., p. 144) à la fois comme terrain propice aux sports de nature et comme destination touristique. Ce qui compte pour l'évolution de la structure n'est pas de prendre des parts de marché aux concurrents, mais le projet de développement qui permettra de faire grossir le gâteau. Pour ces entrepreneurs, la vie de l'entreprise est étroitement liée aux dynamiques territoriales.

III.4.1.5. L'entreprise, la famille, la passion et le territoire

Au-delà de la participation à une OLS, les entrepreneurs des Grands Causses ont des liens particuliers avec le territoire. Le capital social mobilisé (liens familiaux, foncier, engagement associatif ou politique) est différent selon les micro-mentalités. Mais ce constat soulève aussi une question : les liens différenciés au territoire ne favorisent-ils pas l'inscription dans tel ou tel modèle managérial ? Autrement dit les micro-mentalités se construisent-elles au travers de l'action, le capital spatial influençant le sens de ces actions ? Chez les entrepreneurs enquêtés, les relations sociales sont parties intégrantes du projet de vie, au même titre que du projet d'entreprise. Les choix personnels et professionnels sont liés, facilités ou compliqués par certains paramètres. Les propriétés foncières, les liens familiaux, les engagements associatifs ou politiques respectifs sont des ressources et des compétences que chacun mobilise. Et ces éléments jouent parfois contre les projets des entrepreneurs, en ayant une influence sur leurs capacités d'actions, en provoquant jalousies et conflits ou offrant l'opportunité d'accords partenariaux.

Liens territoriaux				
Micro-mentalités (MM)	Indépendant Passionné	Entrepreneur Individuel	Manager Gestionnaire	Conservateur Patrimonial
Origine des gérants	Néo-habitants	Natifs	Néo-habitants	Natifs, ancrés
Engagement dans le secteur associatif	Membres actifs, engagés	Partenariats, respect	Partenariats, respect	Rapports conflictuels
Engagement dans la vie politique	Faible intérêt	Rapports professionnels, lobbying	Engagement, proximité, souhait de participer	Entrisme familial
Rapport à la pratique sportive	Passionnel, éducatif et aventurier	Passionnel, aventurier et hédoniste	Loisir, hédoniste	Pas de pratique sportive
Représentation du territoire	Là où vivre sa passion et de sa passion. Espace fonctionnel et social où l'on peut s'exprimer, partager	Des ressources avec lesquelles composer pour tirer son épingle du jeu et mener ses ambitions personnelles et professionnelles	Le territoire politique ; la vie de l'entreprise est liée au développement du tourisme local	Le territoire domestique, marqué, approprié, source de conflits avec les concurrents
Forme de développement	Ecologique	Marketing ou entrepreneuriale	Développement local	Traditionaliste et conservateur

Tableau 5 : Liens affectifs et sociaux avec le territoire selon les Micro-mentalités.

Les divers entrepreneurs investissent le territoire de manière différente, n'en ont pas la même représentation et s'inscrivent dans des formes de développement distinctes :

- Les IP ont le sentiment de vivre au sein d'un écosystème sportif, lieu d'échange de partage et de rencontres où s'expriment les passions. Les principes d'actions sont l'entraide, le partage, le travail entre amis. La régulation, de leur point de vue, est faite par les individus, au travers d'échanges construits autour de valeurs. Leurs formes d'actions rejoignent les principes de la forme de développement « *écologique* », dans le souhait d'être intégrés, aux sens social, économique et écologique du terme.
- Pour les EI, le territoire représente un ensemble de ressources matérielles, fonctionnelles et sociales mobilisables. S'ils participent à la révélation de ces ressources, c'est pour servir un objectif. Ils composent avec ce à quoi ils ont accès, mais cherchant aussi à faire croître ces ressources. La régulation se fait pour eux au cas par cas au travers d'opportunités, d'échanges et de lobbying. Ils adhèrent aux formes de développement « *entrepreneuriale* » ou « *marketing* », à ceci près que les profits ne doivent pas être que financiers, mais aussi personnels, en terme de confort de travail ou de qualité de vie.
- Les MG plaident pour une gouvernance collective, partagée, un engagement en commun grâce auquel tout le monde peut être gagnant. Ils vivent la dynamique territoriale comme un système qu'il convient de maintenir en expansion. Ils s'inscrivent dans la logique d'une forme de développement de type « *développement local* », animée par une régulation politique.
- Concernant les CP, l'antériorité prime et le droit de la propriété privée est prépondérant. Leurs principes d'actions les situent dans une forme de développement « *traditionaliste et conservatrice* », au sein d'un territoire domestique, régulé selon le modèle patriarcal.

Ces différentes conceptions du territoire se croisent au sein d'échanges formels ou informels, à travers des relations amicales ou conflictuelles. Si les professionnels des sports de nature dans les Grands Causses mobilisent un capital spatial au cours de l'action, comment pouvons-nous comprendre l'inscription progressive dans un modèle managérial (s'il est bien un construit) ? Nous proposons dans le paragraphe suivant d'observer les moments d'échanges et des situations de conflit au travers desquels des arbitrages collectifs sont réalisés. Pour cela nous présentons quelques exemples de situations que nous avons observées.

III.4.2. Vivre ensemble : partage, coopérations, mutualisations et conflits

Si les différents entrepreneurs semblent avoir trouvé leur place, professionnellement et socialement, et les accords progressivement développés participent d'un système d'action collectif, il existe aussi des tensions, des sujets tabous et des conflits. À travers la question foncière, la pratique sportive de loisir et l'action collective au sein de syndicats professionnels, nous explorons ici la construction des relations entre les différents entrepreneurs. À travers les entretiens réalisés, une observation participante et des comptes rendus de réunions, nous avons identifié différents moments ou espaces d'échanges partenariaux ou conflictuels entre prestataires.

III.4.2.1. Les terrains que tout le monde convoite

Les principales sources de conflit sont spatiales, concernant le positionnement des points de vente (véritable guerre de territoire), l'accès aux sites de pratiques, aux hébergeurs et à leurs clientèles (cf. IV.3.). Si les IP ne sont propriétaires tout au plus de leur propre logement et gestionnaires d'aucun terrain, concernant les autres micro-mentalités, la propriété et le développement d'activités privatives font partie du projet. Dans plusieurs entreprises dirigées par des EI ou MG, les associés (au travers d'une SCI montée en parallèle de la SARL) sont propriétaires de locaux ou sont situés les bureaux, un local matériel et parfois un point d'accueil du public ou un hébergement. Cette propriété est le moyen d'asseoir l'entreprise, mais aussi de lui donner plus de valeur et de construire ainsi un patrimoine ou une garantie de revenus pour la retraite.

Certains locaux utilisés sont saisonniers, mis en place sous la forme de base de loisir, sur un terrain dont les entrepreneurs ont la maîtrise foncière ou qui est en location. Ce lieu, qui doit être avant tout bien situé pour le chaland, peut aussi accueillir une activité (parcours acrobatique en général) qui fait office de produit d'appel. Un gérant explique par exemple qu'il loue un terrain, pour lui bien situé commercialement et ayant un intérêt pour développer une activité (parcours aventure) tandis que le propriétaire est satisfait de voir le terrain clôturé, occupé et entretenu alors qu'avant il ne contrôlait pas les passages sur celui-ci. De plus, ce propriétaire a vu se développer une activité aux portes de son auberge. Au-delà du simple bail commercial, chacun a donc un intérêt. Lorsqu'un autre professionnel vient à s'installer à

proximité d'un point de vente existant, il entre alors dans l'espace du précédent et un conflit éclate.

Les sites de pratique sont aussi l'enjeu d'accords et de tensions sur la question foncière. Certains propriétaires de parcelles permettant l'embarquement des bateaux font payer des droits d'accès à plus de cinq loueurs de canoës. Les conflits sont nombreux avec les propriétaires terriens, allant parfois jusqu'au procès. Les solutions passent soit par une action collective dans le cadre des syndicats (conventionnements gratuits ou non), soit par une action publique. Ces dernières années, les collectivités ont financé des aires d'envol et d'atterrissage pour le parapente, des aménagements de via ferrata, sites d'escalade ou des débarcadères et embarcadères publics. Ces initiatives sont développées afin de permettre le développement des pratiques sportives de nature, d'élargir l'offre touristique et de mieux encadrer les aspects sécuritaires et environnementaux. Ils permettent aussi aux professionnels d'obtenir un accès égal aux sites de pratique. Dans certains cas, les entrepreneurs s'opposent à ces projets comme les loueurs de canoë CP qui craignent l'arrivée de nouveaux concurrents si l'accès à la rivière est facilité.

L'accès à certains terrains est un enjeu important pour les entreprises et il peut être facilité par les liens familiaux et les connaissances de chacun. Les gérants entrent en conflit entre eux fréquemment sur ces sujets. Pour les traiter, ils engagent des solutions collectives, sollicitent une action publique ou trouvent un accord sous forme d'un échange de droits d'accès ou de bons procédés. L'unique alternative développée consiste à se passer de ces lieux en ne fréquentant que des sites publics ou en n'ayant aucun point d'accueil, la réservation se faisant au téléphone. Entre professionnels, les conflits les plus durs opposent des CP entre eux, ou avec les autres types de structures, milieu associatif et collectivités inclus. La forme de développement traditionaliste et conservatrice à laquelle ils adhèrent apparaît peu compatible avec les logiques d'action des autres acteurs, du moins concernant la question foncière.

III.4.2.2. Vivre ensemble sur les spots

Une large majorité des professionnels, passionnés par leur activité continue à pratiquer régulièrement une ou plusieurs disciplines. Seuls les Conservateurs Patrimoniaux, peu passionnés, ne pratiquent jamais. Certains expliquent que hors période de travail, sur leurs lieux de loisirs, ils partagent beaucoup de temps avec leurs concurrents et partenaires. Pour eux, cette pratique crée des liens, rassemble autour de valeurs communes, d'expériences

partagées. Et les rapports dans ce cadre restent cordiaux si l'on n'évoque pas, pour certains, le cadre du travail. Un moniteur explique qu'il faut se poser la question des « *liens qui se sont tissés entre eux, pendant l'activité elle-même, mais aussi en dehors de l'activité.* » Il rajoute que ceux qui vivent là, à l'année, sont selon lui mieux intégrés, car les saisonniers qui ne viennent que pour travailler ont partagé moins de temps avec les permanents, moins d'expériences, les connaissent moins et entrent plus facilement en conflit. Ces saisonniers connaissent moins l'histoire et les histoires locales. La pratique loisir est pour les managers un autre moyen d'apprendre à se connaître, se tester, se jauger avant de travailler ensemble. Cette pratique de loisirs est importante localement, en raison de la densité de lieux de pratique, et de leurs qualités intrinsèques, certains ayant une renommée internationale. Toutefois, si certains professionnels passent du temps ensemble, d'autres s'évitent et les questions professionnelles sont rarement abordées sur le lieu de loisir. Ces moments leur permettent de découvrir l'autre, de se jauger avant éventuellement d'envisager un accord commercial, un partenariat ou une éventuelle sous-traitance. Ces relations professionnelles sont développées sur la confiance et le partage d'une vision commune des activités proposées. Les moments de convivialité, partagés dans le cadre du loisir sportif, étendus aux moments de fête, aux voyages et vacances ensemble, permettent de construire la confiance réciproque. La conception du développement des loisirs sportifs de nature qu'ont ces entrepreneurs s'inscrit soit dans une forme de développement de type « *développement local* », soit dans une approche plus transgressive, « *libertine* ». IP et MG qui adhèrent à des conceptions collectives du développement se retrouvent dans la première, tandis que les EI continuent à pratiquer, sur le plan personnel, hors de tout cadre fédéral et institutionnel, contribuant au développement sauvage de leurs activités et des sites de pratiques. Les EI invoquent des formes de développement différentes, voire contradictoires, suivant qu'ils sont dans le cadre professionnel ou celui de leurs loisirs. Ils montrent à travers ces argumentaires différenciés, le passage des intérêts personnels à ceux de l'entreprise, tandis que d'autres dissocient moins ces deux approches. Ces visions du monde différentes n'empêchent pas l'apparition de relations amicales et/ou commerciales. Des débats ont cependant lieu concernant le développement des pratiques loisirs, les promoteurs d'un développement sauvage étant accusés de mettre en danger les pratiques en les exposant à des mesures réglementaires strictes. Les valeurs partagées au travers de l'activité de loisir peuvent être lues comme un capital culturel commun que partagent les différents entrepreneurs.

III.4.2.3. Syndicats et associations locales : militer pour l'accès aux sites

Les professionnels des sports de nature des Grands Causses sont aussi presque tous engagés dans des associations ou syndicats locaux. Il existe deux syndicats de loueurs de canoë, l'un dans le département de l'Aveyron et l'autre en Lozère. Au sein de ce dernier, tous les loueurs participent sauf deux, qui n'ont pas pu dépasser leurs querelles personnelles, mais qui s'associent tout de même aux actions. Ces groupements travaillent surtout à l'entretien de la rivière et son aménagement si nécessaire avant saison. Il permet aussi aux loueurs d'être représentés dans bon nombre de procédures de concertation, dont les principales mesures de gestion et de protection de l'environnement et du paysage. Les objectifs sont pratiques, fonctionnels et lobbyistes. Plusieurs années auparavant, une entente tarifaire a été proposée à la discussion, mais un loueur l'a immédiatement dénoncée aux services de la concurrence et de la répression des fraudes. Certaines discussions sont évitées en interne, la cohésion globale n'ayant lieu qu'au travers d'intérêts partagés : l'état de la rivière et la défense des structures et de la profession. Les tarifs, mais aussi la notion de qualité, sont des sujets tabous. Sur ce dernier point, chaque loueur de canoë rencontré a tenu à argumenter sa définition de la « prestation de qualité » et ce qui le différencie de ses concurrents. Les uns argumentent sur la qualité de l'accueil, d'autres sur les véhicules utilisés, climatisés ou non, sur le renouvellement des parcs de bateaux et de gilets de sauvetage, sur le lavage de ces derniers, etc. Chacun porte sa propre conception de la qualité et les échanges sur ce sujet sont rares et conflictuels.

Les professionnels du parapente, concentrés autour de la ville de Millau, adhèrent au Comité Départemental de Vol Libre de l'Aveyron (CDVL), lequel regroupe aussi les clubs. Il est dirigé depuis de nombreuses années par des professionnels en exercice. Les principaux objectifs sont l'entretien des sites de pratiques, ainsi que l'organisation d'événements (championnats de France de parapente en 2012 par exemple), participant à la promotion de la région et de la discipline. D'autres objectifs comme la formation des pilotes, la représentation auprès des collectivités et des représentants des espaces aériens règlementés sont aussi menés. Etant les principaux utilisateurs des sites, et ce, contre rémunération, les pilotes professionnels sont tenus de donner deux journées de leur temps pour le collectif chaque année. Ils l'utilisent lors d'opérations d'entretien des sites ou en encadrant bénévolement des pratiquants locaux, au cours de séances pratiques ou théoriques. Une bonne cohabitation entre professionnels et amateurs est ainsi recherchée. Fonctionnalité des sites, promotion de la région et de la discipline ou porte-parole des pratiquants sont autant d'objectifs du CDVL. Ceux-ci

concernent et intéressent tout le monde, pratiquants individuels et professionnels. Contrairement aux loueurs de canoë, les discussions sur les tarifs ont lieu, non seulement concernant le prix de vente, mais aussi la rétrocession en cas de sous-traitance. Tous pratiquent la même tarification et de petits conflits éclatent lorsque l'un des professionnels est accusé d'avoir cassé les prix pour attirer un groupe, par exemple.

Les moniteurs de randonnée, d'escalade et de spéléologie sont eux regroupés à travers une association pour le département de la Lozère, et un syndicat professionnel pour le sud Aveyron. Aujourd'hui peu actifs, ces regroupements ont beaucoup œuvré sur la thématique de l'accès aux sites. Un procès a été gagné en commun (cf. chap. V), mais les avis divergent parfois. C'est le cas concernant le canyon de Bramabiau, pour lequel les professionnels du sud Aveyron sont accusés de privatiser le site en ayant conclu la seule convention d'autorisation d'usage contre rémunération du territoire, avec l'ONF, gestionnaire des terrains. Les débats concernent l'accès au milieu naturel, payant ou libre et gratuit pour tous. Les sites de pratiques sont un problème important pour les entrepreneurs. Un gérant raconte que les conflits d'usage sont de plus en plus courants. Pêcheurs, chasseurs, propriétaires, ONF, organismes de protection et de gestion de l'environnement ou d'autres utilisateurs du milieu naturel soulèvent des problèmes liés à la pratique sportive, au respect du milieu naturel ou des autres usagers.

Les groupements de professionnels territoriaux rassemblent les professionnels autour de différents intérêts : lobby, représentation commune, mutualisation de l'entretien des sites de pratique ou accès aux sites. Par contre, certains sujets apparaissent comme tabou comme la tarification chez les loueurs de canoë ou la qualité des prestations. Les sources de conflit et de débat opposent les entrepreneurs en fonction de leur conception du monde, selon leurs logiques d'action et la forme de développement qu'ils défendent. Des conceptions de type « *développement local* » ou « *éducative et civique* » s'affrontent aux discours « *marchands* » ou « *industriels* ». Les instances permettant un travail en commun des entrepreneurs diffèrent selon les disciplines sportives. Certains sujets permettent l'accord lorsque les intérêts sont communs. En découle alors une action collective technique (aménagement de sites) ou politique (lobbying), mais rarement commerciale ou partenariale.

III.4.2.4. Amis, partenaires, concurrents ou tout à la fois

Les entrepreneurs du tourisme sportif dans les grands causses participent à différents moments d'échanges collectifs, dans un cadre formel (syndicats et associations locales) ou informel (pratique loisir, vacances, fête). Lors de ces différents moments, les entrepreneurs peuvent changer de vision du monde, suivant qu'il s'agit des intérêts de l'entreprise ou de leurs pratiques personnelles. Des débats, controverses et conflits ont lieu concernant l'accès concurrentiel aux clientèles des hébergeurs, la localisation des points d'accueil et de vente, les accès aux sites de pratique ou la vision du développement des activités loisirs. Au-delà d'un capital culturel et sportif souvent commun et véhiculé au travers des pratiques personnelles, certains restent toutefois tabous. La notion de qualité ou la tarification chez les loueurs de canoë témoigne de visions différentes des prestations fournies. Les accords collectifs ont lieu autour d'intérêts partagés comme par exemple le lobbying auprès de collectivités pour qu'elles aménagent des sites de pratique, travaillent à l'accès pour tous, s'impliquent dans les conflits avec des tiers, propriétaires ou naturalistes. La mutualisation de moyen pour l'entretien des sites (aires d'envol, rivière...) est aussi un exemple d'action collective consensuelle. Les moments partagés, formels et informels participent à la régulation des relations entre professionnels. Les désaccords sont exprimés, la confiance se construit et des actions collectives sont engagées.

Toutefois, les loueurs de canoë, qui sont les seuls Conservateurs Patrimoniaux identifiés sur ce terrain d'étude, ont un mode de fonctionnement à part. Leurs rapports sont très concurrentiels et ils cherchent à préserver ou développer leurs parts de marché, non à développer tous ensemble le volume de clientèle. Ceux-ci ne sont pas issus de la pratique loisir, comme les autres entrepreneurs et ne développent pas de rapport hors cadre du travail et réunions syndicales. Les rapports avec les autres entrepreneurs sont aussi purement professionnels, même si les partenariats les plus anciens peuvent permettre de développer un certain respect et de la confiance. Le syndicat des loueurs de canoë permet de développer des actions collectives uniquement tournées vers l'entretien du cours d'eau et son aménagement pour faciliter le travail, tout autre sujet étant conflictuel. Ces entrepreneurs qui s'écharpent facilement entre eux sont aussi ceux qui ont le plus de difficultés avec les associations sportives qui, elles, souhaitent avoir un accès libre et gratuit à la rivière, antithèse du modèle des CP développé sur la propriété privée. Les Conservateurs Patrimoniaux sont aussi les seuls à s'opposer à des actions publiques d'aménagement de débarcadères ou embarcadères

uniques, accessible à tous, ceux-ci étant là encore en contradiction avec leur modèle de développement.

Tous les entrepreneurs, en fonction de leurs activités professionnelles et de leurs mentalités ne sont pas engagés de manière identique dans les moments collectifs partagés décrits ici. Les deux paramètres les plus discriminants sont la possession ou non de terrains permettant la pratique ou la vente des activités et le rapport à la pratique sportive, qui varie de l'engagement passionnel des IP à l'opportunisme professionnel des CP. Au travers de ces échanges collectifs et ceux développés en vis à vis, les relations entre deux entrepreneurs peuvent être plurielles, amicales à certains moments, conflictuelles sur certains sujets et partenariales dans un certain contexte.

III.4.3. Ancrages et représentations du territoire

La première partie de cette section de chapitre (III.4.1.) montre que chaque micro-mentalité mobilise des liens différenciés au territoire, un capital spatial respectif, ici identifié au travers des attaches familiales, des engagements associatifs ou politiques et de l'accès au foncier. Ces différents paramètres sont liés les uns aux autres, des liens familiaux importants pouvant par exemple faciliter le lobby politique ou l'accès à certaines parcelles cadastrales stratégiques. A cet ancrage local, aux engagements différenciés dans les dynamiques territoriales, on peut associer des représentations du territoire et des conceptions du développement des sports de nature divergentes.

Dans la seconde section (III.4.2.), sont abordés les moments collectifs partagés. Ils permettent d'identifier un certain isolement social des entrepreneurs CP, reclus autour de leurs familles et ne partageant pas de loisirs avec leurs collègues. Ces instants peuvent, pour les autres, contribuer à développer des rapports de confiance, à apprendre aux entrepreneurs à se connaître. Les échanges collectifs permettent de confronter les différentes visions du monde et les accords expriment les points de convergences entre les intérêts de chacun. Lobby, mutualisation de moyen forment des accords à minima, car peu engageants, dans le sens où ils n'induisent pas de changement de comportement profonds chez les prestataires. Seuls les conflits, auxquels ils sont confrontés collectivement, concernant essentiellement l'accès au sites de pratique, impliquent l'adoption d'un discours auprès des autres acteurs engagés (propriétaires, naturalistes, collectivités...) et de comportements adaptés au cours de la pratique. L'observation des pratiques de loisirs des entrepreneurs permet aussi d'identifier des

changements de discours, par rapport au contexte professionnel. Si MG et IP mobilisent les mêmes formes de développement dans le cadre du loisir, les entrepreneurs EI passent de modèles « *marchands* » ou « *industriels* » à des visions et modes d'action plus « *libertins* ».

Ce système économique et social assemble des entrepreneurs différents, tant dans leurs représentations du territoire, conceptions du développement, que dans leurs liens avec les acteurs associatifs, le monde politique et entre eux. L'action publique est peu présente et peu citée par les entrepreneurs, si ce n'est à travers le rôle des offices de tourisme et les actions autour des lieux de pratiques sportives. Le secteur associatif est lui un sujet de conflit, d'adhésion et de participation ou de respect. Vies personnelles et vies professionnelles se mélangent suivant les moments. Ces observations permettent de compléter le modèle proposé par Bouaouhala (2008), en détaillant les rapports sociaux, en différenciant les différents engagements territoriaux des professionnels au travers de la notion de capital spatial.

L'ensemble de ces relations, de ces moments d'échange dans des cadres formels (syndicat) ou informels (pratique loisir) participe à la construction des relations entre entrepreneurs. Leur analyse succincte montre qu'il existe un capital culturel commun entre certains entrepreneurs, identifiable au travers des valeurs partagées dans la pratique loisir. L'inscription de l'entreprise dans une dynamique territoriale est ici abordée en fonction de la micro-mentalité à laquelle elle peut être assimilée suivant son modèle managérial. Ce paragraphe (III.4.) nous permet d'identifier qu'un certain capital spatial (famille, accès au foncier, relations avec le monde associatif ou la sphère politique) ainsi qu'un capital culturel sont mobilisés par les entrepreneurs dans la construction de leurs modèle managérial. Ici le territoire offre des opportunités différenciées aux entrepreneurs en fonction de leurs ancrages respectifs, mais il offre aussi un cadre d'échange et de discussion au travers des moments de loisirs ou des lieux de concertation.

Nous revenons ci-après sur le cadre théorique et les hypothèses proposées en début de chapitre, afin d'identifier l'apport de cette première approche.

III.5. Mise en perspectives : Vivre avec le territoire ?

III.5.1. Un système localisé économique et social ?

Nous avons vu, dans les deux premiers chapitres que les filières économiques territoriales étaient appréhendées par les économistes territoriaux au travers de différents concepts modélisant des systèmes économiques localisés. A partir des milieux innovateurs et Systèmes de production Localisés (SPL) (Pecqueur, 1989), l'approche a progressivement pris en compte les facteurs sociaux, à travers les Systèmes Touristiques Localisés (STL) (Perret, 1994), puis s'est affinée en observant une régulation culturelle dans les Systèmes Culturels Localisés (SCL) (Corneloup et al., 2007a). En reprenant la lecture des stations de montagne, distinguant la station village de la station ex-nihilo (Perret, 1994), le cas des Grands Causses et son économie des rôles, s'apparente à une « destination village ». Ce STL mobilise des acteurs du tourisme, les collectivités, mais aussi le secteur associatif. En son sein, les différents entrepreneurs ne s'engagent pas de manière identique, en fonction de leur capital spatial et des formes de développement dans lesquelles ils s'inscrivent. Ce système s'appuie aussi sur des acteurs exogènes au territoire, notamment en ce qui concerne la promotion et la commercialisation des prestations sportives. Les acteurs présents sont pluriels et développent aussi des relations extraprofessionnelles, occasionnant chez certains des changements de discours.

Le système productif est basé sur la coopération, la mutualisation et une certaine répartition des rôles. « *Il n'y a pas réellement de concurrence* », « *nous travaillons en réseau* », « *ce ne sont pas des concurrents, mais des partenaires et amis* », « *plus on est nombreux, plus le gâteau est gros* », « *l'hiver on part en vacances ensemble* » nous ont exprimé les acteurs enquêtés. Chacun connaît l'autre, ses qualités et ses défauts, et sait où ils peuvent aller ensemble. Ils partagent souvent une vision commune de l'activité, un capital culturel commun. Les sujets tabous ou sources de conflits sont nombreux et différents suivant les personnes en présence. Malgré cela des associations ont lieu, une solidarité existe sur des thématiques précises. Une forme de hiérarchie est aussi visible, entre les entrepreneurs IP et les autres. Une répartition des rôles est opérée entre milieux professionnels, investis dans le tourisme et le milieu fédéral, tourné vers les pratiquants locaux. Les relations avec les associations sportives dépendent de la relation à la pratique sportive ou du secteur

professionnel. Par exemple, si les conflits sont courants entre entreprises CP et associations dans le cas du canoë, les relations sont plus étroites dans le milieu du parapente ou professionnels (IP, EI) et pratiquants ordinaires sont réunis au travers du Comité Départemental de Vol Libre (CDVL). Les collectivités accompagnent aussi les associations à travers le soutien de l'événementiel ou au développement des disciplines. Mais dans cette organisation complexe, aucun leadership ou pilotage global n'est revendiqué. L'unique trace d'une action publique souhaitant moduler à la fois différents paramètres est l'existence d'un Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature (CRTPN), disparu en 2005, à la veille d'élections municipales, en raison de désaccords politiques. Cette structure menait alors plusieurs missions de front : formation des professionnels, structuration de la filière, études prospectives sur le développement touristique et sportif notamment (cf. Introduction générale).

La situation observée s'apparente à un « *enchevêtrement de logiques sociales* » (Olivier de Sardan, 2001), sans pilote ou leader apparent. **Les acteurs enquêtés s'inscrivent dans des formes de développement distinctes, mais partagent aussi un certain capital culturel.** Nous n'avons par contre pas approfondi cette dimension culturelle en cherchant par exemple à comprendre comment le territoire est marqué et approprié par une culture particulière de la pratique des sports de nature. **La démonstration d'une gouvernance culturelle à l'œuvre dans la construction de la dynamique territoriale doit encore être affinée. La démonstration montre toutefois que les différents modèles de management d'une petite entreprise de prestation d'activité sportive de nature décrits par les micro-mentalités (Bouhaouala, 2008) peuvent être identifiés dans les Grands Causses. Nous montrons aussi que les modalités de management de l'entreprise sont construites par les gérants en fonction d'un capital spatial respectif et d'un capital culturel qui lui est plus partagé.** Le système déployé, de type OLS (ibid.), associe acteurs privés, publics et associatifs, endogènes et exogènes dans une gouvernance informelle complexe. L'organisation de cette offre commerciale dépend aussi des liens déployés avec les collectivités et le secteur associatif. Les liens familiaux, amicaux, politiques et associatifs localisés contribuent bien à réguler les relations entre entrepreneurs. Nous sommes en présence d'une forme de SCL (Corneloup et al., 2007a) régulé de manière informelle. C'est ici la pratique récréative qui est au centre de la dynamique culturelle et anime un Système Récréatif Localisé (SRL, Corneloup, 2011).

Toutefois, des questions demeurent. Cette dynamique localisée est-elle en reconfiguration permanente ? Si les ancrages territoriaux et engagements respectifs dans la vie

professionnelle, associative et politique semblent offrir un certain cadre stable, nous observons aussi de nombreuses adaptations produites suite aux accords conclus. Nos questionnements concernant la construction ou de la reconfiguration des dynamiques sportives de nature à l'échelle des territoires n'ont pas trouvé à travers ce premier terrain de réponse satisfaisante. Si l'organisation observée correspond à un SRL de type « destination village », il s'agit de comprendre la construction et les reconfigurations de celui-ci. Pour cela, l'étude des liens entre différents acteurs semble apparaître essentielle.

III.5.2. Construire les relations professionnelles

Si les acteurs ont des ancrages locaux distincts, mobilisent un capital spatial respectif, comment se structurent et évoluent les dynamiques territoriales ? En introduction de ce chapitre, nous posons comme hypothèse qu'un capital spatial (Lévy, 2003) distinct était mobilisé selon les stratégies des entrepreneurs. Des formes de développement associées chacune à un capital spatial, sont identifiées. Un (ou des) capital(s) culturel(s) partagés sont aussi décelés, mais quelles peuvent être les relations de cause à effet dans leurs constitutions respectives ? Les formes de développement invoquées sont-elles déterminées par le capital spatial accessible ou inversement ? Celui-ci est-il producteur de discours types ? Les différentes relations entre acteurs (conflituelles, partenariales ou amicales) semblent être au cœur de la construction des stratégies et des territorialités. Ces dernières se construisent au cours de l'action, laquelle engage les entrepreneurs et leur capital spatial, culturel, leur vision du monde (ici exprimée au travers des formes de développement). Afin de poursuivre et d'affiner ce travail, ne faut-il pas s'intéresser à l'action en train de se faire ?

Les accords entre acteurs sont développés lorsque leurs intérêts respectifs se rejoignent ou sont identiques. Ceux-ci associent au moins deux acteurs, mais parfois plus d'une dizaine dans le cadre des associations et syndicats territoriaux par exemple. Les accords peuvent être partenariaux, concerner des mutualisations de moyen, sous-traitance, échanges de droits d'accès ou la mise en œuvre d'une action collective. Les intérêts s'accordent ou se rejoignent autour de projets et d'actions (prestations, aménagements, communication...). Apparaissent autant d'objets, de projets, de processus ou autres artefacts auxquels il paraît essentiel de s'intéresser. Les accès aux sites, leurs entretiens, les aménagements, la communication locale, régionale, nationale, les points d'accueils, l'accès à l'eau, les activités privatives, l'embauche

et la sous-traitance sont autant de thématiques qui peuvent mobiliser des prestataires, des collectivités, des propriétaires fonciers, et d'autres acteurs.

Les conflits ont lieu autour d'un sujet précis associant une propriété, la qualité des prestations, des projets d'aménagement ou la protection d'une espèce faunistique ou floristique. Dans certains cas, accords ou conflits n'engendrent pas de changement de comportement des acteurs (discours, organisation fonctionnelle, disponibilité temporelle...), chacun restant dans sa position. Par exemple, des partenariats commerciaux simples, l'adhésion à des Offices de Tourisme, la sollicitation de moniteurs supplémentaires en fonction de la demande font partie du fonctionnement normal d'une structure et leur contraction ne modifie pas la position des gérants. Aucun effort supplémentaire n'est consenti par les entrepreneurs dans ce cadre. Dans d'autres cas, ceux-ci doivent s'adapter, changer leur position au regard d'une problématique. Un moniteur devra par exemple se déclarer en profession libérale plutôt que d'être embauché par une entreprise, devra adapter son planning, ses horaires ou sa comptabilité s'il mutualise ses moyens avec un autre, devra mettre la main à la patte pour entretenir les sites qu'il utilise, etc. Son organisation ou ses habitudes changent. Le positionnement de l'entrepreneur au regard de la problématique de terrain concernée peut en être impacté, la conception de la situation, le discours et l'argumentaire évoluant alors. Certains partenariats commerciaux sont contraignants financièrement ou en terme de gestion de réservations. Ils peuvent réclamer des adaptations de la prestation elle-même (techniques d'encadrement, nombre de personnes, discours, longueur et durée de l'activité...) ou de sa commercialisation. **Chacune de ces petites actions collectives engagées a une répercussion sur le fonctionnement de la structure, participe aux contingences développées par l'entreprise et contribue à la transformer. Les changements qui se produisent dans la structure peuvent aussi déplacer le discours et le positionnement des entrepreneurs dans les échanges collectifs. Le système et les échanges peuvent être modifiés au moindre changement interne et à chaque accord ou conflit nouveau entre différents acteurs.**

Le Tableau ci-après présente différents accords identifiés entre entrepreneurs. Les « adaptations » nécessaires sont les changements au sein de l'organisation de la structure produits par les accords, par ces transactions. Chacune de ces adaptations participe à faire évoluer le management de la structure. Nous voyons dans ce cadre que si la stratégie ou le management des entrepreneurs mobilisent un capital spatial et font appel à un capital culturel, ils sont aussi produits par l'action. De nouveaux accords ou conflits participent à contraindre la stratégie des entrepreneurs.

Objet de l'association	Entrepreneurs concernés		Intérêts		Adaptations nécessaires	
	Qui	Avec Qui	du "qui"	du "avec qui"	pour le "qui"	pour le "avec qui"
Point d'accueil, navette, salarié en commun	IP	IP	Mutualiser, économiser et gagner en confort		Présence, produit, horaires, adopter un management commun	
Prestations d'encadrement, aménagement et entretien de sites	IP	Associations fédérales	Travail hors saison, stabilisation de l'activité, annualisation	Accès à un personnel qualifié et passionné	Présence, adaptation au public	Économie de moyen, pas de gestion de salariés
Prestations d'encadrement	EI, CP ou MG	IP	Accès à un personnel qualifié, flexible, fiable	Augmentation du volume de travail	Économie de moyen, pas de gestion de salariés.	Adaptation aux méthodes de travail, adoption du statut de profession libérale
Partenariats commerciaux	EI ou MG	EI ou MG	Mutualiser, économiser, gagner en visibilité, mieux		Plus de produits à proposer et commercialiser	
Aménagement des sites de pratique	EI ou MG	Collectivité territoriale	Marché supplémentaire, développement de l'offre	Développement de l'offre touristique, soutien aux acteurs économiques	Lobbying individuel et collectif, positionnement concurrentiel sur les marchés d'aménagement	Engagement de procédures de concertation, engagement financier
Pots d'accueil, affichage, vente au comptoir contre commissions	Tous	Hébergeurs, points de vente	Vendre, toucher des clientèles, obtenir des exclusivités	Améliorer l'accueil et les services	Différenciation nécessaire vis-à-vis des concurrents, efforts tarifaires	Organisation fonctionnelle et éventuellement comptable
Commercial commun, prospectus, points d'accueil du public dans une grande région	EI ou MG	EI ou MG	Mutualisation de moyens, économie		Effort financier, encadrement d'un salarié	
Coffrets cadeaux, vente en ligne	EI ou MG	Prestataires commerciaux nationaux	Communiquer à l'échelle nationale	Diversifier l'offre	Gestion du planning, marges réduites, nouvelle clientèle démarche marketing : vendre l'activité avant le territoire, adaptation des prestations	Fonctionnement normal de ces structures
Action collective dans le cadre d'un groupement de professionnels	Tous	Tous	Mutualisation de moyens, représentation et lobbying collectif		Don de temps pour aménager ou aller en réunion. Adoption d'un argumentaire collectif	

Tableau 6 : Synthèse des accords développés par les TPE du tourisme sportif dans les Grands Causses et des adaptations de l'entreprise induites par ces accords.

Cet assemblage collectif est aussi fragile de par ses liens exogènes au territoire. Une réforme du statut de travailleur indépendant, des diplômes permettant l'encadrement sportif contre rémunération ou une crise du secteur touristique, par exemple, pourraient déstabiliser cet édifice en modifiant le cadre des accords. Localement, des élections, une proximité ou un favoritisme ressenti entre un prestataire et un élu peuvent aussi modifier les enjeux et les intérêts. L'arrivée ou la disparition d'intermédiaires commerciaux, la fermeture de sites de pratique, ou de nouveaux prestataires peuvent aussi rebattre les cartes. Des apparitions ou disparitions d'acteurs peuvent ainsi participer à reconfigurer les diverses associations.

De nombreux paramètres endogènes et exogènes au territoire peuvent contribuer à modifier la situation en cours. **Nous avons montré qu'un certain capital spatial était mobilisé par les entrepreneurs. Celui-ci participe à déterminer les choix managériaux au sein de l'entreprise. Mais aucune relation de cause à effet ne peut être clairement établie, tant d'autres paramètres pouvant entraîner une reconfiguration des situations d'action.**

L'ensemble des relations entre entrepreneurs ou avec les autres acteurs, ainsi que ce qu'elles impliquent comment changements, pose la question de la pertinence de notre positionnement théorique et de l'hypothèse de départ de ce chapitre. Nous questionnons en conclusion ces choix initiaux.

Conclusion du chapitre III

Les éléments différenciant les entrepreneurs du tourisme sportif dans les Grands Causses que nous avons identifiés au départ de ce travail – capital spatial, micro-mentalités et formes de développement – semblent bien interdépendants, comme le proposait notre hypothèse. L'identification de ces différents types d'entrepreneurs nous a permis d'étudier les relations qu'ils développent entre eux, ainsi qu'avec d'autres acteurs, marchands ou non, territoriaux ou extra territoriaux. Dans l'objectif de comprendre la construction ou la reconfiguration de dynamiques territoriales, nous souhaitons aborder à travers ce chapitre les territorialités des professionnels. Un capital culturel commun semble rassembler des entrepreneurs dans leur pratique loisir, mais cette piste reste à approfondir. Le capital spatial identifié participe à orienter les choix managériaux. Mais la principale conclusion de ce chapitre est que les modalités de fonctionnement et de pilotage de l'entreprise se construisent aussi dans l'action. Les accords entre entrepreneurs ou avec des partenaires, les conflits qui ont lieu ici où là, obligent les entrepreneurs à adapter leur management. Ces changements les conduisent à abandonner un site ou en utiliser un nouveau, être présents commercialement à tel ou tel endroit, être présents et disponibles hors-saison, etc. Autant de pratiques spatiales qui participent à la définition des territorialités. Les discours et comportements commerciaux évoluent aussi, au travers du format de leurs prestations, des stratégies marketing ou de la disponibilité de points de vente, par exemple.

Ce travail se situe dans le cadre développé par les géographes considérant les sports de nature comme médiateurs du rapport entre espaces et sociétés et considérant le territoire comme agissant sur les pratiques des acteurs (Bourdeau, 2003). Les conclusions que nous formulons sont que les territorialités des prestataires se construisent notamment au travers d'actions collectives qui, en engageant ces acteurs, influencent leurs pratiques et représentations du territoire. Ce résultat questionne l'hypothèse d'une médiation culturelle des sports de nature. En effet, nous n'avons pas su identifier de dynamique culturelle à l'œuvre. Peut être celles-ci existent-elles, mais une autre approche, s'intéressant aux valeurs éthiques, relations à la nature, conceptions de la pratique sportive constitutives des pratiques socio sportives et professionnelles serait à mener à cet effet. Ces résultats interrogent aussi sur la notion de territoire agissant. Rien ne dit dans nos résultats comment le territoire, à travers les représentations, les pratiques et les cultures territoriales peut agir dans la configuration des

territorialités des professionnels du tourisme sportif dans les Grands Causses. Par contre, nous montrons ici que ces territorialités dépendent des accords collectifs mis en œuvre. Ces accords, qui induisent des adaptations de la part des professionnels, mobilisent différents artefacts, physiques (lieux), humains (salariés) ou conceptuels (projets, lobbying). Les territorialités des professionnels et le management des TPE du loisir sportifs se construisent aussi au travers d'une multitude de petits accords ou conflits, de multiples transactions collectives qui participent à contraindre le champ d'action de l'entreprise. Au-delà d'un territoire agissant, nous sommes ici questionnés sur le rôle de ces objets : sont-ils inanimés ou agissent-ils sur les territorialités ? Cette interrogation nous incite à questionner le regard adopté initialement, le cadre théorique, le positionnement épistémologique et la méthodologie choisis.

Lorsqu'un co-gérant EI exprime qu'« *on est toujours amoureux de notre région, de notre boulot* », il fait le lien entre son territoire, sa vie et son métier, évoquant des rapports affectifs. Le territoire est à la fois celui vécu, approprié, domestiqué, celui de la passion, des loisirs, des expériences et des émotions, mais aussi celui qui permet l'activité professionnelle. Il est pratiqué au travers d'actions individuelles et collectives, lesquelles participent à façonner simultanément la vie sociale et professionnelle de l'entrepreneur ainsi que ses territorialités. Ici l'imbrication des couches semble inextricable, tant les acteurs semblent pluriels et les comportements adaptés à la situation. La vie personnelle et professionnelle, l'entreprise, la famille, la passion participent aux stratégies des entrepreneurs. Les amis peuvent être simultanément des concurrents, des collaborateurs et les rapports amicaux, conflictuels ou partenariaux s'entremêlent facilement. Tout cela contribue à déterminer les accords possibles et les conflits probables.

Doit-on alors observer comment ces acteurs « *font avec l'espace* » (Lussault, 2007) ? Les suivre dans l'action ? Observer cette action en train de se faire ? Considérer pour cela les objets, matériels et idéels comme agissants pour comprendre la construction d'un monde commun ?

Conclusion de la première partie

À travers cette première partie, nous avons d'abord proposé un cadre théorique, développé autour des nombreux travaux géographiques et sociologiques concernant l'étude des territoires touristiques et sportifs (Chapitre I et II). L'approche proposée en début de partie considère le territoire des groupes humains comme le fruit d'une dialectique entre espaces et sociétés, au sein de laquelle les cultures jouent un rôle de médiateur. Nous avons ensuite mobilisé ce cadre pour un premier travail de terrain centré sur les TPE prestataires sportifs et touristiques des Grands Causses. Ce travail a apporté des éclairages pour la compréhension de la construction des dynamiques sportives de nature à l'échelle des territoires. Un Système Récréatif Localisé, associant acteurs professionnels, associatifs, collectivités territoriales, autres prestataires touristiques locaux et des structures extra territoriales a été mis en évidence. Des micro-mentalités, des formes de développement et un capital spatial distinct selon les entrepreneurs ont été révélés. Un capital culturel partagé apparaît aussi dans certaines relations. Cette économie des rôles est régulée par des accords commerciaux, de lobbying, amicaux, ou à travers les actions politiques, syndicales ou associatives, lesquelles engagent les acteurs professionnels de manières différenciées. Cependant, les accords entre acteurs, développés autour d'intérêts identiques ou convergents, mobilisent un certain nombre d'objets ou artefacts. Chacun de ces accords peut participer à contraindre le fonctionnement et le management des entreprises.

De ces résultats, nous pouvons tirer quelques constats, de réussite et d'échec. L'étude des territorialités des entrepreneurs du tourisme sportif montre que l'espace, mobilisé à travers un capital spatial participe à délimiter les actions engagées. Ces actions contribuent en retour à définir les territorialités des acteurs. Une multitude d'acteurs contribue aux actions en cours. Les acteurs politiques s'impliquent dans l'aménagement et la gestion des lieux de pratiques. Les associations sportives organisent et développent la pratique sportive localement, mettent en place des événements qui contribuent aussi à la communication touristique. Les entrepreneurs font aussi appel à de nombreux partenaires commerciaux, comme les hébergeurs ou des sociétés spécialisées dans la commercialisation. Au-delà de l'influence d'un capital spatial ou d'une vision du monde, cette économie des rôles complexe participe

aussi à contraindre le management des entreprises. Celle-ci s'articule autour de nombreux petits moments ou lieux de négociation, partenariaux ou conflictuels.

A ce stade de notre recherche, plusieurs pistes sont possibles :

- Nous pouvons développer d'autres études de terrain mobilisant le même cadre théorique. Les spatialités des publics touristiques, la place des sports de nature dans l'habiter des pratiquants ordinaires, vivant sur ce territoire à l'année, de manière saisonnière ou temporaire, peuvent être explorés afin d'identifier des cultures sportives à l'œuvre et leurs rapports au territoire. La gouvernance politique et institutionnelle, la place des actions associatives dans la construction des dynamiques sportives de nature peuvent aussi apporter d'autres éclairages. Ces regards permettraient de pallier les limites de l'approche que nous venons de développer. En effet, l'étude de terrain conduite ne permet pas de distinguer les rôles des publics dans la structuration et le fonctionnement de la dynamique professionnelle. Les cultures sportives n'ont pas été identifiées et leurs liens avec le territoire restent à explorer.

- Une autre voie sur laquelle nous pouvons nous engager consiste à nous questionner sur le rôle que les objets et artefacts mobilisés peuvent avoir dans la construction d'une dynamique collective localisée, des actions déployées par les différents acteurs. Pour cela, il est nécessaire de poser la question de l'action en train de se faire, de la manière avec laquelle les acteurs composent avec leur territoire et les objets qui le y sont situés ou participent à son imaginaire et ses représentations.

C'est cette seconde voie que nous avons choisi de suivre dans la seconde partie de notre travail. Pour cela, notre cadre théorique doit être redéfini, complété ; le positionnement épistémologique, ici développé autour d'une dialectique entre espaces et sociétés, doit être remis en question. Le statut de l'objet doit alors être remis en question. Rend-il juste possible l'action, à travers un « *effet géographique* » (Debarbieux et Fourny, 2004) ou agit-il sur l'action humaine ? Est-il partie prenante des actions ?

Deuxième partie :

SPORTS DE NATURE ET TERRITOIRES EN ACTIONS

Introduction de la deuxième partie : De l'étude des acteurs à l'observation de l'action

La première partie nous a permis de situer notre champ de recherche, celui des sports de nature, et de proposer une approche théorique et pratique afin d'aborder la problématique identifiée. Une première étude de terrain auprès des entrepreneurs managers de TPE du loisir sportif nous amène à réinterroger le regard qui a été le nôtre dans cette première partie. Les interrogations portent sur le statut accordé aux objets matériels et immatériels qui constituent le socle des accords entre différents acteurs et leur rôle dans la constitution de l'action. Cette seconde partie propose un autre cadre. Celui-ci envisage l'étude de la constitution progressive des dynamiques sportives de nature au sein d'un territoire rural. L'objectif est d'observer l'action en train de se faire, afin de comprendre comment celle-ci est façonnée. Le chapitre IV détaille les postulats et principes méthodologiques relatifs à la sociologie de la traduction (Callon, 1986), aussi appelée sociologie des associations ou théorie de l'acteur réseau (ANT pour la traduction anglaise Actor Network Theory) (Latour, 2006). Il propose aussi différentes clés de lecture de l'action publique, enjeu important du monde commun en train de se faire.

Les chapitres V, VI et VII proposent des analyses de terrain réalisées avec ce positionnement. D'abord, nous chercherons à comprendre les processus à l'œuvre dans la construction matérielle et symbolique d'un lieu de pratique, le canyon du Tapoul à travers l'observation d'un conflit entre propriétaires fonciers, professionnels et collectivités territoriales (Ch. V). Ensuite, nous nous intéresserons à la gouvernance d'un haut lieu touristique et sportif, le cirque des Baumes, en suivant les concertations développées au sujet de l'aménagement et de la gestion du site (Ch. VI). Enfin, nous nous pencherons sur la fabrication d'un événementiel sportif, les Naturals Games, dont les contours sont définis au travers d'accords entre différents acteurs (Ch. VII). Ces trois terrains explicités, le chapitre VIII nous permettra de faire le lien entre ces actions en train de se faire et l'émergence ou la reconfiguration de dynamiques sportives de nature territorialisées.

Chapitre IV : Comprendre la construction d'un monde commun, observer le territoire en train de se faire.

Introduction du chapitre IV

Pour dépasser l'approche adoptée dans notre première partie, plusieurs pistes sont possibles. Berque (2000), inspirée des géographes japonais, propose une lecture des rapports que les sociétés entretiennent avec l'espace et la nature. Selon lui, ces rapports sont à la fois écologiques, techniques (exploitation agricole, aménagement du territoire), esthétiques (paysages), axiologiques (reposant sur des valeurs et en inspirant) (Berque, 2000). L'ensemble de ces rapports à l'espace et la nature forme ce que l'auteur nomme la « *médiance* », « *relation d'un groupe humain à l'étendue terrestre* » (ibid.). Cette approche est voulue comme en rupture avec le dualisme de Descartes qui sépare le corps et l'esprit, la chose matérielle et physique de l'immatériel. Selon l'auteur, le lieu est à la fois : « *topos* » et « *chôra* », lieu cartographiable, physique et lieu existentiel. L'humain existe à travers un corps animal (*topos*) et un corps médial (*chôra*). L'idée défendue est que l'humain et son milieu s'engendrent et se façonnent l'un l'autre en un mouvement incessant. Ce mouvement permanent est désigné par la notion de « *trajectivité* » (ibid.), laquelle peut se traduire par un déploiement symbolique d'espace.

Pour Lussault, l'espace est agissant car hybride (matériel / idéal). Il défend l'idée d'image, au sens de celle reflétée par un miroir, plutôt que celle de représentations. L'image « *fait exister le monde spatial dans une mise en ordre qui constitue un de ses ordonnancements possibles, socialement acceptable* » (Lussault, 2007, p. 73) et devient le support de discours et de pratiques spatiales des opérateurs. Cette idée traduit plus un espace « qui est la société » plutôt « qu'il n'est l'idée que les sociétés s'en font ». Il conserve cependant le postulat selon lequel « *l'action organise la spatialité humaine* » (ibid. p. 148). Plus qu'une dialectique, qu'un entre-deux, il propose ainsi de considérer l'espace comme une « *épreuve* » (ibid. p. 191).

La première approche permet de donner plus de sens aux objets, mais ne leur reconnaît pas de pouvoir agissant. Elle propose d'observer l'espace comme le déploiement d'un rapport médial entre les êtres humains et leur environnement. La seconde invite à repenser la dialectique

entre espaces et sociétés, considérant qu'agissent en plus des humains, des « *quasi-personnages* » matériels et idéels, définis comme tels à travers leur énonciation dans les discours (ibid. pp. 150-151). La première lecture propose de dépasser la dimension matérielle, technique ou organisationnelle des objets en s'intéressant aux sens qu'ils portent. La seconde invite à concevoir ce sens comme déterminant des discours, comportements et actions des humains. Dans ce cas, la question n'est plus de comprendre ce qui fait territoire et comment, mais plutôt d'observer les acteurs en train de « *faire avec l'espace* » (ibid.).

D'autres chercheurs vont encore plus loin dans cette redéfinition des objets ou de l'espace. Ils proposent d'observer les non-humains comme des acteurs, au même titre que les humains, et d'adopter un regard symétrique, sans faire de différences à priori entre eux (Callon, 1986 ; Latour, 2006). Cette approche s'inscrit dans un « *constructivisme social* » pour lequel le terme « *social* » est redéfini, incluant les non-humains. Pour éviter toute méprise, Latour (2004) propose d'adopter le terme de « *collectif* » pour cette « *assemblée d'êtres capables de parler* » (ibid. p. 99). Pour les géographes s'inspirant de cette approche, le territoire apparaît comme « *un assemblage d'éléments humains et non-humains [...] qui est en train, toujours, de se faire et de se défaire, dont les contours sont toujours soumis à des séries d'épreuves qui sont en train de le stabiliser et le déstabiliser* » (November, 2010). Il s'agit de considérer le territoire comme un assemblage en perpétuel mouvement. Dans cette approche, les acteurs « *sont pris dans un ensemble de contraintes et de contingences qu'ils tentent de manier au mieux en fonction des éléments sur lesquels ils peuvent s'appuyer (êtres humains, choses, éléments techniques, textes, etc.)* » (November, 2003, p. 283). Cette condition ontologique ne diffère pas selon d'autres approches géographiques (ibid.). La différence réside ici dans le pouvoir actantiel accordé aux non-humains. Ces derniers participent à faire agir les humains. Cette lecture géographique peut être située dans la continuité des travaux définissant une écogénèse territoriale (Raffestin, 1986). Cependant, ce dernier auteur ne considérait pas les non humains comme acteurs.

Si l'on fait une métaphore entre constructivisme et construction d'un édifice, « *Latour en donne une représentation singulière. L'usage de la métaphore n'a pas pour but selon lui de transférer du sens vers un objet ou un contenu, mais uniquement vers un processus. Parler de la « construction des faits scientifiques », ce n'est pas parler des ingrédients, des composants, des ressources, ni des produits constitutifs de la scientificité, mais exclusivement d'une « dynamique collective », d'une forme particulière de « mobilisation et de coordination » des compétences et savoir-faire qui la caractérisent* » (Dubois, 2007, p. 132). C'est bien cette

construction de processus collectifs qui est au cœur de notre problématique et que nous souhaitons explorer.

Afin d'approfondir ce positionnement, nous présentons les postulats de départ et la genèse de l'ANT (Akrich, Callon et Latour, 2006; Callon, 1986; Latour, 2006) (IV.1.) ainsi que les outils et méthodes (IV.2.) relatifs à cette approche. La dernière partie s'intéresse aux travaux concernant l'action publique et le rôle des objets dans celle-ci, à travers la gouvernance par les instruments (Lascoumes et Le Galès, 2004) (IV.3.). L'enjeu pour nous est de proposer une approche géographique développée autour de ces théories.

IV.1 La construction des collectifs

La théorie de l'acteur réseau propose d'étudier les sociétés comme des « *collectifs* » (Latour, 2004) constitués d'acteurs humains et non-humains en interaction. Si cette proposition a séduit de nombreux chercheurs dans les sciences sociales, elle est encore peu utilisée chez les géographes francophones. Cette perspective théorique paraît d'autant plus séduisante qu'elle prend en compte des objets hybrides à la fois naturels et culturels, comme semblent naïvement être ceux au cœur de notre recherche : les sports de nature, activités humaines se déroulant dans l'environnement naturel. Elle apparaît surtout susceptible de nous permettre de décrire les accords, conflits, controverses et autres tensions ou associations qui participent aux changements du monde commun. Nous voyons dans cette première section, les origines de cette approche et la posture épistémologique induite.

IV.1.1. Sciences et politiques

Les chercheurs à l'origine de cette approche s'intéressent à la production de la science. Leurs travaux en sociologie des sciences (ou sciences studies) les ont conduits à adopter un regard original, portant plus sur les *associations* que sur les acteurs eux-mêmes. La lecture faite de la production des faits scientifiques s'accompagne pour eux d'une conception particulière du politique. Si, dans le cas de notre travail, les scientifiques apparaissent peu, il apparaît tout de même intéressant de comprendre la genèse de leurs productions, car « *l'explication sociale des artefacts technologiques soulève les mêmes difficultés que celle des faits scientifiques* » (Callon, 2006a, p. 270). L'enjeu pour nous est plus de comprendre comment sont construits des savoirs experts, qui se mêlent avec l'action publique, ou les savoirs empiriques de terrain des pratiquants sportifs. Nous revenons dans un premier temps sur la fabrique de la science. Dans un deuxième temps, nous aborderons la notion de collectif, centrale à la sociologie de la traduction (ou théorie de l'acteur réseau).

IV.1.1.1. La science des inscriptions et traductions

Callon (2006b) décrit quatre modèles pour décrire la dynamique de la science, proposés par les sociologues des sciences :

- Le premier, « *la science comme savoir rationnel* » (Callon, 2006b, p. 204), est développé autour d'énoncés produits par des chercheurs, lesquels sont soumis à la critique et permettent potentiellement une reconnaissance de l'institution scientifique. Les accords concernent à la fois ces énoncés et leurs modalités de production. Les règles sont strictes et « *le développement de la science s'exprime dans la prolifération d'énoncés qui sont le résultat d'un dialogue entre l'homme et la nature* » (ibid., p.212).

- Le modèle de « *la compétition* » (ibid., p.214) distingue fortement les chercheurs des profanes. A l'instar de modèles économiques, les chercheurs travaillent à leurs profits personnels (la reconnaissance) ou ceux de leurs structures (les moyens financiers et humains). Le débat est interne à la communauté scientifique et l'accord est réalisé au sujet de points de vue. La logique globale de croissance s'appuie sur la viabilité des productions scientifiques.

- Le troisième modèle, « *la science comme pratique socioculturelle* » (ibid., p.224), est aussi voué à la production d'énoncés, mais « *fait en outre l'hypothèse que ceux-ci se suffisent à eux-mêmes* » (ibid., p.224). Les chercheurs sont associés à des « *forums contingents* », constitués de groupes situés hors de la communauté scientifique (médias, fabricants d'instruments, agences nationales...) mobilisés dans la production du savoir. Les intérêts de ces acteurs sont la persuasion, la manipulation, le contrôle ou la prospective. La dynamique scientifique n'est pas linéaire, développée sur la volonté de capitaliser des connaissances, mais est porteuse de l'histoire de sa construction.

- Enfin, le quatrième modèle, de « *la traduction élargie* » (ibid., p.235), est exploré à travers la sociologie de la traduction. L'objectif principal est la fabrication d'énoncés, mais il s'intéresse au processus de production, en y intégrant les non-humains. L'analyse de l'action est élargie à de nombreux artefacts, lesquels associent aussi des acteurs non perceptibles au premier abord. Accords et controverses sont liés, et le regard s'intéresse aux choses moins visibles qui participent à rendre le dialogue possible. La science s'inscrit ici dans une dynamique d'ensemble, supérieure, développée autour de réseaux de traductions qui débordent du cadre de l'action et sortent aisément du laboratoire.

Cette présentation permet de donner un premier aperçu sur les différences entre la sociologie de la traduction et d'autres approches développées en sciences studies. D'un même sujet, les

différents paradigmes sociologiques présentés ne donnent pas le même aperçu. Le quatrième modèle ne dissocie pas la recherche scientifique de ses enjeux, de la recherche de notoriété ou de moyens, la concurrence entre laboratoires ou les problématiques de mise au point des instruments et de diffusion des savoirs. Les contributeurs profanes intéressés, utilisateurs d'innovations produites grâce aux avancées scientifiques, ou les élus qui valorisent l'image de chercheurs innovants, sont associés à travers le déploiement d'un réseau socio-technique engageant aussi des acteurs non-humains. La dynamique globale de la science fait partie d'un mouvement plus large. L'analyse consiste à suivre les acteurs dans leur quotidien, manipulations d'instruments, productions de données ou résultats bruts, lesquels permettent la reformulation du problème observé. En suivant toutes les pistes jusqu'au bout, l'observation dépasse le cadre du laboratoire et permet d'identifier tous les acteurs en jeu ainsi que leurs diverses associations.

Le processus observé est celui de la *traduction*, lequel est développé grâce à des *instruments*, qui produisent des *inscriptions*, laissent des *traces* et sont au cœur des *énoncés*. On peut citer en exemple la différence entre plusieurs énoncés : « j'ai froid », « il fait 10 degrés » ou « le fond de l'air est frais ». Dans cet exemple, la première formulation dépend de la sensation de chacun, tandis le second énoncé est stable et indiscutable, les thermomètres étant des outils de mesures précis et dont les mesures ne sont pas controversées. Ce type d'énoncé existe grâce aux appareils de mesure et l'échelle des températures, artefacts qui rendent la discussion possible et accordent tout le monde. Le troisième énoncé laisse, lui, apparaître un non-humain, l'air, finalement rendu responsable de la sensation de froid. Il existe ici à travers les *inscriptions* qu'il laisse sur le thermomètre. La traduction est un processus, remplaçant un énoncé par un autre, incluant un non-humain. « *En circulant, les inscriptions articulent un réseau que l'on qualifiera de socio-technique en raison de sa nature hybride* » (Callon, 2006a, p. 269). Cet auteur poursuit en précisant que certaines « *actions stratégiques ne sont possibles que parce que le réseau socio-technique existe fournissant les lignes d'action possibles en autorisant leur accomplissement. L'action et le réseau sont ainsi les deux faces d'une même réalité : d'où la notion d'acteur-réseau* » (ibid., p.270). Les traductions sont des discontinuités, les sauts qui permettent aux scientifiques de poursuivre leur travail. « *La notion de réseau désigne une série d'associations révélée grâce à une épreuve qui permet de comprendre par quelles séries de petites discontinuités il convient de passer pour obtenir une certaine continuité d'action* » (Latour, 2012, p. 45).

Dans le cas de notre recherche, les accords collectifs développés sont construits, nous l'avons vu (cf. chapitre III), autour d'intérêts convergents ou identiques. L'assemblage d'acteurs

humains autour de non humains peut être abordé comme un réseau socio-technique développé grâce à des traductions permettant l'intéressement de chacun. Cette approche substitue aux faits et aux objets une réalité composée de traductions successives, permettant des enrôlements et les accords. L'objectif de l'enquête devient alors d'observer les cours d'actions, de suivre les acteurs et comprendre les trajectoires que les réseaux rendent possibles.

IV.1.1.2. Observer des collectifs en mouvement

Le questionnement de la construction de la science pose un problème d'épistémologie politique (Latour, 2008), notamment si l'on considère qu'est politique ce qui n'est pas scientifique et réciproquement. Latour (2004) explique que selon le mythe de la Caverne, exposé par Platon, les scientifiques font office de traducteurs de la nature pour des sociétés dirigées par des politiques. Ces derniers se chargent de gouverner des profanes, aveuglés lorsqu'ils tentent de sortir. Il y aurait donc une alliance tacite entre élus et scientifiques, les uns sollicitant les autres pour résoudre les problèmes techniques auxquels nous expose l'environnement naturel. La remise en question des processus de construction des savoirs scientifiques questionne alors, le sens accordé au mot « politique ». Latour (2004, p.30) souhaite opposer à la politique pouvoir, une acceptation conçue comme la « *composition progressive du monde commun* ». Toujours selon cet auteur, « *sciences politiques* » et « *sciences studies* » (Latour, 2008), disciplines qui cohabitent rarement sur le même terrain de recherche, devraient pouvoir s'entendre. La condition pour cela est de ne pas séparer les objets des sciences et de la politique, d'un côté les choses de la nature, le matériel et de l'autre la société, les publics et le social. Il conseille d'adopter un nouveau vocabulaire en précisant que « *les objets et les sujets ne peuvent jamais s'associer, les humains et les non-humains le peuvent* » (Latour, 2004, p. 116). Il propose, plutôt que de parler de société, d'adopter le terme de « *collectif* », « *terme (qui) ne renvoie pas à une unité déjà faite, mais à une procédure pour collecter les associations d'humains et de non-humains* » (ibid., p.351). Cette proposition remet en question le grand partage, opéré classiquement en sciences sociales entre nature / culture ou experts / profanes ou objets / sujets. Nous reviendrons sur ce point.

La question est de savoir comment le collectif évolue, se transforme, comment il collecte de nouvelles associations et de nouveaux entrants. Cette assemblage d'humains et de non-humains montre que ces deux êtres peuvent « *échanger leurs propriétés* » et sont « *dotés de*

volonté, de liberté, de parole et d'existence réelle » (ibid., p.98). Et c'est dans cette assemblée, dans sa constitution et son renouvellement que se « *construit un monde commun* ». Dans le cas de la science, « *les blouses blanches sont les porte-parole des non-humains et, comme on doit le faire avec tous les porte-parole, on doit douter profondément, mais pas définitivement, de leur capacité à parler au nom de leurs mandats* » (ibid., p.101). Là est toute la différence entre controverses et incertitudes. La controverse donne la parole aux êtres muets, via leurs porte-parole. Elle ouvre une *boîte noire*, elle permet de remettre en cause le réel tel qu'il est expliqué par la science et de douter de la science. Le déploiement de la controverse, la remise en cause de la parole scientifique et le passage de l'observation d'une société à un collectif questionnent le politique. Pour Latour (2008) tout est politique, chaque association, chaque traduction, toute prise de parole au sein du collectif est politique. « *Il ne s'agit au fond de rien moins que de désinventer la solution platonicienne qui, en voulant fonder la politique en raison, a fini par perdre et la science et la politique* » (ibid., p.681).

La proposition, faite dans le cadre de la théorie de l'acteur réseau, d'observer humains et non-humains comme agissant au même titre induit de ne plus observer uniquement des rapports sociaux au sein d'une société, mais les accords politiques au sein d'un collectif en reconfiguration permanente. Pour faire le lien avec notre recherche, nous pouvons reprendre les résultats du chapitre III. Au-delà d'un accord social développé autour d'un non-humain, cette approche nous invite à penser les partenariats comme constitutifs du collectif. Chacun de ces accords participe à reconfigurer le collectif. Un professionnel qui conclut un partenariat commercial avec un hébergeur peut rentrer en conflit avec certains de ses collègues. L'ouverture de nouveaux points de vente ou d'accès privilégiés à certains sites de pratique modifie les relations avec les autres professionnels. Ainsi, chaque accord et chaque association peuvent participer à reconfigurer le monde commun. Notre première lecture se limitait aux partenariats sociaux, entre humains, et la théorie de l'acteur réseau invite à aller plus loin.

IV.1.2. Cosmopolitiques et monde commun

Afin de bien détailler l'approche proposée par la théorie de l'acteur réseau, nous insistons sur la question politique à travers deux notions, celle de constitution et celle de cosmopolitique. Une fois cela réalisé, nous reviendrons sur la question de la nature (IV.1.3.).

IV.1.2.1. Une nouvelle constitution

« *La société n'explique rien, mais doit être expliquée* », « *et si l'on doit rendre compte, par hypothèse, ce sera en invoquant la présence d'une myriade de petites choses qui ne sont pas sociales par nature, mais seulement sociales en ceci qu'elles sont associées l'une avec l'autre* » (Latour, 2004, p. 113). Cette lecture conduit l'auteur à redéfinir le sens du mot social. Il distingue d'un côté un social n°1, comme accepté classiquement dans les sciences sociales, d'un social n°2, défini comme « *un type particulier d'associations entre des forces jusque-là « inassociées »* » (Latour, 2006, p. 94). Le social désigne alors un mouvement, et le projet de la sociologie passe d'une « *science du social* » à un « *suivi d'associations* ». Le monde commun est composé de citoyens humains et non-humains, tous capables de parler. Même si parfois certains non-humains font preuve de *récalcitrante* et refusent de s'exprimer. Il n'est pas présumé qu'il existe un seul collectif mais plusieurs qui peuvent exister simultanément et cohabiter. Pour Latour (2004), ce regard s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle *constitution*. Celle-ci est différente de celle adoptée par les modernes, régie par les règles platoniciennes, séparant nature et société. Cette constitution permet d'observer les controverses, non pas comme un déploiement d'argumentations, mais comme le moment où les associations sont en jeu.

Dans ce cadre, l'ANT a pour ambition d'étudier le collectif en mouvement, les phases où les choses bougent et se recomposent. Il s'agit de considérer acteurs, systèmes et de leurs environnements comme co-construits. L'hypothèse « *est de considérer que la société ne constitue pas un cadre à l'intérieur duquel évoluent les acteurs. La société est le résultat toujours provisoire des actions en cours* » (Callon, 2006a, p. 267), c'est pourquoi les terrains privilégiés de cette approche sont les controverses ou les innovations. Lorsque la situation est stable et que les objets ne sont pas amenés à s'exprimer le mouvement est interrompu. Le social apparaît dans son sens n°1, à travers les acteurs sociaux ou des humains assemblés. Lorsque le mouvement reprend son cours et que le collectif se recompose, le social au sens n°2 apparaît. Les non-humains s'expriment. Les associations conduisent au recrutement de nouveaux entrants et le collectif se réassemble. Mais ce mouvement n'est pas systématiquement une réussite. Il peut aussi échouer, auquel cas le collectif est dissout et le monde commun n'est plus défini.

Pour Callon et Latour, il ne convient pas de faire une sociologie du social (n°1) mais une sociologie du cosmos. Il convient mieux de s'intéresser aux réseaux qu'aux groupes sociaux. Les *réseaux socio-techniques* (Callon, 1986) sont définis comme une « *méta-organisation* » rassemblant des humains et des non-humains. Ils peuvent être ceux déployés autour d'une entreprise, d'une innovation, d'un projet ou d'un objet technique, par exemple. Ils associent ainsi experts et profanes, comme le montre le rôle des utilisateurs dans l'émergence des innovations (Akrich, 2006). Ce qui fait le social et cimente ces réseaux, ce sont les *associations*. Elles peuvent être de types différents selon que les objets techniques agissent comme *médiateurs* ou *intermédiaires* (Cf. IV.2.2.). Cette approche permet aussi de plus faire de différence entre le local et le global, entre microstructure et macrostructure. Nous reviendrons sur le sens accordé à la notion de localité (IV.2.1.2.).

IV.1.2.2. Des cosmopolitiques ?

Le collectif assemble humains et non-humains pour définir un monde commun. Le dialogue est possible grâce à des *portes-paroles*, scientifiques et experts, qui s'expriment au nom de non-humains. Le monde commun se recompose au gré de l'entrée de nouveaux acteurs, humains et non-humains, parfois produits par le collectif lui-même (Latour, 1991, p. 147). Et, « *lorsque les non-humains nouvellement recrutés viennent enrichir la démographie du collectif, ils sont bien incapables d'interrompre la discussion, de court-circuiter les procédures, d'annihiler les délibérations : ils surviennent, au contraire, pour les compliquer, pour les ouvrir* » (Latour, 2006, p. 58). L'assemblage donne alors lieu à des *cosmopolitiques*, non dans le sens Kantien de politiques qui portent sur tout et tous, visant à définir « *un bon monde commun* », (Stengers, 2007, p. 48) mais dans celui où toutes les associations sont politiques et participent de la construction du monde commun (ibid.). Ces *cosmopolitiques* élargissent la politique à tous les êtres qui composent le *cosmos* et, en ce sens, les non-humains participent d'une gouvernance. Ainsi l'ambition de Latour (2006, p.4) est de « *de dépasser les territoires, les institutions, les activités spécialisés pour montrer leur rapport de constitution, leur évolution conjointe. En quelque sorte, retrouver la « fabrique commune » propre à comprendre les différentes modalités de la coordination de l'action.* » La méthode qui en découle ne peut plus dès lors dissocier ou tronçonner une réalité pour la décrire à travers des approches scientifiques différentes, pour ensuite recomposer tout cela. Au contraire il s'agit d'adopter un regard qui dépasse les querelles de chapelles scientifiques.

L'enjeu est aussi, dans le même ordre d'idée, de ne plus distinguer le technique du social, le local du global et la nature des sociétés pour mieux qualifier les mouvements d'ensemble. La nécessité de la prise en compte des non-humains dans les relations politiques apparaît lorsque les actions humaines deviennent difficiles à expliquer. « *On (re)parle de cosmopolitique lorsque le monde commun est en crise. Il nous semble incompréhensible, injuste et dépourvu de sens. Il se morcelle, craque de toute part et devient méconnaissable sous la poussée de phénomènes « étranges » presque inassimilables tant nos catégories usuelles peinent à en rendre compte* » (Lolive et Soubeyran, 2007, p. 11). Les exemples de catastrophes environnementales (ouragans, tsunami, réchauffement climatique...) illustrent ces moments où les objets (ici « naturels ») font irruption et bousculent les programmes d'action établis. Les hommes se rendent alors compte qu'ils subissent les conséquences de leurs actions (pollution, aménagements). Les controverses, environnementales mais aussi techniques, invitent à repenser la manière dont se construit le monde commun. La gestion et le développement maîtrisé des sports de nature posent aussi des problèmes de cet ordre (Rech, 2010). Les choix d'aménagement et de gestion des lieux de pratique obligent à prendre en compte les questions environnementales, la sécurité ou encore la propriété privée. Espèces faunistiques et floristiques protégées, dispositifs de sécurité ou cadastre et lois concernant les responsabilités sont pris en compte dans les politiques d'aménagement. Ils apparaissent au travers de controverses et de débats publics mettant en cause la gestion des lieux de pratique (ibid.). La gouvernance de l'espace public réinterroge alors la composition du monde commun. « *Elle devient cosmopolitique, politique du monde dans laquelle le monde est considéré comme l'ensemble de tout ce qui existe sur terre, perçu par l'être humain et le plus souvent en opposition avec lui. La politique du monde concerne d'autres êtres que les humains* » (Lolive, 2006, p. 166). Cette prise en compte de tous les êtres participant au cours d'actions se fait par exemple par l'instauration de *forums hybrides* (Callon et al., 2001) (cf. I.3.2.). Ceux-ci associent des *porte-parole*, lesquels s'expriment pour ceux qui ne le peuvent pas directement, non-humains, mais aussi profanes.

La construction du monde commun que nous situons comme problématique générale de la recherche constitue l'objet de notre analyse. Nos hypothèses de départ sont celles de la théorie de l'acteur réseau. Par contre, la dimension géographique de notre travail apparaît comme un écueil dans le sens où à travers cette approche, le territoire ne peut pas être considéré comme existant a priori. Sa définition serait, dans ce type de regard, celle des associations spatialisées d'un collectif. Le territoire, vu comme collectif en mouvement (November, 2010), n'existe

que si certaines associations sont localisées (au sens géographique du terme) et si ce collectif est ancré localement.

IV.1.3. La nature existe-t-elle ?

L'approche de la théorie de l'acteur réseau remet en question le principe d'un « grand partage » distinguant nature et culture. Pour Lussault (2003, p.654) « *la nature est l'ensemble des phénomènes, des connaissances, des discours et des pratiques résultant d'un processus sélectif d'incorporation des processus physiques et biologiques par la société. Bien loin d'être une instance extérieure à la société, un système autonome, la nature est une construction sociale et elle se trouve intégrée, sous différents aspects, dans le moindre objet de société et donc dans le moindre espace* ». Cette définition s'oppose à l'acceptation moderne de la nature, selon laquelle, elle correspond à tout ce qui n'est pas culturel, modifié par l'humain. Cette opposition entre les choses de la nature et les faits culturels est remise en question par de nombreux penseurs (Descola, 2005 ; Larrère et Larrère, 1997 ; Latour, 1991 ; Serres, 1992). Certains, comme Latour (ibid.) y voient un héritage de la philosophie antique qui séparait les choses physiques, transcendantes, de celles culturelles, relatives à l'action des humains. Pour eux, la nature est une construction sociale sur laquelle s'est développée une constitution déléguant l'explication des choses naturelles aux seuls scientifiques. Mais la prolifération d'objets hybrides, à la fois naturels et culturels et de réseaux socio-techniques, tout comme la dénonciation du monopole de l'explication par les scientifiques et experts (Callon et al., 2001), au travers de controverses rendent impossible la séparation du naturel et du culturel. Lussault, dans la continuité de Callon et Latour, rajoute que la nature « *ne forme pas un système autonome, mais un composant construit de la société ; elle est donc le résultat de la traduction (au sens fort du mot traduction) et de l'incorporation sociétale de phénomènes physiques et biologiques* » (Lussault, 2003, p. 656). La nature correspond à un ensemble d'objets physiques, de faits (les catastrophes dites naturelles par exemple) traduits par des humains, scientifiques ou non. La *traduction* étant entendue comme l'énonciation du phénomène observé, changeant sa « nature » et induisant un changement de comportement des observants. Par exemple, la présence d'un escarpement rocheux au dessus d'un village peut être traduite comme un risque de chute de blocs sur les maisons et entraîner des interdictions de construire, voire d'habiter d'anciennes demeures. Dans cet exemple, l'escarpement rocheux naturel est humanisé, car il se trouve à proximité d'habitations. On ne

peut donc plus dire qu'il est simplement naturel, mais plutôt naturo-culturel, du fait des changements de programmes qu'il implique chez les humains : changer de lieu d'habitation, investir dans des confortements rocheux ou affronter un risque, voire braver des interdictions. La distinction entre naturel et culturel est donc difficile à opérer et Descola ajoute que « *partout et toujours, les humains n'ont pas toujours fait cette opposition entre un domaine des réalités naturelles et domaine des réalités sociales [...], mais partout on s'est représenté une différence entre des êtres et des lieux plus ou moins anthropisés selon le degré de contrôle que les humains exercent sur ces êtres et ces lieux, et cette distinction entre ces êtres et ces lieux correspond à une opposition entre le sauvage et le domestique* » (Descola, 2004). La question de la nature semble être plutôt celle du degré d'anthropisation ou celle de la naturalité. Ce dernier concept, utilisé en écologie du paysage, est entendu comme l'équivalent du terme anglophone de *willderness*, caractérisant un degré d'intervention de l'homme sur un paysage ou un écosystème.

Dans la continuité des précédents auteurs, concernant les sports de nature, et d'un point de vue méthodologique, certains ajoutent que la nature ne peut pas être considérée. « *Certains problèmes que posent les sports de nature sont autant du ressort du social que du naturel et ce sont en réalité des interactions multiples qui s'opèrent entre des entités diverses (pratiques sportives, aménagements spécifiques, espèces animales et végétales, espaces protégés ou nature ordinaire)* » (Rech et Mounet, 2009). Ces travaux soulèvent la question du sens que l'on accorde au mot « nature », du regard que les chercheurs portent sur les objets « naturels ». Sont-ils transcendants, n'existent-ils qu'au travers du regard des hommes ou sont-ils des créations humaines ? Pour Latour (2004), l'humanité a hérité d'une constitution séparant les choses de la nature de ce qui dépend des hommes. Dans cette constitution qu'il qualifie de moderne, il identifie différentes visions de la nature - nature sociale, nature non-sociale et nature globalisante - proches des éthiques environnementales proposées par Depraz (2008) - anthropo-centrée, bio-centrée ou éco-centrée – (Cf. I.4.3.). Latour (ibid.) oppose à cette constitution une autre, rassemblant humains et non-humains au sein d'un collectif unique, ne différenciant plus les objets, des sujets, des quasi-objets, ou êtres hybrides à la fois naturels et culturels, tous actants. « *Le monde Moderne (ou occidental) a créé un « Grand partage » à la puissance explicative tenace, qui sépare ce qui relève de la nature et ce qui revient à la société (Latour, 1991). Or, les sports de nature bousculent, dans certains cas, ce Grand partage. Il est alors difficilement possible de penser les sports de nature sans questionner la notion même de nature, en considérant cette dernière comme une entité en soi, comme le*

simple support d'une activité sportive ou comme un décor de théâtre passif en arrière-plan des interactions humaines » (Rech et Mounet, 2009).

À travers ce regard, les sports de nature représentent surtout des moments et des espaces de rencontre entre humains et non-humains qui s'assemblent dans un collectif mêlant plantes, animaux, hommes, vélos, bateaux ou piolets, topos, balisages, processus de gestion et de régulation, lois, règlements, etc. L'objectif de notre travail est bien de comprendre l'assemblage et les reconfigurations de ce collectif et leurs effets territoriaux.

Conclusion IV.1. : Acteur réseau et dynamiques territoriales

Ainsi, plus on avance dans la compréhension des objectifs et du positionnement, relatifs à la théorie de l'acteur réseau, plus on peut se poser la question de la pertinence de notre problématique et de nos hypothèses initialement adoptées. Peut-être avons-nous mal posé, le problème et les écueils rencontrés lors de la première partie en seraient la conséquence ? La problématique et les hypothèses réclamaient-elles une autre approche théorique ? En effet, la problématique proposée s'intéressant à la construction des dynamiques sportives de nature territoriales et à la construction d'un monde commun correspond à l'objectif principal de cette approche. Nos hypothèses de départ ressemblent à celles de la théorie de l'acteur réseau. La question territoriale doit cependant être retravaillée pour passer d'un territoire actif, réceptif, support de représentations et de pratiques à la lecture d'associations entre humains et non-humains localisées ou spatialisées, c'est-à-dire ayant un attachement géographique.

La théorie de l'acteur réseau propose une lecture du monde commun en train de se faire, au sein duquel l'acteur se construit avec les réseaux, les territoires ou encore les institutions et toute association est politique. Dans la prochaine section, nous détaillerons la méthode et, en conclusion, proposerons une lecture géographique s'inscrivant dans ce courant de pensée. Nous reviendrons pour cela sur les travaux géographiques mobilisant la théorie de l'acteur réseau.

IV.2 La méthode acteur réseau

La théorie de l'acteur réseau s'est développée autour d'un certain nombre de principes et de postulats que nous détaillerons d'abord (IV.2.1.). Ensuite, nous décrirons la méthode générale proposée par Latour (2007) (IV.2.2.) puis celle permettant de comprendre le processus d'association et la constitution des réseaux socio-techniques (Callon, 1986) (IV.2.3.).

IV.2.1. Postulats et éléments de méthode

L'idée d'un grand partage, d'une séparation nette entre les choses de la nature et les sociétés humaines est contestée par le projet de la sociologie de l'acteur réseau. Cette remise en cause se traduit par l'adoption du principe de symétrie généralisé. Ce principe fait partie des postulats de départ de la théorie de l'acteur réseau que nous détaillons d'abord, avant de nous intéresser à une notion plus géographique, celle de localité.

IV.2.1.1. Principes fondateurs

Pour Callon (1986), les sociologues font preuve d'agnosticisme vis-à-vis des choses de la nature, mais pas vis-à-vis des faits de société. « *Pour eux la Nature est incertaine, mais la société ne l'est pas* » (ibid., p.170). Cette asymétrie du regard porte plusieurs conséquences. Les sociologues ont tendance à ne rapporter qu'une partie des discours des acteurs. L'analyse concerne les choix scientifiques ou techniques, en éludant ceux formulés dans le cadre de relations avec des partenaires et alliés. Enfin, la prise en compte des enjeux personnels (reconnaissance, moyens) a du mal à être incluse dans l'analyse. Partant de ce constat, Callon (ibid.) propose d'adopter trois principes : *l'agnosticisme de l'observateur* ; le *principe de symétrie généralisé* ; et celui de *libre association*.

Le principe d'agnosticisme propose que l'observateur ne doit pas porter de regard a priori sur le discours des acteurs. Le chercheur doit rester attentif à ne pas opérer de censure, à tenir compte de tout ce que dit l'acteur. Sur le plan méthodologique, ce principe se traduit par une nécessité de « *suivre les acteurs* » (Latour, 2006) partout où ils nous emmènent. L'observateur doit se laisser guider par les acteurs s'il souhaite retracer toutes les

associations. L'analyse doit tenir compte des non-humains cités par les acteurs autant que des humains.

La libre association exige que « *l'observateur abandonne toute distinction a priori entre faits de Nature et faits de Société et qu'il rejette l'hypothèse d'une frontière définitive séparant les deux* » (Callon, 1986, p. 176). Le regard doit porter les mêmes exigences vis-à-vis des humains et des non-humains. Là aussi, les non-humains ayant un pouvoir actantiel, il s'agit de suivre les chemins sur lesquels ils nous emmènent cartographier les associations auxquelles ils participent.

Le principe de symétrie a déjà été évoqué. Il s'agit de remettre en cause le « Grand Partage », en décrivant avec les mêmes termes les points de vue en présence, la parole des humains et des non-humains, des experts ou des profanes, scientifiques, techniques et politiques. Il convient de dépasser la distinction entre nature et culture. Ce principe lorsqu'il est suivi en ne tenant compte d'aucune partition est appelé « *symétrie généralisée* » (ibid.).

Le principe de symétrie généralisé, en ne distinguant plus le naturel du culturel, propose de considérer tous les citoyens du collectif comme des quasi-objets, des êtres hybrides aux propriétés à la fois humaines et non-humaines. Nature et société ne sont plus opposées, mais doivent alors toutes deux être expliquées à travers la distinction des quasi-objets et de leurs associations. Le lieu géographique est dans ce cas à la fois porteur de son « *topos* » et de sa « *chôra* » (Berque, 2000) et sa relation avec l'acteur humain est considérée simultanément dans ses dimensions fonctionnelles, organisationnelles, affectives et identitaires. La séparation de ces différents caractères ne peut plus être recherchée, celle-ci conduisant à une asymétrie du regard. Il convient d'identifier à la fois la parole des non-humains, portée par leurs portes-paroles, et les effets qu'ils peuvent induire sur le comportement des humains et leurs discours. Cette approche cherche à identifier les traductions, tracer les associations et comprendre ainsi les recompositions du collectif et la construction progressive d'un monde commun.

Dans ce cadre, le chercheur ou l'expert font aussi partie du collectif. Leurs travaux participent à développer des associations, notamment lorsque ceux-ci sont intéressés, c'est-à-dire qu'ils associent des acteurs ayant des intérêts dans la construction du processus d'observation. « *Les sociologues étant aussi des " membres de leur société " et ne pouvant donc " s'arracher " à l'emprise de leurs propres " catégories sociales ". Il faut simplement imputer cette qualité (et non cette faiblesse) au fait que les analystes se trouvent sur un pied d'égalité avec ceux qu'ils étudient, qu'ils font exactement le même travail et qu'ils participent aux mêmes tâches de tracer des liens sociaux, même s'ils emploient des instruments différents et n'ont pas les mêmes vocations professionnelles* » (Latour, 2006, p. 51). Les profanes à travers leurs savoirs

participent autant que les experts à la construction du monde commun (Callon et al., 2001). L'espace public et les controverses qui l'animent permettent à chacun de s'exprimer à travers des « *forums hybrides* » (ibid.) constitués à l'occasion.

IV.2.1.2. La question du local

Selon le principe de symétrie généralisé, les échelles ne doivent pas non plus être définies et considérées a priori. Les réseaux sociotechniques qui se tissent ont à la fois des dimensions globales et locales. Ils associent des acteurs locaux et des acteurs nationaux. Pour exemple, dans notre domaine, un décollage de parapente peut associer une fédération nationale, à travers l'établissement d'une convention d'autorisation d'usage. Celle-ci prévoit généralement un transfert de responsabilité du propriétaire vers la fédération, laquelle souscrit une police d'assurance pour prévenir les conséquences d'une éventuelle mise en cause. La gestion au quotidien est réalisée par les clubs locaux, en partenariat avec les collectivités. Des professionnels locaux utilisent le site au même titre que des pratiquants de la région et des touristes sportifs de passage. Si l'on suit ici chaque acteur et que l'on cherche à cartographier les associations, apparaissent de nombreux non-humains (le site, la convention, le contrat d'assurance, le sol à travers son érosion, les arbres qui doivent être taillés...). Ils constituent un réseau socio-technique avec des humains (représentants de la fédération, du club, professionnels, élus, pratiquants ordinaires, spectateurs...). « *Ainsi dans le cas des réseaux techniques, nous n'avons aucune difficulté à réconcilier leur aspect local et leur dimension globale. Ils se composent de lieux particuliers, alignés par une suite de branchements qui traversent d'autres lieux et qui nécessitent pour s'étendre d'autres branchements* » (Latour, 1991, p. 159). C'est la notion de structure, structurante ou structurée, qui est discutée et, « *pour éviter les acrobaties conceptuelles de la dialectique, la Sociologie de l'Acteur Réseau introduit la notion de localité, définie comme étant à la fois cadrée et connectée* » (Callon, 2006a, p. 273). Les microstructures sont, dans ce cas, des interactions localement cadrées, et les macrostructures apparaissent comme des lieux cadrés, connectés par les actants. L'adoption de cette définition de la notion de localité invite les géographes à transformer leur regard. En effet, dans son acceptation présentée ici, la localité n'est pas nécessairement spatialisée. Un site ou une localité sont entendus comme des moments, des situations au cours desquels les associations et les identités de chacun sont mises à l'épreuve. La localité et le site peuvent être spatialisés, situés géographiquement, mais aussi temporellement. L'étude de la

succession des formes de développement à l'œuvre dans les gorges du Verdon (Mao et al., 2004) montre qu'un lieu peut changer plusieurs fois d'identité. Dans ce cas, la localité, au sens de l'acteur réseau, exprime à la fois le lieu géographique, mais aussi le moment où le débat réapparaît, où les non-humains redeviennent visibles en s'immisçant dans le débat. Et si le collectif est en mouvement permanent, toute cartographie que nous pouvons en dresser correspond à une temporalité.

IV.2.2. La méthode générale, cartographier les collectifs

Cette approche s'oppose aux théories sociologiques modernes, qui conservent le « grand partage », en proposant de décrire le « social » au sens n°2. L'objectif est ici d'explorer le monde commun, comprendre comment il se construit. L'idée est de partir à la recherche des nouvelles institutions ou procédures en capacité de créer des connexions. Dans ce cadre le « social » (au sens n°1) n'est que partie du *collectif*, et *suivre les acteurs* permet l'exploration de ce *collectif*, constitue une piste pour comprendre ses mouvements (Latour, 2006). Les acteurs agissent, sont contraints d'agir, consciemment ou non, et l'action se situe dans un contexte d'incertitudes (Callon et al., 2001). Avant de s'intéresser aux trois mouvements de l'observation proposés par Latour (2006), nous revenons d'abord sur ces incertitudes.

IV.2.2.1. Les incertitudes du monde commun en train de se faire

Les terrains d'étude privilégiés de la théorie de l'acteur réseau sont les controverses et les innovations. En effet, dans ces cas-là, les accords sont discutés, les associations se font et se défont, l'identité et la place de chacun sont débattues. Ces échanges engagent un mouvement de recomposition du collectif. A chaque fois que les débats animent les forums hybrides⁴⁵ à l'œuvre, des incertitudes apparaissent quant aux états du monde possibles. « *En choisissant un état du monde, on choisit non seulement les entités avec lesquelles on décide de vivre, mais également le type d'histoire qu'on est prêt à partager avec elles* » (Callon et al., 2001, p. 38). Ces *incertitudes* concernent les enchaînements d'actions et de *traductions* devant mener à un

⁴⁵ (Callon et Rip, 1992) : Un forum hybride se caractérise « *par la multiplicité et la diversité des acteurs qui interagissent* » p.148 il « *ne constitue pas seulement l'espace au sein duquel se négocient les problèmes et les connaissances, il est également le lieu où se déterminent les acteurs impliqués et leur identité* » p.150.

certain état du monde, tandis que le *risque* est lui constitué par les effets potentiels de cet état du monde. *Incertitudes* et *risques* sont deux notions bien différentes, la première portant sur la construction de l'action et la seconde sur ses conséquences. « *Les controverses permettent d'explorer ce que nous proposons d'appeler les « débordements », engendrés par le développement des sciences et des techniques. Débordements qui sont indissociablement techniques et sociaux et qui, en mettant en évidence des effets imprévus, font surgir des problèmes inattendus* » (ibid., p.50). Les controverses permettent de dresser la carte des relations entre acteurs humains et/ou non-humains, elles constituent pour les acteurs du *forum hybride*, un processus à la fois d'apprentissage et d'exploration.

Une **première incertitude** touche la **constitution des groupes d'acteurs**. Pour Latour (2006), il n'y a « *pas de groupes, mais que des groupements* », c'est-à-dire des assemblages fragiles qui peuvent être à tous moments remis en cause. Rien ne dit que ces groupements sont stables, étant donné qu'ils se constituent dans l'action, via des associations. Ces dernières laissent parfois des *traces* (inscriptions, traces matérielles ou symboliques), sources de la seconde incertitude.

En effet, un objet technique ou une trace symbolique peuvent être *intermédiaire* ou *médiateur*. Le premier transporte le sens sans le transformer, tandis que le *médiateur* transforme, traduit ou distord le sens de l'élément transporté. L'exemple de la clef de Berlin (Latour, 1996) permet de bien saisir cette différence. Les co-propriétés de la ville de Berlin sont équipées d'une clef très spéciale qui, associée à une serrure adaptée, oblige les habitants à adopter un certain comportement. En effet lorsque la clef est introduite pour ouvrir la porte, elle ne peut être récupérée (d'un côté ou de l'autre) qu'une fois cette porte à nouveau verrouillée. Il n'est plus possible avec cette clef que la porte reste ouverte, si ce n'est en abandonnant le précieux sésame. La clef, *médiateur* ingénieusement conçu, contraint les possibilités des habitants, les oblige à respecter un programme d'action. « *L'intermédiaire n'était qu'un moyen pour une fin, alors que le médiateur devient à la fois moyen et fin. De simple outil, la clef d'acier prend toute la dignité d'un médiateur, d'un acteur social, d'un agent, d'un actif* » (ibid., p. 44). Le comportement à respecter, en bon co-habitant de l'immeuble, le *programme d'action*, n'est plus « fermez la porte derrière vous », mais « n'abandonnez pas votre clef ».

La seconde incertitude concerne alors l'action, un acteur n'agissant pas nécessairement de son plein gré, mais pouvant aussi être contraint d'agir, consciemment ou non. Toute action que nous déployons engage un certain nombre d'entités simultanément, lesquelles agissent en même temps que nous. Difficile de prédire si tout se passera comme prévu initialement, tant

les autres entités, en agissant peuvent contraindre, demander des adaptations. De moteur de l'action, nous devenons dans cette lecture co-contributeur de l'action, engagé parmi d'autres. Et, on ne peut pas postuler que tout individu réagira de la même manière lorsqu'il sera engagé dans l'action avec un certain nombre d'autres contributeurs. Chacun ne s'engage pas avec le même programme d'action, la même *préposition* (Latour, 2012, p. 69) (entendu comme une pré-position). Les différents acteurs, humains et non humains, ne sont pas au monde avec la même ontologie, ne convoquent pas le même *mode d'existence* (ibid.)⁴⁶. Si le programme de départ n'est pas le même, l'adaptation, le changement de programme ne sera pas non plus identique. Si le *mode d'existence*, la manière d'être au monde, diffère, alors la manière de s'engager, de vivre l'action sera aussi certainement distincte.

La **troisième incertitude** est celle induite **par la chaîne des traductions à l'œuvre**. Les relations entre acteurs sont médiées par un certain nombre d'autres acteurs. Les relations face à face existent, mais ne sont pas nécessairement les plus courantes. Il faut alors retracer toute la chaîne des *traductions*, si l'on souhaite comprendre les liaisons entre acteurs. Or, les objets techniques et symboliques ne laissent de traces que par intermittence. Il n'est pas aisé d'identifier tous les *médiateurs* si ceux-ci ne sont pas toujours visibles. Les *situations* problématiques permettent de donner une visibilité aux objets. La *situation* passe alors de la stabilité (il roule en voiture, et respecte le programme d'action défini) à l'instabilité (crevaison, des objets apparaissent, roue, cric, triangle de signalisation...). Une liste de *situations* peut permettre de décrire l'intégralité de la chaîne de *traduction* et d'identifier tous les objets participant à l'action.

Apparaît ici **la notion d'expérience**, au sens empirique du terme, **au centre de la quatrième incertitude**. Une connexion entre deux acteurs, quels qu'ils soient, est rarement un simple assemblage. Souvent, elle induit des changements, des adaptations de la part des acteurs, en engageant un *médiateur*. Dans ce cas, Latour (2006, p.157) propose de la nommer *traduction*. C'est la construction de ces *traductions* qu'il faut alors comprendre, si l'on souhaite étudier la composition progressive du collectif. Celle-ci est explorée à travers les processus d'*intéressement* détaillés au IV.2.3. Mais ce processus se déroule au cœur d'une *expérience*, laquelle ne peut pas être déterminée a priori par les acteurs engagés. L'*expérience* en elle-même peut être inattendue, si personne ne peut savoir ce que l'on va lui proposer ni quelle

⁴⁶ L'identification de différents « *modes d'existences* » fait partie du projet général de Latour (mode a remplacé formes dans ses derniers travaux). Ce travail étant en cours, il ne nous sera pas possible de le mobiliser ici. En revanche, certains outils se rapprochant de ce que peuvent être ces modes d'existence sont utilisables, comme l'adhésion à un projet de *cit*é (Boltanski et Thévenot, 1991), différents *régimes d'engagement* (Thévenot, 2006) ou l'inscription dans des *formes de développement* (Corneloup et al., 2001).

attitude ou quel discours il devra alors adopter. Lorsque les *médiateurs* agissent, les faits ne sont plus indiscutables, mais deviennent disputés, car ils convoquent alors différentes *prépositions* (Latour, 2012). Il est alors indispensable de s'intéresser à l'*expérience*, aussi empirique soit elle, et de la retranscrire comme telle au travers d'un *compte-rendu risqué* (Latour, 2006, p.177).

Cette méthode de retranscription de l'enquête, la démarche d'analyse en elle-même, **constitue la cinquième incertitude**. L'observateur doit pouvoir cartographier les réseaux socio-techniques déployés, sans zones d'ombre. Les associations doivent être toutes prises en compte sans a priori. Le rapporteur ne doit pas présenter tout ce qu'il observe comme des *faits indiscutables*, mais décrire les agencements qui peuvent rendre les *faits disputés*.

« *Pas de groupe, mais des regroupements continuels ; pas d'acteur, mais des formes d'existence qui le font agir et dont on comprend mal l'origine et la force ; pas d'interaction face à face, mais de longues chaînes de médiations à travers des objets de toute nature dont la présence passe brusquement du visible à l'invisible : telles sont les trois premières sources d'incertitude sur lesquelles il nous faut nous appuyer pour suivre le fluide social à travers ses formes toujours changeantes et provisoires* » (ibid., p.125). La quatrième incertitude concerne la constitution de l'expérience en elle-même, les acteurs et les associations présentes qui permettent qu'un fait soit discuté ou non. Enfin, la cinquième incertitude concerne le travail d'analyse, la manière avec laquelle cette construction est rapportée (le *compte rendu risqué*). Une fois cela identifié, Latour (2006) propose une méthode générale développée autour de trois principaux mouvements.

IV.2.2.2. Voyage à travers le collectif

Latour (2006) présente sa méthode comme un guide de voyage qui consiste à partir à la découverte de ce collectif en train de se faire et se défaire. Il s'agit à la fois d'identifier tout le monde, comprendre l'identité et le rôle de chacun, visibles au travers des situations de controverses ou d'innovations et des expériences que celles-ci permettent. Pour cela, il propose trois étapes constituant une méthode générale de l'exploration du collectif : *localiser le global, redistribuer le local et connecter les sites*. Rappelons toutefois qu'ici, *localités* ou *sites* ne sont pas nécessairement permanents ou situés géographiquement.

Ce triple mouvement d'analyse doit permettre de dépasser plusieurs notions habituellement mobilisées, comme le contexte, les structures ou l'habitus. Le social ne doit plus être dans ce cas une explication, mais doit être expliqué. Il est au centre de l'analyse, construit au travers de multiples associations. L'hypothèse de structures emboîtées comme des poupées russes, remplaçant le petit dans le grand, d'un local dans un contexte global, ne peut plus être conservée. Pas de contexte, il n'existe que des associations. Au travers de cette approche, local et global se construisent ensemble en fonction de leurs liens, développés par des chaînes d'acteurs, d'associations et de traductions. Il n'y a plus dans ce regard d'externalités et d'internalités. Les sites connectés participent d'un global et ce dernier agit dans la construction de ces sites locaux.

Localiser le global revient à identifier les forces en présence et les associations lorsqu'une localité est soumise à la discussion. Il faut suivre les sentiers de délégation et de traduction qui connectent les acteurs, qui relient le global aux localités. Ce déploiement permet d'identifier les réseaux à l'œuvre et les médiateurs engagés. Mais chaque déplacement, chaque association est aussi une transaction dans le sens où elle a un coût pour chacune des parties. Ce sont ces frais, ces efforts consentis ou ces compromis qui laissent des traces et conduisent aux changements de programmes

Redistribuer le local s'opère en suivant ces traces et les traductions auxquelles elles peuvent donner lieu. « *Les mouvements et les déplacements sont premiers ; les sites et les formes ne viennent qu'en second* » (ibid. p.300). La différence entre les localités n'est pas tant dans leurs dimensions (le nombre de connexions), mais dans la direction qu'elles montrent, les trajectoires que l'action peut suivre. Chaque association implique des traductions, et celles-ci ne s'appliquent pas aux mêmes choses et ne transportent pas le même sens. Dès lors, elles ne vont pas dans la même direction et ne permettent pas les mêmes mouvements.

Enfin, *connecter les sites* revient à comprendre la forme nouvelle du collectif et les changements qui se sont produits. La méthode proposée consiste pour le chercheur à s'intéresser dans le détail à toutes les *associations*, en suivant les acteurs le plus loin possible.

Cette méthode générale, décomposée en trois mouvements permet de comprendre comment l'action se construit ou se fabrique. Elle permet de ne pas détacher l'analyse du local (les trajectoires possibles) de celle du global (les recompositions du collectif). Dans la section suivante, nous nous penchons plus sur la méthode qui permet l'analyse de la constitution d'un réseau sociotechnique. Celle-ci vient compléter les trois mouvements décrits ci-dessus en permettant de comprendre comment des acteurs divers s'associent ou non.

IV.2.3. La construction des réseaux

Le monde commun est construit autour d'acteurs humains et non-humains, de groupements et associations, qui se font à travers un processus de traduction. Les incertitudes portent sur ces groupements et sur l'identité des acteurs et les rôles qu'ils peuvent avoir. Latour (2006) propose d'identifier les situations où les faits sont disputés, les moments où le rôle et l'identité de chacun sont discutés, puis de retracer aussi fidèlement que possible les chaînes de *traductions*, en ne négligeant aucun détail ni aucune association. Callon (1986), à travers l'exemple des problématiques de reproduction des Coquilles Saint Jacques dans la baie de Saint Briec, identifie plusieurs étapes constitutives du processus de *traduction*.

Les marins pêcheurs sont confrontés à la raréfaction des coquilles Saint-Jacques, lesquelles intéressent les chercheurs d'un laboratoire public. Les pouvoirs publics organisent un colloque pour étudier la question de la disparition des coquilles. Les chercheurs et pêcheurs sont connectés à travers une nouvelle formulation de la question, les intéressant tous deux. Comment se reproduisent les coquilles Saint-Jacques ? A partir de là, débute un processus que Callon (ibid.) analyse en dix étapes qui, « *dans la réalité, peuvent se chevaucher, mais qui constituent les différents moments d'un processus général auquel nous donnons le nom de traduction* ».

- La première phase est celle de *l'analyse du contexte*, au cours de laquelle, il s'agit d'identifier tous les acteurs en présence (non-humains compris) ainsi que leurs intérêts, enjeux respectifs et degrés de convergence.
- Ensuite, *la problématisation du traducteur* correspond à une reformulation du problème. Il permet de prendre en compte ce qui unit et ce qui sépare les acteurs, l'objectif étant d'aboutir à leur collaboration. Elle est réalisée par un *traducteur principal*.
- La conséquence est l'apparition d'un *point de passage obligé* autour duquel les intérêts convergent. Le réseau commence alors à apparaître, les *associations* devenant effectives.
- Apparaissent ensuite des *porte-parole*, chargés d'exprimer la voix de ceux qui n'ont pas la parole. Ce sont eux qui rendent l'action possible en rendant le dialogue possible.

- A ce stade, se développent des *investissements de forme* qui diminuent la complexité, en substituant à de nombreuses entités un ensemble d'*intermédiaires*, plus commodes à manipuler.
- Ces *intermédiaires*, produits par les *investissements de forme*, ont pour effet de cimenter le réseau, de renforcer les liens.
- C'est la notion d'adhésion et de participation qui est en jeu dans la *traduction* et Callon (1986, pp. 189-190) l'appelle l'*enrôlement* : « *L'enrôlement est un intéressement réussi. Décrire l'enrôlement, c'est donc décrire l'ensemble des négociations, multilatérales, des coups de force ou des ruses qui accompagnent l'intéressement et lui permettent d'aboutir* ».
- L'étape suivante, *rallongement et irréversibilité*, vise à consolider le réseau en associant plus d'acteurs, à le stabiliser et le consolider.
- Ensuite, *la vigilance* a pour objectif d'éviter l'explosion du réseau, dans un contexte qui n'est jamais stabilisé puisque toujours en train de se faire, en apportant de l'attention aux détails.
- Enfin, *la transparence* permet d'établir des relations de confiance.

Les *intermédiaires* peuvent toutefois se comporter en *médiateurs*, en obligeant des changements de programme d'action et produisant des effets inattendus. Cette incertitude sur les effets des nouveaux entrants peut obliger à recommencer le processus, à *problématiser* à nouveau, redéfinir des *points de passages obligés*. Si l'*enrôlement* de l'*intermédiaire* produit les effets attendus, alors les phases suivantes peuvent s'enclencher.

Concernant les *investissements de forme*, la proposition que nous faisons tout au long de ce travail est de les qualifier à l'aide des *formes de développement* (Corneloup et al., 2001), lorsque ceux-ci concernent le management des espaces sportifs de nature. Ces *formes de développement* peuvent être mises en œuvre par un acteur unique ou à travers des formes d'autogestion du site. Mais lorsqu'elles découlent d'un accord discuté à travers la constitution d'un réseau sociotechnique, elles correspondent alors à l'*investissement de forme* partagé.

IV.2.4. La géographie de l'acteur réseau

De nombreux travaux géographiques s'intéressent aux objets et à leurs rôles dans les cours d'action. Pour Raffestin (1980), les relations sont à la base de la territorialité humaine. Et, les « *relations qui tissent la territorialité humaine ne sont pas binaires, comme dans le cas des animaux, elles sont du type ternaire; elles articulent toujours trois éléments; un sujet (individuel ou collectif), un médiateur (instrument concret ou abstrait), un objet (matériel ou non). C'est une relation triangulaire dans laquelle le moyen utilisé modifie le rapport à l'objet* » (ibid., p. 51). Le rapport des humains au territoire se construit, selon cet auteur, avec les objets et des médiateurs. Mais ceux-ci ne sont pas considérés pour autant comme agissant, ce qui distingue cette approche de la théorie de l'acteur réseau. Les objets et médiateurs ne sont pas supposés ici « faire faire », c'est-à-dire contraindre les cours d'action ou changer les programmes des humains. La définition du médiateur est ici différente de celle présentée plus haut (cf. IV.2.2.1.). Le médiateur selon Latour (1996) participe à changer, transporter ou distordre le sens de l'action qui le mobilise. Il concourt ainsi à définir les contours de l'action. Pour Raffestin, les médiateurs peuvent notamment être les sciences et les techniques. « *Les pratiques et les connaissances technico-scientifiques n'ont pas cessé d'être mobilisées et utilisées pour réordonner les écosystèmes naturels pour les transformer en écosystèmes humains* » (Raffestin, 1997, p. 100-101). D'autres géographes ont identifié des objets à la fois naturels et culturels (Micoud et Peroni, 2000). L'exemple cité concerne les fleuves de la Loire et du Rhône qui sont devenus des patrimoines, dépassant une existence purement naturelle. Le statut des objets est discuté par les géographes, mais celui-ci est rarement considéré comme agissant. Pour Raffestin, le territoire est défini comme la fusion entre nature et culture et il propose le concept d'« *écogenèse territoriale* » (Raffestin, 1986). L'espace ne représente que la dimension naturelle et le territoire est, lui, « *une réordination de l'espace dont l'ordre est à chercher dans les systèmes informationnels dont dispose l'homme en tant qu'il appartient à une culture* » (ibid. p.177). L'écogenèse territoriale correspond à un processus de transformation de l'espace en territoire, sous l'action de cultures spécifiques. Cette lecture se rapproche de la théorie de l'acteur réseau, mais conserve la séparation entre nature et culture et ne considère pas les objets comme agissants.

Certains géographes ont mobilisé la théorie de l'acteur réseau. Les travaux s'inspirant de cette approche sont essentiellement anglo-saxons (Murdoch, 1997a, 1997b, 2001 ; Thrift, 1996). Ils

s'intéressent au caractère à la fois naturel et culturel des espaces, proposant une géographie hybride (Whatmore, 2002). Ces auteurs identifient les différentes traductions faites d'objets hybrides. Ils montrent que des associations « *hétérogènes* » (Murdoch, 1997a) participent à la construction des territoires. Ces approches diffèrent de la conception du territoire proposée par Raffestin, en le considérant comme le produit d'une interaction entre humains et non-humains. Dans cette lecture, le territoire n'est pas une construction humaine mais le résultat d'une composition des humains avec les non-humains, spatialisés ou non. Plus rares sont les chercheurs francophones qui ont mobilisé la théorie de l'acteur-réseau dans des approches géographiques. Le point de départ est souvent une controverse scientifique ou technique. « *la controverse n'est pas le résultat d'une projection, mais issue d'une constante interaction entre les éléments physiques et sociaux* » (D'Alessandro-Scarpari et al., 2004, p. 100). Elle permet d'identifier le rôle des non-humains dans le déroulement de l'action. La controverse, à travers les acteurs qu'elle enrôle, mobilise un ou des espace(s) et les soumet au débat. Les exemples de projets de ligne à haute tension (ibid.) ou de la création d'une ligne de train à grande vitesse (Lolive, 1999) montrent comment les controverses socio-techniques sont associées à un débat sur les lieux et les distances. D'autres travaux s'intéressent à la gestion des risques (November, 2003). Ils montrent que la prise en compte des risques contribue à modeler les territoires (ibid.) et a des conséquences sur la dynamique territoriale. Le risque et l'expérience du risque ont aussi un impact sur la manière d'habiter des territoires (November et al., 2011). La prise en compte des risques soulève des controverses techniques, des débats publics et des problèmes politiques. L'expérience vécue des catastrophes naturelles participe à modifier le rapport des habitants aux éléments naturels au sein desquels ils vivent.

Ces différents travaux permettent de comprendre le rôle des non-humains dans les dynamiques territoriales. Mais, dans notre cas, nous n'avons pas à faire à des controverses socio-techniques. Les problèmes publics et politiques sont issus de conflits ou de difficultés de cohabitation. Et si, dans le cas de la prise en compte des risques, un territoire exposé est associé et défini, dans le cas des dynamiques sportives de nature, leurs territorialités sont plus difficiles à identifier.

Conclusion IV.2. : Territoires et collectifs en construction

L'objet de notre recherche est de comprendre la construction d'un collectif, celui développé autour de la dynamique sportive de nature, à l'échelle des Grands Causses. L'analyse géographique que nous nous proposons d'effectuer peut alors être décrite en plusieurs étapes :

- Identifier les réseaux et comprendre leurs constructions :

D'abord, sur le terrain observé identifier les acteurs, les suivre et comprendre leurs différentes associations. Lorsqu'un réseau apparaît : analyser sa constitution progressive et ses configurations successives. Identifier ces moments de basculements, les *enrôlements* et les *traductions* associées qui ont conduit à la reconfiguration. Si plusieurs réseaux sont identifiés, il nous faudra aussi poser la question de leur cohabitation, leurs connexions, complémentarités ou contradictions.

- Comprendre les liens aux collectifs :

Poser la question des échelles, identifier les connexions entre acteurs et sites, leurs dimensions. Comprendre comment un réseau peut participer à la construction d'un collectif plus large et réciproquement.

- Identifier les attachements à l'espace géographique :

Ce qui fait qu'un réseau, qu'un acteur n'adoptera pas le même comportement, le même programme d'action ailleurs. Ce qui participe à définir les contours de la dynamique collective et est spécifique au territoire observé. Le territoire peut alors être défini comme « *un assemblage d'éléments humains et non-humains [...] qui est en train, toujours, de se faire et de se défaire, dont les contours sont toujours soumis à des séries d'épreuves qui sont en train de le stabiliser et le déstabiliser* » (November, 2010).

On ne cherche plus ici à identifier les structures, les formes spatiales, mais plutôt les associations, les réseaux et les attachements. L'objectif est de comprendre comment le collectif s'assemble et se recompose, et ce qu'il y a de géographique dans cela. Quelles traces le collectif laisse-t-il dans l'espace ? Quels sont les liens au territoire dans les associations ? Mais pour compléter cette approche, il convient aussi de proposer des outils et méthodes permettant d'analyser l'action publique, au cœur de ces mouvements.

IV.3 L'action publique en débat

Les chercheurs se sont longtemps consacrés à l'étude des politiques publiques, actions mises en œuvre par la puissance publique. Les sports de nature sont soumis à de nombreuses politiques publiques concernant la gestion des espaces naturels, l'encadrement des disciplines sportives, ou leur développement. On peut citer le rôle des fédérations dans la production de normes ou la mise en œuvre des CDESI et PDESI par les Conseils Généraux. Tout cela est encadré par la loi sur le sport et sa retranscription dans le code du sport. Ces politiques impliquent une législation, mais aussi des acteurs chargés de sa mise en œuvre qui ne sont pas nécessairement des services de l'Etat. Les fédérations agissent dans le cadre d'une délégation de service public, par exemple. « *Parler de politique publique, c'est désigner l'action menée par une autorité publique (seule ou en partenariat) afin de traiter une situation vécue comme posant un problème* » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 5). Les politiques publiques ne dépendent donc pas uniquement des actions déployées par l'Etat. Elles définissent leurs contours au travers d'un ensemble d'associations qui participent de la prise de décision.

Cependant, la prolifération d'autres acteurs que l'Etat dans le processus de décision, l'apparition des profanes au travers de controverses ou le rôle d'acteurs aux échelles territoriales variées ont rendu la lecture des politiques publiques de plus en plus complexe. La construction des réseaux et de collectifs engage des acteurs nombreux et variés dans un processus de *traduction* et d'*intéressement* qui permet d'aboutir ou non à une décision commune. Que le processus débouche sur un accord collectif ou pas, les décisions prises participent d'une gouvernance du collectif. « *La gouvernance s'entend comme un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts discutés et définis collectivement. La gouvernance renvoie ainsi aux dynamiques multi-acteurs et multi-formes qui assurent la stabilité d'une société et d'un régime politique, son orientation et sa capacité à fournir des services et à assurer sa légitimité* » (ibid, p. 21). C'est cette *gouvernance* issue d'échanges, négociations, partenariats, conflits, controverses, associations entre acteurs divers qui est aujourd'hui désignée par la terminologie *d'action publique*, préférée à l'étude *des politiques publiques*. La thématique de la gouvernance est apparue progressivement à travers l'étude des échecs des politiques publiques, les failles de leurs mises en œuvre ou les interprétations diverses faites par les acteurs chargés de leur territorialisation. La gouvernance est aussi apparue au travers de l'identification de nouvelles formes d'échanges, de régulations ou d'organisations entre acteurs. « *Les non-décisions, les*

scènes invisibles et les acteurs cachés sont apparus aussi importants dans l'action publique que les grands gestes visibles et mis en scène » (ibid, p. 17). Cette thématique pose la question des formes d'organisations et de régulations horizontales, venant concurrencer ou compléter les processus verticaux mis en œuvre par l'Etat. L'étude des réseaux et des collectifs, dans laquelle nous nous inscrivons, a participé à l'émergence des thématiques de la *gouvernance* et de *l'action publique*. Elle ne peut considérer uniquement les actions volontaires d'une autorité supérieure qu'est l'Etat. Profanes, collectivités locales, associations, groupes d'influence ou de nombreux autres acteurs sont engagés dans la décision collective.

Nous reprenons d'abord quelques lectures des politiques publiques qui peuvent permettre de situer celles-ci (IV.3.1.), avant de poser ensuite la question de leur mise à l'épreuve à travers leurs territorialisations (IV.3.2.). Puis, nous reviendrons sur le rôle des objets, et notamment des instruments déployés par l'action publique (IV.3.3.).

IV.3.1. Politiques publiques et territoires

Les politiques publiques sont souvent qualifiées d'ascendantes ou de descendantes, suivant que l'initiative appartient au sommet de la pyramide (Etat, ministres, députés) ou qu'elle est le fruit d'une proposition des territoires. Ces politiques *top down* ou *bottom up* (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 14) sont par exemple facilement identifiables dans l'histoire de l'aménagement du territoire en France. Après la Seconde Guerre mondiale, l'Etat décide de réaménager le territoire afin de combattre les inégalités de peuplement et de richesses entre « Paris et le désert Français ». L'heure est à la politique *top down* via la création de la DATAR (1963)⁴⁷. Les exemples de l'aménagement du littoral du Languedoc-Roussillon, des stations de ski à travers le plan neige (1964) sont des témoins de cette stratégie. Sur le plan de la protection de l'environnement, quelques-uns des outils développés datent de cette époque et traduisent cette philosophie de la décision par le haut. C'est le cas de Parcs Nationaux (loi du 22 juillet 1960) dont le premier est créé en Vanoise en 1963. A partir des années soixante-dix, et suite au choc pétrolier de 1973, la politique du gouvernement devient moins volontariste et plus au coup par coup. Puis, à partir de 1981 est lancée une décentralisation, qui à travers la les régions (à partir de 1982) et des districts (1992), devenus communautés de communes (loi

⁴⁷ A son origine, la DATAR est la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, elle devient DIACT, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, de 2005 à 2009, pour redevenir DATAR avec l'intitulé de Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

Chevènement du 12 juillet 1999) et des outils de programmation financière associés comme les Schémas des Services Collectifs (SSC, loi Voynet, LOADDT du 25 juin 1999). Cette politique de décentralisation amène petit à petit à inverser la logique de l'aménagement du territoire en développant des logiques *bottom up* développées autour de projets proposés par les territoires. Aujourd'hui, l'Etat lance couramment des appels à projets auxquels répondent les territoires. Les projets validés donnent accès à un financement. Certaines collectivités, Régions ou Départements, ou des organes de l'Etat (commissariats de massif et certaines Régions par exemple) utilisent aussi cette procédure de l'appel à projet afin de considérer la volonté des territoires dans la mise en œuvre des politiques publiques. Concernant la protection de l'environnement, les Parcs Naturels Régionaux (PNR) témoignent de cette philosophie de mise en œuvre. Les acteurs du territoire rédigent une charte, laquelle est soumise à la validation du ministère compétent. L'initiative, les propositions et le contenu de la charte sont portés par les acteurs locaux. Aujourd'hui les deux logiques ascendantes et descendantes cohabitent et témoignent de diverses approches de la régulation et de la gouvernance des espaces publics.

Les politiques publiques sont souvent questionnées sur leurs modalités d'application, leur efficacité ou efficience. En reprenant l'exemple des politiques de protection de l'environnement, une même mesure peut être appliquée avec une philosophie différente *bio-centrée*, *anthropo-centrée* ou *éco-centrée* (Depraz, 2008). La mise en œuvre des Plans de Prévention des Risques d'Inondation diffère selon les départements, les techniciens chargés du dossier et les rapports avec les élus (Le Bourhis, 2004). Même si une politique est impulsée par l'Etat, le bien commun peut se construire à l'échelle territoriale à travers l'action des services déconcentrés. « *Ainsi le préfet ou, d'une façon plus générale, tout opérateur de cette médiation, fonde son action sur une double évidence : il existe un point de vue général, supérieur, à partir duquel doit émerger un corps politique unique, doté d'un intérêt propre et séparé des intérêts particuliers ; partant de là, le médiateur doit agir comme un révélateur (au sens chimique du terme), en construisant par la négociation et/ou l'imposition, cet intérêt général* » (Lascoumes et Le Bourhis, 1998, p. 39). Ces exemples questionnent la construction de appropriation locale, d'une mise en œuvre partagée et discutée à l'échelle de territoires des politiques mises en œuvre par l'Etat. De plus, les analyses sont rendues complexes par l'enchevêtrement des territoires et des politiques. Les politiques publiques mises en œuvre par l'Etat se croisent avec des stratégies locales et des politiques territoriales (régionales, départementales, intercommunales...). L'intérêt général et le monde commun sont alors

rediscutés et une adaptation de la mise en œuvre de la politique nationale peut s'avérer nécessaire.

Les recherches sur le sommet de l'Etat posent la question de la construction de la décision, « individuelle », « issue d'un choix rationnel », ou « dissoute dans l'action » (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 48-53). Les problématiques publiques soulèvent la question des « entrepreneurs de cause », concernant le passage d'un fait social à un problème politique. Ainsi, un fait social « ne devient public que lorsque des acteurs mobilisés parviennent à l'inscrire dans l'espace politique, c'est-à-dire lorsqu'il devient un sujet d'attention, voire de controverses et que des positions se confrontent pour en caractériser les composantes, l'ampleur et les causes » (ibid., p. 69). Les auteurs décrivent une construction publique du problème en trois temps : apparition d'un fait social ; passage à un problème public ; puis à un problème politique. Parfois l'irruption d'un objet ou d'un événement précipite ce processus, comme le montre le cas de la crue de Vaison la Romaine qui incite les pouvoirs publics à repenser la politique de protection des populations (Le Bourhis, 2004). « Comme par le passé, le facteur déclencheur est une inondation à fort retentissement médiatique (Vaison-la-Romaine, 22 septembre 1992). L'émoi consécutif à la catastrophe, au cours de laquelle trente-sept personnes disparaissent, conduit à une remise en cause de la gestion des problèmes d'inondation dans toute la région et ouvre une période de réflexion administrative sur les actions menées » (ibid, p. 261). C'est aussi le cas décrit dans l'exemple de la pollution de la Loire par une usine qui met en débat la question du bien commun territorial autour de l'eau ou de l'emploi (Lascoumes et Le Bourhis, 1998). Ce processus se développe autour de conflits, de controverses, d'environnements concurrentiels, de menaces ou d'innovations. Sa mise en œuvre correspond à des périodes d'instabilité ou d'émergence des réseaux et de reconfiguration des problématiques. Il met en jeu des forums hybrides engageant des porte-parole dans un environnement incertain.

IV.3.2. Des territoires incertains

Quelles que soient les politiques publiques et leurs modes d'émergence, leur application soulève souvent débats et controverses (voir l'exemple de la création du TGV Méditerranée (Lolive, 1999)). Parfois ce sont les projets qui sont confrontés dans leur développement aux cadres, normes, références ou directives produites par les politiques publiques nationales. Dans chaque cas, à partir du moment où la situation est discutée, des acteurs d'origines et

d'échelles géographiques diverses sont amenés à confronter leurs argumentaires. Le projet local ou la territorialisation de la politique publique rassemblent alors des *forums hybrides* qui débattent d'un problème public. « *Forums, parce qu'il s'agit d'espaces ouverts où des groupes peuvent se mobiliser pour débattre de choix techniques qui engagent le collectif. Hybrides, parce que ces groupes engagés et les porte-parole qui prétendent les représenter sont hétérogènes : on y trouve à la fois des experts, des hommes politiques, des techniciens et des profanes qui s'estiment concernés* » (Callon et al., 2001, p. 36). Ces acteurs, en se constituant en *porte-parole*, représentent des entités différentes à la fois par leur nature (les habitants, la faune sauvage, le bien commun défini par la loi...) ou leurs échelles (locale, territoriale, nationale, universelle). Cette approche s'inscrit dans la sociologie de la traduction. Elle propose non pas de centrer le regard sur la politique publique, sa mise en œuvre ou la construction d'une décision collective, mais, au-delà, d'observer les mouvements d'un *forum hybride* pour comprendre la recomposition du monde commun, du *collectif*. Selon ces auteurs, les controverses permettent d'identifier les acteurs, groupes et *porte-parole* qui se sentent concernés par la problématique dont il est question. Les controverses, étudiées à l'origine de cette approche sont constituées des débordements engendrés par les sciences et les techniques. Elles permettent d'identifier les « *connexions possibles entre les problèmes en discussion et d'autres problèmes avec lesquels certains groupes engagés s'efforcent d'établir des liens* » (ibid, p. 52). Enfin, elles offrent la possibilité d'explorer toutes les solutions possibles, les options envisageables, en allant au-delà de ce qui est proposé par les acteurs directs et officiels. À travers ces trois dimensions, les controverses offrent au chercheur la possibilité d'observer le monde commun en train de se construire, à travers une « *investigation et une expérimentation collective, faite d'allers-retours constants entre spécialistes et profanes* » (ibid, p. 150). Les acteurs investis dans cet espace de discussion publique ne sont pas prédéterminés. Au contraire, leurs identités se font à travers l'échange et la discussion. « *En effet, dans les forums hybrides, les identités sont émergentes : des groupes nouveaux, imprévisibles, naissent, prennent forme, se transforment, leur existence encore inchoative étant suscitée par des décisions ou des activités qui sont elles-mêmes révisables. Les intérêts sont plastiques, les identités négociables, les revendications discutables : non seulement aucune tradition solide et contraignante ne peut être invoquée, mais de plus les problèmes apparaissent contingents et leur résolution ne semble pas insurmontable* » (ibid., p. 329). Les auteurs cherchent à ne pas minimiser l'action de tel ou tel acteur, à adopter un regard symétrique, reconnaissant notamment le rôle des profanes dans la construction du monde commun. Les identités se construisent avec le collectif. La gouvernance est dans ce cas

définie par l'action et les processus engagés à travers les débats internes au *forum hybride* et les *traductions* successives. Les *forums hybrides* favorisent les cosmopolitiques (cf. I.2.2.) en associant tous les êtres du cosmos qui participent à la redéfinition du monde commun. L'ouverture de débats démocratiques suite à une controverse technologique est, par exemple, étudiée dans le cas des nanotechnologies (Vinck et al., 2007). Les débats sur ces nouvelles technologies donnent lieu à l'assemblage de *forums hybrides* ou sont débattus des questions techniques et éthiques. « *De tels groupes émergent de la prise de conscience de questions ou d'effets inattendus liés aux innovations* » (ibid.). Les délibérations de ces assemblées participent à la décision. Ce sont aussi des lieux d'exploration et d'apprentissage collectif au sein desquels les identités de chacun sont mises en jeu. Pour certains auteurs, ces changements de modalités de gouvernances de l'espace public mettent en exergue les contestations associatives (Lolive, 2006). La notion d'espace public permet de désigner la place où ont lieu des échanges, mais aussi où les relations s'épanouissent. Dans ce cadre, les débats engagés autour de questions paysagères traduisent, selon l'auteur, une volonté d'esthétisation. « *La transformation des modalités de fonctionnement des débats publics en France constitue la résistible substitution des enjeux esthétiques aux enjeux d'expertise, ce que j'ai nommé le passage des forums hybrides à l'esthétisation de l'espace public* ». La notion d'esthétisation de l'espace public exprime la volonté de définir « *un monde commun habitable* » (ibid.). La définition de *cosmopolitiques* au sein des forums hybrides, tenant compte des non-humains, est orientée par des volontés éthiques et esthétiques. Dans le cas de débats concernant les paysages, le souhait d'un monde habitable et vivable conduit les acteurs à développer une action éthique.

Lorsqu'un accord est formulé, il engage souvent la mise en oeuvre d'*instruments* qui représentent la philosophie de cet accord et permettent le développement, la reconfiguration ou la stabilisation d'un réseau. « *La question du choix des instruments pour l'action publique et celle de leurs modes opératoires est en général présentée de manière fonctionnaliste, comme relevant de simples choix techniques* (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 11). Or, pour ces auteurs, les instruments agissent comme de nombreux autres objets et artefacts. Ils suggèrent de considérer l'instrument comme « *un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations et des significations dont il est porteur* » (ibid., p. 13). L'instrument permet de développer une solution technique, mais aussi de problématiser une

situation politique, en orientant les choix opérés ou en étant porteur de représentations, de valeurs symboliques.

IV.3.3. Les effets des instruments

Tout non-humain enrôlé dans un réseau sociotechnique, même s'il est l'*instrument* de l'action publique, peut avoir des effets inattendus. Dans le cas des politiques de prévention contre les risques d'inondation, Le Bourhis (2004) montre que la politique publique mise en œuvre enrôle un nouvel instrument, les cartographies de zones à risques. Mais les textes réglementaires sont l'objet de traductions par ceux qui sont chargés de les appliquer. Les cartes des zones à risques associent les services de collectes des données (DIREN), les services centraux, et ceux définissant le zonage (DDE). La définition des zones et les règles définies diffèrent selon les cas et les décisions sont alors controversées, une fois rendues publiques. « *L'atlas des zones inondables publié, la controverse se poursuit au niveau communal, dans le cadre des révisions des POS, qui doivent prendre en compte la nouvelle définition des risques [...] la révision du POS de cette commune donne lieu à une enquête publique sur le tracé des zones inondables, qui conduit les riverains à formuler plus de 250 observations. Dans cet ensemble, le commissaire enquêteur note que près de quarante portent sur l'étude elle-même, à quoi s'ajoute une trentaine de demandes de corrections relatives à la topographie des lieux et aux écoulements localisés* » (Le Bourhis, 2004, p. 278). Ici l'instrument a déplacé le débat, sa construction et sa mise en œuvre sont controversées. Les débats contribuent par la suite à redéfinir le fonctionnement des services appliquant les règles et à changer leurs programmes d'action. « *La mise en place de la cartographie réglementaire engendre un ensemble de transformations à la fois au sein des services de l'État, dans les collectivités locales et dans le groupe des acteurs spécialisés dans la description du danger* » (ibid, p. 296). Le processus de mise en œuvre du cadre réglementaire se construit alors dans l'action, non pas comme un simple plaquage de règles venues d'en haut. Les cartes des zones inondables ont pour effet de recomposer le collectif et le réseau engagé dans l'action. Les instruments naissent d'un processus itératif, du cumul de petites transformations, d'une négociation et non de la volonté unilatérale d'un acteur dominant. Ils sont le fruit de la *problématisation* (Callon, 1986) de la situation par les acteurs engagés. Ainsi, il ne faut pas sous-estimer les sens politiques, « *les logiques politiques dissimulées* » (Lascoumes et Le

Galès, 2004, p. 16), dont l'instrument est porteur et le réduire à un processus technique. L'instrument est donc souvent un *médiateur*, au sens de Latour (2006), vu qu'il ne fait pas qu'offrir des possibilités ou régler des problèmes. Il oblige aussi certains acteurs à changer de programme d'action. L'*instrument* de l'action publique est dans cet exemple comparable à l'appareillage des scientifiques qui produit des traces et inscriptions qui font l'objet de *traductions* et de débats.

La lecture de l'action publique à travers ses *instruments* propose de substituer « *l'observation et l'analyse sous l'angle des instruments, souvent peu visibles, à l'entrée classique par la substance des politiques publiques* » (Lascoumes, 2010, p. 326). Cette méthode considère les *instruments* de l'action publique (IAP) comme agissants, car conditionnant le comportement des humains qui les entourent. Elle propose de dénaturer les objets techniques en montrant que leur carrière dépend plus des réseaux qui se forment autour d'eux que de leurs caractéristiques techniques propres. La mise en œuvre d'un instrument constitue *l'enrôlement* d'un nouvel actant dans le réseau sociotechnique et son arrivée peut engendrer des conséquences diverses. Les instruments peuvent avoir quatre effets : « *effet d'inertie* », de « *représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite* », de « *problématisation particulière de l'enjeu* » et de « *sentier de dépendance* » (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 31-35). *Effets d'inertie*, car l'instrument fixe la situation et crée une certaine résistance du *forum hybride* aux agressions extérieures, permettant à tous les acteurs de parler d'une même voie. Il exprime en quelque sorte le consensus adopté à un moment donné. *Représentation spécifique de l'enjeu qu'il traite* dans le sens où l'*instrument* est porteur d'une certaine philosophie, d'une expression particulière de l'enjeu, normative, réglementaire, consensuelle, relative au développement local par exemple. L'instrument a aussi des effets de « *problématisation particulière de l'enjeu dans la mesure où il hiérarchise des variables et peut aller jusqu'à induire un système explicatif* » (ibid., p. 33). Les instruments « *sont porteurs de valeurs, nourris d'une interprétation du social et de conceptions précises du mode de régulation envisagé* » (ibid., p. 13). Enfin, les *sentiers de dépendance* expriment une dépendance à l'instrument, laquelle peut être prolongée par l'action publique.

Les *instruments* peuvent être très variés. On peut citer en exemple des *instruments* législatifs, normatifs, réglementaires, économiques, fiscaux, organisationnels, conventionnels ou de communication. A chacun d'entre eux, les acteurs attachent un rôle, assignent un but à atteindre. Mais leur mise en œuvre et leurs usages produisent parfois aussi des effets inattendus. Ceux-ci relancent alors les débats au sein du *forum hybride*, déstabilisent un réseau, *enrôlent* de nouveaux acteurs, etc. Dans ces cas, l'action publique est tourbillonnaire

et les tentatives de stabilisation déplacent les problèmes ou les reconfigurent, mais le réseau ne se stabilise pas.

Dans le cas de notre travail, concernant les sports de nature, l'action publique n'implique pas nécessairement l'engagement d'un acteur public. Le développement des pratiques sportives dans l'espace naturel a le plus souvent été réalisé de manière dite « sauvage ». Praticants individuels, associations ou entreprises ont été aménagés les lieux de pratique sans demander d'autorisation. La gestion de ces sites peut n'engager que les pratiquants ou associer des propriétaires, des associations naturalistes ou d'autres usagers (pêcheurs, agriculteurs...), de manière formelle ou informelle. Dans ces cas, une action publique, une gestion partagée de l'espace, peuvent être décidées sans engager nécessairement une collectivité ou les services de l'Etat. Les simples pratiquants, profanes, peuvent aussi agir par leur présence sur le site et leurs comportements. S'intéresser à la gouvernance des lieux de pratique et au développement des disciplines sportives à l'échelle d'un territoire demande de connaître les divers *instruments* réglementaires, législatifs ou normatifs nationaux à l'œuvre. Cela implique d'observer aussi la manière dont des *forums hybrides* et *réseaux sociotechniques* développent des processus de régulation et de gestion de lieux de pratique, par exemple. Mais cela implique aussi de ne pas sous-estimer le rôle des *instruments* déployés dans l'évolution des pratiques sportives de nature, sur le plan local ou général. En effet, la gestion des pratiques est porteuse d'une *représentation spécifique* des lieux, des pratiques ou d'un événement. Celle-ci séduit plus ou moins les pratiquants, engendre des changements qualitatifs et quantitatifs de fréquentation.

Conclusion IV.3. : Les instruments en action

L'action publique est un espace de discussion partagé par des acteurs hybrides et très divers. Un problème public est discuté au sein d'un *forum hybride* où se côtoient acteurs, techniques, symboles, objets et *instruments*. La discussion permet de remettre en débat les identités de chacun. Si elle aboutit à un accord collectif, elle peut s'accompagner de la production de nouveaux *instruments*, lesquels participent à fixer ou reconfigurer un *réseau sociotechnique*. Si les débats ne débouchent pas sur un accord, la non-décision participe aussi de la gouvernance générale du problème traité. La situation continue, évolue d'elle-même sans subir de tentative d'orientation collective, participant aussi d'une gouvernance. L'instrument, sa mise en œuvre ou son interprétation sont indissociables des réseaux auxquels ils participent.

La lecture de l'action publique permet de se focaliser sur les politiques publiques, mais soulève une question démocratique : celle de la construction de la décision collective. La mise en œuvre d'*instruments* incite à ne pas considérer que les finalités ou les contenus, mais à se poser la question des déplacements, changements et reconfigurations associés à la production de ces artefacts. L'*instrument* n'est pas ici une fin en soi. Il permet de réaménager le monde commun, de déplacer des acteurs et d'en *enrôler* de nouveaux. Cette lecture complémentaire avec la théorie de l'acteur réseau, exposée en amont, permet de situer l'action publique dans la dynamique collective, dans la construction du monde commun.

Conclusion du chapitre IV

La problématique de la construction progressive de dynamiques sportives de nature à l'échelle territoriale peut être abordée au travers de la lecture proposée par la théorie de l'acteur réseau. Celle-ci permet de concevoir les relations entre acteurs divers, humains et non-humains, dans la constitution progressive d'un monde commun. Le territoire n'est pas considéré comme le cadre a priori de l'observation. Il n'est pas le simple support de l'action humaine, mais le résultat d'un ancrage particulier du processus en cours.

Le principe de *symétrie généralisée* implique de considérer aussi bien les profanes, experts ou autorités comme participant à la construction de l'action. Ceux-ci mettent en jeu leurs identités en s'engageant dans le processus. Ce principe permet aussi de considérer les politiques publiques supra territoriales non plus comme des externalités, mais comme discutées dans l'action. Ces politiques associent alors d'autres sites, d'autres localités en les connectant à une problématique. Le territoire se construit avec les actions collectives au travers des *enrôlements* ou émergences d'artefacts agissant au même titre que les humains. Ceux-ci participent à changer les programmes d'action, à reconfigurer les rapports entre les humains. Les non-humains agissent au travers de l'émergence de *réseaux sociotechniques* ou de leurs reconfigurations. Ces moments de changements, d'instabilités apparaissent au travers d'innovations, de controverses, conflits ou d'émergences de *problèmes publics*. L'action publique est dissoute dans ce processus. Dans cette approche, « *le territoire est un assemblage d'éléments humains et non-humains [...] qui est en train, toujours, de se faire et de se défaire, dont les contours sont toujours soumis à des séries d'épreuves qui sont en train de le stabiliser et le déstabiliser.* » (November, 2010). La lecture géographique proposée peut alors être définie comme l'étude d'associations donnant lieu à la production d'objets et de symboles spatialisés et à la négociation des identités territoriales.

Dans ce cadre, il convient de re-problématiser notre recherche et de proposer des hypothèses adaptées. **La construction des dynamiques sportives de nature territoriales soulève la problématique du processus de construction d'un monde commun. Les hypothèses que nous formulons dès lors sont :**

1. que les acteurs construisent leurs identités avec le territoire et les non-humains qui le marquent.

- 2. Ces acteurs non-humains servent alors de repères pour les acteurs locaux. Ces derniers y associent fonctionnalités et identités. Ils sont aussi des repères pour les acteurs supra-locaux qui les connectent à d'autres localités. Ce sont enfin des repères pour les publics profanes, simples pratiquants, habitants ou de passage, dilettantes ou passionnés qui développent des représentations et des pratiques spatiales.**
- 3. Le territoire se construit et se recompose au travers des débats locaux, la mise en jeu des identités et de la production de repères. La gouvernance associe une multitude d'acteurs endogènes et exogènes. Elle engage différentes modalités de décisions collectives.**

Les chapitres V, VI et VII proposent l'étude de trois situations particulières situées dans les Grands Causses. Le premier cas (Chap. V.) est celui d'un conflit d'usage concernant la pratique du canyonisme sur le cours d'eau du Tapoul. Durant plus de dix ans, maire, professionnels du canyonisme et propriétaires ont discuté de la gestion du site, mais aussi de la politique municipale. Le suivant (Chap. VI.) concerne les conflits concernant l'aménagement et la gestion d'un haut lieu touristique, situé dans le gorges du Tarn : le cirque des Baumes. Ce site emblématique pour les populations locales concentre de nombreux sites de pratiques sportives (escalade, canoë, saut à l'élastique, randonnée). Il est aussi situé dans le périmètre d'un site classé, d'un site Natura 2000 et en zone d'adhésion d'un Parc National. Enfin, s'y appliquent, comme sur tout le territoire national, des politiques publiques concernant la protection des populations (Plans de Prévention des Risques (PPR)). Le souhait des élus locaux de maîtriser le développement des pratiques sportives et de préserver le lieu d'éventuelles dégradations soulève des questions quant à l'organisation des pratiques sportives ou l'application locale de politiques nationales. Enfin (Chap. VII.), nous nous intéressons à la fabrication d'une manifestation sportive d'envergure, les Naturals Games. Les innovations produites au travers de l'organisation de cet événement mettent en lumière des débats et questionnements au sein du réseau des organisateurs et partenaires. En synthèse (Chap. VIII.), nous montrons comment ces trois lieux ou moments, animés par des débats et engageants de nombreux artefacts, participent à la reconstitution d'un collectif, celui des dynamiques sportives de nature à l'échelle de Grands Causses.

Chapitre V : Le glissement du conflit du canyon du Tapoul

Introduction du chapitre V

Dans l'objectif de comprendre comment un monde commun se construit, celui de la pratique des sports de nature dans les Grands Causses, nous étudions ici un conflit d'usage qui a opposé pendant une dizaine d'années professionnels de la discipline, propriétaires terriens et les collectivités locales dans la gestion du canyon du Tapoul. L'analyse retrace le réseau socio-technique (Callon, 2006a) à l'œuvre et ses différentes configurations. Sont identifiés à chaque étape du conflit, les différents acteurs humains et non-humains *enrôlés* et leurs *associations*. Différents compromis sont successivement recherchés afin de stabiliser la situation. Chaque tentative de résolution du conflit aboutit, dans cet exemple, à la production de nouveaux artefacts qui se transforment rapidement en *médiateurs* et déplacent la problématique du conflit. A chacun de ces tournants, les acteurs reconfigurent leurs associations et convoquent de nouveaux argumentaires, en fonction de leur recherche ou non de leadership dans le traitement de la question naissante.

Nous retraçons ici la vie du réseau socio-technique, en cherchant par la suite à comprendre les conséquences qu'elle peut avoir sur la dynamique territoriale des sports de nature dans les Grands Causses.

V.1. Questionnements

V.1.1. Cohabitation autour d'un canyon

Le canyon du Tapoul est situé sur la commune de Rousses, sur le versant nord du massif de l'Aigoual en Lozère et en zone cœur du Parc National des Cévennes. Ce site de pratique est le théâtre d'un jeu d'acteurs étonnant autour d'un conflit d'usage concernant la descente d'un cours d'eau : le maire, certains propriétaires riverains et les professionnels du canyonisme tentent de trouver un terrain d'entente depuis une dizaine d'années concernant la gestion de ce site de pratique. Malgré des démarches de concertation et de conciliation, cette affaire a fait l'objet d'une assignation à comparaître pour violation de propriété privée devant le Tribunal de Grande Instance de Mende en avril 2005. Le procès s'est soldé en 2009 par le rejet des réclamations des propriétaires riverains.

La commune de Rousses compte 4,6 habitants au km² au recensement de 2009⁴⁸ et aucun commerce en 2001. Le premier village où les habitants peuvent trouver tout type de commerces, de commodités et certaines administrations est celui de Florac, situé à une trentaine de minutes en voiture. Le village de Rousses aux 112 électeurs inscrits en 2012 ne compte que 102 habitants en 2009 et tous n'ont pas l'âge légal donnant accès au droit de vote. 38,3 % des habitations sont, selon l'INSEE, occupées au titre de résidence principale. Certains électeurs sont inscrits sur les listes du lieu de leur résidence secondaire. Ceux-ci sont pour la plupart natifs de la commune, leur résidence est un héritage familial et ils souhaitent peser sur l'orientation de la politique municipale. Les activités économiques des habitants tournent essentiellement autour de l'agriculture ou de l'industrie du bois.

Au départ du conflit que nous observons ici, la commune ne compte qu'un seul site autour duquel se développe une activité touristique : le canyon du Tapoul. Les pratiquants viennent à la journée ou la demi-journée. Ils ne dépensent pas un centime sur la commune, ni ne traversent le village, accédant au site par des routes qui l'évitent.

Ce premier descriptif soulève plusieurs questions. Tous les électeurs de la commune n'habitent pas sur place à l'année. La question de l'habiter est ici soulevée. La commune représente pour certains un lieu de vie et de travail, tandis que pour d'autres il s'agit d'un lieu

⁴⁸ Source RGP INSEE 2009 et fiche détaillée de la commune <http://www.insee.fr/fr/bases-de-donnees/esl/comparateur.asp?codgeo=COM-48130>

de villégiature, privilégié par des liens historiques familiaux ou patrimoniaux⁴⁹. Comment ces différents rapports aux lieux s'expriment-ils dans les pratiques des habitants et dans leurs conceptions de l'avenir de la commune ? Le troisième public important est celui des pratiquants de canyonisme, de passage temporaire, dont le seul intérêt est l'accès à un cours d'eau adapté pour leur discipline sportive. La cohabitation de ces trois différents publics ne va pas de soi et, nous le verrons, est au centre du conflit.

V.1.2. Le canyonisme, une pratique encadrée

A l'échelle nationale, le canyonisme⁵⁰ est une discipline sportive déléguée par le ministère des sports à la Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade (FFME). Cette fédération a signé en 2010 une convention de partenariat avec la Fédération Française de Spéléologie (FFS) et la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM) portant création d'une Commission Canyonisme Interfédérale⁵¹ chargée de proposer des orientations de développement et de promotion de l'activité, définir les objectifs et les projets d'actions notamment. Des normes de sécurité, d'encadrement, d'équipement ou de classement technique des lieux de pratique sont édictées par la FFME, dans le cadre de sa délégation. Ces différentes fédérations regroupent et représentent les pratiquants licenciés de l'activité et sont parfois engagés dans des conflits d'usage et des procédures judiciaires. Les sites de pratiques sont aussi parfois l'objet d'un conventionnement entre les propriétaires fonciers et la FFME, afin de transférer les responsabilités inhérentes à la pratique et d'inscrire celle-ci dans la couverture souscrite par la fédération auprès d'un assureur.

Mais parmi les pratiquants de canyonisme, beaucoup ne sont pas licenciés. De plus, les cours d'eau les plus remarquables sont fréquentés en très large majorité par des professionnels. Ceux-ci sont titulaires d'un Brevet d'Etat d'escalade, de spéléologie ou d'un diplôme de guide de haute montagne. Seuls les professionnels spécialistes des activités verticales utilisant les techniques de corde étaient qualifiés pour l'encadrement de cette activité, avant la réforme des

⁴⁹ Aucune statistique ne permet de dire que les résidents secondaires ont un ancrage familial, mais les récits collectés auprès des habitants rencontrés vont tous dans ce sens. Les maisons se vendent rarement et restent dans le giron des familles.

⁵⁰ « Canyonisme » est le terme officiel défini par l'Etat dans le journal officiel, mais l'usage de la terminologie anglophone de « canyoning » reste largement plus fréquent.

http://franceolympique.com/files/File/olympisme/Terminologie/liste4_joe_20090630_0073.pdf

⁵¹ <http://www.canyoning.com/images-sites/convention-cci.pdf> ; <http://www.ffme.fr/canyonisme/page/la-commission-canyon-interfederale-cci.html>

diplômes⁵². Les professionnels sont regroupés autour de leurs syndicats de filière : SNGHM pour les guides de haute montagne, SNAPEC pour les professionnels de l'escalade et du canyon et SNPSC pour ceux de la spéléologie et du canyon. Ces syndicats fournissent un accompagnement juridique et administratif dans les cas de certains conflits engageant leurs membres. Des syndicats territoriaux, multi activités existent aussi. Ils visent à rassembler les prestataires pour la défense des droits d'accès aux sites, notamment. Pour les professionnels, le canyonisme représente une part importante du chiffre d'affaires estival. La prestation est commercialisée localement via des flyers, des points de vente et les offices de tourisme ainsi que, nationalement, au travers de sites Internet et d'agences commerciales nationales (coffrets cadeaux, sites spécialisés sur Internet).

Sur le plan territorial, les CDESI instaurées dans certains départements prennent en compte cette pratique. Mais ce sont les préfets et les maires qui sont le plus souvent mis à contribution au travers de leurs pouvoirs de police concernant la sécurité. Des arrêtés municipaux ou préfectoraux s'appliquent à la quasi-totalité des cours d'eau utilisés en France⁵³. Les différents arrêtés promulgués reprennent pour l'essentiel les mêmes éléments : nombre de personnes minimum et maximum par groupes, horaires et dates d'ouverture, diplômes permettant l'encadrement et matériel nécessaire ainsi que des jours de fermeture afin de respecter le milieu aquatique et les autres usagers. Cette réglementation vise à prévenir certains risques, notamment ceux liés aux crues rapides, et plus généralement aux débits d'eau trop dangereux. La saisonnalité permet d'éviter des périodes où les débits sont trop importants. Les horaires recommandent de sortir suffisamment tôt de la rivière afin de ne pas s'exposer aux orages d'été, lesquels ont lieu en fin d'après-midi.

La pratique du canyonisme est donc le plus souvent régulée à l'échelle communale ou départementale. Cette régulation associe des autorités administratives par l'intermédiaire de la réglementation que celles-ci promulguent. La pratique du canyonisme associe aussi des acteurs locaux (professionnels) ou nationaux (syndicats, fédérations) ainsi que de nombreux dispositifs techniques (délégation, conventions, assurances...).

⁵² Les BEES Escalade, Spéléologie sont en passe d'être remplacés par des DEJEPS, et un diplôme spécifique à la pratique du canyonisme a été créé (arrêté du 26 mai 2010), détachant cette activité des deux précédentes

⁵³ On peut se référer à l'arrêté préfectoral des Alpes Maritimes qui fait figure de référence en la matière : http://www.descente-canyon.com/canyoning/canyon-reglementation/2235/legislation.html#texte_arrete26.html

V.1.3. Une pratique conflictuelle

De nombreux conflits d'usage ont lieu concernant la pratique du canyoning (cf. I.4.1.). Les motifs invoqués suivant les sites sont divers et parfois cumulés. Ils concernent la propriété privée, l'impact environnemental, la tranquillité publique, la sécurité et les responsabilités, la gestion de l'eau ou encore la conciliation des usages, notamment avec les pêcheurs. Derrière les argumentaires, la question de l'argent gagné par les professionnels est souvent en filigrane. La pratique étant essentiellement celle d'entreprises, dans le cadre de prestations commerciales, cette relation à l'argent exacerbe parfois les tensions.

Les conflits opposent différents acteurs sur la définition d'une bonne gestion du site ou des espaces naturels. Des parcs nationaux comme celui de la Guadeloupe (Lahaye, 2010) et d'Ordesa et du Mont Perdu, en Espagne, ont interdit la pratique dans leur zone centrale. Certains auteurs se sont intéressés aux controverses liées à la mesure de l'impact environnemental des sports de nature (Mounet, 2007a). Ces travaux mettent en évidence que la mesure de l'impact donne rarement lieu à la conclusion d'un accord collectif, à l'établissement d'un compromis partagé, celle-ci restant controversée. La question du rapport au type d'espace, selon le degré de protection de l'environnement auquel il est soumis, a aussi été interrogée (Mounet, 2007b). Le traitement des conflits est différent selon que l'on se situe dans une nature ordinaire, sous protection d'ordre réglementaire ou gérée à l'aide d'outils concertation. La gestion de l'espace est un objet polémique qui s'inscrit bien souvent au cœur des politiques publiques. Quels processus de régulation existent et peuvent être mobilisés ? Quels cadres donner à la concertation lorsqu'elle est mise en place ? Des travaux portant sur cette thématique permettent de mieux comprendre les méthodes déployées par les acteurs à des fins de gestion concertée (Mignotte, 2002). Le canyoning est aussi lu comme participant à la structuration d'une offre touristique territoriale (Perrin et Mounet, 2004; Perrin, 2005). Ces travaux analysent les processus de gestion mis en place dans l'objectif de stabiliser des situations problématiques. Mais ils ne précisent pas la réussite ou les échecs de ces processus à moyen ou long terme. Le cas du canyon du Tapoul est intéressant sur ces points pour plusieurs raisons : les conflits et controverses se succèdent avec de rares trêves depuis plus de dix ans et avec les mêmes acteurs. Ils ont donné lieu à une procédure judiciaire et le site se trouve en zone cœur du Parc National des Cévennes.

D'un point de vue juridique, la problématique de la propriété privée s'avère compliquée pour ce type de lieu. Le statut de ces cours d'eau (non domaniaux) est ambigu, le fond appartenant

à un propriétaire (Art. L. 215-2 du code de l'environnement), mais l'eau étant un bien commun. En effet, l'article L. 210-1 du code de l'environnement indique que « *l'eau fait partie du patrimoine commun de la nation...* » et que « *l'usage de l'eau appartient à tous dans le cadre des lois et règlements ainsi que des droits antérieurement établis...* ». Cette différence explique que l'on puisse non seulement traverser une propriété en flottant, mais aussi s'appuyer sur le fond de manière éphémère. La jurisprudence précise que le droit de libre circulation des usagers sur les cours d'eau, non seulement ne constitue pas « *une simple tolérance à laquelle les propriétaires riverains peuvent mettre fin* », mais également « *implique, en cas de nécessité, de pouvoir prendre pied partiellement sur les ouvrages et de manière instantanée sur le lit ou sur les berges de la rivière, sans que cela puisse être analysé pour autant en une prise de position constitutive d'un fait de passage intempestif attentatoire au droit de propriété* »⁵⁴. Le passage des pratiquants est l'objet de controverses concernant le droit de la propriété. Si le code de l'environnement encadre ce droit, celui-ci s'oppose à un autre droit constitutionnel, la « liberté d'aller et de venir ». Les droits de passage sur les cours d'eau sont l'objet de nombreux procès concernant les pratiques du canoë et du canyonisme. Et chaque nouvelle jurisprudence délimite un peu plus la frontière entre droit de la propriété et liberté d'aller et de venir. La pratique du canyonisme, au travers du statut ambigu de ses lieux de pratique, est l'objet d'une controverse juridique.

Dans l'exemple qui nous occupe, trois catégories d'acteurs s'opposent (pratiquants, élus locaux et propriétaires fonciers) au sujet de la sécurité, des responsabilités, et des retombées économiques locales. La question environnementale n'a, elle, pas encore été au centre des débats. Les diverses étapes du conflit ont amené successivement les différents acteurs à créer des objets, artefacts ou modes de gestion, fruits de compromis susceptibles de stabiliser la situation. Or, le conflit réapparaît toujours à court ou moyen terme après chaque compromis, lequel a entraîné de nouveaux aménagements. Cette première observation nous pousse à nous interroger sur le rôle des objets techniques dans les évolutions du conflit, ainsi que dans la construction d'une gestion concertée du site.

⁵⁴ Cours d'Appel de Riom, 4 juin 1992

V.1.4. Cadre de l'étude, une lecture avec la théorie de l'acteur réseau

Le premier balayage général de la situation permet d'identifier de nombreux acteurs qui sont potentiellement enrôlés dans un réseau socio-technique déployé autour du canyon du Tapoul. Les propriétaires, utilisateurs du site, ainsi que la municipalité sont directement enrôlés par le canyon. Les premiers sont liés au site à travers un titre de propriété, les seconds, lorsqu'ils sont professionnels, via les prestations qu'ils proposent et commercialisent, enfin, le troisième, le maire, par l'intermédiaire de son pouvoir de police. A ce cercle proche peuvent s'ajouter d'autres collectivités territoriales et en particulier le Conseil Général à travers les travaux de la CDESI. Les pratiquants peuvent mobiliser leurs fédérations de tutelle en sollicitant un conventionnement du site par exemple, les professionnels leurs syndicats de filières, pour un accompagnement administratif ou juridique. Le Parc National des Cévennes est aussi enrôlé par la présence du site sur son territoire. C'est tout ce réseau qu'il nous faut détailler, expliquer. Ce sont les types d'association et ce qu'elles engagent comme adaptation ou compromis qu'il faut décrypter. Une fois ce travail fait, nous étudierons alors les reconfigurations du système, les enrôlements et les déplacements qu'elles peuvent entraîner. L'objectif des acteurs engagés est de définir un usage acceptable, de leur point de vue, du lieu de pratique. Il nous faut pour cela suivre les acteurs à la fois dans les débats publics (réunions, repas de fin de saison, échanges par avocats interposés...) ainsi que dans leurs pratiques professionnelles ou personnelles pour identifier les liens au canyon et comprendre ces différents attachements. Le schéma suivant représente les acteurs humains potentiellement enrôlés et les thématiques qui les associent au site de pratique. Ces thématiques correspondent à diverses *problématisations* possibles. La pratique du canyonisme soulève en effet plusieurs questionnements différents. Ceux-ci ne concernent ou n'associent pas les mêmes acteurs. Le traitement dissocié de ces questions peut faire apparaître des *points de passage obligés* (Callon, 1986) au travers de la mise en place de réunions de concertation, d'un arrêté municipal ou bien d'une convention d'autorisation d'usage des terrains. Pour chacune des mises en oeuvre de ces petites solutions, nous souhaitons identifier les changements de programmes d'actions. Il s'agit d'identifier les modifications de l'identité des acteurs en jeu, et les changements dans leurs prises de position, à chaque reconfiguration du réseau.

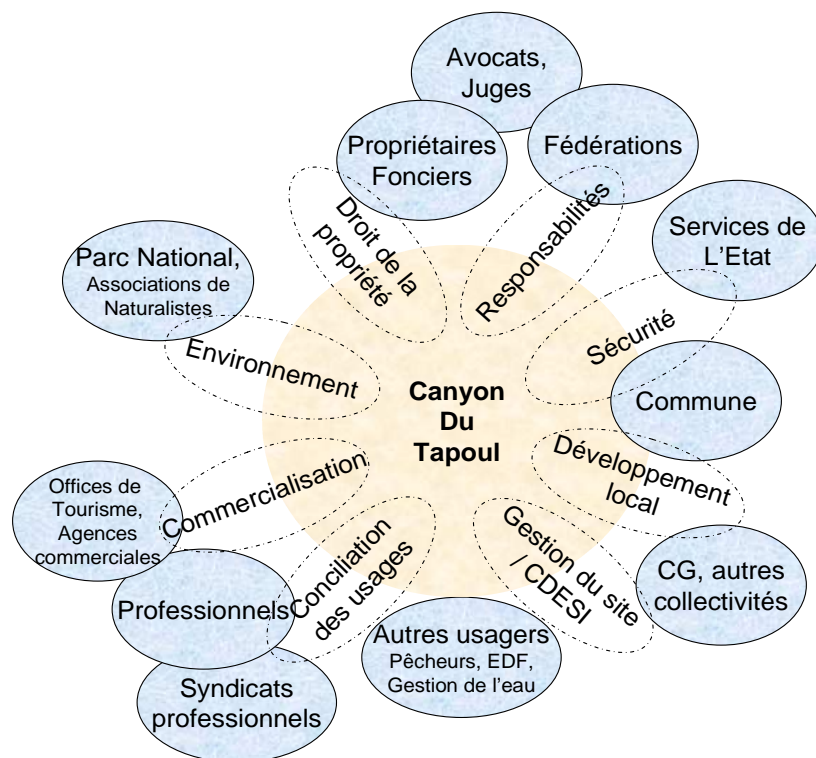


Figure 4 : Acteurs potentiellement enrôlés et thématiques les associant au site de pratique.

Certains auteurs ont utilisé la sociologie de la traduction pour travailler sur les controverses environnementales liées à la question de l'impact (Mounet, 2007a). D'autres mobilisent les différents ordres de justifications (Boltanski et Thévenot, 1991) pour identifier les valeurs auxquels les acteurs se réfèrent dans leurs propos, en les situant par rapport à différentes cités qui représentent des idéaux de monde communs (Vachée, 2010). Dans notre cas, au-delà de la théorie de l'acteur réseau, nous mobiliserons aussi les *formes de développement* (Corneloup et al., 2001) afin de situer les modes de gestion du site défendus ou mis en place. Ces formes, s'appuyant sur une vision de la nature, la relation au lieu, des principes éthiques, économiques ou des principes supérieurs communs, permettent de qualifier les *investissements de forme* (Callon, 1986) réalisés à travers le réseau. Les *formes de développement* sont aussi utilisées pour qualifier les logiques d'action des différents acteurs. Celles-ci permettent d'identifier les *prépositions* (Latour, 2012) de chacun, c'est-à-dire les positions des acteurs vis-à-vis de la pratique. Si les *investissements de forme* traduisent une ligne d'action adoptée en commun, les *prépositions* expriment celles des différents acteurs pris individuellement.

V.1.5. *Problématique, hypothèses et méthodologie*

La problématique ici est double : d'abord, comprendre la construction et les reconfigurations d'un réseau socio-technique, et ensuite identifier ce que ces changements peuvent impliquer comme recompositions d'un collectif. Ce second point permet de faire le lien entre un conflit local et la dynamique des sports de nature à l'échelle des Grands Causses. Il s'agit à fois de comprendre la fabrique du conflit, et d'imaginer les conséquences qu'elle peut avoir sur le monde commun en train de se construire à une échelle territoriale.

L'hypothèse principale, spécifique à ce terrain, est que des non-humains sont convoqués, mis en place à des fins de stabilisation du conflit, mais que ceux-ci à peine arrivés induisent des traductions autres que celles attendues. L'objet déployé par l'action publique est alors une nouvelle source de conflit. Chaque tentative de stabilisation de la situation a alors pour conséquence de déplacer le terrain du conflit.

Le terrain présenté ici a été exploré en plusieurs temps. D'abord une immersion dans le conflit lui-même, en nous plaçant parmi les professionnels pendant plusieurs années. Cette observation a permis d'identifier les différentes étapes et moments clés du conflit, ainsi que de collecter des articles de presses, comptes rendus de réunions, conclusions d'avocats et autres éléments. Nous avons eu accès à la fois à de nombreuses réunions, entre 2003 et 2009, ainsi qu'à d'autres moments où s'exprimaient collectivement les opinions. C'est le cas par exemple de repas de fin de saison partagés entre les professionnels et les élus municipaux. Ensuite, des entretiens ont été réalisés avec différents acteurs du conflit : maire, propriétaires, professionnels, services de l'Etat, fédérations (Directeurs Techniques Nationaux), avocats représentants d'autres collectivités, mais aussi auprès de la population. Notre positionnement consiste à observer le réseau assemblé autour du site de pratique, les différentes formes qu'il a pu prendre au cours du temps, suite aux enrôlements successifs d'acteurs, puis d'identifier la parole de ces différents acteurs, qu'ils soient humains ou non-humains. Les premières observations et collectes ont été réalisées de l'intérieur, de manière empirique, et le récit présenté ici est lui postérieur à l'épilogue de ce conflit.

Les éléments collectés nous permettent de situer les acteurs du conflit vis-à-vis des *formes de développement*. Il s'agit de qualifier les logiques d'action de chacun au regard de ces formes et des principes qui les définissent, utilisés comme une grille d'analyse. Les *formes de développement* nous permettent aussi de qualifier la logique de gestion du site qui émerge des concertations. A chaque nouvelle modalité de gestion du site, les acteurs reconstruisent un

programme d'action leur permettant de composer entre leurs propres logiques d'action et la logique globale de management du site. Pour chaque étape, un schéma⁵⁵ nous aide à résumer les déplacements du conflit. Les positions des différents acteurs sont positionnées de part et d'autre de la ligne du conflit, en fonction du programme d'action adopté ainsi que de celui des non-humains nouvellement *enrôlés*. L'anti-programme définit ce qui vient contrarier les actions en cours ou les projets soumis à la discussion. Le conflit a lieu en raison de l'incompatibilité des programmes et des anti-programmes.

V.2. Les conflits du canyon du Tapoul

V.2.1. Temps 1 : L'apparition du site et les premiers échanges

Le petit cours d'eau du Tapoul est l'un des sites les plus réputés pour la pratique du canyonisme dans le massif central. Sa fréquentation est relativement importante (près de 3000 personnes le parcourent chaque année lors des seuls mois de juillet et août⁵⁶), depuis sa découverte, lors du tournage du film « Scout toujours », au début des années 1980. Ses caractères ludique, aquatique et facile d'accès le rendent très populaire auprès des pratiquants individuels et surtout des professionnels. Les entreprises proposant la descente du Tapoul sont implantées parfois à plus d'une heure de route de celui-ci. Elles viennent de différents bassins touristiques : Millau, Florac et les Grands Causses ; Montpellier, Nîmes ou Alès et le littoral méditerranéen ; ou encore Ganges et l'arrière-pays montpelliérain. Les professionnels de la région de Millau disent par exemple qu'« *il n'y a pas de canyon très intéressant plus près de chez nous, et la clientèle estivale réclame avant tout de l'activité ludique et aquatique.* » Ils expriment ainsi l'intérêt que représente à leurs yeux ce canyon. Le canyonisme est un élément important de l'offre touristique estivale de certains territoires montagnards, comme cela a été montré pour les massifs des Bauges et du Vercors (Perrin et Mounet, 2004 ; Perrin, 2005). La pratique s'est développée de manière sauvage et non gérée. Dans ce cadre, les professionnels n'ont aucune légitimité, ils stationnent en bord de la petite route qui remonte le canyon et se changent sur place, à même le bitume. Leur principal problème est alors que les véhicules,

⁵⁵ Ces schémas sont inspirés de l'exemple du « portait de Gaston Lagaffe en philosophe des techniques » (Latour, 1996).

⁵⁶ Un décompte précis durant les mois d'été est disponible chaque année auprès de la mairie qui comptabilise les pratiquants s'étant acquittés d'un titre de transport pour utiliser la navette.

non surveillés, se font parfois ouvrir et dépouiller de tout objet de valeur. Pendant plusieurs années, la pratique se déroule sans aucune discussion avec les propriétaires ni échanges avec les habitants de la commune. Les entreprises viennent alors avec leurs clients, descendent le cours d'eau puis retournent dans leurs régions respectives. Si les structures commerciales sont les principaux utilisateurs du site, l'itinéraire est aussi emprunté par des pratiquants individuels, licenciés auprès d'une fédération ou non.

Au début des années 1990, suite à plusieurs accidents mortels, six propriétaires des parcelles bordant le cours d'eau alertent le maire de la commune. Le canyon n'est plus vécu comme un lieu de jeu, mais accidentogène. Les propriétaires riverains s'inquiètent de constater des accidents graves, mais aussi leur potentielle responsabilité en cas de recours auprès d'un tribunal. Les discussions aboutissent à la mise en place d'un arrêté municipal, lequel interdit la pratique hors des quatre mois estivaux et précise les heures auxquelles les pratiquants peuvent accéder au site. « *A l'époque, il s'agissait surtout d'encadrer la pratique* » précise le représentant de l'Etat qui a suivi la rédaction de l'arrêté. L'arrêté municipal est le premier signe d'intervention de la collectivité et le premier artefact créé par l'action publique. Si celui-ci dégage en partie le maire de ses responsabilités, rien n'est fait concernant celle des riverains (pas de démarche de conventionnement) et aucun aménagement spécifique n'est réalisé sur le site. L'arrêté permet aussi de réguler la pratique en interdisant la descente du cours d'eau à certaines périodes de l'année ou hors d'horaires précis.

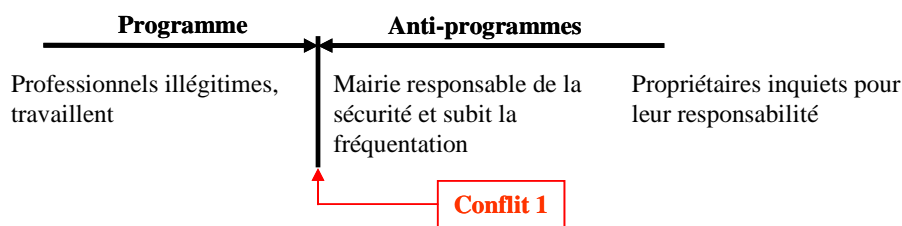


Figure 5 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau durant les années 1980 et sources du premier conflit.

Le programme d'action des professionnels consiste à pratiquer coûte que coûte, tant que personne ne les empêche d'accéder au site. Ils associent à leurs pratiques les équipements techniques, à demeure dans le canyon (ancrages) et personnels (combinaisons, casques, baudriers, cordes) qui ont pour eux un coût d'amortissement. Sont aussi associés les offices de tourisme, principaux lieux de diffusion des prospectus vantant la prestation avec les points

d'accueil des prestataires. Les prestations sont vendues à la journée (3h30 de pratique, avec repas au milieu de la descente) ou à la demi-journée (2h30) selon les structures. Certains donnent rendez-vous à un second groupe de clients, directement sur le parking, afin de doubler la prestation dans la journée. La majorité s'inscrit dans une forme de développement *entrepreneuriale*, privilégiant la rentabilité et la rationalité. Pour ces entrepreneurs, le management du canyon doit prendre en compte leur objectif d'efficacité, afin qu'ils puissent profiter au mieux d'une saison touristique très courte. Quelques entrepreneurs s'inscrivent dans une logique *éducative*, défendant les vertus pédagogiques de leur activité. Eux plaident pour une éducation au sport ou par le sport. Ils défendent la pratique du canyoning comme le moyen non seulement de vivre au pays, mais aussi de transmettre à leurs clientèles des valeurs environnementales et humaines.

Le maire agit dans le cadre de son pouvoir de police Il a promulgué un arrêté municipal de réglementation de la pratique en 1993. Celui-ci limite dans le temps les possibilités de travailler pour les professionnels (horaires, saison, jours d'interdiction). Deux jours de fermeture hebdomadaire sont par exemple décidés afin de permettre au milieu aquatique de ne pas trop se dégrader et aux pêcheurs d'utiliser le site en toute quiétude. C'est le seul médiateur enrôlé à ce moment. Les professionnels le *traduisent* comme un moyen de légitimer leur pratique, sans la remettre en cause fondamentalement. Le maire et les services de l'Etat se conforment à leurs obligations. Ils placent, grâce à cet arrêté, le canyon du Tapoul dans la même situation réglementaire que bon nombre d'autres sites en France. Les propriétaires voient dans la mise en œuvre de cet outil un moyen de faire diminuer l'accidentologie. Les pratiquants individuels sont représentés par le comité départemental de la Lozère de la FFME qui reste en retrait et plaide juste pour un libre accès au site.

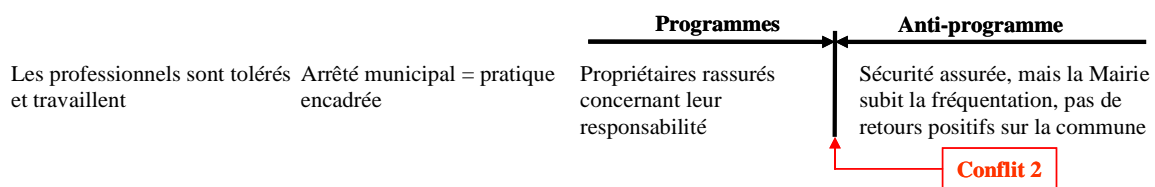


Figure 6 : programmes d'action des acteurs directement enrôlés dans le réseau durant les années 1990 et objets du conflit.

La gestion du site est *républicaine*, dans le sens où l'unique outil de gestion déployé est d'ordre réglementaire et instauré en vertu des pouvoirs régaliens du maire. C'est dans ce contexte que naît le premier conflit important. Le maire a assumé ses responsabilités vis-à-vis

de la sécurité. Par contre, il est soucieux d'enclencher une démarche de développement local, à la fois afin de développer des emplois, mais surtout des services de proximité qui peuvent être bénéfiques toute l'année à ses administrés.

Durant cette première période, un seul outil a été déployé. Il s'agit d'une réglementation produite par la commune. Cet arrêté a pour mission de dégager la responsabilité du maire et de réguler la pratique. Pour cela, le texte mentionne des périodes d'interdiction, des journées où le site est fermé, des horaires, un nombre de pratiquants minimum par groupe ou encore le matériel minimal à emporter dans le canyon. La motivation de cette régulation est d'encadrer la sécurité des pratiquants, mais aussi de prévenir des potentiels conflits d'usage entre différents utilisateurs du site. L'arrêté municipal agit en *médiateur* et oblige les pratiquants à se conformer aux règles. Peu de contrôle et aucune verbalisation n'ont eu lieu. Mais les professionnels sont obligés de respecter les règles sous peine d'être reconnus responsables en cas d'accident et de voir leurs assureurs leur refuser toute éventuelle indemnisation des victimes. La pratique des professionnels s'adapte alors à la réglementation en place et ils signalent que celle-ci a par ailleurs pour effet de légitimer leur pratique. En effet, pour eux, des réunions ont eu lieu avec les divers acteurs et la présence de ce texte officiel atteste d'une pratique. L'arrêté a une mission qui lui a été confiée (encadrer la pratique), mais a aussi des effets induits. Pour les propriétaires, les conditions de sécurité sont maintenant encadrées. La question de leur potentielle responsabilité n'est pas traitée, mais n'est pas non plus soulevée à ce moment-là du conflit. Les premiers échanges témoignent des *intéressements* des diverses parties concernant le canyon : accès au site pour les professionnels, sécurité pour la commune et les propriétaires. La sécurité est identifiée comme un *point de passage obligé*. *L'investissement de forme* se traduit au travers d'une gestion *républicaine* du site et la mise en œuvre d'une réglementation. Celle-ci, au-delà de la mission qui lui est conférée, est l'objet de *traductions* des uns et des autres. Les professionnels *traduisent* par exemple l'arrêté municipal comme légitimant leur pratique.

V.2.2. Temps 2 : les retombées économiques

Pendant quelques années les choses ne changent pas, jusqu'à ce qu'en mai 2001, le canyon du Tapoul soit interdit par le maire pour cause « *d'insécurité et d'absence de retombées économiques* » selon les termes employés dans l'arrêté d'interdiction. Le maire de la

commune s'est contenté de substituer à l'arrêté municipal en vigueur un autre, interdisant la pratique. Si ce texte règlementaire avait pour office d'encadrer la pratique, il offre aussi la possibilité au maire du village de se placer en position de force. Le *médiateur* est détourné de son rôle originel. Les *traductions* qu'il permettait engageant l'intéressement du maire, des services de l'Etat ou des propriétaires sont remises en débat. Le maire argumente qu'il souhaite que la fréquentation ait un impact économique sur sa commune, laquelle est dépourvue de tout commerce. Mais il ne remet pas en question l'activité en elle même, il souhaite juste provoquer la discussion. Par ailleurs, sur la sollicitation des propriétaires riverains, la zone de stationnement est soumise au débat. En effet, les pratiquants stationnent à cette époque sur d'étroites bandes de terrain (privées) qui bordent une petite route communale et ont pour habitude de changer de tenue directement sur le bitume. Les riverains arguent alors qu'un accrochage avec un véhicule pourrait se produire et qu'il est anormal de voir des gens presque nus sur la route. Les pratiquants se plaignent quant à eux de vols répétés sur le parking. Leurs voitures sont régulièrement visitées pendant qu'ils descendent le cours d'eau. Après avoir traité dans un premier temps de la sécurité dans la pratique, les questions concernent maintenant la sécurité sur le parking, le déclenchement des secours et d'éventuelles retombées sur la commune. C'est tout le processus d'*intéressement* qui doit alors recommencer, chacun argumentant autour de nouveaux enjeux.

Une concertation est rapidement mise en place et aboutit à la réouverture rapide du canyon sous certaines conditions : Une réunion a lieu « *le 25 juillet 2001 en présence notamment du Président du Conseil Général de Lozère, du Sous Préfet de Florac, du maire de Rousses, du Président de la Communauté de communes, de la CCI de Lozère et des professionnels. Les discussions permettent de faire financer la borne de secours, susceptible de déresponsabiliser M. le Maire en cas d'accident et d'envisager des solutions pour proposer des retombées économiques directes à la commune* », précise un syndicat local de professionnels dans son historique du site. En effet, une **borne d'appel d'urgence** est installée sur le parking. Des **échanges de terrain** ont lieu entre les propriétaires riverains, la mairie et la DDE. Ils concernent les délaissés de la route et permettent que les parkings deviennent publics. Puis, des **échelles graduées** sont installées à l'entrée du parcours afin que les pratiquants puissent évaluer le débit de la rivière. Trois actions sont développées simultanément. Elles visent à régler les problèmes de sécurité sur le parking et dans le canyon. Mais celles-ci ont aussi pour effet d'associer de nouveaux acteurs. Conseil Général, Communauté de Communes et CCI sont associés en tant que participants au financement de l'opération. Le **parking devient**

payant afin de permettre la surveillance des véhicules, mais aussi de créer des retombées économiques sur la commune. L'*intéressement* des collectivités est ici à la fois de permettre la pratique dans les meilleures conditions de sécurité, mais aussi de soutenir une démarche de développement local. Rapidement, le maire envisage en effet d'embaucher **un premier employé municipal**. Celui-ci sera chargé de surveiller le parking l'été et de collecter la redevance. Cette contribution aide le maire à financer ce nouveau poste. Un **nouvel arrêté municipal** est aussi rédigé, tout en restant très proche de l'ancien. Il permet alors de reconstruire les bases du premier accord entre les parties.

Si les professionnels s'engagent à payer leur stationnement, c'est en contrepartie de la surveillance de leurs véhicules. Selon eux, ils ont le sentiment de payer un service et non une taxe, ce qui est plus facilement accepté par l'ensemble des prestataires. Le maire organise un service et perçoit une recette. Le fonctionnement a donc changé et les principaux intéressés doivent s'adapter. Le réseau socio-technique s'est considérablement étoffé. De nombreux acteurs humains et non-humains ont été *enrôlés*, et si les anciens *intéressements* ont été préservés, de nouveaux ont eu lieu. Cette situation ne perdurera que le temps du mois d'août 2001, les échanges donnant lieu à de nouvelles propositions et réclamations dès l'automne.

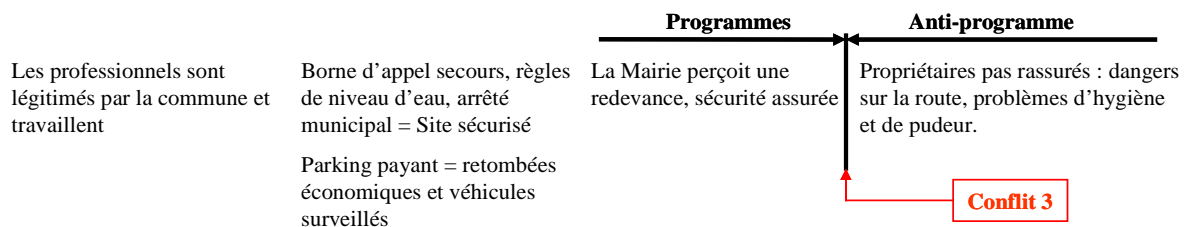


Figure 7 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau en août 2001 et objet du futur conflit.

De nouveaux *points de passage obligés* ont été dégagés. Il s'agit de la prise en compte de la problématique du stationnement qui soulève des questions de sécurité des piétons, de vols ou encore de potentiels outrages à la pudeur. Concernant la sécurité, au centre des premières discussions, celle-ci est davantage prise en compte par la mise en œuvre de nouveaux dispositifs (échelles graduées, borne d'appel d'urgence). Ces nouveaux non-humains *enrôlés* ne changent pas la pratique, mais ont pour mission d'améliorer le déclenchement des secours et de mieux informer les pratiquants vis-à-vis du niveau d'eau. Les parkings sont l'objet d'échanges de terrains, de la mise en place d'une surveillance ainsi que du paiement d'un droit de stationnement. Ces nouveaux éléments, *enrôlés* par le réseau déployé autour du

canyon du Tapoul, impliquent des changements dans la pratique des professionnels. La gestion du site devient à la fois *républicaine*, dans le sens où la sécurité est encore plus encadrée par les autorités, mais aussi de l'ordre du *développement local*. En effet, les droits de stationnement doivent permettre à la commune de financer pour partie un premier poste d'employé municipal. Ce dernier sera chargé durant l'été de surveiller le parking, mais aussi le reste de l'année d'effectuer divers travaux à l'attention de la commune et des ses administrés. Cet enrôlement est *traduit* par les principaux acteurs de manière différente. Pour le maire, il s'agit que la fréquentation du canyon puisse apporter des ressources financières et une capacité d'action à la commune. Pour les professionnels il s'agit de la mise en place d'un service (le parking payant et surveillé) lequel peut contribuer à diminuer les risques de vol, mais aussi à intégrer leur pratique à la vie de la commune. Enfin, les propriétaires, nous le détaillerons ci-après, ne comprennent pas que ces retombées économiques ne leur profitent pas plus directement. Les *enrôlements* s'effectuent dans le cadre de nouveaux *investissements de forme*. Mais ils sont aussi l'objet de traductions qui vont avoir pour conséquence de déplacer les intérêts de chacun et l'objet du conflit.

L'été 2001 est aussi celui de toutes les difficultés pour les professionnels. La quasi-totalité des canyons de la région est l'objet de remises en cause de la pratique. Un conflit existe avec l'ONF, propriétaire du canyon de Bramabiau. Cet acteur souhaite obtenir une compensation financière. Les riverains se plaignent aussi de l'affluence de véhicules et ils mobilisent l'argument écologique pour justifier un arrêt de la pratique. Sur la haute Dourbie, les deux parcours utilisés sont menacés par des arrêtés municipaux d'interdiction. Le Parc National des Cévennes souhaite aussi interdire le parcours de l'Hort de Dieu, afin de créer une réserve intégrale. Devant ces menaces, les professionnels arguent que la fermeture d'un site déplacerait la fréquentation vers les autres. Ils invitent les différents maires (situés dans trois départements distincts) à se rencontrer. Les conflits sont aussi médiatisés, par exemple via le journal de 20h00 de la chaîne TF1. Devant tant d'adversité, les argumentaires des prestataires évoluent. Les professionnels défendent une activité importante pour tout le tourisme, la quête de l'eau en plein été étant essentielle pour les visiteurs. Ils défendent aussi l'idée d'un « vivre au pays », et l'importance économique de ces sites pour leurs entreprises. Les associations des professionnels se multiplient, avec de nombreux acteurs. Le Tapoul est connecté à d'autres sites par les flux de pratiquants. Mais la pratique dans ce canyon n'est pas pour autant réellement remise en question, elle est soumise à un débat sur la possibilité de lancer une démarche de développement local pour la commune de Rousses. Aux vues des difficultés

qu'ils affrontent ailleurs, les professionnels ne tardent pas à adhérer à cette idée. C'est sa mise en œuvre qu'ils souhaitent par contre discuter.

V.2.3. Temps 3 : la navette

Dès l'automne 2001, certains propriétaires riverains signalent qu'ils ne sont toujours pas satisfaits. Selon eux, le stationnement au bord de la route communale pose toujours des problèmes de sécurité. Au-delà de cet argument, ils précisent que trop de voitures circulent devant chez eux et que le parking du canyon crée toujours des nuisances pour les riverains, notamment en raison de l'absence de toilettes. Tandis que le maire du village semblait satisfait, le compromis tout juste trouvé est mis à mal par des arguments, nouveaux ou pas, concernant la tranquillité publique, l'hygiène et la sécurité routière. Les objectifs assignés au parking et à sa surveillance ont pourtant partiellement été remplis puisqu'aucun vol n'a eu lieu. La mairie a aussi pu encaisser quelques recettes et embaucher un salarié à l'année. Lors d'une réunion en juin 2002, « *M. le Sous Préfet de Florac a réaffirmé sa volonté de pérennisation de l'activité sur le site, mais propose des mesures de gestion, pour cette saison 2002, assez contraignantes : évitement du hameau de Massevaques (lieu des résidences des propriétaires) ; stationnement interdit aux lieux usuels ; navette obligatoire et payante, 3 € par personne, que la pratique soit professionnelle, encadrée ou individuelle* »⁵⁷. Les professionnels signalent alors par courrier leurs inquiétudes quant à ces mesures, vécues comme des contraintes. Mais la **navette** est finalement mise en place pour l'été 2002. Les professionnels sont tenus d'emprunter la route qui ne traverse pas le hameau où vivent les propriétaires, de payer un service de navette et de **stationner au centre du village**, où une **buvette** est montée, tenue par de jeunes bénévoles. Le maire *traduit* rapidement la mise en place de ce service par la possibilité de soutenir l'activité d'un bar-restaurant qui pourrait voir le jour au village. Le stationnement en bord de route et ses nuisances sont supprimés et de **nouveaux chemins d'accès** qui ne passent plus chez les riverains récalcitrants sont mis en place. A la fin de la saison, un professionnel nuance la réussite de ce dispositif et « *regrette le temps d'attente à la sortie parfois très long (jusqu'à 1h30) qui nuit considérablement à la qualité des prestations. Il propose que la navette, si elle doit perdurer, tourne en permanence*

⁵⁷ Compte rendu de la réunion du 5 juin 2002, rédigé par le Syndicat APPN rassemblant les professionnels de l'Aveyron.

pour éviter de trop longues attentes »⁵⁸. La contrainte principale vécue par les prestataires semble être la dépendance à un transport public, les empêchant d'aller et de venir comme bon leur semble. Par contre, ils signalent être surpris par un effet positif inattendu. En effet, la navette ne peut emmener que deux groupes simultanément, l'attente se crée avant le départ, mais les embouteillages dans le canyon sont moins fréquents. La navette permet de réguler le flux de pratiquants en ne déposant au maximum qu'une vingtaine de pratiquants par demi-heure. Les groupes rentrent donc sur le site à intervalles réguliers, ce qui a pour effet de fluidifier la fréquentation. Durant la saison estivale 2002, « 2142 tickets ont été vendus, ce qui a presque permis de financer la location de la navette. Les riverains sont globalement satisfaits du système qui a minimisé les contraintes liées notamment au passage et au stationnement. D'autre part, la localisation du parking dans le village a permis une meilleure reconnaissance mutuelle et a, selon M. le Maire, largement contribué à l'animation du village »⁵⁹. En 2004, aux vues de la réussite de ce système, la mairie investit dans un minibus et forme l'employé de mairie aux transports en commun afin qu'il puisse assurer le fonctionnement de la navette durant les mois de juillet et août.

La navette a entraîné une reconfiguration en profondeur du *réseau sociotechnique*. Le maire est *intéressé* par la stabilisation de son emploi communal et l'opportunité de développer des services au centre du village. Les professionnels, qui ont du s'adapter, trouvent de nouveaux *intérêts* à ce dispositif, comme l'amélioration des relations avec les élus et la régulation des flux dans le canyon. L'employé municipal, lorsqu'il est qualifié pour conduire la navette, joue le rôle de médiateur entre la municipalité et les professionnels avec qui il partage le temps du trajet. Des repas conviviaux réunissant élus et professionnels sont organisés chaque fin de saison. Plusieurs fois, les prestataires emmènent aussi les enfants et quelques adultes du village gratuitement en activité. Ceux-ci découvrent alors enfin un site et une activité dont ils avaient beaucoup entendu parlé, mais qu'ils ne connaissaient pas réellement. Ces acteurs s'accordent sur une forme de développement de type *développement local* pour gérer le site. Il s'agit de mettre en œuvre un développement maîtrisé de la pratique permettant la création de retombées positives pour la commune. Les aspects règlementaires et républicains existent toujours, mais font figure de toile de fond. Jusque-là, les fédérations de pratiquants ne sont pas intervenues dans le conflit. Les professionnels se positionnent en *porte-parole* des

⁵⁸ Extrait du compte rendu de l'assemblée générale du Syndicat APPN de novembre 2002.

⁵⁹ Compte rendu de la réunion du 5 juin 2002, rédigé par le Syndicat APPN rassemblant les professionnels de l'Aveyron.

pratiquants individuels, affirmant avoir commencé comme eux et rester soucieux de leur préserver un libre accès.

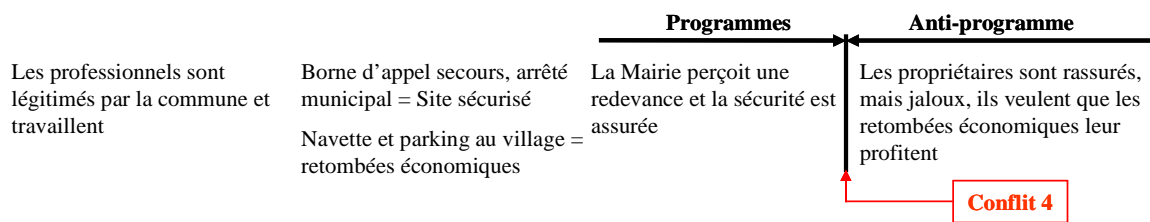


Figure 8 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau début 2004 et objet du conflit suivant.

Si les professionnels s'accommodent des nouvelles modalités de gestion du site et si le maire s'en réjouit, les propriétaires ne sont, eux, pas totalement satisfaits. Ces derniers ont pourtant accédé à quelques revendications comme l'arrêt des différentes nuisances en bord de route ainsi que la diminution du va-et-vient des véhicules des professionnels dans le hameau où sont situées leurs résidences. Le motif de leur insatisfaction semble toutefois s'être déplacé. Il ne concerne plus l'encadrement de la pratique, mais l'utilisation par la commune des recettes du service de navette. Pour faire entendre leur droit, ils convoquent les professionnels devant la justice.

V.2.4. Temps 4 : le procès

En avril 2004, trois familles de propriétaires riverains proposent, par courrier recommandé, à divers professionnels de conclure un bail concernant « les parcelles qui donnent accès aux gorges du Tapoul ». Un second courrier est adressé deux mois plus tard, mais directement par un avocat. Les professionnels répondent alors sur plusieurs points : l'accès au cours d'eau se fait par une propriété dont le propriétaire a donné son accord ; le retour s'effectue par un chemin communal ; enfin, il existe un cadre de concertation concernant les gorges du Tapoul dont ils ne souhaitent pas sortir. Ainsi ils signalent qu'ils ne discuteront pas en direct avec les propriétaires, mais ils invitent ces derniers à faire état de leurs propositions lors des réunions collectives. Aucune suite n'est donnée et, la saison estivale 2004 se termine alors par une désormais traditionnelle réunion bilan. Au cours de celle-ci deux propriétaires expriment leur souhait « d'être reconnus en tant que propriétaires », précisant que ce n'est pas l'argent qui les intéresse, mais plutôt l'aménagement de leur hameau. Les professionnels envisagent de

conclure une convention d'accès au site durant l'hiver 2004-2005 et des propositions sont soumises très rapidement, mais sans suite. Ces propriétaires, qui habitent des résidences secondaires dans le hameau de Massevaques, à l'écart du village, reprochent au maire de ne pas faire assez d'efforts pour entretenir celui-ci. « *Les habitants de Massevaques souhaitent que je leur enterre les lignes électriques... Mais où veulent-ils que je trouve le pognon ?* »⁶⁰, précise alors le maire de Rousses. Ils disent s'en prendre à la pratique du canyon, car la mairie, via la navette, perçoit des retombées économiques, mais qu'eux, propriétaires, n'en voient pas l'effet sur leur hameau. Et les propriétaires assurent qu'ils « *se refusent de percevoir une quelconque indemnité personnellement* » et qu'ils souhaitent juste voir des travaux réalisés devant chez eux. Leur avocat exprime à nouveau cette revendication quelques années plus tard. La démarche de développement local, mise en oeuvre par la commune et soutenue par les professionnels, est controversée. C'est l'utilisation des recettes que les riverains dénoncent. Les services que le maire souhaite mettre en place se situeraient au centre du village de Rousses (à 6 km de leur hameau) et seraient ouverts à l'année. A cela, les propriétaires du canyon, qui ne vivent là que saisonnièrement, préféreraient un effort d'entretien de leur hameau.

Sur le fond, les professionnels défendent un « *accès libre et gratuit aux sites de pratique* » et disent être « *fortement favorables à la création des Commissions Départementales des Espaces Sites et Itinéraires de Pratique créés par la Loi de juillet 2000. Ces CDESI seront à l'avenir les seules instances de gestion de l'espace naturel de pratique des Sports Natures* »⁶¹. Ils essayent par là d'enrôler de nouveaux acteurs et de chercher du soutien auprès du Conseil Général. La stratégie des professionnels consiste à replacer la problématique du Tapoul dans un cadre plus large, celui des sports de nature dans le département de la Lozère. Ils espèrent décourager les propriétaires et exprimer l'importance de ce site de pratique pour l'économie touristique du département. « *Nous ne voulons pas traiter en tête à tête avec les propriétaires, nous ne pouvons pas tout assumer seuls. Le canyon fait partie du tourisme local et les collectivités doivent être à nos côtés...* »⁶². Sur certains points, les avis sont discordants entre professionnels : certains sont les tenants d'une ligne dure et disent « *si l'on doit payer, ce n'est pas à nous de le faire sinon les tarifs de nos prestations vont augmenter, ce qui n'est pas*

⁶⁰ Entretien avec le maire de Rousses, août 2008.

⁶¹ Lettre adressée aux propriétaires par le syndicat APPN (Sud Aveyron) et l'association Pro Sport Nature Lozère, en mai 2004

⁶² Syndicat APPN Op. Cit.

souhaitable » ; les autres pensent que « *de toute manière, à l'avenir on payera pour tout* »⁶³. Une position commune émerge toutefois. Elle consiste à refuser une rétribution des propriétaires en direct, mais d'accepter de jouer le jeu du développement local en payant un service à la mairie. Les professionnels rejoignent alors clairement la position du maire.

Le 16 mars 2005, trois familles de propriétaires (contre six au tout premier conflit) assignent onze structures à comparaître devant le TGI de Mende pour violation de propriété privée. Une nouvelle réunion de concertation est organisée, sous la direction de monsieur le sous-préfet de Florac. Les propriétaires sont représentés par leur avocat, lequel propose que soit envisagé « *un protocole d'accord entre les parties qui prenne en compte trois domaines : la sécurité des pratiquants, la protection de la propriété et une compensation financière* »⁶⁴. L'avocat exprime ainsi clairement les intérêts des propriétaires. Les professionnels motivent leur refus par plusieurs points : « *D'abord, nous ne souhaitons pas que le site soit interdit aux individuels, comme le demandent les propriétaires... Nous sommes tous issus de ce milieu là et sommes complètement solidaires avec eux. Concernant la compensation financière, si les collectivités veulent et peuvent l'assumer, nous ne nous y opposerons pas. Par contre, que cela vienne de notre part nous paraît impensable, en premier lieu parce que cela pourrait créer une appropriation d'un site de pratique par un ou plusieurs professionnels, puis créer des tensions entre professionnels et pratiquants individuels, ce que nous ne souhaitons évidemment pas, en second lieu par ce que cela pourrait créer un précédent dans la gestion des sites de pratique et que nous ne voulons pas que les propriétaires, mais aussi les collectivités, trouvent là une solution à systématiser pour aménager les lieux de pratique. En effet, nous ne pouvons pas assumer de payer l'accès à tous les sites de pratique que nous utilisons. De plus, une telle pratique, si elle se développait, exclurait de fait des professionnels venus d'autres régions et nous exclurait aussi de sites que nous visitons loin de chez nous. Enfin, troisièmement, nous ne sommes pas opposés à payer lorsque, comme la navette du Tapoul, cela s'inscrit dans une démarche de développement local* »⁶⁵. Toutes les personnes présentes insistent sur la question majeure : « *Que veulent les propriétaires ?* » et le maire du village de Rousses exprime ce jour-là son désarroi devant l'impossibilité d'arriver à un accord après dix ans de concertations.

⁶³ Extraits de conversation entre plusieurs professionnels lors d'une réunion les réunissant à propos du canyon du Tapoul, en avril 2004.

⁶⁴ Compte rendu de la réunion du 5 avril 2006 en sous préfecture, rédigé par la sous préfecture de Florac.

⁶⁵ Compte rendu de la réunion du 5 avril 2006 rédigé par le syndicat APPN.

Dans leurs prises de position, les professionnels se sont constitués en *porte-parole* des pratiquants individuels. Mais les risques liés au procès les amènent à solliciter les fédérations sportives en charge du canyonisme. La plupart des membres des deux groupements locaux de professionnels (Lozère et sud Aveyron) sont, ou ont été, fortement engagés dans le milieu associatif, à travers des clubs ou des comités départementaux sportifs. Ils ont une activité bénévole, soit dans le cadre fédéral, soit hors cadre fédéral via l'exploration et l'aménagement de nombreux sites de pratique, qu'ils réalisent sur leurs temps de loisirs. Tous ces professionnels racontent avoir découvert les sports de nature entre amis ou à travers un club. Ils souhaitent que ce mode de formation des sportifs et d'accès à la nature continue à exister, car eux-mêmes en sont issus. Ils invoquent ainsi une forme de développement *civique et éducative* afin d' enrôler les fédérations. Ils obtiennent une « intervention volontaire accessoire » de la FFME et la FFS, laquelle leur permet à ces deux fédérations de se constituer comme parties de la procédure. Le principal *intérêt* des fédérations est de ne pas laisser un procès aboutir à une jurisprudence défavorable pour l'avenir de la discipline. Leur crainte est que le procès concernant le canyon du Tapoul se solde par la fermeture du site, mais aussi légitime l'interdiction d'autres sites de pratique en France.

En revanche, si les professionnels et les élus locaux ont sollicité le Conseil Général de la Lozère afin qu'il intervienne, notamment via les travaux de la CDESI, ce dernier n'as pas souhaité s'engager sur ce canyon tant que la procédure judiciaire n'avait pas abouti. Les seules collectivités impliquées dans la gestion de la pratique restent donc la mairie et la communauté de communes, et aucun processus de régulation territorial n'est impliqué. Le principal soutien vient de la part des services de l'Etat, la DDJS⁶⁶, qui participe activement à l'organisation de la concertation et propose des compromis. Les propriétaires adressent ensuite un courrier au maire et à différents offices de tourisme les menaçant d'une assignation à comparaître s'ils continuaient à organiser ou faire la promotion de la descente du canyon du Tapoul, menace qui n'a finalement pas été mise à exécution. Les tentatives d'*enrôlement* se multiplient, mais seules les fédérations s'associent à la procédure qui oppose propriétaires et prestataires. Le maire, comme le sous-préfet et ses services, déploie des efforts de médiation qui n'aboutiront pas.

Les propriétaires sont eux arc-boutés sur la propriété privée, du moins sur l'aspect juridique du dossier : « *Actuellement, sous le couvert du sport, tout le monde fait ses affaires*

⁶⁶ Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, rattachée en 2010 aux DDCSPP (Directions Départementales de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

*financières en se fichant pas mal du droit de propriété", estime l'avocat montpelliérain, lequel réclame 100 000 € de dommages et intérêts pour ses clients et l'interdiction à l'avenir d'emprunter les terres des siens »⁶⁷. Mais les motivations restent floues si l'on écoute un propriétaire qui s'adresse ainsi aux professionnels : « vous vous faites des millions depuis vingt ans, vous croyez qu'on n'a pas calculé »⁶⁸. Entre cupidité, volonté de faire respecter la propriété privée ou souhait que la municipalité prenne mieux en compte leur hameau, les propriétaires plaignants ou leur *porte-parole* (l'avocat) développent plusieurs arguments selon l'interlocuteur et la situation. L'avocat des plaignants estime par exemple qu'« une indemnité serait versée au prorata du nombre de personnes qui passent dans le canyon. Elle serait versée au profit d'une association ayant pour but l'aménagement du village de Massevaques. Cette indemnité est à discuter, mais pourrait être de 3 € par pratiquant »⁶⁹, soit le prix que les pratiquants versent pour utiliser la navette.*

Le maire et les professionnels se sont accordés sur un management du site qui induise un *développement local* de la commune. Les propriétaires ont exprimé par l'intermédiaire de leurs avocats leurs *intérêts* (sécurité, protection de la propriété et compensation financière). Le processus d'*intéressement* est alors à recommencer, car les intérêts des uns ne sont pas tous compatibles avec le projet des autres. La sécurité paraît encadrée par les dispositifs mis en œuvre par le passé. Mais c'est la question financière qui pose problème, les professionnels refusant d'être à nouveau (après le service de navette) être mis à contribution. C'est la première fois depuis le début du conflit que les propriétaires réclament ouvertement un droit d'accès à leurs propriétés. Cette apparition vient, selon eux, contester l'utilisation que le maire fait des retombées de la navette. C'est l'action publique qui est controversée. Les propriétaires fonciers convoquent le droit afin que le conflit soit arbitré en leur faveur. Leur argumentaire s'inscrit dans une forme de développement *traditionaliste et conservatrice*. Leur *traduction* du service de navette est la création de retombées pérennes pour la commune au mépris des propriétaires fonciers. Pour le maire, la mise en place du système de navette a rempli sa mission. Pour les professionnels, les effets inattendus (régulation de la fréquentation, amélioration des rapports avec les habitants et élus) ont permis de faire accepter ce dispositif. Mais pour les propriétaires, la navette a contribué à déplacer leurs *intérêts* et ils réclament leur part de retombées économiques. Plutôt que de stabiliser définitivement la situation, la mise en

⁶⁷ Extrait du Midi Libre du 12 avril 2005.

⁶⁸ Extraits d'un échange entre un propriétaire riverain et un prestataire sur le site, en juin 2006.

⁶⁹ Compte rendu de la réunion du 5 avril 2006 rédigé par le syndicat APPN.

place de la navette a contribué à déplacer le conflit. Aucun accord amiable ne se dégageant des discussions, c'est par la justice que le conflit sera arbitré.

V.2.5. L'épilogue judiciaire

Pendant les années d'attente du jugement, la navette fonctionne et les professionnels poursuivent leurs prestations. Le programme d'action ne change pour personne. La municipalité, de son côté, continue sa démarche de développement. Accompagné par sa communauté de communes, le maire parvient en 2009 à réaliser son plus ancien projet, celui d'installer au cœur du village un bar-restaurant, pouvant aussi proposer quelques services aux habitants. Le parking du restaurant est celui de départ pour le canyon et en 2010, il devient aussi celui d'une via-ferrata, aménagée au plus près du village avec le concours des services de l'Etat et de financements croisés. En quelques années, le village est devenu une micro-station, organisée autour d'un canyon, d'une via ferrata et de sentiers de randonnée. Toutes ces pratiques sont centralisées autour d'un restaurant. La construction de ce système a débuté avec le déplacement au cœur de village du parking du canyon et donc des pratiquants. À travers cette construction, le maire développe tout un réseau et permet à la commune d'accroître son attractivité touristique. Mais « *"cette procédure (judiciaire) risque de démolir tout le travail effectué, peste le maire. Et n'empêchera jamais tous les utilisateurs d'y aller quand même, car qui va faire la police ?"* Soulignant que les plaignants n'habitent pas à l'année au village... »⁷⁰.

V.2.5.1 Le juge arbitre !

Finalement, les arguments des diverses parties sont arbitrés par le TGI de Mende qui rend sa décision en juin 2008. Les argumentaires juridiques développés par les différents avocats se développaient autour de la propriété privée, du droit de l'eau ou encore du statut juridique de la pratique du canyonisme. Les fédérations, par l'intermédiaire de leur avocat, rappellent aussi que « *toujours en raison de la configuration des lieux, que les propriétés bordant un canyon sont généralement constituées de terrains nus et escarpés, donc peu propices à une*

⁷⁰ Propos du maire de Rousses collectés par le journal Midi Libre du 12 avril 2005

exploitation par leurs propriétaires, de quelle que nature qu'elle soit »⁷¹. Elles défendent à travers cet argument l'idée d'une faible valeur monétaire des terrains, et soutiennent la thèse d'un intérêt purement financier de la part des plaignants. Lors du verdict, les demandeurs sont déboutés, pour différents motifs :

- *« [...] L'eau fait partie du patrimoine commun de la nation et son usage appartient à tous,*
- *Les propriétaires riverains n'ont aucun droit sur l'exclusivité de son usage et rien ne leur permet de faire obstacle à la libre circulation du public sur son cours.*
- *[...] Ces derniers n'apportent pas la preuve suffisante d'une atteinte à leur propriété.*
- *Il apparaît d'ailleurs que des concertations ont été organisées par l'autorité publique pour concilier le droit des propriétaires riverains et celui des pratiquants.*
- *Il apparaît encore que si ces concertations ont échoué c'est moins en raison du souci des demandeurs de protéger leur propriété que leur désir de partager les bénéfices de l'activité sportive en cause. [...] »⁷².*

Le juge cite ici la loi et la jurisprudence sur l'eau, la nécessité d'apporter la preuve des préjudices subits pour réclamer des intérêts financiers (charge de la preuve), mais surtout, le manque d'implication des propriétaires pour la réussite des concertations qui ont eu lieu. Les plaignants sont alors déboutés. Ils perdent ainsi toute légitimité à utiliser le canyon comme moyen de pression sur la politique municipale. Le procès a toutefois contribué à faire évoluer le réseau sociotechnique. De nouveaux acteurs ont été enrôlés, comme les fédérations sportives (FFME et FFS) ou des avocats et juristes. Les responsables du canyonisme au sein des fédérations ont aussi découvert la mise en place du système de navette, dispositif unique en France. Lors de nos entretiens, ils déclarent s'inspirer des modalités de gestion du canyon du Tapoul qui ont permis de soutenir une démarche de développement de services sur la commune. Leurs intérêts étaient au départ construits autour de la crainte de l'apparition d'une jurisprudence négative. Mais ils retiennent au final la création d'une démarche originale qui permet d'intégrer le canyonisme à la politique municipale.

⁷¹ Extraits des conclusions d'intervention volontaire accessoire pour la FFME et la FFS fournies au TGI de Mende

⁷² Extraits du jugement Civil N° 09/83 du 22 avril 2009, prorogé au 17 juin 2009.

V.2.5.2. Temps 5 : Vers un nouveau conflit ?

Suite au procès, la pratique continue dans le canyon du Tapoul. Mais un argument non encore invoqué permet de poursuivre les débats. La protection du milieu est évoquée et peut encore remettre le réseau en question. Le conflit a traversé différentes phases, le *réseau sociotechnique* déployé autour du canyon s'est considérablement étoffé et la situation semble stabilisée depuis l'issue du procès. Mais sur le fond, la question de l'impact environnemental de la pratique n'as pas été mise en débat. Certains professionnels isolés trouvent la fréquentation du canyon trop importante (plus de deux cents personnes les jours de pointe). Pour eux, le Parc National est le seul à pouvoir limiter la quantité de pratiquants. Le canyon du Tapoul se situe en zone cœur du Parc National des Cévennes et la cohabitation entre canyonisme et Parcs Nationaux est souvent difficile (Lahaye, 2010 ; Mounet, 2007a). Le Parc National des Cévennes a produit un arrêté de protection de biotope, en avril 2001, interdisant la pratique du canyonisme dans le vallon de l'Hort de Dieu. Dans le cas du canyon du Bramabiau, en zone cœur, le PNC a participé à la concertation, en défendant une position dure. Dans le cas du Tapoul, les responsables du PNC jugent « *la situation acceptable et la gestion exemplaire* », même si « *le canyonisme n'est pas une activité que nous encourageons, étant donné l'étroitesse des ruisseaux et le nombre de pratiquants, on est sur des situations limites* »⁷³. Pour eux, il faut traiter au cas par cas. Des suivis des espèces sont réalisés à travers des comptages afin de s'assurer qu'aucune n'est menacée. Dans le cas de l'Hort de Dieu, il s'agit par exemple de protéger des écrevisses à pattes blanches. Pour le Tapoul, les agents du parc se réjouissent de la mise en place de la navette, qui permet de réguler les flux de pratiquants ainsi que des horaires de sortie et des jours d'interdiction qui limitent les impacts. Le danger viendrait, selon les agents du parc, de pratiquants qui ne connaissent pas les règles en vigueur ou voudraient s'en affranchir. Ils précisent qu'« *on a aussi des prestataires sur notre secteur, on est conscient qu'ils ont besoin de ce canyon. Ceux qui sont engagés avec nous dans la charte du tourisme durable, on les connaît, on sait qu'ils font du bon travail, mais il n'y a pas qu'eux* »⁷⁴. Les propriétaires restent, eux, sous le choc de la décision du tribunal et se sont faits discrets depuis la parution du jugement. La situation semble stabilisée, mais pour combien de temps ?

⁷³ Entretien avec le chargé de mission tourisme du Parc National des Cévennes, juin, 2009.

⁷⁴ Ibid.

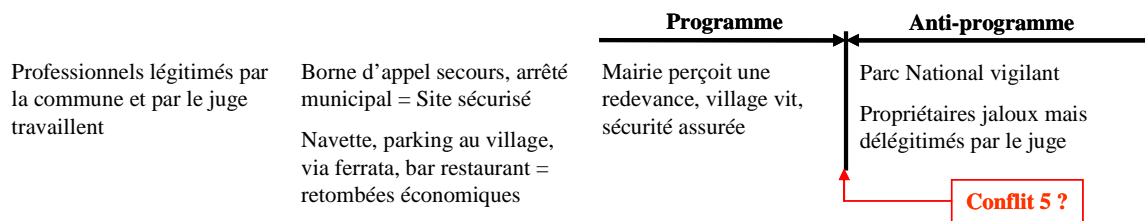


Figure 9 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau fin 2009 et sources de conflits.

V.3. Discussion

V.3.1. La construction du réseau

Diverses *problématisations* se sont succédé, concernant successivement la sécurité (dans le canyon, sur le parking), l'hygiène ou l'ordre public, les retombées économiques puis le droit de la propriété. Les *points de passage obligés* de la concertation se sont dégagés en précisant ces thématiques. La première mesure de gestion du site correspondait à une forme de développement *républicaine* et ne concernait que la sécurité des pratiquants. Les professionnels se sont facilement conformés à l'arrêté de réglementation de la pratique, celui-ci n'allant pas à l'encontre de leurs habitudes. Dans un deuxième temps, à travers des *enrôlements*, le réseau s'est étoffé. La création d'un parking, le recrutement d'un employé municipal puis la mise en place du système de navette ont participé à une gestion du site de l'ordre du *développement local*. « Cette approche globale du local cherche à situer la valorisation de la nature dans une perspective d'aménagement du territoire, de création d'emplois, de sauvegarde de la ruralité, de développement d'activités de proximité » (Corneloup et al., 2001). Les utilisateurs du site ont dû adapter leurs pratiques. Le maire a pu embaucher et développer un commerce. Cet accord s'est construit dans le temps, aidé parfois par des effets inattendus, des outils mis en place, comme la régulation des flux grâce à la navette. Mais l'action publique, traduite au travers des projets du maire, est mise en débat par les propriétaires d'une partie du canyon. Ces derniers plaident pour la mise en œuvre d'autres actions. Ils réclament la réorientation de l'action publique et une meilleure prise en compte de leurs *intérêts*. Dans un premier temps, le maire, en interdisant le canyon et en affirmant son leadership, a réussi à changer le mode de gestion. Les propriétaires ont ensuite essayé de

prendre le commandement des opérations mais, cette fois-ci, pas pour changer de forme de développement, mais pour orienter les effets et les retombées des modalités de gestion du site. Les *points de passage obligés* qui se sont dégagés ont été successivement : la sécurité, les problèmes autour des parkings, puis la participation du canyon au développement économique de la commune. Des actions ont été engagées pour prendre en compte tout cela. Petit à petit s'est développée une gestion complexe du site, mise en œuvre au travers de nombreux non-humains : panneautage, parkings, terrains, chemins d'accès, navette, droit d'accès... Le réseau a aussi enrôlé de nombreux acteurs humains, comme les agents des fédérations, avocats, l'employé municipal, les représentants des collectivités, etc. Mais le modèle de gestion du site, développé à partir de 2001, n'intègre pas de manière visible les propriétaires fonciers. Ces derniers semblent dénoncer non seulement une politique municipale, mais l'accord tacite conclu entre pratiquants et élus. Leur volonté « *d'être reconnu en tant que propriétaire* » est-elle un souhait symbolique de leur intégration pleine dans la gouvernance du site ? Ou le désir de partager les bénéfices de l'utilisation d'un site qui leur appartient ? En fait, si « *l'enrôlement est un intéressement réussi* » (Callon, 1986), les propriétaires n'apparaissent pas réellement *enrôlés*. Plusieurs tentatives d'enrôlement ont eu lieu, de la part du maire puis du préfet au travers de réunions de concertation. Finalement, la place qui pouvait leur être faite ne satisfaisait pas les propriétaires. Ils ont essayé de *problématiser* à nouveau la situation en s'installant dans le rôle du traducteur principal, via l'engagement d'une procédure judiciaire. La mise en place de la navette a permis aux professionnels du canyon, réticents au départ, de s'entendre avec les élus locaux. Cet outil contente aussi le Parc National qui voit dans cet outil un moyen de limiter les impacts. Mais si la navette a eu des effets positifs inattendus, elle joue aussi pleinement son rôle de *médiateur* en attisant la jalousie des propriétaires. Les instruments déployés ont un *effet d'inertie* (Lascoumes et Le Galès, 2004), ils participent à structurer les relations entre les acteurs (amélioration des relations professionnels / commune). Mais la gestion du site est aussi porteuse d'une *représentation spécifique de l'enjeu traité* (ibid.) qui s'exprime au travers de la démarche de *développement local* mise en œuvre. Et c'est cette représentation de l'enjeu que les propriétaires dénoncent. Ils refusent que les retombées économiques liées à une pratique qui se déroule sur leurs terrains ne servent pas les projets qui leur tiennent à cœur. Mais les instruments servent aussi de ciment au réseau, aux acteurs enrôlés. Sans la navette, plus de pratiquants dans le village ; plus de médiation de l'employé municipal qui conduit ; plus difficile de faire subsister un commerce au centre du village. Le réseau serait mis à l'épreuve.

C'est ici que l'effet de *sentier de dépendance* (ibid.) s'active. La navette devient à la fois un moyen, une fin et le symbole du projet collectif et de son *investissement de forme*.

V.3.3. Les territorialités du conflit

Maintenant que la construction du réseau à l'œuvre est éclaircie, nous devons comprendre quels changements dans la territorialité du conflit ou identifier l'aire d'influence du canyon. Dans sa première phase, le conflit ne concernait que des acteurs relativement proches du canyon du Tapoul. Etaient enrôlés autour de la question de la sécurité, la commune, les services déconcentrés de l'Etat (préfecture et DDJS), ainsi que les pratiquants (professionnels et représentations départementales des fédérations). Les propriétaires, bien qu'invités à partager la discussion, n'étaient liés par aucun contrat avec les autres parties. Ils se satisfaisaient toutefois de la prise en compte de la dangerosité de la pratique. Le canyon du Tapoul est alors une question localisée qui intéresse exclusivement des acteurs territorialisés. Seul l'arrêté de réglementation de la pratique se réfère aux exemples développés ailleurs en France. La gouvernance est locale et la pratique est territoriale. Les professionnels, principaux utilisateurs du site, viennent d'une large région qui s'étale jusqu'à Montpellier ou Millau, environ une heure trente de distance par la route.

Dans une seconde phase (temps 2 et 3 ci-dessus), suite à la volonté du maire d'intégrer le canyon à une politique de développement de sa commune, les intéressements sont redéfinis. Mais les acteurs sont restés sensiblement les mêmes, le réseau n'enrôlant que des instruments territoriaux (parking, navette, chauffeur, bar...) et des acteurs territorialisés (Conseil Général, communauté des communes, services départementaux de l'Etat, associés à la réflexion ou au financement). Le canyon du Tapoul s'inscrit dans les politiques territoriales sportives et touristiques. Celles-ci associent de nombreux sites, acteurs et événements au sein d'un collectif. Les professionnels ne travaillent pas tous au sein des mêmes destinations touristiques. Leurs zones de chalandise respectives ou leurs réseaux touristiques ne sont pas les mêmes. La gouvernance et la prise en compte du canyon ont lieu à l'échelle des politiques publiques du département de la Lozère. Mais les professionnels ne sont que pour partie issus de ce département. La fermeture du canyon ou la restriction de son accès pourrait avoir des conséquences sur d'autres territoires. Les effets induits par un changement de management du lieu peuvent concerner de nombreux acteurs, y compris non-humains (communications

touristiques, sites de substitution, autres prestations), aux territorialités différenciées. Le schéma suivant illustre ce changement d'échelle.

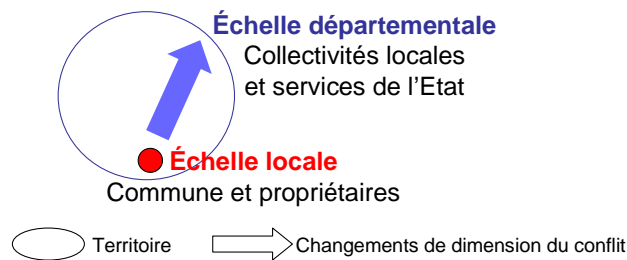


Figure 10 : Passage d'une échelle communale à une échelle départementale dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à la problématisation du maire.

Le maire de la commune de Rousses, en choisissant d'intégrer le canyon à la politique de développement de sa commune, propose une nouvelle problématisation. Celle-ci induit un changement d'échelle des acteurs *intéressés* par le conflit. Cela aboutit aussi à la mise en place de nouveaux dispositifs techniques dans la gestion de l'accès au site.

Par la suite, les professionnels médiatisent les conflits engagés différents cours d'eau (Tapoul, Bramabiau, Hort de Dieu, haute Dourbie) lors de l'été 2001. Ces rivières sont situées dans des départements distincts (Lozère, Gard, Hérault, Aveyron). Ils proposent aussi aux différents maires concernés de se rencontrer. Les professionnels témoignent d'une volonté de *connecter les sites*, en dépassant le cadre de la politique départementale. Le canyon du Tapoul est situé dans un réseau de sites fréquentés par les mêmes professionnels, issus de destinations touristiques différentes. Au-delà de la volonté de rendre visibles les potentiels transferts de fréquentation d'un site à l'autre, les professionnels souhaitent mettre en exergue l'aire d'influence économique des différents canyons. Du point de vue des professionnels, le conflit engagé autour du canyon du Tapoul a des effets sur d'autres sites. L'aire d'influence du canyon dépasse largement le contexte local ou départemental, échelles auxquelles s'engage la gouvernance du site. Pour eux, le Tapoul ne peut pas être déconnecté des autres sites de pratiques du massif. La question concerne la *problématisation* engagée. Les professionnels cherchent à élargir l'échelle territoriale de celle-ci en dépassant les périmètres administratifs.

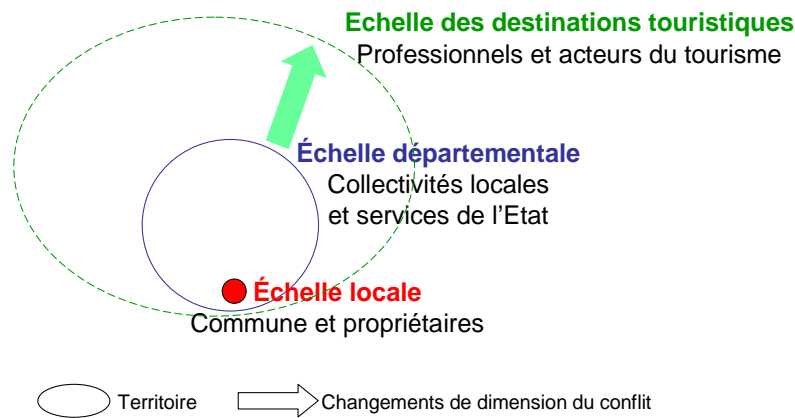


Figure 11 : Passage d'une échelle départementale à celle des destinations touristiques dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à une problématisation des professionnels.

La figure ci-dessus illustre le nouveau changement de territorialité du conflit. Les professionnels à travers leurs actions (réunions des maires, médiatisation) proposent une nouvelle problématisation. Celle-ci s'associe à une territorialité du conflit distincte. L'échelle territoriale ne relève ici d'aucune administration.

Lorsque les propriétaires engagent une procédure judiciaire (temps 4), ils tentent de redéfinir la *problématisation*, mais aussi de devenir les *traducteurs principaux* de la situation à la place du maire. La conséquence est aussi un changement de dimension spatiale du conflit. A l'échelle nationale, syndicats de filière et fédérations souhaitaient un dénouement positif du procès. Il s'agit pour eux à la fois de préserver l'accès à un site de grande notoriété, mais aussi de ne pas aboutir à une jurisprudence négative pour la pratique. « *Pour les mêmes raisons, la FFME et la FFS ont un intérêt à soutenir ces derniers (les défenseurs, ie. les professionnels) pour la conservation de leurs droits dans la mesure où, au-delà du seul cas d'espèce, ce sont tous les sites de canyonisme (et plus largement les sites naturels affectés aux activités sportives de pleine nature) qui sont, en France, potentiellement menacés par une revendication exacerbée des droits attachés à la propriété privée* »⁷⁵. L'enjeu de la gestion du site devient national. Il concernait au départ beaucoup moins les fédérations qui préféreraient laisser ce point à l'appréciation de leurs représentations locales. Les fédérations, exogènes au territoire, n'étaient pas *intéressées* par les discussions engagées au sujet de l'intégration du canyon au *développement local* de la commune. C'est le recours à une procédure judiciaire

⁷⁵ Extraits des conclusions d'intervention volontaire accessoire pour la FFME et la FFS fournies au TGI de Mende

qui constitue pour ces acteurs nationaux le principal enjeu. Les fédérations sont alors *intéressées*. Leur *préposition* s'exprime au travers d'une *forme de développement républicaine* qui définit l'espace naturel comme bien collectif, qui doit être accessible à tous. La crainte de la naissance d'une jurisprudence négative pour les sports de nature représente une menace importante pour les fédérations. « *Le litige en cause pose, en effet, une question de principe susceptible d'avoir des répercussions négatives sur l'ensemble des pratiquants de canyonisme et des structures organisant et encadrant la pratique de cette activité* » (ibid.). Les fédérations connectent, à travers leur engagement dans la procédure, le canyon du Tapoul à un collectif plus large, concernant la pratique du canyonisme en France. La convocation du droit par les propriétaires fonciers n'a pas réussi à modifier la démarche de gestion du site. Elle ne leur a pas permis de s'imposer comme les *traducteurs principaux*. Par contre, il a contribué, en enrôlant de nouveaux acteurs à *connecter* le canyon à la problématique de du canyonisme et l'ensemble des pratiques sportives de nature en France, au travers de la question des droits d'accès.

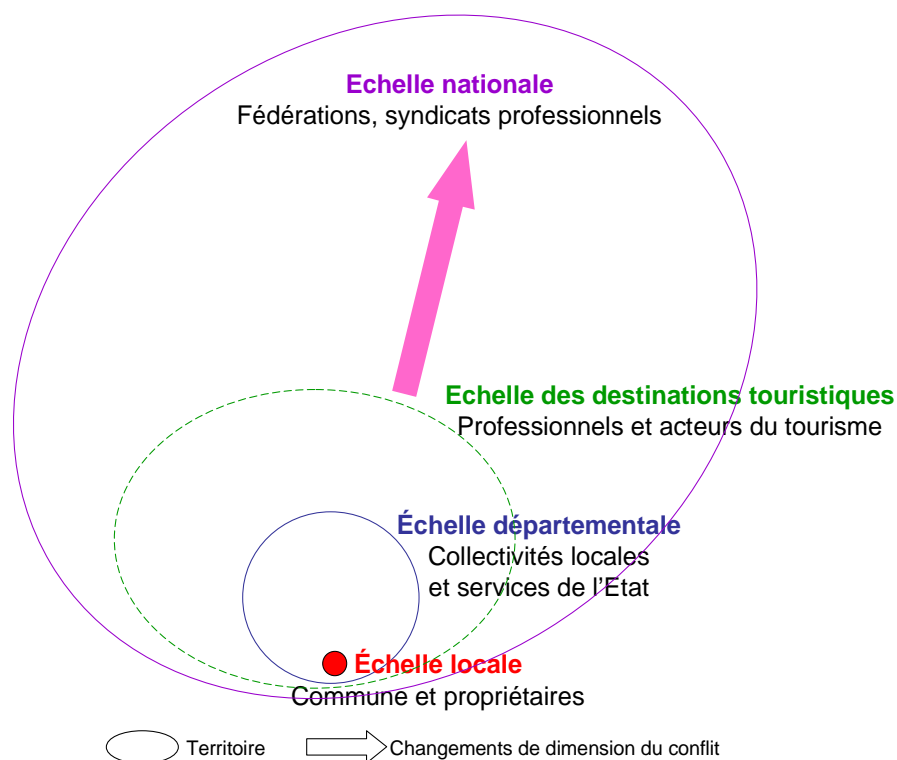


Figure 12 : Passage à une échelle nationale dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à l'engagement d'une procédure judiciaire par les propriétaires.

Une fois le procès terminé, si les fédérations ne sont plus *intéressées* directement par le canyon du Tapoul, elles gardent la trace d'une procédure conduite, de l'histoire d'un site et de

son mode de gestion original. L'exemple du Tapoul reste connu des responsables nationaux. Ceux-ci pourront le citer et peuvent être tentés de s'en inspirer à l'avenir. En plus d'inscrire le canyon du Tapoul dans un collectif national très vaste, le changement d'aire d'influence du canyon permet à des acteurs territoriaux d'être reconnus nationalement pour leurs actions. Il favorise aussi une connaissance et une reconnaissance de la dynamique engagées dans les Grands Causses autour des sports de nature. Si la création d'une navette a produit des effets inattendus, la procédure judiciaire a aussi débordé des missions que lui avaient assignées ses instigateurs. Le souhait du maire d'engager un développement local et celui des propriétaires de faire reconnaître leurs droits ont entraîné des changements de territorialité du conflit. Chaque nouvelle phase du conflit a permis d'enrôler de nouveaux acteurs, humains et non-humains, lesquels participent à redéfinir l'aire d'influence du canyon.

Conclusion du Chapitre V

Cet exemple permet de comprendre la construction d'un réseau socio-technique autour de la gestion d'un site de pratique. Il montre que les différentes phases du conflit permettent l'enrôlement de nouveaux acteurs et des changements de territorialité du conflit. Chaque étape correspond à des tentatives de *problématisation* différentes de la part des principaux acteurs engagés. D'un conflit concernant l'utilisation et la gestion d'un site, on glisse aussi progressivement vers une controverse de la politique publique communale. La seconde phase du conflit dénonce plus les cibles de l'action publique que son *investissement de forme*.

Nous confirmons à travers cette étude que les instruments utilisés ont à la fois des effets attendus et inattendus. En enrichissant le réseau, ils participent à permettre de nouveaux *enrôlements* et à redéfinir les *intéressements*. Chaque action déployée, si elle s'appuie sur un instrument, peut amener le réseau à se reconfigurer. Ces changements peuvent permettre de stabiliser la situation, mais aussi de la déstabiliser à nouveau, entraînant un nouveau conflit. A chaque étape le processus d'*intéressement* doit recommencer. Et à chaque fois il débouche sur de nouvelles modalités de gestions du site qui s'appuient sur la mise en place de dispositifs techniques. Les non-humains *enrôlés* ont une mission qui leur est conférée. Mais au-delà de celle-ci, ils induisent des changements dans la pratique, des adaptations des pratiquants. Ils font faire. Cette action a des effets parfois insoupçonnés. La mise en place d'une navette contribue par exemple à réguler la fréquentation et à transformer les impacts sur le cours d'eau. Mais l'apparition d'un nouvel acteur non-humain s'accompagne de nouvelles *traductions* de lui et de son action. La navette contribue par exemple, selon les propriétaires, à apporter des ressources à la commune, à leur détriment.

Les reconfigurations du réseau s'accompagnent aussi de changements de sa territorialité. Chaque nouvelle *problématisation* proposée est susceptible d'*intéresser* de nouveaux acteurs. Les enjeux différents suivant qu'il s'agisse de gérer un problème de fréquentation, intégrer un site au développement d'une commune ou faire respecter le droit de la propriété privée. Les conflits du canyon du Tapoul sont au départ localisés, seuls les acteurs locaux étant engagés. Mais au fur et à mesure des nouvelles tentatives de problématisation, le problème se met à concerner des acteurs de plus en plus nombreux et aux territoires d'action plus vastes. Une problématique publique locale se transforme petit à petit en problème national.

Chapitre VI : Le cirque des Baumes : un haut lieu disputé

Introduction du chapitre VI

Le chapitre précédent s'intéressait au conflit concernant la gestion d'un site de pratique, d'une discipline particulière, le canyon du Tapoul. Nous étudions ici le cas du cirque des Baumes, lieu historique et patrimonial situé dans les gorges du Tarn. Le cirque des Baumes, situé dans le département de la Lozère, est au centre d'initiatives des collectivités locales, désireuses d'améliorer la gestion du site. Celui-ci est fréquenté notamment au travers de pratiques sportives de nature comme l'escalade et le canoë. Le souhait des élus est d'intégrer durablement l'importante fréquentation de manière à ce qu'elle ne dégrade pas le site, du point de vue paysager, et de préserver ainsi ses qualités ainsi que l'économie touristique locale. La problématique de gestion est ici plus complexe que dans le cas du canyon du Tapoul. Le site accueille des pratiquants d'escalade, de canoë et de randonnée pédestre, mais aussi différents publics touristiques le traversant par la route.

Une approche de la construction des modalités de gestion du site est proposée à travers l'analyse des problématiques de l'escalade et du canoë. La protection de l'espace naturel et la problématique des risques naturels sont aussi abordées comme un réseau qui s'assemble autour de tout projet. L'objectif de ce travail est de montrer qu'un site de pratique localisé géographiquement peut être approprié à travers différents réseaux socio-techniques. Ces réseaux aux constructions différenciées se développent au travers d'ancrages locaux singuliers. Ils participent à contraindre les possibilités de l'action publique. Leur coexistence ne va pas de soi et pose la question de la construction d'un mode de gestion partagé. Suite à l'identification des réseaux socio-techniques à l'œuvre, nous nous poserons la question de leur cohabitation. Puis nous interrogerons l'inscription du cirque des Baumes dans des dynamiques territoriales, à l'échelle des Grands Causses notamment. Enfin, nous questionnerons le rôle, la place ou les contraintes de l'action politique développée par les collectivités locales.

VI.1. Positionnement et méthode

VI.1.1. Positionnement

Cette recherche s'intéresse à la gestion d'un espace sportif de nature particulier, le cirque des Baumes, au sein duquel cohabitent différents sites, pratiquants et prestataires, attachés à des disciplines sportives distinctes. Le choix fait est de proposer une analyse développée sur un temps long (quelques années), afin de comprendre la genèse et l'ancrage local progressif de ces activités. Les modes de fonctionnement, jeux d'acteurs ou réseaux déployés sont-ils différents selon les disciplines sportives, ou au contraire les constructions se ressemblent-elles ? Nous cherchons dans un premier temps à identifier le ou les réseaux à l'œuvre et la manière avec laquelle ils se sont constitués. Au sein de l'espace sportif de nature en question, les objets sont aussi considérés comme agissants, dans la mesure où « *ils font faire* » des choses aux acteurs, où ils provoquent des prises de position, des conflits, offrent des opportunités ou font changer les comportements des acteurs. C'est bien des réseaux socio-techniques que nous cherchons à mettre en évidence, comme dans le chapitre précédent.

Les modalités de gestions des sites de pratiques seront situées vis-à-vis des *formes de développement* (Corneloup et al., 2001) présentes dans les espaces sportifs et touristiques. Celles-ci, peuvent être le fruit de l'action d'un acteur unique, engagé seul dans la gestion du site ou d'une auto gestion de la part des pratiquants. Elles peuvent aussi avoir été négociées à travers un processus de *traduction* (Callon, 1986), permettant d'assembler un réseau sur la base d'un accord commun exprimé comme un *investissement de forme*. Au travers des *formes de développement*, l'espace sportif de nature est vu « *comme un système au sein duquel des interactions se construisent entre des acteurs et des publics en fonction des finalités poursuivies et des jeux de rôles entre les différentes parties prenantes* » (Corneloup et al., 2001, p. 22) (Cf. I.3.3.). Que cette forme soit issue d'un accord ou non, les modalités de gestion qu'elle implique produisent des non-humains (les problèmes de toilettes, de camping sauvage, un parking, un débarcadère...) lesquels sont potentiellement à nouveau l'objet de *traductions*. L'*enrôlement* d'un nouvel acteur, humain ou non humain, est mis en débat dans le réseau. Il peut, à travers des conflits ou des innovations, faire émerger une autre logique d'action que celles à l'œuvre auparavant ou changer les rapports de force et faire basculer la

philosophie générale du management de l'espace récréatif. Les réseaux socio-techniques peuvent alors se recomposer comme nous avons pu le montrer dans le cas du canyon du Tapoul. Par contre, s'il existe plusieurs réseaux, comment ceux-ci cohabitent-ils en un lieu ?

La gestion de l'espace naturel que constitue le cirque des Baumes étant en jeu, nous nous intéressons particulièrement au rôle des politiques publiques et à la définition de leur champ des possibles. L'action publique est en effet contrainte par des mesures de gestion et de protection de l'espace naturel, la symbolique du lieu, les réticences locales ou les modes de gestions des activités sportives existants. Comment, dans ce champ, les collectivités déploient-elles leurs actions ? Comment se met en place une action collective ? Quel est le rôle des collectivités dans ce processus ? Diverses politiques publiques se croisent sur ce terrain. Certaines dépendent de décisions de l'Etat et de textes de loi. Elles s'imposent comme sur le reste du territoire national. Il est alors question de leur mise en œuvre (Lascoumes et Le Galès, 2007) à l'échelle locale et de leurs effets. Dans le même temps, les élus locaux développent des projets et des actions, plus ou moins concertées. Une gouvernance, entendue comme « *un processus de coordination d'acteurs, de groupes sociaux, d'institutions, pour atteindre des buts discutés et définis collectivement* » (ibid. p. 21) est engagée. Celle-ci doit alors composer avec les décisions de l'Etat. L'action publique, que nous nous proposons d'observer, est contrainte et encadrée par ces mesures venant d'en haut (*top down*). Par ailleurs, l'analyse du développement à la fois des pratiques d'escalade et de canoë permettra de poser la question de la latitude ou de la marge d'action de l'action publique dans des réseaux patiemment assemblés. Les électeurs locaux étant engagés dans le tourisme sportif, comment ceux-ci rendent-ils possible ou limitent-ils le déploiement de projets et d'actions collectives ? Nous chercherons aussi à identifier le rôle des non humains dans l'action publique, en attachant une importance particulière aux traces qu'ils laissent et aux *traductions* qui en sont faites par les différents acteurs engagés.

Enfin, une fois ces « éco-systèmes » assemblant humains et non-humains décrits et leur construction éclaircie, nous poserons la question de la territorialité ou des territorialités auxquelles participe le cirque des Baumes. Nous reviendrons alors sur les éléments constitutifs des réseaux sur les acteurs enrôlés, leurs territoires d'action et leur capacité à connecter ce site avec d'autres.

VI.1.2. Méthodologie

L'étude du cirque des Baumes et des débats posés sur la question de sa gestion s'est déroulée en plusieurs temps. Tout d'abord, nous avons pu récolter un matériau important. Une large bibliographie incluant des textes anciens, mais aussi différents rapports et études réalisées sur le cirque des Baumes ou plus largement les gorges du Tarn ont pu être collectés. Les comptes rendus des différentes réunions qui ont eu lieu au cours des dix dernières années ont aussi été réunis. L'analyse de ces documents permet de comprendre la construction symbolique du lieu, les différentes appropriations qui ont pu se succéder, la genèse des conflits et des identités ou d'identifier les divers projets portés, ayant abouti ou non.

Nous avons aussi suivi, de 2008 à 2011, les réflexions engagées autour de la pratique de l'escalade par la mairie de Saint Georges de Lévejac. Une succession de réunions auxquelles nous avons régulièrement participé, a abouti à la création d'un comité de pilotage, réunissant les divers partenaires (collectivités, représentants des grimpeurs, services de l'Etat, Parc National, propriétaires...) en charge du suivi de la gestion de la pratique de l'escalade. Les débats, consignés dans des comptes rendus de réunion sont pour partie restitués ici. Des entretiens auprès des acteurs politiques, professionnels et associatifs engagés dans la gestion du lieu, ont été réalisés. Ils sont relatifs, pour la plupart, à une étude intitulée « *Plan de gestion de la fréquentation et des activités de pleine nature dans le secteur du cirque des Baumes* », réalisée pour le syndicat mixte Grand site national des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses. Trente-quatre entretiens ouverts ont été ainsi réalisés. Nous avons par ailleurs participé dans ce cadre à neuf réunions de travail et débats publics. Ces données, qualitatives et diffuses, nous ont permis d'identifier tous les acteurs en jeu, de les rencontrer et, au travers de leurs discours, de les suivre sur les différentes pistes qui les relient au cirque des Baumes. Les entretiens réalisés et les prises de paroles en public des techniciens et élus en charge du pilotage de mesures de protection de l'espace et des populations ont permis de comprendre leurs différentes logiques d'actions. Le cadre réglementaire et la philosophie de leurs actions ont pu être dégagés afin d'appréhender les contraintes et opportunités qui existent pour l'action publique.

Ces matériaux ont été collectés afin d'analyser l'évolution et la construction des sites de pratiques sportives et la place de l'action publique dans ce processus. Notre travail a constitué

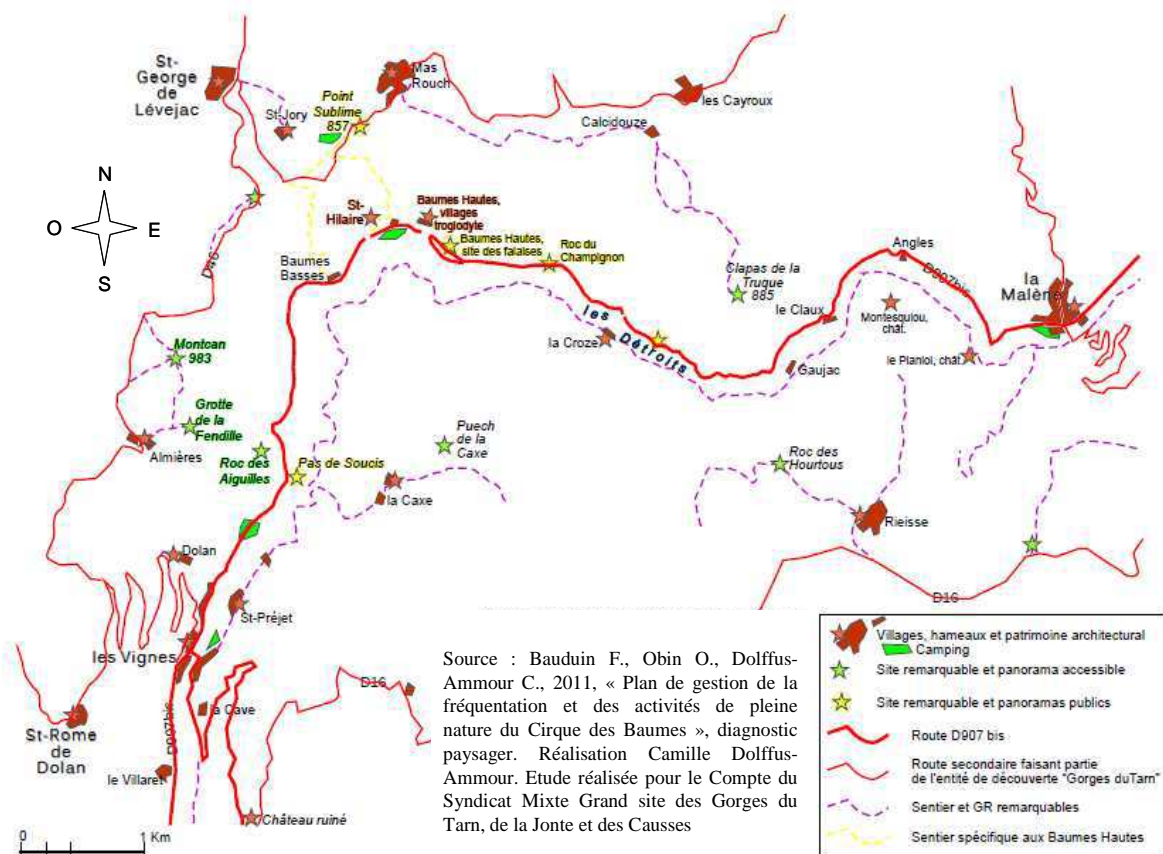
à restituer ces parcours afin d'identifier réseaux et les collectifs en jeu, leurs ancrages progressifs locaux et la participation de ce lieu aux dynamiques sportives territoriales.

VI.2. Analyse du contexte et questionnements

Les premières recherches bibliographiques que nous avons réalisées permettent, dans un premier temps, de comprendre la constitution progressive d'un site touristique particulier, les éléments qui le composent et sa relation à la destination touristique qui l'englobe. Ensuite, nous nous sommes attachés à identifier et comprendre le mécanisme des contraintes règlementaires ou contractuelles qui pèsent sur le site. La gestion de l'espace naturel et les politiques publiques nationales de protection des populations sont les deux principales mesures qui participent à encadrer les actions locales.

VI.2.1. Tourisme et Sports de Nature

Nous présentons dans un premier temps la situation touristique du cirque des Baumes. Ensuite, dans un second temps nous détaillons la construction symbolique de ce lieu. Les gorges du Tarn s'étalent sur une quarantaine de kilomètres entre les villages de Florac et du Rozier. Le cirque des Baumes est un grand amphithéâtre de calcaire, situé dans la partie aval de ces gorges. A son alentour, sur un espace de cinq à six kilomètres, se concentre une importante palette de curiosités naturelles et patrimoniales. Cette portion des gorges, des villages de la Malène en amont à celui des Vignes en aval, est celle qui rassemble les sites les plus connus, photographiés ou visités des gorges du Tarn. L'accès aux sites se fait par la route, les chemins et en descendant le cours d'eau en barque ou en canoë. Certains éléments sont mis en scène, à travers un panneautage ou des points de vue, tandis que d'autres sont disséminés dans le paysage et non indiqués.



Carte 7 : Carte des routes et sites remarquables autour du cirque des Baumes. Celui-ci, proprement dit se développe autour de la chapelle de Saint Hilaire, dans le bas des gorges, et le point sublime, sur le haut.

Le cirque des Baumes se trouve sur la commune de Saint Georges de Lévejac, mais n'est accessible directement par la route que depuis les communes voisines de la Malène et des Vignes. Les touristes fréquentant le sillon des gorges du Tarn ne se rendent que rarement sur les plateaux dominants. La conséquence de ce découpage communal et de cette fréquentation est que les communes voisines tirent plus de profits de la fréquentation du cirque des Baumes que celle à laquelle il appartient. Deux principales populations touristiques sont identifiées par les acteurs locaux. D'une part, il s'agit de visiteurs qui séjournent plusieurs jours dans la région et découvrent les gorges du Tarn en voiture et s'arrêtent ici où là. Et d'autre part, des publics qui parcourent le site au travers d'une activité sportive. Les barques, autrefois moyen de circulation, promènent aujourd'hui les touristes. Le premier loueur de canoë s'est installé en 1976. La pratique de l'escalade s'est développée à partir des années 1980 et depuis 2010, on trouve aussi une plateforme permettant le saut à l'élastique située sur un escarpement rocheux surplombant. Ce site est aussi pratiqué par des randonneurs, des cyclistes et, durant la période estivale, par de nombreux baigneurs. Aujourd'hui, si la majorité des acteurs qualifient

le cirque des Baumes de « *cœur des gorges du Tarn* »⁷⁶, sa fréquentation, devenue importante, pose quelques soucis (camping sauvage, propreté du site, respect de l'environnement, exposition aux risques d'inondation, d'incendie ou de chutes de blocs). Le maire d'une commune voisine exprime que, selon lui, « *les gorges sont en train de se transformer en luna park* ». Il déplore que le tourisme ne se développe pas plus autour des richesses culturelles et patrimoniales du site.

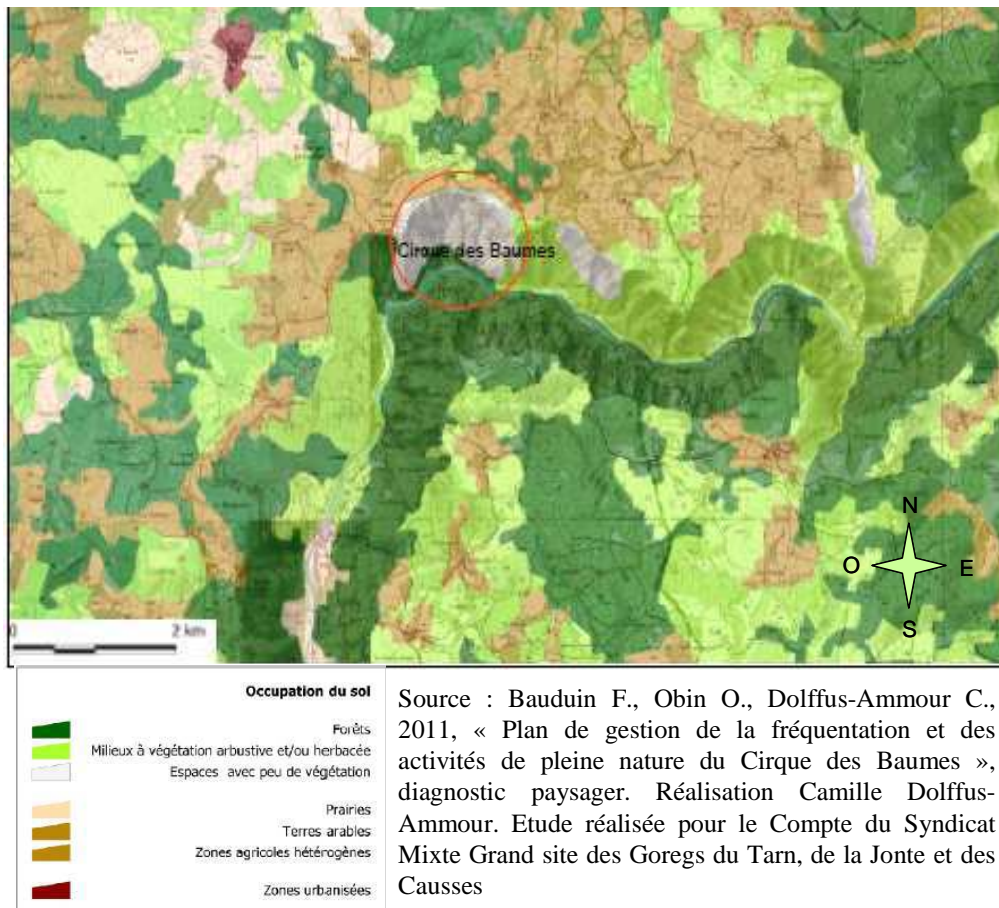
Par ailleurs, les gorges du Tarn constituent la principale attraction du territoire des Grands Causses (Cf. Introduction générale 2.). Soixante-dix visiteurs sur cent, séjournant sur cette destination, déclarent parcourir au moins une fois dans leur séjour une partie des gorges du Tarn (CRTPN et EMC, 2005), plus de quarante-six pour cent pratiquent au moins une fois le canoë. L'eau, les gorges et les canoës apparaissent comme des éléments importants de la dynamique touristique territoriale.

Plusieurs questions émergent suite à cette rapide situation et description du site. Tout d'abord, plusieurs types de tourisme sont amenés à cohabiter ou sont en concurrence, si l'on suit les propos de certains acteurs. Tourismes sportif, culturel ou patrimonial semblent coexister au sein de ce lieu. Quels sont les différents publics qui visitent ce site ? Y a-t-il des univers touristiques distincts ou tout est-il mêlé ? Comment se passe la cohabitation ? Comment s'est construit ce tourisme ? Une autre question qui émerge est celle de la gouvernance, du jeu d'acteurs ainsi que des politiques publiques à l'œuvre et de leur participation à la construction de ce tourisme.

Sur le plan symbolique, de nombreux éléments donnent des pistes de compréhension de l'attractivité du cirque des Baumes. Les gorges du Tarn sont l'un des principaux sites touristiques des Grands Causses. A la fin du 19^{ème} siècle de nombreux récits (Lequeutre, 1879; Malafosse, 1889; Martel, 1925; Solanet, 1894) vantent la beauté des paysages caussenards et insistent sur l'incontournable descente des gorges du Tarn en barque. Selon les auteurs, celle-ci doit être réalisée par tout visiteur qui souhaiterait découvrir cette région. L'observation des paysages au fil de l'eau constitue la trame de l'essentiel de leurs écrits. Les uniques moyens de visiter les gorges à la fin du XIX^{ème} siècle étaient la navigation et la marche. En effet, la route D 907 bis, aujourd'hui principal moyen de circulation et de

⁷⁶ Cette expression de « *cœur des Gorges du Tarn* » est utilisée par de nombreux acteurs, principalement engagés dans le tourisme (offices de tourisme, loueurs de canoë, bateliers), le sport (acteurs de l'escalade) ou les collectivités (les maires notamment) que nous avons rencontrés.

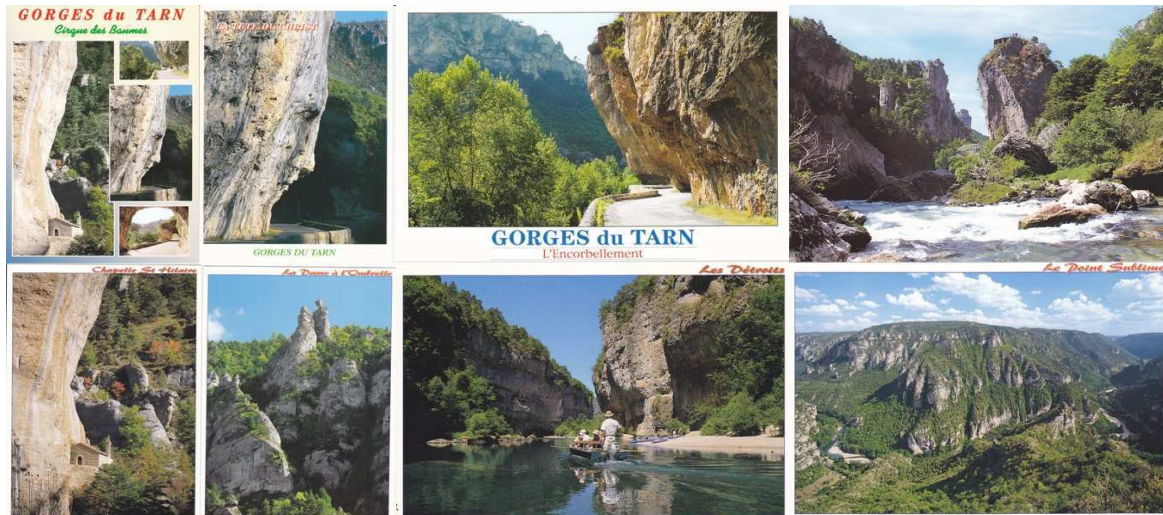
découverte pour les touristes, n'existait pas encore. Les différents auteurs expriment leur étonnement du fait que cette région soit si méconnue des touristes de l'époque. Ils souhaitent populariser cette destination à travers leurs écrits. Dans ces récits, une attention particulière est portée à la portion de rivière de cinq ou six kilomètres allant des lieux-dits des « Détroits » au « Pas de Soucy », entre les villages de la Malène et des Vignes. Le cirque naturel dit « des Baumes » déchaîne chez les auteurs des flots de superlatifs. *« C'est là le spectacle non seulement le plus grandiose, mais aussi le plus spécial des gorges du Tarn. Pour si blasé que l'on soit sur les grandeurs de la nature rencontrées dans de nombreux voyages, on ressent une émotion en entrant dans cet amphithéâtre. Ni la plume, ni le pinceau ne rendront jamais cet assemblage de rocs, de caps, de falaises, de grottes, de tours, de bouquets verts se développant dans un demi-cercle de 5 kilomètres au haut du causse et de 3 dans le bas. Sans parler de perspectives, un obstacle arrêtera le pinceau : il s'agit de la couleur. Ces tons rouges, noirs, gris, bleus, blancs même, se découpant, se heurtant, doublant leur force ou leur effet par leur degré d'ombre ou de lumière du jour qui les frappe, paraîtraient un bariolage d'arlequin dans un tableau de deux ou trois mètres »* (Malafosse, 1889). Le cirque des Baumes devient vite un incontournable pour les premiers touristes, grâce à son paysage pittoresque, mais aussi à quelques éléments patrimoniaux. La construction symbolique du lieu est en marche. Les premiers visiteurs, aventuriers, touristes ou explorateurs, s'accordent sur le caractère incontournable de ce lieu. Sa configuration et son caractère très minéral offrent des sculptures et des couleurs. Celles-ci, variant selon le point de vue et l'heure de la journée, sont propices aux divagations de l'esprit. *« Je ne puis passer sous silence l'endroit où la rivière tourne au Sud, entre les Baumes Hautes et Basses, un des sites certainement les plus extraordinaires du canon entier [...] La sévérité du lieu est presque effrayante [...] et je crois que, même en plein jour, abstraction faite de toute fantasia imaginative, les Baumes du Tarn surprendront toujours les voyageurs les plus blasés. »* (Martel, 1883). Le paysage, au centre des récits, rocailleux et peu encombré par la végétation, offre un contraste avec le reste des gorges du Tarn. Ses qualités paysagères laissent libre cours au regard du visiteur.



Carte 8 : Carte d'occupation du sol

C'est la construction de l'attractivité du lieu qui se joue au travers de ces récits. Ces derniers constituent une révélation d'un site naturel remarquable au grand public. Ils participent à développer une symbolique et un imaginaire du lieu. Ces récits sont tous construits avec la même mécanique : le paysage donne ici libre cours à la divagation de l'esprit, à l'imagination. Les formes et les couleurs de la roche permettent d'imaginer des histoires et de deviner des personnages. Le visage du Christ, incrusté sur un pan de rocher, en est un exemple. Des légendes existent et sont relatées au travers des premiers récits. Aujourd'hui, elles sont toujours contées par les opérateurs touristiques. La légende du Drac (le diable) poursuivi par Enimie est la plus connue. La course poursuite se déroule sur une quinzaine de kilomètres et est rythmée par les formations rocheuses remarquables. Le Drac finit enseveli sous les blocs du chaos du Pas de Soucy où la marque de son agonie serait restée longtemps visible (le plus gros bloc portait à sa base des traces rougeâtres, disparues avec la crue de 1893). La source qui coule au pied de la chapelle de Saint Hilaire soignerait les yeux. Cette croyance est due à la présence sur la falaise surmontant la source de deux grands yeux sous lesquels de longues coulées bleutées laissent imaginer des larmes. Cette source et sa chapelle ont longtemps été le

l'objet d'un important pèlerinage durant le XIX^{ème} siècle. Il s'agit d'une des premières fréquentations touristiques du lieu. Aujourd'hui, ce site et les sept à huit kilomètres de gorges qui l'entourent rassemblent la quasi-totalité des images diffusées en cartes postales ou dans les documentations touristiques.



Images 1 : Exemples des cartes postales mettant en scène les lieux proches du cirque des Baumes : visage du Christ, encorbellement de la route, chapelle de Saint Hilaire, dame à l'ombrelle, chaos du pas de Soucy, les Détroits et le point sublime.

Légendes et récits ont participé à donner vie à des formations rocheuses. A ces éléments, on peut ajouter les sites patrimoniaux remarquables proches que sont la chapelle de Saint Hilaire (considérée comme le premier lieu bâti des gorges du Tarn), le village de la Croze et même la route départementale, dont certains ouvrages d'art (murs, tunnels) sont souvent représentés. Tous ces éléments participent à la construction symbolique du lieu. Ce sont les récits et légendes qui leur donnent un sens, participent à une *médiance* (Berque, 2000) du paysage, ajoutent une *chôra* à un *topos*. Les rochers, la rivière et les gorges sont associés à des histoires, lesquelles leur donnent une signification. Cette partie des gorges est peuplée d'acteurs immobiles, dont on raconte et l'on imagine les histoires.

Mais cette construction symbolique agit elle dans la gouvernance du site ? Participe-t-elle à orienter les stratégies de gestion et d'aménagement du lieu ? Les objets patrimoniaux sont-ils pris en compte ?

VI.2.2. Gestion et protection de l'espace naturel ou des populations

Le cirque des Baumes est concerné par diverses mesures de protection de l'eau, des paysages ou de l'environnement. Celles-ci peuvent être d'ordre réglementaire ou contractuel (Mounet, 2007b) et s'appliquent à des objets bien délimités : espèces, milieux, paysages ou eau. Certaines mesures en plus de la protection ont un effet de valorisation de l'espace naturel, à la manière d'un label. Les structures chargées de mettre en œuvre ces mesures de protection peuvent s'inscrire dans diverses éthiques anthropo-centré, bio-centrée ou éco-systémique (Depraz, 2008). Ces outils de protection et de gestion de l'espace⁷⁷ peuvent avoir pour effet de transformer les usages du milieu (ibid.). Les décisions de mise en œuvre relèvent de la communauté Européenne, de l'Etat, des Régions ou d'autres acteurs. Les collectivités et les élus locaux n'approuvent pas nécessairement les mesures de gestion préconisées. Si parfois, le dialogue est constructif, nous verrons aussi que, dans certains cas, il peut être conflictuel. Après une rapide présentation de ces mesures et des processus de décision qu'elles impliquent, nous nous intéresserons au réseau qu'un projet peut assembler en s'inscrivant dans un espace protégé et aux formes de l'accord qui peuvent être produites.

IV.2.2.1. Le site classé et l'opération Grand Site

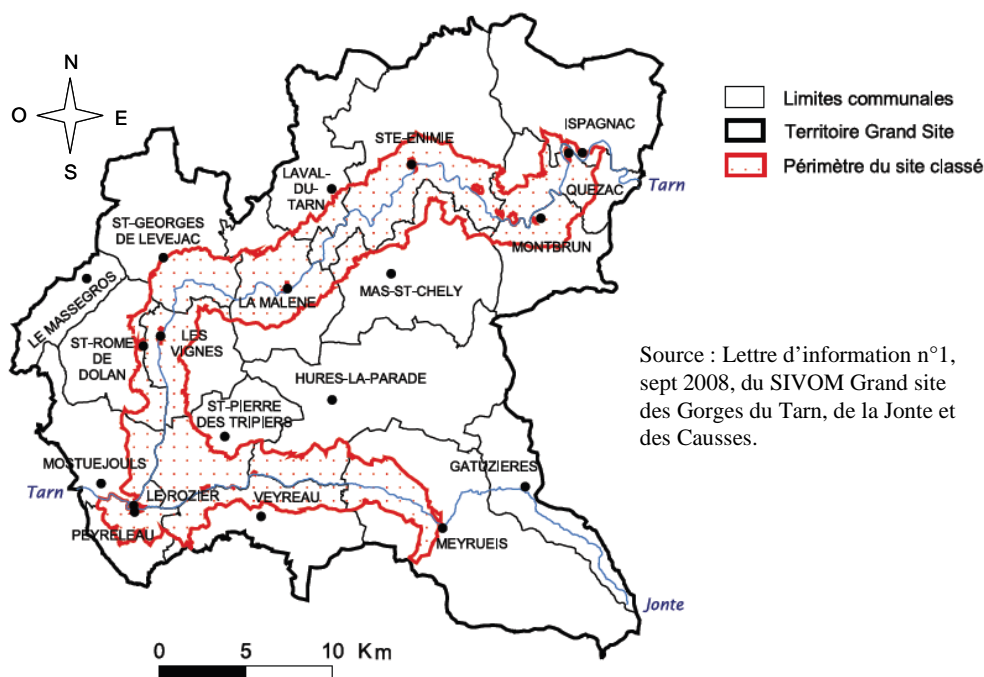
Tout d'abord, les gorges du Tarn et de la Jonte sont « classées au titre des sites » (loi du 2 mai 1930) par décret du Conseil d'Etat du 29 mars 2002. Le classement, imposé par décret, s'applique « *aux monuments naturels et sites dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* »⁷⁸. Tout projet d'aménagement, y compris ceux portés par les collectivités locales, susceptible de modifier le caractère pittoresque des gorges du Tarn et de la Jonte, c'est-à-dire leurs paysages, est soumis à autorisation. Cette dernière est délivrée, selon l'importance du projet, soit par la commission départementale des sites, présidée par le préfet, ou nationale, sous l'autorité du ministère de l'Environnement. La décision s'appuie sur le texte de loi. Toute publicité commerciale à l'intérieur du site, ainsi que toute forme de

⁷⁷ Pour connaître dans le détail ces mesures et leurs effets, on peut se reporter au cahier technique de l'ATEN (Atelier Technique des Espaces Naturels) N°78 « Outils juridiques pour la protection des espaces naturels, Droit et police de la nature », mais à jour régulièrement et consultable en ligne : <http://ct78.espaces-naturels.fr/> Il propose

⁷⁸ Loi du 5 mai 1930, Article 4.

camping et caravaning sauvage sont, par exemple, interdits par la loi de 1930. Les organes déconcentrés de l'Etat (DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) accompagnent les mises en œuvre locales.

Parallèlement, un territoire de projet, le « Grand Site des gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses » a été instauré. Il réunit dix-neuf communes au sein d'un SIVOM⁷⁹. Ce territoire fait l'objet d'une « Opération Grand Site » (OGS), projet partenarial qui vise à la fois « la préservation de la qualité paysagère et patrimoniale du site et développement local durable notamment au niveau de l'activité touristique, mais aussi dans des secteurs plus traditionnels comme l'agriculture ou la forêt »⁸⁰.



Source : Lettre d'information n°1, sept 2008, du SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

Carte 9 : Périmètres du territoire de projet de l'OGS « gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses », et du site classé des « gorges du Tarn et de la Jonte ».

Le classement est la mesure de protection règlementaire, pilotée par l'Etat et ses services, et l'OGS est l'outil financier, mis en œuvre par les élus locaux. La décision de classement est réalisée par l'Etat, mais la mise en œuvre d'un programme d'action est pilotée par les élus locaux, au travers du SIVOM, devenu syndicat mixte. D'un côté, le classement est une

⁷⁹ Début 2012, le SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses a été transformé en syndicat mixte, auquel adhèrent non plus les communes, mais les communautés de communes. Compte tenu de la redéfinition en cours du contour de ces collectivités, le syndicat mixte pourrait réunir plus de cinquante communes, dont une vingtaine (contre trois actuellement) dans le département de l'Aveyron.

⁸⁰ Source : Lettre d'information n°1, sept 2008, du SIVOM Grand site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses.

politique règlementaire descendante, de type *top down* tandis que les actions sont décidées par le bas et validées par l'Etat, avec une logique *bottom up*. Le croisement de ces deux logiques ne se fait pas sans difficulté. Tout projet pouvant avoir un impact sur la qualité paysagère du site doit être validé en commission des sites. Cette décision s'appuie sur les textes de référence (loi de 1930) ou sur des positions unilatérales de la commission départementale ou nationale des sites, qui peuvent paraître subjectives ou arbitraires. Même si les élus locaux participent à l'élaboration des décisions au travers du syndicat mixte, l'arbitrage vient d'en haut et est parfois controversé. Les sports de nature ne sont discutés que si l'aménagement d'un site a des conséquences potentielles sur le paysage. Dans ce cas, c'est l'encadrement de leur développement qui est préconisé. Les cahiers de gestion du site précisent que « *ces activités (les sports de nature) présentent l'avantage de permettre une découverte plus intime du site, et de contribuer au développement de l'économie locale, y compris hors-saison, elles ne sont cependant pas sans incidences sur le site et sur la perception que peuvent en avoir les visiteurs. Il est donc indispensable d'en maîtriser le développement, qui, sinon, pourrait se faire au détriment de l'identité du site et des activités traditionnelles dont il est le support* »⁸¹.

IV.2.2.2. Le Parc National des Cévennes et son aire d'adhésion

La commune de Saint Georges de Lévejac se trouve en intégralité intégrée dans l'aire d'adhésion du Parc National des Cévennes. Il s'agit d'un engagement volontaire de la commune à travers l'adhésion à la charte du parc national. Cette dernière traduit la solidarité du Parc entre la zone cœur, sous protection règlementaire, et le périmètre plus large de l'aire d'adhésion. Elle vise à garantir une continuité écologique. Cette charte exprime un projet de territoire, définissant « *les objectifs de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager pour les espaces du (ou des) coeur(s) et des orientations de protection, de mise en valeur et de développement durable pour les espaces de l'aire d'adhésion* »⁸². Si le cœur du Parc induit une protection règlementaire, pour l'aire d'adhésion la situation est moins claire. Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales doivent être rendus compatibles avec les objectifs de protection et les orientations de la charte. L'avis de l'établissement public du Parc National des Cévennes est recherché pour tout projet important,

⁸¹ URBANIS –DIREN Languedoc-Roussillon ; Gorges du Tarn et de la Jonte – Cahier d'orientations de gestion Mai 2003. Disponibles au téléchargement : <http://www.gorges-tarn.com/sivom/ogs.php>

⁸² Article L.331-3 du code de l'environnement

afin de garantir la cohérence des actions avec les objectifs de protection. La circulation motorisée est interdite dans l'aire d'adhésion, en dehors des voies communales prévues à cet effet.

Ici encore, il s'agit d'une politique descendante, imposée par l'Etat. Elle entraîne la création d'un nouvel opérateur local, l'établissement public du Parc, dont le directeur a des pouvoirs de police concernant l'environnement, en zone cœur. Dans l'aire d'adhésion, la charte définit des orientations auxquelles doivent se conformer les projets nécessitant une autorisation. Les pratiques sportives de nature ne sont pas directement impactées. L'ouverture d'un site n'entraînant que peu de modifications de l'environnement, elle n'est pas toujours soumise à autorisation. Par contre tout projet d'aménagement périphérique (toilettes, parkings, signalétiques) est soumis à l'avis des techniciens du Parc National. Si la commune s'engage volontairement dans l'aire d'adhésion, cet engagement n'est pas sans produire des contraintes. Les avis produits sont communiqués au préfet, lequel arbitre la décision. Cette autorité défend un « bien commun » ou un « intérêt général », à travers une décision qui se veut rationnelle et développée sur des savoirs experts. Mais « intérêt général » n'est pas intéressements partagés. La définition du « bien commun » est contenue dans la loi, mais celle-ci n'est pas discutée localement. L'interprétation de la loi revient aux services déconcentrés de l'Etat chargés de la faire appliquer.

IV.2.2.2. Les autres mesures de gestion et de protection de l'espace naturel

Le bassin versant du « Tarn amont » fait aussi l'objet d'un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE Loi sur l'eau n° 92-3 du 3 janvier 1992). Cette mesure de protection de la qualité de l'eau est associée depuis le 21 janvier 2011 à un contrat de rivière qui a pour objectif de traduire sur le terrain les préconisations du SAGE. Concernant les activités de loisirs liées à l'eau, l'orientation du SAGE est d'« *améliorer l'organisation des sports et loisirs liés à l'eau, afin de permettre aux différents usages de s'exercer dans le respect du milieu et de la propriété privée* »⁸³. Une Commission Locale de l'Eau (CLE), placée sous la responsabilité du préfet rassemble de nombreux acteurs, élabore et suit la mise en œuvre du SAGE. Ce schéma programmatique est soumis à l'avis des collectivités et à une enquête

⁸³ Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Tarn Amont, document approuvé par arrêté inter-préfectoral le 27 juin 2005.

publique. Il s'agit d'un schéma d'orientation qui une fois adopté est opposable juridiquement aux personnes privées et publiques. Le schéma est construit collectivement, puis soumis à la critique avant de devenir un cadre réglementaire.

Le cirque des Baumes est aussi intégré à un site inscrit au réseau Natura 2000 dont la protection vise « *les habitats naturels et les populations des espèces de faune et de flore sauvages* »⁸⁴. Cette protection contractuelle s'applique aux documents d'urbanisme et aux projets d'aménagements. Tout projet pouvant avoir un impact sur le site, sports de nature compris, peut faire l'objet, sur demande du préfet, d'une évaluation d'incidence.

Par ailleurs, le cirque des Baumes est au cœur des « Causse et des Cévennes ». Ce territoire est inscrit, depuis le 28 juin 2011, sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco, au titre d'un « *paysage culturel évolutif et vivant* », inscription qui n'a pas d'objectif de protection, mais fait espérer à ses promoteurs un boom de la fréquentation touristique.

Ces derniers outils sont présentés plus rapidement, car s'ils conduisent à associer certains acteurs dans les concertations menées à l'échelle du cirque des Baumes, leur incidence sur les débats est relative. Nous ne présentons pas les autres mesures, non directement impliquées ou de faible portée juridique (ZNIEFF, ZICO, ZPS, ZSC...). Les principales mesures de protection et gestion de l'espace naturel présentées ont des objectifs distincts, une portée réglementaire propre et des impacts différents sur les projets et actions développés par les acteurs publics et privés. L'empilement de ces mesures aboutit à un mille-feuille administratif, avec lequel les acteurs doivent composer, non sans mal, pour faire aboutir leurs projets.

⁸⁴ Directive de la commission Européenne, 92/43/CEE, dite « habitats ». http://ec.europa.eu/environment/nature/legislation/habitatsdirective/index_en.htm

Mesure de protection ou de gestion de l'espace naturel	Type de mesure	Objet de la mesure	Document de référence et méthode de rédaction	Décision de création	Contraintes de mise en œuvre de projets d'aménagement
Classement par l'UNESCO	Contractuelle	paysage culturel évolutif et vivant	Projet proposé par le territoire et validé par l'UNESCO	Décision de l'UNESCO sur proposition de l'État	Aucune
Parc National, zone d'adhésion	Contractuelle	milieu naturel : faune, flore, sous-sol, atmosphère, eaux, paysages, patrimoine culturel	Adhésion des communes à la charte du parc	Décision de l'État	Avis du Parc National transmis aux autorités
Opération Grand Site	Contractuelle	Le paysage	Sur la base d'un projet concerté élaboré par la structure de gestion	Études préalables, puis définition du projet soumis à avis de la commission des sites et du ministère	Financé si inclus dans le projet général de l'OGS
Site classé	Règlementaire	Le paysage	Réglementation nationale prévue par la loi et avis des commissions	Décision de l'État	Sur avis de la commission nationale ou départementale des Sites
Natura 2000	Contractuelle	les habitats naturels et les populations des espèces	Document d'objectifs (DOCOB) établi au travers de concertations	Décision de la commission Européenne sur proposition de l'État	Décision du préfet suite à évaluation des incidences
SAGE	Règlementaire	Qualité de l'eau	Schéma d'orientation mis en œuvre après concertation, avis des collectivités et enquête publique	Législation s'appliquant à toute zone humide	Juridiques : conformité au règlement, opposable à toute personne publique ou privée

Tableau 7 : Récapitulatif des mesures de protection et de gestion de l'espace naturel concernant le cirque des Baumes. Sources textes réglementaires (op. cit.), réalisation Obin, 2012.

IV.2.2.3. La protection des populations

Parmi les mesures imposées par l'Etat, celle qui semble le plus contrarier les acteurs ne concerne pas l'espace naturel, mais la protection des populations face aux risques « naturels ». Comme tout le territoire national, les terrains des gorges du Tarn font l'objet de Plans de Prévention des Risques Naturels prévisibles (PPRN, loi n°2003-699 du 30 juillet 2003). Trois types de risques sont identifiés : les inondations, les chutes de blocs et les feux de forêts. Ces plans de prévention, pilotés par la préfecture, s'appliquent à tout projet d'aménagement dépendant des règles de l'urbanisme, mais ne concernent pas les activités sportives de nature. En d'autres termes, ces PPR n'empêchent pas la navigation sur une rivière ou la baignade, mais peuvent bloquer tout projet d'embarcadère ou de débarcadère en zone inondable. Ils n'interdisent pas la pratique de l'escalade, mais peuvent déconseiller un aménagement de

parking au pied des escarpements rocheux qui sont l'objet de la pratique, afin de ne pas exposer des publics aux chutes de blocs.

Dans le montage de projet, certains partenaires aident au financement ou fournissent un accompagnement technique (Département de la Lozère, Région Languedoc-Roussillon). D'autres émettent des avis ou s'assurent de la prise en compte de la réglementation en vigueur. Et les services de l'Etat sont souvent cités comme déterminants. En effet, plusieurs acteurs évoquent ces mesures nationales comme un ensemble de contraintes contre lesquels ils sont amenés à lutter. « *Il faut que les services de l'état s'assouplissent (par rapport à la signalétique en site classé ou au PPR), il faut que les gorges restent habitées* »⁸⁵ exprime un prestataire. Pour lui, l'application aveugle de mesures décidées à Paris et non adaptées à leur territoire peut mettre à mal l'équilibre établi.

IV.2.4. Synthèse problématique

L'espace naturel en question est ici à la fois de type règlementé et concerté (Mounet, 2007b). Les différentes mesures de gestion qui s'appliquent ne traitent pas du même objet (paysage, habitats, eau...). Cependant, elles conduisent toutes à inscrire les projets dans des démarches administratives complexes. L'action publique et les projets privés sont soumis aux avis de différentes instances et les arbitrages finaux sont réalisés par des acteurs représentant une autorité administrative. Ces mesures visent à garantir un ordre républicain (la *forme de développement* privilégiée), défini et encadré par la loi, piloté par l'Etat et ses services déconcentrés. Toutefois, certains arbitrages ne peuvent pas être argumentés en fonction des textes de référence, comme ceux produits par les commissions des sites. Ceux-ci, relevant d'appréciations ou d'expertises, sont parfois controversés par les acteurs. Chaque projet concernant le cirque des Baumes doit être évalué et discuté. Les avis sont produits par des techniciens. Les évaluations se font par une expertise (évaluation d'incidence) ou des débats en commission. Les mécanismes de la décision sont différents selon les mesures, l'arbitrage final revient toujours à l'Etat. Les territorialités des mesures diffèrent aussi. Leur application ne garantit pas toujours la prise en compte des spécificités du cirque des Baumes. Le schéma suivant montre l'imbrication des différentes échelles territoriales.

⁸⁵ Entretien avec un loueur de canoë, mars 2011.

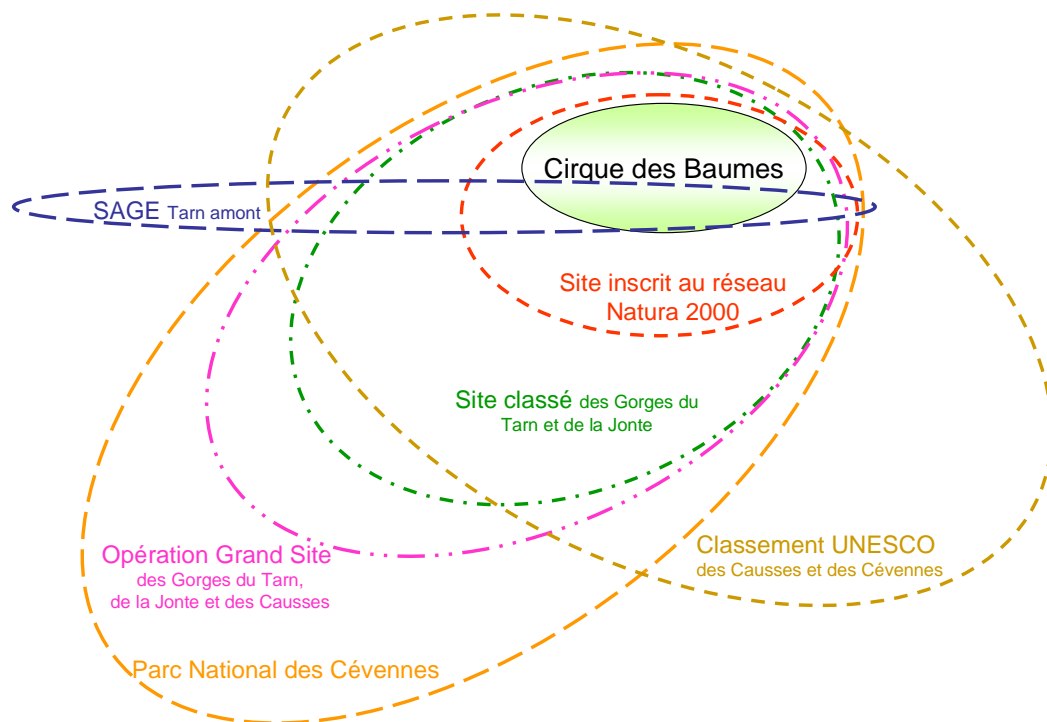


Figure 13 : Les différentes mesures de gestion, de protection et de valorisation de l'espace naturel qui s'appliquent au cirque des Baumes, leurs échelles territoriales et emboîtements

L'empilement réglementaire conduit les porteurs de projets à affronter un véritable parcours administratif du combattant pour aboutir à leurs fins. Le gérant de la plateforme de saut à l'élastique, construite en 2011, explique par exemple qu'il lui a fallu cinq ans de procédures et soumission du dossier à quatorze administrations. Cela a entraîné des obligations de confortements rocheux, d'entretien et/ou de clôture du sentier d'accès, entre autres. Cette mise à l'épreuve participe, à chacune des étapes, à redéfinir le contour et le contenu des projets défendus. Chaque dossier assemble de fait, un réseau d'acteurs multiples et variés, au travers de procédures de concertations ou réglementaires, lors qu'il est discuté, soumis aux avis et mis en débat. Ce processus de validation administrative complexe n'a pas d'autre cohérence que la règle de l'empilement des procédures, si bien que parfois les préconisations qui émergent peuvent apparaître contradictoires. La plateforme de saut a déployé un important réseau constitué du porteur de projet, des administrations, obligations administratives, contraintes, aménagements périphériques et textes réglementaires, par exemple. C'est ce processus de portage et de mise en œuvre de projet que nous étudions dans ce chapitre. Nous suivons pour cela le « plan de gestion » porté par le syndicat mixte Grand Site et les projets développés par les élus pour encadrer les pratiques de l'escalade et du canoë.

Du point de vue des habitants et de certains élus locaux, les aires protégées induisent l'imposition de mesures, pour la plupart par l'Etat, qui ne tiennent pas compte des réalités du terrain. « *Si tu ne parles pas comme eux, tu es contre eux* »⁸⁶ exprime un élu local. Un acteur nous confie que « *le SIVOM Grand site (devenu syndicat mixte) a été créé pour piloter ces mesures décidées par l'Etat* »⁸⁷. En effet, plusieurs mesures de protection ou de prévention mises en place par l'Etat ont été confiées à cette structure, comme la gestion du site classé, l'Opération Grand Site, le SAGE, le pilotage du site Natura 2000 (en partie sous-traitée à la fédération départementale de la chasse) ainsi que la mise en sécurité des populations par rapport aux Plans de Prévention des Risques (PPR, cf section suivante). Cette appropriation des mesures décidées par l'Etat devait permettre, selon le même acteur, de s'assurer que les particularités locales seraient bien prises en compte et d'éviter que les contraintes réglementaires n'aient trop d'impacts négatifs sur la vie et l'économie du territoire. Ces mesures de protection sont aussi responsables de représentations particulières, pour certains. L'effet de la protection sur l'image de l'espace naturel en est un exemple. Pour un hôtelier, natif des gorges du Tarn et large propriétaire terrien, « *avec la multiplication des parcs, les gens pensent que la nature est du domaine public, mais tout est privé* »⁸⁸. Selon lui, les visiteurs *traduisent* l'espace naturel protégé comme un bien commun, accessible à tous, du fait qu'il soit protégé. C'est la *problématisation* de la gestion de l'espace naturel que les résidents et élus discutent. Ils souhaitent que l'économie, la vie locale ou la propriété privée soit prises en compte dans les mesures de protection et de gestion. La seule adoption d'une *forme de développement* de type *républicaine* ne leur convient pas. Pour les personnes vivant près du site, les *formes de développement domestique* et *développement local* doivent prédominer. En effet, nous détaillons dans les paragraphes suivants les *prépositions* des acteurs. Celles-ci mettent en exergue la volonté de rappeler le droit de la propriété privée (principalement chez les propriétaires et habitants) et le souhait d'engager un développement maîtrisé du tourisme (pour les élus essentiellement). Chaque réseau déployé autour d'un projet engage un débat, une lutte des intérêts pour définir un *point de passage obligé* qui convienne à tous. Mais la convocation du droit et de l'intérêt général par les autorités tend à imposer un ordre républicain. Dans ce processus, les rochers, la faune, la flore ou la rivière

⁸⁶ Entretien téléphonique avec un élu municipal, juillet 2011.

⁸⁷ Entretien avec un élu du Syndicat Mixte Grand Site, février 2011.

⁸⁸ Entretien réalisé en mai 2011, avec un propriétaire qui gère un hôtel restaurant dans les Gorges du Tarn.

sont l'objet de *traductions* et produisent des *intéressements* économiques, patrimoniaux ou de conservation, par exemple.

La prévention des risques *traduit* la rivière ou l'escarpement rocheux comme des risques pour les populations, alors que prestataires et sportifs y voient des opportunités de pratique. Ici aussi cette *traduction* imposée ne satisfait pas les autochtones. Nous verrons plus loin que cette réglementation pose de gros problèmes aux élus locaux soucieux d'aménager le site afin de mieux accueillir les visiteurs. Là encore, le projet enrôle des acteurs humains autour de procédures, textes, et règlements et un ordre *républicain* tend à s'imposer contre l'avis des populations qui défendent d'autres visions de leurs territoires.

Des réseaux semblent bien exister autour de chaque projet développé autour du cirque des Baumes. Ils regroupent des éléments naturels, textes de loi, règlements, schémas directeurs, pratiques sportives, parkings, etc. ainsi que de nombreuses structures publiques, des prestataires, propriétaires fonciers. Les associations devront être détaillées par la suite, mais l'imposition par l'Etat des mesures de protection tend à une *forme de développement républicaine*. Cette politique descendante est discutée, mis à l'épreuve dans les concertations locales ou les intéressements des porteurs de projets et leurs défenseurs privilégient d'autres *investissements de forme*. La *problématisation* est difficile à effectuer collectivement, et s'affrontent dans la discussion des acteurs aux échelles territoriales distinctes. L'Etat et ses représentants connectent le site aux espaces de protections similaires, en défendant un traitement identique, alors que les collectivités (de la région à la commune) ainsi que les acteurs locaux connectent le cirque des Baumes avec le reste de la destination touristique. Pour eux la gestion de ce lieu doit s'intégrer dans un ensemble qui permet de développer des économies soutenant la vie dans ces terres presque abandonnées. Mais la mise en œuvre des procédures régaliennes par les services de l'Etat n'est pas uniforme. De nombreuses recherches mettent en exergue « *les marges de manoeuvre notables dont disposent les metteurs en oeuvre locaux, qui apparaissent bien plus comme des « coproducteurs » de l'action publique environnementale que comme des « exécutants »* » (Le Bourhis, 2010).

Afin d'observer les réseaux développés autour du cirque des Baumes, nous nous intéressons d'abord aux pratiques de l'escalade (IV.3.) et du canoë (IV.4.). Ces premiers paragraphes nous permettront de détailler la construction locale de ces pratiques sportives. Les acteurs en jeu et leurs intérêts seront identifiés. Ils permettront aussi la comparaison de la construction locale de ces deux pratiques. Nous revenons ensuite sur l'action publique en suivant le

portage de différents projets (IV.5.). La discussion et la mise en œuvre de mesures de gestion de la fréquentation sur le cirque des Baumes nous permettront d'analyser comment l'action publique cherche à faire cohabiter ces réseaux relatifs au montage de projet, et aux pratiques d'escalade et de canoë, et les difficultés auxquelles elle est confrontée. Enfin, nous proposons une synthèse de ces différents éléments participant à la fabrique de la gestion d'un lieu (IV.6.).

VI.3. La domestication de grimpeurs sauvages

Le développement de la pratique de l'escalade dans les gorges du Tarn peut être décomposé en trois temps : l'apparition d'un *fait social*, l'essor d'un *problème public* et sa transformation en *problème politique* (Lascoumes et Le Galès, 2007). Tout d'abord, le temps de l'appropriation sauvage où un petit groupe de grimpeurs locaux installe les premiers itinéraires sans demander d'autorisation. Ensuite, la fréquentation du site devient plus importante et s'internationalise, ce qui a pour effet de faire glisser le site d'un statut de lieu de loisir pour les grimpeurs autochtones à celui de site touristique important pour l'économie locale. Enfin, les collectivités locales rentrent dans le jeu et décident de prendre les choses en main afin de normaliser la situation vis-à-vis des propriétaires fonciers, d'éviter les problèmes sanitaires ou de sécurité et de mettre la pratique en adéquation avec les objectifs de protection de l'environnement.

VI.3.1. Le temps de l'insouciance

Au début des années 70, les grimpeurs de la ville de Millau, plus habitués à fréquenter les hautes parois des gorges de la Jonte, commencent à s'intéresser aux rochers situés aux alentours du cirque des Baumes. Ils investissent en premier les plus hauts murs, conformément à leur approche aventureuse de la discipline⁸⁹, ainsi qu'un secteur qui a le mérite d'être abrité de la pluie par un imposant porche naturel. Peu de voies sont équipées et la pratique est encore confidentielle. Puis, « en 1986 le regard porté sur les "petites" falaises

⁸⁹ L'escalade à cette période est encore très influencée par l'alpinisme et la pratique consiste surtout à gravir de grandes parois, en plusieurs étapes, dites « longueurs ». Pour cela le premier monte au sommet d'une « longueur » d'environ 25 m et s'installe afin d'être rejoint par son ou ses seconds de cordée.

changea »⁹⁰ via l'arrivée des premiers grimpeurs "sportifs". Ces pratiquants s'intéressent en effet plus à la difficulté d'un itinéraire qu'à son caractère alpin et aventureux et, en équipant les rochers par le haut, développent de nombreux secteurs. En quelques années, environ 150 itinéraires voient le jour, toujours sans demander l'avis des propriétaires des lieux, des élus ou des naturalistes. Le groupe de grimpeurs qui s'approprie ainsi le site est rattaché aux Club Alpin Français de Millau, situé dans le département voisin, l'Aveyron. Celui-ci n'a aucune relation avec les autochtones. Ces grimpeurs décident de ne pas divulguer leur découverte et choisissent de n'équiper que les parois invisibles depuis la route afin de garder l'endroit secret. Seuls les grimpeurs invités fréquentent le site, s'inscrivant dans un rapport symbolique au lieu, en respectant les règles du groupe. La situation est identique à celle décrite sur l'exemple de la falaise de Claret (De Léséleuc, 2000, 2004), les leaders et la période étant identiques. L'autogestion s'inscrit dans une *forme de développement de type libertine*, privilégiant une éthique aventurière et hédoniste. La tribu s'approprie le lieu en instaurant des épreuves symboliques qu'il faut affronter pour prétendre à être admis. L'échange et le don (matériel, ou symbolique) régulent les rapports et confèrent au site une identité. Le réseau est très réduit (quelques grimpeurs, rochers, une centaine de voies et une mise en scène), habitants et collectivités observent et laissent faire. Le site d'escalade est approprié par un groupe d'individus. Une éthique, des valeurs lui sont attachées, mais il n'est pas offert au public.

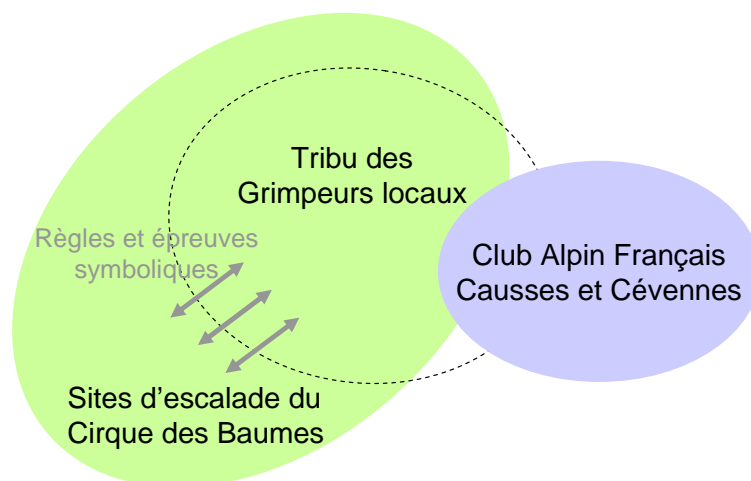


Figure 14 : Etat du réseau de l'escalade au cirque des Baumes, avant 1997

⁹⁰ Club Alpin Français « Causses et Cévennes », 2000, « le Tarn, topoguide des voies d'escalade ».

VI.3.2. Les grimpeurs : des touristes à part

Au bout de quelques années, les grimpeurs locaux se sont mués en professionnels, prestataires d'activités et/ou en militants associatifs cherchant à développer leurs disciplines. En 1997, l'association sportive qui a financé les équipements (CAF Causses et Cévennes), en collaboration avec la FFME et son comité départemental lozérien, organise des « championnats de France Jeunes » sur les rochers du cirque des Baumes. Le souhait est de promouvoir la pratique localement, ainsi que d'attirer de nouveaux jeunes au sein du club. Une centaine d'itinéraires sont ouverts et l'organisation de cet événement, conjuguée à quelques articles dans la presse spécialisée⁹¹ ainsi qu'à l'édition d'un premier topoguide en mai 2000, précipite le site d'escalade dans le domaine public. Durant cette période de transition, près de deux cents nouveaux itinéraires voient le jour, parfois avec l'accord oral de quelques propriétaires, mais le plus souvent toujours de manière « sauvage ». Le réseau s'enrichit de quelques *médiateurs* (événement, topoguide, articles de presse) et la fréquentation augmente très vite et devient internationale. La *forme de développement* défendue par le *traducteur* qu'est le club sportif est de type *éducative*, le site s'intégrant à un projet social. L'augmentation importante de la fréquentation s'accompagne de nuisances (problèmes de stationnement, de camping sauvage, d'hygiène) et la question de l'escalade devient discutée par les autres utilisateurs du site et les habitants des communes alentour. Un *fait social* se transforme petit à petit en *problème public* (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 66). Dans le même temps, des hôteliers et restaurateurs captent cette nouvelle clientèle et payent des espaces de publicité dans le guide. Les impacts du changement de dimension du réseau sont aussi bien positifs et négatifs. L'événement, le topoguide ou les articles de presse agissent en publicisant le site, mais aussi en induisant une fréquentation qui laisse des *traces*, lesquelles sont discutées. Il nous faut aller plus dans le détail pour comprendre la production de ces *traces* et pourquoi elles soulèvent des débats publics.

Le cirque des Baumes rentre rapidement dans le top dix des destinations mondiales de l'escalade⁹². Si les Grands Causses ou les gorges du Tarn constituent une destination

⁹¹ Rock'n wall, juin 1998 ; Grimper magazine, juin 1999 ; Rotpunk (Allemagne), janvier 2000 ; ALP (Italie), janvier 2001

⁹² Le site Internet 8a.nu permet aux grimpeurs de noter leurs ascensions, sous forme de liste de courses partagée en ligne. Il dresse quelques statistiques grâce à la base de données ainsi constituée, et notamment, une liste des sites de pratiques les plus populaires dans le monde. Les Gorges du Tarn figurent depuis une dizaine d'années dans les dix premières destinations, au sein desquelles on ne retrouve qu'un seul autre site français (Céüse, près de Gap), au milieu d'autres destinations, aux Etats Unis, en Grèce, Allemagne, Thaïlande, Espagne et Italie.

touristique, le cirque des Baumes fait dès lors office de destination pour des publics très particuliers, venant du monde entier. Une étude, réalisée en 2008 par le Club Alpin en charge du site, identifie les passages de grimpeurs venant des Etats-Unis, d'Australie, de Nouvelle Zélande, Suède, du Japon, Hong-Kong ou encore du Brésil. Ces publics de grimpeurs sont des pratiquants réguliers (85 % des personnes enquêtées pratiquent plusieurs fois par semaine), relativement jeunes (83,7 % ont moins de quarante ans) et sont principalement professions libérales (18,5 %), employés (17 %), étudiants (16 %), enseignants (14,6 %) ou cadres (14,6 %) ⁹³. Si cette clientèle peut apparaître au premier abord comme intéressante pour l'économie locale, elle soulève aussi quelques conflits. Le principal est lié au fait que 31,5 % des grimpeurs interrogés disent passer leur séjour en camping sauvage, soit en bivouac sous tente, soit en dormant dans leurs véhicules, aménagés pour cela parfois très sommairement. L'importante fréquentation du site entraîne donc des nuisances : camping sauvage (normalement interdit dans l'intégralité du site classé), problèmes sanitaires et non-respect de la propriété privée. L'enquête menée montre que toutes les catégories socioprofessionnelles sont susceptibles de faire du camping sauvage. L'adjoint au maire de la commune et ancien gérant de camping explique cela en disant qu'« *ils veulent être au contact de la nature, on ne les fera pas aller au camping, il ne faut pas rêver* ». Ce camping sauvage qui, pour certains grimpeurs, fait partie de leur pratique, de l'expérience qu'ils recherchent, soulève plusieurs questions. Le problème est d'abord règlementaire puisque cette pratique est interdite dans le site classé. Il est aussi discuté, car traduit comme émanant d'une population touristique qui ne crée pas de retombées économiques. L'ancien directeur du SIVOM exprimait à ce propos que « *des personnes pensent que les grimpeurs ne restent pas sur place, qu'ils s'en vont, il y en a beaucoup qui les assimile à l'image puriste, écolo, comme Edlinger : je mange mon yaourt à 0% et je mange que ça ; il y a ces images qui restent donc il y a beaucoup de gens qui pensent qu'ils ne consomment rien au niveau économique* » ⁹⁴. Le respect de la propriété privée, des lieux et des habitants sont aussi convoqués dans les argumentaires. Une prestataire proche du site raconte que « *l'autre année, le week-end du 8 mai il y avait 50 personnes qui campaient dans le cirque des baumes, 40 tentes à la source bleue : c'est inadmissible et les campings étaient vides* » et rajoute « *ce sont des gens qui sont sales, qui sont irrespectueux du site [...] ils vont se laver dans la rivière, ils campent chez des privés et les privés quand ils rentrent*

⁹³ Frayssinet Aurélie, 2008, « Etude socio économique de l'escalade dans les Grands Causses », mémoire de Licence Professionnelle « Ingénierie du développement touristique par les sports et loisirs de pleine nature », UJF Rodez – CNAM Millau. Rapport réalisé dans le cadre d'un stage au sein du Club Alpin Français Causses et Cévennes. Résultats produits sur la base de 118 questionnaires administrés aux grimpeurs sur les sites de pratique.

⁹⁴ Entretien avec le directeur du SIVOM en mai 2008. Ce directeur a ensuite quitté ses fonctions début 2009.

chez eux ils ont leur terrain dégueulasse »⁹⁵. Enfin, cette pratique est rendue responsable des problèmes sanitaires qui dégradent le lieu et son image. Un loueur de canoë rajoute « *le fait qu'ils dorment dehors ne nous dérange pas, le problème c'est qu'ils se lavent dans la rivière et font leur besoin à côté de nos débarcadères et ce n'est pas génial pour les touristes qui font la descente en canoë ou en barque d'assister à tout cela, cela donne une mauvaise image du site* »⁹⁶. Ici, ce n'est pas la pratique en elle-même qui est discutée, mais l'image qu'elle peut donner du site, les traces qu'elle laisse. Le problème est pour cet acteur la cohabitation de publics différents. Les hôteliers dénoncent aussi un laisser-faire et la fuite d'une clientèle potentielle. Élus et habitants de proximité s'inquiètent eux du respect du site, de la dégradation de l'image et des problèmes sanitaires. Tout le monde lie les toilettes improvisées à ce public de grimpeurs, pourtant, en haute saison, de nombreux autres publics touristiques fréquentent le site, ses débarcadères et ses plages et rien ne permet de savoir si les grimpeurs sont les auteurs uniques de ces débordements.

Concernant la pratique touristique, durant leur séjour (4 nuits en moyenne pour les Français, 8 pour les étrangers), les grimpeurs restent essentiellement à proximité du site de pratique et de leur hébergement et cherchent rarement à visiter ou découvrir d'autres sites. Leur occupation principale lors de ces journées non grimpées est une activité douce (randonnée ou canoë pour une personne sur cinq enquêtée), le repos et la détente (lecture, promenade, baignade) ou bien ils se contentent d'aller à Millau, ville moyenne la plus proche, pour y faire quelques courses alimentaires et, éventuellement, observer son célèbre Viaduc. L'aire parcourue durant le séjour est relativement restreinte. Les grimpeurs connaissent peu le potentiel touristique de la région et ne s'y intéressent guère. Les retombées économiques sont surtout concentrées sur l'hébergement et l'alimentation ainsi que la restauration et les bars, dans un périmètre restreint. Les sites d'escalade du cirque des Baumes constituent donc un site touristique particulier, à la population à part, presque déconnecté du reste de la destination touristique (les Grands Causses).

⁹⁵ Entretien avec un habitant du Cirque des Baumes, aussi loueur de canoë, février 2011.

⁹⁶ Entretien avec un loueur de canoë, mars 2011.

Traducteurs	Traductions	Formes de développement défendues pour la gestion du lieu
Grimpeurs	Le camping sauvage fait partie de l'expérience recherchée	Libertine ou écologique ; éducative pour le club gestionnaire
Loueurs de canoë	Dégrade l'image du site	Entrepreneuriale
Propriétaires fonciers	Non respect de la propriété privée et des propriétaires	Traditionaliste et conservatrice. Domestique
Autorités administratives	C'est une pratique interdite en site classé	Républicaine
Campings, hébergeurs	L'hébergement doit se faire dans les lieux appropriés. Le camping sauvage minimise les retombées économiques	Entrepreneuriale
Habitants, élus locaux	Problèmes d'hygiène, d'image, de respect du site	Développement locale

Tableau 8 : Traducteurs et traductions du camping sauvage au cirque des Baumes et formes de développement défendues pour la gestion du site

Le tableau ci-avant résume les différentes positions adoptées par les différents interlocuteurs vis-à-vis du camping sauvage. La *traduction* ou l'interprétation faite de cette pratique diffère suivant les positions des uns et des autres. Ces interprétations permettent de situer les différents acteurs au regard des *formes de développement*, mobilisées ici comme une grille de lecture. Les discours respectifs des acteurs et leurs *traductions* du camping sauvage permettent d'identifier les principes de *relation à la nature* ou de *modèle de gestion* (Corneloup et al., 2001) défendus. Ceux-ci permettent ensuite de situer les acteurs au regard des *formes de développement*. Les défenseurs de la pratique adoptent un discours se référant à la *forme de développement éducative* en insistant sur l'intérêt socio-sportif du site. Ils utilisent aussi la fréquentation comme lobby économique en portant l'attention notamment sur l'élargissement de la saison touristique grâce à la présence des grimpeurs au printemps et à l'automne. Les grimpeurs autonomes, adeptes du camping sauvage, s'inscrivent dans *une forme de développement libertine*, défendant leurs libertés d'accès, ou *écologique*, développée autour d'une pratique passionnelle, d'un séjour intégré au site. Ces conceptions du lieu en autogestion ou gestion directe composent avec celles défendues par les services de l'Etat (*républicaine*), les prestataires locaux (*entrepreneuriale*) ou les propriétaires (*traditionaliste et conservatrice*). Les élus locaux sont sensibles au discours de leurs administrés, mais souhaitent surtout faire perdurer l'attractivité du site en veillant à ce que celui-ci ne se dégrade pas et puisse continuer à servir l'économie locale, dans un objectif de *développement local*.

Nous précisons plus loin, dans les sections consacrées à la pratique du canoë et à l'action publique comment ces formes de développement ont pu se construire. La fréquentation importante des grimpeurs place le problème dans l'arène publique. Les impacts et les pratiques sont discutés, mais le réseau n'est pas encore assemblé et la question n'est pas appropriée par le politique, aucun projet de gestion n'étant développé. L'unique tentative de gestion effective est celle du club d'escalade qui essaye d'intéresser les élus, cherchant un accompagnement pour encadrer une pratique qui déborde de son champ de compétences.

VI.3.3. Vers un développement maîtrisé de la pratique

Depuis le début des années 2000 et l'augmentation de la fréquentation, le CAF de Millau essaye de se faire accompagner par les collectivités locales afin d'« *engager avec les partenaires locaux, une démarche d'aménagement globale du site. Notre volonté étant de permettre à la fois de mieux gérer les flux de pratiquants (déchets, camping sauvage, dégradations des sentiers), d'améliorer leur sécurité (parkings, signalisation routière, équipement des voies), mais aussi d'améliorer la qualité de l'accueil de la clientèle que représentent les grimpeurs* »⁹⁷. Mais les appels restent sans réponse jusqu'aux élections municipales de 2008. En effet, la commune de Saint Georges de Lévejac, dont la quasi-totalité de la population habite le plateau du Causse de Sauveterre, ne profite pas beaucoup des retombées économiques de l'escalade. Si les villages situés au fond des gorges du Tarn ont développé une économie touristique, les plateaux sont, eux, dépendants essentiellement de revenus agricoles (Bonniol, 2005). Le maire du village doit donc gérer des problèmes sans que sa population ne tire de bénéfices des activités en cause. En 2008, le club d'escalade réalise l'étude dont nous avons présenté certains résultats ci-dessus et l'adresse aux collectivités : « *Cette étude marque, je l'espère, le point de départ d'un travail en concertation active autour des questions d'impacts (social, économique ou environnemental), d'aménagement, d'entretien et de gestion concernant les sites d'escalades des Grands Causses. Il est en tous cas l'expression de la volonté du CAF Causses et Cévennes de travailler en ce sens* »⁹⁸, exprime le président. Mais, si la nouvelle équipe municipale s'est montrée plus à l'écoute, la maire explique que « *les habitants du Causse ne comprennent pas*

⁹⁷ Lettre du CAF Causses et Cévennes au président du Conseil Général de la Lozère et de la communauté des communes du Masségros du 24 juillet 2005.

⁹⁸ Lettre du président du CAF Causses et Cévennes à ses différents partenaires (Mairie de Saint Georges de Lévejac, CG 48, DDJS 48...) de septembre 2008.

pourquoi, eux, doivent payer pour travailler la terre alors que les grimpeurs pratiquent gratuitement leur loisir sur des propriétés privées »⁹⁹. La commune et son ancien maire ne s'investissaient pas dans les problématiques sportives et touristiques dont ils ne tiraient pas de profit. Ces pratiques se sont développées sur un système de valeurs qui n'est pas celui des habitants. Mais la montée du débat public et l'obligation de sécurité du maire vont progressivement pousser la municipalité à s'engager et ainsi à déplacer le problème sur le terrain politique. Un *fait social* s'est transformé en *problème public* et il devient à ce moment *problème politique*.

Début 2009, la commune réunit les différents acteurs concernés par la pratique de l'escalade : communauté des communes, SIVOM Grand Site, Conseil Général de la Lozère (au titre de la CDESI), services de l'Etat, Parc National, etc. Le premier constat, partagé par la plupart des acteurs, est que tout a été « *construit à l'envers depuis le départ* »¹⁰⁰. Cette phrase, régulièrement prononcée par les élus ou les services de l'état, sous-entend qu'il aurait fallu obtenir l'accord des propriétaires avant d'aménager le site. Cette construction est inversée par rapport aux valeurs défendues par les habitants de la commune pour lesquels le respect de la propriété privée doit constituer le socle de toute action. De plus, les collectivités territoriales se refusent à intervenir sur le site sans accord écrit des propriétaires. De son côté, le CAF Causses et Cévennes insiste sur la nécessité d'engager un travail d'entretien des voies d'escalade dont certains équipements ne correspondent pas aux normes actuelles ou ont vieilli prématurément. Une double démarche est alors engagée. La maire du village crée un comité de pilotage (CoPil) chargé d'encadrer le développement de la pratique. Les questions d'aménagement du site sont-elles déléguées au SIVOM Grand Site en vertu de ses compétences. Elles doivent aussi tenir compte des autres pratiques touristiques du lieu.

Les premières rencontres permettent de *problématiser* la question du développement de l'escalade dans le cirque des Baumes. Plusieurs *points de passage obligés* émergent : la régularisation de la question foncière sans laquelle aucun financement public ne peut être engagé, l'encadrement et l'entretien du site afin de garantir la sécurité des pratiquants, la maîtrise du développement de l'activité afin de préserver le site, et la nécessité de mettre en œuvre des aménagements périphériques permettant de mieux intégrer la fréquentation au site.

⁹⁹ Entretien avec Madame la Maire de Saint Georges de Lévejac, mai 2008.

¹⁰⁰ Expression prononcée à la fois par la maire du village, le dernier président du SIVOM Grand Site (depuis mai 2011) et le technicien de la DDCSPP 48. Entretiens réalisés entre mars et mai 2011.

Un comité de pilotage (CoPil) est créé et placé sous la responsabilité du maire. Il réunit tous les acteurs *intéressés* par l'encadrement de la pratique de l'escalade. Cette démarche formalise ainsi une nouvelle configuration du réseau. Représentants des grimpeurs, collectivités locales, propriétaires, services de l'Etat, structures gestionnaires des espaces naturels protégés ou encore services de secours débattent de la gestion de la pratique. Les échanges s'accordent sur le fait que la propriété privée, la sécurité et la préservation du site relèvent de l'autorité de la commune, *intéressent* les acteurs présents et seront traités par le CoPil. Par contre, la question des aménagements périphériques réclame des moyens financiers que la commune n'a pas. Ils *intéressent* aussi les autres utilisateurs du site, liés aux pratiques de baignade, tourisme de découverte, randonnée, saut à l'élastique et canoë. Ces questions sont alors confiées au SIVOM lequel a une compétence tourisme et semble plus à même de réunir tous les acteurs concernés ainsi que des financements. Le CoPil développe une action spécifique à la pratique de l'escalade tandis que le SIVOM travaillera à un plan de gestion global de la fréquentation.

Début 2009, la mairie décide de racheter à un prix symbolique d'immenses parcelles sectionnales¹⁰¹ sur lesquelles se trouvent une majorité des voies d'escalade et se constitue ainsi comme le propriétaire principal. Dans l'attente de la mise en œuvre de solutions, et suite à un accident impliquant un point d'ancrage¹⁰², certains itinéraires sont neutralisés. S'ouvre une période de transition durant laquelle la gestion du site est de type *républicaine*, un arrêté interdisant même la pratique durant quelques mois. Mais « *à ce sujet, les partenaires présents ont rappelé qu'une perte d'activité économique a été constatée dans les gorges du Tarn et sur le Causse pendant les vacances de Février et de Pâques (loueurs, restaurateurs, camping, gîteurs), due à la fermeture du site d'escalade. Cela a permis aux divers prestataires touristiques de prendre conscience de l'impact économique de l'activité escalade. Il est donc urgent de reprendre un arrêté de réouverture du site* »¹⁰³. L'interdiction agit négativement sur l'économie locale, mais permet une prise de conscience de l'importance des retombées, d'habitude diluées parmi les autres formes de pratiques touristiques. Durant ces deux années de transition, des conventions sont rédigées et proposées à la signature des propriétaires. Ces derniers autorisent la pratique de l'escalade sur leurs terres en s'engageant auprès de la

¹⁰¹ Les terrains dits sectionnaux sont ceux appartenant à une section de commune, c'est-à-dire à l'ensemble des habitants d'un lieu dit. Toute décision concernant ce type de propriété se prend par le comité de section, qui réunit tous les ayants droit (les habitants du lieu dit concerné).

¹⁰² En septembre 2010, un grimpeur local fait une chute consécutive à l'arrachement d'un point d'assurage. Ce type d'accident rare pose la question de la solidité et de la conformité des équipements.

¹⁰³ Extrait du compte rendu de réunion du comité de pilotage escalade du 4 mai 2011.

commune. Celle-ci délègue ensuite la gestion des équipements au CAF Causses et Cévennes dont la fédération de tutelle (FFCAM) encadre la méthode et fournit un contrat d'assurance. Le club et la fédération s'engagent à contrôler les équipements, fournir un certificat de conformité et signaler tout travaux nécessaires chaque année. Les équipements doivent dès lors être l'objet d'une autorisation préalable et le développement sauvage n'est plus toléré. La convention précise aussi que doit être équipé un secteur destiné à l'initiation et le club s'engage à encadrer chaque année les enfants du village lors de séances de découverte.

Ces instruments permettent de traiter les questions de responsabilité de la commune et des propriétaires, mais aussi de *problématiser* la situation autrement, remplaçant la propriété privée au centre de l'accord. Ils ont à la fois une *légitimité technique et politique* (Lascoumes et Le Galès, 2004, p. 16). Propriétaires, commune, club et fédération sont *enrôlés* directement au travers d'*intéressements* différenciés : responsabilité, développement de la pratique et sauvegarde du site. Les collectivités locales, communautés de commune et Conseil Général sont associés via des financements et l'intégration du site au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI). Un zonage environnemental est aussi dessiné permettant l'*enrôlement* des structures de gestion et protection de l'espace naturel (Parc National, Fédération départementale de la Chasse / Natura 2000) et des associations de naturalistes (Ligue de Protection des Oiseaux). Une opération d'entretien des voies défectueuses et des sentiers d'approches est réalisée courant 2012. Le club met en place un site Internet afin d'informer les grimpeurs et publie en 2012 une nouvelle édition de son topoguide, mise à jour et validée par les membres du CoPil. L'accord concernant la gestion du site s'exprime à travers un *investissement de forme* partagé, de type *développement local maîtrisé*. Les enrôlements ont lieu grâce au déploiement d'une batterie d'outils techniques et politiques (conventions, zonage, site internet, topoguide, financements croisés...).

Mais si les différents partenaires se sont mis d'accord sur une démarche globale pour remédier à cette « *construction à l'envers* », notamment vis-à-vis de la propriété privée, ils affrontent aussi quelques résistances. En effet, si certains propriétaires ont accepté d'adhérer à la démarche et ont signé la convention d'autorisation d'usage de leurs terrains, d'autres s'avèrent réticents. L'un d'entre eux exprime qu'il comprend « *le désir de certains de pouvoir pratiquer leur sport favori le plus largement possible* », ainsi que « *le désir de la commune*

d'encadrer une pratique qui semble proliférer et de couvrir sa responsabilité »¹⁰⁴. Mais, malgré tout cela, « *ces arguments ne nous conduisent pas à signer la convention proposée et cela pour des raisons patrimoniales et éthiques* ». Ce propriétaire argumente d'abord que « *sur le patrimoine que nous ont transmis nos ancêtres, nous ne voulons pas laisser instaurer de servitude et nous souhaitons vivement le conserver en son état sauvage et naturel* », et « *quant au point de vue éthique, il nous paraît fondamental que signer une telle convention serait légitimer une emprise sauvage effectuée hors de tout souci de la propriété* ». Pour lui, la *forme de développement traditionaliste et conservatrice* qu'il défend ne peut pas composer avec la démarche de *développement local* soutenue par la commune et partagée par les partenaires présents au comité de pilotage. L'accord n'est pas possible en raison de conceptions opposées de la gestion du site, l'une s'appuyant sur la valeur patrimoniale des terrains et des conceptions éthiques et la seconde privilégiant l'inscription de la pratique sportive dans une démarche de développement locale.

La construction d'un *réseau sociotechnique*, autour de la pratique de l'escalade au cirque des Baumes, a permis de travailler à la résolution de certains problèmes spécifiques, comme le respect de la propriété privée, l'encadrement de la sécurité ou la préservation du site. En revanche, la problématique du camping sauvage, bien que plusieurs fois abordée lors de réunions du comité de pilotage, notamment par les propriétaires dont certains conditionnent leur accord au traitement de cette question, a été déléguée au SIVOM Grand Site national. Toutes les tentatives d'*enrôlement* n'ont pas abouti et certains propriétaires refusent toujours d'accorder une autorisation d'usage de leurs terrains. L'action publique s'est divisée en deux, une partie, détaillée ici, s'est intéressée essentiellement à la problématique de l'escalade, et une autre, que nous détaillerons plus loin, tente d'appréhender la gestion de la fréquentation dans son ensemble. Les solutions spécifiques mises en œuvre dans le cas de l'escalade n'ont pas nécessité d'avis ou d'autorisations relatifs aux mesures de protection du site. Les aménagements réalisés (voies, sentiers) étant légers et ne dépendant pas des règles de l'urbanisme, le montage du projet s'est affranchi des démarches administratives. Un réseau spécifique à la pratique de l'escalade s'est développé dans ce cadre.

¹⁰⁴ Lettre recommandée du propriétaire, adressée à Madame la Mairesse de Saint Georges de Lévejac, le 21 juin 2011.

VI.3.4. Synthèse intermédiaire

Dans un premier temps, un *fait social* est apparu, associant groupes d'individus et sites d'escalade au travers d'une identité commune mise en scène. Ensuite, la publicisation du site a entraîné une importante fréquentation et quelques nuisances. Le club d'escalade local a du *changer de programme*, en passant du soutien d'un développement sauvage de la pratique au rôle d'opérateur touristique, responsable des débordements de la fréquentation. Cette dernière mission n'étant pas dans leurs compétences, les bénévoles ont choisi de chercher du soutien auprès de collectivités. La fréquentation, accompagnée d'impacts positifs pour l'économie et négatifs pour les autres utilisateurs du site, a placé le site d'escalade au centre d'un *débat public*. Le camping sauvage notamment, objet de nombreuses *traductions*, a contraint les collectivités à sortir de leur réserve. Le *problème* devenu *politique*, le réseau a pu être assemblé autour de la *problématisation* de la mairie, d'*intéressements* respectifs des acteurs et de la définition de quelques *points de passages obligés*. La maire du village s'est imposée comme *traducteur principal* en vertu de son pouvoir de police. C'est ici l'action publique locale qui a entraîné l'élargissement du réseau. Celui-ci est déconnecté d'autres réseaux d'action, comme celui décrit plus haut relatif au montage de projet au sein d'espaces naturels protégés. Le Comité de Pilotage, les conventions et zonage environnemental ont agi en *médiateurs* en changeant les programmes d'action de divers acteurs. Les grimpeurs doivent dorénavant rapporter tous leurs faits et gestes et demander des avis à une assemblée. Celle-ci se présente sous la forme d'un *forum hybride*, composé des *portes paroles* des habitants (mairie), de l'environnement (PNC, association naturalistes), des grimpeurs et des voies (club, fédération, syndicat) et de l'ordre républicain (services de l'Etat).

Le problème politique soulevé par la pratique de l'escalade est notamment celui de la « construction à l'envers » ou de la non prise en compte de la propriété privée au commencement du développement de la pratique. La collectivité a pu dans ce cas s'imposer comme *traducteur principal*, en charge de la *problématisation* de la situation. La maire du village a pu à travers son leadership replacer la pratique dans l'ordre des valeurs chères à ses administrés, dans lequel la propriété fait figure de socle de base. Cette action est aussi rendue possible par le fait que les grimpeurs et leurs représentants ne sont pas habitants de la commune, ni d'ailleurs du département. La commune est aussi *intéressée* par les retombées économiques de l'activité. Celles-ci ne sont pas directes, peu de prestataires proposant l'escalade aux clientèles touristiques, mais indirectes, au travers des hébergements et de la

restauration. *L'investissement de forme* du réseau est construit autour d'une idée de *développement local*, prenant en compte la thématique de la propriété privée et intégrant une *forme de développement*, défendue par les administrés, *traditionaliste et conservatrice*.

Le réseau s'est considérablement développé, enrôlant acteurs humains et non-humains autour d'une gestion intégrant la pratique de l'escalade dans l'environnement, l'économie et la vie sociale locale. Les outils développés ont été mis en place spécifiquement pour la pratique de l'escalade et ne prennent pas en compte les autres formes de fréquentation du site. Le réseau est développé autour d'acteurs locaux dont la territorialité est, au maximum, celle du département, excepté la FFCAM et le syndicat des moniteurs d'escalade, lequel se contente de siéger au CoPil. Ces deux derniers acteurs surveillent l'évolution de la situation et connectent le cirque des Baumes aux autres sites d'escalade en France, comme dans l'exemple du Tapoul. La différence est ici l'engagement contractuel de la fédération.

Le second volet de l'action publique, engagé par le SIVOM Grand Site et concernant l'aménagement d'infrastructures destinées à l'accueil du public, ne dissocie pas quant à lui la problématique de l'escalade de celle des autres activités de loisir ou touristique (baignade, canoë, saut à l'élastique, randonnée...). Nous aborderons ce volet plus loin, après avoir décrit la construction de la pratique du canoë et posé les problématiques de cohabitation.

Le tableau ci-après présente les différents acteurs *intéressés* par la gestion du site d'escalade. Un *forum hybride* assemble au travers du comité de pilotage des acteurs aux *intéressements* variés vis-à-vis de la pratique. L'*enrôlement* de non-humains destinés à encadrer le développement de la pratique (conventions, zonage environnemental, etc.) est *traduit* par chacun des acteurs et leur permet de faire converger leurs *intérêts* vers un *investissement de forme*. La *forme de développement* de type *développement local* exprime cet *investissement de forme*. Certaines tentatives d'*enrôlements* ont échoué, notamment celle de certains propriétaires récalcitrants. En effet, pour ceux-ci, aucun *point de passage obligé* ne s'est dégagé en raison de leur référence à des valeurs patrimoniales et éthiques.

Humains	Intéressements	Non-humains associés	Traductions des non-humains	Points de passage obligés	Investissements de forme
Mairie	Obligation de sécurité, préservation du site, respect de la propriété	Tous	Technique : responsabilités et politiques : propriété privé au dessus de tout	Accords des propriétaires, maîtrise du développement, sécurité	Développement local ↑ Conflit persistant ↓
Club d'escalade local	Développement de la pratique, accompagnement pour la gestion du site	Conventions, engagements, entretien voies	Maîtrise de la partie technique, financements associés, possibilité de continuer la pratique, de publier un nouveau topo (recettes)	Sécurité, accès au site	
Propriétaires fonciers	Responsabilités, propriété des lieux	Conventions	Déresponsabilisation	Sécurité, accords des propriétaires	
FFCAM	Sauvegarde d'un site d'intérêt international	Conventions, assurances	Inscrivent le site dans la durée	Accès au site	
Parc National, FD Chasse, naturalistes	Protection de la faune, la flore, les paysages...	Zonage environnemental	Garantit la préservation du site, la prise en compte des enjeux écologiques	Préservation du site	
Services de l'Etat	Encadrement de la sécurité	Conventions	Respect des règles et des normes	Sécurité	
CG, communauté de communes	Développement touristique et socio sportif	Conventions, projets d'aménagements	Permettent l'inscription au PDESI, le développement touristique et socio sportif	Préservation, accès au site, accord des propriétaires	
Succession des étapes de la construction du réseau					
Propriétaires non enrôlés	Patrimonial et éthique	Conventions	Légitime une pratique sauvage		Traditionaliste et conservateur

Tableau 9 : Différentes étapes de la construction du réseau socio-technique concernant l'escalade au cirque des Baumes, réussite et échecs des intéressements.

VI.4. La protection domestique des loueurs de canoë

Dans le cas de la pratique du canoë, l'action publique a toujours eu du mal à s'imposer. En effet, la construction de la pratique, basée sur une économie locale et des acteurs enracinés dans le territoire, n'a que rarement été l'objet de mesures de gestion. Celles-ci sont souvent vécues comme des contraintes et font l'objet de controverses. L'organisation de la pratique se base sur des valeurs patrimoniales et un protectionnisme de la manne économique développé autour de la propriété privée. Un système complexe et fragile s'est patiemment construit et des *réseaux* émergent. Un *fait social* s'est développé, mais le débat public semble étouffé et la *problématisation* politique apparaît contrariée. L'exemple du projet de débarcadère public voulu par le préfet pour des raisons de sécurité en témoigne. Sans aller au conflit, l'action publique est dissuadée par les acteurs locaux. Ce projet permet de révéler les craintes des uns et des autres et d'identifier les barrières qui se dressent devant les collectivités.

VI.4.1. La descente de la rivière, une pratique patrimoniale

La descente des gorges du Tarn a été popularisée par les écrits de Edouard Alfred Martel et d'autres promoteurs du tourisme dans les Grands Causses, à la fin du XIX^{ème} siècle. A cette époque, avant l'ouverture de la route qui longe les gorges du Tarn, la navigation en barque était le seul moyen de déplacement organisé le long du cours d'eau. Les bateliers circulaient afin d'alimenter quelques hameaux isolés et de favoriser les échanges commerciaux. Puis, « *la route des gorges du Tarn, de Florac à Millau fut achevée en 1909 et les premiers circuits touristiques sont développés par les compagnies d'autobus en 1923* » (Saussol, 1995, p. 17). Les bateliers se transforment alors progressivement en opérateurs touristiques et se concentrent sur la partie de rivière la plus spectaculaire, du village de la Malène jusqu'au cirque des Baumes où ils installent un débarcadère. Aujourd'hui, les « Bateliers des gorges du Tarn » sont organisés en SCOP¹⁰⁵ réunissant dix bateliers et employant au total dix-sept personnes en haute saison. L'actuel maire du village de la Malène est un ancien batelier, longtemps président de cette société.

¹⁰⁵ Une SCOP est une société coopérative et participative. Il s'agit d'une société commerciale dont la gouvernance et les résultats sont répartis entre des "salariés-coopérateurs" associés.

La pratique du Canoë apparaît, elle aussi, sous l'influence de Martel qui raconte que « *dès 1888 toutefois, nous avons fait l'expérience avec délices : sur un petit canoë américain démontable en toile imperméabilisée, du poids de 25 kilos* ». Mais s'il est conquis par son aventure, il se pose aussi la question de sa viabilité. « *Faut-il conseiller ce sportif plaisir dans le cañon du Tarn* » (Martel, 1925, p. 223) en raison des risques qu'il représente. Le premier loueur de canoë apparaît à La Malène en 1973. L'activité se développe peu, tant que les bateaux construits en fibre de verre restent fragiles et demandent beaucoup d'entretien. Puis, dans les années 1980, l'apparition des premiers canoës en matière plastique, plus solides, incite plusieurs habitants des gorges à se lancer dans l'aventure de la location. Aujourd'hui, on dénombre quatorze loueurs installés dans les gorges du Tarn Lozériennes, dont douze sont regroupés au sein d'un syndicat. A ceux-là, on peut rajouter les professionnels installés dans l'Aveyron, ou à distance des gorges, mais qui travaillent aussi régulièrement sur cette rivière. Dans les villages des gorges du Tarn, les loueurs se sont développés sous le modèle du *Conservateur Patrimonial* (Bouhaouala, 2008) (cf. Chapitre III). Leur activité professionnelle est développée autour de l'accès aux propriétés qui permettent d'atteindre le cours d'eau. Le droit de navigation ne peut pas être discuté tant il est ancré dans la vie locale, mais l'embarquement et le débarquement sont le privilège de ceux qui sont propriétaires ou locataires d'accès à l'eau. Le public descendant la rivière est en très large majorité client d'un loueur et les pratiques associatives et individuelles sont faibles. Au commencement de l'activité, le réseau déployé est relativement restreint. Il est composé des loueurs, de la rivière, des accès et de leurs propriétaires. La régulation de ce système se fait par l'accès à la propriété pour lequel il faut être accepté et coopté. La rivière et sa navigation constituent un patrimoine commun qui doit être respecté. La *forme de développement* développée dans ce cadre est *traditionaliste et conservatrice*. En effet, la pratique est développée selon des modèles familiaux (principe sportif), une éthique patrimoniale (éthique), un développement par des acteurs endogènes (principe de la relation au lieu) ou un principe supérieur commun développé sur la rente familiale, le patrimoine et le pouvoir local. La figure suivante schématise ce réseau très restreint développé autour des loueurs et des propriétés permettant l'accès à la rivière.

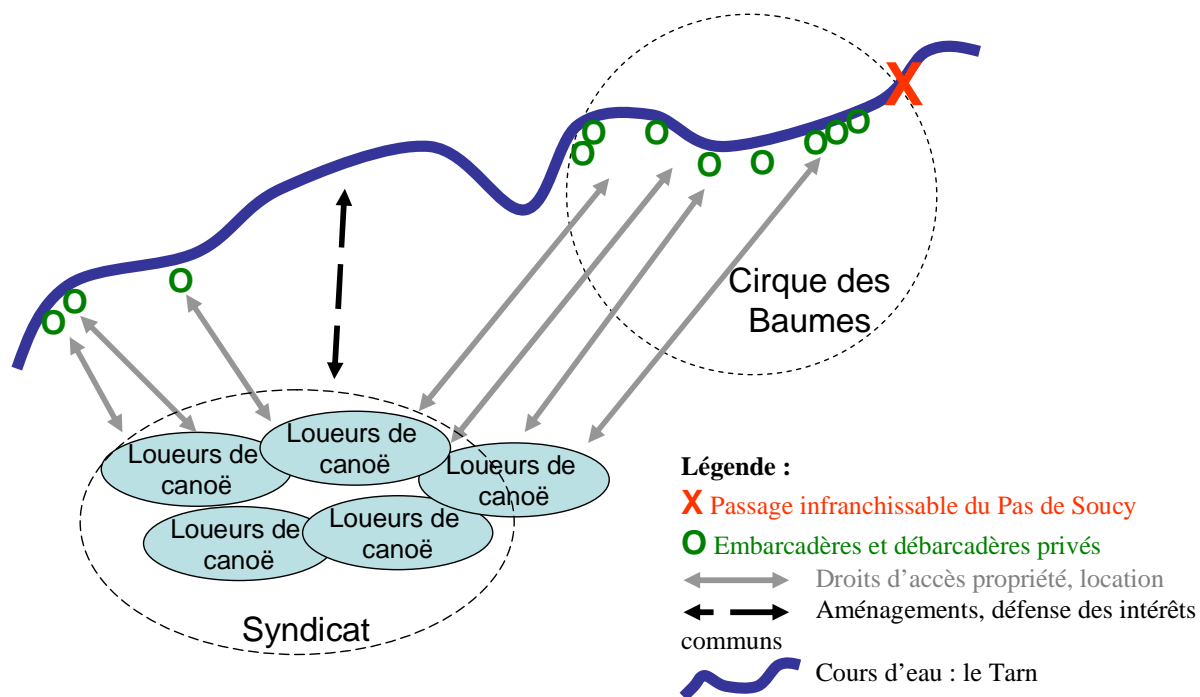


Figure 15 : Les réseaux de la location de canoë autour du cirque des Baumes.

Si le Tarn est navigué sur plus de quarante kilomètres, de l'avis de tous les loueurs c'est la partie de rivière entre la Malène et le cirque des Baumes qui est la plus fréquentée. En 1994, un comptage a dénombré 710 bateaux (biplaces ou mono place) les jours de pointe, sur cette portion de rivière, représentant 1200 passagers¹⁰⁶. L'année suivante, la seconde partie de cette enquête, réalisée auprès des structures d'encadrement et de location, a dénombré 2390 embarcations disponibles (1332 canoës, 1044 kayaks et 14 rafts) sur le linéaire des gorges du Tarn, de Florac au village du Rozier. Aujourd'hui, certains professionnels avouent posséder plus de 200 bateaux et louer jusqu'à 300 embarcations par jour. Au cirque des Baumes, toutes les embarcations doivent être évacuées du cours d'eau en raison du dangereux passage infranchissable du Pas de Soucy, situé juste en aval. La rivière s'engouffre à cet endroit dans un chaos de bloc et toute navigation y est impossible, les risques de noyade étant très élevés. Une dizaine de débarcadères sont aménagés en quelques kilomètres de rivière dont un seul, le plus en amont, est sur une propriété publique. L'éventualité d'un accident d'une embarcation qui ne sortirait pas de l'eau est un problème qui intéresse la commune et la préfecture, en raison de leurs pouvoirs de police. Les acteurs plaident pour la création d'un débarcadère

¹⁰⁶ Opération « Tarn pur et sûr », Comité Départemental de Canoë Kayak de la Lozère, 1994. Aucun comptage plus récent n'a été réalisé.

ouvert à tous, afin de diminuer le risque qu'une embarcation ne s'engage dans les eaux torrentueuses pour faute de n'avoir pu quitter le cours d'eau.

VI.4.2. Un château de cartes patiemment construit

« A l'époque, les pauvres étaient dans les gorges, et faisaient un échange avec la Causse qui était riche parce qu'il y avait les champs. Dans les gorges ils échangeaient le grain avec le vin »¹⁰⁷ nous raconte une élue locale. Mais le développement du tourisme et la mécanisation de l'agriculture ont inversé cette réalité. Le sol calcaire des plateaux caussenards ne permettant pas aux agriculteurs de rendements élevés, l'activité touristique, à travers l'hébergement, la restauration ou la location de canoës, est rapidement devenue plus intéressante économiquement. Le Canoë ou la descente en barque se sont développés sous l'impulsion de gens originaires des gorges. La rivière représente pour ces acteurs une source de revenus importante et permet de « vivre au pays ». La ressource est jalousement protégée, notamment par les accès à l'eau qui se font via des propriétés privées (cf. les CP du chapitre III). En effet, si l'eau est considérée comme un bien commun et que tout le monde a le droit de circuler sur un cours d'eau¹⁰⁸, les berges sont, dans les gorges du Tarn, presque toujours privées. L'enracinement local des loueurs de canoë a favorisé l'accès au foncier, soit parce qu'une propriété se trouvait dans la famille du loueur, soit par affinité avec un autre professionnel ou encore par accord tacite avec une municipalité. Par contre, tout loueur étranger au territoire éprouve de grandes difficultés à obtenir un droit d'embarquement ou de débarquement. Par exemple, au village de la Malène, se trouvent deux loueurs qui possèdent chacun un terrain leur permettant de travailler. La municipalité a aménagé un débarcadère communal, mais qui n'est accessible qu'aux loueurs de la partie amont, contre rémunération, et ne peut pas servir d'embarcadère. Les loueurs situés en aval mettent leurs embarcations à l'eau à quelques kilomètres du village sur un terrain privé pour lequel ils payent aussi un droit d'accès. Le maire confesse qu'il préférerait que tous les touristes mettent à l'eau au village, de façon à ce qu'ils identifient celui-ci et aient éventuellement envie d'y revenir. Cependant il avoue ne pas pouvoir changer cet ordre établi, sous peine d'entrer en conflit avec ses deux loueurs. Autour du cirque des Baumes, les débarcadères pour canoës sont utilisés par un ou

¹⁰⁷ Entretien avec Madame le maire de Saint Georges de Lévejac, mai 2011.

¹⁰⁸ Le droit de passage sur l'eau ne peut être refusé comme le rappelle la cour d'appel de Riom en date du 4 juin 1992, décision confirmée de nombreuses fois par la suite : « le droit de circulation des usagers ne constitue pas une simple tolérance à laquelle ils (les propriétaires) peuvent mettre fin ».

une dizaine de loueurs selon les cas. Il n'est par contre pas possible de débarquer pour des individuels, des clubs ou des professionnels qui ne font pas partie du système. Les professionnels que nous avons rencontrés nous témoignent qu'il n'y a généralement pas de problèmes avec les particuliers. Ils « *portent leur embarcation jusqu'à la route, ou ne prennent pas beaucoup de place avec leur véhicule* » sur les débarcadères qu'ils utilisent. Par contre les conflits peuvent éclater avec certains groupes. D'une part avec des clubs qui « *se comportent comme s'ils étaient chez eux, ne veulent rien payer et pensent que l'accès à la rivière est un droit et sont agressifs* », ou bien avec « *les loueurs qui viennent de loin avec leurs bus et leurs grosses remorques, nous bloquent les accès, nous empêchent de travailler et ils font semblant de ne pas comprendre le français* »¹⁰⁹. Le cas le plus cité est celui de groupes tchèques qui viennent deux à trois fois par semaine en haute saison et avec qui le dialogue semble impossible.

Mais la concurrence est aussi rude entre les loueurs de la région. Les villages de la Malène et des Vignes comptent chacun deux loueurs lesquels nous ont mis en garde, et ce dès le début de l'entretien, sur le fait qu'ils ne pouvaient pas s'entendre avec leur voisin, sans en expliciter les raisons. Ces querelles se retrouvent à la fois dans le syndicat local, auxquels certains loueurs ne veulent pas adhérer en raison de la présence d'un autre, ou dans les cohabitations sur un même débarcadère. Sur le plan commercial, la guerre fait aussi rage, chacun y allant de sa définition de la prestation de qualité (« *moi j'ai la clim dans mes véhicules* », « *nous on nettoie les gilets tous les jours* », « *nos bateaux sont presque neufs* »¹¹⁰...). Les points de vente sont installés en face de celui du voisin, et certains vont même jusqu'à solliciter la gendarmerie à la moindre escarmouche. La tension est donc très forte entre tous ces prestataires. Mais ceux-ci savent aussi faire front en cas « d'agression » extérieure.

Les relations entre les loueurs sont plurielles et construites autour de *traductions* multiples. La rivière est un bien commun, mais ses accès sont privés et elle est aussi le moyen de vivre au pays. L'eau est un point d'accord quand il s'agit d'entretenir son lit, le sujet d'une guerre commerciale ou encore l'objet de conflits avec d'autres usagers. Les *formes développement éducatives* défendues par les clubs sportifs, ou *entrepreneuriales*, mobilisées par les prestataires extérieurs au territoire, remettent en question la gestion *patrimoniale et conservatrice* imposée par les loueurs locaux. Leur pouvoir vient à la fois de leurs propriétés

¹⁰⁹ Entretiens avec des loueurs de canoë, février et mars 2011.

¹¹⁰ Op. Cit.

privées, mais aussi d'une proximité importante avec les élus locaux. Les débats qui agitent le monde du canoë ne sont pas souvent publics et encore moins politiques. L'enracinement local de ces acteurs permet de construire les relations autour des liens amicaux et familiaux. Les loueurs connaissent bien leurs élus locaux et, compte tenu de leurs activités professionnelles, ils exercent un lobby direct et régulier sur les municipalités. Les communes souhaitent rarement s'immiscer dans la problématique du canoë, pour laquelle la situation semble convenir à tout le monde. Et les différents acteurs s'accordent sur le fait de ne pas modifier le système complexe des embarcadères et débarcadères. Le système, construit autour de nombreux accords concernant les droits d'accès entre loueurs et propriétaires, est verrouillé.

VI.4.3. La sécurité au centre des préoccupations

Lorsque les acteurs politiques locaux abordent la pratique du canoë, cela provient d'échelles supérieures. Dernière affaire en date, la volonté des agents de l'Etat de faire respecter la charte signalétique mise en place dans le cadre de l'Opération Grand Site. Le souhait de faire démonter toute signalétique non conforme a suscité de vives réactions, les uns accusant les autres d'être favorisés par l'architecte de bâtiment de France en charge du dossier. Sur le fond, les loueurs ne sont pas opposés à un effort, mais ils craignent de perdre en visibilité plus que leurs voisins. S'ils souhaitent éviter des dégradations d'un paysage qui est le support de leur activité, ils contestent la partialité de l'autorité qui entend faire respecter les règles. La *forme républicaine* de l'action publique se confronte aux intérêts commerciaux des loueurs.

C'est surtout le passage infranchissable du Pas de Soucy qui soulève des questions concernant la sécurité et *intéresse* les services de l'Etat. En effet, certains craignent de voir une embarcation s'engager dans ces eaux torrentueuses et mettre en péril la vie de ses occupants. Jusqu'ici, plusieurs canoës ont été retrouvés coincés dans les rochers, mais les passagers ont toujours réussi à s'extraire à temps. Le chargé de mission rivière du SIVOM Grand Site est chargé de placer chaque année un panneau avertissant les pratiquants du danger et de la nécessité de débarquer en amont. Mais la situation de cette signalétique pose problème, aucun propriétaire n'ayant autorisé son installation. Soit les propriétaires craignent de voir débarquer des gens sur leurs terres, soit, pour les loueurs, ils ont peur que trop de gens n'empruntent leur débarcadère et rendent plus difficiles leurs conditions de travail. Le panneau est donc placé par défaut au niveau du dernier débarcadère, sans autorisation et doit être démonté chaque

année. Le Préfet de la Lozère indique « *qu'il convient de rechercher une solution pour le débarquement des canoës en amont du Pas de Soucy pour les personnes utilisant leur matériel personnel* »¹¹¹. Il incite ainsi les communes à se saisir de leurs pouvoirs de police, sans quoi, il pourrait se substituer à elles. Une première tentative a eu lieu en 2010. Un terrain appartenant à une collectivité a été panneaué comme « *débarcadère public* », mais cette signalétique a disparu très rapidement. Les loueurs argumentent que le panneau signalant le danger se situait trop en amont et que beaucoup de clients n'osaient plus poursuivre leur navigation jusqu'à leur point de rendez-vous. Les loueurs avaient alors du mal à rassembler leurs troupeaux. Le panneau se situait aussi sur un terrain public, et bien que cela ne soit pas toujours dit clairement, les loueurs craignaient que cela ne permette un accès facilité à la rivière à certains de leurs concurrents. Du point de vue des prestataires que nous avons rencontrés, il n'y a pas d'opposition majeure à permettre le débarquement aux individuels et aux clubs (qui de toute façon n'ont accès à des embarcadères publics que très loin en amont). La crainte est qu'un tel aménagement, s'il n'est pas sommaire, légitime l'utilisation de la rivière par des prestataires extérieurs au territoire. Ceux-ci qui ne payeront aucun droit d'accès au cours d'eau et contourneraient ainsi le système mis en place par les loueurs locaux.

Le panneau annonçant le danger et sa situation sont l'objet de *traductions* de la part des acteurs concernés. Le tableau ci-après résume les positions des loueurs et des services de l'Etat en fonction des différentes solutions envisagées.

Situation ou proposition	Traduction des services de l'État	Traduction des loueurs
Panneau en amont des débarcadères privés	Danger signalé, mais pas de lieu de débarquement pour les clubs et les individuels	Les loueurs ont des difficultés à rassembler leurs clients et trop de monde débarque au même endroit
Panneau installé en un lieu par défaut, au niveau du dernier débarcadère et sans autorisation	Danger signalé, pas de lieu de débarquement pour les clubs et les individuels, situation fragile et insuffisante	Le danger est signalé pour les clients au cas où ils auraient manqué leur point de débarquement
Création d'un débarcadère public	Tout le monde peut pratiquer en toute sécurité	Les prestataires extérieurs au territoire vont pouvoir travailler sans être contestés

Tableau 10 : Différentes situations observées ou proposition de situation du panneau de signalisation du danger ou d'aménagement d'un débarcadère public

¹¹¹ Compte rendu de réunion du 14 janvier 2009 relative à la sécurité de la pratique du canoë dans les Gorges du Tarn.

A chaque situation, les *traductions* de chacun sont construites autour du principe républicain de sécurité de tous les usagers, des la défense d'accès privilégiés à la rivière ou des conditions de travail. Aucune proposition ne trouve l'adhésion à la fois des services de l'Etat et des loueurs de canoë. La situation actuelle est pour beaucoup la meilleure, même si elle n'est pas totalement satisfaisante. « *Madame le maire indique que les propriétaires des seuls terrains disponibles sont réticents à céder leurs terres. [...] Par ailleurs, elle considère que la population aura des difficultés à accepter que des deniers publics soient utilisés pour l'achat d'un terrain à l'usage gratuit des pratiquants de canoë, alors qu'ils pourraient être dépensés sur des projets utiles aux habitants permanents de la commune* »¹¹². L'élue s'appuie sur la réticence de certains propriétaires et se positionne en porte-parole des habitants de sa commune pour justifier l'impossibilité d'agir. La volonté des services de l'Etat d'inscrire la pratique du canoë dans une *forme de développement* de type *républicaine* échoue devant la volonté des élus, habitants et prestataires de défendre une gestion *traditionnelle et conservatrice* et de protéger une économie locale. L'*enrôlement* d'un débarcadère public serait mal vécu, car mettant en danger le réseau existant plutôt que de le renforcer. Il évoque pour certains le risque d'accorder à tous la possibilité de contourner des règles informelles établies hors du cadre de l'action publique. Pour les élus locaux, un tel aménagement pourrait renforcer les ressentiments qui existent entre deux types de populations locales (habitants et loueurs) qui ne dépendent pas de la même économie.

VI.4.4. Synthèse intermédiaire

Dans le cas de la pratique du Canoë dans les gorges du Tarn, la construction patrimoniale de la pratique engage des acteurs ancrés localement, car vivant dans les villages et leurs propriétés permettant l'accès à la rivière. Un *fait social* s'est développé autour du développement d'une économie touristique. Celle-ci est importante localement, car venue en remplacement d'une activité agricole qui n'était plus rentable. Dans le cas de l'escalade, le réseau construit a pour *traducteur principal* la maire du village. Il est assemblé autour d'une conception du *développement local*, intégrant les visions *traditionalistes et conservatrices* développées autour de la propriété privée. Sur ce territoire, pour la pratique du canoë, les loueurs cherchent à garder la main pour imposer une *forme de développement traditionaliste*

¹¹² Ibid.

et conservatrice qui, pour eux, protège un modèle de *développement local*. La logique est inversée suivant le *traducteur*. Dans le premier cas, il faut intégrer l'économie en tenant compte des habitants, tandis que dans le second, la protection d'une économie passe par la défense des loueurs locaux. Pour cela, les débats ne sont pas rendus publics et les loueurs et leurs élus semblent satisfaits de ne pas voir le *problème* de la sécurité devenir *politique*, bien que le préfet menace d'imposer un *ordre républicain*. Le réseau à l'œuvre n'évolue pas. Il est protégé et reste autonome. Les projets s'affranchissent autant que possible des règles imposées par les administrations dans le cadre des mesures de gestion et de protection de l'environnement ou de protection des populations. Un *laisser-faire* existe concernant l'entretien du cours d'eau ou des embarcadères par exemple. Chaque année, en fonction des dégâts des crues, les pelles mécaniques remodelent les accès et pénètrent régulièrement dans le lit du cours d'eau pour permettre le passage des embarcations. Aucune autorisation n'est demandée et nulle restriction n'est imposée. Par contre, le panneau publicitaire est l'objet d'une action des services de l'Etat dans le cadre du site classé, laquelle est controversée. Les argumentaires visent plus la légitimité de l'expert que la dénonciation des objectifs.

Dans le cas de la pratique du canoë, le *réseau* assemblé est très restreint. Il réunit essentiellement des loueurs et propriétaires autour de terrains permettant l'accès à l'eau. Les intéressements sont essentiellement économiques. Par contre l'argumentaire déployé pour protéger le système en place se développe autour de valeurs patrimoniales, éthiques ou juridiques (droit de la propriété). Il est difficile de comprendre comment ce réseau s'est assemblé. En effet, les relations familiales étant primordiales, les loueurs détaillent difficilement les accords qu'ils ont réussi à développer avec un propriétaire ou une municipalité. La principale différence avec le réseau déployé autour de la pratique de l'escalade réside dans l'impossibilité pour des acteurs publics (collectivités, services de l'Etat) de s'imposer comme *traducteurs principaux*. Le protectionnisme des loueurs de canoë bloque toute tentative d'*enrôlement*. Chaque nouvelle *problématisation* proposée par les élus ou les services de l'Etat ne peut aboutir à une convergence des *intérêts*. Plusieurs différences peuvent être identifiées entre la gestion de la pratique du canoë et celle de l'escalade. Celles-ci sont résumées dans le tableau ci-après. Elles résident dans l'ancrage local, les types de lobby exercé sur les municipalités et le modèle de développement de l'activité.

	Pratique du canoë	Pratique de l'escalade
Origine et ancrage des acteurs ayant développé la pratique	Loueurs natifs de la commune	Grimpeurs originaires du département voisin
Lobby exercé auprès des communes	Acteurs économiques votant su la commune et ayant des attaches familiales dans les conseils municipaux	Lobby déployé par l'intermédiaire des prestataires touristiques locaux (hébergeurs, restaurateurs)
Modèle de développement de l'activité	Développement autour des propriétés privés permettant l'embarquement et le débarquement	Appropriation "sauvage" des sites de pratiques

Tableau 11 : principales différences entre les modèles de développement des pratiques du canoë et de l'escalade

Ces différences dans la structuration progressive des deux activités font que l'action publique ne peut pas se déployer de la même manière. D'un côté, dans le cas du canoë, les communes ne contestent pas un modèle de développement au centre duquel est placée la propriété privée, comme une valeur fondamentale. De l'autre, dans le cas de l'escalade, le développement sauvage de la pratique s'est réalisé au mépris de cette valeur. Les loueurs de canoë sont des acteurs économiques locaux, exerçant un lobby direct auprès des municipalités renforcé par les liens familiaux. Les grimpeurs sont eux des acteurs associatifs et la pratique est libre. Les retombées économiques sont concentrées sur les hébergements et la restauration. Ce sont ces derniers prestataires touristiques, indirectement intéressés par la pratique de l'escalade, qui exercent un lobby sur les municipalités afin que la pratique puisse perdurer.

La section suivante explore la construction de réseaux relatifs à la mise en œuvre de programmes de gestion de l'environnement ou de protection des populations. Ces politiques publiques mises en œuvre par l'Etat et les collectivités territoriales viennent contraindre les tentatives d'encadrement des pratiques sportives. Elles développent aussi des réseaux construits autour d'intéressements et la problématique devient celle de la cohabitation de ces différents réseaux. La question du rôle des ces différents réseaux dans la construction de territoires sera évoquée ensuite (VI.6.) dans le paragraphe consacré à la synthèse.

VI.5. Une cohabitation complexe, l'action publique à l'épreuve

Comment se passe la cohabitation entre canoë et escalade au cirque des Baumes ? Comment les projets déployés mobilisent-ils les mesures de gestion de l'environnement et de protection des populations ? Nous voyons ici comment les collectivités locales essaient de mettre en œuvre des projets de gestion de la fréquentation, de développement touristique ou de valorisation du site.

Les élus locaux portent, depuis plusieurs années, différents projets d'aménagement autour du cirque des Baumes. Leur souhait est de préserver la qualité environnementale et paysagère du site, non pas au nom de la biodiversité ou des espèces, mais parce qu'elle est le support de l'économie touristique. Les projets d'aménagements relativement simples autour de parkings et de toilettes publics ont été abordés à travers un Pôle d'Excellence Rurale (PER) dans un premier temps, puis relancés dans un plan de gestion du site ensuite. Ces projets destinés à améliorer l'accueil du public relèvent de la réglementation sur l'urbanisme et de l'accueil des publics. Ils doivent s'inscrire dans les procédures administratives relatives aux mesures de gestion et de protection de l'espace naturel ou de protection des populations. Ils sont susceptibles d'intéresser à la fois les acteurs du canoë (« *libérer les broussailles* »¹¹³), de l'escalade (supprimer les impacts négatifs), les élus (prendre soin du site et de l'économie), propriétaires (respecter le lieu), hébergeurs (suppression du camping sauvage) et protecteurs de l'environnement (respect du site). Ces différentes traductions peuvent-elles permettre la construction d'un réseau plus large ou la reconfiguration des réseaux existants ?

VI.5.1. Temps 1 : le projet de Pôle d'excellence rurale

En 2006, le SIVOM Grand Site propose un projet de Pôle d'Excellence Rurale (PER), nommé « *Patrimoine naturel, tourisme de découverte et de pleine nature des gorges du Tarn et de la Jonte* ». Celui-ci est validé le 23 juin 2006. Les PER sont des projets favorisant le développement des territoires ruraux, labellisés à ce titre par l'Etat, créés en octobre 2005. Celui-ci, porté par le SIVOM Grand Site, est décliné en 10 grands axes, tirés du programme d'action de l'Opération Grand Site, et 46 actions concrètes allant de la réhabilitation du petit

¹¹³ Expression utilisée par un batelier, aussi élu municipal et grimpeur durant ses loisirs, entretien réalisé en mars 2011.

patrimoine à l'élaboration d'une signalétique commune au territoire. Il bénéficie d'une subvention de 837 960 € (Etat, Région Languedoc-Rousillon, Conseil Général de la Lozère ou de l'Aveyron)¹¹⁴, représentant 80% de son coût. La part restante est autofinancée par le porteur du projet. Il s'agit d'une logique de politique publique de type *bottom-up*. Les PER sont des politiques nationales, mais ils sont réalisés sur la base d'un appel à projet de la part des territoires ruraux, s'appuyant sur des initiatives locales. Ce PER a permis la réalisation de nombreuses actions comme la mise en réseau d'offices de tourisme, l'édition de cartes touristiques, l'aménagement d'une via ferrata et la mise en place de signalétique randonnée et VTT, etc. « *Mais il est également ressorti un certain essoufflement de la part de ces mêmes acteurs qui ont mis en exergue une importante dépense d'énergie et d'idées, qui ne se concrétisent pas ou difficilement (bien que le PER ait un taux de réalisation de 90%)* »¹¹⁵. En effet, certaines actions, comme l'installation de toilettes publiques ou de parkings au cirque des Baumes, n'ont pas pu aboutir. Le dossier de candidature du SIVOM précise que « *les nombreuses activités physiques de pleine nature présentes sur le territoire, si elles contribuent à une découverte différente du site, au développement de l'économie locale, voire même à un certain étalement de la saison touristique, ne sont pas sans incidences sur le site et sur la perception que peuvent en avoir les visiteurs. Il est donc indispensable d'en maîtriser le développement, qui ne doit pas se faire au détriment de l'identité du site et des activités traditionnelles dont il est le support* »¹¹⁶. Cette volonté exprimée par le porteur de projet est celle de concilier le développement touristique avec la protection des paysages, au titre de leur classement, mais aussi de l'importance qu'ils représentent pour l'économie touristique. La protection de l'environnement est incluse par le porteur de projet dans cette *problématisation*, mais ce sont les Plans de Prévention de Risques qui ont posé des problèmes ou empêché certaines réalisations. Le site des Baumes Hautes, ciblé pour ces aménagements se situe en zone rouge d'exposition aux chutes de rochers. Les clients des loueurs et bateliers, les grimpeurs, mais aussi les baigneurs ou les touristes s'arrêtant sur la route sont susceptibles d'utiliser un tel aménagement. Pour le préfet, aménager à cet endroit des toilettes risquerait d'exposer ces populations à un risque. Il ne veut pas donner d'autorisation, même si cela va dans le sens de la préservation environnementale et paysagère du site. Une première tentative

¹¹⁴ Informations recueillies sur le site <http://poles-excellence-rurale.datar.gouv.fr/>, ainsi qu'à travers la lettre du SIVOM Grand Site, N°1, septembre 2008.

¹¹⁵ Suivi et évaluation de la mise en œuvre des PER, Association Source, intervention à l'université d'été du tourisme rural, 2009, Vichy.

¹¹⁶ SIVOM Grand Site, dossier de candidature aux Pôles d'Excellence Ruraux (PER), nommé « Patrimoine naturel, tourisme de découverte et de pleine nature des Gorges du Tarn et de la Jonte », février 2006.

de développer des aménagements destinés à tous les publics touristiques au cirque des Baumes échoue.

Le projet propose d'*enrôler* des toilettes ou un parking qui feront l'objet de *traductions* différentes. D'un côté, ces aménagements peuvent permettre un meilleur respect du site, mais de l'autre ils vont faire stationner des populations dans un lieu à risque. Cette problématique des risques *traduit* les escarpements rocheux ou la rivière comme exposant des populations touristiques à des risques de chutes de blocs ou d'inondation. Pour les sportifs, ces éléments naturels sont des sites adaptés pour leurs pratiques. Ils représentent aussi des opportunités économiques pour les prestataires et les élus locaux. Enfin, la rivière et les escarpements rocheux sont *traduits* par les structures de gestion et de protection de l'environnement comme des éléments constitutifs du paysage ou des habitats d'espèces à préserver. La décision d'autorisation concernant l'aménagement appartient au seul préfet. La discussion sur les *intéressements* potentiels de chacun est arbitrée sur le seul principe républicain de protection des populations, non pris en compte dans la *problématisation* initiale, proposé par le PER. Pourtant, les clients des loueurs de canoë, les touristes qui circulent et s'arrêtent sur la route et a fortiori les grimpeurs sont toujours exposés aux risques de chutes de rocher. En effet la quasi totalité du site est en zone rouge. Mais aucune autorisation administrative n'ayant été délivrée, les responsabilités du préfet et de ses services ne sont pas engagées au même titre que s'ils délivraient des autorisations d'aménagement.

Suite à cet échec, des experts sont mandatés afin de préciser les risques de chutes de blocs et chiffrer les éventuels travaux de confortements rocheux au lieu dit des « Baumes Hautes », là où sont prévus les aménagements. Le montant total des travaux nécessaires pour sécuriser le site est estimé à 271.000 € TTC en 2008, puis 336.000 € TTC en septembre 2010¹⁷. L'étude propose la pose de nombreux filets et ancrages de confortement. Les élus signalent l'incohérence de tels aménagements au cœur d'un site dont on veut protéger le paysage. Ils cherchent ainsi à *traduire* ces propositions d'aménagements voulues par l'Etat comme contradictoires avec la démarche de classement, elle aussi mise en place par l'Etat. Les élus dénoncent aussi des études techniques « faites à la va vite ». « *Les techniciens n'ont passé que*

¹⁷ CETE Méditerranée, D.D.E. de Lozère, P.P.R. des gorges du Tarn et de la Jonte, études complémentaires, sur les villages et hameaux Les Baumes Hautes, Octobre 2008 et DDT 48, PPR des Gorges du Tarn et de la Jonte, Etudes complémentaires, phase de concertation, septembre 2010

très peu de temps sur place »¹¹⁸, raconte un élu, et ont travaillé d'après photos. Pour les différents maires, l'étude n'est pas sérieuse et les techniciens ont surtout veillé à « sortir le parapluie », à se couvrir en prévoyant des confortements en grande partie jugés inutiles. Les techniciens s'appuient eux sur l'histoire locale : « *L'événement le plus ancien relaté dans le secteur est antérieur à 1894. Les chroniques de Solanet relatent la destruction d'une des maisons des Baumes Hautes par un éboulement. Plus récemment, le 24 octobre 1991, un éboulement de 300 m³ se produit dans le cirque des Baumes. Des blocs doivent être minés sur la route. En 1992, un éboulement atteint la route. En 1994, un rocher tombe de la falaise et termine sa course dans le lit du Tarn. En 1997, c'est une pierre qui atteint une voiture* »¹¹⁹. Si l'étude est controversée par les élus, le préfet ne la remettra jamais en cause.

La rivière et les escarpements rocheux, pourtant principaux attracteurs de la fréquentation touristique du cirque des Baumes, mobilisent à travers leurs aléas de nouvelles procédures administratives. Dans un sens, ces éléments naturels sont acteurs du développement économique, tandis que d'un autre côté, ils représentent une source de risques pour les visiteurs. Ils se comportent comme des *médiateurs* qui permettent la pratique sportive, mais pas les aménagements périphériques. Le *programme d'action* des collectivités locales consistant en l'encadrement des pratiques sportives (« *développement maîtrisé* » pour reprendre les mots utilisés dans le PER) peut se poursuivre tant qu'il ne rentre pas dans les règles de l'urbanisme. Par contre, dès que l'avis d'autres administrations est nécessaire, la rivière et les escarpements rocheux sont protégés et exposent les populations. Deux raisons pour empêcher les collectivités locales de mener jusqu'au bout leurs actions. Face à ce premier échec, les collectivités s'engagent dans une seconde tentative.

VI.5.2. Temps 2 : le plan de gestion du cirque des Baumes

Fin 2010, une étude nommée « plan de gestion du cirque des Baumes » est lancée par le SIVOM. Elle a pour objectif « *de définir un projet pour le secteur du cirque des Baumes, qui permettrait de concilier développement des activités, préservation du patrimoine et sécurité des usagers et visiteurs. Ce projet devra aussi mettre en valeur l'aspect paysager de ce site*

¹¹⁸ Entretien avec un élu municipal de la commune de Saint Georges de Lévejac, mai 2011.

¹¹⁹ PPR des Gorges du Tarn et de la Jonte, septembre 2010, Ibid.

emblématique »¹²⁰. Une nouvelle *problématisation* est proposée, incluant cette fois-ci à la fois les problématiques environnementales, paysagère et de sécurité des populations. Dès les premières réunions, les différents acteurs réunis dans le comité de pilotage de l'étude s'accordent sur le fait que « *le problème majeur est lié à la pratique anarchique de l'escalade dans le site. Cette pratique s'est développée subitement dans les années 90, et le cirque des Baumes est devenu rapidement un spot de renommée internationale, sans que les acteurs locaux et gestionnaires du site n'y soient préparés* ». Et la représentante des loueurs de canoë « *met en exergue les différents problèmes récurrents : circulation dangereuse sur la route pour les piétons, manque de stationnement, manque de zone de retournement pour les véhicules des loueurs de canoës (camion et remorque), manque de débarcadère public, pollutions générées par le camping sauvage, mauvaises conditions d'accueil des grimpeurs, absence de point téléphone en cas d'urgence* »¹²¹. La problématique foncière concernant la pratique de l'escalade est prise en main, nous l'avons vu, par la mairie de Saint Georges de Lévejac à travers le comité de pilotage qu'elle a mis en place. Le plan de gestion doit lui prendre en compte les problématiques périphériques aux activités sportives en elles-mêmes. Il est destiné à améliorer l'accueil des populations touristiques et préserver le site d'éventuelles dégradations. La volonté du commanditaire est aussi d'associer tous les acteurs concernés à la réflexion, espérant arriver à trouver une solution partagée. Mais dès les rendus intermédiaires de l'étude, la DREAL, principal financeur, émet un avis défavorable. L'argumentaire dénonce un diagnostic trop porté sur la fréquentation touristique et pas suffisamment sur l'environnement. Il précise aussi que l'étude paysagère « *permet d'apprécier la connaissance du site de façon globale, mais elle ne montre pas si le territoire est en capacité d'accepter tous les usages énoncés dans l'étude* »¹²². La question de ces usages n'a en effet pas été abordée. Ceux-ci existant déjà, l'étude n'a pas cherché à les remettre en cause, mais plutôt à prévoir l'encadrement des pratiques touristiques. Les élus rétorquent que la DREAL n'a participé à aucune des réunions où pourtant elle était invitée et qu'elle a aussi validé le cahier des charges qui fonde le socle de ce travail. La tentative d'associer les services décideurs a échoué et ceux-ci sont accusés de ne pas faire preuve d'empathie vis-à-vis des gens qui vivent dans les gorges du Tarn. L'intéressement de la DREAL via une nouvelle problématisation n'a pas fonctionné. Lors du rendu final, une représentante de la DREAL se présente et la

¹²⁰ Dossier de consultation des entreprises, « Plan de gestion de la fréquentation et des activités de pleine nature dans le secteur du cirque des Baumes », SIVOM Grand Site, Octobre 2010.

¹²¹ Compte rendu du premier comité de pilotage de l'étude « Plan de gestion de la fréquentation et des activités de pleine nature dans le secteur du cirque des Baumes », 10 février 2011.

¹²² Lettre de la directrice de la DREAL Languedoc Roussillon au président du SIVOM Grand Site, 11 juillet 2011

discussion tourne rapidement en un échange entre elle et les différents élus présents (président du Conseil Général et de la communauté de communes, plusieurs maires, dont un est président du SIVOM). La représentante de la DREAL demande des résultats complémentaires et les élus tentent de lui faire valider a minima quelques principes d'action. Concernant la sécurité des populations, les techniciens présents sont plutôt conciliants, mais gardent une réserve sur la validation des décisions par leurs supérieurs parisiens. Le responsable de la Direction Départementale des Territoires (DDT) « *revient sur la validation de principe du projet* ». Pour lui, « *le parti d'aménagement du projet va dans le bon sens, dans le sens de la sécurisation globale du site et de la diminution de la vulnérabilité des personnes par rapport au risque chute de blocs* »¹²³. Le *forum hybride* est composé des représentants de la population, des sportifs et de l'économie locale, *porte-parole* de l'environnement ou de la sécurité publique. Les débats ne concernent plus la philosophie de l'action, aucun *point de passage obligé* n'émergeant. L'heure n'est pas à s'accorder sur un *investissement de forme*. C'est la *problématisation* qui est en jeu. Les élus et les services de la DREAL cherchent tous deux à s'imposer comme *traducteur principal*. Les services de la préfecture, départementalisés, ne veulent pas rentrer en conflit avec le président du Conseil Général. Ils cherchent une solution intermédiaire, au moins dans la méthode. L'architecte des Bâtiments de France en charge du suivi de la mise en œuvre des règles relatives au classement du site « *propose de travailler en deux temps, afin de satisfaire l'ensemble des partenaires : la présentation du projet d'intention peut déjà être faite en commission des sites. Dans un deuxième temps, les avant-projets détaillés seront réalisés puis présentés en commission des sites pour demandes d'autorisations* » (op. cit.). Les services régionaux cherchent eux à affirmer leur leadership. La représentante « *ouvre le débat en rappelant le rôle de la DREAL dans la gestion du site classé. Il s'agit d'un site d'intérêt national, par conséquent le projet d'aménagement du cirque des Baumes devra faire à ce titre l'objet d'autorisations ministérielles (commission supérieure des sites). Elle rappelle la participation de la DREAL à hauteur de 40 % dans le financement de cette étude* » (op. cit.). La décision ne relève pas, pour elle, de l'échelle territoriale et de ses élus, mais du ministère, seul à même de garantir les intérêts communs. Finalement, les dernières décisions, en juillet 2012, conduiront à n'accepter aucun des aménagements proposés dans l'étude. Aucun *enrôlement* n'aura lieu et la situation reste inchangée. Les élus locaux, soutenus par les autres collectivités territoriales, n'arrivent pas à formuler une *problématisation* qui convienne à tout le monde. Cette impossibilité d'agir

¹²³ Extraits du compte rendu du dernier comité de pilotage du « plan de gestion du Cirque des Baumes », 29 novembre 2011.

pourrait déstabiliser les réseaux existants, relatifs à la pratique du canoë ou à l'escalade. Un élu explique, par exemple, que « *si nous ne parvenons pas à faire changer les choses, que les broussailles continuent à servir de toilettes et que les gens stationnent n'importe où, les propriétaires vont dénoncer les conventions. Ils nous en ont menacés. Moi je les crains* »¹²⁴. Pour les loueurs de canoë, l'Etat empêche les initiatives pouvant permettre de garantir une relative propreté du site et ils craignent que celui-ci perde de sa notoriété.

VI.5.3. Synthèse intermédiaire

Les collectivités locales, en soutenant l'étude conduite par le SIVOM, ont cherché à *problématiser* la situation, une première fois au travers du PER et une seconde, en incluant tous les paramètres, via la définition d'un plan de gestion du site. L'objectif était d'aboutir à un plan de gestion partagé, à *enrôler* les différents acteurs et à définir quelques principes d'actions. Associer durablement services de l'Etat, élus, environnementalistes, acteurs des pratiques d'escalade et de canoë n'a pas été possible. La nécessité d'aménagements destinés à la fois aux publics touristiques, aux grimpeurs et clientèles des loueurs et bateliers était formulée par les acteurs locaux, habitants et utilisateurs du site. Les élus partagent cette nécessité. Ils ont essayé de porter cette parole et d'y associer les problématiques administratives liées aux périmètres de protection de l'environnement et à la réglementation relative aux risques naturels. L'échelle territoriale de l'acteur portant cette proposition de *problématisation* est dénoncée par les services de la DREAL qui rappellent que ce sont les commissions supérieures des sites (nationales) qui doivent arbitrer. Pour ce service de l'Etat, la décision ne doit pas être locale. Toutefois, rien ne dit que les aménagements n'auraient pas déplacé les débats, en changeant les comportements des publics, participant à reformuler l'image du site ou contribuant à modifier les programmes d'actions de certains acteurs. Si le projet était pensé pour stabiliser la situation, nous ne pouvons pas préjuger que cela aurait réussi.

A travers l'échec du projet d'aménagement du site, on observe un conflit entre politiques nationales descendantes, appliquées localement en fonction des *traductions* des services déconcentrés de l'Etat, et politiques locales ou projets proposés par les territoires. Élus locaux

¹²⁴ Entretien avec un élu de la commune de Saint Georges de Lévejac, mai 2011.

et représentants de l'Etat lorsqu'ils sont confrontés cherchent à s'imposer comme *traducteur principal* afin de peser sur la définition du *point de passage obligé* et de *l'investissement de forme* à adopter. Les élus plaident pour un *développement local* maîtrisé, cherchant à *intéresser* les services de l'Etat. Mais ceux-ci veulent imposer une prédominance des enjeux de protection de l'environnement et des populations sur le développement économique. Leur argumentaire est construit autour de la loi et des règles imposées par l'Etat et il s'inscrit dans une *forme de développement républicaine*. Sont discutées à la fois l'échelle territoriale des traducteurs potentiels et la *forme de développement* qu'ils défendent.

VI.6. Discussion et synthèse

Les réseaux à l'œuvre mobilisent différentes échelles spatiales (IV.6.1.) et processus de prises de décisions (VI.6.2.). Chacun essaye d'imposer sur le site une *forme de développement* afin d'orienter sa gestion ou l'encadrement des publics sportifs et touristiques. Ces formes ainsi que les mécanismes de construction et d'assemblage des réseaux convoquent des valeurs comme : le droit, le bien commun, la propriété privée, la sécurité des populations ou la volonté de permettre aux habitants locaux de créer des sources de revenus. Ces différents argumentaires ne composent pas nécessairement facilement ensemble.

VI.6.1. Des territorialités différenciées

L'étude « *Millau Grands Causses, site pilote national pour un développement du tourisme durable par les sports et loisirs de nature* » (CRTPN et EMC, 2005) (cf. Introduction générale, 2.), situe la pratique du canoë au cœur de la dynamique touristique des Grands Causses. Les enquêtes, réalisées en face à face, auprès de 430 groupes de vacanciers, durant les mois de juillet et août 2004, autour des six grands centres d'hébergement du territoire (Millau, Sainte-Enimie, Meyrueis, Nant, Florac, Le Rozier), permettent de resituer la place du canoë-kayak dans l'attractivité touristique du territoire. Les sports de nature arrivent en tête des activités qui caractérisent les séjours (pour 39,5 % des personnes interrogées), devant les villages de caractères (38 %), la baignade et les activités de plages (31,1 %). Enfin, 46,4 % des touristes séjournant dans les grands Causses disent pratiquer le canoë durant leur séjour (il s'agit de la troisième activité, après la promenade 85,5 % et la randonnée pédestre 57,8 %).

Par contre, les publics de grimpeurs n'ont pas été identifiés, aucun entretien n'ayant été réalisé autour du cirque des Baumes. La pratique du canoë est un élément important, pour beaucoup un incontournable, de la constitution d'un séjour dans les Grands Causses. Cependant, de nombreux acteurs s'accordent sur le fait que le tourisme local est en perte de vitesse, malgré l'« explosion de l'offre de loisirs dans les vingt dernières années »¹²⁵. Un loueur de canoë témoigne « *Dans les gorges, le tourisme va mal. [...] Avant, les gens venaient tôt le matin, maintenant, il n'y a plus personne le matin, les gens viennent de plus loin : Millau..., les hébergements ont été réduits dans les gorges* »¹²⁶. Un autre ajoute que « *globalement, il y a moins de monde qu'il y a 25 ans, mais depuis 3 ans, avec la crise, il y a plus de monde, mais les séjours sont plus courts* »¹²⁷. Selon eux, la superposition de mesures administratives aurait empêché tout développement de l'hôtellerie de plein air dans les gorges du Tarn. L'hébergement touristique serait plus centralisé autour de quelques grands bourgs (Millau, le Rozier, Meyrueis...) et les gorges du Tarn se transformeraient petit à petit en lieu d'excursion à la journée, se vidant le soir venu. Face à ce phénomène, un gérant de camping, proche du cirque des Baumes estime que « *les grimpeurs : c'est la piste de développement hors saison* », tandis qu'un de ses concurrents précise que « *hors saison, les grimpeurs représentent 85 % de ma clientèle* »¹²⁸. Un autre ajoute qu'il « *faudrait développer une offre locale* », citant comme beaucoup d'autres les éléments patrimoniaux, les légendes locales, l'histoire de la route, le paysage, les découvertes archéologiques comme autant de pistes inexploitées.

Sur le plan touristique, l'aire d'influence du canoë est celle des Grands Causses. En effet les clients séjournent dans cette région. L'eau et la pratique du canoë en sont un des principaux attracteurs. Concernant la pratique de l'escalade, la clientèle vient du monde entier, mais parcourt rarement la destination touristique. D'un côté, il s'agit d'une clientèle qui vient pour la destination et choisit le canoë parmi l'offre d'activités. De l'autre, les grimpeurs viennent pour un « spot » et pratiquent essentiellement l'escalade. Le territoire patrimonial et économique des loueurs de canoë, restreint aux gorges du Tarn sur le plan fonctionnel, s'intègre dans une destination touristique plus large, celle des Grands Causses. Cette échelle est vécue comme une source d'opportunités économiques, permettant de vivre au pays. La protection de cette manne financière est construite avec le réseau des prestataires, à l'échelle locale. Mais l'articulation entre le réseau relatif au canoë et la destination touristique est

¹²⁵ Entretien avec le maire d'une commune des Gorges du Tarn, mars 2011.

¹²⁶ Entretien avec le plus ancien des loueurs de canoë des Gorges du Tarn, février 2011.

¹²⁷ Entretien avec un loueur de canoë du village des Vignes, février 2011.

¹²⁸ Entretiens avec les gérants de campings proches du Cirque des Baumes, février 2011.

questionnée. La menace vient, selon les loueurs et hébergeurs, des trop nombreux cadres réglementaires qui bloquent les projets d'extensions des campings notamment. Certains de ces hébergements ont même réduit leurs capacités d'accueil, conformément aux Plans de Prévention des Risques. Les hébergements ne pouvant évoluer et étant pleins durant la période estivale, leur seule piste de développement est le tourisme hors saison. Pour cela, les grimpeurs apparaissent comme une clientèle complémentaire intéressante. Les collectivités départementales sont peu associées au réseau de la pratique du canoë, aucun problème ne devenant politique. Pour les loueurs, l'échelle nationale, par le biais de l'imposition de règles de protection de l'environnement et des populations est, elle, vécue comme une menace.

Dans le cas de l'escalade, la dimension spatiale du site est multiple. Les grimpeurs fréquentant le site proviennent d'une aire mondiale. Ils connectent le cirque des Baumes avec d'autres spots européens qu'ils fréquentent. Certains grimpeurs fréquentant le site et venant de loin expliquent composer leur séjour en Europe par le passage sur trois ou quatre grands « spots ». Les gorges du Tarn sont associées ainsi par la fréquentation à d'autres hauts lieux de l'activité, en Espagne, France ou Allemagne par exemple. Les fédérations nationales accompagnent le club local dans la démarche de gestion. Pour elles, la problématique du cirque des Baumes est à connecter avec d'autres sites sur le territoire national. Comme dans le cas du canyon du Tapoul, les représentants des fédérations témoignent craindre que des interdictions ne donnent un mauvais exemple à suivre. L'échelle des Grands Causses représente l'espace de pratique des grimpeurs locaux. Le cirque des Baumes est un territoire approprié différemment par ces publics touristiques, habitants locaux et grimpeurs locaux qui gardent pour beaucoup la trace de l'appropriation symbolique originelle. La fréquentation du site engendre des retombées économiques localisées, déconnectant le cirque des Baumes du reste de la destination touristique. Le territoire des Grands Causses apparaît comme l'échelle des pratiques des grimpeurs de la région. Le cirque des Baumes est connecté à d'autres sites des Grands Causses par la dimension socio-sportive et associative de la pratique. Si le site n'était plus autorisé, d'autres seraient plus fréquentés ou convoités. Le public touristique des grimpeurs correspond à une niche au profil particulier. Leur destination est très restreinte, induisant des retombées économiques assez localisées. C'est la valorisation de ces retombées qui est en jeu, dans un souhait de soutien des prestataires locaux. Cette fréquentation ne semble pas concurrencer le tourisme de découverte, mais se positionne comme un complément.

Les réseaux administratifs déployés lors du portage d'un projet assoient plusieurs échelles spatiales. L'échelle nationale est celle de la décision politique, de la définition des règles (lois et règlements), mais aussi pour certaines procédures (travaux en site classé) celle de la validation. Les niveaux régional, départemental ou des mesures de protection (Parc National, Site classé...) sont ceux de l'application des mesures. Ce sont les services déconcentrés de l'Etat (DREAL au niveau régional, préfecture, DDT, DDCSPP à l'échelle départementale) qui sont en charge du suivi de la mise en œuvre des procédures. La maîtrise d'œuvre laisse une certaine marge de manœuvre aux services territoriaux (Le Bourhis, 2010), la gouvernance environnementale ne correspond pas à une déclinaison locale des politiques nationales, mais plutôt à un cadre de coproduction de fonctionnements innovants (Theys, 2003). L'échelle locale correspond, dans notre cas, à celle du projet porté par les élus locaux. C'est aussi l'échelle de la confrontation de ce projet avec les réglementations nationales produites par l'Etat et mises en œuvre par les services départementaux et régionaux. C'est ici le projet qui confronte la volonté politique locale avec la mise en œuvre de politiques de protection de l'environnement et des populations. C'est ce projet qui met l'action publique à l'épreuve.

Réseaux	Réseau relatif à la pratique de l'escalade	Réseau relatif à la pratique du canoë	Inscription des projets dans les mesures de gestion de l'espace naturel et de protection des populations
Échelles spatiales			
Local, commune, Cirque des Baumes, Gorges du Tarn	Comité de pilotage mis en place par la commune pour garantir un développement maîtrisé. Lieu de <u>co-production</u>	Aire : de <u>concurrence interne</u> ; et de <u>défense</u> de la pratique <u>vis-à-vis de menaces extérieures</u>	Échelle d'application des mesures. <u>Confrontation</u> des règles édictées par l'Etat avec les <u>pouvoirs politiques locaux</u>
Départemental, autres échelles des collectivités territoriales	Partenaires de la gestion du site, financeurs	Rares liens avec les collectivités, le problème n'étant pas politique	Services déconcentrés chargés de la mise en œuvre : Parc National, préfecture, DREAL...
Grands Causses	Territoire de pratique des grimpeurs de la région	Destination touristique dans laquelle s'inscrit la pratique. Échelle de la communication	Ne correspond à aucun périmètre administratif
National	Partenariat avec fédérations et syndicats, connexion à la gestion d'autres sites	Construction des procédures contraignant le développement du tourisme	Échelle politique de décision concernant les mesures et leur mise en œuvre
International	Aire de provenance des visiteurs, connexion aux destinations concurrentes ou complémentaires		

Tableau 12 : différents réseaux identifiés et relations avec les différentes échelles spatiales, du local (commune) à l'international.

Le cirque des Baumes, apparaît comme : le lieu d'une stratégie d'appropriation d'une économie touristique de destination dans le cas du canoë ; celui de valorisation d'un tourisme de niche dans le cas de l'escalade ; et d'application des politiques publiques pour l'environnement et la protection des populations. Cette échelle locale est le théâtre d'une co-production de la gestion du site dans le cas de l'escalade, d'une concurrence entre loueurs de canoë, mais aussi de résistance collective contre des menaces extérieures et enfin le lieu de la confrontation entre volontés locales portées par les élus et politiques publiques *top down* produites par l'Etat. La gestion du cirque des Baumes associe ces différents réseaux et les acteurs qui les composent. Elle assemble aussi différentes échelles territoriales où se jouent des partitions différentes entre acteurs aux logiques différenciées.

Si pour l'Etat, l'échelle nationale est celle de la discussion des politiques publiques, dans le cas de l'escalade, c'est une échelle de défense des intérêts de la pratique. Les fédérations développent des règles et des normes, travaillent à faire évoluer le contexte juridique des sports de nature, mais ce travail dépend aussi de jurisprudences locales, comme dans le cas du Tapoul (cf. Chap. V). La dimension nationale peut *problématiser* la gestion du lieu, comme le fait la FFCAM dans le cas de l'escalade.

Les réseaux locaux sont connectés à d'autres échelles territoriales par le biais d'enjeux, d'acteurs, de lois ou de fréquentations touristiques entre autres. La construction de ces réseaux implique des changements de programmes d'acteurs nationaux, territoriaux ou des publics touristiques. Leur *enrôlement* ne peut se faire qu'autour d'une *problématisation* collective. Celle-ci permet aux *intérêts* de converger vers un *point de passage obligé*. Même le très fermé et restreint réseau autour de la pratique du canoë est co-construit avec d'autres échelles territoriales. En l'occurrence, il est en lien avec la destination touristique dont il dépend. Si les hébergements ne peuvent pas se développer dans les gorges, les loueurs sont obligés, pour évoluer, d'élargir leurs zones de chalandise et de prospection de clientèle. Leurs prestations sont alors parfois redéfinies sur le plan technique et commercial. Chacun a intérêt dans le contexte concurrentiel à afficher sa différence. Dans le cas des réseaux administratifs, Le Bourhis (2004) a montré comment ceux-ci se construisent dans le cas du risque d'inondation. Des catastrophes locales influencent des évolutions législatives et réglementaires. Elles produisent des changements de programme, des services déconcentrés ou des maires chargés de les appliquer. Chaque événement local peut produire des conséquences nationales et toute nouvelle décision nationale peut contribuer à changer les modes de fonctionnement des acteurs locaux. Plus qu'une dialectique, il s'agit d'une co-construction des outils et des

programmes associés aux différentes échelles. Les cas de l'escalade au cirque des Baumes ou du canyoning dans les gorges du Tapoul conduisent à des conclusions similaires. Les acteurs nationaux (fédérations et syndicats) accompagnent la gestion de ces lieux de pratique afin qu'un cas particulier ne produise pas une expérience négative qui pourrait se diffuser à l'échelle nationale. A l'inverse, une « bonne » gestion du site peut servir d'exemple et de repère pour ces acteurs nationaux.

Cet exemple montre que la gestion d'un site naturel se construit localement, mais aussi avec d'autres échelles. Le site peut alors servir d'exemple et de référence pour d'autres lieux. Le national peut aussi être l'échelle des menaces pour les ambitions locales car il peut imposer des règles. Dans ce cas, le lieu ne participe pas à redéfinir les règles de gestion des espaces naturels protégés ou des périmètres d'exposition aux risques naturels. C'est un conflit concernant la légitimité du *traducteur principal* qui apparaît. Les services de l'Etat cherchent à s'imposer dans ce rôle tandis que les élus locaux dénoncent la *problématisation* que ceux-ci proposent. Le cirque des Baumes est aussi connecté à l'échelle des Grands Causses, qui ne relève d'aucun périmètre administratif, à la fois sur le plan touristique par la pratique du canoë et sur le plan des pratiques socio-sportives par l'escalade. La location de canoë fait partie des attracteurs touristiques. La fréquentation de la rivière est celle de visiteurs séjournant dans une destination. Mais ce rapport à la destination peut aussi évoluer. Pour les Grimpeurs de la région, le cirque des Baumes est un site de pratique important pour la dynamique sportive de leur territoire. Une hypothèse que nous n'avons pas abordée dans ce travail est aussi que le site participe à la construction d'un cadre de vie et d'une attractivité résidentielle. Parmi les nouveaux habitants, certains viendraient s'installer, attirés par la proximité de loisirs et/ou s'intégreraient socialement par l'intermédiaire des pratiques sportives et de loisirs. Cette hypothèse questionne la place de l'escalade dans l'habiter des populations locales.

VI.6.2. La loi des réseaux

La mobilisation de multiples échelles spatiales dans la construction des réseaux associe différents modes de pilotage, de gouvernance et d'action publique. Dans le cas du canoë, les acteurs économiques locaux exercent un lobby direct auprès des élus, renforcé par les liens amicaux et familiaux. L'objectif est de défendre une construction patrimoniale au service de

l'économie locale. Les grimpeurs sont eux représentés par des acteurs associatifs qui ne vivent pas dans les communes concernées mais dans le département voisin. Le lobby économique est indirect, porté par les hébergeurs et restaurateurs. Les collectivités locales sont sollicitées pour garantir ces retombées économiques ainsi que pour représenter les habitants, autres utilisateurs et propriétaires fonciers. Enfin, les règles relatives aux mesures de gestion et de protection de l'environnement sont imposées par l'Etat et ses services déconcentrés, mais se heurtent aux intérêts commerciaux individuels et territoriaux. Dans chacun des réseaux, le pouvoir semble être dans des mains différentes et le processus de décision est aussi impacté. Les *traducteurs principaux* sont différents selon les réseaux : commune pour l'escalade, loueurs pour la canoë et services de l'Etat dans le cas des procédures administratives. Les logiques d'action sont différenciées. Nous n'observons pas de convergence dans la cohabitation des réseaux, mais des oppositions entre logiques d'actions, mais des oppositions. La logique d'action qui se dégage d'un réseau est exprimée par *l'investissement de forme* qui se dégage. Celui-ci est exprimé dans nos travaux par la forme de développement de l'action collective. Dans le cas de l'escalade, la commune anime un réseau qui promeut un *développement local*. Les loueurs de canoë imposent une gestion *patrimoniale et conservatrice* de l'activité. Et les mesures de gestion des espaces naturels et de protection des populations mises en œuvre par l'Etat tendent à imposer une gestion *républicaine* de la fréquentation du cirque des Baumes. Tout projet concernant le canoë doit être avalisé par les loueurs, tandis que les grimpeurs se réfèrent aux décisions discutées en comité de pilotage, sous l'autorité municipale. Enfin, l'application descendante de mesures, pensées à des échelles supérieures, provoque des tensions entre élus et services de l'Etat. La cohabitation entre ces différentes logiques d'action met à l'épreuve l'action publique.

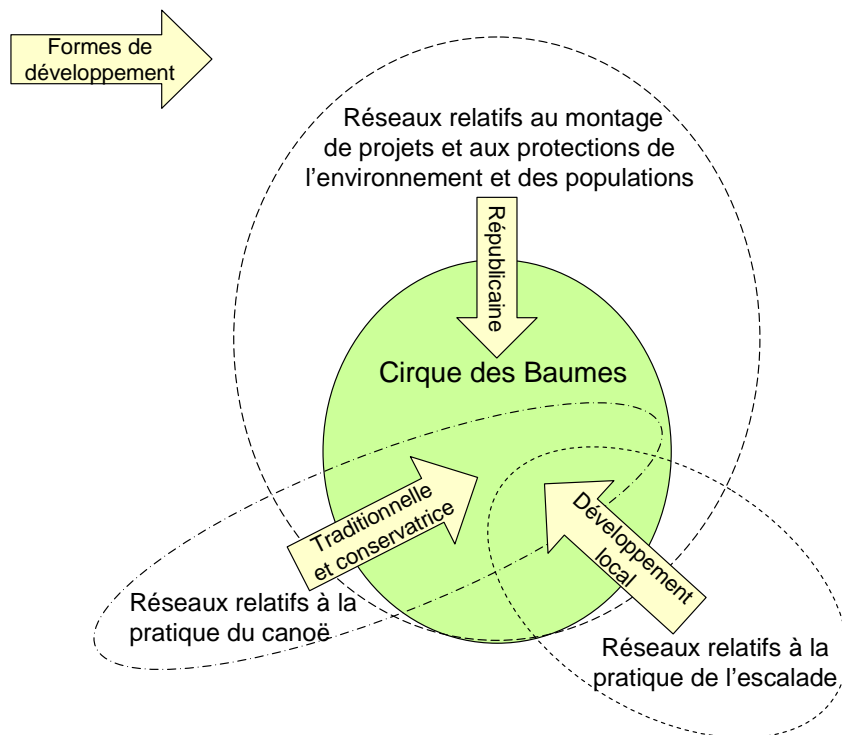


Figure 16 : différents réseaux identifiés autour du cirque des Baumes et formes de développement mises en œuvre.

Les projets s'inscrivant dans ces trois réseaux confrontent ces différentes conceptions du monde et participent à dessiner les contours du *monde commun*. Ce dernier se dessine concernant une localité particulière, le site du cirque des Baumes. Mais ce dernier est connecté à de multiples échelles territoriales de manière différente selon les réseaux. La construction des territoires est aussi impactée par la définition locale d'un intérêt commun.

Le système développé par les loueurs de canoë a construit sa stabilité et sa légitimité autour de la propriété privée. Celle-ci rend la problématique de l'accès à la rivière et de gestion des flux indiscutable pour les élus locaux. Les loueurs, derrière leurs argumentaires, cherchent à faire évoluer positivement leurs conditions de travail et améliorer la protection de leurs ressources. Par contre, l'« appropriation sauvage » des lieux par les grimpeurs est discutée, justifiant une intervention politique destinée à remettre les choses à l'endroit. Ces deux systèmes sont pilotés en faveur de la défense des intérêts locaux. La protection de l'environnement peut, elle aussi, aller dans ce sens en veillant à ne pas dégrader la ressource principale de l'économie touristique. Mais son application stricte, comme celle de la protection des populations, sans adaptation, est vécue comme une menace exogène.

Les espaces naturels protégés et les risques naturels imposent une problématisation politique. L'escalade au cirque des Baumes a entraîné des débats publics devenus politiques. Et le canoë

est l'objet du protectionnisme d'une ressource économique et de ses acteurs qui ne peut être discutée. L'ordre *républicain* est imposé par les échelles supérieures, la forme *traditionaliste et conservatrice* est défendue par les locaux et le *développement local* est le produit d'une interaction entre divers acteurs et différentes échelles. Chaque réseau a ses règles dans la mise en œuvre d'un *investissement de forme* au travers de sa définition propre de la gouvernance.

VI.6.3. L'action publique construite ou contrainte

L'action publique est ici entendue comme l'action collective, fruit d'une interaction ou d'une coordination de différents acteurs dont certains sont politiques. Les différents réseaux identifiés ont leurs propres règles permettant la définition d'une action à entreprendre. Les leaders, *traducteurs principaux*, sont différents et les règles et objectifs aussi.

Certains réseaux à l'œuvre sont mouvants, changeants, pas encore stabilisés comme dans le cas de l'escalade. Ce réseau socio-technique s'est considérablement recomposé lorsque les problèmes sont devenus politiques. Les collectivités ont alors pris en charge la question. L'action publique est cadrée dans une procédure de concertation qui réunit un *forum hybride*. Les échanges dans le cadre de celui-ci donnent lieu à des propositions de nouveaux *enrôlements*. Ceux-ci sont discutés en fonction des différentes *traductions* faites. Cette forme d'action publique n'est pas pour autant stabilisée. Certaines questions (camping sauvage, salubrité), déléguées à d'autres instances, n'arrivant pas à être traitées, peuvent venir remettre en question les équilibres établis. La gouvernance du forum est placée sous l'autorité de la maire du village. Les décisions doivent être autant que possible partagées et aller dans le sens d'intérêts communs.

D'autres réseaux paraissent stables et indiscutables. C'est le cas du canoë où un protectionnisme s'est mis en place, associant dans cette démarche, de manière informelle, les élus locaux qui refusent de s'approprier certains problèmes. L'avenir du réseau est présenté comme menacé par un certain nombre d'acteurs : prestataires extérieurs, débarcadère public, services de l'Etat et politiques publiques nationales. Le principe de gouvernance du réseau est de laisser faire les acteurs directs de la pratique. Il s'agit de les laisser s'associer comme bon leur semble, ici avec un partenaire, là avec un débarcadère, de nouveaux véhicules, etc. Le principe est de laisser libre l'émancipation ou la prise de décision des loueurs.

Les réseaux déployés dans le cadre de l'évaluation d'un projet (PER, plan de gestion) au regard des mesures de protection de l'espace naturel ou des populations apparaissent difficiles

à transformer. La mise en œuvre des PPRN semble pouvoir faire l'objet de quelques adaptations et quelques interprétations à la marge, fruit de la discussion entre élus et services de l'Etat. Par contre, cette discussion est refusée dans le cadre du classement du site et les services de l'Etat cherchent à garder un certain leadership. C'est le processus de décision, l'identité et la légitimité du pilote qui sont discutés.

L'action publique donne naissance à différents cadres de discussion, accords et conflits. Elle confronte différentes visions du monde et de la gestion du lieu. Sa forme, son cadre ou les potentialités d'action ne sont pas identiques suivant les réseaux, les acteurs en présence et leurs pouvoirs respectifs. Certains brandissent un pouvoir politique régalien tandis que d'autres s'appuient sur la propriété privée, droit constitutionnel, pour imposer leur vision. Parfois ces pouvoirs sont discutés et dans d'autres cas ils sont acceptés ou subis.

Conclusion du Chapitre VI

Sur un même site, fréquenté par des publics différents, approprié selon des logiques et des valeurs distinctes, nous observons différents réseaux à l'oeuvre. Ceux-ci engagent des acteurs humains et non-humains qui composent ensemble des assemblages plus ou moins souples, fragiles et soumis à la discussion. Les problématiques locales sont reliées de manières très différentes à des enjeux territoriaux, nationaux ou internationaux, par les *traductions* des uns et des autres. Les processus d'émergence, de construction ou de reconfiguration des réseaux dépendent des acteurs en jeu, des échelles géographiques convoquées ou des processus de prise de décision internes. Toutes ces dynamiques participent à définir un monde commun, une gestion partagée à l'échelle du cirque des Baumes. Mais au-delà, ils participent aussi à construire et recomposer des dynamiques à l'échelle des Grands Causses. En participant à l'attractivité touristique, au travers des changements du rapport entre le lieu et la destination touristique, en intégrant une niche touristique autour d'un effet de spot, le tourisme dans les Grands Causses est aussi redéfini. Les reconfigurations de la gestion du cirque des Baumes participent aux changements des dynamiques sportives, sociales et économiques à l'échelle d'un territoire.

L'action se construit de manière distincte, suivant l'activité sportive ou selon qu'elle engage des procédures nationales. La définition du monde commun à l'échelle locale se fait avec des acteurs exogènes. Ces derniers soulèvent des enjeux à des échelles territoriales distinctes. La définition locale du monde commun peut avoir un impact à des échelles plus larges : tourisme et pratiques socio-sportives dans les Grands Causses ; application des mesures de protection de l'environnement et des populations à l'échelle nationale ; exemplarité de la gestion, ou motifs d'interdiction de sites de pratique sur le plan national ; fréquentation des hauts lieux de la pratique de l'escalade à des niveaux européen ou mondial ; etc. La gestion du local se dessine avec les autres échelles spatiales. Elle peut aussi redéfinir les problématiques à ces autres niveaux.

Le cas du cirque des Baumes permet de détailler des expériences collectives distinctes pourtant développées autour d'une même question : la gestion de la fréquentation sur un même lieu touristique. Différents réseaux se déploient et cohabitent. Ils associent des acteurs hétérogènes à la fois dans leurs compétences (au sens règlementaire du terme), logiques d'actions et territorialités. Ils mobilisent une multitude d'acteurs non-humains (rochers,

rivière, textes règlementaires, mesure de protection, conventions, accords tacites, etc.), sujets de traductions multiples. La composition des différents réseaux n'est pas détaillée ici. Elle mériterait quelques investigations supplémentaires. Par exemple, le réseau assemblé autour de la pratique du canoë s'est mis en place dans les années 1980 et 1990. Il est développé autour des accords formels et informels entre loueurs ou avec les élus locaux. Dans la construction de ces accords apparaissent des liens familiaux, affectifs ou historiques entre différents acteurs que nous n'avons pas identifiés dans le détail. Cet exemple montre que la gestion d'un lieu touristique ne se décide pas uniquement à l'échelle locale. Celle-ci engage d'autres acteurs et d'autres échelles qui sont aussi transformés au cours de l'expérience. La gestion du lieu peut aussi être engagée de manière très différente suivant le *traducteur principal* et la logique d'action qui se dégage au travers de *l'investissement de forme* défini collectivement.

Chapitre VII : Fabrique territoriale d'un événementiel en sport de nature

Introduction du chapitre VII

A travers ce chapitre, nous proposons de suivre la création et le développement d'une manifestation sportive de nature. L'étude porte sur les « Natural Games » de Millau qui se situent dans la suite d'autres événements, organisés par la même association durant une douzaine d'années. Né sous un premier format, l'événementiel s'est transformé au fil du temps, changeant de support d'activité (structures artificielles et sites naturels) et intégrant de nouvelles disciplines, par exemple. Les configurations successives de l'événement font apparaître quelques innovations que nous détaillerons. Mais c'est surtout la construction de cette manifestation sportive et de ces innovations que nous étudions ici. Notre approche consiste à comprendre les différents agencements du système d'acteurs pour chacun des événements organisés par le passé. Nous souhaitons aussi comprendre comment et pourquoi celui-ci a évolué. Dans un second temps, nous analyserons le processus innovant puis nous ferons le lien entre ces innovations, les configurations du système d'acteurs et le territoire afin d'analyser les dynamiques géographiques en mouvement.

L'analyse présentée se situe au carrefour de plusieurs questionnements. Nous interrogeons notamment les liens entre innovations, développement local (touristique) et dynamiques sociales. Une première hypothèse de ce travail porte sur le processus de développement territorial construit autour du tourisme sportif : on ne peut pas dissocier les dynamiques marchandes ou touristiques (entreprises, produits, commercialisation, marketing...) des dynamiques non-marchandes ou socio sportives (clubs, pratiques libres et gratuites...). Nous montrerons à travers ce chapitre que l'événementiel, organisé par une association sportive, se trouve souvent au carrefour de ces deux dynamiques. Une seconde hypothèse envisage d'étudier les liens étroits qu'entretiennent les divers acteurs. L'analyse, via les réseaux sociotechniques (Callon, 1999), peut apporter un éclairage supplémentaire. Les diverses traductions développées autour de l'événement, des sites de pratique ou encore simplement des sports de nature permettent d'aboutir à des accords sur la base desquels naissent des innovations. L'approche, via les réseaux sociotechniques, a déjà été utilisée afin de comprendre la construction de l'innovation dans les sports de nature (Corneloup, 2009). Nous

souhaitons ici identifier le rôle du territoire, en tant que système d'acteurs humains et non-humains, dans ce processus.

VII.1. Détours théoriques

VII.1.1. Des événements agissants ?

Afin de comprendre la structuration progressive du système d'acteurs, les objets mobilisés et leurs utilisations, ainsi que les enjeux ou les tensions entre acteurs, nous utilisons l'approche proposée par la sociologie de la traduction ou sociologie de l'acteur réseau (Akrich, Callon et Latour, 2006). Cette lecture permet de comprendre les mouvements du collectif. Elle est particulièrement pertinente lors des phases d'instabilité du social. Des non-humains apparaissent, prennent alors la parole ou passent du statut d'*intermédiaire* à celui de *médiateur*. La construction de l'innovation est un terrain privilégié de cette approche (cf. IV.1.2.1.), car elle met en jeu une scène, un forum hybride, à l'épreuve de la *traduction*. Dans notre cas, des acteurs très divers négocient leur engagement dans l'événement en même temps que le format de celui-ci. Les discours de ces acteurs laissent apparaître des traductions quant au rôle supposé de l'événementiel sportif. Celui-ci peut être de l'ordre du développement des pratiques sportives, de la promotion territoriale, de l'animation locale ou encore de l'image des équipementiers partenaires. Ces traductions permettent de comprendre les intérêts de chacun et les associations ou accords qui en découlent. Ce « *dispositif d'intéressement impliquant les différents acteurs au sein d'une chaîne complexe de parties prenantes permet de comprendre la fragilité du processus innovant. Celui-ci peut sans cesse être remis en cause par des jeux de tensions, par manque de confiance ou de traduction convenable* » (Corneloup, 2009).

Les enjeux relatifs à l'événement engagent une forme de gouvernance. Elle est le produit d'accords négociés lors de processus communicationnels dans la perspective de tendre vers des orientations acceptables par les différentes parties prenantes. Au-delà des échanges sur les modalités pratiques de cet événement, la dimension publique de celui-ci porte sur l'utilité sociale de ces manifestations permettant de s'entendre sur leur valeur locale. Dans cette lecture, les institutions publiques passent d'un travail sur les acteurs à un travail avec les acteurs (Dubet, 2002 ; Laforgue, 2009). Il s'agit de définir en commun le projet territorial qui n'est plus imposé par le « haut », mais de le construire collectivement, dans une logique *bottom-up* (Lascoumes et Le Galès, 2007). Le bien commun apparaît comme un construit territorial (Lascoumes et Le Bourhis, 1998) dans le sens où il se construit avec le territoire. La

politique publique se modèle ici avec son objet. La gouvernance de l'événement engage aussi des acteurs extra territoriaux, comme les équipementiers partenaires. Il s'agit pour nous de comprendre ce qui participe au développement de la manifestation, à quelque échelle que ce soit. Et il importe ensuite d'identifier les effets de cette manifestation sur le collectif animant les dynamiques sportives de nature territoriales.

VII.1.2. Définition et revue de littérature

Nous entendons ici événementiel comme une manifestation sportive, compétitive ou de loisirs, rassemblant des personnes ne se connaissant pas a priori et n'ayant pas de lien, autre que celui de la pratique sportive. Nous ne prenons donc pas en compte des pratiques de type séminaires d'entreprises ou assimilés que l'on regroupe parfois sous le vocable d'événementiel. Ne rentrent pas non plus dans ce cadre les sorties sportives regroupant les adhérents d'une même association, ni ce qui relève de la prestation de service sportif (encadrement de sorties sportives de nature). En effet, un événementiel est, comme toute manifestation, soumis à déclaration ou autorisation préfectorale.

Les événementiels en sports de nature se sont multipliés ces dernières années. Le paysage événementiel est devenu tellement riche et complexe qu'il devient difficile de comprendre quel rôle précis il joue, ou que l'on veut lui faire jouer. La recherche actuelle sur cet objet n'est pas très riche, que ce soit concernant les cultures sportives qui impulsent ces pratiques ou les relations des organisateurs avec les acteurs politiques. On trouve dans la littérature des études d'impacts économiques¹²⁹ et des écrits sur le management de l'événement (Desbordes et Falgoux, 2003), la sociologie des pratiquants (Bessy, 2005 ; Bessy et Naria, 2004). Il existe aussi quelques travaux sur le lien entre l'événement et l'espace d'accueil, comme ceux d'architectes à propos de Valencia et de la coupe de l'America (Lecardane, 2008). Enfin, de manière plus générale certains auteurs proposent des approches sur la géographie des sports dans laquelle, les événementiels jouent un rôle particulier (Augustin, 2007).

¹²⁹ Pour un point sur l'évaluation de l'impact économique des événementiels sportifs de nature, se reporter au rapport : « Impact économique des sports de nature ; revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation. Inventaire, analyse critique et typologie des travaux d'étude, d'ingénierie et de recherche relatifs à l'évaluation des retombées économiques et sociales des sports de nature », sous la direction de P. Mao, CERMOSEM, pour ODIT France.

Dans les Grands Causses, les événementiels sportifs sont apparus dans les années 1970. Les sites de pratique de notoriété nationale ou internationale, les associations sportives présentes depuis les années 1950 ou les nombreux prestataires installés depuis les années 1980 ont contribué à ce développement. On peut citer dans les principaux événements les 100 km de Millau, course à pied sur route dont la première édition s'est déroulée en septembre 1972 (2012 était la 41^{ème} édition). Cette course figure parmi les pionnières des épreuves de longue distance françaises et elle compte plus de deux mille participants chaque année. Mais Millau et les Grands Causses accueillent aussi d'autres manifestations sportives régulières ou nouvelles à la popularité variée : la randonnée VTT « la Caussearde » depuis 1989 ; le « brevet du randonneur caussenard » organisé par Lo Bartas (38^{ème} édition en 2013), le « festival des templiers » (18^{ème} édition en 2012), les « X-Days », raid nature pour experts et familles de 2000 à 2008, ou encore les « six jours de l'Aveyron » qui ont réunis plus de trois mille spécialistes européens de course d'orientation en 2008. Enfin, la ville de Millau a accueilli des compétitions nationales ou internationales dans des disciplines comme la course d'orientation, l'escalade (plusieurs championnats nationaux et épreuves de coupe du monde), le kayak, ou le vol libre (avec par exemple les championnats d'Europe de deltaplane en 2004 et les championnats de France de parapente 2012). Le paysage de l'événementiel sportif dans les Grands Causses est donc relativement riche et l'apparition d'un événement, les Natural Games, autour de l'escalade s'élargissant ensuite au VTT, au kayak et au parapente n'est pas surprenant au premier abord. Mais pourquoi est-il innovant ? De plus, le déroulement d'autant de manifestations sportives pose la question du rapport de l'événementiel au territoire ou à d'éventuelles politiques publiques. Si nous ne nous sommes pas engagés dans une étude comparée de tous ces événements, qui aurait, par exemple permis de savoir s'il existe une « culture locale » de l'événement, l'analyse des Natural Games permet de dégager des pistes de réflexion sur le lien entre des formes de gouvernance locale, l'organisation territoriale des sports de nature et l'évolution de la pratique événementielle.

VII.1.3. Sur quelques principes méthodologiques

La question de la relation entre le développement d'un événement sportif et la construction de dynamiques sportives territorialisées est ici décomposée en trois temps : 1. Quelles associations participent à la construction de l'événement et quels rôles jouent-elles ? Comment un *réseau* se construit-il et évolue-t-il ? (VII.3.) 2. Quelles sont les conditions

d'émergence et de reconfiguration du *réseau* ? A quels moments naît l'innovation ? Comment une nouvelle *problématisation* de l'événement contribue-t-elle à redéfinir les rôles et les identités ? (VII.4.1.) 3. Comment l'événement contribue-t-il à modifier des *collectifs* et à redéfinir un *monde commun* territorialisé ou d'autres à des échelles différentes ? (VII.4.2.).

Pour cela, nous avons analysé cette manifestation sportive à travers des entretiens avec le public, les acteurs directs de l'organisation, les collectivités, les sponsors privés partenaires et d'autres organisateurs d'événements. Couplée à cette analyse, une observation des formes de pratiques a apporté des informations sur les styles de pratiques et les cultures sportives à l'œuvre. L'approche méthodologique a surtout porté sur l'étude socio-historique de l'événement, à travers des entretiens avec les principaux acteurs et la lecture de compte rendus de réunions ou dossiers de presse. Ce corpus de données locales a permis d'analyser les procédures actives dans l'élaboration d'un *réseau sociotechnique* complexe, en s'intéressant à la manière dont les liens entre les différentes parties prenantes se construisent, se forment et se stabilisent. L'analyse du développement progressif du *réseau* implique de suivre les acteurs au-delà de leur implication dans l'événement. Il s'agit de comprendre comment se développent leurs propres *traductions* de l'événementiel. Une fois la construction du réseau sociotechnique expliquée, nous nous attachons à identifier les effets de l'événementiel sur le territoire.

VII.2. Description du concept innovant

Les entretiens avec le public, les organisateurs et les partenaires nous ont permis d'identifier deux changements dans la pratique événementielle, vécus comme innovants :

- Phase 1 d'un concept novateur : en 2002, le CAF de Millau organise avec la société Petzl le premier « Roc trip ». Cet événement fait aujourd'hui figure de fondateur des rassemblements de grimpeurs en site naturel (avec notamment le premier free climbing de Tralenta en Savoie, la même année). Depuis quelques années, les événements en escalade étaient presque tous organisés sous forme de compétitions sur structures artificielles. Si, à l'origine, les compétitions d'escalades se déroulaient en milieu naturel, ce support avait été progressivement abandonné pour des raisons diverses, dont la difficile normalisation utile à la comparaison des grimpeurs dans un cadre compétitif. Les événements de type rassemblement, pas ou peu compétitif, accueillant des participants amateurs comme professionnels, existaient alors très peu (on peut citer les « joueurs de bloc » en Ardèche qui ont résisté à l'artificialisation des compétitions). Aujourd'hui ceux-ci sont très courants comme le TAB (Tout A Bloc) de l'Argentière la Bessée ou le Melloblocco du Val di Melo en Italie qui a fêté sa neuvième édition en 2012 laquelle a accueilli plus de 2 200 grimpeurs selon les organisateurs¹³⁰. Le principal partenaire du Roc trip qu'est Petzl a d'ailleurs considérablement orienté sa communication sur ce type d'événement, organisé dans plusieurs pays du monde (Etats-Unis, Canada, Grèce, Chine, Argentine...) en sollicitant les sportifs membres de son « team » pour des participations obligatoires à ces rassemblements. La société écrivait sur son site web en 2005 : « *Le Roc trip est en passe de devenir le premier événement d'escalade international, rassemblant les meilleurs grimpeurs et un large public dans une ambiance cool et fun* », montrant à la fois l'intérêt qu'ils portent à ce type de manifestation et l'esprit dans lequel ils souhaitent les organiser.
- Phase 2 de ce concept novateur : la deuxième transformation que signalent le public, les organisateurs et les partenaires est le passage au format « Natural Games » proposant non seulement un « Roc trip », mais aussi un « Air trip » pour les parapentistes, un « Water trip » pour les kayakistes et un « Track trip » pour les

¹³⁰ Source : <http://www.melloblocco.it/index.asp?lang=en>

vététistes. Ce modèle d'événement est basé sur plusieurs disciplines en parallèle, mais non associées. Il se démarque de la formule du raid aventure ou des « Nissan Outdoor Games » (qui associent des professionnels de différentes disciplines sportives pour le montage d'un film) et est inspiré, selon l'organisateur, des « X-games » organisés depuis 1994 par la chaîne de télévision américaine ESPN. La différence réside dans un format qui n'est pas que compétitif. Il permet aux amateurs de pratiquer aux côtés de professionnels invités par les sponsors. L'événement mêle pratique en sites naturels et démonstrations sur structures artificielles le soir, avant de grands concerts. Les participants et spectateurs disent trouver ce format original, car il leur permet d'allier leur pratique avec la découverte d'autres disciplines de haut niveau et dans un esprit, free ride et festif. Les « contests » amateurs cohabitent avec démonstrations ou compétitions engageant des professionnels ainsi qu'avec de grands concerts.

Ces deux innovations identifiées, reste à savoir comment elles se sont construites. Sont-elles le fruit d'une ingénierie marketing ou le produit d'une culture sportive locale ? Nous montrons dans les paragraphes suivants que ces innovations sont la conséquence d'accords négociés entre partenaires privés, association organisatrice et collectivités locales.

VII.3. L'élaboration progressive d'un réseau

VII.3.1. Temps 1 : un réseau départemental simple

Le CAF de Millau est engagé, depuis sa création, dans l'aménagement des sites naturels des gorges de la Jonte dont il publie le topo depuis une vingtaine d'années et des gorges du Tarn dont la notoriété internationale n'est pas encore acquise. Une petite salle d'une cinquantaine de mètres carrés permet aussi aux grimpeurs de la ville de s'entraîner. En 1997, le club organise avec le Comité Départemental FFME de la Lozère un « championnat de France Jeunes » sur site naturel, dans les gorges du Tarn. Le réseau déployé par le club est alors très réduit (cf. figure ci-après). Seuls des sites naturels et un topoguide créent des contacts avec le CD FFME de la Lozère.

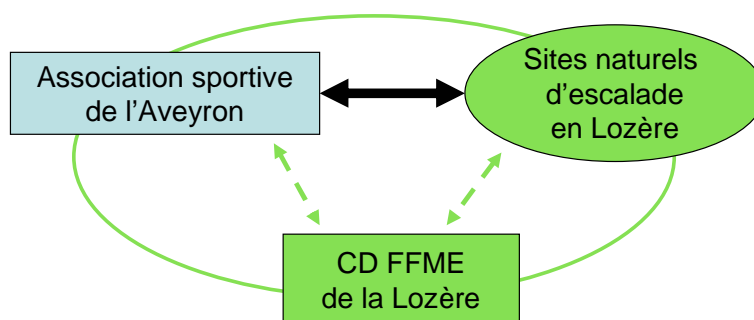


Figure 17 : Schéma du premier réseau autour de l'escalade dans les Grands Causses, autour des années 1990, jusqu'en 1997, avant les premiers événementiels escalade.

Cet événement est la seule compétition fédérale organisée à ce moment là en site naturel. Les clubs organisateurs ne possèdent pas de structure artificielle permettant d'accueillir de telles manifestations. Leurs principales actions sont alors tournées vers le développement de sites naturels. La volonté d'organiser un championnat de France jeunes correspond au souhait de valoriser la formation des jeunes qui s'est développée au sein du CAF de Millau en quelques années. Un groupe d'une dizaine de jeunes grimpeurs suit des cours proposés à l'année depuis 1995. L'événement est *traduit* comme la possibilité de motiver les jeunes, créer une dynamique de club ou d'attirer de nouveaux pratiquants. Il est l'opportunité de lier les deux savoir-faire de l'association : l'équipement de voies en site naturel et la formation des jeunes. La FFME, fédération délégataire de l'activité escalade, se réjouit pour sa part de trouver à la

fois une structure organisatrice et un site où peuvent être équipées pour l'occasion une quarantaine de nouveaux itinéraires. Le format de l'événement est compétitif, celui-ci répondant aux règles édictées par la fédération. L'accord est formalisé selon une problématisation commune : permettre l'égalité des chances des grimpeurs et décerner des titres en toute sécurité. Seule cette fédération est enrôlée et participe à la *problématisation*, les autres partenaires (privés, publics) se contentent d'apporter un soutien financier ou matériel, en échange d'une visibilité sur l'événement et au travers de sa communication. Ce type d'événement se déroule à partir de 2000 sur structure artificielle, mettant un terme à l'organisation de compétitions d'escalade officielles sur sites naturels.

VII.3.2. Temps 2 : un réseau endogène au territoire de Millau

En 1998, cette association propose l'organisation d'un premier événement « indoor »¹³¹ : Planet Bloc est une compétition d'escalade sur blocs artificiels inscrite à un calendrier régional. Cette première compétition « indoor » a de nouveau pour vocation de valoriser la formation des jeunes qui se développe encore au sein du club. Les membres du club se déplacent régulièrement en région Midi-Pyrénées et participent avec leurs jeunes à un circuit de compétitions régionales. Pour renforcer son implication, le CAF de Millau souhaite organiser sa propre compétition. Au-delà de l'intérêt sportif, cet événement permet de prendre contact avec les élus municipaux dans la perspective de trouver un local où entreposer les structures construites pour l'occasion et de créer une salle d'escalade par la suite. En 1999, la compétition devient un « master escalade de blocs ». La formule de master, ouverte à tous, s'explique par la difficulté de s'inscrire dans un calendrier international des coupes du monde et championnats, régis par la fédération délégataire, la FFME, à laquelle le club n'est pas affilié. Puis, en 2000, la compétition est finalement inscrite comme étape de la coupe du monde de blocs.

¹³¹ « Indoor » est entendu ici au sens de « à l'intérieur de la ville », l'événement se déroulant sur une place publique, en plein air.

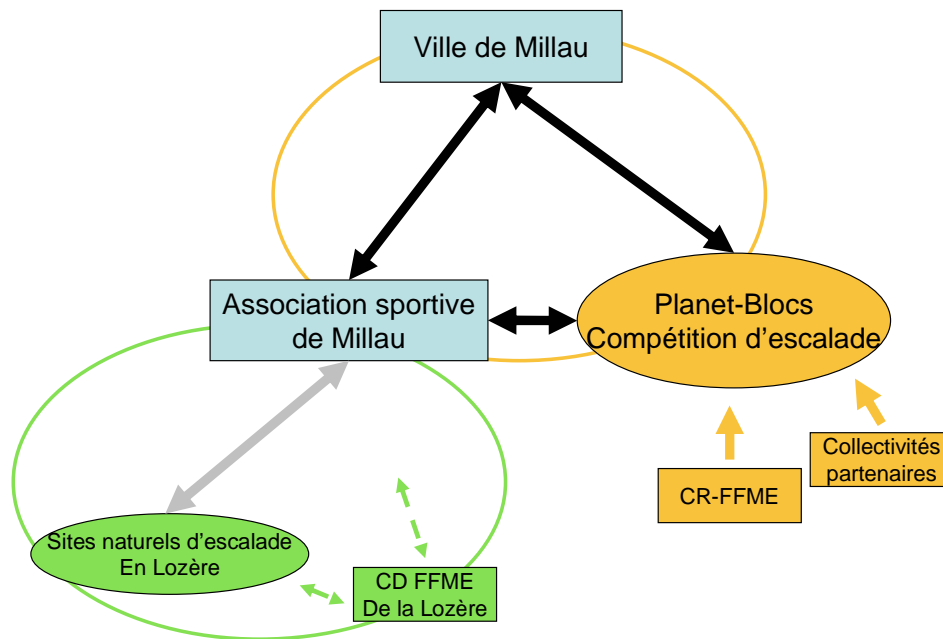


Figure 18 : Présentation schématique du développement d'un second réseau autour de la problématique de l'événementiel-escalade à l'échelle de la ville de Millau.

L'enrôlement de la commune est sollicité autour d'un projet de développement associatif. Le président de l'association à cette époque nous raconte qu'« on voulait amener l'escalade en ville, pour que les millavois découvrent cette activité »¹³². Le projet est d'intéresser la population locale à cette activité sportive. Mais le club a aussi recruté un premier salarié en 1998, puis un second en 1999. Ceux-ci sont chargés à la fois de dispenser les cours d'escalade, mais aussi de travailler au développement de l'événementiel. Mais le projet de développement associatif se heurte à l'absence de structures suffisantes pour accueillir les jeunes l'hiver et durant les jours pluvieux, ainsi qu'à l'organisation des déplacements vers les sites naturels. Pour les bénévoles, le développement du club passe par le développement d'une salle d'escalade. L'organisation d'événements au cœur de la ville permet au club d'intéresser les élus à la pratique et de montrer leur dynamisme. Les bénévoles espèrent ainsi convaincre la municipalité de soutenir un projet de salle d'escalade. De 1998 à 2000, c'est cette *problématisation* qui est discutée, celle relative à la validité d'un projet associatif réunissant salle d'escalade, formation des jeunes, salariés et organisation d'événements. Le club souhaite changer de dimension et sollicite l'accompagnement de sa commune pour cela. Au-delà de leurs objectifs propres, les événements sont vus comme le moyen d'engager un dialogue régulier avec les collectivités locales, de les *intéresser* au développement d'une discipline.

¹³² Entretien avec le président du CAF de Millau de 1995 à 2008. Réalisé en mars 2009.

VII.3.3. Temps 3 : un réseau endogène et exogène au territoire de Millau

En trois années, la compétition a changé de dimension, mais pas de profil : les structures sont du même type, le format de compétition est inchangé et des concerts sont proposés en parallèle à l'événement. Le niveau a augmenté, passant du régional à l'international. Ce nouveau positionnement a obligé l'association organisatrice à travailler avec des instances sportives régionales puis nationales. Cette ouverture a permis de développer les premiers partenariats avec des équipementiers. Le réseau déployé par le CAF de Millau autour de cet événement s'est donc progressivement élargi, notamment à des partenaires extérieurs au territoire. Sur le plan local, les relations avec la municipalité ont évolué et les échanges ont permis de créer une salle d'escalade (la salle Couleur Caillou ouvre en 2001). Cette salle est propriété de la mairie, mais le club en est le gestionnaire délégué par convention, et le propriétaire de l'intégralité des murs d'escalade. La convention précise par exemple la mise à disposition de l'installation pour les publics scolaires.

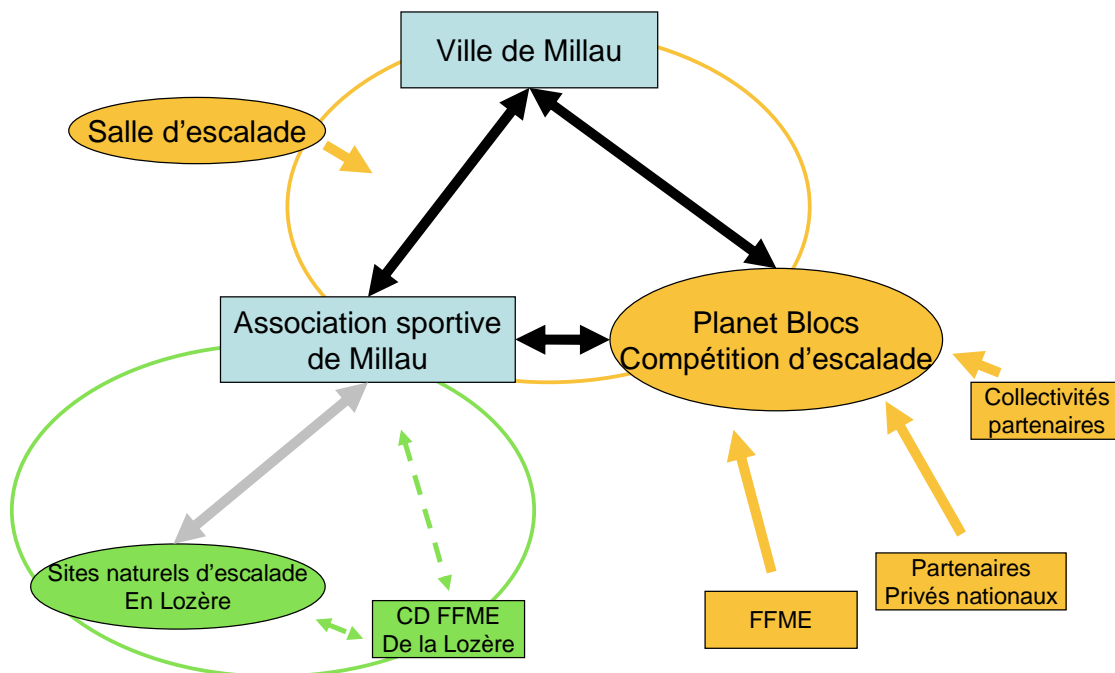


Figure 19 : Présentation schématique du déploiement du second réseau autour de la problématique de l'événementiel-escalade à l'échelle de la ville de Millau.

La création d'un événement pérenne (trois années successives) a permis au club d'escalade local d'entraîner sa municipalité et d'impulser la création d'un équipement sportif. La

problématisation a réussi. Les collectivités locales voient alors l'escalade comme un moyen à la fois de développer la vie associative et de contribuer à l'animation locale. Successivement, l'association organisatrice intègre ou se retire des circuits organisés dans un cadre fédéral, à l'échelle nationale ou régionale. L'accord avec la fédération ou son comité régional se développe sur les bases du format compétitif. Les désaccords viennent de problématiques de calendrier ou de priorité accordée aux clubs affiliés¹³³. Les partenaires privés et les autres collectivités sont eux toujours sollicités pour soutenir l'événement, mais ils ne participent pas à la discussion du format.

VII.3.4. Temps 4 : élargissement territorial et professionnel du réseau

Un autre acteur local va progressivement montrer de l'intérêt pour la pratique de l'escalade : la communauté de communes de Millau Grands Causses. Elle a déjà soutenu l'aménagement d'aires de décollage et d'atterrissage pour le vol libre et porte désormais comme projet : l'aménagement d'un site d'escalade et d'une via ferrata sur le site du Boffi (commune de Millau). L'idée soutenue par cette intercommunalité est de rapprocher les sites de pratique de la ville afin de renforcer l'image d'une ville tournée vers les sports de nature, dans le cadre de sa compétence tourisme. Le club d'escalade est sollicité pour signer une convention de gestion du site naturel d'escalade.

Dans le cadre des discussions entre les collectivités et le CAF de Millau, la possibilité de valoriser ce site à travers un événement apparaît. Le club possède un savoir-faire organisationnel, un réseau de contacts nationaux suite à ses premières organisations et il a déjà participé à une organisation d'une manifestation en site naturel, en 1997. Ce retour vers le naturel est vécu comme logique au sein du club. De nombreux adhérents se disent avant tout « falaisistes » et ne se reconnaissent pas dans la pratique indoor. Les grimpeurs entendent profiter de l'aubaine de ces aides publiques qui se tournent vers les sites naturels après avoir financé la création d'une salle d'escalade. Malheureusement, la seule manifestation qui se déroulait sur les rochers, les « championnats de France Jeunes », a lieu sur structure artificielle depuis 2000. Il apparaît alors nécessaire de créer un nouveau format d'événement. Cette volonté est rapidement soutenue par un équipementier de rang international (Petzl), qui manifeste son envie de s'investir dans des événements plus tournés vers le loisir. « *Il fallait*

¹³³ Le CAF de Millau est affilié à la Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (FFCAM).

vraiment dynamiser quelque chose dans la grimpe, alors mettre tout le monde ensemble dans des belles falaises avec des voies pour tous, pas de dossards et une bonne ambiance ça devait bien le faire. En fait sportivement les compètes c'est bien, mais y'a que huit gars qui grimpent... alors que sur les trips tout le monde vient pour grimper et pour se rencontrer, ça casse le "star-système" de la compète. On a monté les premiers Roc trips avec Mickaël de Millau en ne sachant pas trop ce que ça allait donner, mais les grimpeurs du team étaient hyper motivés et tout le monde a vraiment apprécié l'ambiance et surtout on a créé un état d'esprit de rassemblement, de fête et pas de prise de tête... Tout le monde en a redemandé. »¹³⁴. L'équipementier mobilise pour l'occasion les grimpeurs professionnels qu'il soutient. Il propose une manière originale de communiquer, développée autour d'un groupe de sportifs sponsorisés, choisis non pas sur leurs résultats compétitifs, mais leurs manières d'aborder l'activité. « Les grimpeurs forts il y en a plein partout, nous on se base sur des gens qui ont du charisme, un message à faire passer qui communiquent aux autres leur passion et qui font avancer l'activité en équipant, brossant et défrichant des nouveaux terrains de jeu... » (op. cit.). Le partenariat local entre une association sportive, une mairie et une intercommunalité, associé à une collaboration avec une entreprise (Petzl) va permettre de changer le format de l'événement. Ces accords favorisent le passage du compétitif au loisir, des structures artificielles aux sites naturels ainsi que d'une tutelle fédérale à un partenariat privé dominant. Le réseau déployé autour de l'événement évolue fortement au cours de cette période.

¹³⁴ Entretien avec le responsable événementiel et communication de la société Petzl, Octobre 2007.

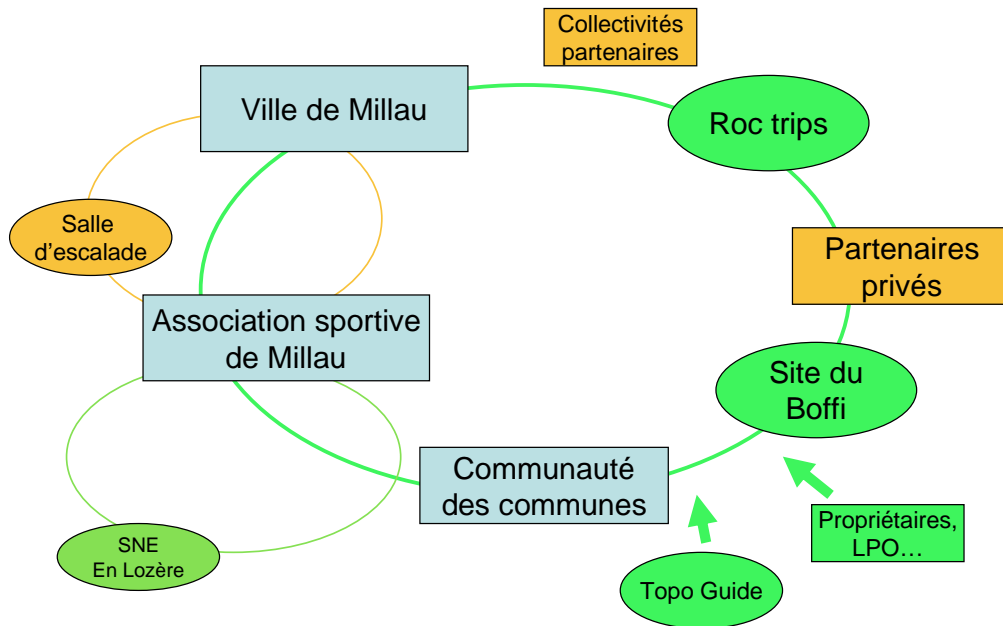


Figure 20 : Construction du troisième réseau, à partir du second et via l' enrôlement de nouveaux acteurs, liés au nouveau format d'événementiel.

La manifestation a lieu autour de deux lieux, les rochers du Boffi et un village de stands rassemblés autour d'une grande scène dédiée aux concerts, aux portes de la ville. La Mairie qui subventionne l'événement apporte surtout une aide technique sur l'espace festif, dans l'objectif de soutenir le projet associatif et d'accompagner le développement d'une discipline. La communauté des communes travaille à l'aménagement, la gestion et à la valorisation touristique du site naturel. Les deux collectivités ont des *intéressements* distincts, délimités par leurs champs de compétences respectifs. La commune accompagne la vie associative tandis que la communauté de communes engage des démarches de développement touristique¹³⁵. L'événement, à cheval sur ces deux thématiques, permet d'*enrôler* les deux collectivités. Ces *enrôlements* s'accompagnent de projets connexes que sont la salle d'escalade, développée avec la mairie, et le site naturel du Boffi, aménagé avec le soutien de l'intercommunalité. Les *enrôlements* des deux collectivités s'accompagnent de ceux des lieux de pratique naturels et artificiels. Des conventions de gestion et d'autorisation d'usage formalisent les relations entre l'association et les collectivités. Dans le cas du site du Boffi, l'association entretient les équipements, délivre un certificat de conformité annuel et engage la couverture de l'assurance de sa fédération. Pour ce site, où sont aménagées une via ferrata et près de deux cents voies d'escalade, la communauté de communes loue les terrains à l'ONF

¹³⁵ Des panneaux « Millau capitale des sports de nature » sont installés aux différentes entrées de la ville au début des années 2000.

ainsi qu'à un propriétaire privé¹³⁶. Les propriétaires fonciers et une redevance annuelle sont aussi intégrés au réseau, tout comme les éléments prévus par la convention. L'événement ayant lieu en site naturel, il interpelle aussi des acteurs contradictoires. Les associations de protection de la nature, au premier rang desquelles on trouve la LPO¹³⁷ locale, sont associées indirectement à la réflexion sur l'événement. Ces structures avaient déjà des liens avec les associations sportives au sujet du développement des sites de pratique, mais la situation est ici différente. En effet, le site est associé à une manifestation, donc à une fréquentation temporaire élevée, et les collectivités sont très engagées à la fois dans l'aménagement du site et dans l'événement. Même s'il n'y a pas un conflit avéré, les échanges sont âpres entre les différents acteurs locaux. Cette situation correspond à une *problématisation particulière* (au sens de Lascoumes et Le Galès, 2004) de l'aménagement de sites de pratique et de l'organisation d'événements. C'est cette *problématisation* qui est discutée par les associations naturalistes ou certains propriétaires, qui craignent un trop fort développement à venir de ces disciplines sportives. Les rapports de force ont aussi changé, notamment pour les grimpeurs qui auparavant n'étaient pas soutenus par les collectivités sur l'aménagement et la gestion des sites naturels. Le *réseau* s'est donc étoffé en *enrôlant* autour du site naturel d'autres acteurs peu ou pas sollicités jusqu'alors. Ceux-ci discutent le modèle de développement sportif et touristique proposé par les collectivités, qui amène à aménager de plus en plus de sites naturels. La collectivité s'est par ailleurs investie sur l'aménagement d'aires de décollage dédiées au vol libre, ou au balisage de boucles de randonnée. Le scénario catastrophe évoqué par les associations naturalistes est celui d'une région se transformant en terrain de jeu pour sportifs de nature.

Le *réseau* s'est développé autour de différents accords, les premiers développés à travers les *intéressements* des collectivités, et un autre négocié avec un partenaire privé. Le choix du cadre naturel comme lieu de mise en scène des sportifs permet à cet équipementier de communiquer autour d'un « état d'esprit » et de valoriser les icônes de sa marque. La société auparavant simple partenaire financier est ici directement *intéressée* à l'événement et participe aux échanges permettant la *problématisation*. L'*enrôlement* d'un site naturel d'escalade a autorisé de nouvelles *traductions* quant au rôle de l'événement. Le club organisateur, *traducteur principal*, s'est libéré des contraintes fédérales, mais s'est engagé dans une

¹³⁶ Extrait de la convention CAF – Communauté de communes dans sa version de mars 2009 : « Par convention, la Communauté dispose d'une mise à disposition du foncier par l'Office National des Forêts (à compter du 1er janvier 2007, pour une durée de 90 ans et un loyer de 2 500 € annuel) et d'une location avec un propriétaire privé (à compter du 1er juillet 2005, pour une durée de 15 ans et un loyer de 150 € annuel). »

¹³⁷ Ligue de Protection des Oiseaux

problématisation cherchant à *intéresser* collectivités et partenaires privés. Le format est construit collectivement et n'est plus imposé par une fédération de tutelle à travers ses codes et ses normes. L'innovation émerge ici de cette redéfinition de l'événement prenant en compte les intérêts des partenaires. Le site d'escalade et l'événement sont aussi l'objet de *traductions*, de la part des structures de gestion et de protection de l'environnement ou des propriétaires fonciers. La création de nouveaux sites de pratiques, soutenue par les collectivités, induit une *problématisation particulière* de la gestion des espaces naturels. En quelques éditions, le format et le réseau se stabilisent. Le Roc trip est organisé à quatre reprises, en 2002, 2003 et 2006 sur ce même site et en 2004 à quelques kilomètres de là.

VII.3.5. Temps 5 : vers un réseau complexe

En 2008, l'événement évolue à nouveau. Les Naturals Games rassemblent le traditionnel Roc trip, un Air trip pour le parapente, un Water trip pour le kayak et un Track trip pour le VTT. Un village regroupe le soir tous les participants autour d'un concert. Cet événement multidisciplinaire est organisé sous la forme de quatre rassemblements ou compétitions sur quatre sites différents. Les participants sont mono actifs et peuvent profiter de l'occasion pour voir d'autres disciplines avec amateurs et professionnels. Trois autres associations sportives sont associées pour l'événement, mais c'est toujours le CAF qui porte le tout devant les partenaires. Les sites sont pour certains (escalade, parapente et kayak) déjà existants et pour d'autres (VTT) aménagés pour l'occasion. Selon l'organisateur de la manifestation, la formule est inspirée des X-Games qui ont lieu chaque année aux Etats-Unis mais sous une forme plus « festive » et « fun » que « compétitive » ou « extrême ». Pour l'organisateur, « *Le projet d'un événement multidisciplinaire est venu naturellement lorsque les copains kayakistes, vététistes ou parapentistes sont venus me dire qu'ils aimaient bien ce que l'on fait aux Roc trips* »¹³⁸. Une première tentative avait même eu lieu en 2003, mais « *c'était trop tôt pour pas mal de monde, il a fallu du temps pour que le projet mûrisse dans la tête de chacun* » (op. cit.) estime-il. Le souhait était aussi de trancher avec les événements de ce type qui rassemblent des disciplines spectaculaires, comme le BMX ou le skateboard, avec d'autres comme l'escalade, en réunissant des sports dits nature autour d'un esprit, celui de la pratique free ride, du fun et de la fête.

¹³⁸ Entretien avec le salarié du CAF de Millau en charge de l'organisation de l'évènement, décembre 2009.

Le président du club de VTT qui s'associait pour la première fois à l'événement et n'avait jamais encore été impliqué dans une si importante manifestation, exprime tout l'intérêt qu'il porte à cet événement : « *On avait depuis longtemps un projet de piste de descente de VTT. Il traînait dans les cartons. Le fait de participer aux Naturals Games a permis d'accélérer les choses, le site devait obligatoirement être prêt le jour J* ». Pour lui, l'événement a renforcé le dialogue avec les collectivités, a été un accélérateur de décision. Il a permis de fixer une date limite pour la création de la piste de descente. « *Sans les Naturals Games, nous aurions certainement eu beaucoup plus de difficultés à motiver les collectivités autour de notre projet, et nous aurions mis beaucoup plus de temps à le faire aboutir* », ajoute-t-il. Cette association est *intéressée* par l'événement à plusieurs titres. Il s'agit tout d'abord de développer une dynamique interne, de développer le club et la discipline sportive. Mais l'événement est aussi *traduit* comme un moyen de fixer des dates limites et d'accélérer l'engagement d'une action publique. Comme dans le cas de l'escalade, que ce soit pour la création d'une structure artificielle ou de sites naturels, l'événement sert de point de liaison, agit comme un objet fédérateur entre associations sportives et collectivités territoriales. L'événementiel crée du lien entre ces différents acteurs et permet de faire émerger ou aboutir d'autres projets. Il favorise aussi l'*enrôlement* d'acteurs contradictoires (naturalistes, bâtiments de France, ONF, etc.) qui souhaitent limiter certains impacts possibles de la manifestation sur l'environnement, le patrimoine ou des sites classés. La piste de descente de VTT est à cette occasion discutée par différents acteurs comme des propriétaires fonciers riverains¹³⁹ ou le Parc Naturel Régional des Grands Causses. Lors de cette édition, un nouveau projet de site d'escalade sera aussi ajourné par le préfet, suite à de trop nombreuses tensions avec les naturalistes et le PNR, mais aussi avec Bâtiments de France en raison de la proximité d'un village troglodytique classé.

Concernant les autres disciplines sportives, les problématiques sont différentes. Le kayak et le parapente profitent d'installations, financées les années précédentes, que sont les aires d'envol et d'atterrissage ou le stade d'eau vive. Les attentes des associations partenaires de l'événement sont plus liées à l'animation de ces sites de pratiques ou à la dynamique associative. Concernant le kayak, le stade d'eau vive est géré par les services municipaux et le club local en est partenaire. La mairie a d'ailleurs recruté deux Brevets d'Etat chargés de la gestion de la structure, l'année suivant les Naturals Games. Il est cependant difficile de lier

¹³⁹ La piste de descente est en partie située sur des terrains préemptés par l'Etat lors de la création de l'autoroute A75 et du Viaduc de Millau. En attendant une « étude de domanialité » qui doit permettre de décider quelles parties des terrains seront conservées par l'Etat sur le long terme, c'est la SAFER (Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural) qui gère les parcelles cadastrales concernées.

ces deux événements dans le sens où la majorité municipale a changé lors des élections de 2008. Les parapentistes organisaient déjà un événement, le « festival », depuis deux ans. L'ambition de cette manifestation sportive était surtout, selon les organisateurs, de développer une dynamique autour de la pratique du parapente. Les profits espérés résidaient dans des bénéfices financiers devant faciliter la gestion, l'entretien ou les aménagements des sites de pratique, gérés par le Comité Départemental de Vol Libre de l'Aveyron (CDVLA). Les organisateurs n'exprimaient pas d'attentes particulières vis-à-vis des collectivités territoriales ou d'autres partenaires privés, si ce n'est de soutenir la manifestation et de continuer à les épauler dans la gestion des sites de pratique.

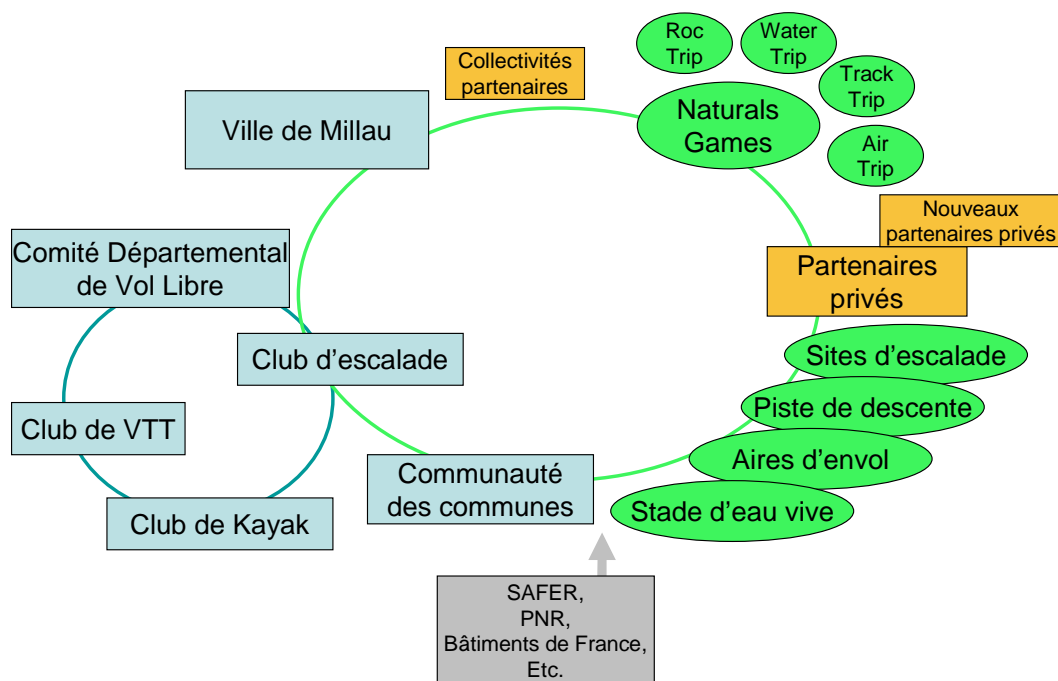


Figure 21 : Présentation schématique de l'évolution du réseau déployé autour de l'événement sportif « Naturals Games » et du club organisateur.

Cet élargissement de l'événement a accru le nombre d'acteurs humains et non humains concernés. Les *traductions* et *intéressements* sont différents selon les associations sportives et les collectivités. Ont fait leur apparition trois nouvelles associations sportives, mais aussi trois nouveaux lieux de pratique. D'autres acteurs ont été *enrôlés* comme la SAFER¹⁴⁰ ou le Parc Naturel Régional des Grands Causses qui n'était pas encore intervenu sur ce type

¹⁴⁰ Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural. Ces structures sont des sociétés anonymes, sans but lucratif dont les missions sont d'intérêt général. Elles sont placées sous tutelle des ministères de l'Agriculture et des Finances. Leur rôle est de permettre l'installation de porteurs de projets agricole, forestier, ou environnemental, par exemple. Il s'agit aussi de favoriser l'implantation de jeunes porteurs de projets.

d'événements. Ce dernier acteur discute le développement des pratiques événementielles dans le cadre naturel. Le PNR des Grands Causses entend à moyen terme inciter les organisateurs à prendre en compte des contraintes environnementales, le respect de zones, d'habitats et d'espèces protégés. Ces *enrôlements* contradictoires ont pour effet de limiter le champ des possibles de la pratique événementielle, spatialement, mais aussi en terme d'usages des sites naturels ou en imposant des procédures administratives nouvelles. Ils s'accompagnent d'autres acteurs comme les espèces, les aires protégées ou les dossiers administratifs. Si la *problématisation* et les *enrôlements* ont abouti dans le cas de la piste de descente, ils n'ont pas réussi pour le projet de nouveau site d'escalade. L'engagement dans la discussion d'acteurs contradictoires comme Bâtiments de France et le PNR, n'as pas permis l'équipement du site. D'autres partenaires privés sont aussi apparus avec les nouvelles disciplines sportives, chacune d'entres elles étant associé à un sponsor : Waldies pour le kayak, Koné pour le VTT ou Eiffage pour le parapente et enfin Vibram pour l'ensemble de la compétition. Le format développé autour de l'escalade est ici décliné par discipline en fonction des possibilités organisationnelles (sites, bénévoles...) et proposé aux partenaires. Les partenaires privés soutiennent l'événement, mais ne participent plus à sa définition.

Les échanges permettant au club organisateur de *problématiser* ont surtout lieu avec les collectivités, la fédération de tutelle et en interne avec les autres associations. Cette phase d'évolution de l'événement est marquée par deux accords entre le club CAF local et sa fédération, la FFCAM, concernant l'affichage d'une identité CAF au cours de la manifestation (accord 1), mais aussi entre l'organisateur et d'autres associations sportives concernant le format de l'événement (accord 2). Ce second accord est vite controversé. Dès 2008, des tensions apparaissent entre les trois clubs associés et le pilote de la manifestation. Ce dernier est accusé de s'enrichir plus que les autres et de profiter d'une position dominante. En 2009, Le CAF de Millau porte une dernière fois les Naturals Games dans une ambiance tendue entre les différents bénévoles. Suite à cette dernière expérience, le CAF se sépare du salarié chargé de l'organisation de l'événement et, en 2010, ce dernier porte la manifestation à travers une association spécifique (CONG : Comité d'organisation des Naturals Games). Suite à cela, le CAF de Millau n'intervient plus sur cette manifestation et est reparti vers de nouveaux projets (coupe du monde d'escalade de bloc et Roc trip en 2013). Si les accords entre les différentes associations ont permis le passage à un nouveau format, à nouveau innovant, la présence d'un *traducteur principal* unique a été discutée. Le CONG, qui porte aujourd'hui l'événement, défend l'égalité entre les différents clubs *intéressés* comme un principe fondateur et indiscutable.

VII.4. Discussions

VII.4.1. Réseau et innovations

Nous avons identifié lors de notre étude deux caractères innovants concernant cet événement : la naissance de premiers rassemblements d'escalade en site naturel, à dominante loisir ; et la forme plus récente qui propose de rassembler quatre disciplines sportives autour d'autant d'événements, juxtaposés dans une forme de pluriactivité se démarquant de la multi activité plus habituellement mobilisée dans la pratique événementielle. Divers éléments paraissent avoir participé à l'émergence de ces deux innovations :

- en premier lieu le tissu associatif local, ancien et dynamique,
- la nécessité pour ces associations de nouer des liens avec les collectivités afin de mener à bien certains projets coûteux et d'accompagner le projet associatif,
- l'intérêt de la commune pour le développement de cette discipline sportive, puis la volonté de la communauté de communes de mobiliser les sports de nature comme outil du développement touristique territorial,
- la mobilisation de partenaires privés soucieux de faire évoluer les événements à travers lesquels ils communiquent,
- ou encore certaines particularités, comme la volonté d'une association sportive non rattachée à la fédération nationale délégataire de s'émanciper de cette tutelle obligatoire dans le cadre compétitif pur.

Ces éléments témoignent des *intéressements* des acteurs associés à la démarche et certains représentent des traductions que les acteurs font du rôle ou de l'intérêt d'un événementiel. Par exemple, à partir de faits : « l'événement a réuni une centaine de sportifs de toute la France », certains traduiront « l'événementiel est un levier de développement touristique et de promotion du territoire ». Ce type de traduction, opéré par chacun des acteurs intéressés, constitue la base d'une négociation, dont la conclusion constituera l'accord autour du format de l'événement. Les accords entre l'association sportive et les collectivités ne se limitent cependant pas au format de l'événement. Ils associent des lieux de pratiques, des outils et mesures de gestions ainsi que des acteurs contradictoires. Si certains paramètres de la manifestation sont discutés (sites, pratiques, etc.), ce n'est pas le cas de tous. Par exemple, la

dimension culturelle de l'événement n'est pas débattue. Le marquage autour des cultures du fun, de la fête ou du free ride est un choix du manager de l'événement qui n'est jamais remis en cause car, considéré comme sa source de motivation et le cœur de son savoir-faire organisationnel, si bien que le maire s'en accommode : « *je sais que l'événement ne s'adresse pas à nos publics touristiques, mais je reste persuadé que ceux qui viennent reviendront dans dix ou quinze ans* »¹⁴¹. Ainsi son souhait est que cet événement ait des retombées touristiques indirectes à long terme, en plus de retombées directes en termes économiques, d'animation locale ou de publicité dans la presse locale, spécialisée ou sportive (Eurosport, l'Equipe ou VSD entre autres ont diffusé des images et reportages).

Cette presse semble ne pas avoir de repères, pour comparer cet événement et évaluer sa valeur, autres que les grands festivals musicaux, « *Eurockéennes de l'outdoor* » (Grimper magazine), « *Millau c'est rock'n roll* » (L'équipe magazine) ou encore « *Millau mixe les cultures* » (Kayak magazine), preuve, pour ces médias, que l'événement dépasse les cadres habituels des manifestations sportives. La presse locale (Midi Libre, Centre Presse, Journal de Millau) pendant et après l'événement, évoque une « *grande réussite* », un « *pari gagné* » et s'étend sur les superlatifs : « *vertigineux* », « *renversant* », « *des défis hors normes* », « *la pléiade de stars mondiale* », « *un tour de force* »... Avant l'événement, les quotidiens locaux se contentent de diffuser les messages donnés par les organisateurs, au rythme des conférences de presse, décrivant à la fois l'esprit de la manifestation : « *revenir aux origines du freestyle* » ; mais aussi les enjeux sportifs locaux : « *créer du lien entre les clubs et les pratiques qui finalement sont assez proches dans l'état d'esprit* », « *promouvoir notre activité* », « *des aménagements qui restent disponibles à demeure* ». Les débats et conflits qui ont pu ému l'organisation ne sont donc jamais relatés dans la presse et ne sortent pas du cadre des réunions du comité d'organisation ou de concertation, ces dernières placées sous l'autorité du sous-préfet. Seuls les médias locaux abordent la dimension « naturelle » de l'événement : « *un festival au succès tout sauf artificiel* » pour le Midi Libre ou « *c'est tout naturel* » pour le Journal de la mairie de Millau (Millavoix), pour un événement situé au cœur d'un territoire qualifié « *d'écrin de verdure* ».

Nous avons vu à travers l'exemple de l'organisation d'événements successifs qu'un *réseau* se développe en même temps que le porteur de projet. L'événementiel n'est qu'un élément de l'évolution d'une association avec le développement de cours d'escalade, l'aménagement de sites naturels et artificiels ou le recrutement de salariés, par exemple. Plusieurs

¹⁴¹ Entretien avec le maire de Millau, janvier 2009.

reconfigurations et élargissements du *réseau* sont observés, donnant lieu par deux fois à l'émergence d'innovations. Lorsque l'association inscrit son organisation dans le cadre des compétitions fédérales, le format de l'événement est peu discuté et doit être conforme aux normes édictées. Mais si l'événement sort de ce cadre imposé, il laisse à son organisateur la liberté de *re-problématiser*. La construction collective d'un nouveau format, développée autour de la prise en compte des *intéressements* de chacun, donne lieu ici à l'innovation. L'événement et l'association sportive construisent leurs identités simultanément. L'accroissement du réseau permet aux partenaires privés de se construire avec l'événement. L'équipementier partenaire a changé de politique de sponsoring et de communication avec la création des Roc trips. Les collectivités transforment aussi leurs actions et leur image avec l'événement. L'intercommunalité a cherché à modifier l'image de son territoire et à développer l'attractivité touristique des sports de nature. Ici, l'action publique « fait avec » les projets de l'association, les discute et les accompagne, mais ne cherche pas à imposer un modèle. Les reconfigurations du réseau permettent à chacun des partenaires associatifs, privés et publics, de travailler à la réalisation d'objectifs propres. Au cours des dix années durant lesquelles l'événement a évolué, ces partenaires ont aussi changé d'image, développé leurs réseaux, modifié leurs engagements (par la signature de contrats, de conventions) et leur fonctionnement.

A travers cette étude, nous pouvons identifier plusieurs caractéristiques permettant le développement d'un réseau sociotechnique :

- La présence d'un *traducteur principal*. Dans notre exemple, cet acteur est territorialisé, dans le sens où les actions engagées et le projet associatif sont développés à l'échelle d'un territoire, le Grands Causses.
- La *problématisation* est développée à partir de conditions initiales, issues de l'état du *monde commun*, local ou national, à un moment donné. Le *collectif* des sports de nature évolue au fil du temps. Chaque nouvelle *problématisation* prend en compte des enjeux, intérêts, contraintes et opportunités qui correspondent à la définition collective à un instant donné du *monde commun* et de ce que les acteurs souhaitent qu'il devienne.
- Mais la *problématisation* ne soumet pas à la discussion tous les paramètres de l'événement. Certains paramètres, comme l'orientation culturelle de l'événement ne sont pas discutés. Le projet associatif a été discuté lors de l'*enrôlement* de la municipalité, mais ensuite il n'est plus remis en question. Son orientation appartient au

seul *traducteur principal*. Cette direction, donnée à l'événement en le situant dans un projet associatif plus large, correspond à une loi d'évolution du réseau qui ne change pas au gré des diverses configurations. Ce point pourrait encore être approfondi, par exemple afin de comprendre les liens potentiels entre les *modes d'existence* des leaders associatifs et cette orientation donnée au développement du club sportif.

Dans cette proposition, le territoire apparaît comme le terrain d'action du *traducteur principal* et des collectivités territoriales. Il apparaît aussi comme proposant des ressources comme les escarpements rocheux qui sont saisies par les acteurs, mobilisées et activées par le *réseau*. Mais le territoire se construit aussi avec le *réseau*, en mettant en jeu son image (promue par l'événement, les collectivités) ou l'économie des rôles qui l'anime.

VII.4.2. De l'événementiel au territoire

Nous avons vu comment un acteur, ici un club d'escalade, construit au cours du temps un réseau alliant des partenaires, publics ou privés, autour d'un événement. Ce réseau lui permet d'acquérir une dimension politique auprès des collectivités territoriales et une position institutionnelle avec les associations sportives locales. Cette place dans le paysage sportif territorial lui permet de négocier des aides et de mener à bien des projets pour lesquels il était auparavant trop esseulé. La mise en place de l'événementiel est une occasion d'engager une négociation entre l'organisateur et les collectivités, de type donnant-donnant. Celle-ci permet d'échanger une capacité d'animation et de promotion contre un accompagnement financier. Cette négociation est possible pour deux raisons : la crédibilité acquise par le club d'escalade au regard des ses partenaires locaux à travers ses organisations successives, la mobilisation de nombreux bénévoles et son rôle d'animateur, ainsi que la capacité du porteur de projet à formaliser un accord autour d'un projet innovant. Mais, au-delà de l'association organisatrice, l'événement s'accompagne de la reconfiguration d'un *réseau* aux conséquences territoriales. Les autres associations sportives associées à l'organisation des Natural Games ont aussi des intérêts similaires. Ils gèrent ou utilisent des sites de pratiques financés par la collectivité. Le club de VTT a vu certains de ses projets aboutir grâce à sa participation à l'événementiel. Ce dernier a permis de fixer une date butoir pour l'aménagement d'une piste de descente. Celle-ci est traduite comme un élargissement de l'offre pour les pratiquants par le club, mais aussi

comme un site permettant l'organisation de manifestations sportives et contribuant à la notoriété sportive du territoire par la collectivité.

La question de la relation entre une manifestation sportive et un territoire est souvent étudiée à travers les impacts économiques, sociaux et environnementaux (cf. VII.1.2.). Mais l'on peut aussi se poser la question d'impacts d'ordres politiques ou du moins cosmopolitiques, c'est-à-dire d'effets sur la cohabitation des acteurs humains et non-humains au sein d'un territoire. L'événementiel est l'objet de nombreuses *traductions* de la part des acteurs. Pour les collectivités, l'événement permet d'orienter l'image touristique de leur circonscription ou de développer la vie associative. Pour certains acteurs contradictoires, cette volonté politique est vue comme la menace d'un espace naturel transformé progressivement en terrain de jeu des sportifs, au détriment du respect des aires et des espèces protégées. Du point de vue des organisateurs, l'événement contribue au projet associatif, permet de fixer une date limite à l'action publique ou contribue à créer des liens réguliers avec les collectivités. Une nouvelle formulation de l'événement se construit en même temps que les identités du porteur de projet, des partenaires privés ou des collectivités et de leurs territoires. L'événementiel n'est que l'un des éléments constitutifs du projet associatif, de la stratégie des entreprises partenaires ou de la politique de développement sportive et touristique locale.

Les changements de la pratique événementielle et les reconfigurations du *réseau sociotechnique* qui leur sont associés, participent à redéfinir l'économie des rôles locale. Les relations partenariales entre associations sportives et collectivités locales se développent. Des lieux de pratique sont créés et sont associés à des modalités de gestion. Des conventions partenariales engageant les parties sur le long terme sont signées. Les rencontres deviennent régulières et, dans ce cadre, de nouveaux projets sont débattus. Parallèlement, des acteurs contradictoires se mobilisent et controversent la politique de développement du sport et du tourisme sportif. Leurs actions participent à contraindre le projet événementiel. Leur engagement contribue à redéfinir leurs propres rôles, leurs liens partenariaux ou lobbyistes locaux. Le PNR des Grands Causses s'est, par exemple, progressivement investi sur la question des manifestations sportives de nature. Absent au départ, il s'est lentement institué comme un acteur central qui émet des avis à l'attention du préfet concernant le respect des aires protégées. La reconfiguration du *réseau* a des conséquences sur l'identité des acteurs *enrôlés*, déplaçant enjeux et sources de conflits et impactant ainsi d'autres projets. Les changements du *réseau* ont des effets sur tout le *collectif* local. Les *enrôlements* de l'événement, de nouveaux lieux de pratiques ou de modalités de gestion déplacent les enjeux et les *intérêts* de chacun. Ils contribuent à redéfinir le rapport entre sports de nature et

territoire. Le *monde commun* construit collectivement autour des dynamiques sportives de nature est redéfini au travers du processus de *traduction*.

L'intervention d'acteurs nationaux comme les fédérations ou les partenaires privés participe aussi à créer des opportunités ou des contingences et ainsi à définir un champ des possibles. La fédération délégataire (FFME) et son comité régional n'ont jamais été enrôlés et n'ont pas mis en jeu leur identité. L'entreprise partenaire (Petzl) a-t-elle joué à ce jeu comme, à moindre échelle, la fédération de tutelle du club (FFCAM). La réussite des événements tournés vers la pratique loisir est venue concurrencer l'ancien monopole des compétitions officielles. La prise en compte des *intérêts* de partenaires privés s'est faite au détriment de l'inscription dans les calendriers des compétitions officielles. Ces changements permettent aux équipementiers de participer au processus de *traduction*, remettant en cause un format fédéral imposé. Aujourd'hui, d'autres équipementiers ont inclus des événements taillés sur mesure à leurs stratégies de communication (North Face Kalymnos climbing festival, Salewa Rockshow, Adidas Rockstars, ce dernier sur structures artificielles). La place et le rôle du privé dans les événementiels sportifs de nature sont ainsi redéfinis. Cela pousse les fédérations à changer de programme d'action et à prendre en compte cette nouvelle tendance. La FFME organise ou est partenaire depuis quelques années de divers rassemblements non compétitifs, régionaux, nationaux ou internationaux. Ceux-ci concernent les pratiques de l'alpinisme (Grave'y cimes, Bauges'y Cimes), d'escalade (Tralenta bloc party) ou de canyon (festi'canyon). Les relations partenariales entre équipementiers et fédérations ont ainsi évolué avec l'apparition de telles manifestations. Le *collectif* est impacté aussi à l'échelle nationale, les événements loisirs participant à redéfinir le *monde commun*. Le premier Roc trip a été l'un des événements fondateurs de cette tendance dans la pratique de l'escalade.

Les mouvements du collectif au niveau local s'accompagnent de changements à d'autres échelles. Les deux mouvements sont dans notre cas simultanés, imbriqués et difficilement dissociables. Il n'est pas possible d'affirmer que la construction est uniquement ascendante (du territoire vers les échelles plus larges) ou descendante. Le territoire, à travers des changements de notoriété et d'image, est, à travers ces mouvements, connecté à d'autres. L'événement devient une expérience témoin qui est mobilisée par les acteurs extra territoriaux.

Conclusion du Chapitre VII

Les observations détaillées ici permettent de mieux comprendre le rôle de l'événementiel dans la dynamique sportive territoriale. Nous voyons que l'acteur central a tissé, au fur et à mesure des organisations successives, un large réseau d'acteurs locaux et nationaux autour d'une manifestation sportive. Ce réseau se construit lors d'accords portant sur le format, le financement et le pilotage de l'événement. Il est basé sur des objectifs distincts pour les différents acteurs : promotion des pratiques sportives, création d'équipements permanents, promotion touristique, animation locale ou encore marketing de marque. La diversité de ces enjeux, représentant autant de *traductions* du rôle de l'événementiel, permet à chacun des acteurs engagés d'en tirer profit, en termes d'image, de dynamique sociale économique. La proposition faite par l'événement satisfait et répond aux attentes des différents acteurs engagés. Ce réseau permet aussi à l'association sportive de développer de nouveaux projets (salle d'escalade) ou de mener à bien des projets connexes (aménagement permanent de nouveaux sites de pratique).

Nous retrouvons dans la production de l'événement, les éléments constitutifs d'un Système Culturel Localisé (Corneloup, Bourdeau et Mao, 2007a) : une intelligence culturelle engagée dans la définition et le positionnement du concept ; une ingénierie culturelle développée par l'organisateur en utilisant les ressources locales en matière de sport pour le montage de la manifestation ; une économie des rôles construite autour des partenariats, des relations avec les participants et le public ; une régulation portant sur l'évaluation (financière, médiatique, sociale...) de cette opération. La constitution de ce système révèle la dimension territoriale de cet événementiel, la définition de sa forme ainsi que les innovations produites.

L'approche en termes de réseaux socio-techniques a permis de lire la dynamique événementielle, sa structuration à travers le temps et le jeu d'acteurs comme un système rassemblant des acteurs et des objets et s'étoffant au fur et à mesure que de nouveaux projets sont discutés. Elle aide à comprendre la dimension territoriale des innovations produites en situant les acteurs et les actants locaux par rapport à l'événement et en mettant en évidence les *intéressements* de chacun. L'innovation apparaît ici comme la production d'un *collectif* traduisant la difficile conciliation des divers intérêts. Cette recherche investit la compréhension des processus de construction des innovations, via les *enrôlements* successifs, les *intéressements*. Elle permet d'identifier les tensions et synergies, accords et conflits constitutifs de ce *collectif* en pleine expansion.

On peut ensuite poser la question de la contribution de ce mouvement engagé autour d'un événement à la dynamique territoriale. Si le territoire participe à la production de la manifestation sportive, celle-ci participe-t-elle à redéfinir le territoire ? Nous avons vu au cours de ce chapitre que les identités de chacune des structures engagées sont renégociées au travers de la discussion. L'économie des rôles locale est remodelée au travers des évolutions de l'événementiel. La gouvernance engagée place l'association sportive comme *traducteur principal*, chargé de formuler une *problématisation*. Les collectivités locales accompagnent le mouvement, font part de leurs intérêts mais ne le pilotent pas. C'est en fonction des usages et des liens de proximité qui se construit le projet et se forme un système d'action localisé. Le système territorial est ainsi le produit des interactions entre acteurs, via l'événementiel qui passe ainsi d'un statut d'objet à celui d'actant en tant qu'élément central de la scène locale. Celle-ci est le lieu de production d'un espace public au sein duquel se discute la valeur de cet événement. Tant que les médias, dans leur rôle de commentateur, légitiment sa présence locale via les prises de position des différents acteurs, celui-ci n'est pas remis en cause. Il participe à la production d'une identité territoriale partagée. Il renforce l'ancrage local de ces pratiques et l'attention portée aux *porte-parole* dans leur rôle d'ambassadeurs du projet de développement local.

Chapitre VIII : Synthèse générale, le territoire et les réseaux

Introduction du chapitre VIII

Notre recherche se propose de comprendre la construction de dynamiques sportives de nature territoriales. A travers l'approche développée dans la première partie, nous avons observé le champ des professionnels prestataires d'activités sportives et touristiques. L'objectif était d'étudier le fonctionnement d'un système d'acteurs territorialisés. Ces premiers résultats ont montré l'importance de l'accord entre professionnels, mais aussi que ces accords peuvent mobiliser d'autres acteurs et sont développés autour d'objets et de projets. Dans la seconde partie, nous avons choisi de suivre une autre démarche théorique en nous inspirant de la théorie de l'acteur réseau, ou sociologie de la traduction. Cette approche développée pour comprendre des situations d'instabilité du social, comme les controverses ou les innovations, permet d'observer le *monde commun* en train de se construire. Il s'agit, sur le plan méthodologique, de suivre les acteurs pour identifier toutes les connexions auxquelles ils participent. Il s'agit aussi de comprendre comment se construisent leurs rôles et positions au sein du *collectif*. Ce dernier est composé d'acteurs humains et non-humains et ce terme est substitué à celui de société. C'est la question de la cohabitation, de la construction collective du *monde commun* qui est en jeu, nous prévient Latour. « À force de demander : « Peut-on suivre les acteurs eux-mêmes ? » – règle de méthode sociologique - nous allons finir par une règle politique ou, mieux, écologique : « Peut-on cohabiter avec les acteurs dans un même monde commun ? » » (Latour 2006, p. 378). Il s'agit de comprendre comment se construit une cosmopolitique territoriale des sports de nature. Comment des acteurs protéiformes assemblent-ils leurs intérêts et construisent-ils collectivement un certain vivre ensemble ?

Cette cohabitation d'acteurs humains et non-humains est interrogée à l'échelle du territoire des Grands Causses, approprié par les publics sportifs ou touristiques et aire d'action d'acteurs locaux (cf. IG). En conclusion du chapitre IV, nous avons proposé de considérer que « le territoire est un assemblage d'éléments humains et non-humains [...] qui est en train, toujours, de se faire et de se défaire, dont les contours sont toujours soumis à des séries d'épreuves qui sont en train de le stabiliser et le déstabiliser » (November 2010). L'objectif

de ce chapitre est de dégager des pistes permettant de comprendre comment un *collectif* se construit l'échelle territoriale.

Nous allons d'abord préciser les apports de la théorie de l'acteur réseau dans la compréhension de la construction de problématiques localisées (VIII.1.). Nous présentons ensuite la lecture des dynamiques territoriales qui émerge de nos travaux (VIII.2.). Nous proposerons ensuite la notion *d'écosystème d'acteurs territoriaux* qui permet de caractériser le processus de composition du territoire observé (VIII.3.). La conclusion générale proposera un retour sur les hypothèses et les principaux apports de notre recherche. Enfin, nous exposerons les limites et perspectives de cette recherche.

VIII.1 La construction des réseaux localisés

L'approche, via la *théorie de l'acteur réseau*, développée tout au long de la seconde partie de ce travail, met en évidence une construction d'accords qui engage des acteurs humains et non-humains, locaux ou extra territoriaux. Des débats, conflits et discussions donnent lieu à l'émergence et à la reconfiguration de réseaux à travers des enrôlements successifs.

Nous abordons dans cette section la construction de réseaux dans le cadre de la résolution de problèmes ou de la mise en œuvre de projets locaux. Dans ce processus, nous insistons particulièrement sur un moment clé qui est celui de la dispute concernant le rôle de *traducteur principal*. Nous détaillons ensuite les changements produits dans les programmes d'action et les identités des acteurs engagés au sein de l'économie des rôles locale. Les rôles des acteurs non-humains dans ce processus seront ensuite détaillés. Enfin, nous intéresserons aux diverses formes de gouvernance déployées.

Le système d'acteurs local qui anime la dynamique sportive de nature engage de nombreux acteurs humains et non-humains au travers de la construction d'accords. L'étude des professionnels sportifs de nature développée au chapitre III montre que ces acteurs ont des objectifs managériaux différents. La typologie des micro-mentalités permet de distinguer des professionnels en fonction de leurs rapports à l'activité sportive, à l'entreprise et sa stratégie, à une économie de référence, au mode de management ou à la démarche marketing. La question posée était celle de la concurrence et de la complémentarité d'acteurs aux approches différentes, mais effectuant le même métier. La pluralité des professionnels des sports de nature invite à réfléchir à leurs associations au sein d'un système d'acteurs territorialisés. Au lieu d'apporter des réponses à ce questionnement, l'étude a montré que ce système était construit sur des accords partenariaux ou des conflits concurrentiels engageant d'autres acteurs humains (privés, associatifs ou publics), mais aussi des non-humains. Le modèle d'entreprise développé dépend notamment de l'ancrage local des entrepreneurs, lequel facilite ou complique l'accès à certaines ressources (terrains, points de vente). C'est bien d'une cohabitation de ces différents entrepreneurs dont il est question, tous n'ayant pas les mêmes moyens matériels, en termes de marketing ou de réseau professionnel, ni les mêmes rapports à l'entreprise ou aux activités sportives. Le système d'acteurs se formalise via un besoin d'entraide, de mutualisation de moyens et de savoir-faire. Dès lors, c'est la construction des accords qui doit être décrite.

Au-delà du champ des pratiques professionnelles, les trois terrains observés dans la deuxième partie proposent une lecture de la construction des accords entre acteurs : publics, associatifs et privés ; endogènes et exogènes au territoire. A priori, l'inscription de ces différents acteurs dans une même dynamique ne va pas de soi. Les associations sportives travaillent au développement des pratiques sportives, à la formation, à la création et l'entretien de lieux de pratique ou encore à l'organisation d'événementiels. Les professionnels sont eux centrés sur des publics touristiques et s'occupent de développer des prestations et leur mise en marché. Si l'action des collectivités locales accompagne toutes ces dynamiques, elle est aussi sectorisée. Mairies, communautés de communes et autres acteurs publics locaux agissent en fonction de leurs champs de compétences¹⁴². Les professionnels ont des rapports plus fréquents avec les intercommunalités ayant une compétence tourisme ou avec les offices de tourisme. Les mairies accompagnent les dynamiques associatives et événementielles dans le cadre du soutien à une animation locale et aux dynamiques sociales (formation, éducation, accès au sport pour tous). La gestion des sites de pratique engage mairies, intercommunalités et organismes gestionnaires des aires protégées (Parc National, PNR, Syndicat Mixte Grand Site). Les sports de nature sont ainsi abordés localement à travers des thématiques diverses, des *intéressements* et des *traductions* variées selon les acteurs. La construction locale d'un *monde commun* autour des sports de nature peut ainsi apparaître comme chaotique au premier abord. Cet assemblage d'acteurs variés au travers de thématiques diverses est ce que nous nommons *l'économie des rôles locale*. Au sein de celle-ci et avant de s'engager dans un débat ou une concertation, chacun des acteurs a développé un *programme d'action*. Cette expression nous permet de qualifier les missions et les rôles de chacun, lesquels vont être renégociés au cours de l'épreuve.

La *théorie de l'acteur réseau* permet d'analyser la construction des accords sans privilégier d'entrée sectorielle (économie, vie associative...). Elle exige de tenir compte de tout et de tous, de suivre les acteurs humains et non-humains au-delà de la problématique observée. Les acteurs ne dissocient pas un problème de l'ensemble de leurs activités et le chercheur doit faire de même. Si nos travaux ne vont pas toujours au bout de cette démarche (nous y reviendrons dans les limites et perspectives (VIII.3.)), ils permettent de dégager certains enseignements :

¹⁴² Le terme de *compétences* est entendu ici non comme un concept sociologique, mais comme les champs d'actions attribués à la collectivité par ses statuts ou les lois et règlements spécifiques.

1. **Des réseaux se construisent au cours des épreuves.** Les chapitres V, VI et VII proposent l'analyse de débats, engagés à l'échelle locale. Ceux-ci sont développés autour de situations de résolutions de conflits et de mise en œuvre de projets. Ces trois situations permettent d'identifier comment des réseaux rassemblant des acteurs humains et non-humains se mettent en place. Les acteurs sont *enrôlés* autour d'une *problématisation* proposée par un *traducteur principal*. Cette *problématisation* permet de faire converger les *intéressements* de chacun. Elle rend possible une action collective, laquelle déploie des *instruments* (non-humains). Suivant les situations, la mise en œuvre de ces *instruments* donne lieu à de nouvelles *traductions*, lesquelles déplacent les *intérêts* au travers d'une redéfinition des *programmes d'action* des acteurs engagés. Les *réseaux* se recomposent, permettant ainsi une stabilisation des situations ou donnant lieu à une redéfinition des problèmes traités. Dans ce dernier cas, le *processus d'intéressement* recommence. La place du *traducteur principal* est disputée et une nouvelle *problématisation* est proposée. Au cours de ces constructions progressives, des moments clés apparaissent : la dispute du rôle de *traducteur principal*, la mise en jeu des identités de chacun ou encore la composition d'une action publique plurielle.

2. **Un rôle est particulièrement disputé, celui de *traducteur principal*.** Dans le cas du canyon du Tapoul, les propriétaires cherchent à endosser ce rôle au détriment du maire du village. Ce dernier s'est imposé grâce à son pouvoir de police, en promulguant un arrêté qui lui a permis d'affirmer son autorité. Les propriétaires engagent de leur côté une procédure judiciaire afin de prendre cette place, sans réussite. Autour du cirque des Baumes, les loueurs de canoë protègent un réseau patiemment construit et leur place de *traducteur*. Concernant l'escalade, les élus locaux orientent la *problématisation* et s'imposent dans le rôle de *traducteur*, comme dans le cas du Tapoul. Mais concernant la gestion globale du site, les élus n'arrivent pas à faire partager leur *problématisation*. Les services de l'Etat s'imposent à leur tour comme *traducteurs*, en s'appuyant sur le droit et en prescrivant une *forme de développement républicaine*. Dans le cas de l'événementiel étudié, le *traducteur* reste l'association sportive porteuse du projet. L'action publique « fait avec » les projets mis en œuvre. Elle les accompagne et s'y *intéresse* en *traduisant* l'événement comme un potentiel vecteur d'image ou comme un élément essentiel de la dynamique socio-sportive. Souvent, les *traducteurs principaux* justifient leur légitimité grâce au droit. Seul l'événementiel échappe à cela, l'organisateur s'imposant de fait dans ce rôle. Dans les autres cas, les maires sont légitimés par leurs pouvoirs de police, les services de l'Etat par des lois et règlements à faire

appliquer, tandis que les loueurs de canoë et les propriétaires riverains du Tapoul s'appuient sur le droit de la propriété privée.

Les *traducteurs principaux* sont, suivant les situations, des collectivités locales (canyon du Tapoul, gestion du cirque des Baumes), les services de l'Etat (cirque des Baumes), des professionnels (canoë au cirque des Baumes) ou une association sportive (événementiel).

3. **L'instabilité des situations observées participe à redéfinir la place et l'identité de chacun** au sein du *réseau* et du *collectif*. Les situations discutées conduisent à des reconfigurations du *réseau sociotechnique*. Dans les cas étudiés ici, les débats entre acteurs ont conduit à de nouveaux enrôlements. On peut cependant supposer que de telles situations puissent aussi amener à des exclusions. « *L'enrôlement est un intéressement réussi* » (Callon 1986, p. 189), c'est-à-dire qu'il permet à chacun d'accorder ses *intérêts* avec ceux de ses partenaires. L'arrivée de nouveaux acteurs humains et non-humains permet de consolider le réseau, mais le déstabilise aussi parfois. *L'intéressement* est construit à partir d'une *traduction*. Mais les *traductions* sont aussi développées par des acteurs contradictoires. Si les loueurs de canoës des gorges du Tarn font tout pour protéger leur ressource économique et leur identité, le plus souvent les acteurs sportifs (professionnels ou associatifs) doivent accepter de changer de position. Les appropriations sauvages, sans autorisation, de lieux comme le canyon du Tapoul et les rochers du cirque des Baumes, passent progressivement de *fait social* à *problème public* puis *problème politique*. Les acteurs sportifs, seuls à gérer le site auparavant, doivent accepter que d'autres viennent questionner leurs pratiques. Si les élus locaux s'imposent facilement comme les *traducteurs principaux* lorsque le *problème* devient *politique*, ils mettent aussi en jeu leur identité. Certains acteurs engagés modifient leurs programmes d'action au cours de l'épreuve :

- Les élus agissent sur les modalités de gestion de sites de pratiques sportives de nature dans le cas du canyon du Tapoul et de l'escalade au cirque des Baumes. Cette nouvelle mission qu'ils prennent en charge est controversée par une partie de leurs électeurs. Dans le cas du cirque des Baumes, nous avons vu comment les élus doivent composer avec la vision de leurs électeurs qui placent la propriété privée au dessus de tout. Cette mise en jeu est encore plus nette autour du canyon du Tapoul où l'action du maire est controversée par certains de ses administrés.

- Concernant les Natural Games, l'évolution progressive d'un événementiel sportif a des effets, nous l'avons vu, sur la cohabitation entre acteurs sur les plans politiques et identitaires. L'association sportive porteuse du projet d'événementiel voit son statut changer au travers des

configurations successives du réseau. Ses missions évoluent au fur et à mesure que le réseau se développe. Les non-humains progressivement *enrôlés* (salle d'escalade, sites naturels d'escalade, topo guides, piste de VTT de descente...) entraînent des propositions de nouvelles *problématisations* de l'événement. Si celles-ci permettent de faire converger des *intéressements*, elles s'accompagnent aussi de *l'enrôlement* d'acteurs contradictoires.

- Les professionnels, prestataires d'activités sportives de nature, mettent aussi en jeu leurs identités. Les exemples du canyon du Tapoul ou de la pratique du canoë au cirque des Baumes montrent comment les pratiques professionnelles sont controversées par des collectivités, les services de l'état ou des propriétaires terriens. L'évolution des situations au cours des reconfigurations du réseau fait évoluer les programmes d'action des professionnels. S'ils étaient auparavant des utilisateurs des cours d'eau, non remis en cause, ils deviennent progressivement défenseurs de leurs pratiques, lobbyistes engagés dans des concertations locales. Ces nouvelles missions les obligent à se confronter aux autres acteurs, à justifier leurs pratiques et consentir parfois quelques concessions.

Si une reconfiguration d'un *réseau* redistribue les rôles en son sein, elle participe aussi à recomposer le *collectif*. La réussite d'*intéressements* autour d'un projet peut conduire un acteur à en délaissé d'autres ou à les traiter différemment. Les déplacements de chacun s'accompagnent de nouvelles tensions ou de l'établissement de rapports de confiance. Le changement de statut politique, comme c'est le cas pour l'association autour de l'événementiel, modifie aussi les intérêts et permet d'acquérir une nouvelle autorité, plus de crédibilité et de notoriété (y compris à l'échelle nationale ou plus).

4. Les non-humains participent à contraindre les actions engagées. Au cours de négociations, les non-humains agissent comme *intermédiaires* ou *médiateurs*. Les *intermédiaires* transportent le sens d'un élément, tandis que les *médiateurs* le transforment. Ces derniers participent à contraindre les cours d'action, à modifier les programmes d'action des acteurs. Par exemple, la signature d'une convention d'utilisation d'usage de terrains pour la pratique sportive a par exemple un rôle d'*intermédiaire*, celui qui consiste à déplacer la responsabilité d'un propriétaire vers le gestionnaire du site. Mais elle a aussi un rôle de *médiateur* lorsqu'elle contraint le gestionnaire à garantir aux collectivités et au propriétaire la sécurité des pratiquants. Le gestionnaire doit alors engager des actions de contrôle et de maintenance du site. **La mise en place d'une navette dans le cadre de la pratique du canyonisme oblige les professionnels à modifier l'organisation de leurs pratiques. Les enjeux de la discussion se sont aussi déplacés.** De problématiques de sécurité et de respect

des propriétés, le débat a glissé vers une controverse de la politique municipale. Autour du cirque des Baumes, le camping sauvage et les nuisances qui l'accompagnent participent à transformer un *problème public* en *problème politique*. Ils incitent ainsi les élus à agir. Les plans de prévention des risques engagent nécessairement les services de l'Etat et changent leurs rôles dans la discussion autour de la gestion d'un lieu de pratique. Les non-humains sont l'objet de *traductions* diverses, et celles-ci permettent ou contraignent les *problématisations* proposées. L'évolution d'un événementiel sportif de nature montre aussi que le choix du support (sites naturels en lieu et place de structures artificielles) permet d'intéresser les collectivités et les partenaires publics au projet. Mais les sites naturels, au travers des *traductions* auxquelles ils donnent lieu, entraînent l'enrôlement d'acteurs contradictoires. Les discussions sur la formulation du projet d'événementiel sont déplacées au travers du changement de support.

Au travers des exemples étudiés, les acteurs non-humains apparaissent au travers des *traductions* auxquelles ils donnent lieu et des actions qu'ils contraignent. Ils sont chargés de sens par les acteurs et s'animent lorsque celui-ci est controversé. Un même objet peut être traduit de manière différente par les acteurs. Par ailleurs, les acteurs non-humains agissent en participant à contraindre les actions des humains. Ils sont alors des *médiateurs* qui participent à déterminer l'orientation de l'action.

5. **L'action publique est plurielle.** Elle diffère selon le *traducteur principal*, les enjeux ou les textes règlementaires qui s'appliquent. Divers modes d'actions publiques locaux sont observés au travers des terrains explorés :

- Autour de l'événementiel sportif, le porteur de projet définit l'orientation générale et les collectivités signalent leurs *intérêts* qui doivent être pris en compte. Les collectivités « font avec » l'événement. La gouvernance est partagée, co-construite au sein des discussions.
- Dans le cas du canyon du Tapoul ou de l'escalade au cirque des Baumes, les élus locaux imposent un ordre local, développé autour de la prise en compte d'enjeux économiques, de leurs pouvoirs de police concernant la sécurité des biens et des personnes ou des valeurs auxquelles les habitants sont attachés. Le débat existe, mais est orienté par les élus locaux.
- Concernant la pratique du canoë, les élus locaux veillent à ne pas déstabiliser l'ordre établi au travers des rapports construits entre des loueurs ancrés localement. Le modèle construit sur la base de la propriété privée est défendu, via un lobbying, auprès des élus.
- Enfin, parfois l'action publique est descendante et un ordre républicain promu unilatéralement par l'Etat s'impose. Les débats locaux ont peu de portée sur les décisions

prises par le préfet et ses services, qui, elles, s'appuient sur les textes réglementaires. Les politiques publiques concernant la sécurité des personnes s'appliquent localement dans une logique *top down*.

Les politiques publiques descendantes se croisent avec une gouvernance locale. Cette dernière est co-construite par les acteurs engagés dans le processus de *problématisation*, au sein des *réseaux* observés. Les acteurs humains participant à ce processus sont ancrés localement (prestataires locaux, propriétaires, milieu associatif, élus locaux), mais sont aussi exogènes au territoire (fédérations, Etat, équipementiers partenaires). Leur engagement dépend des *formes de développement* qu'ils souhaitent défendre.

Les réseaux se développent autour de problématiques localisées. Nous nous attachons dans la section suivante à montrer comment ces débats locaux contribuent à la composition d'un collectif territorialisé.

VIII.2. Des réseaux au territoire

Les gestions de sites de pratique ou d'un événementiel, que nous avons étudiées, se construisent via les assemblages et reconfigurations de réseaux. Ces derniers associent des acteurs aux territorialités variés. Le processus détaillé dans la section précédente engage des discussions concernant le choix du *traducteur principal*, enrôle des acteurs non-humains, met en jeu les identités des acteurs engagés et associe différents modes d'action publique. Les réseaux déployés autour d'enjeux localisés s'inscrivent au sein d'une dynamique sportive de nature territoriale. Quelles sont les interactions entre ces problématiques locales et la dynamique territoriale ? Les travaux présentés aux chapitre III, V, VI et VII permettent d'identifier des éléments de compréhension. Nous revenons d'abord sur les problématiques de gouvernance, puis sur celles de l'identité et de la territorialité des acteurs.

1. **Une gouvernance territoriale composite.** Les Grands Causses sont un territoire approprié par des pratiques sportives. Ils constituent aussi une destination touristique où les sports de nature sont un des principaux attracteurs (cf. Introduction générale). Ce territoire ne correspond par contre à aucune échelle administrative. Il est à cheval sur plusieurs Départements et deux Régions. Plusieurs mesures de protection et de gestion de l'espace naturel se juxtaposent ou se superposent. Aucune structure publique (collectivité locale ou

structure de gestion ou de protection de l'espace naturel) ne peut assurer à elle seule une gouvernance harmonisée des sports de nature à l'échelle des Grands Causses. Au-delà de ce découpage administratif complexe, nous avons vu dans l'exemple de la gestion du cirque des Baumes que différents modes d'action publique sont à l'œuvre. Les professionnels du canoë protègent un système local patiemment construit. Les collectivités locales tentent de définir un ordre local, tandis que les services de l'Etat s'imposent comme garants de la bonne mise en œuvre de politiques nationales. Les modalités de l'action publique dépendent de l'ancrage local des acteurs concernés, mais aussi du type de problème traité. L'encadrement du développement de la pratique de l'escalade peut être piloté par les communes. Les questions de sécurité concernant la navigation sur le cours d'eau dépendent de la coopération des loueurs de canoë. Les aménagements s'inscrivant dans le cadre des règles d'urbanisme sont soumis à la validation des services déconcentrés de l'Etat, par exemple. Sur une même localité, plusieurs modes d'action publique cohabitent. Ce site de pratique s'inscrit aussi au sein de projets de territoire comme le Site Classé, le PER, la CDESI mise en œuvre à l'échelle départementale, entre autres. La construction locale des modalités de gestion du site dépend aussi de ces mesures mises en œuvre à des échelles territoriales variées. Mais les négociations engagées localement participent aussi à redéfinir les rapports entre acteurs au sein des instances chargées de piloter ces projets territoriaux. La mise en jeu des identités de chacun, des échelles territoriales d'action (2., ci-après) ou la production de repères (3.) participent à une reconfiguration permanente du monde commun (4.). Nous ne présupposons pas toutefois que ce processus, détaillé ci-après, est le seul à l'œuvre dans la reconfiguration des territoires sportifs de nature.

2. Les acteurs en jeu négocient leurs identités et leurs rôles dans la constitution du réseau, mais aussi leurs territorialités. Autour du cirque des Baumes, les loueurs de canoë préservent un territoire approprié, la rivière, qui leur permet de développer une économie et de valoriser les propriétés familiales. Les élus défendent, quant à eux, les règles qui doivent prévaloir sur leur circonscription ou cherchent à orienter l'image et l'attractivité de leur territoire. Ils affrontent pour cela les services de l'Etat qui, eux, affirment leur souveraineté. Autour du canyon du Tapoul, c'est le projet communal qui est discuté. D'un côté, les élus défendent un développement économique local, tandis que les propriétaires riverains souhaitent favoriser la tranquillité et la qualité esthétique de leur lieu de résidence secondaire. Les modes d'habiter des élus, habitants à l'année et de propriétaires résidents secondaires diffèrent. C'est l'ontologie de chacun qui doit alors être questionnée. La question des modes

d'existence ou de l'habiter des acteurs est soulevée. Dans le cas du canyon du Tapoul, l'image et le rôle du territoire communal sont disputés. Dans tous les cas, le territoire doit être au service d'un projet de vie, mais, d'un côté, les enjeux sont de développer des commerces et des services pour les habitants permanents, tandis que de l'autre il s'agit de préserver un décor et une tranquillité. La pratique événementielle met en jeu l'image et l'attractivité d'une ville et de son environnement. Le projet développé est aussi discuté par des acteurs contradictoires qui souhaiteraient privilégier le respect de l'environnement. Tous ces acteurs débattent du monde commun en construction à différentes échelles territoriales. Pour les élus, le territoire est administratif, tandis que les sportifs et professionnels raisonnent à l'échelle de leurs pratiques et d'un territoire approprié. Chaque territoire a ses règles, que ses limites soient administratives ou informelles, et celles-ci sont imposées ou débattues au cours de la *problématisation*. Les territoires sont ici perçus comme construits avec l'action. Les débats locaux participent à définir un monde commun acceptable pour tous à l'échelle territoriale. Ils permettent d'envisager la cohabitation d'acteurs aux logiques d'action et aux motivations différentes.

3. **Les reconfigurations des réseaux observés participent à l'émergence de repères territorialisés.** Le processus de traduction engendre l'enrôlement d'acteurs non-humains. Ceux-ci peuvent être spatialisés (sites de pratiques), localisés, mais potentiellement déplaçables (événementiels), spécifiques (conventions construites sur mesure) ou génériques (lois, règlements, normes ou conventions types des fédérations). Chacun des acteurs non-humains *enrôlés* a pour rôle de permettre les *intéressements*. Il est associé à une *problématisation particulière de l'enjeu* (Lascoumes et Le Galès, 2004). Ces non-humains sont porteurs de sens, d'une *représentation spécifique de l'enjeu traité* (ibid.). Les expériences développées laissent des traces comme l'aménagement de sites de pratiques, le développement d'outils de gestion associés, les événements organisés et même un procès. Ces expérimentations empiriques, développées localement, servent d'exemples et de repères pour les acteurs ayant participé à la *problématisation*.

- Des acteurs nationaux ou internationaux comme les fédérations et les équipementiers partenaires s'appuient sur ces expériences pour développer leurs politiques événementielles ou de gestion et d'aménagement des sites de pratique. Les innovations déployées dans le cadre de la pratique événementielle se diffusent à travers la France et le monde, par exemple. La société Petzl qui a participé à l'émergence du premier Roc trip a ensuite reproduit ce modèle d'événement dans d'autres pays (Grèce, Chine, Argentine, Mexique). Les fédérations

ont aussi créé des manifestations sportives autour de la pratique loisir, s'inspirant des premiers rassemblements comme le Roc trip. Le modèle des Natural Games est lui aussi copié, comme par exemple le « *San Vito climbing festival* » en Sicile, devenu en 2012 les « *extrêmes outdoor games* »¹⁴³. Les organisateurs de cet événement proposent en parallèle la tenue de débats sur le rôle de l'événementiel dans le développement du tourisme sportif, montrant ainsi l'*intérêt* des partenaires publics. La mise en place de la navette du Tapoul et l'issue du procès sont repris comme des exemples par les fédérations sportives et les syndicats nationaux de professionnels. Les échecs servent aussi d'exemples à ne pas reproduire. Les acteurs travaillant à une échelle supérieure à celle du territoire des Grands Causses, ne font pas qu'imposer des règlements, normes ou procédures. Ils participent aussi à la *problématisation*. Ils utilisent les expériences locales comme repères et exemples à suivre ou ne pas suivre pour développer leurs propres stratégies. Ils connectent ainsi les expériences et leurs territoires en plus de participer à leurs élaborations. L'émergence d'innovations et la résolution de conflits étudiés au travers de cette recherche sont des expériences enrichissantes pour les acteurs extra territoriaux. S'ils ne sont pas reproduits à l'identique, ils peuvent nourrir l'argumentaire d'acteurs engagés dans d'autres débats.

- A l'échelle des Grands Causses, les acteurs engagés utilisent aussi les expériences passées comme repères de ce que l'on peut faire ou qu'il ne faut pas reproduire. Les *problématisations* proposées au travers de nouveaux *enrôlements* sont aussi les témoins du sens de l'action publique. Les élus s'appuient sur les réussites pour mettre en avant leur rôle. Les acteurs contradictoires utilisent au contraire ces exemples pour dénoncer ou controverser la gouvernance des pratiques sportives de nature. Les *enrôlements* d'acteurs non-humains créent aussi des *sentiers de dépendance* (ibid.). Sites de pratique et événements s'accompagnent de partenariats réguliers avec les collectivités ou les sponsors. Ils donnent naissance à des modalités de gestion, lesquelles sont formalisées par des conventions et des subventions annuelles par exemple. La navette du canyon du Tapoul a permis à la commune d'embaucher un premier employé municipal ou de développer un commerce. Elle transforme aussi la commune en un acteur indispensable à l'organisation de l'activité, lui donnant au passage l'obligation d'organiser ce service dans les meilleures conditions et lui conférant une responsabilité aux yeux des propriétaires fonciers. Ces changements d'identités sont produits par de nouveaux *attachements*, ici à un site de pratique. Cet *attachement* est dû à ce que les objets *enrôlés*, lorsqu'ils se comportent en *médiateurs*, « font faire » aux acteurs. L'accord

¹⁴³ <http://www.sanvitoclimbingfestival.it/eng/#>

construit entre les différents partenaires inclut un « *prix à payer* » (pour reprendre l'expression de Latour (2006)), c'est-à-dire un comportement nouveau à adopter. Dans l'exemple du canyon du Tapoul, la mise en place du système de navette change le programme d'action du maire, mais aussi des professionnels qui stationnent au village et doivent régler un titre de transport. Les nouveaux formats d'événementiels déployés engagent les différents partenaires, mais contribuent aussi à modifier leurs propres stratégies. A chaque fois, les *médiateurs enrôlés* participent à « faire faire » aux acteurs, à redéfinir leurs programmes d'actions ou à développer un *attachement* particulier aux objets techniques. Si ce dernier est spatialisé, il se rapproche alors d'un *ancrage territorial*, entendu comme le lien particulier et personnel développé avec des non-humains spatialisés. La propriété privée héritée des ancêtres est un *ancrage territorial* type. Elle participe par exemple à fabriquer le rapport qu'ont les loueurs de canoë avec l'activité qu'ils commercialisent, la rivière et les autres. Les collectivités développent aussi des *ancrages* qui concourent à la définition d'un *monde commun*. Les lieux de pratique, événements, conventions d'autorisation d'usage de terrains, de partenariat ou des subventionnements participent à la fabrication des accords entre acteurs, à déplacer les identités et transformer les programmes d'actions.

4. **Le monde commun est en construction permanente**, non pas dans son intégralité, mais au travers de débats qui ont lieu ici ou là, concernant tel lieu, tel événement ou telle prestation, par exemple. Les gestions des sites de pratique du canyon du Tapoul et du cirque des Baumes engagent des acteurs dans le cadre de discussions conflictuelles. Le développement d'un réseau sociotechnique autour du lieu de pratique a pour vocation, à chaque nouvelle *problématisation*, de stabiliser la situation. Le souhait est de transformer un conflit en accord partenarial partagé et durable. Dans le cas de la pratique événementielle, les acteurs participant à la problématisation construisent collectivement leurs accords partenariaux. Mais le format de l'événement adopté peut être controversé par des acteurs contradictoires. D'un côté, le conflit doit créer du partenariat et de l'autre le partenariat est controversé. L'idéal de stabilisation de la situation est difficile à atteindre comme le montre l'exemple du canyon du Tapoul où chaque nouvelle proposition de solution est à nouveau controversée. Dans tous les cas, les accords et les conflits font évoluer les relations entre les acteurs. Ces changements et déplacements des acteurs ont des effets sur d'autres débats en cours et certainement à venir.

Les réseaux enrôlent, donnent du sens, sont vecteurs de représentations et développent des attachements symboliques ou formalisés entre acteurs humains et non-humains. Ils participent à redéfinir les identités de chacun, les rapports politiques et les programmes d'action de chacun. Si ces paramètres sont négociés localement, ils contribuent aussi à redéfinir le *monde commun* ou à reconfigurer le *collectif*. Notre recherche apporte une contribution à la compréhension de ces dynamiques en montrant comment les territoires se construisent. Les différents terrains explorés mettent en exergue la construction simultanée et progressive d'un *collectif* et d'un territoire.

VIII.3. Un écosystème d'acteurs territoriaux

La construction que nous avons décrite tout au long de ce travail est spécifique à notre terrain d'étude (les Grands Causses) et à notre champ de recherche (les sports de nature). Rien ne dit que si nous étudions par exemple la lutte alter-mondialiste associée au Causse du Larzac ou le développement des sports de nature dans un pays d'Afrique, que le *collectif* observé aurait les mêmes formes, ni aurait les mêmes *ancrages territoriaux* et connections avec d'autres sites. Sans chercher à proposer un modèle universel, nous pouvons décrire le collectif observé.

Le *collectif* déployé autour de la dynamique sportive de nature dans les Grands Causses peut être qualifié de **collectif territorialisé**. Celui-ci **assemble des acteurs humains et non-humains intéressés ou ayant un attachement aux pratiques sportives de nature d'un territoire. Il se recompose au travers de déplacements identitaires et politiques des acteurs**. Nous proposons de **caractériser ce collectif par son territoire, ses temporalités et les perspectives politiques qui l'animent**.

1. **Le collectif est lié, dans notre cas, à un territoire d'action, lequel produit les conditions initiales de l'action**. Tout acteur participant à développer, faire exister ou gérer un site de pratique, un événement, une prestation ou autre, participe à la vie du *collectif*. Chacun des non-humains *enrôlés* contribue à *problématiser* la dynamique des sports de nature, à définir des identités et à construire le *monde commun*. Ce *collectif est territorialisé* dans le sens où des liens avec un territoire existent via des non-humains localisés. Parmi ceux-ci, certains sont potentiellement déplaçables, comme les événementiels, mais leur définition et leur construction sont issues d'une *problématisation* tenant compte de contraintes ou opportunités locales. Le *processus de traduction*, qui permet la définition collective des

contours de l'événement, n'aurait pas été identique ailleurs. Les *intéressements* des acteurs locaux qui participent à ce processus sont spécifiques au territoire. En effet, les *intéressements* sont développés sur ce que nous pouvons appeler des *conditions initiales*, lesquelles sont le fruit des actions passées. Par exemple, la communauté des communes de Millau Grand Causses participe à la problématisation des événements sportifs. Les *intéressements* de cette collectivité dépendent de l'existant. La présence et l'accompagnement d'entreprises prestataires, l'investissement consenti dans l'aménagement de sites de pratiques ou la stratégie de communication touristique de la collectivité participent à construire ses enjeux et *intérêts* propres. L'intercommunalité est héritière d'un passé historique, d'accords ou de missions conclus avec des partenaires. Les *intérêts* qu'elle manifeste pour la pratique événementielle lui sont spécifiques et nous postulons qu'ils ne se retrouveraient certainement pas à l'identique dans des organisations équivalentes, sur d'autres territoires. En effet, la présence de la manifestation s'accompagne du souhait de la collectivité de « faire avec », c'est-à-dire de l'inclure dans ses actions de développement des sports de nature. Cette prise en compte peut aussi influencer le positionnement de la communauté de communes sur d'autres dossiers d'aménagement de sites, d'événements ou d'accompagnement associatif. L'exemple de la piste de VTT qui a pu voir le jour avec la première édition des Natural Games en témoigne. A chaque recomposition, lors de mouvements du *collectif*, les nouveaux *enrôlements* participent à créer des *ancrages* et des repères. Le territoire du collectif peut ainsi être redessiné, son image peut changer et les enjeux qui le mettent en tension peuvent se déplacer. La configuration produite fournira alors de nouvelles *conditions initiales* aux *problématisations* à venir. Ces *conditions initiales de la problématisation* n'existent qu'à un instant donné et sont soumises aux déplacements dus à d'autres *problématisations* en cours au sein du *collectif*. Il s'agit pour nous de qualifier l'instant où débute la discussion et de préciser que cet instant résulte de la construction en cours d'un *monde commun* et, à ce titre, est spécifique à la situation observée. Les *conditions initiales* représentent l'état politique du *collectif* (qui est présent et avec quelles missions) à un instant donné. Le territoire, ses contours et ses habitants forment à un instant donné ce qui est souvent qualifié de contexte, mais que nous préférons désigner comme les *conditions initiales* temporaires du processus de *traduction*.

2. **Les mouvements du collectif dépendent des temporalités engagées.** Chaque acteur, humain ou non-humain, évolue ou se transforme dans le temps. Nous avons vu que la construction des *réseaux* participe à redéfinir les identités. La question est ici de savoir

comment plusieurs acteurs s'associent à un moment donné ? La temporalité exprime pour nous, la nécessité que leurs identités et leurs intérêts soient compatibles à un instant, puissent permettre les intéressements respectifs. Les identités des acteurs se construisent avec les *réseaux*, le *collectif* et le territoire. Le processus est itératif, dans le sens où chaque accord participe à renégocier l'identité et le rôle politique de l'acteur engagé. Une entreprise prestataire d'activités se définit par exemple à travers ses prestations, ses points de vente, ses outils de commercialisation, les sites de pratiques qu'elle utilise, le nombre de salariés, etc. Chacun de ces éléments existe grâce à des accords et participe à produire des *attachements* et *ancrages territoriaux*. L'entreprise s'est construite progressivement au fur et à mesure de la conclusion de chacun de ces accords, au travers de négociations, d'échanges et du développement d'un *réseau* partenarial. A chaque étape de la construction de l'entreprise, sa place, sa stratégie, ses missions ou son champ de compétences sont différents. Ces états successifs représentent autant de manières d'exister, d'être présent et de participer à la construction du *monde commun*. Le mot de temporalité est utilisé ici avec un caractère ontologique. Il s'agit d'exprimer non seulement la présence d'un acteur, mais aussi à un moment donné l'état de sa stratégie, de ses intérêts ou des *formes de développement* dans lesquelles il s'inscrit. « L'être là » ontologique inclut une présence physique et une vision, une représentation du monde. La notion d'habiter exprime par exemple cette distinction qui peut exister entre deux personnes qui vivent quelque part, à l'année ou temporairement et déploient différentes représentations et pratiques du lieu et d'un territoire.

Le territoire et les *conditions initiales* qu'il propose ne sont pas les seules conditions nécessaires à la *traduction*. Les acteurs doivent aussi être là, au bon moment et dans les bonnes dispositions physiques, organisationnelles ou ontologiques.

3. **Le collectif se met en mouvement au travers de perspectives politiques.** Dans les réseaux que nous avons observés, nous avons vu que plusieurs types d'actions publiques étaient à l'œuvre. Parfois, des politiques publiques s'imposent, tandis que d'autres fois une gouvernance s'engage autour de débats publics, devenus politiques. Développer, créer, protéger, se protéger, prolonger, préserver (des habitudes), produire, expliquer, rendre lisible et compréhensible, communiquer, ancrer, s'ancrer, transformer, transporter sont autant de moteurs des actions déployées. Ils participent à la construction du *monde commun*. Les lois, règlements, normes, politiques publiques et mesures de protection ou de régulation sont un ensemble de contingences du réseau. Celui-ci les contourne ou les intègre en développant de nouveaux *intéressements*. Le processus de *traduction* associe acteurs publics, privés et

associatifs dans une gouvernance collective. « *Il faut donc se garder de confondre sous le même mot de réseau ce qui circule une fois que tout est en place avec la mise en place de l'ensemble hétérogène des éléments nécessaires à la circulation* » (Latour 2012, p. 43). Il faut distinguer le *réseau technique* résultant du *réseau sociotechnique* qui, lui, est un processus. La question est de savoir si des règles, lois ou principes orientent la construction des *réseaux* et des *collectifs*. Nous avons identifié différentes logiques politiques à l'œuvre qui se croisent et participent concomitamment à la construction des dynamiques sportives de nature.

- Des **politiques publiques et sportives** (fédérales) nationales sont appliquées localement. Cette perspective *top down* (Lascoumes et Le Galès, 2007, p. 14) participe à définir les contours des actions. Ces politiques publiques sont produites et mises en œuvre d'abord par l'Etat et ses services déconcentrés. Elles s'appliquent dans le cadre du sport (loi sur le sport, textes réglementaires), mais aussi d'autres domaines comme l'urbanisme (Plans de Prévention des Risques). Dans le cas du cirque de Baumes, des règlements d'urbanisme viennent contrecarrer des projets sportifs et touristiques. Les rivières et les falaises sont l'objet de *traductions* distinctes selon les acteurs. Les sportifs et les élus locaux y voient des supports d'activités sportives et touristiques, tandis que les services de l'Etat les *traduisent* comme des sources de risques naturels auxquels sont exposées des populations. Développement sportif ou touristique et protection des populations s'opposent. Aucune *problématisation* ne satisfait tous les acteurs et la situation semble figée. Concernant les politiques sportives, elles sont aussi produites par les fédérations nationales. Normes techniques ou règlements des compétitions participent à la construction du *monde commun*. Suivant la situation et les *conditions initiales*, le traducteur principal peut échapper à certaines règles. C'est le cas par exemple dans le développement de la pratique événementielle qui s'oriente avec les Roc trips et Natural Games vers un modèle loisir et privilégie les partenariats privés au cadre jugé restrictif des compétitions officielles.

Les expériences locales servent aussi d'exemples et de repères aux politiques sportives nationales. Les dénouements de conflits ou le développement de pratiques événementielles innovantes sont pris en compte par les acteurs nationaux. Ces derniers sont parfois amenés à repositionner leurs politiques sportives en fonction de ces pratiques socio-sportives mouvantes, de nouveaux cas de jurisprudence et d'expérience réussies ou non. La logique n'est pas seulement de type *top down* dans la mesure où l'échelle locale participe aussi à redéfinir les politiques nationales. Dans le cas des réglementations relatives à l'urbanisme, un lobby est aussi exercé auprès du député ou du préfet pour assouplir les règles d'application

des politiques publiques, mais pour l'instant sans réussite. Ce qui fait débat, ce n'est pas nécessairement la politique publique en elle-même, mais simplement son application locale.

- Une **gouvernance locale** est aussi engagée. Celle-ci peut être développée dans le cadre de politiques publiques *bottom up*, comme les appels à projets lancés auprès des territoires (PER, OGS). Des espaces de concertation sont aussi développés dans le cadre de la mise en œuvre de politiques publiques nationales, comme c'est le cas pour différentes mesures de gestion et de protection de l'environnement (SAGE, Natura 2000, Classement). Dans ces cas, les acteurs locaux peuvent plus facilement contribuer à orienter l'application de la mesure concernée. La mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en témoigne. Les loueurs de canoë exercent un lobby direct sur les élus et techniciens chargés de rédiger, voter et mettre en œuvre le SAGE. La multiplication des embarcadères et débarcadères ou les pratiques d'aménagement des berges ou du lit de la rivière ne sont alors pas discutées. L'organisation de la sécurité des pratiquants voulue par le préfet est aussi controversée par les principaux utilisateurs du site qui souhaitent se protéger de la concurrence. Enfin, une *gouvernance locale* se met en œuvre quand des *pratiques sociales* deviennent *problèmes publics*, puis *problèmes politiques*. Les exemples du développement de la pratique de l'escalade au cirque des Baumes ou du canyonisme dans les gorges du Tapoul en témoignent. Dans tous les cas, la gouvernance locale pose la question de la cohabitation de acteurs et des publics. Comment concilier pratiques sportives et développement de la commune (Tapoul) ? Comment concilier des pratiques autour du cirque des Baumes ? Divers acteurs discutent le traitement du problème posé. Echanges, concertations ou lobbyings participent à la *problématisation* et un *réseau socio technique* se développe.

- Enfin, dans certains cas, **les collectivités font avec les initiatives et les stratégies des acteurs**. L'exemple de la pratique événementielle illustre ce fonctionnement. Le projet est développé par une association, dans le cadre de sa stratégie propre. Les acteurs publics sont sollicités pour soutenir l'association dans son développement et accompagner ses initiatives. Les projets sont à l'initiative de l'association et les collectivités ne participent pas toutes et pas toujours au processus de *traduction*. Communes et intercommunalités n'ont pas sur ce territoire de stratégie affichée concernant ces thématiques. Elles se contentent de suivre et soutenir les projets ainsi que de participer parfois à la *problématisation*, afin que soient pris en compte leurs *intérêts* (promotion touristique, image du territoire, développement des pratiques auprès des publics scolaires, par exemple). Les projets sont accompagnés ou discutés collectivement, mais ne sont pas ici à l'initiative des collectivités.

Ces différentes perspectives politiques permettent le développement de réseaux ou le contraignent. Les réseaux construits lient les différents acteurs et produisent des attachements. Ils permettent la mise en œuvre des différentes stratégies des différents acteurs *enrôlés*. Plus qu'un système d'acteurs, on peut ici parler *d'écosystème d'acteurs territoriaux*. Cette notion d'écosystème représente l'importance des acteurs non-humains et le poids des relations politiques, des accords construits entre les acteurs. Supprimer un acteur ou un accord peut avoir des conséquences sur toute l'organisation. Chaque nouvelle *problématisation* peut redéfinir les *conditions initiales* des débats et des actions futures. Ces *conditions initiales* peuvent être définies comme des instantanés du collectif en mouvement, des étapes de la construction du monde commun. *L'écosystème d'acteurs territoriaux* se reconfigure à travers des processus de traductions développés à partir de ces *conditions initiales*, proposées par le territoire.

Conclusion du chapitre VIII

Le terme *d'écosystème* étant plus utilisé dans le domaine de l'écologie que celui de la sociologie ou de la géographie, nous pouvons préciser cet emploi en développant une métaphore. Si la vie d'une plante ou d'un animal dépend du climat, de la pollution de l'eau ou de l'air (les facteurs globaux), elle dépend aussi de la qualité du sol, de la présence de nourriture et d'autres espèces qui maintiennent l'habitat dans un état particulier ou le peuplent (ces facteurs sont, eux, territoriaux). La notion *d'écosystème* permet d'insister sur la dimension spatiale des relations entre acteurs humains et non humains. Bien que dépendant aussi d'associations nationales ou internationales, les acteurs territoriaux se construisent sur de nombreuses relations de proximité, avec leurs cohabitants. Des échanges fréquents avec les autres acteurs territoriaux leur permettent de trouver ou de construire une place et une identité. Les objets qui sont déployés ou instaurés participent aussi à définir la place de chacun et à développer de nouveaux liens et accords. **La notion *d'écosystème* désigne à la fois la dépendance aux autres, la dimension politique et le caractère territorial du groupe d'acteurs.**

Conclusion générale

Retour sur les hypothèses

Cette thèse a permis d'explorer la construction d'une dynamique territoriale, celle des sports de nature dans les Grands Causses. La première partie de ce travail propose un premier regard s'inscrivant dans le courant d'une géographie sociale. L'étude des relations entre les prestataires sportifs de nature et de leurs relations et ancrages au territoire (Chap. III) montre l'importance des accords conclus entre acteurs et la nécessité de prendre en compte les objets pour comprendre ceux-ci. La reformulation des hypothèses (conclusion de la première partie) et l'adoption d'une lecture au travers de la théorie de l'acteur-réseau, ou sociologie de la traduction (Chap. IV), permet d'explorer la construction des accords entre acteurs. L'étude des terrains détaillés ensuite (Chap. V, VI et VII) permet de valider partiellement nos hypothèses. Nous confirmons que **les acteurs construisent leurs identités avec le territoire** et que **des acteurs non-humains participent à cette construction** (hyp. 1., cf. conclusion du Chap. IV.). Les acteurs « font avec » ou « composent avec » leurs partenaires et les objets qui les entourent. Ces derniers participent à l'action collective en proposant des opportunités ou contraignant les décisions possibles. Les acteurs non-humains participent à orienter le sens de l'action en soulevant des débats ou en permettant les *intéressements* et la construction d'un accord collectif. Mais ils donnent aussi lieu à de nouvelles *traductions*, lesquelles obligent parfois à *re-problématiser* la situation. Les débats qui ont lieu autour de **situations locales mettent en jeu les identités des acteurs engagés**. Les programmes d'action, le rôle politique et les territoires d'action des acteurs *enrôlés* sont modifiés au travers des débats et de la mise en œuvre de solutions partagées. La *problématisation* des situations locales associe des acteurs aux territorialités différenciées. De l'échelle communale au national, une large variété d'acteurs est *enrôlée* via les échanges collectifs. Les problèmes locaux et la réussite ou les échecs de la construction de solutions collectives donnent des repères aux acteurs engagés. Ceux-ci utilisent leurs expériences locales dans d'autres débats en cours. **Ce ne sont pas les non-humains qui servent de repère**, comme nous l'avions supposé, **mais les problématizations des situations locales** (hyp. 2.). Celles-ci participent à construire les territoires en mettant en jeu les identités des acteurs au travers d'une expérience de négociation collective. Cette expérience permet aux acteurs de construire des repères. Ils les mobilisent ensuite dans d'autres débats locaux. La seconde hypothèse n'est donc pas

confirmée, mais reformulée. **La participation des publics profanes à cette construction n'a pas été approfondie.** Sur ce dernier point, un travail reste à accomplir pour comprendre si les sportifs locaux, les publics touristiques ou les habitants participent au travers de leurs relations au territoire à la construction des solutions locales. Le territoire se construit avec ses problématiques locales. Chaque nouveau débat engagé participe à reconfigurer le territoire au travers du processus d'*intéressement* et l'*enrôlement* d'acteurs humains et non-humains. Chaque nouvelle problématisation locale modifie les *conditions initiales de l'action*. La nouvelle configuration territoriale qui apparaît offre un nouveau cadre à l'action collective. La troisième hypothèse est confirmée. **Le territoire se construit et se recompose au travers des débats locaux, la mise en jeu des identités et de la production de repères. La gouvernance associe une multitude d'acteurs endogènes et exogènes. Elle engage différentes modalités de décisions collectives.** Différents acteurs sont, suivant les situations, les *traducteurs principaux* : élus, services de l'Etat, professionnels ou associations sportives. La décision collective découle de la capacité du *traducteur principal* à formuler une *problématisation* qui permet l'*enrôlement* des autres acteurs. Les décisions peuvent être imposées par le haut (logique *top-down*), proposées par les acteurs locaux (*bottom-up*) ou co-construites. Chaque débat local participe à recomposer la dynamique territoriale. Les acteurs se déplacent en changeant d'identité et cumulent les expériences. Ces dernières permettent de nourrir les argumentaires et de justifier des prises de position. Ce mouvement animé au travers des accords développés par les acteurs humains et non-humains entre eux est au cœur de la proposition *d'écosystème d'acteurs territoriaux*. Ce concept permet de tenir compte des connexions des uns avec les autres (humains et non-humains), des relations endogènes et exogènes et de la dimension cosmopolitique qui anime le *collectif*.

Notre travail a permis de décrire la construction des dynamiques sportives de nature territoriales. Et la notion *d'écosystème d'acteurs territoriaux* permet de renouveler la lecture des dynamiques territoriales. Elle permet d'éviter une lecture sectorielle de la construction des territoires et incite à s'inscrire dans une perspective *compositionniste* :

Apports de cette recherche

Dépasser les différents domaines et éviter une lecture sectorielle.

« Il n'y a pas de domaine de la Science, du Droit, de la Religion, de l'Économie, mais il y a bien des réseaux qui associent selon des segments toujours nouveaux – et que seule l'enquête

empirique pourra découvrir – des éléments de pratique empruntés à tous les anciens domaines et redistribués chaque fois différemment » (Latour 2012, p. 43). Notre travail montre, en ce sens, que les dynamiques marchandes et non marchandes, que l'économie touristique, les pratiques socio sportives locales et la gouvernance politique se construisent simultanément. La proposition de Système Touristique Localisé (STL ; Perret, 1994) intègre la dimension sociale dans la lecture proposée d'une économie touristique et la participation des publics à son développement. Non seulement les deux sont liés, mais ils s'associent aussi au politique dans une construction simultanée. Au-delà de la participation des publics, nos travaux montrent que le secteur associatif se développe avec le secteur touristique à travers un tissu d'acteurs humains et non-humains et des nombreux accords négociés. C'est ici le sens de la notion *d'écosystème d'acteurs* qui tient compte des tous les acteurs concernés dans l'explication de la dynamique territoriale et de sa construction, y compris non-humains. La proposition de STL est réalisée d'un point de vue économique et elle place le tourisme au centre de l'étude de ce qui est territorialement produit. Mais si les acteurs du tourisme dépendent aussi du politique ou du monde social et associatif, pourquoi ne pas parler aussi de Système Socio Sportif Territorialisé, ou de Système Politique Sportif Territorialisé ? Notre proposition, à travers la notion *d'écosystème d'acteurs territoriaux*, vise à ne pas privilégier à priori un domaine particulier dans l'étude de la construction des dynamiques territoriales. D'autres terrains, comme par exemple ceux des controverses sur l'impact environnemental, permettraient de prolonger ce regard vers les domaines de la science, mobilisée dans les études d'impacts. Notre travail ne prétend pas à l'exhaustivité et il peut être poursuivi afin d'identifier d'autres acteurs engagés dans le collectif au travers d'autres domaines comme la science (études d'impact, matériel technique), l'environnement (mobilités, impacts, découverte) ou l'éducation par exemple. L'enquête peut encore être poursuivie sur d'autres lieux de conflit, de controverse ou d'innovation pour continuer à identifier des connexions et explorer les *réseaux sociotechniques* et les *collectifs*.

Construction ou instauration? Constructivisme ou constitutionnisme ?

L'analyse des processus de *traduction* montre que les modalités de gestion des lieux de pratique ou le développement de formats innovants d'événementiels ne sont pas de simples constructions d'objets par des acteurs humains. Il s'agit plus de *l'instauration* (Latour 2010) de solutions collectives dans le sens où les acteurs non-humains agissent aussi. Les formats innovants d'événementiels apparaissent par exemple comme des moyens d'*intéresser* diverses parties prenantes à un projet. La mise en place d'une navette pour accéder au canyon du

Tapoul agit comme *médiateur* en obligeant les professionnels à changer de pratique du lieu et permettant aux élus de développer d'autres projets périphériques. La solution technique n'est pas qu'une fin, elle est aussi le moyen au travers duquel des pratiques évoluent et d'autres projets voient le jour. Cette solution entraîne des effets inattendus comme le déplacement de l'argumentaire des propriétaires fonciers ou la satisfaction du Parc National des Cévennes. En ce sens, la navette instaure un nouvel ordre des choses plus qu'elle ne correspond à une simple construction technique pensée et voulue par les humains. Les résultats de notre étude incitent à penser plus dans le cadre d'un *compositionnisme* (Latour 2011) que d'un constructivisme. Le monde commun apparaît non comme une construction, mais comme étant en composition permanente et progressive au travers des diverses *problématisations* en jeu. Les *processus de traduction* rencontrent des obstacles et sont soumis à des contraintes. L'étude de la pratique du canoë autour du cirque des Baumes montre que toute nouvelle problématisation est bloquée par des loueurs soucieux de protéger leurs accès privilégiés à la rivière. Dans le cadre de la mise en œuvre de solutions globales de gestion du site, les services de l'Etat s'appuient sur les lois et les règlements pour imposer une gestion républicaine, au détriment de la volonté de développement local maîtrisé affichée par les élus. Dans ces cas, des objets techniques donnent un pouvoir à certains acteurs et contraignent la problématisation. Les acteurs ne construisent pas, ils « composent avec ».

S'il reste encore beaucoup de questions et que ce travail ouvre sur autant de perspectives de recherche, c'est à la fois à cause de ses imperfections, mais aussi de l'ampleur de la tâche à accomplir. Cependant, la mobilisation de la théorie de l'acteur réseau dans une perspective géographique propose une nouvelle manière d'observer les dynamiques territoriales. Notre travail montre comment des *écosystèmes d'acteurs territorialisés* peuvent s'animer. Il montre au travers de cette proposition conceptuelle la dépendance des uns aux autres, le poids des accords politiques et la dimension territoriale de la dynamique d'acteurs humains et non-humains. Cette étude propose de se situer dans la perspective d'**un monde commun qui se compose et se recompose en permanence** plus qu'il n'est construit par des acteurs humains. Ce regard sur la dynamique sportive de nature dans les Grands Causses révèle **une fabrique simultanée des dynamiques sociales, politiques, économiques, du territoire et des identités**. Pour prolonger cette approche, il apparaît nécessaire de s'intéresser aux *modes d'existences* et aux ontologies différenciées des acteurs. Les cultures sportives, formes de développement ou micro-mentalités, peuvent servir de point de départ, de repère, mais c'est

leur composition au sein d'un *écosystème d'acteurs territorialisés* que nous devons envisager d'explorer.

Limites et perspectives

Ce travail de recherche ne peut prétendre à être clos. Le territoire étudié est vaste, les problématiques pouvant participer à sa composition sont nombreuses et nous ne pouvons prétendre être arrivé au terme de ce travail. Nous proposons ci-après quelques perspectives de poursuite et d'approfondissement de cette recherche, tout en en identifiant les limites.

Vivre ensemble ou vivre indépendamment, un besoin de comparaison.

Une économie touristique ou un système touristique est difficilement dissociable des dynamiques sociales et politiques. La proposition d'un *écosystème d'acteurs territoriaux* insiste sur la dépendance des uns aux autres. En renversant la question, on peut se demander si une économie touristique et sportive incluant des sites de pratiques, des prestations et des entreprises entre autres, peut se développer sans vie associative et sans gouvernance locale ? Plutôt que de poser la question du vivre ensemble et de la cohabitation, nous pourrions poser celle de la possibilité d'une vie indépendante des autres. Un STL ne peut-il être qu'un Système Productif Localisé (SPL, Courlet, 2002) au sein duquel les dynamiques sociales sont essentiellement prises en compte dans les valeurs et savoir-faire des acteurs économiques ? Pour répondre à cette question, d'autres terrains de recherche permettant une approche comparative seraient à explorer. *L'écosystème d'acteurs territorialisés* observé dans le cas des Grands Causses a un fonctionnement propre et rien ne nous permet de supposer que celui-ci serait le même sur d'autres territoires. Les rôles, places et identités des acteurs se construisent avec le territoire, les accords et les objets. La dynamique développée autour des sports de nature dépend des caractéristiques et des spécificités territoriales et les mêmes acteurs, transposés sur un autre territoire, n'auraient pas nécessairement les mêmes pratiques, positionnements ou identités.

Des formes de développement aux modes d'existence.

Une des limites de notre approche est qu'elle considère plus les acteurs humains comme personnes morales (la commune, l'entreprise, l'association) que comme personnes physiques (les individus). Comment les individualités interagissent-elles pour donner naissance à des

acteurs collectifs et des prises de position collectives ? Ce niveau de détail supplémentaire, n'ayant pas été identifié au départ de l'enquête, n'a pas pu être abordé par la suite. C'est la question de la construction des *formes de développement* qui est posée. Nous avons mobilisé cette notion dans deux cas distincts : pour qualifier le contenu de l'accord collectif (les *investissements de forme* (Callon 1986)), la philosophie de l'action partagée construite au travers du processus de *traduction* ; et pour situer la position d'acteurs engagés dans ce processus (les prépositions (Latour 2012)). Dans ce second cas, la construction de cette forme de développement, mobilisée par une personne morale ou un groupe d'acteurs, n'a pas été expliquée. Les *formes de développement* ont été mobilisées dans ce cas comme une grille de lecture permettant de situer les discours de chacun. Pour comprendre cette émergence de positions communes, lire la construction des accords, identifier les sources de conflits et controverses ou analyser l'instauration de solutions et d'objets techniques il s'agit alors de comprendre les valeurs qui se cachent derrière les discours. « *Le réseau a une limite : il ne qualifie pas les valeurs* » (ibid. p. 46). Pour poursuivre et approfondir l'enquête, cet auteur propose de parler des *modes d'existences* (ibid.) qui permettent à chacun de démêler le vrai du faux, la condition de félicité de celle d'infélicité. La théorie de l'acteur réseau permet d'identifier un processus collectif, mais pas de comprendre le jugement des individus. Pourquoi préfèrent-ils telle proposition que telle autre, défendent-ils telle ou telle position ? Les *formes de développement*, telles que nous les avons mobilisées, permettent de comprendre l'instauration d'une philosophie de l'action collective, au travers du processus de *traduction*, mais l'émergence des positions de chacun en amont de la négociation est encore à expliquer. Une étude portant sur les *modes d'existence* des acteurs engagés dans le processus de *traduction* peut permettre de combler ce manque.

Cultures sportives et ontologies.

La notion de micro-mentalités permet de montrer le lien fort entre une approche globale du monde, de la vie et du travail (la micro-mentalité) et les logiques d'action pragmatiques qui vont en découler. Mais notre travail montre que les logiques d'action se construisent à travers l'action et les rapports aux autres humains et non-humains. Ce n'est pas la présence d'une *Offre Locale Socialisée* (Bouhaouala 2008) qui est alors au centre du questionnement, mais sa construction. Dès lors, la micro-mentalité (ibid.) ne peut pas être décrite comme un socle de valeurs inamovibles, une identité inaltérable, mais comme le fruit de rapports développés à travers le temps avec le monde environnant. L'ancrage familial, la propriété privée, l'entreprise ou la fonction d'élu par exemple participent à forger des opinions, lesquelles sont

mises à l'épreuve du vivre ensemble. Nous avons vu dans les premiers chapitres de cette thèse que les sports de nature ont souvent été abordés en sciences sociales via la question des cultures sportives. Pour notre part, nous n'avons pas mobilisé cette notion. Des cultures sportives sont-elles présentes et agissent-elles ? Une autre approche possible pour poursuivre nos travaux est celle tenant compte des ontologies. Le rapport aux autres et aux objets incite à parler plus d'ontologies des pratiques sportives de nature cohabitant que de cultures sportives indépendantes et façonnant les objets. Les lieux de pratique, modes de gestion ou accords partenariaux participent aussi à façonner les pratiques. Doit-on alors chercher à comprendre si des cultures locales se construisent ? Ou s'intéresser aux questions ontologiques ? Les pratiques sportives, les lieux de pratique et le territoire permettent-ils différentes manières de « vivre là » ? L'ambiguïté du terme de culture vient de la séparation opérée au travers du grand partage entre nature et culture. Pour éviter cet écueil, certains anthropologues (Descola 2005) ont déjà proposé de s'intéresser à des ontologies différenciées. Pour ces auteurs, la dynamique collective est animée au travers d'accords ou de conflits entre acteurs humains et non-humains. L'enjeu d'une telle approche est de comprendre comment les acteurs font avec le territoire et ceux qui l'habitent. Comment se développent des formes de cohabitations. Il ne s'agit pas de dénigrer les études sur les cultures sportives, mais de comprendre comment elles se construisent localement, territorialement au travers d'accords et avec les objets. Le postulat n'est pas que les cultures font territoire, mais qu'elles se développent avec le territoire, qu'elles sont liées aux manières possibles de vivre avec les autres et le territoire. Un pratiquant a-t-il le même rapport à la pratique, aux autres ou au lieu lorsqu'il évolue dans des sites connus et fréquentés régulièrement ou lorsqu'il pratique sur des sites visités dans le cadre d'un séjour ? L'attachement aux lieux de pratique réguliers, situés dans un espace approprié ou domestiqué, est-il le même que celui aux sites visités dans le cadre touristique ? La manière de vivre l'activité sportive de nature est-elle différente selon les lieux, les individus ou des tribus, et en quoi ? Notre travail peut être poursuivi à la fois en s'intéressant à l'habiter (comme ontologie géographique) et aux cultures sportives potentiellement agissantes.

Les publics profanes participent-ils à la fabrique des territoires ?

Une question reste encore inexplorée pour étudier plus en profondeur la proposition *d'écosystème d'acteurs territoriaux*. En reprenant la métaphore environnementale, la communauté des « êtres vivants là », les associations et modes de vie qui s'y développent favorisent-ils la colonisation de certaines espèces et rendent-ils difficiles la survie d'autres ?

Autrement dit, l'écosystème local influence-t-il les publics touristiques, résidents ou migrants ? Pour répondre à cette question des travaux complémentaires s'intéressant aux publics profanes (entendu ici comme non engagés dans l'action), habitants permanents, temporaires ou simples touristes devraient être conduits. Ils permettraient d'explorer d'autres facteurs participant à la fabrique d'un territoire, ceux liés aux publics. Des études concernant les différents modes d'habiter et les rôles que jouent les sports de nature dans la construction de ces habitats pourraient être développées. Les sports de nature représentent pour certains une manne économique, une source de revenus, tandis que pour d'autres ils ne seront peut-être que simples loisirs, voire des causes de désagréments. Quelle place ont les loisirs sportifs de nature dans la vie locale et la manière d'habiter un territoire ? Contribuent-ils à qualifier la qualité de vie ou le cadre de vie ? Avec le développement de l'habiter poly-topique et des migrations d'agrément, de nouvelles questions apparaissent. Les sports de nature contribuent-ils à motiver des flux de populations au travers du développement de multi-résidences et de migrations d'agrément ? Au-delà d'une approche statique et descriptive d'un territoire à un instant donné ou de sa dynamique à travers les réseaux et les collectifs qui l'animent, la question posée peut être ici qualifiée de cinétique. La dynamique territoriale influence-t-elle la dynamique de population ? Les mouvements du collectif contribuent-ils à attirer des résidents temporaires ou permanents pouvant contribuer à leur tour à nourrir la dynamique territoriale, l'accélérer la ralentir ou la détruire ? Quelle est l'inertie due aux mouvements du collectif ?

Bibliographie

Bibliographie :

- AFIT. (2004). *Tourisme et loisirs sportifs de nature : développement touristique des territoires et sports de nature : guide de savoir faire*. Les Cahiers de l'AFIT, Agence Française de l'Ingénierie Touristique.
- Akrich M. (2006). Les utilisateurs, acteurs de l'innovation. In *Akrich M., Callon M., Latour B. « Sociologie de la traduction: textes fondateurs »*. Mines Paris, les presses, pages 253-266.
- Akrich M., Callon M., et Latour B. (2006). *Sociologie de la traduction: textes fondateurs*. Presses des MINES. Paris.
- Ateljevic I. (2009). Transmodernity: remaking our (tourism) world? In *Tribe J., Philosophical Issues in Tourism*. Channel View Publications.
- Augé M. (1992). *Non-lieux: introduction à une anthropologie de la surmodernité*. Seuil.
- Augustin J. P. (2002). La diversification territoriale des activités sportives. *L'Année sociologique*, vol. 52, n°2, pages 417-435.
- Augustin J.-P. (1994). *Surf atlantique: les territoires de l'éphémère*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine.
- Augustin J.-P. (2007). *Géographie du sport: spatialités contemporaines et mondialisation*. A. Colin.
- Augustin J.-P. (2011). Qu'est-ce que le sport ? Cultures sportives et géographie. *Annales de géographie*, vol. 680, n°4, page 361.
- Berque A. (2000a). *Médiance: de milieux en paysages*. Reclus.
- Berque A. (2000b). *Écoumène: introduction à l'étude des milieux humains*. Belin.
- Berque A. (2007). Écoumène et cosmos aujourd'hui. In *Lolive J., Soubeyran O. (dir), "L'émergence des cosmopolitiques*, pages 323-338.
- Berque A. (2008). Trouver place humaine dans le cosmos. *EchoGéo*, n° 5.
- Bessy O. (2005). Sociologie des pratiquants de l'extrême. Le cas de figure des participants au Grand Raid de La Réunion. *Staps*, n° 3, pages 57-72.
- Bessy O. et Naria O. (2004). La provenance des participants au grand raid de la Réunion. *M@ppemonde*.
- Bessy O. (2007). Du plein air aux sports de nature. Nouvelles pratiques, nouveaux enjeux. In *Sciences Sociales et loisirs sportifs de nature, contribution à la diffusion et au partage*

- de la connaissance, Sous la direction de Corneloup J.* Editions du Fournel., pages 21-32.
- Bessy O. (2008). La mise en loisir du sport. L'ambiguïté des pratiques. In *Féréol G. et Vieille-Marchiset, Loisirs, sport et sociétés : regards croisés*, Presses Univ. Franche-Comté.
- Boltanski L. et Thévenot L. (1991). *De la justification: les économies de la grandeur*. Gallimard.
- Bonniol J.-L. (2005). L'invention d'un territoire et sa confrontation aux limites administratives. Le cas des Grands Causses. *Ethnologies comparées*, n° 8.
- Bouchet P. et Lebrun A.-M. (2009). *Management du tourisme sportif: De la consommation à la commercialisation*. Presses universitaires de Rennes.
- Bouhaouala M. (2008). *Management de la petite entreprise des loisirs sportifs: Une approche socioéconomique*. De Boeck Supérieur.
- Bourdeau P. (2009). De l'après-ski à l'après-tourisme, une figure de transition pour les Alpes ?. Réflexions à partir du cas français. *Revue de géographie alpine. Journal of Alpine Research*, n° 97-3.
- Bourdeau P. (2003). Territoires du hors-quotidien Une géographie culturelle du rapport à l'ailleurs dans les sociétés urbaines contemporaines Le cas du tourisme sportif de montagne et de nature. Rapport de diplôme d'habilitation à diriger des recherches ; Université Joseph Fourier-Grenoble 1 ; Institut de Géographie Alpine ; Centre d'études et de recherches sur les montagnes sèches et méditerranéennes ; Laboratoire Territoires.
- Bourdeau P. (2007). Les sports de nature : invitation à une géographie de l'entre-deux. In *Sciences Sociales et loisirs sportifs de nature, contribution à la diffusion et au partage de la connaissance, Sous la direction de Corneloup J.* Editions du Fournel, pages 51-63.
- Bourdeau P., Corneloup J., Mao P. et Boutroy E. (2004). Les interactions entre cultures sportives de montagne et territoires : un état des lieux de la recherche française depuis 1990. *Cahiers de géographie du Québec, vol. 48, n°133*, pages 33-46.
- Bourdeau P., Mao P., Boutroy E., Sénil N., Langenbach M. et Boudières V. (2006). La filière touristique-sportive de montagne et de nature en Rhône-Alpes comme « configuration culturelle et productive régionale ». Rapport de recherche à la région Rhône-Alpes, Programme Emergence.
- Bourdeau P., Mao P. et Corneloup J. (2008). Vers une intelligence territoriale du tourisme. *Montagnes Méditerranéennes* n° 23, pages 39-50.
- Bourdeau P., Mao P. et Corneloup J. (2011). Les sports de nature comme médiateurs du « pas de deux » ville-montagne. Une habitabilité en devenir ? *Annales de géographie, vol. 680, n°4*, page 449.

- Bourdieu P. (1979). *La distinction: critique sociale du jugement*. Éditions de Minuit, coll. « Le sens commun », 672 pages
- Boyer M. (2002). Comment étudier le tourisme? *Ethnologie française*, vol. 32, n°3, pages 393–404.
- Boyer Marc. (1999). *Histoire du tourisme de masse*. Presses Universitaires de France.
- Bozonnet J. P. (2008). Socialisation et engagement écologiste en Europe. L'école, la famille et l'environnementalisme en héritage, Communication au Congrès de l'AISLF, Istanbul, 6 juillet au 11 juillet 2008, 22 p.
- Bozonnet J.-P. (1992). *Des monts et des mythes: l'imaginaire social de la montagne*. Presses Universitaires de Grenoble.
- Callon M. et Rip A. (1992). Humains, non-humains: morale d'une coexistence. *Theys J., Kalaora B.*, « *La terre outragée, les experts sont formels !* », n° 1, pages 140-156.
- Callon M. (1986). Éléments pour une sociologie de la traduction: la domestication des coquilles Saint-Jacques et des marins-pêcheurs dans la baie de Saint-Brieuc. *L'Année sociologique*, vol. 36, pages 169–208.
- Callon M. (1999). *Reseau et coordination*. Economica.
- Callon M. (2006a). Sociologie de l'acteur réseau. In *Akrich M., Callon M., Latour B.* « *Sociologie de la traduction: textes fondateurs* ». Mines Paris, les presses, pages 267-276).
- Callon M. (2006b). Quatre modèles pour décrire la dynamique de la science. In *Akrich M., Callon M., Latour B.* « *Sociologie de la traduction: textes fondateurs* ». Mines Paris, les presses, pages 201 - 252.
- Callon M., Lascoumes P. et Barthe Y. (2001). *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*. Éditions du Seuil.
- CCI de Millau et CADRE Consultants. (2000). *Les activités de pleine nature en Midi-Pyrénées, analyse et conditions de développement d'une filière d'emploi*. CCI de Millau, Centre de Ressources pour les métiers du Tourisme en Espace Rural. Millau.
- Charles L. et Kalaora B. (2003). Sociologie et environnement en France. *Ecologie & politique*, vol. 27, n°1, page 31.
- Charles L. et Kalaora B. (2007). De la protection de la nature au développement durable : vers un nouveau cadre de savoir et d'action ? *Espaces et sociétés*, vol. 130, n°3, page 121.
- Christin R. (2000). *L'imaginaire voyageur, ou, l'expérience exotique*. L'Harmattan.
- Cognard F. (2006). Le rôle des recompositions sociodémographiques dans les nouvelles dynamiques rurales: l'exemple du Diois. *Méditerranée*, n° 2, pages 5–12.

- Corbin A. (1995). *L'avènement des loisirs : 1850-1960*. Flammarion.
- Corneloup J. (1995a). Les nouvelles formes de sociabilité en escalade. In *Actes du colloque international Sport, relations sociales et action collective, Coordination J.P. Augustin et J.P. Callède*. Editions de la MSHA, Talence.
- Corneloup J. (1995b). *Escalades : entre risque et ludisme*. Universalia.
- Corneloup J. (2009). Comment est abordée la question de l'innovation dans les sciences sociales ? *Revue de géographie alpine. Journal of Alpine Research*, n° 97-1.
- Corneloup J. (2011). La forme transmoderne des pratiques récréatives de nature. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 2, n°3.
- Corneloup J., Bouhaouala M., Vachée C. et Soulé B. (2001). Formes de développement et positionnement touristique des espaces sportifs de nature. *Loisir et société*, vol. 24, n°1, pages 21–46.
- Corneloup J. (2002). *Les théories sociologiques de la pratique sportive*. Presses Universitaires de France.
- Corneloup J. (2004). D'hier et d'aujourd'hui. Evolution du marketing des loisirs sportifs de nature. *les Cahiers Espaces*, n° 81, pages 104-116
- Corneloup J. (2006a). Patrick Berhault, figure emblématique de la transmodernité. In *Revue de Géographie Alpine*, vol. 94, n° 94-3, Bourdeau P. (Dir.), *La montagne comme terrain de jeu et d'enjeux. Débats pour l'avenir de l'alpinisme et des sports de nature*. page 121.
- Corneloup J. (2006b). Ambiance et univers culturels dans les stations de sports d'hiver. In *Bourdeau P. (Dir.) Les sports d'hiver en mutation. Crise ou révolution géoculturelle ?* Editions Lavoisier, Hermes Science Publications, 230 pages, pages 173-181.
- Corneloup J. (2009a). Système culturel localisé et gestion des stations touristiques. *Tourisme et société* (2009) pages 122-146
- Corneloup J. (2009b). Dynamique culturelle et loisirs sportifs de nature. *Tourisme et société*, pages 177-193.
- Corneloup J. (2010). Innover par la forme transmoderne. *Innovation et création dans les loisirs sportifs de nature*, pages 72-98.
- Corneloup J. (2011). Les « sentiers de l'imaginaire », au seuil de la transmodernité. *ERE, Education Relative à l'Environnement, Volume 10, Habiter : l'ancrage territorial comme support d'éducation à l'environnement*.
- Corneloup J. et Bourdeau, P. (2002). Culture professionnelle et métiers du tourisme sportif de montagne. *Téoros, Vol. 20, n° 3*, Montréal, pages 32-43.

- Corneloup J. et Bourdeau P. (2004). Les sports de nature. Entre pratiques libres, territoires et logiques institutionnelles. *les Cahiers Espaces*, n° 81, pages 117-125
- Corneloup J., Bourdeau P. et Mao P. (2004). Le marquage culturel des territoires touristiques de nature. *Revue de géographie alpine*, vol. 92, n°4, pages 11-20.
- Corneloup J., Bourdeau P. et Mao P. (2007a). Le système culturel localisé. In *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature, Contribution à la diffusion et au partage de la connaissance* Editions du Fournel, pages 323-348. L'Argentièrre-la-Bessée.
- Corneloup J., Bourdeau P. et Mao P. (2007b). Les différentes configurations des projets territoriaux dans le champ touristique et sportif. In *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature, Contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*, Editions du Fournel, pages 349-362. L'Argentièrre-la-Bessée.
- Courlet C. (2002). Les systèmes productifs localisés. Un bilan de la littérature. *Etud Rech Syst Agraires Dev*, vol. 33, pages 27-40.
- Cousin S. et Réau B. (2010). *Sociologie du tourisme*. La Découverte.
- CRTPN et EMC. (2005a). Millau site pilote national pour un développement durable par les sports de nature. Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature. Millau.
- CRTPN et EMC. (2005b). Les 100 km de Millau, étude de la fréquentation, évaluation des retombées économiques. Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature. Millau.
- CRTPN, EMC, Co&Sens et APTES. (2006). Analyse et conditions de développement des entreprises et des emplois de la filière pleine nature sur le Massif Central. Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature. Millau.
- D'Alessandro-Scarpari C., Rémy É. et November V. (2004). L'« espace » d'une controverse. *Revue électronique des sciences humaines et sociales*.
- DATAR et Ministère des sports. (2003). Enquête sur les sports de nature et la recomposition territoriale.
- Davezies L. (2009). L'économie locale «résidentielle». *Géographie, économie, société*, vol. 11, n°1, pages 47-53.
- Davezies L. (2005). My territory is rich...: Selon quels indicateurs ? *Informations sociales*, n° 121, pages 36-45.
- Davezies L. (2008). *La République et ses territoires: la circulation invisible des richesses*. Seuil.
- De Koninck R. (2006). "Loisir". In Lévy J. et Lussault M., *Dictionnaire de la géographie, et de l'espace des sociétés*. Belin.

- De Léséleuc E. (2004). *Les voleurs de falaise: un territoire d'escalade entre espace public et espace privé*. Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, Talence.
- De Léséleuc Eric. (2000). « *Voler* » et donner...: *ethnosociologie d'un "lieu anthropologique*. Université de Montpellier 1
- De Léséleuc Eric. (2002). Territorialisation de l'escalade et appropriation de l'espace : des enjeux sociopolitiques. In *Hoibian O., Defrance J. , Deux siècles d'alpinismes européens*, pages 259-273.
- Debarbieux B. (1995). *Tourisme et montagne*. Economica.
- Debarbieux B. (2003). "Territoire" In *Lévi J., Lussault M., « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés »*. Belin.
- Debarbieux B. et Fourny M.-C. (2004). *L'effet géographique: Construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*. Publications de la MSH-Alpes.
- Depraz S. (2008). *Géographie des espaces naturels protégés: genèse, principes et enjeux territoriaux*. A. Colin.
- Desbordes M. et Falgoux J. (2003). *Organiser un événement sportif*. Editions d'Organisation.
- Desbordes Michel, Ohl F. et Tribou G. (2004). *Marketing du sport*. Économica.
- Descola P. (2004). *La nature domestique: Symbolisme et praxis dans l'écologie des Achuar*. Editions MSH.
- Descola P. (2005). *Par-delà nature et culture*. Gallimard.
- Dewailly J.-M. (2006). *Tourisme et géographie, entre pérégrinité et chaos ?* Editions L'Harmattan.
- Dewailly J.-M. et Flament É. (2000). *Le tourisme*. Sedes.
- Di Méo G. et Buléon P. (2005). *L'espace social: une lecture géographique des sociétés*. Armand Colin.
- Dubet F. (2002). *Le déclin de l'institution*. Seuil.
- Dubois M. (2007). La construction métaphorique du collectif : dimensions implicites du prêt-à-penser constructiviste et théorie de l'acteur-réseau. *L'Année sociologique*, vol. 57, n°1, page 127.
- Dumazedier J. (1962). *Vers une civilisation du loisir ?* Éditions du Seuil.
- Elias N. et Dunning E. (1994). *Sport et civilisation. La violence maîtrisée*. Paris, Fayard.
- Frémont A. (1976). *La région, espace vécu*. Presses universitaires de France.

- Geoffroy C. (2005). L'immigration des Britanniques à Chamonix. <http://basepub.dauphine.fr/handle/123456789/1593>
- Godard O. (2004). De la pluralité des ordres—Les problèmes d'environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, économie, société*, vol. 6, n° 3, pages 303–330.
- Guibert C. (2006). *L'univers du surf et stratégies politiques en Aquitaine*. Editions L'Harmattan.
- Guibert C., Loirand G. et Slimani H. (2009). *Le sport entre public et privé, frontières et porosités*. Editions L'Harmattan - Société de sociologie du sport de langue française.
- Gumuchian H. et Pecqueur B. (2007). *La ressource territoriale*. Economica.
- Gumuchian H., Roux E., Lajarge R. et Grasset E. (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos.
- Haschar-Noé N. (2009). L'aménagement des chemins de randonnée : un instrument d'identification et de « gouvernance » territoriales. *Espaces et sociétés*, vol. 138, n° 3, page 115.
- Haye L. et Mounet J. P. (2011). « Moteur... Action! »—Quand la technique motorisée s'invite sur la scène des loisirs, naissent controverses et conflits. *Bulletin de la Société géographique de Liège Vol. 57*, pages 73–84.
- Hoibian O. (2000). *Les alpinistes en France, 1870-1950: une histoire culturelle*. Editions L'Harmattan.
- Hoibian O. (2008). *L'invention de l'alpinisme: la montagne et l'affirmation de la bourgeoisie cultivée, 1786-1914*. Belin.
- Hoyaux A.-F. (2002). Entre construction territoriale et constitution ontologique de l'habitant: Introduction épistémologique aux apports de la phénoménologie au concept d'habiter. *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Hoyaux A.-F. (2003). Les constructions des mondes de l'habitant: Eclairage pragmatique et herméneutique. *Cybergeo: European Journal of Geography*.
- Jambes J.-P. (2001). *Territoires apprenants: esquisses pour le développement local du XXI^e siècle*. Editions L'Harmattan.
- Kalaora B. (1998). *Au-delà de la nature, l'environnement: l'observation sociale de l'environnement*. Editions L'Harmattan.
- Kalaora B. (2001). À la conquête de la pleine nature. *Ethnologie française*, vol. 88, n° 4, page 591.

- Knafou R., Sacareau I., Gay J.-C. Duhamel, P. Deprest, F. et Bruston M. (1997). Une approche géographique du tourisme. *Espace géographique*, vol. 26, n° 3, pages 193-204.
- Lafaye C. et Thévenot L. (1993). Une justification écologique ? Conflits dans l'aménagement de la nature. *Revue française de sociologie*, pages 495-524.
- Laforgue D. (2009). Pour une sociologie des institutions publiques contemporaines. *Sociologos. Revue de l'association française de sociologie*, n°4.
- Lahaye N. (2010). Les sports de nature dans le Parc national de la Guadeloupe: des conflits potentiels au potentiel de coopération. *Etudes Caribéennes N° 12*, page 99.
- Lajarge R. et Roux E. (2007). Ressource, projet, territoire: le travail continu des intentionnalités. In *La ressource territoriale*, Pecqueur B., Gumuchian H. (Dir) pages 133-146. Economica.
- Langenbach M. (2012). *Le marché du tourisme sportif de nature dans les systèmes territoriaux des espaces touristiques et ruraux: l'exemple de l'Ardèche* (Thèse de Géographie). Université Joseph Fourier.
- Larrère C. et Larrère R. (1997). *Du bon usage de la nature: pour une philosophie de l'environnement*. Aubier.
- Lascoumes P. (2010). "Instruments" In *Boussaguet L., Jacquot S., Ravinet P. (dir.), « Dictionnaire des politiques publiques », 3e édition actualisée et augmentée.*, Sciences Po., Les Presses.
- Lascoumes P. et Le Bourhis J. P. (1998). Le bien commun comme construit territorial. Identités d'action et procédures. *Politix*, vol. 11, n°42, pages 37-66.
- Lascoumes P. et Le Galès P. (2004). *Gouverner par les instruments*. Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Lascoumes P. et Le Galès, P. (2007). *Sociologie de l'action publique*. A. Colin.
- Latour B. (1991). *Nous n'avons jamais été modernes: essai d'anthropologie symétrique*. La Découverte.
- Latour B. (1996). *Petites leçons de sociologie des sciences*. Seuil.
- Latour B. (2004). *Politiques de la nature: comment faire entrer les sciences en démocratie*. La Découverte.
- Latour B. (2006). *Changer de société, refaire de la sociologie*. Editions La Découverte.
- Latour B. (2008). Pour un dialogue entre science politique et science studies. *Revue française de science politique*, vol. 58, n° 4, page 657.

- Latour B. (2011). Il n'y a pas de monde commun : il faut le composer. *Multitudes*, vol. 45, n° 2, page 38.
- Latour B. (2012). *Enquête sur les modes d'existence. Une anthropologie des Modernes*, La Découverte. Paris.
- Lazarotti O. (2006). Habiter, aperçus d'une science géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n°139, page 85.
- Le Bourhis J. P. (2010). Le gouvernement territorial de l'environnement. Communication : *Journée d'étude « Le gouvernement territorial de l'environnement : chantiers et état des lieux »*, Amiens.
- Le Bourhis J.-P. (2004). *La publicisation des eaux. Rationalité et politique dans la gestion de l'eau en France (1964-2003)*. Thèse de Science-Politique, Université Panthéon-Sorbonne - Paris I. Sous la direction de Pierre Lascousmes.
- Le Galès P. (2010). "Gouvernance" In *Boussaget L. et al., 2010, « Dictionnaire des politiques publiques, 3ème édition actualisée et augmentée »*,. Presses de Sciences Po.
- Lecardane R. (2008). Du littoral à l'événement. L'America's Cup 2007 et la transformation du waterfront de Valencia. *Actes du colloque international pluridisciplinaire "Le littoral : subir, dire, agir"* - Lille, France, 16-18 janvier 2008.
- Lefèvre B. (2004). Contribution à l'étude de la structuration sociale des pratiques de haute montagne : l'exemple des usagers dans le massif du Mont-Blanc. *Revue de géographie alpine*, vol. 92, n°4, pages 67-75.
- Lequeutre A. (1879). Cévennes et Vivarais, du Mont-Lozère à l'Aigoual et au bois de Païolive. *Annuaire du Club Alpin Français, Sixième année, 1879*.
- Lequeutre A. (2008). *Le canyon du Tarn*. PyrÉMonde-Princi Negue (Réédition).
- Lévy J. (2003). "Capital spatial". In *Lévi J., Lussault M., « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés »*. Paris: Belin.
- Lévy J. et Lussault M. (2003). "Espace". In *Lévi J., Lussault M., « Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés »*. Belin.
- Lolive J. (1999). *Les contestations du TGV Méditerranée*. Editions L'Harmattan.
- Lolive J. (2006). Des forums hybrides à l'esthétisation des espaces publics. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 50, n°140, page 151.
- Lolive J. et Soubeyran, O. (2007). *L'émergence des cosmopolitiques*. La Découverte.
- Loret A. (1995). *Génération glisse: dans l'eau, l'air, la neige-- : la révolution du sport des « années fun »*. Éditions Autrement.

- Lussault M. (2003). "Nature". In Lévi J., Lussault M., « *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés* ». Belin.
- Lussault M. (2007). *L'homme spatial: la construction sociale de l'espace humain*. Seuil.
- Luyckx Ghisi M. (2001). *Au-delà de la modernité, du patriarcat et du capitalisme: la société réenchantée ?* Editions L'Harmattan.
- Luyckx Ghisi M. (2002). Le rôle de l'expert : participer au réenchantement du monde. *Reflets et perspectives de la vie économique*, XLI, n°1, page 89.
- Maffesoli M. (2000). *Le temps des tribus: le déclin de l'individualisme dans les sociétés postmodernes*. La Table Ronde.
- Maffesoli M. (2007). *Le réenchantement du monde*. La Table ronde.
- Malafosse L. de. (1889). *Les Gorges du Tarn, Lozère et Montpellier-le-Vieux, (Aveyron)...* Durand.
- Mao P. et Corneloup J. (2005). Approche géo-historique des formes de développement d'un territoire touristique et sportif de nature. La construction du haut lieu «gorges de l'ardèche» durant le XXe siècle *Loisir et société*, vol. 28, n°1, pages 117–140.
- Mao P., Corneloup J. et Bourdeau P. (2004). Objets géographiques et formes de développement autour des gorges du Verdon. In *Debarbieux B. et Fourny M.-C. dir., L'effet géographique*, Edition de la MSH-Alpes., pages 181-196. Grenoble.
- Mao P. (2003). *Les lieux de pratiques sportives de nature dans les espaces ruraux et montagnards, Contribution à l'analyse de l'espace géographique des sports*. Thèse de Géographie, Université de Grenoble, Institut de Géographie Alpine, PACTE - CERMOSEM.
- Mao P. et Langenbach M. (2006). Impact économique des sports de nature revue de littérature et mise en perspective des méthodes d'évaluation. Inventaire, analyse critique et typologie des travaux d'étude, d'ingénierie et de recherche relatifs à l'évaluation des retombées économiques et sociales des sports de nature. ODI France et MJSVA.
- Mao P., Obin, O. et Robinet N. (2007). La prise en compte du sport dans les politiques territoriales. Région Rhône-Alpes - CERMOSEM.
- Marcelpoil E. et Boudières V. (2006). Gouvernance touristique des grandes stations et durabilité. Une lecture en termes de proximité. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. [en ligne]
- Marcelpoil E., François, H. et Perrin-Bensahel, L. (2010). *Les stations de sports d'hiver face au développement durable*. L'Harmattan.
- Marcelpoil E. et Perret, J. (1999). Le poids conceptuel des districts industriels dans la construction des territoires. In *Gerbaux F. (dir), « Utopie pour le territoire : cohérence ou complexité ? »* L'aube éditions., pages 15 - 33. Saint-Etienne.

- Marres P. (1935). Les grands Causses: étude de géographie physique. Thèse complémentaire pour le doctorat ès lettres présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Paris
- Martel É.-A. (1883). Courses et Ascensions : Le Canon du Tarn. *Annuaire du Club Alpin Français*, 1883.
- Martel É.-A. (1925). *Millau, capitale des Causses: cañons et cavernes, itinéraire descriptif et rationnel du pays des gorges du Tarn, Lozère, Aveyron, Gard, Hérault,...* Artières et J. Maury. Millau.
- Martel É.-A. (1936). *Les Causses majeurs: Lozère, Aveyron, Gard, Hérault* Maury. Millau.
- Martin N. et Daller J. F. (2011). *La figure de l'après tourisme pour (re)penser l'habiter en milieu rural*. Colloque ARSDLF2011 6,7,8 Juillet 2011, Schoelcher, Martinique.
- Michel F. (2004). *Désirs d'ailleurs: essai d'anthropologie des voyages*. Presses Université Laval.
- Micoud A. (1991). *Des Hauts-Lieux: la construction sociale de l'exemplarité*. Lyon: Éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- Micoud A. et Peroni M. (2000). *Ce qui nous relie*. Éditions de l'Aube.
- Mignotte A. (2002). Vers une gestion concertée et participative des réseaux de sentiers et des espaces naturels protégés. *Revue de géographie alpine*, vol. 90, n°2, pages 45–59.
- Mignotte A. (2006). La gestion concertée de réseaux de sentiers, ou comment conjuguer nature et société en espaces protégés.
- Milne S. et Ateljevic I. (2001). Tourism, economic development and the global-local nexus: theory embracing complexity. *Tourism geographies*, vol. 3, n°4, pages 369–393.
- Minier F. (2009). L'escalade dans les espaces naturels protégés : Concertation pour une gestion durable. Mémoire pour l'obtention du BEES option escalade second degré.
- MIT (Equipe) (2002). *Tourismes 1, Lieux communs*. Belin.
- MIT (Equipe) (2005). *Tourisme 2, Moment de lieux*. Belin.
- MIT (Equipe) (2011). *Tourismes 3, La révolution durable*. Belin.
- Moss L. A. G. (2006). *The amenity migrants : seeking and sustaining mountains and their cultures*. CABI.
- Mounet J. P. (2000). Impact des loisirs de nature sur le milieu humain. *Cahiers Espaces 67* «Tourisme durable».

- Mounet J. P. (2007a). Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*, vol. 15, n°2, pages 162–166.
- Mounet J. P. (2007b). La gestion environnementale des sports de nature: entre laisser-faire, autorité et concertation. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*. [en ligne], Varia.
- Murdoch J. (1997a). Towards a geography of heterogeneous associations. *Progress in Human Geography*, 21(3), pages 321–337.
- Murdoch J. (1997b). Inhuman/nonhuman/human: actor-network theory and the prospects for a nondualistic and symmetrical perspective on nature and society. *Environment and Planning D: Society and Space*, 15(6), pages 731 – 756.
- Murdoch J. (2001). Ecologising Sociology: Actor-Network Theory, Co-construction and the Problem of Human Exemptionalism. *Sociology*, vol. 35, n°01, pages 111–133.
- November V. (2003). Les territoires du risque: le risque comme objet de réflexion géographique. Berne : Peter Lang.
- November V. (2010). Les territoires, acteurs du changement ? Quelle place pour les sciences de l'action dans l'ère territoriale ? Communication orale, présenté au colloque TTT² : Territoires, Territorialité, Territorialisation., Institut de Géographie Alpine, Grenoble.
- November V., Penelas M. et Viot, P. (2011). *Habiter les territoires à risques*. PPUR Presses polytechniques.
- Olivier de Sardan J.-P. (2001). Les trois approches en anthropologie du développement. *Tiers-Monde*, vol. 42, n°168, pages 729–754.
- Paget E., Mounet J. P. et Guillhon, A. (2007). Les petites entreprises prestataires de sport et de tourisme et leurs dirigeants: spécificités et stratégies. *Revue européenne de management du sport* n°2.
- Paquot T., Lussault M. et Younès, C. (2007). *Habiter, le propre de l'humain: villes, territoires et philosophie*. La Découverte.
- Pecqueur B. (1989). *Le développement local: pour une économie des territoires*. Syros. Paris.
- Pecqueur B. et Talandier, M. (2011). Les territoires à base économique résidentielle et touristique. *Territoires 2040*, pages 30–55.
- Perret J. (1994). *Le Développement touristique local, les stations de sports d'hiver*. Cemagref et UPMF, Grenoble, 337 pages.
- Perrin C. (2005). L'implication des prestataires de canyoning dans la structuration de l'offre touristique. *Teoros, Montréal*, vol. 24, n°3, pages 45–54.

- Perrin C. et Mounet, J. P. (2004). L'insertion de l'offre de canyoning dans l'industrie touristique: une étude comparative entre le massif des Bauges et le Vercor. *Society and Leisure, Montréal*, Vol. 27, pages 143–174.
- Pigeassou C. (1997). Sport et tourisme : émergence du sport dans l'offre touristique, Entre passion et raison. *Tourisme et sport, cahier espace n°52*, pages 15-24.
- Pigeassou C. (2005). Le tourisme sportif: cadre d'analyse et contexte. L'exemple de la France. In Sobry C. (Dir), 2005, « *Le tourisme sportif* » Presses Univ. Septentrion, 384 pages.
- Pociello C. (1981). *Sports et société: approche socio-culturelle des pratiques*. Vigot.
- Raffestin C. (1980). *Pour une géographie du pouvoir*. Librairies techniques.
- Raffestin C. (1986). Ecogenèse territoriale et territorialité. In Auriac F. Brunet R. (Dir.) *Espaces, jeux et enjeux*. Paris : Fayard & Fondation Diderot, pages 175-185
- Raffestin C. (1997). Le rôle des sciences et des techniques dans les processus de territorialisation. *Revue européenne des sciences sociales*, vol. 35, n°108, pages 93-106.
- Rech, Y. et Mounet J. P. (2009). L'innovation dans les sports de nature: l'irruption de nouvelles activités dans une station de sports d'hiver. *Espaces et sociétés*, n°1, pages 155–171.
- Rech Y. et Mounet J. P. (2011). Les sports de nature en débat. Réceptions différenciées de la gestion participative dans le Parc naturel régional de Chartreuse. *Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie*, vol. 2, n°3.
- Rech Y. (2010). Les cosmopolitiques des sports de nature. Réseaux, controverses et démocratie participative dans les espaces de loisir sportif : contribution à une sociologie des collectifs. Etudes de cas dans les massifs de Chartreuse et de Belledonne. Thèse de doctorat STAPS, Grenoble : Université Joseph Fourier. Sous la direction de J.-P. Mounet et J. Harvey.)
- Reeder R. J. et Brown D. M. (2005). *Recreation, tourism, and rural well-being*. US Department of Agriculture, Economic Research Service.
- Rieucan J. (2000). La Grande-Motte, Ville permanente, ville saisonnière, *Annales de Géographie*, vol. 109, n° 616, pages 631-654.
- Rotillon G. (2007). Economie des sports de nature. In Corneloup J. (Dir), 2007, *Sciences sociales et loisirs sportifs de nature, Contribution à la diffusion et au partage de la connaissance*, pages 133-146.
- Roux F. et Sontag K. (2010). L'innovation et l'encadrement juridique des activités de loisirs dans les espaces naturels. In Corneloup J. (Dir), 2010, « *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature, un autre monde en émergence* », éditions du Fournel, pages 35-53.

- Saussol A. (1995). Des Causses de Paul Marres aux Causses d'aujourd'hui (1935 – 1995). In *Grands Causses, nouveaux enjeux, nouveaux regards*. Millau: Fédération pour la Vie et la Sauvegarde du Pays des Grands Causses, pages 15-41.
- Schut P.-O. (2007). *L'exploration souterraine: une histoire culturelle de la spéléologie*. L'Harmattan.
- Senil N. (2011). *Une reconstruction de l'espace-temps: approche croisée des processus de patrimonialisation et de territorialisation dans les territoires ruraux en France et au Maroc*. Thèse de Géographie, Université de Grenoble, Institut de Géographie Alpine, Mirabel, sous la direction de Bernard Pecqueur.
- Serres M. (1992). *Le contrat naturel*. Flammarion.
- Solanet A. (1894). *Les Gorges du Tarn illustrées*. l'Armorial français.
- Stengers I. (2007). La proposition cosmopolitique. In *Lolive J., Soubeyran O., « L'émergence des cosmopolitiques »*, La Découverte, pages 45-68.
- Stock M. (2004). L'habiter comme pratique des lieux géographiques. *EspacesTemps.net* [en ligne], Travaux.
- Stock M. (2006). L'hypothèse de l'habiter poly-topique : pratiquer les lieux géographiques dans les sociétés à individus mobiles. *EspacesTemps.net* [en ligne], Travaux.
- Stock M. (2008). Planète tourisme. *Sciences Humaines, les Grands dossiers*, N° 11 - juin-juillet-août 2008, Entre image et écriture. La découverte des systèmes graphiques.
- Talandier M. (2007). *Un nouveau modèle de développement hors métropolisation ; Le cas du monde rural français*, Thèse de doctorat, Université Paris-XII – Val de Marne, Institut d'Urbanisme de Paris, C.R.E.T.E.I.L., Sous la direction de Laurent Davezies.
- Talandier M. (2009). Une autre géographie du développement rural : une approche par les revenus. *Géocarrefour*, Vol. 83(4), pages 259-267.
- Terral P.-M. (2011). *Larzac: de la lutte paysanne à l'altermondialisme*. Editions Privat.
- Terrier C. (2006). Flux et afflux de touristes: les instruments de mesure, la géomathématique des flux. *Flux*, (3), pages 47-62.
- Terrier C. (2009). Distinguer la population présente de la population résidente. *Courrier des statistiques*, (128), pages 63-70.
- Terrier C., Sylvander M., Khiati A. et Moncere V. (2005). Population présente: méthodes de détermination à partir des enquêtes sur les touristes. *Communication aux Journées de Méthodologie Statistique de l'INSEE-15 mars*.
- Thévenot L. (2006). *L'action au pluriel: Sociologie des régimes d'engagement*. La Découverte.

- Theys J. (2003). La Gouvernance, entre innovation et impuissance. Le cas de l'environnement. *Développement durable et territoires* [En ligne], Dossier 2 | 2002 : Gouvernance locale et Développement Durable
- Thrift N. (1996). *Spatial Formations*. SAGE.
- Urbain J.-D. (2002). *L'idiot du voyage: histoires de touristes*. Payot.
- Vachée C., Corneloup J. et Soulé, B. (2005). Logiques professionnelles et référents culturels dans les métiers sportifs de montagne. In Sobry C. (ed.), *Le tourisme sportif*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq.
- Vachée C. (2010). Le vautour, le parapentiste, le naturaliste. In Corneloup J, Mao P. (dir) « *Créativité et Innovation dans les loisirs sportifs de nature, un autre monde en émergence* », Editions du Fournel. pages 183-202.
- Veschambre V. (2009). Dimension spatiale de la construction identitaire, patrimonialisation, appropriation et marquage de l'espace. In Grandjean P. (dir) « *Construction identitaire et espace* ». l'Harmattan.
- Viard J. (2002). *Le sacre du temps libre: la société des 35 heures*. Editions de l'Aube.
- Viard J. (2006a). *Eloge de la mobilité: Essai sur le capital temps libre et la valeur travail*. Éditions de l'Aube.
- Viard J. (2006b). *Court traité sur les vacances, les voyages et l'hospitalité des lieux*. Editions de l'Aube.
- Vigarello G. (2000). *Passion sport: histoire d'une culture*. Textuel.
- Vinck D., Gallice P., Jouvenet M. et Zarama, G. (2007). Dynamique technologique controversée et débat démocratique : le cas des micros et nanotechnologies. *Technique Communication et Société: A la recherche d'un modèle de gouvernance: Les technologies de l'information et de la communication et les limites du paradigme de la raison communicationnelle*, PU de Namur, pages 247-266.
- Whatmore S. (2002). *Hybrid Geographies: Natures Cultures Spaces*. SAGE.
- Wipf E. et Ohl F. (2010). L'étude de la concertation préalable à la création d'une CDESI : un double niveau de l'approche des innovations de l'action publique. In Corneloup J. (Dir), 2010, « *Créativité et innovation dans les loisirs sportifs de nature, un autre monde en émergence* », éditions du Fournel, pages 168-182.
- Zimmerman, J.-B. (2000). De la proximité dans les relations firmes-territoires: nomadisme et ancrage territorial. In Gilly J.P., Torre A. (dir) « *Dynamiques de proximité* ». L'Harmattan.

Table des sigles :

AFIT : Agence Française de l'Ingénierie Touristique

ANT : Actor Network Theory, traduction anglaise de Théorie de l'Acteur Réseau.

APPN : Activités Physiques de Pleine Nature

CAF : Club Alpin Français

CCI : Chambre de Commerce et d'Industrie

CDESI : Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

CONG : Comité d'organisation des Natural Games

CRTPN : Centre de Ressources Tourisme Pleine Nature

DATAR : Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale à son origine en 1963, elle devient **DIACT**, Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, de 2005 à 2009, pour redevenir **DATAR** avec l'intitulé de Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale

DDCSPP : Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, regroupe depuis 2010 les services chargés de la cohésion sociale des ex-**DDASS** (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) et des ex-**DDE** (Directions Départementales de l'Équipement : hébergement d'urgence et fonction sociale du logement) ; les services des Préfectures chargées des questions sociales ; le service départemental aux droits des femmes et les ex-**DDJS** (Directions Départementales de la Jeunesse et des Sports).

DDT : Direction Départementale des Territoires. Regroupe depuis 2010 l'essentiel de la **DDE** (Direction Départementale de l'Équipement), de la **DDAF** (Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt), déjà regroupées dans 55 départements pour former une **DDEA** (Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture) et une partie des services de la préfecture.

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, anciennement **DIREN** (Direction Régionale de l'Environnement)

ESI : Espaces, Sites et Itinéraires

FFCAM : Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne (regroupant les Clubs Alpains Français)

FFME : Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade

FFS : Fédération Française de Spéléologie

FVSPGC : Fédération pour la Vie et la Sauvegarde du Pays des Grands Causses

LPO : Ligue de Protection des Oiseaux

OGS : Opération Grand Site

OLS : Offre Locale Socialisée (Bouhaouala, 2008)

PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatifs aux sports de nature

PER : Pôle d'Excellence Rurale

PNC : Parc National des Cévennes

PNR : Parc Naturel Régional, **PNRGC** : Parc Naturel Régional des Grands Causses

PPRN, PPRI : Plan de Prévention des Risques Naturels, Plan de Prévention du Risques Inondation

PRNSN : Pôle de Ressource National Sports de Nature

RES : Recensement des Equipements Sportif

SAFER : Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOP : Société Coopérative et Participative

SIG : Système d'Information Géographique

SIVOM : Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples

SCL : Système Culturel Localisé (Corneloup et al., 2007; Corneloup, 2009)

SPL : Système Productif Localisé (Courlet, 2002)

STL : Système Touristique Localisé (Perret, 1994)

TGI : Tribunal de Grande Instance

TPE : Très Petites Entreprises

UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization.

VTT : Vélo Tout Terrain

Table des illustrations :

Table des figures :

<i>Figure 1 : Schéma représentant le plan de la première partie de cette thèse.....</i>	<i>41</i>
<i>Figure 2 : Schéma représentant le plan de la deuxième partie de cette thèse.</i>	<i>42</i>
<i>Figure 3 : Thématiques territoriales en lien avec la question sportive, relevées dans le discours des acteurs enquêtés. (Source et réalisation : Mao, Obin et Robinet, 2007) ..</i>	<i>106</i>
<i>Figure 4 : Acteurs potentiellement enrôlés et thématiques les associant au site de pratique.</i>	<i>244</i>
<i>Figure 5 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau durant les années 1980 et sources du premier conflit.</i>	<i>247</i>
<i>Figure 6 : programmes d'action des acteurs directement enrôlés dans le réseau durant les années 1990 et objets du conflit.</i>	<i>248</i>
<i>Figure 7 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau en août 2001 et objet du futur conflit.</i>	<i>251</i>
<i>Figure 8 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau début 2004 et objet du conflit suivant.</i>	<i>255</i>
<i>Figure 9 : programmes d'actions des acteurs directement enrôlés dans le réseau fin 2009 et sources de conflits.</i>	<i>263</i>
<i>Figure 10 : Passage d'une échelle communale à une échelle départementale dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à la problématisation du maire.....</i>	<i>266</i>
<i>Figure 11 : Passage d'une échelle départementale à celle des destinations touristiques dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à une problématisation des professionnels.</i>	<i>267</i>
<i>Figure 12 : Passage à une échelle nationale dans les intéressements au sujet du conflit du canyon du Tapoul, suite à l'engagement d'une procédure judiciaire par les propriétaires.</i>	<i>268</i>
<i>Figure 13 : Les différentes mesures de gestion, de protection et de valorisation de l'espace naturel qui s'appliquent au cirque des Baumes, leurs échelles territoriales et emboîtements</i>	<i>290</i>
<i>Figure 14 : Etat du réseau de l'escalade au cirque des Baumes, avant 1997</i>	<i>294</i>
<i>Figure 15 : Les réseaux de la location de canoë autour du cirque des Baumes.</i>	<i>309</i>
<i>Figure 16 : différents réseaux identifiés autour du cirque des Baumes et formes de développement mises en œuvre.....</i>	<i>331</i>
<i>Figure 17 : Schéma du premier réseau autour de l'escalade dans les Grands Causses, autour des années 1990, jusqu'en 1997, avant les premiers événementiels escalade.....</i>	<i>345</i>
<i>Figure 18 : Présentation schématique du développement d'un second réseau autour de la problématique de l'événementiel escalade à l'échelle de la ville de Millau.....</i>	<i>347</i>
<i>Figure 19 : Présentation schématique du déploiement du second réseau autour de la problématique de l'événementiel escalade à l'échelle de la ville de Millau.....</i>	<i>348</i>
<i>Figure 20 : Construction du troisième réseau, à partir du second et via l'enrôlement de nouveaux acteurs, liés au nouveau format d'événementiel.....</i>	<i>351</i>
<i>Figure 21 : Présentation schématique de l'évolution du réseau déployé autour de l'événement sportif « Naturals Games » et du club organisateur.</i>	<i>355</i>

Tableaux :

<i>Tableau 13 : Présentation typologique et multicritère des formes de développement. Source : Mao, 2003. Pour la forme « technocratique et normative », voir Corneloup et al., 2001.....</i>	<i>86</i>
<i>Tableau 2 : Présentation des entreprises enquêtées.</i>	<i>145</i>
<i>Tableau 3 : Principales caractéristiques techniques des entreprises du tourisme sportif dans les Grands Causses en fonction des Micro-mentalités repérées chez les entrepreneurs.</i>	<i>151</i>
<i>Tableau 4 : Types de relation entre entreprises et paramètres stratégiques commerciaux en fonction des micro-mentalités.</i>	<i>163</i>
<i>Tableau 5 : Liens affectifs et sociaux avec le territoire selon les Micro-mentalités.....</i>	<i>171</i>
<i>Tableau 6 : Synthèse des accords développés par les TPE du tourisme sportif dans les Grands Causses et des adaptations de l'entreprise induites par ces accords.</i>	<i>185</i>
<i>Tableau 7 : Récapitulatif des mesures de protection et de gestion de l'espace naturel concernant le cirque des Baumes. Sources textes réglementaires (op. cit.), réalisation Obin, 2012.</i>	<i>288</i>
<i>Tableau 8 : Traducteurs et traductions du camping sauvage au cirque des Baumes et formes de développement défendues pour la gestion du site</i>	<i>298</i>
<i>Tableau 9 : Différentes étapes de la construction du réseau socio-technique concernant l'escalade au cirque des Baumes, réussite et échecs des intéressements.</i>	<i>306</i>
<i>Tableau 10 : Différentes situations observées ou proposition de situation du panneau de signalisation du danger ou d'aménagement d'un débarcadère public.....</i>	<i>313</i>
<i>Tableau 11 : principales différences entre les modèles de développement des pratiques du canoë et de l'escalade</i>	<i>316</i>
<i>Tableau 12 : différents réseaux identifiés et relations avec les différentes échelles spatiales, du local (commune) à l'international.....</i>	<i>327</i>

Table des cartes :

<i>Carte 1 : Localisation des entreprises prestataires d'activités sportives de nature dans les Grands Causses et leurs territoires de pratique. (Source : CRTPN et al., 2006).....</i>	<i>26</i>
<i>Cartes 2 et 3 : Nombre d'éducateurs sportifs diplômés pour l'encadrement de sports traditionnels (en jaune) et de nature au sens strict (en vert, par nombre de diplômes), par commune, en Aveyron en 2008.....</i>	<i>28</i>
<i>Carte 4 : Aire d'activité et de visite des publics touristiques séjournant dans la région des Grands Causses. (Source : CRTPN et EMC, 2005a).....</i>	<i>30</i>
<i>Cartes 5 et 6 : Nombres d'équipements sportifs traditionnels (en jaune) et de nature (en vert), par commune, en Aveyron en 2009</i>	<i>32</i>
<i>Carte 7 : Carte des routes et sites remarquables autour du cirque des Baumes. Celui-ci, proprement dit se développe autour de la chapelle de Saint Hilaire, dans le bas des gorges, et le point sublime, sur le haut.</i>	<i>278</i>
<i>Carte 8 : Carte d'occupation du sol.....</i>	<i>281</i>
<i>Carte 9 : Périmètres du territoire de projet de l'OGS « gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses », et du site classé des « gorges du Tarn et de la Jonte ».</i>	<i>284</i>

Table des images :

<i>Images 1 : Exemples des cartes postales mettant en scène les lieux proches du cirque des Baumes : visage du Christ, encorbellement de la route, chapelle de Saint Hilaire, dame à l'ombrelle, chaos du pas de Soucy, les Détroits et le point sublime.</i>	<i>282</i>
--	------------

Table des matières

Résumé	3
Remerciements	7
Sommaire	11
Introduction Générale.....	13
1. Sports de nature et territoires ruraux, une problématique complexe	14
<i>Les sports de nature vecteurs de dynamiques territoriales ?</i>	14
<i>Territoires et sports de nature, la difficile appréhension du phénomène :</i>	16
2. Les Grands Causses, quel territoire ?	18
<i>L'invention du territoire et la figure d'E.A. Martel</i>	19
<i>L'identité Caussenarde :</i>	20
<i>Une construction administrative complexe</i>	22
<i>Un territoire approprié</i>	26
3. Synthèse des questionnements : la construction des dynamiques territoriales	34
<i>Le rôle des dynamiques socio sportives dans la construction des territoires</i>	34
<i>Problématique et hypothèses</i>	35
4. Positionnement théorique	37
<i>Une démarche constructiviste</i>	37
<i>Quelle place pour le chercheur ?</i>	39
5. Plan de la thèse	40
Première partie : Sports de nature et dynamiques territoriales	45
Introduction de la première partie	47
Chapitre I : Les sports de nature, un champ d'étude entre nature et culture.....	49
<i>Introduction</i>	49
1.1 Sports et sociétés, l'entrée culturelle	50
1.1.1. La place du loisir dans les sociétés	50
1.1.2. Les cultures sportives, une entrée privilégiée	53
1.1.3. Les formes culturelles des sports de nature	57
Conclusion I.1.	61
1.2. Les lectures économiques des sports de nature	62
1.2.1. Emplois et filière, une première approche	62
1.2.2. Différencier les secteurs marchand et non-marchand ?	64
1.2.3. Le tourisme, entrée économique privilégiée	66
1.2.3.1. Retour sur le tourisme	67
1.2.3.2. Le sport dans le tourisme	69
1.2.4. Des acteurs économiques clés : les professionnels	71
1.2.4.1. Les cultures sportives des professionnels	72
1.2.4.2. Les micro-mentalités des TPE du loisir sportif	73
Conclusion I.2.	76
1.3. Gouvernance des sports de nature	77
1.3.1. Réglementation et régulation des sports de nature	77

I.3.2. De la régulation à la gestion des lieux de pratique	80
I.3.3. Management des lieux de pratique et formes de développement.....	82
Conclusion I.3.	88
I.4. Sports et nature	89
I.4.1. Impacts environnementaux, conflits et controverses	89
I.4.2. Sports et représentations de la nature	92
I.4.3. Statut et gouvernance de la nature	94
Conclusion I.4.	97
Conclusion du Chapitre I : Les sports de nature, un objet complexe	99
Chapitre II : Les territoires du sport et du tourisme.....	103
Introduction du Chapitre II.....	103
II.1. Sport de nature, espaces et territoires	106
II.1.1. Une dialectique espaces et sociétés.....	107
II.1.2. L'émergence des dynamiques localisées	109
II.1.3. Systèmes économiques, structures des territoires	111
Conclusions II.1.	116
II.2. Cultures sportives et territoires	117
II.2.1. Une approche par la médiation.....	117
II.2.2. Les différentes approches géographiques	119
II.2.3 La proposition de système culturel localisé	122
Conclusions II.2.	126
II.3. Géographie du tourisme et de l'habiter, une approche à reconstruire :.....	127
II.3.1 De l'écoumène à l'habiter	127
II.3.2 Tourisme et recompositions territoriales	131
II.3.3 Une économie à repenser	133
Conclusions II.3.	136
Conclusion du Chapitre II.....	137
Chapitre III : Les prestataires sportifs de nature dans les Grands Causses	141
Introduction du chapitre III.....	141
III.1. Micro-mentalités et attachements au territoire.....	143
III.1.1. Compléments théoriques	143
III.1.2. Méthodologie.....	144
III.2. Les TPE du tourisme sportif dans les Grands Causses.....	146
III.2.1. Les Indépendants Passionnés (IP)	146
III.2.2. Les Entrepreneurs Indépendants (EI)	147
III.2.3. Les Managers Gestionnaires (MG).....	148
III.2.4. Les Conservateurs Patrimoniaux (CP)	149
III.2.5. Les spécificités des Grands Causses	150
III.3. Partenariats et réseaux professionnels	153
III.3.1. IP / IP : l'entre aide et la mutualisation	154
III.3.2. IP des liens forts avec le milieu fédéral	155
III.3.3. EI, CP ou MG / IP : les sous-traitants fiables et flexibles	155
III.3.4. EI et MG entre eux : des partenariats commerciaux	157
III.3.5. Les hébergeurs et autres partenaires locaux : chacun pour soi	158
III.3.6. EI et MG : une communication régionale	159
III.3.7. EI et MG : une stratégie nationale.....	160

III.3.8. Synthèse : chacun à sa place	162
III.4. Ancrages au territoire	166
III.4.1. Des visions du territoire différenciées	166
III.4.1.1. Indépendants Passionnés, le territoire terrain de jeu et d'expression.....	166
III.4.1.2. Entrepreneurs Indépendants, le territoire ressource	167
III.4.1.3. Conservateurs Patrimoniaux, le territoire domestique	168
III.4.1.4. Managers Gestionnaires, le territoire politique	170
III.4.1.5. L'entreprise, la famille, la passion et le territoire	171
III.4.2. Vivre ensemble : partage, coopérations, mutualisations et conflits	173
III.4.2.1. Les terrains que tout le monde convoite.....	173
III.4.2.2. Vivre ensemble sur les spots	174
III.4.2.3. Syndicats et associations locales : militer pour l'accès aux sites.....	176
III.4.2.4. Amis, partenaires, concurrents ou tout à la fois	178
III.4.3. Ancrages et représentations du territoire	179
III.5. Mise en perspectives : Vivre avec le territoire ?.....	181
III.5.1. Un système localisé économique et social ?	181
III.5.2. Construire les relations professionnelles	183
Conclusion du chapitre III	187

Conclusion de la première partie 189

Deuxième partie : Sports de nature et territoires en actions..... 193

Introduction de la deuxième partie : De l'étude des acteurs à l'observation de l'action 195

Chapitre IV : Comprendre la construction d'un monde commun, observer le territoire en train de se faire. 197

Introduction du chapitre IV.....	197
IV.1 La construction des collectifs	200
IV.1.1. Sciences et politiques.....	200
IV.1.1.1. La science des inscriptions et traductions	201
IV.1.1.2. Observer des collectifs en mouvement	203
IV.1.2. Cosmopolitiques et monde commun	204
IV.1.2.1. Une nouvelle constitution	205
IV.1.2.2. Des cosmopolitiques ?	206
IV.1.3. La nature existe-t-elle ?	208
Conclusion IV.1. : Acteur réseau et dynamiques territoriales	210
IV.2 La méthode acteur réseau	211
IV.2.1. Postulats et éléments de méthode	211
IV.2.1.1. Principes fondateurs	211
IV.2.1.2. La question du local	213
IV.2.2. La méthode générale, cartographier les collectifs	214
IV.2.2.1. Les incertitudes du monde commun en train de se faire.....	214
IV.2.2.2. Voyage à travers le collectif.....	217
IV.2.3. La construction des réseaux	219
IV.2.4. La géographie de l'acteur réseau.....	221
Conclusion IV.2. : Territoires et collectifs en construction	223
IV.3 L'action publique en débat	224

<i>IV.3.1. Politiques publiques et territoires</i>	225
<i>IV.3.2. Des territoires incertains</i>	227
<i>IV.3.3. Les effets des instruments</i>	230
<i>Conclusion IV.3. : Les instruments en action</i>	233
<i>Conclusion du chapitre IV</i>	234

Chapitre V : Le glissement du conflit du canyon du Tapoul 237

<i>Introduction du chapitre V</i>	237
<i>V.1. Questionnements</i>	238
<i>V.1.1. Cohabitation autour d'un canyon</i>	238
<i>V.1.2. Le canyonisme, une pratique encadrée</i>	239
<i>V.1.3. Une pratique conflictuelle</i>	241
<i>V.1.4. Cadre de l'étude, une lecture avec la théorie de l'acteur réseau</i>	243
<i>V.1.5. Problématique, hypothèses et méthodologie</i>	245
<i>V.2. Les conflits du canyon du Tapoul</i>	246
<i>V.2.1. Temps 1 : L'apparition du site et les premiers échanges</i>	246
<i>V.2.2. Temps 2 : les retombées économiques</i>	249
<i>V.2.3. Temps 3 : la navette</i>	253
<i>V.2.4. Temps 4 : le procès</i>	255
<i>V.2.5. L'épilogue judiciaire</i>	260
<i>V.2.5.1 Le juge arbitre !</i>	260
<i>V.2.5.2. Temps 5 : Vers un nouveau conflit ?</i>	262
<i>V.3. Discussion</i>	263
<i>V.3.1. La construction du réseau</i>	263
<i>V.3.3. Les territorialités du conflit</i>	265
<i>Conclusion du Chapitre V</i>	270

Chapitre VI : Le cirque des Baumes : un haut lieu disputé 273

<i>Introduction du chapitre VI</i>	273
<i>VI.1. Positionnement et méthode</i>	274
<i>VI.1.1. Positionnement</i>	274
<i>VI.1.2. Méthodologie</i>	276
<i>VI.2. Analyse du contexte et questionnements</i>	277
<i>VI.2.1. Tourisme et Sports de Nature</i>	277
<i>VI.2.2. Gestion et protection de l'espace naturel ou des populations</i>	283
<i>IV.2.2.1. Le site classé et l'opération Grand Site</i>	283
<i>IV.2.2.2. Le Parc National des Cévennes et son aire d'adhésion</i>	285
<i>IV.2.2.2. Les autres mesures de gestion et de protection de l'espace naturel</i>	286
<i>IV.2.2.3. La protection des populations</i>	288
<i>IV.2.4. Synthèse problématique</i>	289
<i>VI.3. La domestication de grimpeurs sauvages</i>	293
<i>VI.3.1. Le temps de l'insouciance</i>	293
<i>VI.3.2. Les grimpeurs : des touristes à part</i>	295
<i>VI.3.3. Vers un développement maîtrisé de la pratique</i>	299
<i>VI.3.4. Synthèse intermédiaire</i>	304
<i>VI.4. La protection domestique des loueurs de canoë</i>	307
<i>VI.4.1. La descente de la rivière, une pratique patrimoniale</i>	307
<i>VI.4.2. Un château de cartes patiemment construit</i>	310

VI.4.3. <i>La sécurité au centre des préoccupations</i>	312
VI.4.4. <i>Synthèse intermédiaire</i>	314
VI.5. <i>Une cohabitation complexe, l'action publique à l'épreuve</i>	317
VI.5.1. <i>Temps 1 : le projet de Pôle d'excellence rurale</i>	317
VI.5.2. <i>Temps 2 : le plan de gestion du cirque des Baumes</i>	320
VI.5.3. <i>Synthèse intermédiaire</i>	323
VI.6. <i>Discussion et synthèse</i>	324
VI.6.1. <i>Des territorialités différenciées</i>	324
VI.6.2. <i>La loi des réseaux</i>	329
VI.6.3. <i>L'action publique construite ou contrainte</i>	332
<i>Conclusion du Chapitre VI</i>	334
Chapitre VII : Fabrique territoriale d'un événementiel en sport de nature	337
<i>Introduction du chapitre VII</i>	337
VII.1. <i>Détours théoriques</i>	339
VII.1.1. <i>Des événements agissants ?</i>	339
VII.1.2. <i>Définition et revue de littérature</i>	340
VII.1.3. <i>Sur quelques principes méthodologiques</i>	341
VII.2. <i>Description du concept innovant</i>	343
VII.3. <i>L'élaboration progressive d'un réseau</i>	345
VII.3.1. <i>Temps 1 : un réseau départemental simple</i>	345
VII.3.2. <i>Temps 2 : un réseau endogène au territoire de Millau</i>	346
VII.3.3. <i>Temps 3 : un réseau endogène et exogène au territoire de Millau</i>	348
VII.3.4. <i>Temps 4 : élargissement territorial et professionnel du réseau</i>	349
VII.3.5. <i>Temps 5 : vers un réseau complexe</i>	353
VII.4. <i>Discussions</i>	357
VII.4.1. <i>Réseau et innovations</i>	357
VII.4.2. <i>De l'événementiel au territoire</i>	360
<i>Conclusion du Chapitre VII</i>	363
Chapitre VIII : Synthèse générale, le territoire et les réseaux.....	367
<i>Introduction du chapitre VIII</i>	367
VIII.1 <i>La construction des réseaux localisés</i>	369
VIII.2. <i>Des réseaux au territoire</i>	375
VIII.3. <i>Un écosystème d'acteurs territoriaux</i>	380
<i>Conclusion du chapitre VIII</i>	386
Conclusion générale	389
<i>Retour sur les hypothèses</i>	389
<i>Apports de cette recherche</i>	390
<i>Limites et perspectives</i>	393
Bibliographie	399
Table des sigles :	417
Table des illustrations :	419
Table des matières	422